Université de Pau et des Pays de l'Adour

Ecole doctorale des Sciences Sociales et Humanités ED 481

UMR 5115 Les Afriques dans le Monde (LAM-UPPA)

THÈSE

Pour obtenir le grade de

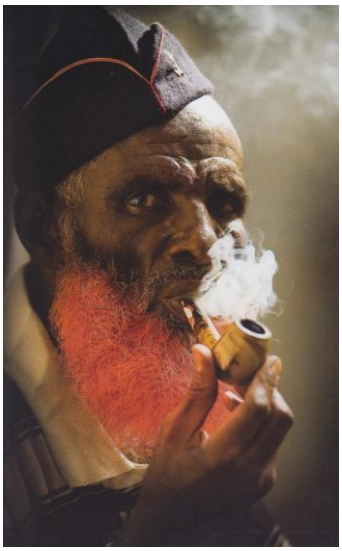
Docteur en Histoire de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

par Laurent Jolly

Le tirailleur « somali » : le métier des armes instrumentalisé

(début XX^{e} siècle - fin des années 60)

Sous la direction de Mr Christian Thibon,
professeur d'histoire à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour



Jury

Mme Colette Dubois, Professeur émérite de l'Université d'Aix-Marseille
Mr Laurent Jalabert, Professeur d'histoire contemporaine, UPPA
Mr Jérôme Lafargue, Maître de conférence en science politique, UPPA
Mr Henri Médard, Professeur d'histoire contemporaine, Université d'Aix-Marseille
Mr René Otayek, Directeur de recherche au CNRS, IEP Bordeaux
Mr Christian Thibon, Professeur d'histoire contemporaine, UPPA

Pour Philippe

Photo de couverture : Christophe Seychelles (2011)

Remerciements

Une thèse est une entreprise longue qui s'étend sur plusieurs années. Enseigner tout en menant à bien ses recherches demande des sacrifices, consentis pour ce qui me concerne, mais imposés aux miens ; mes pensées vont donc dans un premier temps à mon épouse, à mes enfants. Beaucoup de mes proches m'ont constamment encouragé à poursuivre ce travail, merci à Suzy, Martine, Bruno et Alain. Merci également à Françoise pour mes premiers pas dans la gestion de la base de données. Le terrain est semble-t-il déterminant pour un africaniste, ce fut le cas dans ce projet de thèse né lors de mon séjour en tant qu'enseignant en République de Djibouti. Mais ne pratiquant pas les langues de la Corne de l'Afrique, il m'était difficile de pénétrer la culture djiboutienne, métissée à bien des égards, de comprendre tout ce que les lectures savantes peuvent nous apprendre sur le sujet. J'ai eu la chance d'être entouré d'amis djiboutiens que je n'ai cessé d'interroger pour comprendre au mieux mon objet de recherche. Je tiens particulièrement à remercier Ifrah, Daoud et Ermano, qui à eux trois, représentent tout le métissage djiboutien. Sur le plan scientifique, je dois d'abord remercier Christian Thibon pour sa direction avisée et chaleureuse. Hervé Maupeu qui dirigea le CREPAO (aujourd'hui LAM-UPPA) fut un appui constant. J'ai pu compter sur l'appui scientifique de Colette Dubois. Outre ses travaux sur Djibouti, ses conseils furent très utiles durant mes recherches. Lors de mon enquête en République de Djibouti, j'ai eu la chance de croiser la route de Simon Imbert-Vier (CEMAf, Aix-en-Provence), lui aussi doit être remercié pour sa disponibilité. Ce travail de terrain, trop court en raison de mon activité professionnelle, fut très riche grâce aux personnes m'ayant aidé sur place. Daoud Aboubaker Alwan m'accompagna et traduisit la plupart des entretiens réalisés en somali, sa connaissance du pays, des hommes, fut un véritable passeport pour me mettre en relation avec les personnes disposées à répondre à mes questions. Mohamed Ibrahim Omar et Mohamed Ibrahim Tani doivent également être remerciés pour leur aide. Je dois enfin remercier le commandant Sol du 5ᵉRIAOM qui était en poste à Djibouti lors de cette enquête réalisée en 2011-2012. Merci pour son aide matérielle et pour m'avoir mis en contact avec l'Association des anciens combattants de l'armée française.

Indépendante depuis le 27 juin 1977, la République de Djibouti n'en reste pas moins liée à son ancienne puissance colonisatrice par ses accords de défense renouvelés le 21 décembre 2011 à Paris. Si la présence militaire française dans cette partie de l'Afrique est encore forte, elle n'est plus exclusive depuis l'installation d'une base américaine et le stationnement d'une force navale multinationale (opération Atalante lancée en 2008) déployée pour lutter contre la piraterie maritime au large des côtes de la Somalie. En raison de la réduction des moyens humains de la coopération civile, la présence militaire française (2100 hommes fin 2011[1]) reste la partie la plus visible des relations historiques entre les deux Etats initiées en 1862. Simple escale des vapeurs au débouché de la mer Rouge, Djibouti est devenue la tête de ligne du chemin de fer franco-éthiopien achevé en 1917 par laquelle transite aujourd'hui encore une grande partie du commerce extérieur éthiopien. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, la modeste colonie désignée comme la Côte française des Somalis[2], se transforma en base militaire chargée de garantir à la France le contrôle d'un port revendiqué par l'Italie mussolinienne dans un contexte de montée des tensions internationales. Sa fonction stratégique se renforça à l'heure de l'affrontement Est-Ouest, et la disparition de la menace communiste ne remit aucunement en cause son intérêt en raison des nouvelles menaces sécuritaires apparues après la dislocation de l'URSS.

Peu d'auteurs se sont penchés sur l'histoire de la République de Djibouti, ce déficit historiographique semblait confirmer le cliché d'un état, d'un peuple, sans histoire. Parfois englobée dans des synthèses historiques régionales[3], l'Histoire de Djibouti a souvent été occultée par les travaux historiques consacrés aux grands états limitrophes, Somalie ou Ethiopie. Pourtant l'histoire de cette petite république (23 000 km²) marquée par la colonisation française est intimement liée à celle de ses voisins. Ce constat concerne particulièrement les hommes et les femmes qui y vivent. A la veille de l'indépendance paraissait un premier ouvrage de Philippe Oberlé[4], lequel constituait l'ossature d'un second publié en collaboration avec Pierre Hugot[5] sur l'histoire de Djibouti. Sans présenter toutes les caractéristiques d'un travail universitaire, cet ouvrage resta la seule synthèse historique disponible avant les travaux de Colette Dubois. Elle reste encore une source d'informations pour ce qui concerne la vie politique de la colonie à l'heure de la décolonisation ; les deux auteurs ayant résidé et travaillé dans la colonie, ils furent des témoins directs des vicissitudes politiques et économiques du territoire. La parution de l'ouvrage de Colette Dubois[6] « *Djibouti 1888-1967. Héritage ou frustration ?* » met à la disposition du chercheur le premier ouvrage historique

[1] Le Figaro, 22 décembre 2011.
[2] En 1967, la Côte Française des Somalis devient le Territoire Français des Afars et des Issas.
[3] Doresse J, 1971.
[4] Oberlé P, 1971.
[5] Oberlé P et Hugot P, 1985.
[6] Dubois C, 1997.

universitaire, sa rigueur et ses indications bibliographiques en font un outil de base. Ce même auteur poursuivit ses recherches dans le domaine économique et social[1], mais aussi politique[2] et culturel[3]. Sous sa direction quelques thèses d'histoire de Djibouti ont été soutenues, citons en particulier celle de Simon Imbert-Vier[4] publiée en 2011 et portant sur les frontières créatrices de territoires et d'identités.

L'armée française fut intimement liée au développement et à la stabilité de cette modeste colonie puis du nouvel état décolonisé tardivement ; sa présence ne se limita pas au déploiement d'hommes et de matériel acheminés de métropole, mais concerna aussi le recrutement de soldats et leur emploi dans les deux guerres mondiales, puis dans certains conflits coloniaux. Ces hommes furent une des composantes de la Force noire[5] regroupant des tirailleurs originaires de toutes les parties de l'empire africain subsaharien : tirailleurs sénégalais recrutés en Afrique de l'Ouest ou Equatoriale, tirailleurs malgaches originaires de la Grande Ile ou encore tirailleurs « somalis » recrutés dans l'actuelle République de Djibouti, mais originaires pour la plupart des territoires proches. La mémoire des engagements de ces Africains dans les conflits mondiaux a suscité de nombreux travaux de recherche permettant d'exhumer de l'oubli la part des Africains dans l'histoire militaire de la France[6], révélant par là même une histoire commune, et alimentant le débat portant sur la « question coloniale[7] ». Les tirailleurs somalis n'ont pas suscité autant de travaux de recherche à l'image des tirailleurs d'Afrique de l'Ouest, la faiblesse relative des effectifs recrutés dans cette partie de l'Empire l'explique facilement : 1.5% des effectifs d'Afrique de l'Ouest durant la Grande Guerre[8], 2.5% durant la Seconde Guerre mondiale[9]. Cependant il convient de replacer ces recrutements dans le contexte humain de la Corne de l'Afrique aux faibles densités pour être réellement appréciés.

Par ailleurs, les tirailleurs recrutés à Djibouti se démarquent par une singularité forte qu'il conviendra d'explorer : contrairement aux autres parties de l'Afrique sous domination française, les recrues de la CFS se sont toutes engagées volontairement, la conscription obligatoire si pesante ailleurs dans

[1] Dubois C, 2003 ; Dubois C et Pénel J.D, 2007.
[2] Dubois C, « Jacques Foccart et Ali Aref », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 30 . 2002
[3] Dubois C et Soumille P, 2004.
[4] Imbert-Vier S, 2008.
[5] Mangin C, 1910.
[6] Fargetas J, 2012. Dernier ouvrage universitaire paru sur les tirailleurs sénégalais, sa sortie illustre le dynamisme de la recherche sur cette mémoire commune.
[7] Blanchard P, Bancel N, Lemaire S (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La découverte, 2005.
[8] Michel M, 2003, p. 257.
[9] Fargettas J, 2012, p. 59. L'auteur avance le chiffre de 80 000 hommes recrutés en AOF à partir de 1941.

l'Empire n'a pas été imposée en CFS[1]. Ce consentement de colonisés à servir dans les rangs d'une armée chargée d'asseoir la domination d'une puissance étrangère interpelle à plusieurs titres.

Eléments de problématique

Ces engagements volontaires invitent à reconsidérer la relation coloniale entretenue par les populations de la Corne de l'Afrique avec une puissance étrangère coercitive. Placés en position d'infériorité par la hiérarchie militaire et leur position de colonisé, les militaires africains n'ont-ils pas été malgré tout des acteurs conscients de leur engagement, ce dernier devenant un élément central de stratégies sociales individuelles ? Par ailleurs, ne faut-il pas retrouver le contexte social pour comprendre pourquoi des centaines de jeunes hommes se sont engagés volontairement dans les rangs de l'armée française ? La plupart des engagés n'étant pas originaires de la colonie, sommes-nous en présence d'un type de mercenariat ou bien de courants migratoires spécialisant certains groupes dans une profession des armes ? Les deux contributions majeures portant sur les anciens tirailleurs d'Afrique de l'Ouest (M. Echenberg et M. Michel) mettent en lumière les efforts considérables consentis souvent de force par les Africains au cours des deux conflits mondiaux, mais ne permettent pas de comprendre les motivations des volontaires pour s'engager. Les recherches de T.H Parsons[2] sur les *King's African Rifles* abordent cette question des recrutements sous l'angle social. L'auteur a tenté de reconstituer l'univers social des recrues de l'armée britannique pour comprendre pourquoi certains groupes ethniques ont plus volontiers rejoint l'armée, alors que d'autres s'en détournaient.

Contraints ou pas, les tirailleurs africains ont vécu une expérience particulière, celle d'un entre-deux qui altéra identités, mode de vie ou de pensée. Marc Michel désigne cette expérience par « l'aventure ambiguë » des tirailleurs, Myron Echenberg évoque dans des termes semblables « *la posture ambiguë, voire contradictoire au sein de la société coloniale »* des militaires africains[3]. L'armée a bien été le cadre d'interrelations comme d'autres secteurs de la société coloniale ; aux militaires il faudrait ajouter tous les petits fonctionnaires, plantons, camionneurs, prostituées, petits commerçants africains ou employés de grandes sociétés capitalistes comme les compagnies de chemin de fer. Mais l'armée coloniale fut une « institution totale[4] » au sein de laquelle les relations colonisés-colonisateurs ont été intenses, en particulier lors des séjours hors de la colonie d'origine des recrues. Si l'institution militaire fut parfois le cadre de tensions, elle fut également un lieu

[1] La conscription obligatoire n'a pas empêché les recrutements de volontaires africains dans l'espace colonial français. Cette spécificité des recrues de l'armée française en Afrique de l'Est ne l'est plus si l'on compare le cas français avec les recrues coloniales des armées anglaise et italienne, toutes volontaires.
[2] Parsons T.H, 1999
[3] Echenberg M, 2009
[4] Goffman E, 1979.

d'hybridations, par conséquent a-t-elle donné naissance à un groupe social intermédiaire, acculturé ? Quel fut l'impact socioculturel de cette expérience particulière à l'échelle individuelle et collective ?

L'ensemble de ces questions portant sur les ressorts des engagements volontaires ou sur les interrelations en milieu militaire a été occulté pendant toute la période coloniale, et parfois au-delà, par des points de vue partiaux, représentatifs de certitudes ou de revendications politiques, sociales du moment. Les enjeux de mémoire ont par ailleurs souvent primé sur la froide rigueur critique indispensable à la connaissance historique. Dans un premier temps, les Européens considérèrent la participation des Africains aux conflits mondiaux comme le signe de l'allégeance des sujets coloniaux à la métropole, comme leur reconnaissance des bienfaits de leur sujétion à une puissance civilisatrice. Ce regard colonial a été véhiculé par une abondante littérature d'anciens officiers coloniaux évoquant leurs souvenirs[1], ou de récits mettant en scène de fidèles serviteurs reconnaissants[2]. A l'heure des Indépendances, ces anciens militaires ont été perçus comme des mercenaires supplétifs de l'oppresseur colonial ou d'une bourgeoisie européenne soucieuse d'asseoir sa domination économique et sociale[3]. Plus récemment, la conscription obligatoire, les engagements forcés d'Africains dans l'armée française ont été pour certains comparables à la traite négrière[4] ; pour d'autres ils ont constitué une véritable « saignée » qu'une France ingrate refuserait de reconnaître, le scandale des pensions reversées aux anciens tirailleurs illustrant ce mépris hérité du colonialisme[5]. Ces regards croisés et sursignifiés soulignent toute l'ambiguïté de la position de ces anciens soldats dans la société coloniale passée, dans les constructions identitaires post coloniales en Afrique comme en Europe ; ils occultent les situations personnelles ayant motivé le choix de s'engager et l'instrumentalisation de la profession des armes, les stratégies individuelles, collectives, le poids des acteurs.

Depuis les années soixante-dix, la recherche historique explore cependant cette « zone grise » de la colonisation française, par territoires coloniaux comme Hélène D'Almeida-Topor[6] (Bénin), Anne Summers et R.W Johnson[7] (Guinée) ou Nancy Lawler[8] (Côte d'Ivoire) ; à l'échelle d'une guerre et d'un ensemble de colonies comme le firent Marc Michel[9] (AOF), Colette Dubois[10] (AEF) et Jacques

[1] Charbonneau J, *Balimatoua et compagnie, zigzags à travers le vaste Empire français*, Charles Lavauzelle & Cie, Paris, 1934.
[2] Bakary Diallo, *Force-bonté*, F. Rieder, Paris, 1926.
[3] Abdoulaye Ly, 1957.
[4] Lunn J, 1999, p.33
[5] Onana C, 2003.
[6] D'Almeida-Topor H, 1973.
[7] Summers A, Johnson R.W, 1978.
[8] Lawler N, 1996.
[9] Michel M, 1971 et 1982.
[10] Dubois C, 1985.

Frémeaux[1] (Afrique), ou encore sur une longue période comme Myron Echenberg[2]. D'autres auteurs ont apporté leur contribution par des synthèses centrées sur l'institution militaire en Afrique (Anthony Clayton[3]) ou sur l'expérience militaire française en Afrique (Vincent Joly[4]). L'ensemble de ces travaux n'évoque que rarement les tirailleurs somalis compte-tenu de leur faiblesse numérique. Ils n'en restent pas moins indispensables pour mettre en perspective les spécificités des militaires recrutés dans la Corne de l'Afrique. Ces derniers, plus proches par le mode de recrutement des colonies anglaises, tout comme l'approche sociale de ce travail, m'ont conduit à tenter une comparaison avec les recherches portant sur les militaires africains de l'empire britannique. Les travaux d'Anthony Clayton et David Killingray[5], et plus encore l'ouvrage de Timothy Parsons ont ainsi accompagné ma réflexion.

L'histoire sociale s'est considérablement renouvelée depuis quelques décennies grâce à l'apport de disciplines de sciences humaines comme la sociologie ou l'ethnologie, et par un changement de focale initié par la micro-histoire sociale. Cette « histoire au ras du sol[6] » non seulement met en évidence des stratégies sociales individuelles constitutives d'une macro-histoire vue du haut et parfois simplificatrice, mais « ces micro-analyses permettent de se colleter avec de grandes questions aussi bien que l'auscultation des gros bataillons de l'ancienne histoire sociale[7]. » Isoler un groupe social comme celui des anciens tirailleurs somalis permet-il de retrouver l'ensemble des Africains ayant servi dans l'armée française voire les armées européennes ? L'ambition de ce travail n'est pas aussi élevée, d'une part parce que les situations diffèrent d'un ensemble colonial à l'autre, mais aussi au sein d'un même empire, le volontariat exclusif des recrues de la CFS en témoigne. D'autre part, le chercheur est tributaire de ses sources, la tâche est immense pour qui veut approcher une « histoire totale » des colonisés sous l'uniforme, elle imposerait un travail d'équipe qui déborde le cadre d'une thèse. Ce travail propose une étude sociale à partir d'un bureau de recrutement de l'armée française, le seul en Afrique de l'Est continentale[8].

Compte-tenu des spécificités liées au volontariat exclusif des engagements en Côte française des Somalis, cette étude n'a pas la prétention de retrouver tous les tirailleurs africains. Elle peut cependant tenter de comprendre la démarche volontaire de nombre d'entre eux, y compris en

[1] Frémeaux J, 2006.
[2] Echenberg M, 1991.
[3] Clayton A, 1994.
[4] Joly V, 2009.
[5] Clayton A, Killingray D, 1989 et Killingray D, 2010.
[6] Revel J, 1989, préface de l'édition française du *Pouvoir au village* de G. Levi, 1989.
[7] Charle C. (dir), 1993, *Histoire sociale, Histoire globale ? Actes du colloque des 27-28 janvier 1989,* Paris, Maison des sciences de l'homme, p. 49.
[8] Sont exclues les possessions insulaires françaises comme l'archipel des Comores.

Afrique de l'Ouest pourtant marquée par la conscription obligatoire. Tenter de comprendre les facteurs ayant poussé de jeunes hommes à s'engager, puis mesurer les transformations socioculturelles induites par le passage plus ou moins long dans les rangs d'une armée moderne, invitent à retrouver le contexte social marqué par la ruralité dans lequel ils évoluaient. Timothy Parsons notait dans son introduction[1] le parallèle entre les *askaris* des *King's African Rifles* et les travailleurs du port de Mombasa à l'époque coloniale étudiés par Frederick Cooper[2]. D'origines rurales pour la plupart, toute histoire sociale de ces salariés africains invite à se pencher sur l'histoire rurale africaine[3]. Or l'histoire des ruraux en Europe ou en Afrique se heurte à des obstacles communs quant aux sources écrites (regards condescendants, partiaux du rédacteur, éparpillement des données utilisables) et orales (quelle valeur attribuer aux témoignages oraux quand ils existent ?). L'histoire rurale a cependant été une source d'inspiration dans ce travail car elle explore des pistes utiles à l'histoire sociale des tirailleurs africains (migrations[4], entrée en « modernité »[5], politisation[6]) ; en outre, elle est souvent centrée sur « les gens de peu » et utilise l'échelle micro-historique pour mettre à jour la fabrique sociale des sociétés contemporaines, des identités sociales et nationales. La démarche visant à placer au centre de cette recherche les individus en situation coloniale n'est pas nouvelle. Les *subaltern studies* ont accompagné le renouvellement de l'histoire sociale des peuples colonisés[7] en tentant de rompre le silence des sources européennes sur les plus nombreux, en leur redonnant la parole et leur place dans le développement des sociétés colonisées, dans l'émergence d'une modernité propre aux nouveaux états indépendants. L'autonomie des colonisés est également l'un des axes de réflexion des *postcolonial studies*[8] qui prolongent les précédentes en insistant sur les rapports de domination. Ces courants historiographiques, parfois décriés[9], m'ont cependant permis d'être plus attentif au travail sur des archives ou des discours biaisés .

Cependant cette approche comparative des espaces ruraux, aussi stimulante soit-elle[10], doit être maniée avec précaution, l'arrière-plan historique des sociétés rurales occidentales et africaines n'étant pas identique en tous points. De même, la diversité des origines nationales et ethniques des recrues (Somali, Afar, Arabes et autres) complexifie cette approche comparative des espaces ruraux

[1] Parsons T.H, 1999, p.5
[2] Cooper F, 1987.
[3] *Ibidem*, p. xiii
[4] Rosental P-A, 1999.
[5] Cooper F, 2010. L'auteur critique et invite à relativiser (comme les ruralistes) le concept de modernité et d'autres.
[6] Agulhon M, 1970.
[7] Ranajit Guha, *Elementary aspects of peasant insurgency in colonial India*, Oxford university press, Delhi, 1983.
[8] Blanchard P et Bancel N, *Culture post-coloniale, 1961-2006, traces et mémoires coloniales en France*, éditions Autrement, Paris, 2006.
[9] Bayart J.F, *Les études postcoloniales, un carnaval académique*, Karthala, Paris, 2010.
[10] Thibon C, 2000.

concernés. La prépondérance des pasteurs somalis dans ces recrutements a eu néanmoins pour conséquence de privilégier ce groupe par rapport aux autres. Les publications de l'anthropologue anglais I.M Lewis sont incontournables pour ce qui concerne l'espace somali, tant pour la connaissance de la société pastorale[1] que pour l'histoire du peuple somali[2]. Peu d'auteurs ont publié en français sur ce sujet, cependant la thèse de Marcel Djama, anthropologue, consacrée au changement social dans l'espace somali à partir d'une communauté installée sur un territoire partagé entre deux états, fut d'un grand intérêt pour mes propres recherches. Au regard de cette production d'ouvrages en sciences humaines consacrés aux Somali, les Afar ont suscité moins de publications, citons cependant les travaux de Didier Morin[3] ; les Arabes de Djibouti n'ont pour leur part donné lieu qu'à quelques rares articles, le travail d'Alain Rouaud[4] n'en n'est que davantage pionnier.

Sources et méthode

Le corpus constitué pour mener à bien cette recherche est hétéroclite, les traces et indices[5] des hommes étudiés étant dispersés. Les archives militaires ont tout naturellement été privilégiées dans un premier temps, celles de l'armée de terre déposées à Vincennes (Service Historique de la Défense), mais aussi celles concernant plus spécifiquement les Troupes de marine au sein desquelles les tirailleurs servaient ; elles sont conservées à Fréjus au CHETOM (Centre d'Histoire et d'Etudes des Troupes d'Outre-mer). La qualité des archives de la défense n'est plus à démontrer, il faut cependant préciser qu'en ce qui concerne les tirailleurs somalis, elles ne sont pas abondantes. Mais certaines pièces comme les Journaux de marche des unités permettent une approche au plus près des tirailleurs et de leur expérience combattante. Le SHD a récemment pris sous sa responsabilité le Bureau Central des Archives Administratives Militaires (BCAAM) situé à Pau, il est encore largement inexploré par la recherche universitaire. Pour ce qui concerne l'objet de ce travail, tous les livrets individuels des tirailleurs engagés à partir de 1916 y sont conservés, ils sont d'un grand intérêt car consignent des informations sociologiques de premier ordre sur les individus. Ces livrets individuels ont permis une étude statistique basée sur des années significatives jalonnant la période étudiée (1916 - fin des années soixante) ; grâce à un logiciel de base de données[6], il a été permis de mettre à jour le profil sociologique du tirailleur. En outre, ces livrets individuels permettent de reconstituer le parcours militaire d'un individu, on y retrouve également la correspondance administrative dans

[1] I.M Lewis, *A pastoral democracy*, 1961 (1ᵉéd.)
[2] I.M Lewis, *A modern history of the Somali*, 1965 (1ᵉ éd)
[3] Morin D, 2004.
[4] Rouaud A, 1997.
[5] Ginzburg C, *Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice*, in *Le Débat*, n°6, novembre 1980.
[6] Microsoft Access

certains cas ; grâce à une « lecture lente[1] », des détails se révèlent particulièrement intéressants. 1310 livrets individuels ont ainsi été sélectionnés de manière aléatoire, soit 25% des effectifs recrutés parmi les années choisies pour la constitution du panel : 1916, 1917, 1918, 1938, 1942, 1943, 1944, 1945, 1948, 1959 et 1965-1966[2]. Ces livrets n'ont pas été la seule source utilisée au sein du BCAAM. Le service identification des anciens militaires permet de vérifier et de retrouver rapidement un ancien militaire au parcours éloquent mais ne figurant pas dans le panel constitué[3]. Enfin, les « archives collectives » des unités sont également accessibles ; austères par leur contenu[4], elles viennent parfois utilement compléter les précédentes. Certains militaires se sont engagés dans la Marine nationale, mais l'ampleur de la tâche m'a empêché d'explorer les documents déposés dans le centre d'archives situé à Toulon (SHD Toulon), et les effectifs engagés dans la Marine nationale n'ont pas été aussi nombreux que ceux des Troupes de marine relevant de l'Armée de terre. Cependant, au cas par cas, les services concernés ont bien voulu répondre à mes demandes d'informations. Une visite au Fort d'Ivry en région parisienne m'a permis de découvrir la richesse des archives photographiques de l'ECPAD (Etablissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense). Les photographies de tirailleurs somalis sont peu nombreuses, mais ajoutées aux clichés mis en ligne par la Bibliothèque Nationale de France[5], et la Réunion des Musées Nationaux[6], elles constituent un corpus iconographique nettement orienté sur la Grande Guerre.

Les livrets militaires consultés ne permettent quasiment pas de retrouver les destins individuels des anciennes recrues, sauf dans le cas exceptionnel d'une correspondance avec les services administratifs. Il faut donc se diriger vers d'autres dépôts d'archives afin de compléter le corpus. Aux archives militaires sont venues s'ajouter les archives coloniales, et diplomatiques. Un grand nombre de cartons ont été consultés à Aix en Provence (Archives Nationales d'Outre-mer) afin de retrouver les traces des anciens tirailleurs dans les correspondances et rapports politiques adressés par les autorités coloniales au ministère de tutelle. Les fonds d'archives conservés à La Courneuve (archives de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères) et à Nantes (Centre des Archives Diplomatiques de Nantes où sont conservées les archives des services extérieurs du ministère des Affaires étrangères) ont complété cette quête des sources françaises, notamment pour ce qui

[1] Löwy Llana, *« 12. Carlo Ginzburg : Le genre caché de la micro-histoire », in* Danielle Chabaud-Rychter *et al.*, Sous les sciences sociales, le genre. La Découverte « Hors collection Sciences Humaines », 2010 p. 177-189.
[2] Compte-tenu de la faiblesse des recrutements des années soixante, ces deux années ont été amalgamées.
[3] Ce service a particulièrement été utilisé après le retour de l'enquête de terrain. Il a pu ainsi confirmer ou pas le parcours d'un ancien militaire parfois disparu, de confronter la mémoire des individus aux documents conservés en archives.
[4] Il s'agit de documents administratifs de l'armée à l'échelle d'une unité. On y trouve des listes de mutations, de stagiaires à différentes certifications professionnelles (permis de conduire, formation d'infirmier, stages divers…), des avis de décès, des signalements de déserteurs…
[5] http://gallica.bnf.fr/
[6] http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/

concerne l'arrière plan politique des engagements d'anciens militaires dans la vie politique de la colonie après 1945. Certains dossiers « réservés » n'ont pu être consultés faute d'autorisation[1].

Enfin le corpus s'est étoffé d'un travail de terrain entrepris en République de Djibouti. Si initialement l'objectif était de recueillir des témoignages oraux d'anciens militaires et de leur descendance en République de Djibouti mais aussi en Ethiopie et au Somaliland, le manque de temps et de moyens m'ont contraint de limiter cette enquête aux frontières djiboutiennes. Un financement du LAM-CREPAO (Université de Pau et des Pays de l'Adour) complété par l'IFRA[2] Nairobi ont rendu possible la compilation d'une trentaine de témoignages[3] d'anciens militaires de la Seconde Guerre mondiale ou des conflits coloniaux ultérieurs, et de descendants de tirailleurs de la Grande Guerre. Des témoins de la vie politique et économique de la colonie ont également été sollicités. Croisés avec les archives conservées en France, cette enquête a tenté de mettre en évidence la portée de ces engagements à l'échelle familiale. Elle est cependant restée limitée en raison des difficultés liées à la langue, à l'âge des anciens militaires et au caractère largement exogène des recrutements, la majorité des anciens tirailleurs et leurs descendants ne vivant pas en République de Djibouti.

Ce corpus diversifié dans lequel l'objet de cette recherche se trouve dilué, a rendu possible, voire imposé, une approche micro-historique du sujet, sans pour autant négliger sa dimension globale et comparative. L'instrumentalisation du métier des armes à partir des recrues de l'armée française dans la Corne de l'Afrique est au cœur de cette étude organisée autour des trois temps de la vie militaire, lesquels constituent chacun une partie : l'engagement, l'expérience combattante, la valorisation de cette expérience.

La première partie est organisée autour de quatre chapitres, elle est consacrée à l'ampleur et aux ressorts de ces engagements volontaires. S'interroger sur leurs mobiles invite au préalable à revisiter la relation coloniale, à reconstituer le cadre de l'irruption coloniale dans cette partie de l'Afrique du

[1] MAE série Afrique et Levant, sous série CFS 1953-1959, dossier 11 (documents SDECE, questions militaires notamment) et MAE série Afrique et Levant, sous série CFS 1960-1965, dossier 19 (questions militaires et politiques). Après plusieurs relances, l'autorisation concernant le dossier 11 m'est parvenue alors que la rédaction était bien avancée. Il n'a pas été consulté faute de temps. Il est disponible au chercheur sous cette cote : 45QO/11. Le dossier 19 n'était toujours pas consultable en octobre 2012.

[2] Institut Français de Recherche en Afrique. L'institut a mis en commun sa bibliothèque avec celle du *British Institute in Eastern Africa*, ses ressources m'ont été très utiles.

[3] 34 parcours de vie ont été reconstitués à l'aide des témoignages et des livrets retrouvés dans les archives administratives de l'armée de terre. Certains témoignages de descendants de militaires n'ont pas été retenus en cas de confusion entre un parcours dans la milice indigène et l'armée (le milicien n'avait pas le statut de militaire), ou bien le livret n'a pas été retrouvé, souvent à cause d'une mauvaise retranscription du nom par l'armée, ou encore en raison de fréquentes homonymies, d'inversion probable du nom attribué à la naissance avec le prénom ou le nom de famille conforme à l'usage en Occident. Un seul cas d'ancien tirailleur a été retenu alors que son livret est manquant. Dans ce dernier cas, l'existence du tirailleur est avérée par d'autres sources écrites.

point de vue du colonisateur comme du colonisé. La Côte française des Somalis est à son origine une simple escale maritime, une cité-comptoir construite autour de son port et de sa gare lui permettant de drainer les échanges extérieurs de l'Ethiopie. Cette présence française en CFS, mais aussi britannique au Somaliland, n'est pas la conséquence d'une conquête militaire, mais d'accords passés avec des autochtones qui, dans un premier temps, ont cru pouvoir tirer profit de ces nouveaux arrivants circonscrits à quelques points du rivage. Cette présence négociée a-t-elle contribué à ces recrutements relativement aisés dans cette partie de l'Afrique ? Après avoir retrouvé le cadre politique et économique de la présence française dans la Corne, mis en perspective ces recrutements par rapport à l'ensemble impérial français tout en les comparant avec d'autres entités coloniales, de nouvelles pistes seront explorées pour tenter de comprendre la démarche de milliers de jeunes hommes attirés par le métier des armes. Le nord de la Corne de l'Afrique s'inséra dans une économie-monde dominée par les grands courants d'échanges coloniaux, lesquels contribuèrent à introduire de nouveaux rapports de production et accélérèrent les changements sociaux en cours. Le port de Djibouti devint un pôle économique de premier ordre dans cette partie de l'Afrique de l'est. Quelle est la relation entre ce développement et les recrutements de l'armée française ? L'étude statistique portant sur des centaines de livrets militaires permet de reconstituer le profil sociologique de ces recrues, de noter les évolutions sur plusieurs décennies. L'étude du panel est complétée par une approche micro-historique afin de retrouver les réseaux lignagers ayant contribué à spécialiser certains groupes dans le métier des armes, à générer des migrations militaires au profit du chef-lieu de la colonie. De même, il conviendra de s'interroger sur le caractère guerrier attribué au premier abord à ces volontaires complaisamment assimilés à des mercenaires.

L'expérience de la guerre constitue une seconde partie, elle tentera d'éclairer certains débats portant sur l'implication des colonisés dans les guerres menées par la France de la Grande Guerre aux années soixante. Un chapitre est consacré à la seule Première Guerre mondiale, de par le nombre de tirailleurs engagés et la violence des opérations auxquelles ils participèrent. Les conflits postérieurs sont regroupés dans un autre chapitre dans lequel la place des colonisés dans les conflits coloniaux postérieurs à 1945 est analysée. Outre les aspects mémoriels, ces deux chapitres constituant cette partie ont pour objectifs d'aborder la relation entre les ethnotypes coloniaux, les représentations des recrues sur leur propre identité, et leur traduction dans les différents engagements auxquels les militaires de la Corne participèrent au service de la France.

Le retour à la vie civile et l'impact socioculturel mais aussi politique de cette expérience « ambiguë » seront étudiés dans une dernière partie sous deux angles. D'abord à l'échelle individuelle et familiale c'est-à-dire au sein de la sphère privée, puis dans l'espace public. Dans un premier temps nous tenterons de vérifier si le temps passé sous l'uniforme a été un vecteur de changement socioculturel,

dans quelle mesure ces hommes sont devenus des intermédiaires culturels et ont contribué à insérer leur descendance dans une « modernité » toute relative. Enfin, un ultime chapitre est consacré aux engagements en politique et dans la vie associative des anciens combattants. L'implication des anciens militaires dans la vie publique sera d'abord envisagée à l'échelle du groupe social, puis à celle de parcours individuels exceptionnels. A partir des itinéraires de deux anciens combattants élus aux assemblées métropolitaines, nous tenterons de mesurer comment l'expérience militaire a été instrumentalisée pour créer de nouvelles notabilités. L'approche globale de la politisation en CFS et l'étude de ces deux trajectoires politiques permettent de mettre à jour la maturation des revendications nationalistes, alors que Djibouti devient un enjeu de la Guerre froide de par sa position stratégique. Histoire de la décolonisation, des relations internationales et histoire politique de la France se croisent dans ce dernier chapitre.

Remarques

Toponymes

Dans le texte, les noms de lieux situés en Ethiopie, en Erythrée, au Somaliland et en Somalie sont tirés de la carte géographique au 1/2 000 000e « Ethiopia, Eritrea, Djibouti, Somaliland » publiée en 2011 par Gizi Map, seuls les noms des capitales éthiopienne et somalienne sont conservés dans leur graphie française. Les noms de lieux situés en République de Djibouti sont basés quant à eux sur la carte IGN de 1992 au 1/200 000e.

Les noms des peuples, des groupes « ethniques »

Faut-il accorder les noms de peuples, de tribus, clans, fractions ? Le Grevisse (article 539) note : « Le pluriel des noms propres donne lieu à des règles assez subtiles sur lesquelles les grammairiens ne s'accordent guère. L'usage d'ailleurs reste, en la matière, fort indécis », tout en précisant plus loin qu'il convient d'accorder au pluriel. Cependant, au cours des nombreuses lectures, la majorité des chercheurs francophones n'accordent pas les noms de peuples. J'ai donc suivi cet usage sans être pour autant convaincu. Les noms de peuples, ethnies, fractions, clans, ne sont donc pas accordés ni en genre ni en nombre, sauf lorsqu'ils sont en position d'adjectif, mais à condition que cela ne modifie pas la prononciation. Dans les citations, l'orthographe des noms propres n'a pas été modifiée.

Première partie :

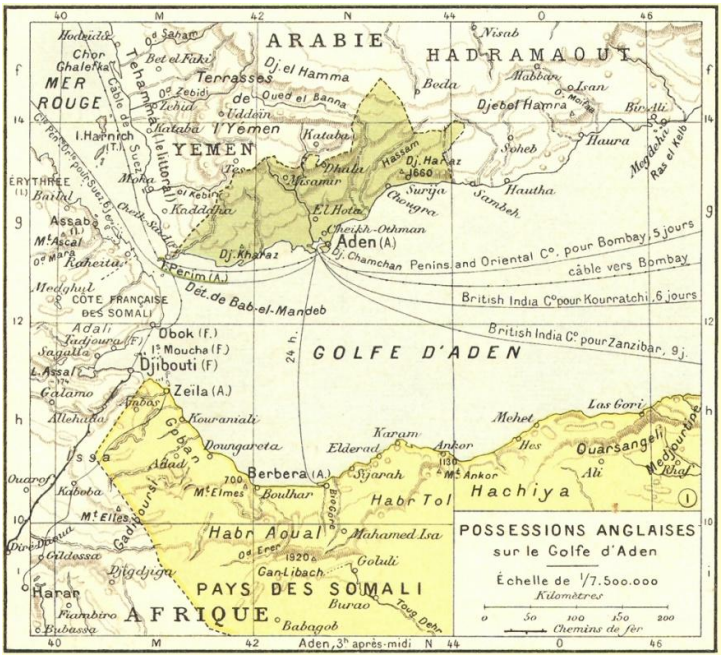
S’engager

Chapitre 1 : Une relation coloniale fondée sur l'intérêt

Principale base militaire française hors du territoire national, la capitale de la République de Djibouti demeure dans l'imaginaire de beaucoup une « ville-garnison ». Cette présence militaire n'est pas le fruit d'une quelconque conquête, mais de circonstances géopolitiques ayant fait de Djibouti un port stratégique situé sur un des détroits les plus fréquentés par la navigation mondiale, une position avancée des Occidentaux dans un contexte de Guerre froide puis d'insécurité régionale. Cette présence militaire fait donc partie du « paysage djiboutien », les populations sont habituées depuis longtemps à cette proximité des militaires autour desquels gravitent de nombreuses activités commerciales et emplois. Si dans les années ayant précédé l'indépendance, les militaires français ont été le symbole d'une répression coloniale incarnée par les scènes de guérilla urbaine de 1966 ou du barrage filtrant enserrant la ville de Djibouti, la plupart des hommes et des femmes de cette république indépendante depuis 1977 sont conscients que cette présence étrangère est source de revenus et de sécurité dans un contexte régional marqué par la violence. Cette présence acceptée car instrumentalisée correspond assez bien à la mise en place des cadres de la colonisation de cette partie de la Corne dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Peu nombreuse et peu militarisée jusqu'à la veille de la seconde Guerre mondiale, cette présence européenne sur les rivages nord de la Corne de l'Afrique a nécessité des tractations avec des autochtones considérés comme dangereux, rétifs à l'ordre quel qu'il puisse être. Au XIX^{e} siècle, Français et Britanniques ont cependant trouvé des interlocuteurs considérés comme des « chefs » avec qui ils négocièrent leur implantation. La création ex-nihilo de cette ville coloniale tournée vers le commerce et la situation coloniale qu'elle a engendré constituent l'arrière plan socioculturel des tirailleurs de la Corne de l'Afrique. Ces recrutements de volontaires pour servir dans l'armée française trouvent-ils leur origine dans une relation coloniale particulière fondée sur des intérêts convergents ?

1. L'intrusion coloniale : des populations à la croisée d'impérialismes concurrents (1850-1917)

Le propos est ici limité au nord de la Corne de l'Afrique, de la frontière séparant les possessions italienne et française au cap Gardafui à l'extrême pointe de la Corne. La région ainsi délimitée est composée d'une bande côtière aride, désignée par le terme *Guban* en langue somalie (la brûlée), puis l'altitude s'élève vers l'intérieur. Au nord du golfe de Tadjoura les massifs des Mabla et du Goda, sans être infranchissables (les hauteurs sont comprises entre 1500 et 2000 mètres) constituent un obstacle de taille à la pénétration vers le Triangle Afar, vaste dépression désertique située aux pieds des hauts plateaux éthiopiens. Sur le golfe d'Aden, le littoral écrasé de chaleur entre avril et octobre cède la place à de moyennes montagnes qui traversent d'est en ouest le Somaliland. Sur ces hauteurs la chaleur est moins accablante, des précipitations dans la partie ouest ont rendu possible l'agriculture pluviale et l'élevage bovin (régions de Hargeisa, Boorama). Cette région propice à l'agriculture se poursuit vers l'ouest dans l'actuelle Ethiopie, c'est la région de Hārer (Harar) . Entre cette grande ville commerciale et le Triangle Afar, la vallée de l'Awash constitue l'axe de pénétration privilégié pour atteindre le plateau éthiopien. Au-delà de la frontière du Somaliland se trouvent le plateau du Haud et l'immense plaine aride de l'Ogadēn. Les hommes qui peuplent ces régions littorales à l'heure de la colonisation sont des pasteurs éleveurs Afar et Somali. Les conditions de vie sont rudes, les sécheresses sont des calamités pour des populations à l'équilibre alimentaire fragile. Ce sont pourtant ces côtes désolées qui ont attiré les convoitises, non pour leurs ressources, mais pour leur situation stratégique au débouché de la mer Rouge et pour les perspectives commerciales offertes avec l'Ethiopie enclavée.



Le golfe d'Aden (Atlas classique 1910, Vidal-Lablache)

1.1 Une région convoitée : entre intérêts commerciaux mineurs et positionnements stratégiques

La seconde moitié du XIX[e] siècle voit s'intensifier la « course aux colonies » entre puissances européennes. *« La fondation d'une colonie, c'est la création d'un débouché »* disait Jules Ferry[1] mais il rajoutait dans le même discours qu'une flotte a besoin *« d'abris solides »* et de *« centres de ravitaillement »*. Ces arguments économiques et politiques en faveur de la colonisation illustrent parfaitement les mobiles pour lesquels les Européens ont souhaité s'implanter dans une des régions les plus désolées de la planète. Aux puissances européennes colonisatrices (Grande Bretagne, France et Italie), il convient de rajouter l'Ethiopie de Ménélik qui, du Shewa (Choa), avance elle aussi vers ces rivages qu'elle considère comme siens.

A. Des intérêts commerciaux surestimés

Cette partie du littoral africain, comme celui de l'Afrique de l'Est, était depuis longtemps insérée dans des circuits commerciaux anciens drainant les produits de l'intérieur (ivoire, café, musc, encens, esclaves…) vers les côtes où ils étaient échangés dans des villes portuaires comme Massawa (Mits'iwa), Zeila (Saylac), Berbera ou Mogadiscio (Muqdisho), contre des denrées alimentaires (riz, dates, sucre) ou des tissus d'origine indienne. Ces villes cosmopolites étaient les points d'arrivée de caravanes mettant en relation les rivages de la mer Rouge et de l'océan Indien avec les hauts plateaux abyssins ; la ville de Zeila (située aujourd'hui en Somaliland tout près de la frontière avec la République de Djibouti) a été ainsi pendant des siècles la principale porte d'entrée des échanges de l'Est et du centre de l'Ethiopie avec le reste du monde[2]. Ces échanges mobilisaient des hommes et des animaux de bât nécessaires à l'acheminement des marchandises, des haltes à proximité de rares points d'eau contrôlés par des clans de pasteurs éleveurs avec qui il était indispensable de négocier passages et temps de repos.

Ainsi, entre la côte et la ville commerciale de Harēr, étape vers les hauts plateaux d'Ethiopie, toute une chaine d'acteurs était mobilisée. Des rivages où accostaient les navires entre octobre et avril (conjonction des vents dominants et de la période sèche dans l'arrière pays) les marchandises étaient prises en charge par des caravanes dirigées par un *abban*, personnage incontournable des rivages de la Corne. Richard Burton precise ses fonctions en ces termes en 1856[3] : « *The Abaan acts at once as broker, escort, agent, and interpreter, and the institution may be considered the earliest form of*

[1] Discours de Jules Ferry à la Chambre des députés, 28 juillet 1885.
[2] Pankhurst R, 1985, p. 275
[3] Burton R, 1856, p. 89

transit dues. » Cet intermédiaire indispensable mobilisait dans son propre lignage les ressources nécessaires au bon convoyage des denrées ; par ses alliances matrimoniales, il pouvait en outre emprunter les routes traversant des territoires claniques différents, moyennant quelques thalers comme prix du passage.

Ces caravanes étaient constituées grâce aux pasteurs louant des animaux de bât par centaines[1], complétées par des hommes de confiance et compétents pour l'entretien des animaux, comme pour la sécurité. Les caravanes empruntant la piste de Zeila, rejoignaient en deux semaines Harēr sans quitter le pays Issa. Quelques dizaines de kilomètres avant la grande ville commerçante, étape vers le Shewa, les marchandises étaient transbordées sur d'autres animaux de bât, les Somali Issa ne pouvant aller plus loin. Cette rupture de charge nécessitait de nouvelles dépenses, qui, cumulées avec les précédentes, grevaient le prix du transport. D'autres pistes partaient des rivages Afar ; du port de Tadjoura elles traversaient ou contournaient le sultanat afar de l'Awsa pour rejoindre le Shewa et le Wollo respectivement au sud et au centre des hauts plateaux abyssins. Plus longues pour rejoindre les marchés éthiopiens, elles dépendaient de la bonne volonté du sultan de l'Awsa qui percevait des taxes à l'entrée et à la sortie de son territoire[2]. La piste qui contournait ce sultanat était moins sûre, elle traversait des territoires disputés par les Somali Issa et les Afar Debneh[3] du sultanat du Gobaad. Ces handicaps vont peser dans le choix de la France de déplacer le centre névralgique de sa colonie d'Obock en territoire Afar, à Djibouti en territoire Issa. Les retombées de ces flux commerciaux permettaient donc aux populations vivant sur ces espaces caravaniers d'en retirer quelques avantages, soit directement par la location d'animaux ou l'embauche, soit indirectement par la redistribution des revenus tirés du passage des caravanes. Si ces relations commerciales anciennes étaient dominées par des commerçants Indiens (les Banyans) ou Arabes avant l'arrivée des Européens, elles associaient étroitement les populations des rivages et de l'intérieur dont la bonne volonté permettait la traversée de contrées inhospitalières. Les villes cosmopolites des rivages connectées à l'arrière pays par des pistes caravanières très fréquentées, constituaient un système dans lequel les autochtones jouaient pleinement leur rôle, celui d'assurer le transit des marchandises vers les hauts plateaux ou en provenance de ceux-ci.

La prise de possession par les Britanniques du port d'Aden (1839) puis l'ouverture du canal de Suez ont multiplié les perspectives commerciales ouvertes aux Européens dans la corne de l'Afrique. Dès avant l'ouverture du canal en 1869, la compétition pour les rades ou mouillages sûrs sur la mer Rouge et le golfe d'Aden s'accentue. Elle est relayée, dans cette seconde moitié du XIX^{e} siècle, par de

[1] Pankhurst (op cit) cite Paulitschke qui aborde Zeila au début des années 1880. Ce témoin évoque la fréquentation annuelle de Zeila par 200 caravanes représentant 3000 chameaux.
[2] Aramis Houmed Soulé, 2011, p. 28
[3] Une des fractions afar de la CFS.

nombreux aventuriers-commerçants qui s'enthousiasment pour les richesses de l'Ethiopie. Tous y voient un « Eldorado » dont les produits ne demandent qu'à s'écouler vers les rivages, et dont les besoins en biens manufacturés seraient immenses. Les sociétés commerciales sont donc très actives dans ces tentatives de prendre pied sur la ligne de côte située entre Massawa au nord et le cap Gardafui à l'extrême pointe de la Corne. Mais pour atteindre les hauts plateaux abyssins, les aventuriers commerçants européens dépendaient entièrement des réseaux commerciaux existants. Dans un tel environnement, les Européens ont été considérés comme de nouveaux acteurs dont on pouvait tirer de substantiels revenus, leur dépendance pour voyager ou commercer a profité dans un premier temps aux habitants des rivages de la Corne. Nombreux sont les récits des premiers commerçants ou voyageurs européens abusés par un guide, un notable chargé de la location de dromadaires : Rimbaud perd ainsi beaucoup de temps et d'argent à Tadjoura. On se plaint de la duplicité des intermédiaires, de leur appétit au gain, notables ou simples pasteurs profitent de la position de ces voyageurs-commerçants peu connaisseurs des usages et des réseaux relationnels indispensables pour affréter une caravane[1]. Le chemin de fer franco-éthiopien achevé durant la Grande Guerre mit un terme à cette dépendance à l'égard des circuits commerciaux maîtrisés par les pasteurs itinérants.

Cette présence commerciale ne fut donc pas aussi prédatrice comparée à d'autres parties de l'Afrique, mais elle fut déstabilisatrice par l'accroissement des flux commerciaux et par la nature de certaines denrées échangées comme les armes.

B. Les intérêts stratégiques dominent

L'arrivée des commerçants européens au XIXe siècle n'a donc pas sorti la Corne de son isolement relatif. Ces Européens n'ont pas non plus été une « découverte » pour les Somali ou les Afar vivant sur ces rivages de l'océan Indien. L'irruption des Portugais à la fin du XVe siècle dans l'océan indien vint perturber les relations commerciales anciennes tissées entre le monde Indien et la Corne de l'Afrique[2]. Zeila et Berbera furent, tout comme les ports de Brava ou Mogadiscio, plusieurs fois bombardés ou saccagés. La lutte dans le golfe d'Aden opposa tout au long du XVIe siècle les navires portugais et turcs, alors que l'Ethiopie chrétienne s'affaiblissait sous l'effet d'invasions ou de divisions internes. Si les ports yéménites d'Aden ou Mocha (Al Mukhā) étaient déjà visités par des navires de commerce européens aux XVIIe et XVIIIe siècles, le XIXe siècle marque le grand retour des Européens sur les rivages de la Corne de l'Afrique. Rivalités commerciales et stratégiques, tout

[1] Aubry M.C, 1988, p. 36
[2] Doresse J, 1971, p. 216

comme l'exacerbation de la « course aux colonies » vont multiplier les initiatives sur les rivages nord de la Corne.

La Grande Bretagne dans sa recherche de points d'appuis sûrs sur la route des Indes s'empare de la ville d'Aden en 1839. Ce port était depuis longtemps le relai essentiel de tout le commerce se dirigeant vers la Corne ou en provenant. Son importance ne va cesser de croître avec le développement de la navigation à vapeur (ravitaillement en combustible) et surtout les perspectives d'ouverture du canal de Suez. Si les considérations économiques semblent être dans ce cas, comme dans d'autres parties de l'Afrique, le mobile de l'impérialisme européen, les considérations stratégiques ne peuvent être occultées. Après la prise de possession d'Aden, les Britanniques étendent leur protectorat à l'île de Perim en 1858, contrôlant ainsi le détroit de Bab el Mandeb, puis sur l'île de Socotra au large de la Corne (1876), avant de remplacer l'Egypte sur les rivages de l'actuel Somaliland (1884).

Ces considérations commerciales appuyées par des Etats soucieux de leurs intérêts stratégiques se retrouvent dans la prise de possession par la France de ce qui deviendra la Côte française des Somalis. Le meurtre du Consul de France à Aden au large de l'actuel port de Djibouti fut le prétexte pour une mission chargée de retrouver les meurtriers et de reconnaître les côtes du golfe de Tadjoura. Cette mission dirigée par l'amiral Fleuriot de Langle se conclut par le traité du 11 mars 1862 par lequel la France obtient contre paiement le site d'Obock et les rivages environnants situés face au détroit de Bab el Mandeb. Néanmoins, aucune installation durable ne vint concrétiser cet achat. Ce n'est qu'à partir de 1874 que des maisons de commerce aventureuses choisissent cette rade pour développer leurs relations commerciales avec l'Ethiopie[1]. Mais le véritable point de départ de la colonisation française est d'ordre stratégique. La guerre franco-chinoise de 1883 accorde subitement un vif intérêt à ce point isolé de la côte africaine. Empêchés par la Grande Bretagne de se ravitailler en charbon à Aden, les navires français se trouvèrent à la merci de Londres pour leurs expéditions coloniales dans l'océan Indien et en Extrême orient, situation intolérable à l'heure de la course aux colonies. En 1884 est nommé un premier gouverneur du « Territoire d'Obock et dépendances », Léonce Lagarde est le véritable fondateur de la Côte française des Somalis[2]. Mais cette présence est limitée par le renforcement de l'état éthiopien.

Au XIX^{e} siècle, l'Ethiopie est en cours d'unification. Dans ce processus, trois provinces jouent un rôle majeur, le Tigray, le Godjam et le Shewa. Elles sont dirigées par des *ras* ou *negus* appartenant à une noblesse chrétienne soucieuse de ses privilèges et d'une ascendance aussi lointaine que possible.

[1] Dubois C, 1997, p. 34
[2] Prijac L, 2012.

L'unification du pays est achevée par Ménélik II (r. 1889-1913) qui, à partir du Shewa, étend son domaine vers le sud et unifie sous son autorité les trois provinces majeures s'étendant sur les hauts plateaux. Cette conquête du sud vise notamment la province de Harēr sur la route de Zeila, principale voie du commerce extérieur éthiopien. Au cours de son règne, Ménélik parvient à tripler la superficie de l'Ethiopie, à achever la construction d'un état reconnu par les puissances colonisatrices, et à créer une force militaire capable de défaire une armée européenne à Adoua (Ādwa) en 1896. L'Etat éthiopien ne se considère pas comme inférieur aux Etats européens avides de tisser des relations commerciales avec ses supposées richesses. Allié au puissant clergé hostile aux missions catholiques, le pouvoir éthiopien fonde sa relation avec l'Europe sur la méfiance, mais aussi le réalisme quant aux besoins en modernité d'un empire en construction. Ce contexte géopolitique, géoéconomique, de faible intensité, pousse à une prise de possession négociée.

1.2 Une prise de possession négociée (1862-1917)

A. La multiplication des traités et des accords

Les rivages nord de la Corne n'ont pas été conquis militairement par les Européens dont l' implantation a pour origine des traités, des accords passés avec des « chefs » ou sultans locaux. La conférence de Berlin (15 novembre 1884-26 février 1885) stipulait dans son article 34 qu'un traité permettant la prise de possession d'une partie du littoral africain devait être simplement notifié aux autres puissances pour être reconnu. Cette disposition a certainement accéléré la « course vers l'Afrique », l'inflation du nombre de « traités » signés par les puissances européennes est significatif de cette accélération du processus de mainmise du littoral africain[1]. De Assab (Āseb) en Erythrée à la pointe de la Corne, Italiens, Français et Britanniques ont signé de tels accords avec des « chefs » autochtones.

Le traité du 11 mars 1862 signé entre la France et Dini Ahmed Aboubekr, agissant au nom des sultans afars de Tadjoura, de Raheita (Rehayto) et du Gobaad, prévoit la cession d'une partie du littoral autour d'Obock moyennant le versement de la somme de 10 000 thalers soit 50 500 francs de l'époque[2]. Léonce Lagarde, qui compte aller plus loin dans la mise sous contrôle de cet espace nouvellement acquis, prend contact avec ces mêmes sultans et signe avec eux des traités qui serviront de base à la pénétration ultérieure de la France. En 1884, le sultan du Gobaad signe un traité d'amitié par lequel il s'engage à protéger les caravanes françaises contre le versement d'un

[1] M'Bokolo E, 2004, p. 282
[2] Oberlé Ph et Hugot P, 1985, p. 59

thaler par chameau et un thaler par voyageur européen. La même année, le sultan de Tadjoura accepte le protectorat de la France mais bénéficie d'une pension mensuelle de 100 thalers et 80 pour son vizir. Avec les Afar, les Français ont affaire à une société fortement hiérarchisée, organisée en grande chefferies ou sultanats, deux se situent dans la zone d'influence française (Sultanat de Tadjoura et du Gobaad) mais le plus puissant est celui de l'Awsa en Ethiopie (avec quelques territoires se situant en CFS[1]).

En 1885, Léonce Lagarde signe avec les « chefs » Issa un traité par lequel ces derniers « *donnent leur pays à la France pour qu'elle le protège contre tout étranger* ». Cet accord avec les Issa est confirmé en 1917 par un second traité[2] dans lequel il est précisé que « *les chefs actuels des tribus Issas déclarent faire cession en toute propriété au gouvernement français des côtes, havres, rades, îles et territoires occupés de temps immémorial par les tribus* ». De son côté, le gouvernement français s'engage *« à respecter et à faire respecter tous les usages et coutumes des Tribus Issas représentées par leurs chefs* ». Les signataires de ces traités[3] sont connus, mais quelle était leur autorité pour disposer ainsi de « leur pays » ? Quel sens donner à la version française du traité selon laquelle ces « chefs » « donnent leur pays » à une puissance étrangère ? Il est probable que ces traités aient été rédigés en français et en arabe, mais ces « chefs » savaient-ils lire[4] ?

De leur côté, les Britanniques signèrent plusieurs traités avec les aînés de la plupart des clans somalis situés dans l'actuel Somaliland. Ces traités furent conclus entre 1884 et 1885[5] avec les clans Issa, Gadabuursi, Habar Garhajis, Habar Awal et Habar Tol Ja'lo[6]. Par ces traités, en échange de la protection britannique, les ainés des clans signataires s'engagent à ne conclure aucun accord avec une autre puissance, à garantir l'accès aux navires et commerçants britanniques sur leur territoire, et à lutter contre le commerce des esclaves. On remarquera que les Issa sont signataires de deux traités avec des puissances Européennes en compétition dans cette partie de l'Afrique. Par contre, rien n'indique dans ces traités que les signataires « cèdent » leur territoire. Mais dans la zone d'influence française ou britannique où ils résident, les aînés sont appointés, donc retirent un avantage substantiel de cette mainmise européenne. Ces traités[7] signés par les Britanniques mentionnent que

[1] Le tracé exact de la frontière de la CFS avec l'Ethiopie n'est fixé qu'après 1945.
[2] Bertin F, (1973), pp. 19-32
[3] *Ibidem*
[4] Imbert-Vier S, 2008, p. 52
[5] Lewis I.M, 2002, p. 46-48
[6] Les clans Issa et Gadabuursi sont des Somali Dir, les autres sont des Somali Issaq. Les Somali sont répartis en cinq confédérations claniques. Outre les Dir et les Issaq, on trouve les Darod, Hawiyé et Sab. Les pasteurs des trois premières confédérations occupent l'aire somalie du nord de la Corne.
[7] Fitzgibbon L, 1982, p. 15-19

la Grande Bretagne s'engage à maintenir l'indépendance des clans signataires et à assurer leur protection, ils constituent le fondement de la présence britannique dans cette partie de la Corne.

Ce littoral désolé de la côte orientale de l'Afrique n'a pas freiné la compétition entre pays Européens pour s'installer au plus près des richesses supposées de l'Ethiopie ou pour disposer d'un point d'appui pour leurs navires. Russes ou Allemands viennent compléter le panorama de ces tentatives d'installation, avortées dans ces deux derniers cas[1]. Dans cette frénésie des Européens à vouloir s'implanter sur le littoral de la Corne de l'Afrique, certaines portions ont été parfois promises à plusieurs puissances. Le cas de la Mijourtine[2] est éloquent. Cette région située à la pointe de la Corne (Puntland actuel) était, depuis le début du XVIème siècle, organisée en sultanat. Au XIXème siècle, ses ressources provenaient de versements accordés par les Anglais contre la protection des navires naufragés, et par des taxes prélevées sur les ventes de bétail[3]. Ces ressources propres faisaient du sultanat majerteen, une structure politique proche de celle d'un état. En 1878, le sultan passe deux accords de protectorat, l'un avec la France, l'autre avec l'Allemagne. Mais en 1889, l'Italie signe également un tel traité, avant que les Turcs ne tentent de le faire à leur tour…

B. Qui sont les signataires des traités avec les Européens ?

Dans le cas des accords passés avec les sultans afars, c'est une autorité reconnue par les membres de la communauté qui s'engage au nom de tous. Ces sultans ne sont pas pour autant des souverains absolus. Leur autorité est dynastique, mais elle repose sur des chefferies représentant les tribus, et la *fi'ma*, société de classe d'âge réunissant les adultes des différentes tribus[4]. Les sultanats de Tadjoura, de Raheita ou du Gobaad situés sur les côtes, sont de petites entités politiques comparées à celui de l'Awsa plus à l'ouest au contact des hauts plateaux éthiopiens. Mais ce sultanat bénéficie des meilleures terres et pâturages de l'aire de répartition des Afar, il dispose d'une armée permanente alimentée par les revenus des caravanes transitant par le sultanat[5]. Des tous les sultanats afars, celui de l'Awsa est donc le plus puissant. Les concessions accordées aux Européens par les petits sultanats afars ne concernent que des rades, des mouillages propices aux échanges, mais rien qui puisse pénaliser les pasteurs éleveurs. Quel était, dans l'esprit des sultans signataires, le sens des accords de protectorat ? Sans doute un gage de relations commerciales prometteuses et une garantie contre d'éventuels adversaires régionaux.

[1] Doresse J, 1971, p. 275-276
[2] *Ibidem*
[3] Djama M, 1997, pp 403-426
[4] Chailley M, 1980.
[5] Aramis Houmed Soulé, 2011, p. 27

La société Issa n'est pas organisée en sultanat comme chez les Afar, parmi les principes fondamentaux du *Xeer* Issa (ensemble des règles coutumières régissant les rapports sociaux) il y a l'égalité. Au nom de ce principe, « *aucun Issa ne peut prétendre dépasser les autres*[1] », la notion de « chef » n'a donc rien de comparable avec les normes occidentales. Autre contradiction avec le *Xeer*, celle concernant la cession des terres à la France. Elle serait impossible selon la loi coutumière illustrée par le proverbe *« Les Issa étendent leur pays mais ne le cèdent jamais*[2]. » Une telle décision concernant tous les Issa ne pourrait avoir été prise que par l'assemblée, illustration de cette « démocratie pastorale » analysée par I.M Lewis[3]. Il existe deux assemblées dans le *Xeer* Issa, l'une est assimilée à une cour suprême, il s'agit du *Gandé*. L'autre peut être assimilée à une cour d'assise, c'est le *Gudi*. Ces assemblées sont composées par des représentants de tous les groupes claniques Issa auxquels s'ajoutent des « sages » réputés pour leur intégrité morale et leur connaissance du *Xeer*[4]. Or les deux accords avec la France ne sont pas signés par les représentants de toutes les composantes des Issa. Et si cela avait été le cas, on voit mal comment les représentants des clans et les « sages » auraient pu aliéner le territoire Issa en complète contradiction avec le *Xeer*, d'autant qu'au sein de ces assemblées les décisions sont prises à l'unanimité…

S'il existe une autorité supérieure aux clans incarnée par l'*Ugaas*, cette autorité est morale, mais pas politique. Ces pouvoirs de coercition sont très limités, mais les Européens ont pu voir dans cette fonction un équivalent de la royauté. Vivant à Meta en Ethiopie (non loin de Dirē Dawa), l'*Ugaas* n'apparaît pas parmi les signataires des accords passés en 1885 et 1917. C'est vraisemblablement pourquoi les Français ont essayé en vain de créer « leur » *Ugaas* en 1913 en méconnaissant l'usage coutumier. Cet *Ugaas* censé représenter les Issa du territoire français et donc légitimer leur présence, fut rejeté et affublé du sobriquet d' « *Ugaas* des Français » ou « *Ugaas* du chemin de fer » ; il disparut dans l'indifférence générale en 1942[5].

Ces « chefs » Issa sont donc, au mieux, des notables reconnus comme tels par leurs semblables, et savaient pertinemment que leur signature n'engageait en rien les Issa en tant que communauté. Lors du premier accord en 1885, aucun détail ne nous informe sur ce qu'ils ont retiré en échange de leur bonne volonté, mais il est fort probable qu'ils furent régulièrement appointés par la France. Plus de trente ans après l'accord de 1885, la France rémunère ses interlocuteurs afars comme somalis. Tous

[1] Ali Moussa Iyé, 1990, p. 155
[2] *Ibidem*, p. 178
[3] Lewis I.M, 1961 (1st ed.)
[4] *Ibidem*, p. 236 (2nd ed.)
[5] *Ididem* p. 259 (2nd ed.)

les signataires du traité de 1917 étaient appointés comme okals[1] de leur fraction ; l'un d'entre eux aurait été *askari*[2] entre 1907 et 1914[3]. Parmi les signataires, on retrouve Guelleh « Betel » (Guelleh « Batal » aujourd'hui[4]) qui semble être le mieux rémunéré des okals (85 francs par mois), plus encore que l'*Ugaas* Houssein (« *Ugaas* des Français »).

Le cas des Issa signataires d'accords avec les Français est utile pour comprendre la signification des accords passés par d'autres clans avec les Britanniques. L'organisation sociale et politique des autres clans somalis du nord de la Corne est quasi semblable à celle des Issa, les remarques faites plus haut sont applicables aux accords passés avec les clans Issaq ou Gadabuursi.

L'appointement des aînés ou *okal* a été une pratique commune aux colonisateurs qui recherchaient des interlocuteurs pour servir de relais à leurs tentatives de domination. Ainsi, la Grande Bretagne a dû adapter son système de l'*indirect rule*. En l'absence de chefferies traditionnelles, elle s'est appuyée sur les aînés des *diya-paying groups*[5] en leur attribuant le titre de *Akil,* en les appointant, en leur donnant quelques attributions judiciaires limitées et le pouvoir de collecter les taxes au profit du protectorat[6]. La recherche de tels personnages qualifiés de « chefs », correspond à une vision figée des sociétés précoloniales. Dans le cas de la conquête de l'Algérie, V. Joly[7] note que beaucoup d'officiers coloniaux auraient été *« séduits par ces autorités traditionnelles qu'ils côtoient ou combattent, dans lesquelles ils croient voir un avatar des sociétés féodales européennes où les élites "naturelles ", surtout celles des guerriers, avaient conservé leur "prééminence" »*. Ce sentiment s'inscrit dans la raciologie du XIX[e] siècle qui conduit à privilégier les « races » intermédiaires, voisines de la race blanche, aux valeurs guerrières ou dirigeantes.

Cette relation entre l'autorité coloniale et des aînés rétribués va se renforcer car, si dans la société pastorale somalie le notable était reconnu comme tel par ses qualités humaines, oratoires, son courage, son troupeau, la mise en place d'un système d'appointement a tendance à pérenniser un statut par la transmission de cette notabilité à un fils devenant lui-même interlocuteur privilégié de

[1] *Okal* (*Akel*): ou *Akil* en anglais, ainé rémunéré par l'administration, mot arabe ayant pour origine l'occupation égyptienne du littoral entre 1875 et 1884.
[2] *Askari* : terme d'origine arabe désignant un soldat. Le mot existe en Somali, en swahili. Il est utilisé par les Européens pour désigner les recrues autochtones.
[3] Bertin F, 1973. D'après l'auteur de l'article, il s'agit de Darar Awalé, *akel* des Issa Horrone , nommé en remplacement de son père décédé.
[4] Guelleh « Batal » n'est autre que le grand père de l'actuel président de la République de Djibouti
[5] *Diya-paying group* : la *Diya* est le « prix du sang » versé par un clan après un homicide perpétré par l'un de ses membres. Il est un moyen d'éviter la vendetta. Des segments de clans parfois éloignés, se cotisent pour le versement de ce « prix du sang », ils constituent des *diya-paying groups*. Ces derniers sont dans l'organisation sociale des Somali, une alternative à la segmentation patrilinéaire.
[6] Prunier G, 2010, p. 39
[7] Joly V, 2009, p. 74

l'administration. Cette dernière peut cependant décider de cesser d'appointer tel ou tel individu. A eux de se conformer aux désirs de l'administration coloniale.

C. Quels ont été les mobiles des autochtones ?

La signature des traités fut le résultat de négociations la plupart du temps, la contrainte n'intervenant que rarement. La Grande Bretagne l'a cependant pratiquée après l'assassinat d'un des officiers accompagnant R. Burton dans son expédition en Somaliland[1]. Les Britanniques appliquèrent la « politique de la canonnière » en bloquant le port de Berbera[2] pour forcer le clan Habar Awal responsable à livrer les assassins. Durant cette période, la foire annuelle où caravanes de l'Ogaden et navires de commerce se rencontraient, ne put se tenir[3]. Un traité « de paix et d'amitié » fut signé entre ce clan et les autorités d'Aden après qu'eurent été versées des compensations pour le meurtre. Cet épisode est un des rares cas où la contrainte fut utilisée. Le plus souvent les versements en thalers furent déterminants pour l'implantation des Européens, mais pas seulement.

Des rapports de force locaux expliquent ce rapprochement. Ainsi, dans le cas des sultans afars de Tadjoura et du Gobaad qui signent un traité de protection avec L. Lagarde en 1884, leurs mobiles ne sont pas seulement financiers. Tout voyageur traversant la région payait depuis longtemps pour obtenir leur protection. Par contre, ces fractions afars adaïmara (fractions de la côte) étaient sous la pression du sultan afar assaimara de l'Awsa. Plus riche, doté d'une armée permanente, la puissance de ce sultan était redoutée tant par les souverains éthiopiens que par les autres sultanats afars. En 1866, la ville de Tadjoura a été mise à sac par les armées de l'Awsa[4]. Quant aux Afar Debneh du Gobaad, ils refusent de reconnaître une quelconque obédience à l'Awsa. Pour ces petits sultanats sous la menace de leur redoutable voisin, dont les pâturages sont parfois disputés, l'opportunité de se retrouver sous la protection armée d'une puissance européenne n'était pas à négliger. En outre, l'établissement de quelques Français à Obock n'avait pas semblé contraignant pour les populations de la région.

Des visées commerciales entrent également en jeu. Ainsi, la signature des traités entre la Grande Bretagne et les clans somalis correspond sans aucun doute pour ces derniers à une tentative de sécurisation des ports et des routes caravanières qu'ils contrôlent. Les foires qui se tenaient une partie de l'année à Berbera et Bulhar (Bullaxaar), tout comme l'activité commerciale de la cité de Zeila attiraient une foule de nomades désireux de vendre leurs produits, tandis que les caravanes se chargeaient du transit avec l'Abyssinie. Les grandes pistes caravanières étaient celle partant de Zeila

[1] Burton R, 1856, pp. 443-453
[2] Lewis I.M, 2002, p. 36
[3] Doresse, 1971, p. 250
[4] Aramis Houmed Soulé, 2011, p. 32

remontant vers Harēr, ou bien celle de Berbera rejoignant l'Ogaden à travers le Haud ou bien Harēr en transitant par Jijiga. Tous les clans signataires vivaient sur ces pistes ou ces rivages dédiés au commerce. Ce dernier a pour principal relais le port d'Aden. Cette présence britannique sur une presqu'île désolée, le maintien d'une garnison importante et d'une population toujours plus nombreuse, font du Somaliland « l'arrière cour » indispensable pour le ravitaillement en animaux sur pied notamment. Les flux commerciaux des rivages de la Corne vers Aden représentent à la fin du XIXe siècle plus de 20% du trafic total du port yéménite. Près de 2000 Somali sont recensés à Aden en 1849, ils sont plus de 9000 en 1881[1], soit un peu plus du quart de la population. Ils sont particulièrement implantés dans le quartier de *Ma'alla beach* où ils dominent l'importation de bétail revendu plusieurs fois après son arrivée dans le port. Leur importance est telle que l'un des *subehdars* (officier) de la police d'Aden est un Somali dont l'influence s'étend de part et d'autre du golfe d'Aden[2]. Son rôle fut sans doute déterminant dans l'établissement du protectorat en 1884. Les relations entre les deux rivages opposés sont étroites, les tribus concernées par le commerce caravanier avaient des intérêts à préserver d'autant que la présence britannique promettait d'être aussi légère que dans les nouvelles possessions françaises.

Enfin, les menaces éthiopiennes pesèrent dans les mobiles des autochtones. Comment expliquer la signature des traités passés en 1885 et 1917 entre les « chefs Issa » et la France ? Sans doute retrouvons-nous des considérations financières, notamment après la mise en chantier du chemin de fer joignant le nouveau port de Djibouti avec la toute nouvelle capitale de Ménélik, Addis-Abeba. Mais ne faut-il pas y voir également une tentative d'échapper à une tutelle éthiopienne qui menace l'indépendance des tribus Issa ? En effet, la fin de la suzeraineté égyptienne sur la ville de Harēr laisse le champ libre aux ambitions de Ménélik II *Negus* du Shewa qui étend sa domination vers le sud de sa province et parvient à contrôler Harēr dont il s'empare en janvier 1887. De cette ville, il peut se lancer dans la conquête de l'Ogaden qu'il contrôle peu à peu en fondant des *katama* (villes fortes) comme Jijiga[3] en territoire somali. Ces avancées viennent perturber les clans somalis vivant dans ces contrées. Les Issa soupçonnés de sympathies envers les Britanniques sont refoulés de Jeldēsa ville-étape des caravanes se dirigeant vers Harēr. Les Gadabuursi (fraction de la confédération des Dir comme les Issa) sont menacés par les clans somalis alliés du *Negus* sur leurs territoires de parcours (vallée de Harewa). Tant est si bien que l'*Ugass* Nour Robleh (Gadabuursi) doit reconnaître l'autorité éthiopienne[4]. Les conquêtes éthiopiennes (ou reconquêtes du point de vue éthiopien) s'accompagnent de raids meurtriers contre les tribus somalies récalcitrantes. De plus, jusque dans les

[1] Gavin R.J, 1975, p. 445
[2] Gavin R.J, 1975, p. 149
[3] Gascon A, 1989, pp 435-444
[4] Doresse, 1971, p. 272

années 1930, l'administration éthiopienne a l'habitude de prélever l'impôt par des razzias de troupeaux au détriment des pasteurs éleveurs vivant dans les zones sous juridiction éthiopienne[1].

Confrontées aux avancées de Ménélik en territoire somali, partagées entre différentes zones d'influence, les tribus somalies n'ont eu d'autre choix que de manœuvrer au mieux de leurs intérêts. La signature des traités avec les Européens doit être replacée dans ce contexte impérialiste complexe pour être comprise.

2. Une mise en dépendance « douce »

La présence de la France dans le nord de la Corne de l'Afrique est le fruit de négociations, elle se cantonna dans un premier temps au littoral. La pénétration de l'intérieur du territoire fut progressive après la Grande Guerre, elle peut être assimilée à une forme de conquête car elle se fit à l'aide de la force (utilisation des unités régulières stationnées en CFS mais surtout des supplétifs de la brigade ou milice indigène), car elle fut brutale dans certains cas ; mais elle fut souvent négociée faute de moyens suffisants. Cette pénétration de l'intérieur n'eut pas de mobiles commerciaux, ces derniers étant largement atteints par le chemin de fer franco-éthiopien achevé en 1917. Par contre l'occupation de l'intérieur répond à la nécessité de tracer des frontières, d'occuper un territoire convoité par d'autres impérialismes. Les mobiles liés à la pacification des relations conflictuelles entre pasteurs, à la fixation des parcours des troupeaux sensés mettre un terme aux conflits d'usage masquèrent les luttes impérialistes entre grandes puissances. En englobant dans un territoire désormais sous contrôle des populations jusque là ignorées, en attirant des migrants drainés vers le port de Djibouti, la France accru sa zone d'influence dans la Corne de l'Afrique.

2.1 Conséquences économiques et sociales de ce nouveau cadre politique

L'arrivée des commerçants et administrateurs européens, les avancées de Ménélik vers les régions somalies ont eu des conséquences multiples pour les populations de la région. Jusqu'à la Grande Guerre, ces effets de la pénétration étrangère sont peu perceptibles car ils ne s'accompagnent pas encore des contraintes inhérentes aux états modernes. Pour une écrasante majorité des femmes et

[1] Geshekter C, 1985, pp. 8-9

des hommes de la région, la vie est liée à l'activité pastorale avec les risques qu'elle comporte, mais aussi ses avantages comme celui d'avoir la sensation de vivre sans contrainte, d'être indépendant, « libre » de ses mouvements. Cependant les trois décennies qui précèdent la Première Guerre mondiale voient l'émergence d'un nouveau cadre de vie pour les populations de la Corne.

A. Mise en place de limites territoriales

Les avancées européennes à partir du littoral et éthiopiennes à partir des hauts plateaux, ont généré une production de lignes de partage entre les puissances impérialistes. Les territoires délimités dans les dernières décennies du XIX^{e} siècle correspondent aux états actuels du Nord de la Corne de l'Afrique. Ces lignes désignées comme des « frontières » n'en sont pas pour ceux qui les franchissent régulièrement, les pasteurs nomades. Tracées sur des cartes, leur concrétisation sur le terrain n'est pas immédiate. Les passages d'un territoire à l'autre ne sont pas entravés avant la pénétration des administrateurs vers l'intérieur, la mise en place de contrôles policiers et administratifs qui gagnent en efficacité à partir des années trente.

La frontière entre possessions françaises et britanniques est fixée en 1888[1] après d'âpres négociations portant notamment sur la question des tribus « protégées » par les deux parties. L'accord prévoit la ligne séparant les deux protectorats à partir du rivage, laisse ouvertes aux Français les pistes caravanières rejoignant Zeila et Harēr. En outre, les deux puissances affirment ne rien tenter pour annexer cette ville de l'intérieur à leur protectorat respectif (Harēr est cependant à cette date déjà éthiopienne). La délimitation des frontières entre possessions italiennes et françaises sera plus longue à négocier, d'une part car le terrain est mal connu et de par les ambiguïtés nées des versements de subsides aux sultans moyennant protections. L'accord intervient finalement en 1901[2].

Ménélik fut un partenaire plus difficile avec lequel s'entendre. D'emblée il rejette les accords passés par les différents sultans ou « chefs » tribaux car selon lui, ses « vassaux » auraient agi sans son assentiment[3]. On trouve là le point de vue éthiopien érigé en véritable doctrine au cours du XX^{e} siècle, notamment en ce qui concerne la souveraineté sur la colonie française et donc l'actuelle République de Djibouti. Cette position éthiopienne est précisée par des lettres « circulaires »[4] écrites vers 1890 et adressées aux différentes puissances européennes. Dans ces lettres, le négus revendique l'essentiel des zones convoitées par les Européens, ne leur reconnaissant finalement

[1] Imbert-Vier S, 2008, p. 59
[2] *Ibidem*, p. 69-75
[3] Doresse J, 1971, p. 253.
[4] Imbert-Vier, 2010, pp 65-66

qu'une étroite bande littorale. Des accords frontaliers sont cependant signés en 1897, avec la France[1] et avec la Grande Bretagne.

Ces accords n'ont évidemment pas donné lieu à une quelconque consultation des habitants, mais concrètement, sur la plus grande partie du tracé de ces limites nouvelles, rien n'a changé pour les pasteurs transhumant d'un territoire à l'autre, au moins dans un premier temps. Les expéditions punitives éthiopiennes, ou la prédation dans les zones de pâturages des troupes éthiopiennes, vont cependant être très vite une source de griefs pour les clans somalis entravés dans leurs mouvements ou spoliés par les militaires éthiopiens. Entre 1890 et 1897, ce sont des centaines de milliers de têtes de bétail qui ont été prélevées de force sur les populations somalies vivant ou transhumant en Ogaden[2]. La poussée éthiopienne en Ogaden, notamment dans la plaine du Haud, vient perturber les mouvements de transhumance des grands troupeaux appartenant aux clans Issaq ou Gadabuursi principaux pourvoyeurs du bétail exporté vers Aden. La révolte du *Mad Mullah* (1899-1920), puis le nationalisme somalien qui émerge dans les années quarante, sauront utiliser ces rancunes accumulées contre le pouvoir d'Addis-Abeba.

B. Mutation des circuits commerciaux : nouveaux acteurs, nouvelles pratiques

L'arrivée des Européens commerçants sur les rivages du golfe de Tadjoura ou du golfe d'Aden amplifie les flux commerciaux existant déjà. Le commerce de transit vers l'Ethiopie, les achats d'armes et de produits manufacturés en direction des hauts plateaux multiplient les caravanes, aiguisent les appétits. Rimbaud se désole dans l'une de ses lettres[3] des dépenses onéreuses que tout commerçant doit concéder dès le port de Tadjoura : *«(…) le bénéfice est, en partie et immédiatement, consommé sur la côte par le débarquement, les vivres et salaires de toute une population de servants abyssins et de chameliers assemblés pour la caravane, les bakchichs considérables, en argent et cadeaux, aux notables, les extorsions des bédouins du voisinage, les avances perdues, les paiements du loyer des chameaux , les droits de racolage et les taxes de passage (…). A la formation d'une caravane à Tadjoura, la population en subsiste, pendant trois et même dix mois, du temps où on est retardé dans ce lieu. »*

Les risques d'une attaque sur les pistes se multiplient, tant les richesses circulent. De même, les nouveaux intermédiaires ne respectent pas toujours les usages. En 1886, l'explorateur J. Borelli fait état dans son journal des difficultés causées par une fraction afar mécontente de ne plus recevoir

[1] Le tracé est définitivement fixé dans les années cinquante.
[2] Abdi Ismaïl Samatar, 1989, p. 35
[3] Dubois C, 1997, p. 42

une taxe de passage, beaucoup de nouveaux acteurs commerciaux méconnaissant la tradition. Cette fraction se jugeant lésée, décide d'intercepter les caravanes traversant son territoire.

Tout le littoral afar et somali profite de cette augmentation du trafic commercial. Si la naissance du port de Djibouti dans les années 1890 vient concurrencer le port d'Obock situé plus au nord, puis celui de Zeila « porte d'entrée » majeure du commerce éthiopien, la croissance du trafic commercial est également attestée entre 1887 et 1900 pour les ports de Bullaxaar et Berbera[1]. La ville naissante de Djibouti va connaître un essor considérable grâce au chemin de fer dont les travaux débutent en 1898[2]. En 1900 la ligne atteint la frontière éthiopienne, elle est ouverte au trafic. En 1902 la ville nouvelle de Dirē Dawa est atteinte, elle devient une étape technique incontournable dans l'histoire du « train du négus ». Enfin, Addis-Abeba est rejointe par le rail en 1917, terminus de la ligne. Cette ligne de chemin de fer sonne le glas de la cité millénaire de Zeila dont le trafic chute rapidement[3] : entre 1890 et la veille de la Grande Guerre, il est divisé en valeur par trois, la baisse se poursuivant irrémédiablement par la suite. Les statistiques officielles ne tiennent pas compte du trafic clandestin de marchandises illicites qui ne pouvaient transiter par le chemin de fer très surveillé. Ce commerce de contrebande a amorti quelque peu la captation des flux de marchandises au profit de Djibouti, il reste vivace pour ce qui concerne les armes et les esclaves pendant encore quelques années. Mais le commerce interlope est lui aussi menacé à terme par la mise en place d'administrations efficaces et de contrôles aux frontières, tout en ayant réussi à subsister jusqu'à nos jours.

Djibouti devient, au tournant du XXe siècle, le port principal par lequel le commerce extérieur éthiopien transite, mais Aden reste la plaque tournante incontournable des échanges de la Corne, en particulier ceux concernant les pasteurs somalis. La mainmise britannique sur le port d'Aden en 1839 « *brought an expanding world capitalist economy to the doorsteps of this pastoral society* » selon Abdi Ismaïl Samatar[4]. Le volume des échanges avec ce port crée de nouvelles conditions économiques, la forte demande en bétail pour la consommation de la population adénite et de la forte garnison qui y stationne, intensifie les relations commerciales, génère des mutations économiques et sociales. Ces échanges sont à l'origine de la mise en place de nouvelles structures commerciales dans tout le protectorat du Somaliland et au delà. Le *dilaal* (courtier, marchand de bétail) mobilise les ressources en bétail, de préférence dans son lignage. Il collecte les troupeaux et les achemine vers les ports exportateurs de la côte somalie par des pistes sûres, par des puits accessibles car appartenant à son lignage ou après tractations avec les clans concernés[5]. En retour, il

[1] Pankhurst R , 1965, pp 36-82
[2] Van Gelder de Pineda R, 1995.
[3] Pankhurst R, 1985, p. 282
[4] Abdi Ismaïl Samatar, 1989, p. 17
[5] Djama M, 1995, p. 288

assure la circulation des marchandises importées vers l'intérieur des terres. Dans ce début de XXe siècle il ne supplante sans doute pas encore l'*abban* qui assure le transit caravanier des marchandises, mais les mutations de l'économie pastorale sont en cours. Les flux d'exportations croissants de bétail impliquent peu à peu le recul des anciennes pratiques permettant d'atténuer les risques naturels comme la sécheresse. L'aubaine créée par les ventes de bétail accroît les risques de surpâturage, avive la compétition pour les points d'eau entre différents lignages. L'accumulation de richesse ne pouvant provenir, dans un tel système, que par l'augmentation de la taille du troupeau, les équilibres précaires de l'économie et de la société précapitaliste se rompent.

Ces mutations sont cependant ralenties par la véritable guerre civile au Somaliland qui vient perturber pendant une vingtaine d'années les routes du commerce. La révolte menée par Mohamed Hassan Abdallah entre 1899 et 1920, pénalise les fractions somalies désireuses de s'intégrer à ce commerce prometteur avec Aden. Cela peut expliquer pourquoi, parmi les adversaires somalis du *Mad Mullah*, on trouve la plupart des clans Issaq vivant entre Berbera et la plaine du Haud en Ogaden. Ce contexte troublé, qui entrave les exportations de bétail sur une grande échelle, a retardé la mise en place des conditions lui permettant de devenir le moteur de l'économie pastorale en Somaliland. Le retour de la paix civile et le contrôle accru des routes commerciales par les britanniques après 1920 permettent au système du *dilaal* de se répandre. Ces marchands somalis remplacent les Indiens partis avec le début des troubles en 1899, participent à la création de villages-comptoirs dans l'intérieur des terres et contribuent à la spécialisation des exportations des pasteurs éleveurs[1]. Selon Abdi Ismaïl Samatar[2], il faut cependant attendre la fin des années trente pour que le commerce du bétail s'impose réellement dans la vie économique des pasteurs.

Enfin, dans les régions situées aux confins du Somaliland et de l'Ethiopie non loin de Jijiga et Harēr, les confréries religieuses introduisent l'agriculture sédentaire[3], sans doute en relation avec les populations oromo vivant à proximité. Ce changement radical dans le mode de vie pastoral (même si les populations pratiquent à la fois pastoralisme et agriculture) concerne en particulier certaines fractions somalies, les Gadabuursi et les Djibril Abokor, fraction des Issaq Habar Aoual. Or, on le verra, ces deux fractions sont particulièrement bien représentées parmi les émigrants somalis qui viennent peupler la ville de Djibouti.

[1] Djama M, 1995, pp 339-353
[2] Abdi Ismaïl Samatar, 1989
[3] Lewis I M, 1999, pp 102-103

C. L'essaimage urbain : Djibouti tête d'un nouveau réseau

La ville n'est pas une entité inconnue des pasteurs de la Corne, Zeila ou Tadjoura sont des cités peu peuplées sur le littoral comparées à d'autres en Afrique ou dans le monde arabe, mais elles représentent pour les pasteurs nomades un autre monde, une autre façon de vivre. Zeila compte à la fin des années 1870 entre 2000 et 3000 habitants, la population augmentant en période de foire (octobre à mars), Tadjoura ou Obock sont moins peuplées encore. Les ports de Berbera et Bullaxaar[1] plus à l'est de Zeila ne sont habités que durant la période d'hiver, c'est-à-dire les mois durant lesquels navires de commerce et caravanes se rencontrent. Avant que les Européens ne créent leurs villes, la hiérarchie urbaine dans le nord de la Corne est dominée par la grande ville commerçante et religieuse d'Harēr vers laquelle les pistes convergent et qui regroupe plus de 30 000 habitants sous l'occupation égyptienne[2]. Cette hiérarchie est remise en cause au début du XXe siècle, Djibouti s'impose progressivement comme une métropole de commandement dans le nord de la Corne de l'Afrique, et Dirē Dawa, la grande station ferroviaire, concurrence quant à elle la ville de Harēr.

La colonisation européenne ou éthiopienne de ces régions, multiplie les postes militaires, les villes-fortes comme Jijiga en Ogaden qui très vite devient un centre commercial ; les mutations économiques favorisent l'émergence de villes-marchés où se regroupe le bétail et à partir desquelles les importations sont redistribuées ; enfin le chemin de fer crée de toutes pièces des haltes ferroviaires, des gares où les pasteurs disposent d'eau et d'opportunités pour vendre leurs produits : Holhol et Ali Sabieh en CFS ; Daouenleh (Dewelē), Adagallah (Ādīgala), Aïcha (Āysha) ou Dirē Dawa en Ethiopie pour n'évoquer que le premier tronçon de la voie, sont des centres urbains en gestation au début du XXe siècle. La ville, aussi modeste soit-elle, n'est donc pas une nouveauté, mais les mutations économiques et politiques dans la Corne vont essaimer en de nouveaux foyers urbains, participant ainsi au changement de cadre de vie des populations ; celles-ci voient donc dans ces centres une opportunité à saisir, un refuge contre la rudesse des conditions de vie.

2.2 Djibouti, point d'ancrage de la France dans la Corne de l'Afrique

Avec 23 200 km², la République de Djibouti apparaît comme un micro-état africain. Plus que sa superficie, c'est la faible densité (21 habitant au km²) et la répartition de la population sur le

[1] Plus qu'un port, Bullaxaar, comme d'autres sites plus à l'est de Berbera, est un mouillage accueillant les boutres lors de sa foire d'hiver.
[2] Pankhurst R, 1985, p. 184

territoire qui donnent cette impression de petite taille pour un état deux fois plus étendu que le Liban. Le territoire de la République se confond avec celui de la ville capitale qui cumule toutes les fonctions de commandement et la plupart des activités. Cette macrocéphalie est l'héritage d'une colonisation qui pendant des années ne s'est préoccupée que de ses intérêts économiques que l'on peut résumer au port, à la gare de Djibouti et à la ligne de chemin de fer la reliant à l'Ethiopie. Cette modeste possession française fut cependant un point d'appui essentiel pour les relations maritimes (puis aériennes) de la France avec ses possessions de l'océan Indien (Madagascar, Comores, Réunion, et les Etablissements français de l'Inde) et d'Asie du Sud-est (Indochine), mais aussi pour la présence occidentale dans cette partie du monde après 1947. « Porte d'entrée » du commerce extérieur de l'Ethiopie, « bastion de l'empire » ou poste avancé de la présence occidentale dans l'océan Indien, la ville de Djibouti a été tout à la fois une escale vers des destinations plus prestigieuses, une base militaire et un tremplin pour l'influence française dans la Corne.

A. Un port, une zone d'influence

Si le journaliste Albert Londres comparait la ville de Djibouti à une sous préfecture du sud de la France[1], la cité-comptoir des origines devint rapidement un vecteur de l'influence française dans la Corne de l'Afrique. La ville créa sa propre zone d'influence basée sur les routes commerciales et celles des migrations régionales au point de faire de la République de Djibouti d'aujourd'hui une « nation carrefour[2] ».

En prenant possession du site de Djibouti en 1888, la France s'installe dans un lieu dépourvu de toutes habitations, composé de quatre îlots madréporiques dont les langues de terre les reliant sont recouvertes par les eaux à marée haute. Disposant à proximité d'eau potable (oasis d'Ambouli), le site est cependant remarquable par sa situation de presqu'île abritant la rade de la forte houle du large, non loin de Zeila et donc à proximité des pistes caravanières drainant le commerce avec Harēr. Le site se dota rapidement d'un dépôt de charbon[3], d'un câble télégraphique sous marin, d'une jetée pour le débarquement des marchandises et des passagers. Dès 1895-1896, la compagnie de transport des Messageries Maritimes fit de Djibouti son escale vers Madagascar et l'Indochine, la Compagnie de l'Afrique orientale proposa quant à elle ses services pour avitailler les navires autres que ceux des Messageries Maritimes. Le transfert du chef lieu d'Obock à Djibouti eut lieu en 1896 ; avec le gouvernement, c'est une grande partie de la population de cette modeste cité qui suivit. L'ouverture des travaux du chemin de fer en 1897, puis sa mise en exploitation firent de la ville de

[1] Londres A, *Pêcheurs de perles*, Paris, Albin Michel, 1931.
[2] Laudouze A, 1982.
[3] Dubois C, 1997, chapitre 2 sur le développement de la ville de Djibouti.

Djibouti un centre commercial de premier ordre au nord de la Corne. En 1900 sont fondées les Salines de Djibouti installées aux portes de la ville, entre Ambouli et le périmètre urbain[1].

Le port, le chemin de fer et les salines vont constituer les facteurs essentiels de le croissance de la cité pendant des décennies, les salines déclinant dans les années cinquante et le chemin de fer plus récemment. A ces activités, il faut rajouter les commerçants installés à leur compte et nécessitant commis ou journaliers, fonctionnaires et militaires dont le niveau de vie permettait l'embauche de personnel de maison. La construction des bâtiments, entrepôts, infrastructures, nécessita une main d'œuvre qui ne pouvait venir uniquement d'Europe. Très vite Djibouti apparaît aux populations de la région comme une opportunité pour trouver un emploi. *« A Djibouti, on ramasse l'argent par terre[2] »* était une expression courante dans l'arrière pays ; elle pouvait être interprétée au sens figuré comme au sens propre tant la mendicité et la condescendance des fortunés étaient répandues. Une petite délinquance semble s'être inévitablement introduite dans la ville nouvelle, où *« tous les voleurs d'Aden, du Somaliland, du Yémen et même de Suez, se sont donnés rendez-vous à Djibouti[3] »*.

La population de la ville croît rapidement, mais les chiffres sont sujets à caution, les recensements n'étant pas toujours très fiables[4]. Le recensement général de 1921 donne pour la ville de Djibouti un peu plus de 8300 habitants, dont seulement 354 « Européens et assimilés ». A la même époque, Aden comptait plus de 57 000 habitants[5] en incluant la garnison. En 1936, la population du chef-lieu de la CFS s'élève à environ 13 000 habitants, 19 000 en 1948.[6] A cette date, la population adénite est supérieure à 80 000 habitants. On voit par ces chiffres que Djibouti ne rivalise pas avec le port yéménite, mais, sur les rivages du nord de la Corne, Djibouti apparaît bien comme une métropole régionale, un pôle d'emplois sans réelle concurrence. Cette population urbaine est composée d'individus aux origines diverses. En 1906[7], sur 408 Européens on ne compte que 161 Français, les autres sont essentiellement Grecs, Italiens, Arméniens. Sur plus de 5000 indigènes, la moitié sont des Arabes, on trouve beaucoup de Somali, quelques Afar bien moins nombreux (1855 Somali, 223 Afar). Indiens, Soudanais, Abyssins représentent chacun une communauté proche des 200 individus. Cette composition « ethnique » de la population urbaine reste identique pendant des décennies, seule la proportion évolue, notamment chez les indigènes. Dans ce dernier cas, la proportion des Arabes recule au profit de celle des Somali, notamment ceux originaires du Somaliland voisin.

[1] Dubois C, 2003.
[2] Phrase entendue à plusieurs reprises lors des interviews, réponse à la question : « Pourquoi avez-vous choisi Djibouti pour émigrer ? »
[3] SHD-T 7H5 , dossier 1 : rapport mensuel du gouverneur, juillet 1937.
[4] Imbert-Vier S, 2011, chapitre 6
[5] Gavin R J, 1975, p. 445
[6] Dubois, 1997, p. 164
[7] Augustin P, 1974, pp. 27-38

Cette croissance de la ville de Djibouti ne s'est pas accompagnée d'une croissance comparable des centres urbains secondaires de la colonie, trop proches de la métropole coloniale, longtemps mal desservis par les voies de communication, et peu attractifs pour la population étrangère à la colonie. Cette très faible présence de Somali allogènes et d'Arabes dans les petits centres urbains de l'intérieur est significative de la place particulière qu'occupe Djibouti dans les représentations des populations de la région. Djibouti ville coloniale par excellence, semble être à leurs yeux une « zone neutre » où tout le monde peut vivre, une ville « sans territoire » lignager dans laquelle les lois coutumières concernant l'usage du sol ne s'appliquent pas.

La pénétration à l'intérieur du territoire (mis à part le tracé du chemin de fer) est postérieure à la Grande Guerre. Plusieurs facteurs ont contribué à ce retard. Tout d'abord la faiblesse des moyens de la colonie, notamment militaires, et la méfiance de l'administration à l'égard des Afar considérés comme hostiles à la présence française. Cela peut également être le résultat du caractère dual de l'économie de la CFS[1]. A l'économie de traite dominée par des entrepreneurs individuels peu scrupuleux concernant les ventes d'armes ou même d'esclaves et donc intéressés par les « zones grises de la colonisation » (Henry de Monfreid en est le plus illustre représentant), s'opposent des grandes sociétés impériales, dont les puissants capitaux originaires de métropole sont investis dans le chemin de fer, les salines ou encore les activités portuaires. Proches des milieux gouvernementaux, ces grandes sociétés impériales semblent l'emporter dans les années vingt durant lesquelles la pénétration du territoire se fera au nom de la lutte contre le trafic d'esclaves.

Plusieurs petits centres urbains structurent l'intérieur de la colonie, la plupart sont comme Djibouti d'essence coloniale, mais aucun ne rivalise avec le chef-lieu de la CFS. Tadjoura, ville ancienne occupée réellement par la France à partir de 1927, n'excède pas 2000 habitants à la veille du second conflit mondial[2] ; Ali Sabieh, qui en 1899 est un poste fortifié sur la ligne de chemin de fer en construction, devient une gare mais sans connaître une croissance exceptionnelle de sa population ; Dikhil est également un poste militaire créé en 1928. Bien pourvue en eau, sa population composée de Somali Issa et d'Afar ne sera pas plus importante que les centres secondaires cités auparavant. Aucun de ces centres secondaires n'est aussi bigarré que Djibouti, leur population est très homogène, Issa à Ali Sabieh, Afar à Tadjoura et Obock, Issa et Afar à Dikhil. Seuls quelques commerçants arabes, miliciens issaq ou gadabuursi y vivent aux côtés de Français très isolés. Le développement de la ville de Djibouti a en outre précipité le déclin d'Obock au nord comme de Zeila au sud, en territoire britannique. L'aire d'attractivité de Djibouti dépasse donc les frontières nouvellement tracées. Adossée au pays afar encore mal connu et limité par la frontière avec l'Erythrée, la ville de Djibouti

[1] Imbert-Vier S, 2011, pp 131-135
[2] Pankhurst R, 1985, p. 285

exerce une influence certaine en direction du sud, jusqu'aux portes de Berbera et d'Hargeisa en Somaliland, cette dernière devenant la capitale du protectorat britannique en 1921. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, ces deux villes n'ont pas bénéficié du même développement de leurs infrastructures comme la ville de Djibouti. Vers l'ouest, Djibouti exerce son influence jusqu'aux portes de Harēr et de sa gare ferroviaire, Dirē Dawa. Entre ces villes éthiopiennes ou situées en Somaliland, aucune bourgade nouvellement créée ne peut rivaliser. Enfin, sur les côtes d'Arabie, l'attractivité de Djibouti en tant que bassin d'emplois s'exerce sur le littoral yéménite de la mer rouge (la *Tihama*) et dans une moindre mesure à Aden.

Le chemin de fer a été un vecteur de l'influence française dans la Corne. Dirē Dawa ou *Ādīs Harēr* (la « nouvelle Harēr ») est située à 311 kilomètres de la côte, elle est atteinte par le chemin de fer en 1902. La ville est une émanation de la compagnie de chemin de fer[1], elle s'étend de part et d'autre d'un oued séparant le quartier du chemin de fer proprement dit où se trouvent les installations techniques, les logements du personnel, et le quartier indigène organisé autour de son marché. La compagnie a fondé une ville où les rues se croisent à angles droits, sont bordées de flamboyants, une ville que les voyageurs de passage trouvent « très française ». En outre la compagnie a financé l'adduction d'eau qui sert autant aux hommes qu'aux animaux et bien sûr aux trains. Dès 1903 la population est estimée entre 9000 et 10 000 habitants. Les Européens et assimilés (dont des commerçants arabes et indiens) ne sont qu'environ deux cents, la majorité sont des Oromo, Amhara, Somali et Afar[2]. La structure de sa population ressemble donc à celle de Djibouti par son caractère exogène. La langue d'usage du chemin de fer étant le français, une Alliance française s'ouvre en 1908, elle sera l'une des étapes pour être embauché au chemin de fer. L'imprimerie Saint Lazare, fondée elle aussi en 1908, travaille pour le compte du chemin de fer, du gouvernement éthiopien (ce qui lui permet de financer la léproserie), et édite ouvrages et journaux en français. Le consulat de France à Dirē Dawa était le lieu où étaient examinés les litiges entre « *protégés somalis* »[3] en Ethiopie ; les Somali Issa pouvaient se faire enregistrer comme « *protégés* » pour échapper en partie aux lois éthiopiennes. Des anciens tirailleurs travaillant au chemin de fer recouraient au consulat pour l'état civil, pour percevoir leur pension et scolarisaient leurs enfants à l'Alliance, assurant ainsi leur embauche ultérieure[4]. En 1935 les autorités de Djibouti s'inquiètent de la guerre entre l'Italie et l'Ethiopie et obtiennent l'envoi d'une force de sécurité chargée de protéger les installations

[1] Imbert-Vier, 2011, p. 115-116
[2] Pankhurst R, 1985, p. 272
[3] ADN, Dire Daoua, série A, dossier 18
[4] Témoignages de Ibrahim et Moussa Djama Haïd, fils du tirailleur Djama Haïd Dihisso ancien employé du chemin de fer.

ferroviaires à Dirē Dawa et certains ouvrages d'art sur la voie[1]. Trois compagnies (une européenne et deux sénégalaises) font respecter la neutralité de la ville et la sécurité du personnel européen, avec l'accord des autorités éthiopiennes et italiennes. Retirées progressivement, le dernier détachement quitte la ville en 1937. Dirē Dawa est ainsi dans la sphère d'influence française tout en étant une ville éthiopienne, le personnel francophone est l'un des relais de cette influence. Notons également que ce personnel est à l'image de la ville bigarrée, à côté des cadres européens ou amharas, on trouve des Somali de toutes fractions, mais les Somali Issa semblent avoir été privilégiés à l'embauche, au moins pour ce qui concerne les emplois situés entre Dirē Dawa et Djibouti.

La présence missionnaire a-t-elle contribué au rayonnement de la France à partir de Djibouti ? Si elle n'a pas été exclusivement française, elle a été forte jusqu'à la conquête de l'Ethiopie par l'Italie. Cette présence débute au moment où la France prend possession d'Obock. Rome confie en 1864 la mission lazariste d'Abyssinie aux missionnaires français[2]. En 1863, le vicariat apostolique des Galla (au sud du vicariat d'Abyssinie) est confié aux capucins français de Toulouse. Victime de la guerre civile sur les Hauts plateaux, de l'hostilité du clergé éthiopien, ce vicariat n'a de véritable existence que dans la province de Harēr au moment où Ménélik s'en empare.

La vie de cette mission des Galla est largement tributaire de l'action de Mgr Jarosseau qui, arrivé à Zeila en 1882, est nommé évêque de 1900 jusqu'à son remplacement par un évêque italien en 1937. Cet évêque français fut un relai important pour la diplomatie française en Ethiopie. Dans un courrier de 1923, le gouverneur Lauret s'indigne d'une lettre peu aimable adressée par un instituteur laïc à la mission catholique[3] : *« elle témoigne pour le moins d'un fâcheux état d'esprit, inadmissible surtout après la Grande Guerre, et d'une méconnaissance totale des éminents services rendus à notre pays par le Grand Français qu'est Mgr Jarosseau et par ses dévoués collaborateurs »*. Installé à Harēr, Mgr Jarosseau a de fréquents contacts avec le gouverneur de la province qui n'est autre que Hailé Sélassié futur régent de l'empire. Quelques jours avant le coup d'état qui lui permet de s'emparer du pouvoir en 1916, le rédacteur des *Chroniques de l'Eglise de Djibouti* note : « *23 septembre : Départ de Mr Simoni, gouverneur de Djibouti pour un voyage de deux ou trois mois en France. Je le vois la veille pour lui transmettre des communications de Mgr Jarosseau. Depuis quelques temps, il y a entre Mgr et Mr Simoni échange fréquent de correspondance au sujet d'affaires d'Abyssinie*[4] ». Dans un rapport de mission de renseignements en Ethiopie et Somaliland[5] attribué au capitaine Depui (mais

[1] SHD 7H4, Journal de marche du détachement de sécurité de Dirē Dawa
[2] Dubois C et Soumille P, 2004, pp 38-44
[3] *Chroniques de l'Eglise de Djibouti* , sans date, évêché de Djibouti.
[4] *Ibidem*
[5] SHD-T 7N868 Mission Depui en Ethiopie. La cote a changé entre mes deux passages en archives. Elle est devenue 7N2137

la chronologie laisse planer un doute), Ato Joseph représentant commercial du *négus* à Djibouti est décrit comme catholique, ayant *« donné des renseignements au gouvernement français »* et qui *« suivra toujours les conseils reçus par l'intermédiaire de la mission catholique où il a été élevé »*.

Fin XIX^{e} une mission est installée à Obock puis à Djibouti, suivant ainsi le centre névralgique de la colonie. En 1881 est fondée la « mission somalie », elle prend pied à Berbera en Somaliland en 1892[1]. De cette ville portuaire sous autorité britannique, elle ouvre un poste à Shimbiraleh sur la route reliant Berbera à Shiikh (Scheekh). Cette mission reçut l'ordre de quitter le Somaliland en 1910, sans doute en relation avec la révolte de Mohamed Hassan Abdallah. Entre 1892 et 1910[2], ce sont environ 350 enfants qui sont recueillis et baptisés. La plupart de ces enfants sont confiés par leurs parents dépourvus de ressources pour les nourrir, certains meurent dans leur jeune âge, beaucoup s'enfuient ou sont récupérés par un membre de la famille (ou du clan) avec l'accord des autorités anglaises. Les conversions n'ont donc pas été massives, l'empreinte catholique dans cette partie de la Corne est restée très limitée. Expulsée, la mission se réfugie à Hurso, halte ferroviaire située au-delà de Dirē Dawa jusqu'en 1916, où elle rejoint Djibouti. Les missionnaires ouvrent des stations à Jijiga en Ogaden et Sofi non loin de Harēr. A l'accueil des orphelins, la mission se charge également de soigner et d'instruire. Ecoles et dispensaires catholiques sont au début du XX^{e} siècle présents en Somaliland (jusqu'en 1910), en Côte française des Somalis (Obock, Djibouti puis Ali Sabieh, Tadjoura) et en Ethiopie dans la province de Harēr. Ces missionnaires français ont-ils contribué à familiariser les autochtones avec la France ? Sans doute. Les orphelins instruits par la mission ont-ils été intégrés au petit personnel de l'administration locale ? C'est probable, Britanniques et Français appréciaient ces jeunes Somali sachant lire et écrire et pouvant occuper des emplois de télégraphistes ou de commis de l'administration. En 1916, l'un des tirailleurs prénommé Louis fut décoré après les combats de Douaumont, il avait pour fonction d'être infirmier et interprète du bataillon[3]. Un des enfants de la mission d'Ali Sabieh, engagé dans l'armée française en 1959[4] est évalué en ces termes après trois mois d'incorporation: « *Jeune recrue à l'instruction dont les connaissances générales en font un excellent élément. A vite assimilé et très bien retenu. Très bonne tenue, ferait un bon gradé*. » Quelques mois plus tard on apprécie ses progrès en dactylographie, on lui confie un rôle de gestionnaire. Ces cas de jeunes hommes convertis ou ayant été scolarisés dans les missions semblent cependant très minoritaires : en février 1919, parmi les 700 tirailleurs rentrés à Djibouti, « *se*

[1] *Ibidem*
[2] Registre des baptêmes, 1893-1918, évêché de Djibouti
[3] SHD 26N875-23bis, Registre d'ordres du bataillon Somali
[4] BCCAM Pau, 59-976-00011

trouvent 3 ou 4 chrétiens[1] », mais ils sont difficiles à quantifier. L'action des missionnaires a néanmoins familiarisé les populations du nord de la Corne avec les Européens sans pour autant parvenir à les convertir en nombre. Comme pour ce qui concerne la présence politique des Européens, les autochtones se sont accommodés de cette présence religieuse et l'ont au besoin utilisée pour leurs propres intérêts.

B. Djibouti, verrou stratégique

Outre l'intérêt économique du port et du chemin de fer franco-éthiopien, la CFS fut et demeure un point stratégique sur le globe. La France eut à protéger ses intérêts stratégiques au nom de sa politique de puissance, mais aussi du camp occidental. Le verrou sud de la mer Rouge est surveillé par deux bases navales occidentales jusqu'à la fin des années soixante, Aden sous occupation britannique et Djibouti en CFS. Cette base navale française de Djibouti constitue un Commandement maritime (COMAR) ayant compétence sur la mer Rouge, le Golfe persique et le nord de l'océan Indien. La guerre d'Indochine accroit l'importance de Djibouti aux yeux de la Marine nationale pour le ravitaillement en carburant de ses navires. L'arrêté du 31 juillet 1952 impose à la société Shell de stocker une quantité suffisante de carburant pour les besoins des navires militaires français[2]. Djibouti redevient un point d'appui essentiel pour la Marine nationale qui encourage toute modernisation du port. Un bassin de radoub est ainsi fortement souhaité[3], mais il ne vit jamais le jour car un tel investissement ne pouvait être destiné qu'aux besoins de l'armée, et Djibouti n'accueillait pas suffisamment de pétroliers pour devenir un pôle de réparations navales.

Un rapport adressé au ministre de la Défense[4] au lendemain du fiasco de l'opération franco-britannique sur le canal de Suez (1956), fait le point sur la valeur stratégique de la CFS. Cette valeur ne fait aucun doute : *« En cas d'hostilités, la mer Rouge constitue la seule pénétrante valable pour atteindre le Moyen Orient par le sud* ». D'ailleurs, lors de l'expédition de Suez, était prévue l'opération « Toréador » pour prendre Suez par le sud. La base de Djibouti a été le point de concentration des forces prévues mais sans avoir eu le temps d'être utilisées[5]. La CFS offre un intérêt stratégique capital car « *son port moderne, son aérodrome et son chemin de fer forment les éléments logistiques d'une grande base d'opérations*. *Son arrière pays peut servir le long de la voie ferrée de zone de desserrement et de stockage pour d'énormes quantités de matériel et peut abriter des*

[1] *Chronique de l'Eglise de Djibouti*, sans date, Evêché de Djibouti, pp 71. Le terme de « chrétien » désigne les rares catholiques du bataillon au sein duquel servaient quelques chrétiens de rite éthiopien nommés « abyssins ».
[2] Dubois C, 1997, p. 331
[3] MAE, série Afrique et Levant, sous série CFS (1953-1959), dossier 10 : aménagement d'une cale de radoub et d'un centre de réparations navales.
[4] SHD-T 7H28 dossier 1, « L'avenir stratégique de la CFS » par le capitaine de corvette Labrousse, 23 avril 1957.
[5] Labrousse H, 1997, pp 115-131.

aérodromes secondaires. La rade de Tadjourah est unique en mer Rouge. Elle peut, sans crainte d'être bloquée par les mines, jouer le rôle d'un important mouillage atomique pour près de 200 navires.» Pour l'auteur de ces lignes, Aden est sans doute plus importante en population, mieux équipée avec sa raffinerie de premier plan, mais très vulnérable par la concentration d'installations militaires et stratégiques sur un site peu étendu. Djibouti, base française, est idéalement située face aux menaces liées au nationalisme arabe allié aux communistes. De plus, les excellentes relations entretenues avec l'Ethiopie sont un gage de sécurité pour la frontière terrestre de la CFS.

L'Ethiopie semble s'accommoder de cette présence française qui lui assure un débouché vers la mer, alors qu'elle se sent menacée par la progression arabe en mer Rouge, et que la politique britannique en Somalie l'inquiète[1]. Les relations entre la France et l'Ethiopie sont bonnes depuis la prise de possession du golfe de Tadjoura, Addis-Abeba est particulièrement vigilante au débouché principal de son commerce extérieur. Ces relations sont depuis 1916 renforcées par l'accession de Hailé Sélassié au pouvoir grâce à un coup d'état soutenu par les Alliés. Les relations privilégiées du négus avec Mgr Jarosseau, évêque du Harēr, ont eu des effets positifs sur les relations avec la France. Ces relations ont été cependant altérées par la guerre italo-éthiopienne, durant laquelle Paris et Londres ont laissé le négus seul face à l'armée moderne italienne. En 1936, Hailé Sélassié quitte son pays par le chemin de fer et le port de Djibouti où il s'embarque pour son exil européen. Cet épisode marque une certaine disparition de la diplomatie française de la Corne de l'Afrique, le choix de rester fidèle au gouvernement de Vichy en juillet 1940 a contribué également à ce recul. La mauvaise posture de la France dans la région est cependant relative car l'Ethiopie entretient des relations difficiles avec son libérateur anglais. Le sort de l'Ogaden administré par la *British Military Administration*, le projet de création d'une Grande Somalie mécontentent l'Ethiopie qui se rapproche de la France. En 1945 les deux états s'entendent sur des négociations concernant les frontières et le chemin de fer. La compagnie reprend son exploitation en 1946[2]. Le rattachement de l'Erythrée à l'Ethiopie en 1952 amoindrit l'importance stratégique de Djibouti pour Addis-Abeba qui dispose des ports de Assab et Massawa sur le mer Rouge. Mais l'intérêt demeure, notamment à cause de la qualité des infrastructures offertes par la CFS. L'incertitude concernant la Somalie au début des années cinquante, les menaces nassérienne et soviétique en mer Rouge sont partagées avec la France. C'est pourquoi l'Ethiopie a joué un rôle durant l'expédition de Suez en convoyant des commandos israéliens vers le Sinaï[3]. Pour toutes ces raisons, le rapport adressé à Paris en 1957 conclut en la nécessité d' « *une nouvelle conception de nos relations avec l'Ethiopie, pour la sécurité du monde occidental en mer Rouge* ».

[1] Allusion au Plan Bevin d'unification des territoires peuplés de Somali dont l'Ogaden éthiopien et la CFS.
[2] Imbert-Vier S, 2011, p. 154
[3] SHD-T 7H28 dossier 1, « L'avenir stratégique de la CFS » par le capitaine de corvette Labrousse, 23 avril 1957.

Cet intérêt stratégique de la base de Djibouti s'accentue avec la fin de la présence britannique à Aden en 1967 et les facilités accordées par le Yémen du sud aux navires soviétiques. A partir des années soixante, si Djibouti n'est plus une escale maritime sur les routes impériales, elle est devenue une pièce essentielle du dispositif occidental sur un point sensible du globe. Cette place de premier plan explique largement la lenteur de la marche vers l'indépendance et les effectifs militaires élevés pour une si petite colonie. Pour faire face à la montée des revendications indépendantistes, la France a joué sur la composition multiethnique de la CFS. Au danger d'unification avec la Somalie indépendante, beaucoup d'Afar ont répondu par leur désir de maintenir le statu quo. Avec le truquage des listes électorales et des élections, la France a ralenti le processus d'accession à l'indépendance, le temps pour elle de trouver les interlocuteurs les plus capables de concilier ses intérêts stratégiques avec une indépendance négociée.

2.3 Composer avec la domination coloniale

La CFS n'échappa pas à la remise en cause globale du colonialisme après la Seconde Guerre mondiale. L'indépendance tardive en 1977 ne doit pas pour autant masquer l'émergence des revendications indépendantistes simultanément aux autres parties de l'Empire. La lenteur du processus ayant mené à la fin de la tutelle française est le fruit de manœuvres politiciennes visant à briser la cohésion de la population et de ses élites, tout comme à l'intérêt stratégique de cette colonie. La situation de l'archipel des Comores offre à cet égard de nombreuses similitudes.

A. Une présence supportée dans un premier temps

Quels regards portaient les autochtones sur cette présence européenne et française en particulier ? Seule une enquête orale pourrait nous informer sur le point de vue du colonisé. Mais au fil des sources françaises, on peut se faire une idée du regard porté par les populations de la Corne sur ces nouveaux occupants arrivés d'Europe. Dès la première page des « *Secrets de la mer rouge* », l'aventurier-commerçant-écrivain Henry de Monfreid[1] relate ce dialogue :

- *« Vous n'avez pas honte de vous faire donner un nom indigène par les coolies de la plus basse condition ?*

[1] Monfreid (De) H., *Aventures en mer Rouge* (3 tomes), Paris, Grasset, nombreuses rééditions depuis 1932 date de parution de *Aventures en mer*, premier volet des publications réunies par Grasset.

- *Je n'en suis nullement honteux, au contraire. Mais ce qui me fait de la peine, c'est de savoir l'opinion que ces gens-là ont des Européens, et je fais mon possible pour ne pas être compris dans ce nombre. »*

Fin connaisseur des populations de la Corne aux côtés de qui il vivait, Monfreid nous a laissé au fil de ses écrits plusieurs allusions concernant le mépris avec lequel beaucoup de Somali ou d'Afar considéraient les Européens. Sans doute a-t-il exagéré pour agrémenter ses récits. Il n'en reste pas moins vrai que l'opinion générale des pasteurs ne correspondait pas à la position de « sujet » dans laquelle la situation coloniale les reléguait. Dans un rapport[1] de septembre 1937, le gouverneur notait :

« La population rurale est presque exclusivement nomade. Danakil[2] et Somalis qui sillonnent la brousse comme pasteurs ou caravaniers, vivent dans l'indépendance que leur a conservée un arrière-pays de pénétration difficile et qui, la chose doit être soulignée, n'a pas été conquis, mais occupé avec leur consentement plus ou moins implicite. (…) Nos Somalis auraient quelque fois tendance à considérer l'autorité française comme un pouvoir à côté et non au dessus d'eux ; à traiter avec elle sur le plan de voisin à voisin, plutôt que de sujet à Etat. »

Effectivement il n'y a pas eu conquête militaire au sens strict, nous avons vu que cette présence a été négociée, achetée, consentie. Cela n'a pas empêché des opérations de police parfois meurtrières contre certaines fractions récalcitrantes à l'occupation[3]. Au nom de sa politique indigène, la France a tenté, comme ailleurs dans son empire, de contraindre les autorités traditionnelles. Si le contrôle des Somali Issa a été difficile faute d'avoir à leur tête une autorité politique clairement identifiable, l'administration coloniale a cependant interféré dans les règles de succession du sultan afar de Tadjoura (1927), et a supprimé le sultanat afar du Gobaad (1930). Dans les deux cas, les hommes écartés ont été déportés à Madagascar, mais aucun soulèvement en pays afar n'est venu contester cette manipulation coloniale. Est-ce le signe de la décadence d'une fonction peu soutenue par la population ? Ou bien un travail de fond a-t-il été entrepris par l'administration auprès des ainés pour concurrencer l'autorité des sultans ? Ou bien est-ce le résultat d'une occupation armée de l'intérieur par la Milice indigène[4] ?

[1] SHD-T 7H6 « L'évolution islamique à la Côte française des Somalis », 18 septembre 1937.
[2] Danakil: pluriel de Dankali, mot arabe désignant les Afar.
[3] Imbert-Vier S, 2011, p. 147. L'auteur considère que ces opérations sont bien d'essence militaire.
[4] Voir chapitre 2. En 1910 est créée la Brigade indigène (recrutement local) placée sous l'autorité civile du gouverneur mais encadrée par des officiers de marine placés « hors cadres » par leur ministère. Durant l'Entre-deux-guerres la Brigade indigène devient Milice indigène, puis à la fin des années soixante Groupements nomades autonomes (GNA). Après l'accession à l'indépendance, les GNA sont transformés en police de l'air et des frontières.

A l'inverse, la politique indigène a poussé l'administration à gratifier, aux yeux de tous, ses partisans. Consigne est donnée aux administrateurs de mettre le jeune sultan illégitime en valeur : « *Tous les chefs de cercle qui se sont succédés à Tadjoura ont prodigué des égards au jeune sultan, et se sont efforcés d'assoir son autorité* [1]». Reçu à la résidence du gouverneur avant son départ pour le pèlerinage en janvier 1938, le chef de la colonie note dans son rapport : « *Il est permis d'escompter qu'à son retour des Lieux-Saints, Houmed ben Mohamed Ibrahim ayant ajouté au prestige qui s'attache à son titre, une consécration de caractère religieux, retrouvera sur le pays Adaël toute l'autorité qu'y exerçaient les anciens sultans.* » Ainsi, plus de dix ans après son intronisation, le sultan choisi par les Français ne semble pas faire l'unanimité dans le sultanat. Cette politique de largesses envers les notables ou « chefs » favorables à la présence française se fait tout autant avec les Issa qu'avec les Afar ; la prise en charge du pèlerinage, son organisation par la colonie est l'un des moyens utilisés avant et après le second conflit mondial.

L'engagement de tirailleurs durant les différentes campagnes de recrutement a été présenté comme le signe de l'attachement des populations à la France. Or les différents rapports envoyés à Paris à la veille du second conflit mondial (à l'heure où l'on s'inquiète de la fidélité des populations de la colonie), relativisent cette vision idyllique. Dans un rapport[2], le gouverneur note en 1938 au sujet du pasteur Somali : *« Il vit sur trois pays de commandement différent : français, anglais et italien, et il s'en accommode. Tout Somali est satisfait si l'imprécision de son habitat lui permet d'obtenir trois cartons d'identité. Muni de ces pièces il peut, suivant ses déplacements ou ses besoins, se réclamer de la sujétion momentanément favorable. Cela revient à dire qu'il n'est pas absolument attaché à l'une d'elles.* » Rassurant, l'auteur du rapport ajoute « *Ce serait cependant méconnaitre la réalité que de ne pas souligner sa préférence pour la sujétion française*. » Cette « préférence » pourrait être illustrée par une manifestation « spontanée » en faveur de la France après des déclarations tonitruantes du ministre des affaires étrangères italien selon lequel l'Italie s'emparerait de Djibouti en cinq minutes. Le 18 décembre 1938, « *Somalis, Afar, Arabes se révélèrent attachés à la France. 7000 manifestants, presque toute la population mâle, parcourut la ville, drapeaux français et panneaux en tête : « Nous voulons rester français .» « Nous ne voulons pas subir le sort de l'Ethiopie. Nous voulons vivre .» Ils se massèrent devant le palais. Je les assurai que la France ne les abandonnerai pas*. *Ce fut pour moi une divine surprise*»[3]. L'auteur de ces lignes, Hubert Deschamps, gouverneur de l'époque, souligne sa surprise car six mois plus tôt il écrivait dans son rapport mensuel au sujet du 14 juillet[4] : « *J'ai été*

[1] MAE série Afrique et Levant 1918-1940, sous série CFS, dossier 7, rapport mensuel du gouverneur de la CFS, janvier 1938.
[2] SHD-T 7H6 « L'évolution islamique à la Côte française des Somalis », 18 septembre 1937.
[3] Deschamps H, *Roi de la brousse, mémoires d'outre Mondes*, 1975, pp 203
[4] MAE série Afrique et Levant 1918-1940, sous série CFS, dossier 7, rapport des mois de juin-juillet 1938.

frappé, et tous ceux qui ont servi en AOF ou à Madagascar l'ont été avec moi, de la faible participation des indigènes à la fête. (…) Une sorte d'indifférence hautaine, de volonté de vivre à part. Visiblement ce pays n'est pas conquis moralement, il ne se sent pas français. »

Si la manifestation profrançaise de décembre 1938 a donc été réellement spontanée, elle n'exprime pour autant pas un profond attachement à la France, mais vraisemblablement une peur du lendemain, du changement, une forme d'opportunisme. Les récits des exactions italiennes en Ethiopie ont traversé les frontières de l'Afrique orientale italienne. En novembre 1935, alors que la guerre a débuté en Ethiopie, des coolies somalis refusent de charger en charbon un navire italien faisant relâche dans le port. Simultanément des tracts anti italiens en arabe circulent, les autorités les attribuent à de jeunes Ethiopiens arrivés d'Europe pour rejoindre les rangs de l'armée[1]. Un autre élément a pu influencer la population somalie dans son sentiment anti-italien. Lors de l'avancée des armées italiennes vers Harēr, le « marabout » cheikh Omar el Azhari, Somali originaire de Jijiga, très respecté, se réfugie à Djibouti. Les Italiens n'ont pu convaincre cet homme pieux de rentrer, ses excellentes relations avec le négus exilé[2] justifiant ce refus[3].

La petite population urbaine de Djibouti est soucieuse de travailler au jour le jour, elle préfère certainement une situation dont elle s'accommode avec les Français, qu'à l'inconnue italienne. De plus, le noyau de cette population somalie, arabe ou afar des quartiers indigènes de Djibouti est « acclimatée » à cette présence française. Les commerçants patentés arabes (Coubèche, Dorani, Mouti…) ont été reconnaissants d'avoir pu s'établir dans cette ville nouvelle. Comme ailleurs dans l'empire[4], les autorités coloniales veillent à entretenir d'excellentes relations avec l'Islam local. Cadi et Imams sont étroitement encadrés et choyés (prise en charge du pèlerinage, décorations, mise en valeur par le protocole colonial). En tant que leaders d'opinion car musulmans et arabophones, ils ont pu diffuser un certain attachement à un pays qui assure la subsistance à de nombreux immigrés, qu'ils soient commerçants ou simples coolies payés à la tâche. Après 1945, la politique musulmane de la France dans la Corne passe également par de bonnes relations avec l'Arabie Saoudite où se trouvent les lieux saints de l'Islam. En 1946, *« la CFS délègue (…) aux frais du gouvernement de la colonie, les deux personnalités musulmanes suivantes : le Dankali Abdou Mohamed sultan de Rahita[5], le Somali Awale Waliye, okal d'Ali Sabieh. (…) En choisissant Awale Waliye, le gouvernement a voulu*

[1] SHD-T 7H5, dossier 1, Rapport politique novembre 1935.
[2] SHD-T 7H6 « *L'évolution islamique à la Côte française des Somalis* », 18 septembre 1937.
[3] Le Houerou F, 1994, pp 90-93. L'auteure évoque pourtant les efforts des Italiens en faveur des musulmans sur lesquels les nouveaux maîtres de l'Ethiopie comptaient s'appuyer pour contrôler le pays.
[4] Grandhomme H, « Les us et coutumes de l'accommodation franco-musulmane au Sénégal (1936-1960). La politique du sourire et de l'entente *», Historia actual on line*, n°17, 2008, pp 87-96.
[5] Sultanat de Raheita (Rehayto): sultanat afar situé en partie en CFS et en Erythrée, le village d'Obock est situé dans ce sultanat.

récompenser le loyalisme et le dévouement de cette personnalité dont l'influence dans le monde Issa de l'ouest va en s'accroissant. (…) Au cours de leur séjour à La Mecque, les délégués de la CFS furent reçus par le roi Abdel Aziz Al Saoud auquel ils remirent un message du gouverneur (…) Le roi se montra fort satisfait en apprenant qu'une vedette de la Marine avait été mise spécialement à leur disposition[1].»

Cette « sympathie » à l'égard de la France a pu être un facteur positif pour le maintien de sa présence sans réelle opposition interne jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Tant que les pasteurs de l'intérieur pouvaient circuler librement, tant que l'administration ne remettait pas en cause leur « indépendance » proverbiale, et tant que les citadins avaient un emploi aussi dérisoire fût-il, la domination coloniale ne fut pas réellement contestée.

B. Une présence remise en cause après 1945

L'objectif ici n'est pas de faire le récit détaillé de la lutte pour l'indépendance, mais d'en brosser les grandes lignes afin de souligner la transformation d'une relation coloniale fondée initialement sur l'intérêt, mais remise en cause dans le cadre d'un nouveau contexte international. La maturation des revendications indépendantistes sera plus finement abordée dans le dernier chapitre au travers des itinéraires de deux anciens combattants.

Après la Seconde Guerre mondiale, la prise de conscience par les autochtones de leur sujétion déclenche une remise en cause profonde de la situation coloniale. Cette prise de conscience est due à plusieurs facteurs : le développement des nationalismes panarabe ou pan-somali, l'ouverture politique introduite par la Conférence de Brazzaville et la constitution de 1946, mais aussi la frustration de nombreux « sujets français » (Issa et Afar en particulier) de ne pas occuper toute la place qui leur est due. Cette présence qui jusque là avait été consentie par les autochtones, instrumentalisée par les élites du pays et par la population émigrée des territoires voisins, devenait à l'heure des indépendances africaines insupportable pour beaucoup. Les morts des journées sanglantes de 1949, des manifestations de 1956, de 1966 et 1967, révélèrent cette frustration qui gagnait de plus en plus les esprits. Ils sont également révélateurs de la violence coloniale à laquelle avait échappé jusque là Djibouti-ville.

La représentation des autochtones débute avec la création d'un Conseil représentatif le 9 novembre 1945. Il se compose de deux collèges, un européen, un indigène. Dans ce collège, 6 membres sont élus. Arabes, Afar et Somali confondus ont chacun deux conseillers, et 4 sont désignés pour

[1] MAE, série Afrique, 1944-1952, Djibouti, dossier 1, extraits de bulletin trimestriel (4ème trimestre 1946) de la CFS.

représenter les intérêts économiques, les syndicats. Le collège électoral pour élire 6 des 10 représentants colonisés est composé des anciens combattants, notables, commerçants patentés, propriétaires d'immeubles, diplômés scolaires. Les deux collèges du Conseil représentatif élisent en outre un député à l'Assemblée nationale, un représentant au Conseil de la République et un autre pour l'Assemblée de l'Union française. Cette première consultation organisée en CFS inaugure une compétition entre les différents groupes ethniques ou claniques, le nombre de représentants à élire et les personnes représentant le territoire à Paris étant l'objet de polémiques. La communauté Issa est ainsi largement sous représentée tant au Conseil représentatif que parmi les trois élus siégeant à Paris dans les différentes assemblées (un Européen, un Arabe et un Somali Gadabuursi). Sa frustration va s'exprimer dans la violence en 1949, lors des affrontements avec les Gadabuursi[1]. Ces derniers mieux représentés dans le collège électoral (en raison d'une présence ancienne dans la ville de Djibouti), peuvent également compter sur Djama Ali élu au Conseil de la République jusqu'en 1952. Le nombre de représentants des différentes communautés sera l'objet de modifications, manipulations, qui vont contribuer à accroître l'agitation politique. La loi-cadre Defferre instaure un collège unique, le suffrage universel. Mais le découpage de la carte électorale va peser sur la représentativité de l'Assemblée territoriale créée en 1957[2].

En outre, la marche vers l'indépendance de la Somalie italienne et britannique a eu des répercussions sur la vie politique en CFS, sur l'attitude de l'administration. Les partis nationalistes somalis, en particulier la *Somali Youth League* fondée en 1943, ont trouvé un certain écho à Djibouti. Abdourahman Ahmed Hassan dit « Gabode », leader syndical de la CFS, relayait en ces termes les mots d'ordre pan somalis : *« Moi qui suis Darod, je suis chez moi d'ici à Mogadiscio[3] ».* Mais ce projet d'unification de la CFS avec la Somalie et le Somaliland effraye la composante afar, ce que l'administration a utilisé pour maintenir le statu quo. La défaite du leader nationaliste Mahmoud Harbi (Somali Issa) au référendum de 1958 a repoussé l'échéance. Mais la CFS fut, après la Guinée, le territoire ayant le plus voté contre le projet de constitution, et donc pour l'indépendance immédiate. Sur plus de 11 500 suffrages exprimés, 2851 électeurs ont suivi Mahmoud Harbi. Ce dernier s'exile, certains de ses partisans le suivent ou bien sont placés un temps en résidence surveillée.

[1] Voir chapitre 8. La réélection en 1948 du conseiller de la République Djama Ali (Somali Gadabuursi) au détriment d'un candidat Somali Issa est le prétexte de violences communautaires en janvier puis août 1949 ayant causé la mort de dizaines d'émeutiers.

[2] La loi-cadre Defferre est appliquée en CFS en 1957, elle créé une Assemblée territoriale, ses attributions sont étendues par rapport au Conseil représentatif. Elle élit un Conseil du gouvernement dont le président est le Chef du territoire (gouverneur).

[3] SHD-T 7H27 dossier 1, Rapports sur le moral (1952-1964), Réunion d'études et d'information de Djibouti (26 novembre - 6 décembre 1957), exposé de Mr l'Administrateur en chef Jouve, représentant du Chef du territoire. La citation citée dans le document est quelque peu antérieure à la réunion.

Ce succès du « oui » à la constitution est à mettre en partie sur le compte de manœuvres, promesses de l'administration coloniale aux leaders modérés (Somali ou Afar). Ainsi Ahmed Goumaneh Robleh, ancien combattant, sénateur (1958-1959), s'engage en faveur du projet de constitution contre l'engagement d'un statut évolutif[1] pour la CFS. Après la victoire du « oui », l'Assemblée territoriale doit choisir entre la Communauté (et donc accéder rapidement à l'indépendance) ou conserver un statut de Territoire d'outre-mer. Un courrier rassurant du chef du territoire (gouverneur) vient influencer les débats. Non seulement le maintien du statut de Territoire d'outre-mer n'empêcherait pas une évolution future vers la Communauté, mais *« le gouvernement de la République est décidé à envisager avec libéralisme les désirs des populations et à ne pas s'opposer à une demande éventuelle de changement de statut, sous réserve qu'un délai raisonnable ait permis au préalable la mise en place et le fonctionnement normal des institutions du territoire de la République, dans l'intérêt même des populations »*[2]. Or, pour les nationalistes modérés, ce « délai raisonnable » ne pouvait qu'être bref. Mais cet espoir est anéanti par la politique de l'administration durant les années 60, visant à retarder par tous les moyens la marche vers l'émancipation. La frustration d'une partie de la population explique les manifestations hostiles à de Gaulle en 1966 et leur répression sanglante[3]. Les résultats du référendum de mars 1967 concernant l'avenir du territoire ont ajouté au désarroi des partisans de l'indépendance ; la majorité des habitants, en particulier les Afar, avaient choisi le maintien de la souveraineté française.

Durant toutes ces années « sensibles » pour la présence française en CFS, les informations venant de l'extérieur étaient sévèrement contrôlées. D'une part en raison du brouillage des émissions de radio comme celle de Mogadiscio ou du Caire[4], d'autre part à cause d'un journal, le *Réveil de Djibouti*, relai de l'administration, enfin de par un sous développement culturel chronique[5].

La lenteur du processus ayant mené à l'indépendance est donc le produit de plusieurs facteurs : la mauvaise volonté de la France d'accéder aux revendications indépendantistes, ses considérations stratégiques et à sa politique délibérée de diviser pour mieux régner dans cette modeste colonie. Après la Seconde Guerre mondiale, l'accommodation des populations de la région à cette présence française se délite peu à peu. La violente répression des manifestations hostiles à la France, le mépris

[1] MAE série Afrique-Levant, 1953-1959, Djibouti (CFS), Déclaration faite à la presse le 21/08/1958 par le sénateur Ahmed Goumaneh, vice-président de l'Assemblée territoriale.
[2] *Ibidem*, lettre du Chef du territoire de la CFS au président de l'Assemblée territoriale de la CFS.
[3] Voir chapitre 8. La visite du président de la République en 1966 se déroula dans un contexte de luttes politiques entre partisans du maintien de la souveraineté française incarnée par le gouvernement local dominé par Ali Aref, et ceux revendiquant l'indépendance immédiate. Ces deux positions étaient chacune soutenue par des communautés aux intérêts divergents. Accueilli par de nombreux manifestants hostiles à la présence française, la répression féroce des opposants causa plusieurs morts et des dizaines d'arrestations, d'expulsions.
[4] SHD-T 7H27, Rapport sur le moral des forces armées de la CFS, 1er semestre 1960.
[5] Oberlé P et Hugot P, 1985, p. 180

à l'égard d'une classe politique locale autodidacte, altèrent considérablement la « sympathie » que pouvait éprouver la population de la CFS à l'égard du colonisateur. Cette rupture durera jusqu'aux négociations finales engagées sous la présidence de V. Giscard d'Estaing et l'accession à l'indépendance le 27 juin 1977.

La cadre politique du recrutement de milliers de tirailleurs originaires de la Corne de l'Afrique et du Yémen dans les rangs de l'armée française se singularise du reste des possessions africaines. Les populations vivant dans cette modeste colonie n'ont pas été mises en coupe réglée par la conscription ou par le travail obligatoire comme en Afrique de l'Ouest[1]. La Côte française des Somalis, le Somaliland pour la Grande Bretagne, ont été des colonies « à l'économie », aux moyens limités. Les colonisateurs français et anglais ne se sont pas inventé une « mission civilisatrice » dans le cas de la Corne de l'Afrique[2]. Négociée, cette présence européenne a pu sembler pendant les premières décennies supportable par des populations pastorales peu concernées par l'administration coloniale. La peur que ces populations « guerrières » a suscité chez les administrateurs peu nombreux et dépourvus de moyens de coercition suffisants, l'absence de denrées coloniales exploitables, ont contribué à la singularité de cette colonisation française dans cette partie du monde. Cette singularité est soulignée dans un exposé du représentant du territoire à l'Etat-major des Forces armées fin 1957[3]. Après avoir rappelé les différents accords de protectorat, l'auteur de l'exposé ajoute :

« Ce point mérite d'être souligné car il éclaire la position des autochtones à notre égard : la présence française en Côte française des Somalis ne résulte pas d'une conquête militaire. Nous n'avons pas affaire à des populations soumises par la force, mais seulement à des partenaires dans un contrat qui a eu pour but de donner une assise solide à la fondation de Djibouti, origine d'une voie de pénétration vers l'Ethiopie. »

La présence militaire française n'a pas été perçue comme une contrainte tant qu'elle est restée cantonnée aux casernes de Djibouti. Cette présence a marqué par son emprise la ville coloniale.

[1] Imbert-Vier S, 2011*, L'indigénat en CFS*. Cette remarque globale n'évacue pas pour autant les brimades, exactions collectives décrites dans l'article.

[2] Prunier G, 2010, *"Benign neglect versus La Grande Somalia. The colonial legacy and post-colonial somali state."* pp. 35-49. Dans cet article, Gérard Prunier compare la mise en place des structures coloniales et leurs conséquences sur les deux entités britannique et italienne unifiées en 1960 au sein de la République de Somalie.

[3] SHD-T 7H27 dossier 1, Rapports sur le moral (1952-1964), Réunion d'études et d'information de Djibouti (26 novembre - 6 décembre 1957), exposé de Mr l'Administrateur en chef Jouve, représentant du Chef du territoire.

Cantonnements, baraquements, poudrière, champs de tir, aérodrome, ouvrages de défense puis barrage filtrant, ont occupé une place primordiale dans l'espace urbain du chef-lieu de la CFS, tout comme dans l'imaginaire de jeunes pasteurs à la recherche d'un travail. Cette présence française a pris l'aspect d'une rencontre entre un état colonial aux moyens limités, avec des populations prêtes aux changements amorcés au cours du XIX^{e} siècle. Ces populations se sont d'abord adaptées à une situation coloniale dont elles pouvaient tirer quelques profits, avant de revendiquer des droits qu'elles n'avaient jamais cédés. A la singularité d'une situation coloniale basée en partie sur le consentement, correspond un mode de recrutement particulier basé sur le volontariat uniquement. Sans avoir été totalement absent des autres parties de l'empire africain[1], ce mode de recrutement exclusif en CFS, illustre la place particulière occupée par cet angle mort dans l'empire colonial français.

[1] Voir par exemple le cas des tirailleurs et goumiers marocains.

Chapitre 2 : La place de la Corne de l'Afrique dans l'armée coloniale

Djibouti constitua un bureau de recrutement unique de l'armée française dans la Corne de l'Afrique, il fut longtemps ouvert à tous les candidats à l'engagement, quelque soit leur origine. Si la coercition fut largement pratiquée dans l'empire français lors des opérations de recrutement, il y eut toujours des volontaires pour s'engager dans l'armée. La Grande Bretagne et l'Italie enrôlèrent pour leur part exclusivement des volontaires, même si l'on peut parfois douter du libre arbitre des recrues[1]. Vincent Joly souligne dans son ouvrage consacré à la présence militaire française sur le continent, que partout le recrutement de supplétifs coloniaux a été aisé[2]. Timothy Parsons[3] remarque quant à lui que cette facilité de recrutement est liée à la transition économique, à la crise d'une économie précapitaliste bouleversée par la colonisation. Facteurs culturels et socioéconomiques se confondent pour expliquer cette apparente facilité de recrutement dans la Corne.

Les volontaires de la CFS ne se distinguent pas de ce point de vue des autres ensembles coloniaux. Les différences majeures se trouvent dans l'importance relative des recrutements, lesquels n'ont concerné que des volontaires contrairement à l'Afrique de l'Ouest. Une autre spécificité, le caractère résolument exogène de ces recrutements, fera l'objet d'un chapitre distinct.

1. Participer à la défense de l'Empire

Si la Côte française des Somalis n'est pas le produit d'une conquête militaire, il n'en reste pas moins que sa sécurité a très vite été considérée comme urgente. Durant les premières années de son

[1] Killingray D, 2010. L'auteur, à propos des recrutements de la Grande Bretagne durant la seconde guerre mondiale, évoque la collaboration des chefs traditionnels qui imposèrent à certains jeunes l'enrôlement, et les conditions de vie difficiles altérant la démarche réellement volontaire de l'engagement.
[2] Joly V, 2009, p. 33.
[3] Parsons T.H, 1999, p. 53

existence elle fut quasiment dépourvue de défense, au point que l'on a comparé cette colonie au « Far West français[1] » peuplé d'aventuriers-commerçants devant « *se défier des fauves-bêtes et des fauves-hommes*[2] ». La prospérité croissante du port, puis la construction du chemin de fer et sa mise en service ont très vite préoccupé les autorités dont l'horizon était limité à la ville naissante et au corridor ferroviaire, véritable axe de pénétration vers l'intérieur du territoire. Aux menaces venant des terres (les guerriers afars ou somalis) se sont ajoutées celles des puissances concurrentes et ennemies désireuses de s'emparer de ce point stratégique : les Turcs durant la Grande Guerre, les Italiens après leur conquête de l'Ethiopie, les Anglais et les gaullistes entre 1940 et 1942, les communistes et les mouvements nationalistes de la Corne après 1945. En 1948, le commandant supérieur des troupes stationnées en CFS évoquait en ces termes la position de la colonie[3] : *« Sur le plan local, les circonstances politiques actuelles accentuent la caractère militaire inéluctable de notre seule base sur les voies de communication entre la métropole et nos possessions d'Extrême-Orient et de l'océan Indien où s'éveillent des nationalismes jeunes, méconnaissant le frein de la raison (…). Sur le plan général, les deux blocs mondiaux antagonistes semblent arrivés, dans le domaine diplomatique, à une impasse, qui laisse appréhender un recours aux solutions de force. L'un comme l'autre cherche des bases et le bloc anglo-saxon, le plus proche de nous, ne tolèrerait pas notre faiblesse dans cette base qu'il a estimée à sa juste valeur (…).* » Toute la doctrine militaire de la France en Côte française des Somalis est ici résumée pour les trente années qui suivirent la fin du second conflit mondial. Cette sécurité a été assurée par deux entités aux limites peu claires, l'armée et une milice supplétive placée la plupart du temps sous l'autorité civile.

1.1 Militaires et supplétifs de la CFS

Les besoins en homme des armées coloniales ont suscité des recrutements à la charge du budget du Ministère de la guerre (ou de la Défense de nos jours). Mais pour sa sécurité intérieure, chaque colonie pouvait recruter un certain nombre de supplétifs à la charge du budget de la colonie. Peu à peu, ces forces supplétives appelées brigade ou milice indigène eurent un statut unifié à l'échelle de l'Afrique, mais sans obtenir le statut d'une unité militaire à part entière.

A. Naissance d'une force de sécurité propre à la colonie

En 1896, la Côte française des Somalis est officiellement née, sa sécurité n'est assurée que par une poignée de tirailleurs sénégalais arrivés avec L. Lagarde et appuyés par un modeste navire de guerre de passage. La pénétration du territoire rendue nécessaire par l'ouverture des travaux du chemin de

[1] Van Gelder de Pineda R, 1995, p. 15
[2] Aubry M.C, 1988, p. 39 dans laquelle l'auteure cite Paul Soleillet.
[3] SHD-T 7H14 dossier 5, observations du commandant supérieur des Troupes, des commandants de l'Air et de la Marine en CFS.

fer, permet la constitution d'une force armée capable d'assurer la sécurité des travaux. Le Service des affaires indigènes créé par la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens (CIE), est chargé de cette sécurité du chantier, puis de la voie dès sa mise en exploitation. Le service est doté d'un budget conséquent pour d'une part rémunérer les *askaris* abyssins et somalis recrutés, mais plus encore pour rémunérer les clans Issa sur le territoire desquels la voie est construite. Ces versements ont été effectués entre 1898 et 1903, ils s'élevèrent à un peu plus de 20 000 francs[1]. Durant cette période, des attaques du chemin de fer ont cependant eu lieu. Aussi, plusieurs dizaines de fortins sont construits pour sécuriser la voie et les haltes, dans chacun quelques hommes montent la garde. En 1903, cette milice privée est composée de 140 *askaris*, auxquels s'ajoutent 80 *askaris* de la police rurale aux frais de la colonie. Cette dernière ne pouvait se satisfaire d'une telle situation ambigüe, la menace d'une attaque sur la ville va changer la donne en matière de sécurité.

En mai 1910, un chef afar du Gobaad, Ampharé Loïtah marche sur Djibouti et menace sa sécurité. Le gouverneur Pascal s'étonne de cette menace et révèle dans son rapport les pratiques ayant cours pour assurer la sécurité de la colonie[2] : « *l'examen des comptes d'emploi des fonds secrets mis à ma disposition, soumis chaque année à votre approbation, témoignent d'ailleurs que tous les chefs et notables indigènes ont reçu à chaque visite qu'ils me faisaient des dons d'argent plus ou moins élevés.* » La pratique s'avère peu sûre à l'heure où en Somaliland les Britanniques se retirent sur le littoral ne pouvant faire face à la révolte en cours (1899-1920). Dans ce même rapport, le gouverneur expose les mesures prises pour s'opposer au risque venu de l'intérieur : *« Je puis affirmer d'avance qu'on trouvera toujours à Djibouti, l'expérience faite le 7 mai le prouve, de trois à quatre cents Arabes employés aux Messageries maritimes, à l'Afrique orientale, à la compagnie de chemin de fer sur lesquels on peut absolument compter. Parmi les Européens, on peut également en armer 150 à 200, mais j'éviterai, à l'occasion, de faire distribuer des fusils aux Grecs, dont le courage et le sang froid laissent beaucoup à désirer.* » Si les armes ne manquent pas (mais cela n'étonne guère dans ces premières années de la colonie durant lesquelles le trafic d'armes est très lucratif), ce sont les hommes qui font défaut. Cette situation ne pouvant durer, on se décide à constituer une force de sécurité sous les ordres du gouverneur.

B. Une force supplétive au statut ambigu

Une Brigade de gardes indigènes est officiellement créée par l'arrêté du 2 juin 1910, elle est chargée de la police intérieure de la colonie, placée sous l'autorité du gouverneur et encadrée par du

[1] Van Gelder de Pineda R, 1995, p. 255
[2] ANOM Affaires politiques carton 121 dossier 3, rapport du gouverneur Pascal du 8 mai 1910.

personnel d'infanterie coloniale placé hors cadre[1] . Cette Brigade indigène est constituée sur le modèle de celles existant déjà en Afrique de l'Ouest, elle s'ajoute aux gardes cercles dont les nominations paraissent au Journal Officiel de la CFS.

En AOF, durant les années qui précèdent la Grande Guerre, des règles communes sont fixées pour uniformiser le statut des gardes cercles (police), pour les distinguer des brigades indigènes[2]. Ces dernières sont à la charge des budgets locaux, dépendent à la fois des gouverneurs pour ce qui concerne le maintien de l'ordre, mais aussi du commandant supérieur des troupes pour le recrutement et l'instruction. La proximité avec les troupes régulières est telle qu'en 1917 les brigades indigènes sont fusionnées avec les tirailleurs sénégalais.

En CFS, cette force supplétive est à plusieurs reprises remaniée par décret, successivement elle sera désignée comme Brigade indigène, puis Milice indigène et Groupe nomade autonome (GNA) à la veille de l'indépendance. En Somaliland, les Britanniques organisèrent également une police armée, et une force supplétive. En 1910 est constituée la *Somaliland coastal Police* qui devient en 1926 la Somaliland Police Force composée d'autochtones nommés *Illalos* encadrés par des officiers anglais ; en 1912 le *Camel Constabulary* (environ 150 hommes[3]) est chargé de protéger Berbera et de lutter contre les derviches ; entre 1950 et 1960 sont créés les *Somaliland scouts* reversés dans l'armée somalienne à l'indépendance. En Somalie italienne on retrouve les mêmes préoccupations et réalisations. Une première force de police somalie est mise sur pied en 1911, elle est secondée par une police rurale en 1914. Le tout est fondu en 1924 dans le *Corpo Zaptié* dans lequel servent des *askaris* somalis, arabes et érythréens sous l'autorité d'officiers carabiniers italiens. Durant la guerre contre l'Ethiopie (1935-1936), le *Corpo Zaptié* regroupe 6 000 *askaris* somalis[4].

Dès la création de la Brigade indigène se pose le problème de son statut. Est-il civil ou militaire ? Les recrues qui s'engagent à partir de 1916 comme tirailleurs ont-elles droit à cumuler leurs années passées dans cette Brigade indigène avec celles passées dans les troupes coloniales ? Le débat porte essentiellement sur son coût. En 1948 il n'est pas clos. Le commandant de la Milice indigène de la CFS compare dans un rapport le coût d'une compagnie de 160 miliciens avec une autre de tirailleurs de statut militaire. Sa conclusion est que le milicien de statut civil revient 30% moins cher que le militaire[5]. La charge pour la colonie d'entretenir une force armée sur son propre budget est un sujet

[1] JO CFS, arrêté du 2 juin 1910
[2] Brunschwig H, 1983, pp 141-142
[3] Jardine D, 1923, p. 201
[4] Castagno M, 1975, pp 122-123
[5] CHETOM, 15H89 dossier 2, Milice indigène de la CFS, rapport du commandant de la Milice, 14 février 1948.

régulièrement débattu entre Paris et Djibouti[1]. La seule concession accordée concerne l'encadrement. A partir du 1er janvier 1957, les officiers et sous-officiers assurant l'encadrement de la Milice sont considérés comme étant « dans les cadres », les dépenses d'entretien des gradés passent donc sur le budget militaire du Ministère de la France d'Outre-mer. Les effectifs de cette Milice varient en fonction des difficultés financières de la colonie. A l'origine les effectifs sont fixés à 200 hommes, mais par la suite on ajoute des pelotons méharistes pour le contrôle de l'intérieur[2]. En 1935, les effectifs s'élèvent au total à 386 hommes dont 373 indigènes. En 1948, ils sont 915, dont 877 indigènes devenus français de droit coutumier[3]. Ces effectifs en augmentation sont justifiés par la pénétration vers l'intérieur, la création de postes dans l'arrière pays. Par la suite les effectifs diminuent du fait des contraintes budgétaires : en 1950 la Milice compte 435 hommes, ils ne sont plus que 310 en 1955. Les difficultés liées au maintien de l'ordre expliquent sans doute l'augmentation ultérieure, en 1967 la Milice compte 702 éléments dont 656 autochtones répartis en 4 compagnies (plus une compagnie de dépôt installée à Djibouti) et 19 postes situés hors de Djibouti[4].

La question du statut se complexifie en temps de guerre. Durant cette période, l'autorité sur cette force de sécurité n'est plus civile mais militaire. Que faire des années passées dans cette milice en temps de guerre ? Il semble bien, dans les dossiers des tirailleurs consultés, que ces années de guerre soient entrées dans le calcul de la retraite du militaire. Car cette force supplétive a été, dès sa création, un vivier de recrues pour l'armée et une issue à la carrière des tirailleurs. Cette situation ambigüe est la cause de certaines réclamations encore aujourd'hui. L'exemple de Hussein Kayreh[5] l'illustre assez bien. Engagé comme tirailleur le 3 février 1944, il participe aux opérations en France, il est démobilisé en 1949 après un séjour à Madagascar. Reversé dans la Milice, il y reste 20 ans. Mais il ne bénéficie pas de la retraite du militaire, n'ayant pas accompli 15 ans dans l'armée française. Avec sa retraite de combattant à laquelle ses années de guerre lui donnent droit (bien inférieure à la précédente), il cumule une retraite locale pour ses années de Milice puis de GNA, cette unité étant devenue à l'indépendance djiboutienne.

Si les limites entre armée et milice indigène sont difficiles à appréhender, leur mission sur le territoire sont-elles plus claires ? La Milice est chargée du maintien de l'ordre intérieur en coordination avec la gendarmerie (quand il y en a), la police et la garde des frontières, le contrôle des nomades, la garde des prisonniers, la police urbaine (en 1948, elle compte 100 policiers à Djibouti). Milice indigène et pelotons méharistes ont été les moyens avec lesquels la colonisation a pénétré

[1] SHD-T 7H14 dossier 5, Lettre du gouverneur au Ministre de la France d'Outre-mer, 20 janvier 1955.
[2] Imbert-Vier, 2011, p. 152
[3] CHETOM, 15H89 dossier 2, Milice indigène de la CFS, rapport du commandant de la Milice, 14 février 1948.
[4] CHETOM, 15H89 dossier 2, Milice indigène de la CFS, effectifs détaillés par unité et par poste, 10 avril 1967.
[5] Entretien avec Hussein Kayreh Elmi, matricule 2486.

l'intérieur des terres. Les postes bâtis et les pistes ouvertes par ces hommes, les patrouilles qui sillonnèrent ces espaces arides, ont permis de cartographier un arrière pays largement méconnu, de quadriller un espace où l'autorité coloniale était inconnue, de mieux connaître les populations qui y vivaient. Cette présence armée a toujours été justifiée par la nécessité de s'interposer entre tribus considérées comme étant en perpétuel conflit. La colonisation est ici présentée comme une œuvre de pacification. Il s'agit également de s'opposer aux incursions des nomades « étrangers » à la colonie qui viennent faire paitre leurs troupeaux en CFS, au détriment des groupes de nomades recensés comme sujets. Enfin, grâce aux pelotons méharistes on affirme sa souveraineté sur les confins de la colonie, on fait respecter les frontières sur le terrain. C'est le cas entre 1937 et 1940 durant la « guerre des postes » opposant la colonie à l'administration de l'Afrique orientale italienne ; chacune interprétait à sa manière le tracé des frontières nées d'accords passés avec l'Ethiopie. Miliciens indigènes et méharistes ont été un outil de coercition, mais ont parfois payé de leur vie la mise en œuvre de leur mission. Le cas le plus tragique survient en janvier 1935. Averti de l'entrée sur le territoire d'un groupe de plusieurs centaines de « guerriers » assaïmara d'Ethiopie, le chef de cercle de Dikhil, Albert Bernard, décide de l'intercepter avec ses miliciens. Il y perd la vie ainsi que la plupart de ses hommes.

L'armée régulière est, quant à elle, cantonnée dans Djibouti ou à proximité, elle doit agir groupée, la défense des infrastructures portuaires et ferroviaires justifiant sa présence. L'armée n'a pas vocation à maintenir l'ordre, mais les dérives des guerres coloniales vont la conduire à assurer cette tâche, à l'image des opérations en Algérie. La fidélité de la Milice indigène a toujours était suspecte, la lutte pour l'indépendance a accru cette défiance de la part des autorités françaises.

C. Le rôle de l'armée dans la défense de la colonie

En théorie, la brigade indigène (ou milice indigène) est utilisée pour le maintien de l'ordre à l'intérieur de la colonie. L'armée quant à elle se charge de la défense de la cité-comptoir, en particulier le port, contre toute menace extérieure. La définition de cette menace extérieure est suffisamment large pour englober les risques de subversion intérieure avec l'aide de l'étranger.

Jusqu'en 1933, les troupes stationnées en CFS étaient placées sous l'autorité de l'état major du Groupe d'Afrique orientale française basé à Madagascar. Le décret du 24 juin 1933 crée le 7ème Groupe de colonies autonome qui correspond à la CFS. Depuis cette date, les troupes stationnées en CFS sont sous l'autorité d'un commandant supérieur basé à Djibouti. Cependant, les relations entre les deux colonies sont restées intenses après 1933. Elles se concertèrent sur l'attitude à tenir en

juillet 1940[1], choisirent l'une et l'autre la fidélité à Vichy et ne rejoignirent le camp gaulliste[2] qu'à la fin de l'année 1943. De plus, les recrues de la CFS ont souvent été acheminées et stationnées à Madagascar, certaines participèrent à la répression de l'insurrection entre 1947 et 1949.

Inquiète pour sa sécurité, la CFS fait appel en 1914 à l'armée, on craint à Djibouti un débarquement turc à partir des côtes yéménites. Durant le premier conflit mondial, trois compagnies de tirailleurs sénégalais stationnent en CFS. Après 1918, une seule reste en CFS, elle est considérée comme un gage de sécurité après la démobilisation agitée du bataillon somali rentré de France. Les Somali rengagés à l'issue du conflit sont quand à eux envoyés à Madagascar où la compagnie est intégrée au 1er Régiment mixte Malgache. Mais, en 1932, cette compagnie somalie à Madagascar disparaît[3]. Elle est reconstituée à Djibouti l'année suivante. La montée des tensions en Afrique orientale et les tragiques incidents ayant coûté la vie à l'administrateur Bernard dans le Gobaad (1935) poussent Paris à assurer la défense de la cité-comptoir avec des effectifs suffisants. La CFS se dote en outre d'avions pour appuyer les troupes au sol. Mais au début du conflit italo-éthiopien les effectifs sont encore modestes. Durant l'été 1935, un rapport sur la défense de la CFS[4] en cas d'agression fait état de 1174 hommes dont moins de la moitié sont des militaires. Les autres sont au mieux des miliciens, au pire des « partisans » armés. Quatre ans plus tard, les effectifs se sont considérablement renforcés en hommes et en moyens. 7000 hommes stationnent en CFS dotés d'un matériel moderne composé d'artillerie, de chars, d'avions. Le *Camel Corps* britannique basé en Somaliland est rattaché au commandement supérieur de Djibouti[5]. Enfin la ville s'est dotée d'une véritable ligne Maginot[6], des ouvrages bétonnés la protègent contre une éventuelle offensive italienne. En juillet 1940, le choix de rester fidèle à Vichy ou les hésitations de son gouverneur[7] ont fait que ces milliers d'hommes resterons l'arme au pied jusqu'en 1943.

Après 1945 la présence de l'armée en CFS reste importante car les menaces se multiplient, aux menaces extérieures s'ajoute la montée des revendications indépendantistes. Comme au Maghreb ou à Madagascar, l'armée va assurer le maintien de l'ordre colonial et plus seulement la défense d'un territoire. Cette confusion des rôles est définie clairement depuis le début de l'année 1948 dans le plan d'organisation militaire en cas d'agression. Dans l'éventualité d'un soulèvement intérieur *« les forces de souveraineté doivent être capables sans délai de rétablir l'ordre dans l'agglomération de*

[1] Deschamps H, 1975, pp 218-225
[2] Le 8 novembre 1942 pour Madagascar, le 6 décembre pour la CFS.
[3] CHETOM 16H107 historique du bataillon somali, sans date.
[4] SHD-T 7N3927 Défense de Djibouti 1935-1936
[5] Jouin L.C, 1963, pp 149-162
[6] SHD-T 7H7, organisation de la défense de la colonie (1938-1940)
[7] Deschamps H, 1975, l'auteur évoque dans son ouvrage ce choix difficile , « comment je ratai l'Histoire » est le titre du passage évoquant ces journées de juillet 1940.

Djibouti, seul centre névralgique important du territoire. (…) Ici, un succès rapide s'impose en tout état de cause, sous peine d'extension du soulèvement dans les tribus. Simultanément, d'agir contre les tribus nomades et guerrières qui, seules, peuplent l'intérieur de la colonie et dont le renforcement par des éléments étrangers (nomades de même race ou fortement apparentés) est possible[1]*. »*

Durant l'été 1949, de violents affrontements opposent dans les quartiers 5 et 6 de Djibouti, Somali Issa et Gadabuursi. Pour les Français, ces affrontements sont une nouvelle preuve des « haines ancestrales » entre tribus indigènes. Raccourci facile alors que la lutte pour le pouvoir est amorcée depuis l'introduction de la représentativité des indigènes en 1946, poussant l'administration et les partis politiques métropolitains à manipuler les différentes communautés pour leurs propres intérêts. Après des premiers affrontements en janvier 1949 ayant causé six morts, l'armée est déployée pour sécuriser la limite entre le quartier gadabuursi (quartier 5) et le quartier Issa (quartier 6). En vain, les affrontements reprennent en août, causant la mort de probablement une centaine d'habitants[2]. En septembre, le commandant supérieur des troupes de la CFS évoque la mission de l'armée dans ce contexte[3] : *« a/ Les mœurs politiques sont à l'origine des troubles dont il semble vain de chercher la fin dans le cadre des institutions. b/ Ce cadre étant éternel, les troubles le sont également, c'est-à-dire dureront, pour ce qui me concerne, plusieurs années. c/ Le retour en novembre de plusieurs milliers de nomades Issa actuellement en Ethiopie n'est pas un facteur d'apaisement des esprits. d/ La sûreté et la police sont peu efficaces. Pour cela l'Armée doit : 1/ Exercer une surveillance constante du village autochtone. 2/Faire de fréquentes tournées dans le bled actuellement tenu par la seule Milice. »* Face aux défaillances supposées ou réelles des forces de sécurité, l'armée doit sécuriser la ville, s'opposer aux risques de soulèvement intérieur et donc lutter contre toute velléité d'indépendance.

La concentration dans le périmètre urbain d'infrastructures sensibles, des casernes militaires et des quartiers résidentiels les plus peuplés de la colonie rend aisée la tâche qui incombe aux troupes. Mais cela nécessite des moyens humains alors que les contraintes budgétaires de l'après guerre les limitent. En 1946 stationnent en CFS 2023 militaires dont 1642 *« autochtones et indigènes »* (recrues autochtones, d'Afrique de l'Ouest et de Madagascar), ces effectifs sont réduits à 1518 en 1948 du fait de la suppression de la compagnie somalie. Paris prévoit une nouvelle réduction avant que les évènements de 1949 ne fassent avorter le projet drastique de réduction de 50% des effectifs. En septembre 1949, le nombre de militaires s'élève à 1015, dont 778 *« autochtones et indigènes »*, le commandant supérieur des troupes en réclame trois cents de plus pour faire face aux missions qui lui

[1] SHD-T 7H14, plan de protection de la CFS en cas de troubles intérieurs, 1948.
[2] Oberlé P et Hugot P, 1985, p. 125. Le nombre exact de victimes n'est pas connu avec précision.
[3] SHD-T 7H13, dossier 7, Fiche pour Monsieur l'inspecteur Debay du commandant supérieur des troupes en CFS, septembre 1949.

sont dévolues[1]. En 1956, les effectifs ont augmenté pour s'élever à 1405, dont plus de 1000 sont des Africains[2] (dont à peine 30% de ressortissants de la CFS). L'augmentation se poursuit dans les années ultérieures, entre 1960 et 1962, les effectifs doublent[3] avec l'arrivée à Djibouti de légionnaires en provenance d'Algérie (13e DBLE[4]) ; à cette date ils avoisinent les 3000 hommes, chiffre qui ne diminuera pas par la suite. Au début de la Ve République, la situation en CFS est, vue de Paris, inquiétante entre des leaders politiques ayant résolument fait le choix de l'indépendance en 1958[5] et l'indépendance en 1960 de la Somalie. Ce nouvel état africain considère la CFS comme partie intégrante de son territoire et apporte son soutien aux leaders indépendantistes exilés.

Les unités militaires stationnées en CFS à la fin des années soixante, en particulier les légionnaires, vont activement participer à la répression des manifestations de 1966 et 1967. Le barrage mis en place autour de la ville est surveillé par des légionnaires, des troupes de marine et des gendarmes, des civils sont tués pour avoir tenté son franchissement. Cette participation de militaires aux contrôles sur le barrage, les victimes tuées par leurs tirs, ne sont pas sans poser de graves problèmes juridiques car « ce sont les règles militaires d'ouverture du feu, et non de police limitées à la légitime défense, qui sont appliquées sur l'ouvrage[6]. » En matière de sécurité, la situation coloniale a souvent confondu les rôles dévolus à l'armée et ceux dévolus à la police, les victimes d'une répression aveugle en témoignent.

1.2 Le cadre légal des recrutements de l'armée française

Entre 1899 et 1969, ce sont plus de 7200[7] soldats qui sont recrutés à Djibouti, la plus grande partie au cours des deux conflits mondiaux. Ces engagements ont tous été contractés sur la base du volontariat selon deux formules : l'une exceptionnelle est limitée à la durée d'une guerre, l'autre plus classique correspond aux engagements dans l'armée en temps normal. Le volontariat comme mode de recrutement unique est une des spécificités de la CFS par rapport à l'ensemble colonial français. Le recrutement de volontaires a partout existé, mais dans de nombreux cas, il ne suffisait pas à

[1] *Ibidem*
[2] CHETOM 15H88, dossier 3, Commandement supérieur des troupes de la CFS, rapport de l'année 1956.
[3] MAE, série Afrique et Levant, sous série CFS, 1960-1965 dossier 14 « synthèses politiques »
[4] 13e Demi-brigade de la Légion étrangère créée en 1940.
[5] Mahmoud Harbi Farah est le principal leader indépendantiste à la fin des années cinquante. En 1958, il appelle à voter « non » à la nouvelle constitution et donc à l'entrée de la CFS dans la Communauté. Ecarté de la vie politique par des manœuvres, il quitte la CFS en 1959 et se réfugie en Somalie (voir chapitre 8).
[6] Imbert-Vier S, 2011, p. 286
[7] Le Bureau central des archives administratives militaires (BCAAM) de Pau a conservé 7219 livrets individuels d'homme de troupe. Ces livrets ne concernent que l'Armée de terre, il semblerait que certains manquent pour la période antérieure à 1916. La Marine nationale et l'Armée de l'air ont également recruté à Djibouti mais dans une proportion bien moindre que celle de l'Armée de terre.

couvrir les besoins de l'armée. La conscription a donc été instaurée partiellement en 1912 au Maghreb, en AOF, afin de disposer d'effectifs suffisants. En Algérie par exemple, tous les hommes de dix-huit ans doivent en théorie effectuer trois années de service militaire. En réalité, seulement 5% du contingent est concerné[1]. Réaménagée par la loi de 1919 (qui étend la conscription à quasiment tout l'empire), la conscription en Afrique a toujours été utilisée pour compenser le manque de volontaires. Le volontariat a cependant été inégal selon les cercles administratifs. Dans certains on refusait les candidats à l'engagement, dans d'autres on recourait à la conscription obligatoire par manque de volontaires[2]. Dans le protectorat du Maroc, les recrutements se sont effectués sur la base du volontariat, tirailleurs marocains ou goumiers n'ont pas été contraints pour s'engager. Le recours à des recrues consentantes en CFS ne diffère pas des pratiques en usage dans la Corne de l'Afrique: de même Italiens[3] et Britanniques[4] ont eu recours, eux aussi, exclusivement au volontariat pour le recrutement de leurs forces coloniales.

A. « Engagés volontaires pour la durée de la guerre »

Un premier décret en octobre 1915 permet d'amplifier les recrutements de volontaires pour la durée de la guerre en Afrique de l'Ouest. Ce décret est repris par celui du 12 décembre 1915 qui étend les dispositions prévues pour l'AOF aux « *indigènes de l'Indochine française, de Madagascar, de l'Afrique équatoriale française, de la Côte des Somalis, de la Nouvelle Calédonie et des établissements français de l'Océanie* ». Ce décret prévoit les conditions des engagements (pour la durée de la guerre plus 6 mois), la prime versée lors de cet engagement (200F durant toute la Grande Guerre) et les aides éventuelles à la famille de la recrue. Le décret précise : *« Les engagés pour la durée de la guerre sont, en principe, appelés à servir hors du territoire de leur colonie ou de leur groupe de colonies d'origine* ». Ce cadre législatif est à la base de tous les recrutements entrepris par la France au cours des deux conflits mondiaux dans la Corne de l'Afrique. Cette formule permet de disposer d'une force combattante à bon compte, démobilisée à la fin des opérations de guerre, dans une large mesure étrangère à la colonie, donc facile à expulser à leur retour comme ce fut le cas en 1919.

Durant le second conflit mondial, les engagements volontaires pour la durée de la guerre sont entrepris par les Forces françaises libres en Afrique de l'Est à partir des territoires voisins, la CFS ayant fait le choix de ne pas rejoindre de Gaulle avant le ralliement de Madagascar fin 1942. A partir du 1er janvier 1943, ces recrutements reprennent à partir de Djibouti, ils se poursuivent jusqu'en mai 1945.

[1] Clayton A, 1994, p.304
[2] Echenberg M, 2009, p. 153
[3] Rainero R.H, 2009, p. 107
[4] Parsons T.H, 1999, p. 4

A partir de 1951, est envisagée la création d'un bataillon somali pour l'Indochine. L'étude sollicitée par le Ministère de la France d'Outre-mer conclut aux dangers politiques et sociaux que cette unité pourrait constituer à sa démobilisation[1]. Le projet est abandonné par crainte des troubles prévisibles au retour de centaines de soldats désœuvrés. Au début des années cinquante, les recrues sont toutes originaires de la colonie, le poids politique d'une troupe djiboutienne démobilisée, désœuvrée et revendicative risquerait d'accroître le malaise social car les emplois réservés en CFS ne pourraient absorber la totalité des recrues rendues à la vie civile. Le temps des recrues faciles pour des opérations extérieures, démobilisées à convenance est donc passé. La guerre d'Indochine ne permet pas un recrutement de « volontaires pour la durée de la guerre », les opérations de maintien de l'ordre dans l'empire ne sont pas assimilées à une guerre entre Etats autorisant une mobilisation des hommes en âge de servir et le recrutement de supplétifs conformément au décret de 1915. Depuis la fin des années quarante, les recrues sont nées à Djibouti pour la totalité, elles bénéficient de nouveaux droits accordés par la constitution de 1946, les autorités militaires et civiles ne peuvent les ignorer. Si cette unité projetée pour l'Indochine devait être constituée, il faudrait reverser les hommes dans d'autres unités à leur retour pour leur donner une perspective de carrière, c'est-à-dire 15 années de service avant de bénéficier d'une retraite militaire. Effrayés par la perspective de les affecter en CFS (risque politique), du refus probable de souscrire un rengagement pour Madagascar, le rapport demandé par Paris se prononce contre le projet de création d'un nouveau « bataillon Somali ». La guerre d'Indochine n'a donc pas concerné les militaires djiboutiens.

B. En temps de paix

A côté de ces recrutements « pour la durée de la guerre », ceux réalisés dans l'Entre deux guerres ou après 1945 ne répondent pas aux mêmes nécessités.

- La CFS échappe à la conscription obligatoire.

Le décret de 1919[2] instaurant la conscription obligatoire dans les colonies africaines prévoit dans son titre IX les cas d'exemptions territoriales justifiées par des raisons politiques :

« *elles porteront donc uniquement sur les régions où le recrutement par appel pourrait causer des troubles de nature à compromettre la sécurité du pays et les résultats de la pacification et de la colonisation (…)* ».

Ce décret est complété par celui du 4 décembre 1919 portant sur la conscription à Madagascar, en CFS et dans les possessions du Pacifique. L'article 38 bis porte sur les « *dispositions spéciales aux*

[1] ANOM CFS 3C/7-8. Etude confiée au cabinet militaire du gouverneur en 1951.
[2] JO 5 août 1919

indigènes de la CFS » en ne les soumettant pas au régime des appels. Cette disposition est à nouveau confirmée par des décrets successifs. La CFS, comme les colonies du Pacifique échappent donc à la conscription obligatoire durement ressentie dans les autres parties de l'empire, cette mesure reste en vigueur jusqu'à l'indépendance accordée en 1977.

Les recrutements se font par le biais d'engagements volontaires, de dix-huit mois ou plus. Les recrues bénéficient des mêmes conditions de solde, primes que ceux de Madagascar. L'engagé reçoit une prime à l'engagement mais contrairement aux périodes de guerre, elle est fractionnée en plusieurs versements. Comme pour ceux engagés pour la durée de la guerre, le rengagement est possible à condition d'avoir donné satisfaction à ses supérieurs.

Cette particularité de la CFS peut se comprendre si l'on tient compte de deux contraintes locales. Un premier obstacle est liée aux approximations des recensements de la population indigène. Ces recensements ne s'améliorèrent qu'avec le contrôle de l'intérieur du territoire qui jusque dans les années vingt reste bien mal connu par les autorités de Djibouti. Seuls l'axe et les haltes ferroviaires du chemin de fer franco-éthiopien, notamment celle de Ali Sabieh (km 90), permettent à l'administration d'exercer un contrôle très relatif sur le voisinage immédiat de la voie ferrée. L'appropriation de l'intérieur du territoire est le résultat de l'installation de postes militaires (ou de la Brigade indigène) au cours des années vingt : Tadjoura en 1927, Dikhil en 1928. La France justifie cette pénétration dans l'intérieur par les menaces de razzias en provenant de l'Awsa (Ethiopie), ou bien par les conflits d'usage entre pasteurs issas et afars soucieux de trouver des pâturages en période de sécheresse. Dikhil est ainsi un groupe de puits situé à la limite souvent conflictuelle entre pasteurs des deux communautés. Ces postes sont les points à partir desquels des patrouilles sillonnent les étendues arides et renseignent l'administration sur l'état des pâturages, identifient les différents clans afars ou issas nomadisant en territoire français, et évaluent leur importance démographique[1]. Ce ne sont donc que des estimations. Les recensements entrepris après 1945 s'affinent car il s'agit d'établir des listes électorales pour les différents scrutins locaux et nationaux, de découper des circonscriptions électorales conformes aux intérêts de l'administration coloniale. Les arrières pensées de l'administration concernant ces opérations de dénombrement altèrent la qualité des résultats. De méconnue, la population pastorale de l'intérieur reste mal connue jusque dans les années soixante.

Un autre obstacle à la mise en place de la conscription obligatoire en CFS tient à la méfiance de l'administration quant aux indigènes « sujets » de la France, qu'ils soient Somali (Issa) ou Afar. Dès la création de la Brigade indigène en 1910 chargée de sécuriser Djibouti et ses installations portuaires

[1] Imbert-Vier S, 2011, p. 302.

et ferroviaires, le choix des recrues s'est porté sur les populations étrangères à la colonie, Arabes du Yémen, Somali du Somaliland britannique. En outre, les souvenirs des troubles de 1919 survenus à la démobilisation des tirailleurs rentrés de France ont marqué durablement les esprits. On craint un mouvement social semblable au retour à la vie civile d'éventuels appelés, qui par mesure de sécurité auraient été envoyés loin de la CFS. La conscription obligatoire n'a donc pas concerné cette partie de l'empire français.

Les volontaires à l'engagement se présentent au bureau de recrutement, un certain rituel apparait au travers des différents actes retrouvés dans les livrets individuels. Après l'indispensable visite médicale, le candidat doit signer un « *acte d'engagement (indigènes)* » conforme à la dépêche ministérielle du 23 septembre 1916. Cet acte est lu, traduit par deux témoins interprètes. Le jeune candidat doit prêter serment « *de fidélité à la France, et de la servir avec honneur pendant la durée de l'engagement partout où le gouvernement jugera utile de l'envoyer* ». L'acte est signé par le candidat (empreintes digitales), par les témoins qui, sous officiers, ont appris à écrire leur nom, et par l'officier recruteur. Les engagements sont de dix huit mois ou deux ans, renouvelables.

Une fiche de renseignement est conservée par le bureau de recrutement, elle sert éventuellement au moment du rengagement du militaire. Pour pouvoir poursuivre sa carrière, cette fiche doit être exempte d'avis négatifs, comme par exemples *« sujet pas intéressant* », ou « *ne doit pas être admis à un rengagement* ». Dans le cas contraire est délivré un « *certificat de bonne conduite* » qui peut servir pour un nouvel engagement ou valoriser une candidature à un emploi civil. Ces documents et rituels sont toujours en usage dans les premiers mois de 1942, soit jusqu'à la fin de la période vichyste de Djibouti. Après 1945, les recrues extérieures à la colonie disparaissant, les engagés ne prêtent plus serment de fidélité, la citoyenneté naissante des ressortissants français (bientôt djiboutiens) les en dispense. Le soldat mercenaire a vécu.

- Conscription et citoyenneté après 1945

En 1946, l'évolution de l'Empire, notamment l'acquisition de la citoyenneté par tous les ressortissants des « territoires d'outre mer » (loi du 7 mai 1946 dite « loi Lamine Gueye »), pose à nouveau la question de la conscription obligatoire en CFS. Reprise par la constitution du 27 octobre 1946 dans son article 80, la loi étend la citoyenneté à tous les ressortissants des Territoires d'Outre-mer. Cette citoyenneté leur confère de nouveaux droits politiques (participation aux élections) mais aussi des devoirs, notamment en ce qui concerne la conscription obligatoire à l'image des jeunes

métropolitains. Une étude est entreprise par le cabinet militaire du gouverneur Siriex[1] (gouverneur de la CFS de 1946 à 1950). Dans ses conclusions on distingue les nomades et les sédentaires.

En ce qui concerne les nomades (la majorité de la population de la CFS), le gouverneur ne souhaite pas appliquer la conscription obligatoire : « *Les nomades échappent à notre contrôle une partie de l'année, il serait difficile de les plier aux exigences du service obligatoire. En admettant qu'il soit passé outre à cette difficulté, la contrainte ainsi exercée serait exploitée immédiatement par les puissances contrôlant les territoires voisins au détriment de notre influence*. »

A la crainte d'une opposition sourde des nomades à la conscription, se rajoute celle de voir la Grande Bretagne ou l'Ethiopie en profiter pour contester la présence française dans cette partie de l'Afrique. La Grande Bretagne est particulièrement visée en raison du projet d'unification des populations somalies dans un seul état défendue par le secrétaire aux affaires étrangères E. Bevin dès le printemps 1946. La France, comme l'Ethiopie, sont farouchement opposées à ce projet qui vient renforcer les aspirations nationalistes naissantes au sein des populations somalies, aspirations incarnées par la *Somali Youth League*, première formation politique somalie nationaliste née en 1943 à Mogadiscio[2]. Tout mécontentement serait récupéré par cette formation pour étendre son influence en CFS. Paul Henri Siriex ajoute qu'en raison des « *rivalités guerrières* » entre nomades, il ne faudrait pas pénaliser ceux ayant acquis la citoyenneté en les privant de jeunes hommes, vis-à-vis des nomades éthiopiens ou sujets britanniques. On retrouve dans ce dernier argument la vision classique du nomade guerrier en perpétuelle lutte pour sa survie dans un milieu hostile. Des deux arguments, le premier est sans aucun doute le plus pertinent.

La situation semble plus claire pour ce qui concerne les sédentaires. Cependant des réserves sont formulées en raison du manque de main d'œuvre qualifiée susceptible d'être aggravée par la conscription des jeunes hommes, de l'ambigüité des ressortissants étrangers devenus par décision des autorités « sujets » français pour services rendus, et enfin de la faible constitution des indigènes « *en général sous alimentés dans un pays pauvre* ».

On comprendra que sur place en CFS, les autorités coloniales ne sont pas favorables à l'instauration d'un service militaire obligatoire. Cet avis négatif est repris par Saïd Ali Coubèche, conseiller de l'Union française pour la CFS. Dans une intervention à l'assemblée en 1948[3], le représentant de la colonie se prononce contre le service militaire obligatoire. D'une part, cette mesure serait onéreuse pour le contribuable, d'autre part les ressortissants de la CFS seraient inadaptés à un conflit moderne

[1] ANOM CFS 3C/7-8
[2] Lewis I.M, 2002 (4th ed.)
[3] MAE, série Afrique, 1944-1952, Djibouti, dossier 1. Intervention du 29 juillet 1948.

avec le bloc communiste : *« Enfin si, comme nous le croyons, les prochains conflits doivent opposer les grands dolichocéphales blancs et blonds, peut-on sérieusement supposer que des soldats recrutés dans des pays exagérément chauds, ne seront pas exagérément dépaysés ?* ». Il termine son intervention en évoquant les épouses de jeunes hommes obligées de vivre dans des casernes propices à les dévoyer.

Bons ou mauvais, l'ensemble de ces arguments a empêché l'instauration du service militaire obligatoire, poursuivant ainsi une politique établie dès la fin de la Grande Guerre. Mais ce statut spécial n'est pas sans semer le trouble dans les esprits des militaires affectés à Djibouti, ils doivent régulièrement demander des précisions au cabinet militaire du gouverneur. Car ailleurs en Afrique, la conscription perdure, avec cependant une diminution importante des effectifs sous les drapeaux, et une augmentation sensible de la proportion d'engagés volontaires. Cette augmentation de volontaires peut être expliquée par une mesure dont les recrues de la CFS profitèrent, la possibilité de rester dans son pays d'origine, et donc de ne plus être forcé à rejoindre une affectation lointaine[1], comme le voulait l'usage pour ce type d'engagement.

2. Des recrutements en apparence modestes

Un peu plus de 7000 hommes furent recrutés à Djibouti par les troupes coloniales entre 1899 et la fin des années soixante. A ce chiffre il faudrait ajouter les supplétifs de la Brigade indigène ou Milice, mais aucune source ne nous permet de les connaître avec précision. Les effectifs de supplétifs fluctuèrent au gré des circonstances : de 200 hommes en 1910, à environ 900 après la Seconde Guerre mondiale, et encore plus de 650 à la fin des années 1960. L'incendie du dépôt de la Milice quelques jours après l'indépendance a certainement fait disparaître des archives utiles qui auraient pu nous indiquer la proportion d'anciens militaires reversés ou issus de cette unité supplétive, et compléter cette étude portant sur le métier des armes. Compte tenu des effectifs attestés par les archives disponibles, et en tenant compte d'une durée de service moyenne hypothétique de 10 ans, on peut avancer l'hypothèse de 2500 hommes recrutés entre 1910 et 1969, soit environ le tiers des militaires engagés sur la même période. De tels effectifs doivent être mis en perspective pour avoir du sens, car la CFS n'a jamais été un réservoir immense sur le plan démographique. De même, ces recrutements doivent être comparés avec ceux entrepris par les Britanniques et les Italiens dans la

[1] Echenberg M, 2009,p.193

Corne de l'Afrique dont les colonies respectives étaient bien plus étendues dans cette partie du monde.

2.1 La Corne de l'Afrique et la Force noire

La « Force noire » désigne l'ensemble des hommes que la France a enrôlé dans ses colonies d'Afrique noire. L'expression est due à l'ouvrage d'un officier français[1], Charles Mangin, partisan de l'utilisation massive des africains dans les guerres européennes.

A. Origines et mise en œuvre d'un mythe

Le décret du 21 juillet 1857 crée officiellement le corps des tirailleurs sénégalais. Le recrutement d'Africains a cependant précédé ce décret. Son but était de donner aux militaires les moyens d'une conquête de l'intérieur de l'Afrique en disposant de soldats habitués au climat, plus résistants aux maladies qui décimaient les troupes blanches stationnées dans les cités-comptoirs réunies sous l'appellation des « Quatre communes » (Dakar, Rufisque, Saint Louis et Gorée). Ces recrues étaient pour beaucoup d'anciens esclaves que la prime d'engagement « rachetait » à leur ancien maître. Ce système fut maintenu jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle[2] malgré la loi de 1848 abolissant l'esclavage. En 1918, on estimait que 75% des tirailleurs d'AOF étaient d'origine servile[3].

Le tirailleur sénégalais fut la véritable cheville ouvrière de la conquête de l'Afrique par les officiers de la Coloniale[4]. Impressionnés par leur résistance, leur fidélité, ces officiers furent les premiers partisans d'une levée en masse d'Africains au profit de la France. Charles Mangin[5] fut l'un de ces officiers ayant dirigé des tirailleurs, notamment durant l'expédition Congo-Nil commandée par Marchand. Cette épopée du commandant Marchand, héros de la crise de Fachoda (1898), popularisa les tirailleurs en France. Mangin devint un relais à cette propagande coloniale qui voulait toujours plus étendre et renforcer l'empire à l'heure d'une éventuelle revanche contre l'Allemagne. La démonstration de Mangin souligne la nécessité de recruter dans l'empire pour faire face à la crise de la natalité. Cette crise affecterait irrémédiablement l'armée française, en particulier l'arme de l'auteur, l'infanterie. Selon Mangin, les populations d'Afrique de l'ouest sont habituées à la guerre : *« que ces populations habitent les clairières de la forêt équatoriale ou la steppe désertique, les régions montagneuses ou les vallées des grands fleuves, qu'elles soient groupées ou dispersées, elles*

[1] Mangin C, *La Force noire*, Paris, Hachette, 1910.
[2] Echenberg M, 2009, p. 31
[3] *Ibidem*, p. 91
[4] Expression désignant l'Infanterie de marine qui regroupa les bataillons de tirailleurs indigènes.
[5] Mangin L-E*, Le général Mangin 1866-1925*, Paris, F. Lanore, 1976, 336p.

ont toujours vécu en guerre, guerres de race, querelles de villages, chasses d'esclaves. (…) Les luttes permanentes ont imprimé à la race noire, depuis les âges les plus lointains, un caractère guerrier qu'elle conservera forcément pendant de longs siècles.[1] *»*

L'auteur de la *Force noire* n'est pas entendu à la veille de la Grande Guerre. Mais les hécatombes des premiers mois rendent urgentes des mesures favorisant le recrutement d'Africains pour servir en France ou sur d'autres fronts. Durant la Grande Guerre environ 170 000 ressortissants de l'AOF et des Quatre communes furent recrutés, 18 000 en AEF, 41 000 à Madagascar[2], plus de 600 000 dans l'ensemble des colonies françaises[3]. Le décret du 19 juillet 1919, instaure un système de conscription obligatoire en AOF, des décrets ultérieurs concerneront Madagascar et l'AEF. Ce cadre législatif permet de prélever chaque année entre 12 000 et 14 000 recrues[4] d'Afrique de l'ouest. Le système reposait sur une estimation de la population totale de la colonie, et de la population « mobilisable ». L'ensemble de ces données permettait d'établir des quotas de recrues par cercles (circonscription administrative), les hommes étaient déclarés « aptes » pour servir sous les drapeaux ou bien pour être affectés à des travaux obligatoires. Ces quotas pouvaient être en partie couverts par des engagements volontaires. Dans le cas contraire, l'obligation de servir comblait les manques. Il faut cependant noter que tous les groupes ethniques n'ont pas été concernés par cette conscription. Les peuples nomades comme les Touaregs, les Maures en ont été dispensés, tout comme les populations de la basse Côte d'Ivoire considérées comme peu robustes[5]. Ces dispenses rappellent le cas de la CFS.

Entre 1940 et 1945, on peut estimer que plus de 200 000 Africains noirs ont été enrôlés[6]dans l'armée française. La conscription après 1945 fut moins lourde du fait des restrictions budgétaires, elle tomba de moitié puis des deux tiers par rapport à celle d'avant 1939[7], la proportion de recrues volontaires devint plus importante. Ces chiffres partiels de l'empire africain de la France sont sans comparaison avec les effectifs recrutés en CFS. Mais la population estimée n'avait rien de comparable non plus. Entre 1914 et 1918, l'AOF avec plus de 12 millions d'habitants compte un peu plus de 160 000 recrues, soit 1.3% de sa population[8]. La CFS avec une population de plus de 61 000 habitants en

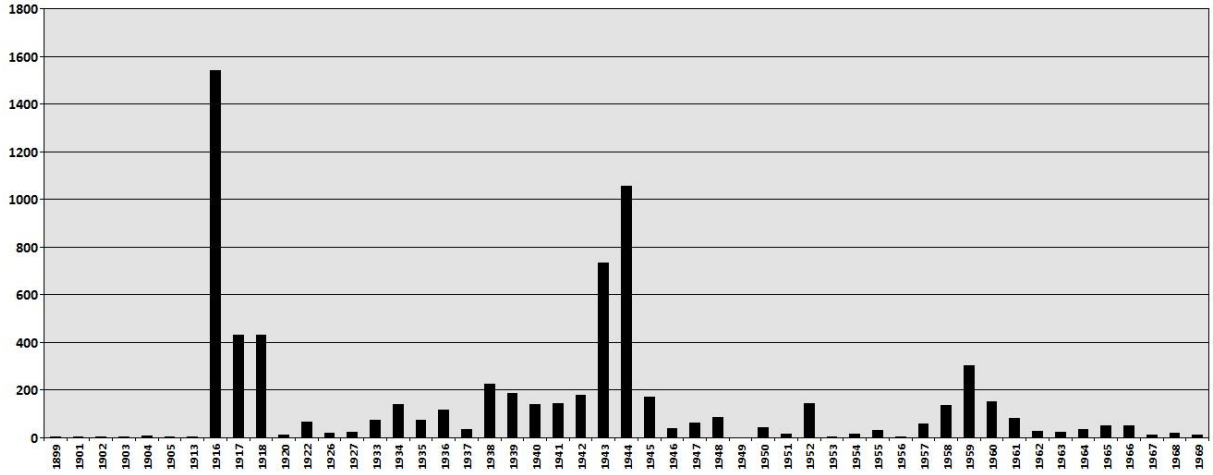
[1] Mangin C, 1910, pp 226-228
[2] CHETOM 15H5, dossier 1, Notes sur la situation et l'organisation future des Troupes coloniales, Ministère de la guerre, 2 août 1919.
[3] Michel M, 2003, pp 191-193
[4] Echenberg M, 2009, pp 98
[5] Echenberg M, 2009, pp 95
[6] *Ibidem*, pp 158
[7] *Ibidem*, pp 187
[8] Michel M, 2003, p. 257

1921[1] recrute 2400 tirailleurs, soit 3.9% de sa population. Cette comparaison n'a cependant pas de véritable valeur car la plupart des recrues n'étaient pas originaires de la colonie… On peut seulement souligner le nombre élevé de recrues pour un bureau de recrutement unique dans cette partie de l'Afrique. Dans l'ensemble colonial français, seules les colonies du Pacifique (Bataillon du Pacifique composé de Kanaks et de Polynésiens) ont moins recruté que la CFS en chiffre absolu[2] au cours du premier conflit mondial.

B. Une contribution limitée à l'effort de guerre

Entre 1899 et 1969, 7219[3] soldats sont recrutés à Djibouti, la plus grande partie au cours des deux conflits mondiaux. La courbe des recrutements épouse donc les besoins de l'armée française, 1916 et 1943 en constituent les pics les plus significatifs. Plus de deux mille tirailleurs sont recrutés au cours des trois dernières années de la Grande Guerre, presque autant entre 1942 et 1945.

Graphique n°1 : évolution des effectifs militaires recrutés en CFS (1899-1969)



Source : BCAAM Pau

- Les premières recrues :

Les recrutements à Djibouti pour les besoins de l'armée débutent en 1895 lors de la seconde guerre de Madagascar. Entre 1883 et 1885, une première guerre avait permis à la France de s'implanter en divers points de la côte malgache (Diego Suarez, Port Dauphin, Nosy Be) ; la seconde qui débute en 1895 a pour but les hauts plateaux, la conquête définitive de toute la Grande île. L'opération débute

[1] JOCFS août 1921, résultats du recensement. Le chiffre de 61 000 habitants est approximatif, l'intérieur de la colonie étant largement méconnu par l'administration. Le chiffre correspond donc à une « vérité administrative » (Imbert-Vier S, 2011)

[2] Rapport sur la situation des troupes coloniales, Ministère de la guerre, 2 août 1919. Les chiffres avancés dans ce rapport sont repris par le rapport des Lyons de Feuchin de 1924. Il fait état de 1067 recrues pour les colonies du Pacifique, soit deux fois moins que la CFS.

[3] C'est le nombre de livrets individuels d'homme de troupe conservés au BCAAM de Pau.

par la prise de Majunga sur la côte occidentale, et se termine par l'entrée des Français à Tananarive le 1er octobre[1]. Cette expédition nécessite un long trajet par les pistes entre Majunga et la capitale de l'intérieur. L'approvisionnement est assuré par des convois de mulets dont beaucoup sont achetés en Ethiopie. Un premier recrutement est entrepris à Djibouti, les recrues sont chargées de conduire ces convois de ravitaillement[2]. En 1913, un détachement de 80 tirailleurs somalis recrutés en CFS est envoyé à Madagascar[3]. Ces traces de recrues somalies affectées à Madagascar révèlent les limites des archives administratives de l'Armée de terre déposées à Pau. Seuls 25 livrets individuels sont conservés pour l'ensemble de la période 1899-1914, il en manque donc plusieurs dizaines.

Le cas du tirailleur Dagal Meck (Méké) Fod, matricule 121, illustre les difficultés à retrouver les premières recrues. Son livret n'est pas conservé aux archives administratives, son nom n'apparaît ni dans le fonds Djibouti, ni dans celui de Madagascar. Or l'individu est bien présent à plusieurs reprises au fil des archives consultées[4] dans d'autres dépôts, son existence est donc avérée. Le nom même de ce tirailleur est une énigme : Dagal signifie « guerre » en Somali, mais n'est pas un nom attribué à la naissance. S'agit-il d'un souvenir douloureux d'une période troublée au moment de la naissance de l'enfant ? Meck est le nom du père de Dagal, il est écrit ainsi dans les archives françaises. Ce nom correspond à Méké, nom Afar, alors que Dagal était un Somali Gadabuursi, de la fraction Mahad Hassé[5]. Son père était-il Afar comme le nom le suggère ? S'agit-il d'un enfant issu d'une union multi clanique répandue dans les petits centres urbains du littoral comme Zeila ? Instruit par les pères de la mission (mais laquelle ?), il s'est engagé dans l'armée pour servir à Madagascar comme muletier. Quand il part en France, avec le Bataillon somali il est sergent, il a donc acquis de l'expérience et connaît quelques rudiments de lecture et d'écriture en français.

Le nombre de recrues antérieures à 1916 est donc supérieur aux 24 livrets individuels conservés au BCAAM. Après cette date, aucune « faille » n'a été décelée, si quelques dossiers manquent, au moins le nom du tirailleur apparaît bien dans la liste des recrues annuelles.

- La Grande Guerre :

Les tirailleurs recrutés entre 1916 et 1918 sont versés dans le Bataillon somali qui opère en France jusqu'à son retour en 1919. L'année 1916 fut la plus pourvoyeuse en hommes, 1541 tirailleurs furent

[1] Valensky C, 1995.
[2] CHETOM 16H107, Historique du bataillon Somali, dactylographié, sans date.
[3] SHD-T 26N875-23 dos 2, Extraits du rapport annuel de la Brigade indigène de Djibouti (1913) et Valensky C, 1995, p. 381
[4] Dagal Meck apparait à plusieurs reprises dans le Journal de Marche et d'Opérations du Bataillon Somali de la Grande Guerre, dans le Registre d'ordres de ce bataillon et dans une correspondance postérieure à la Grande Guerre concernant les réservistes.
[5] Entretien avec Omar Meck Fod, dernier frère de Dagal Meck Fod.

recrutés, la plupart entre décembre 1915 et juin 1916. Ce premier recrutement d'engagés volontaires « pour la durée de la guerre » est confié au capitaine Depui[1], officier de la Brigade indigène, converti à l'islam, auteur d'un dictionnaire français-arabe. Sa connaissance de la population indigène, son réseau d'informateurs (il est agent de renseignement) expliquent certainement la rapidité de ce premier recrutement de la guerre. Cependant, durant l'hiver 1916-1917, 300 de ces recrues stationnées dans le sud de la France sont réformées pour inaptitude et renvoyées dans leur foyer. Leur chef de bataillon, H. Bouet, juge sévèrement ce premier recrutement qu'il considère comme « *hâtif, fait avec plus de foi que de mesures* »[2]. Le recrutement est stoppé après le départ de L. Depui pour le front, il reprend début 1917. Le responsable de ces recrutements ultérieurs est un ecclésiastique, Joseph Maurel, frère Robert d'Uzès en religion, membre de la congrégation des Frères de Saint Gabriel[3]. Entre 1900 et 1914, Joseph Maurel enseigne dans les missions catholiques, il apprend le somali, l'arabe. Mobilisé, il rejoint la France en 1914, puis est renvoyé dans la Corne de l'Afrique pour remplacer Depui. Sous sa responsabilité, 862 tirailleurs sont recrutés entre janvier 1917 et octobre 1918. Beaucoup d'entre eux sont envoyés en France pour compléter les effectifs du Bataillon somali durement éprouvé par les combats auxquels il participe.

Entre 1916 et 1918, ce sont donc 2403 tirailleurs recrutés à Djibouti, le chiffre correspond à celui avancé dans le rapport du baron des Lyons de Feuchin de 1924[4]. Si l'on tient compte de la population de la colonie, la CFS a donc fourni plus de recrues que d'autres parties de l'empire africain ; la Mauritanie largement dominée elle aussi par les pasteurs éleveurs nomades ne recruta que 2044 tirailleurs[5]. A ces tirailleurs recrutés, il faut ajouter des milliers de chauffeurs des navires à vapeur faisant escale à Djibouti et réquisitionnés pour les besoins de l'armée. Le chiffre total est difficile à établir, mais un rapport du commissaire[6] de police établi en 1915 nous donne, pour cette année de guerre, le chiffre de 1663 soutiers et chauffeurs recrutés sur le port[7].

- La Seconde Guerre mondiale :

Durant le second conflit mondial, les premiers « *engagements volontaires pour la durée de la guerre* » sont entrepris par les Forces françaises libres en Afrique de l'Est à partir des territoires

[1] Mailhac-Raggini E, 1999.
[2] SHD-T, 26N875-23, dossier 1, Registre d'ordre du bataillon Somali.
[3] Rev Fr Gabriel-Marie, « Un cœur simple et audacieux , Joseph Maurel», Poitiers, 1979.
[4] Rapport fait au nom de la Commission de l'Armée sur les pertes en morts et blessés de la Grande Guerre , J.O, Documents parlementaires, séance du 29 juillet 1924, annexe n°335.
[5] Michel M, 2003, p.257.
[6] ANOM Affaires politiques carton 2665
[7] Peu d'ouvrages consacrés aux tirailleurs intègrent ces recrutements de main d'œuvre africaine (notamment les porteurs) durant la Grande Guerre. Pour ce qui concerne les travaux en langue française citons Dubois C, 1985.

voisins, les responsables de la CFS ayant fait le choix de ne pas rejoindre de Gaulle avant la chute de l'administration vichyste de Madagascar fin 1942. Les FFL/CFS sont créées en juin 1941 avec des éléments évadés de la CFS où règne l'ordre, sous la férule du gouverneur nommé par Vichy en septembre 1940, Pierre Nouailhetas. Basés au Somaliland et en Ethiopie, les Français libres accueillent des « partisans », tirailleurs ou anciens miliciens[1] (la Brigade indigène est devenue la Milice indigène en 1933) qui fuient le blocus de Djibouti imposé par les Britanniques, ou sont expulsés après les mesures draconiennes prises par le gouverneur pour y faire face[2]. Début 1942, les FFL/CFS comptent 360 soldats[3], près de 300 sont des Somali ralliés. La situation de ces recrues FFL n'est pas sans ambiguïtés juridiques. Recrutés en territoire britannique par une unité française, la question de leur nationalité se pose.

Le livret de Hussein Farah illustre cette incertitude[4]. Né à Zeila en Somaliland, il s'engage dans la Milice indigène en 1939. Licencié en 1940 conformément à la convention d'armistice avec l'Italie, il rallie les FFL en juillet 1941. Une attestation est établie par le chef de bataillon Appert, officier des FFL. Ce document stipule qu'il s'est engagé «*dans les unités relevant du Comité National Français du général De Gaulle, sous les ordres du Commandement britannique, à l'exclusion de toute opération contre les forces françaises.*» Il est également précisé qu'il est soumis au statut des militaires britanniques et qu'il bénéficie à ce titre de la protection consulaire britannique « *en attendant que des dispositions particulières règlent la question de la nationalité de l'intéressé.*»

Instruits avec peu de moyens, ils ne constituent pas aux yeux des Alliés une unité que l'on peut envoyer sur d'autres fronts. En décembre 1942, ils furent cependant les premières unités à gagner Djibouti qui se rend sans combat après la prise de Madagascar par les Alliés. Ces tirailleurs constituent le noyau du Bataillon somali qui est reconstitué à partir de janvier 1943. Près de 2000 tirailleurs sont à nouveau engagés entre cette date et la fin du conflit. Le nombre de recrues est à mettre en relation non pas avec les besoins véritables pour des opérations de guerre (à partir de l'automne 1944 débute le « blanchiment » de la 1re armée française), mais plus vraisemblablement avec la volonté de laver l'honneur des autorités locales qui ont fait le mauvais choix durant l'été 1940. Une partie de ces engagés volontaires (711 tirailleurs[5]) est envoyée en France en 1944, ils constituent avec des recrues d'AEF, le régiment AEF-Somalie qui est engagé dans les derniers jours de la guerre en Gironde, lors des combats de la « Poche du Médoc ».

[1] La convention d'armistice franco-italienne impose la dissolution de la Milice indigène en CFS.
[2] Dubois C, 1997, pp 197.
[3] SHD-T 7H12 Rapport du Lieutenant-colonel Appert du 31 mars 1943
[4] Bureau Central des Archives Administratives Militaires, Pau.
[5] SHD-T 7H11

C. De modestes recrutements durant les « années de paix »

Marginaux avant 1915, peu nombreux durant les années vingt (119 recrues), les recrutements de volontaires hors périodes de conflits déclarés augmentent de façon notable dans les années trente, à l'occasion de l'invasion puis de la conquête de l'Ethiopie par l'Italie fasciste (1935-1936). Au cours de cette décennie, 851 jeunes hommes sont recrutés en CFS. Avec la montée des tensions internationales, Djibouti devient un camp retranché dans lequel les soldats métropolitains et les tirailleurs de toute l'Afrique se mêlent. Le recrutement de l'année 1938 est ainsi le plus important des années trente (226 recrues) ; l'objectif était de disposer d'une troupe connaissant le terrain, capable de ralentir l'avancée d'une offensive vers le port de Djibouti. Jusqu'en 1940, les engagés sont versés dans les diverses unités militaires stationnant en CFS dont la défense se renforce avec la montée des tensions internationales : Bataillon de l'air 216 (des avions stationnent pour la première fois en CFS), compagnie somalie du Bataillon sénégalais de la CFS, bataillon d'artillerie (Djibouti se dote d'une ligne de défense à l'image de la ligne Maginot), pelotons méharistes rattachés à la milice locale. La crainte d'une invasion italienne par l'Ethiopie, puis les litiges concernant le tracé des frontières imposent la mise sur pied de pelotons méharistes destinés à patrouiller dans les zones reculées, à assurer une présence sur tout le territoire. Ces pelotons constitués sur le modèle de ceux existant dans le Sahara français, étaient encadrés par des gradés européens rompus aux rigueurs du milieu désertique, les hommes de troupe étaient recrutés sur place.

A partir de 1945, les recrutements en CFS dépendent des effectifs budgétaires consentis au territoire par le Ministère de la Défense. Ils sont déterminés par trois paramètres : les besoins pour des opérations dans d'autres parties de l'empire, la nécessité d'avoir un volant suffisant d'hommes adaptés au terrain de la CFS, la disparition à terme des recrutements dans les colonies accédant à l'indépendance. Mais l'absence de qualification d'un grand nombre de candidats à l'engagement limite ces recrutements.

L'Après Guerre est marqué par le début de la décolonisation de l'empire français ; la situation en Indochine se dégradant (la guerre débute fin 1946), le port de Djibouti retrouve son importance vitale pour la défense de l'empire. Mais ce sont les opérations de répression à Madagascar qui influent le plus sur les recrutements en CFS. Durant l'été 1947, une compagnie composée de 166 tirailleurs est ainsi envoyée sur la Grande Ile pour participer à la répression. Après la fin des opérations, elle reste à Madagascar pendant quelques années, et est régulièrement renouvelée par des éléments venant de la CFS. Cette rotation des effectifs explique les recrutements de la fin des années quarante, 228 recrues entre 1946 et 1950, mais leur faible nombre est à mettre en relation avec la méfiance qu'elles suscitent. Depuis la création de la Brigade indigène, les autorités locales de

la CFS craignent un recours excessif aux engagés autochtones pour le maintien de la sécurité intérieure. L'habitude avait donc été prise d'affecter les tirailleurs de la Corne à Madagascar. Cette crainte explique la présence de tirailleurs d'Afrique de l'Ouest en CFS depuis la Grande Guerre. Après 1945, les tirailleurs sénégalais sont considérés comme une garantie contre la montée des nationalismes dans la Corne : *« le Sénégalais, en effet, a su non seulement s'imposer aux populations guerrières de la Côte française des Somalis, mais aussi aux tribus étrangères des pays avoisinants, apparentées à nos autochtones. (…) Dans ce belvédère politique qu'est la Côte française des Somalis, la propagande anti-française la plus subtile se heurte inexorablement à l'esprit militaire de « Coulibaly », qui a conservé, malgré tout, le respect des ordres et la confiance en une France généreuse et immortelle. Dans cette période d'après guerre où (…), les ambitions politiques nouvelles des autochtones et des remous sociaux divers pouvaient ébranler l'ordre, les Sénégalais sont demeurés incontestablement pour le Commandement un réconfort et une certitude. A n'en pas douter, c'est la troupe de base de ce territoire du Moyen-Orient*[1]*. »*

En conséquence, le nombre d'autochtones sous l'uniforme en CFS ne doit pas excéder un niveau déterminé par le commandement local, il doit être contrebalancé par un volant de sénégalais suffisant. D'autres mesures sont appliquées concernant le stationnement des tirailleurs à Djibouti même (la majorité doit être composée d'Africains de l'ouest), la composition mixte de certaines unités comme les transports, ou l'encadrement européen suffisant pour éviter toute mauvaise surprise[2].

Malgré ces réticences, les recrutements augmentent à nouveau à la fin des années cinquante (735 recrues entre 1957 et 1961), de nouvelles recrues autochtones sont nécessaires pour constituer un volant de relève pour l'entretien de la compagnie somalie de Madagascar , pour servir dans le Sahara algérien à Timimoun (12° Compagnie saharienne portée d'Infanterie de marine en Algérie). Les recrues de la Corne se substituent dans cette unité à celles d'Afrique de l'Ouest à l'heure des indépendances. Mais il s'agit également de faire face à l'augmentation des charges qui incombent aux forces stationnées en CFS, en particulier la sécurité et le contrôle des personnes[3].

Les recrues de ces années sont nombreuses à être versées dans la gendarmerie (1958 notamment avec 60% des affectations), le contrôle de la population et des frontières s'accentuant. L'administration a besoin de ressortissants de la CFS car très peu de cadres européens maîtrisent les

[1] SHD-T 7H13, dossier 4, organisation des troupes (1948).
[2] *Ibidem*, dossier 2,correspondance entre le Commandement supérieur des troupes en CFS avec le ministère de la France d'Outre-mer, 11 février 1948.
[3] Imbert-Vier S, 2011, chapitre 6. Les contrôles de la population se renforcèrent avec la mise en place d'une législation sur l'attribution de la nationalité. Utilisée à des fins politiques, elle entraina de nombreuses expulsions, la gendarmerie fut l'arme privilégiée pour la mettre en œuvre.

langues locales, tout comme la complexité des ramifications claniques si utiles pour situer un individu, en particulier dans la ville de Djibouti (cercle de Djibouti) où les populations sont beaucoup moins homogènes que dans l'arrière pays. Mais cette unité nécessite des compétences qui ne sont pas demandées à un « combattant ». Un niveau d'instruction minimal est exigé, savoir lire et écrire en français notamment. Or, comme le constate le commandement supérieur des forces armées en CFS en 1959[1] : « *L'autochtonisation* (sic) *du peloton mobile se heurte à certaines difficultés, en particulier : la nécessité de trouver parmi les originaires du territoire, des cadres suffisamment confirmés pour faire des gradés d'encadrement convenables ; le manque d'éléments instruits parmi les originaires du territoire.* »

Ce constat valable pour la gendarmerie, l'est tout autant pour les autres unités militaires. L'armée a évolué, elle n'a plus besoin de « guerriers » mais de personnel qualifié capable de s'adapter aux armes modernes[2]. Or l'insuffisance de l'instruction scolaire en CFS, négligée par les autorités coloniales, ne permet pas l'engagement de spécialistes, de jeunes diplômés ou tout simplement instruits. En Afrique de l'Ouest, l'armée se heurte également à cette insuffisance du niveau d'instruction des volontaires. Mais comme en CFS, et peut être davantage en raison d'une meilleure instruction de base, la difficulté est due à la concurrence du secteur privé qui accapare les jeunes les plus qualifiés[3].

A partir de 1962, les effectifs recrutés deviennent très faibles, environ 25 recrues en moyenne jusqu'à la fin des années soixante. Cette diminution ne semble pas être due à la réticence des jeunes Djiboutiens à l'égard de l'armée. Tous les rapports retrouvés dans les différents dépôts d'archives soulignent la facilité pour trouver des volontaires. En 1960, le commandement supérieur des Forces armées de la CFS notait dans un de ses rapports[4] : « *Les militaires en particulier ont une situation enviable. Ils sont bien payés et sont assurés, à l'expiration de leurs quinze ans de service, de recevoir une pension de retraite, qui les mettra jusqu'à leur mort à l'abri de la faim. Aussi, les candidats à l'engagement sont-ils toujours aussi nombreux chez les Somali et de plus en plus chez les Afar qui, il y a seulement une dizaine d'années, répugnaient à servir dans l'armée.* » Un autre rapport ultérieur évoque, quant à lui, le nombre de places disponibles dans l'armée : *« Les candidats à l'engagement sont toujours aussi nombreux et attendent impatiemment une place*. »

[1] CHETOM 15H88 dossier3, Rapport annuel du commandement supérieur des troupes en CFS (1959), partie gendarmerie et justice militaire .
[2] Cela ne concerne pas uniquement l'armée coloniale française, mais aussi l'armée britannique. Voir Clayton A et Killingray D, 1989, pp.226-232 et Parsons T.H,1999, p.94.
[3] Echenberg M, 2009, pp.198-206
[4] SHD-T 7H27, Commandement supérieur de la CFS, rapport sur le moral des Forces armées de la CFS, 1er semestre 1960.

Si aucun quota de recrues n'a été retrouvé en CFS (contrairement à l'Afrique de l'Ouest et à Madagascar), on peut constater que ces recrutements ont eu pour but de compléter les effectifs des troupes coloniales (CFS dans les années trente, Madagascar, Algérie), répondre à des situations d'urgence (Engagés volontaires pour la durée de la guerre), ou contribuer au maintien de l'ordre et au contrôle des frontières (pelotons méharistes, gendarmerie, milice du gouvernement). Les crédits alloués par Paris à ces recrutements en CFS ont donc évolué en fonction de la conjoncture. La faiblesse des recrutements a été relative. En 1948, l'auteur du rapport sur l'organisation des troupes en CFS[1] notait à ce sujet : *« la population de la CFS est faible ; pour un nombre équivalent d'habitants, l'AOF ne fournit qu'un contingent de 30 à 40 recrues. »* La Grande Bretagne recruta 182 hommes en moyenne entre 1927 et 1938 pour le seul Kenya[2]. Entre 1933 et 1938, la CFS recruta une moyenne de 111 tirailleurs pour une population très inférieure à celle de la colonie anglaise. Irréguliers, ces recrutements entrepris en CFS n'en n'ont pas moins été importants, ils ont contribué à faire de la présence militaire une réalité incontournable de la vie politique, économique et sociale de la colonie.

Aux yeux des autorités françaises, ces recrutements en Afrique de l'Est ont toujours été considérés comme des variables d'ajustement au regard de l'ampleur des recrutements dans les autres parties de l'empire. La France et la Grande Bretagne ont eu en la matière une attitude semblable dans la Corne de l'Afrique.

2.2 Dans les autres armées européennes

La France ne fut pas la seule puissance à recruter dans la Corne de l'Afrique, toutes les puissances colonisatrices le firent, y compris l'Allemagne qui n'y détenait pourtant pas de territoire. Pour sa conquête de Dar El Salam (1887), l'Allemagne recruta des soldats en Egypte, en Afrique australe et quelques dizaines de marins somalis. Ils formèrent la *Schuztruppe* composée d'*askaris* étrangers considérés plus fiables que les recrues de la côte du Tanganyika[3]. Cependant, ce sont les puissances coloniales dans la Corne qui firent le plus appel aux populations pour leurs menées guerrières.

Le cas de l'Ethiopie est difficile à traiter car nous ne disposons pas d'informations sur les Somali engagés. L'historiographie somalienne ou complaisante à la cause de la Grande Somalie, a occulté cette participation de Somali à l'édification de l'Ethiopie moderne. Pourtant, parmi les 24 000

[1] SHD-T 7H13, dossier 4, organisation des troupes (1948).
[2] Parsons T.H, 1999, p.65
[3] Raimbault F, 2007.

hommes de l'armée de Ménélik qui s'emparent de la ville de Harar en janvier 1887, plus de 2000 sont des Somali[1]. Par la suite, la participation de Somali aux côtés des troupes éthiopiennes est difficile à appréhender faute de sources. Tous les Somali n'ont visiblement pas soutenu les Italiens durant leur conquête de l'Ogaden en 1936. En janvier 1945, des « chefs » et aînés Somali (Habar Awal, Gadabuursi et Ogaden) adressent une pétition à Hailé Sélassié[2]dans laquelle ils réclament le retour de l'administration éthiopienne en Ogaden placée depuis 1941 sous administration militaire britannique. Dès le début de leur plainte, ils évoquent leur contribution à la lutte contre l'envahisseur : « *We helped as much as we could by means of correspondence* ». Soutien symbolique semble-t-il…

A. Dans les rangs de l'armée italienne

L'Italie a été le pays colonisateur dans la Corne ayant le plus fait appel aux populations locales pour ses forces armées. La majorité de ses *askaris* (*ascari* en italien) furent recrutés en Erythrée, leur étude dépasse le cadre géographique défini. Qui plus est, aucun ouvrage parcouru sur la question n'évoque les Afar[3] comme *askaris* italiens[4], leur nombre ne devait certainement pas être élevé. En 1939, les troupes coloniales italiennes en Afrique orientale comptent 256 000 militaires[5], se répartissant en troupes régulières (200 000 hommes) et en « bandes » ou groupes autonomes (56 000 hommes)[6]. A ce chiffre très élevé il faut rajouter les effectifs des polices supplétives et des services.

En Somalie, l'administration coloniale italienne crée les premiers détachements « arabo-somalis » en 1903. Douze bataillons sont intégrés à l'infanterie coloniale lors de la conquête de l'Ethiopie en 1935, ce sont des soldats réguliers originaires du Yémen, de la côte somalienne ou des clans de l'intérieur. Aux troupes régulières, le pouvoir colonial italien ajoute progressivement des unités de police chargées du maintien de l'ordre : *Corpo Zaptié* créé en 1923 à partir de formations existantes depuis le début du siècle, et *Gogle di polizia* placés sous l'autorité civile. Créées en 1925, des irréguliers Somali sont recrutés pour constituer les *Dubat.* A l'origine organisées en *bandas* de quelques dizaines d'hommes, les *Dubat* sont une troupe d'assaut de choix dans les opérations en Ogaden contre l'Ethiopie. Henry de Monfreid, improvisé reporter de guerre en Ogaden en 1935, les décrit

[1] Silberman L, 1961, pp 37-83
[2] Pankhurst E. S, 1951.
[3] Le sud de l'Erythrée est peuplé d'Afar
[4] Le Houerou F, 1999. L'auteure évoque dans cet article les Erythréens de l'armée coloniale italienne pris dans leur ensemble national.
[5] Le Houerou F, 1994, p.109. Pour l'année 1937, « Erythréens et Somaliens représentent les 2/3 des effectifs de l'armée régulière estimée à 330 000 hommes, elle-même composée de 124 000 Italiens et de 206 000 "indigènes". »
[6] Raniero R. H, 2009, p. 115

comme « indomptables » et motivés par leur haine de l'Ethiopien envahisseur, vision conforme aux opinions de l'auteur et à son aversion du gouvernement impérial avec lequel il avait des comptes à régler[1]. Sans uniforme particulier, si ce n'est un turban blanc, les *Dubat* sont engagés pour six mois, l'instruction militaire se résume au maniement du fusil[2]. Au total, durant cette guerre italo-éthiopienne, environ 26 000 Somali combattent aux côtés des Italiens[3], 40 000 si l'on ajoute porteurs et travailleurs[4]. Les 200 000 supplétifs[5] originaires de toutes les parties de l'Afrique orientale italienne, n'ont pas évité une débâcle rapide dès le début de l'offensive alliée en 1941. D'après une source officielle, les troupes britanniques auraient capturé 60 000 hommes des troupes indigènes italiennes en 1941[6], 35 000 auraient été tués[7]. Le nombre de déserteurs a donc été énorme.

Parmi les tués, citons Ali Egueh Awaleh, Somali Gadabuursi des environs de Boorama-Jijiga sur la frontière entre le Somaliland et l'Ethiopie. Engagé dans les troupes coloniales italiennes, il est tué en 1941 à Āysha, petite gare du chemin de fer franco-éthiopien où existait un poste fortifié. Son fils, Syad, est recueilli par son frère, Mahamoud. Syad prend le nom de son oncle, pratique courante en cas de décès. Mahamoud s'engage à son tour dans l'armée, française cette fois[8]. Il participe à la libération du Médoc.

Ibrahim Hasan Doaleh (Somali Hawiyé), originaire de Beledweyne en Somalie italienne, non loin de la frontière éthiopienne, eut quant à lui un destin différent. Engagé dans les troupes irrégulières, les *Dubat*, , il fut également affecté à Āysha. Lors de la débâcle de 1941, il déserta et se fondit dans la brousse. Accueilli par une famille de pasteurs Issa, il épousa une des filles du campement et ne reviendra jamais en Somalie[9].

L'Italie a été la puissance coloniale qui a recruté le plus grand nombre de Somali, loin devant les autres puissances se partageant la Corne de l'Afrique. Dans ces unités somalies, le nombre de recrues originaires du Yémen n'était pas négligeable, mais sans pouvoir être chiffré. Cette présence yéménite est comparable à la situation en CFS comme nous le verrons plus en avant.

[1] Monfreid H, *Les guerriers de l'Ogaden* , Gallimard, 1936, p. 160.
[2] Palieri Mario, *Note per la storia del Reggio Corpo Truppe coloniali della Somalia Italiana*, Editore Schioppo, Torino, 1929.
[3] Frusci Luigi, *In Somalia sul fronte meridionale*, Cappelli, Bologna, 1936.
[4] Castagno M, *Historical dictionnary of Somalia*, 1975, p. 36. Ce chiffre est cependant de 60 000 à la page 88…
[5] Del Boca A, 1969, p. 256
[6] Pankhurst E.S, 1951, p. 131
[7] Rainero R.H, 2009, p. 115
[8] Entretien avec Safia Syad Mahamoud petite fille du tirailleur Mahamoud Egueh Awaleh, matricule 2886.
[9] Entretiens avec Daoud A. Alwan, petit fils de l'ancien *askari* italien Ibrahim Hasan Doaleh.

B. Dans les rangs de l'armée britannique

La Grande Bretagne étend son protectorat au Somaliland dès 1884, d'une part pour stopper les ambitions régionales de ses rivaux européens, mais aussi pour assurer l'approvisionnement en bétail sur pieds pour sa garnison d'Aden. Elle est confrontée à ce que beaucoup considèrent comme la première forme de résistance nationale à la présence coloniale, celle organisée par Muhammad Abdullah Hassan, désigné par les Britanniques comme le « Mad Mullah ».

En 1899, il lance le *djihad* contre les étrangers chrétiens, Britanniques et Ethiopiens, qui occupent les territoires peuplés de Somali. Ses partisans, appelés « derviches », sont à cette date sans doute plusieurs milliers[1], la menace qu'ils font peser sur le protectorat déclenche une guerre de vingt ans, désastreuse pour le Somaliland. Les Britanniques lèvent des troupes composées, entre autres, de Somali. Plusieurs milliers sont recrutés pour participer aux différentes expéditions destinées à capturer ou repousser les derviches[2]. Confrontée à la seconde guerre des Boers (1899-1902), la Grande Bretagne lance une première expédition contre le Mullah en 1901 grâce à la levée de Somali recrutés sur place en Somaliland. Début 1901, le capitaine Swayne aidé par des instructeurs britanniques et indiens, recrute et entraine 1000 fantassins et 160 cavaliers, tous Somali[3]. L'année suivante, une seconde expédition compte 1500 supplétifs somalis. A partir de 1903, les Britanniques libérés du conflit en Afrique du Sud peuvent envoyer en renfort des troupes régulières, indiennes et africaines plus fiables que les « *levées tribales* ».

Les meilleures recrues somalies sont intégrées en 1906 dans un sixième bataillon des *King's African Rifles*[4]. Ces unités africaines ont été créées à partir des formations armées constituées en Afrique de l'est par les Britanniques à la fin du siècle précédent. Organisées au Kenya, en Ouganda, ces troupes constituent en 1902 des unités régulières.

Mais tous les efforts furent vains pour mettre un terme aux menées des derviches. En 1910, les Britanniques décidèrent de changer de stratégie. Ils se replièrent sur les côtes (Berbera, Bullaxaar et Zeila) et armèrent les tribus alliées pour se garder des razzias adverses, les troupes régulières furent renvoyées et les recrues somalies démobilisées. Cette décision fut catastrophique pour la sécurité en Somaliland. Une guerre civile se propagea dans une bonne partie du protectorat, causée à la fois par les menées des Derviches et par les règlements de compte entre clans « protégés » par Londres. En 1912, les Derviches sont aux portes de Berbera, obligeant les autorités à envoyer des troupes en provenance d'Aden, et à constituer une nouvelle force supplétive, le *Camel Constabulary*. Ce dernier,

[1] Hess R.L, 1964.
[2] Jardine D, 1923.
[3] Page M, 2011, p. 12
[4] Moyse-Bartlett H., 1956.

plusieurs fois remanié, devient en 1915 le *Somaliland Camel Corps*. Jusqu'aux dernières offensives contre le Mullah en 1920, les forces britanniques s'appuient sur des recrues somalies, intégrées dans des unités régulières, ou envoyées en renfort par les clans alliés. Recrutés puis démobilisés à convenance, ils forment, comme les *Dubat* de l'armée italienne, des supplétifs d'une armée Européenne en campagne.

Les Britanniques poursuivent les recrutements en Somaliland ou dans le nord du Kenya après la fin du Mad Mullah (1920). On retrouve ainsi des Somali originaires de la *Northern Frontier Province* (Kenya) et versés dans les *King's African Rifles* où ils constituent entre 10 et 20% des recrues[1] dans l'entre-deux-guerres. Le *Somaliland Camel Corps* est utilisé dans les années vingt pour réprimer des émeutes à Hargeisa, ou mener des opérations contre des clans Issa récalcitrants non loin de la frontière de la CFS. Cette unité, faiblement armée et composée de 400 *askaris*, s'opposa avec peu de moyens à l'invasion italienne du Somaliland en 1940. La défense du protectorat reposait sur la place forte de Djibouti, les unités britanniques étant rattachées à celles de la Côte Française des Somalis. L'armistice de juin 1940 et la défection consécutive de la France rendent la situation du Somaliland intenable face aux forces italiennes. Contraints d'évacuer le protectorat, les Britanniques quittent Berbera en août 1940. Au moment du départ, les Somali du *Camel Corps* et les *Illalos* (police rurale) reçoivent leur dernière solde et sont démobilisés[2].

La débâcle des troupes coloniales italiennes en 1941 provoque un afflux exceptionnel de prisonniers de guerre. Beaucoup de prisonniers somalis, anciennement sous l'uniforme italien, sont recrutés par les Britanniques en 1942[3]. Si le *War Office* donne son accord pour constituer trois bataillons somalis destinés au front asiatique, seulement deux voient le jour, et un seul (71 KAR) est acheminé avec la 28° Brigade à Ceylan en janvier 1944[4]. Il quitte l'île en novembre pour la frontière entre l'Inde et la Birmanie où il subit une instruction intensive avant d'être engagé entre fin décembre et avril 1945 contre les japonais non loin de Mandalay en Birmanie. La guerre en Asie fut la première occasion pour des troupes issues des colonies africaines de la Grande Bretagne d'opérer hors d'Afrique. Alors que la France a largement utilisé ses recrues ouest-africaines en Europe dès 1914, les Britanniques ont longtemps préféré leurs unités indiennes pour la défense de l'empire. L'offensive japonaise en Asie du sud-est et les difficultés en Afrique du Nord puis en Europe, ont obligé la Grande Bretagne à

[1] Parsons T.H, 1999, p. 68
[2] Page M, 2011, p.74.
[3] Parsons T.H, 1999, p. 30
[4] Moyse-Bartlett H, 1956, p. 575

mobiliser l'ensemble de ses forces impériales sur tous les fronts[1]. Après 1945, la Grande Bretagne réduit ses recrutements comme la France, mais continue à entretenir des effectifs en Somaliland. Ils forment les *Somaliland Scouts*, dont les effectifs avoisinent les 5 000 hommes entre 1950 et l'indépendance[2] en 1960, date à laquelle ils sont reversés dans la toute nouvelle armée somalienne.

Ainsi, très tôt, les puissances colonisatrices en Afrique de l'Est ont su utiliser une main d'œuvre bien disposée au métier des armes, tant pour des opérations extérieures que pour la conquête ou la sécurité intérieure de la Corne. En ce qui concerne les recrutements italiens ou britanniques, tous furent basés sur le volontariat, comme ceux de la France dans cette partie de l'Afrique. L'ensemble des données recueillies souligne la facilité avec laquelle le colonisateur a recruté dans la Corne ; si les tirailleurs somalis ne furent jamais nombreux dans les rangs de l'armée française, leur participation aux différents conflits fut cependant conséquente au regard de la population de la CFS. Leur engagement volontaire suggère que ces recrues ont utilisé les besoins des armées européennes pour leurs propres stratégies individuelles. Cette relative facilité pour recruter ne fut pas propre à cette partie de l'Afrique, tous les recrutements de la France ne furent pas contraints, d'autres espaces de l'Empire ont également grandement contribué au succès des recrutements comme par exemple les montagnes marocaines[3] pourvoyeuses de Goumiers, ou certaines parties de l'AOF[4].

[1] Killingray D, 2010, p. 44. L'auteur donne les chiffres des effectifs enrôlés dans les colonies britanniques de la seconde guerre mondiale (323 480 pour la seule Afrique de l'Est). Etrangement les Somali sont absents de ce décompte.
[2] Castagno M, 1975, p. 148
[3] Clayton A, 1994.
[4] Echenberg M, 2009.

Chapitre 3 : Recrutements et migrations militaires dans la Corne de l'Afrique

La conscription militaire fut pour les ruraux français l'occasion de découvrir leur pays, le service militaire fut donc un type particulier de migration rurale[1]. Contraints ou volontaires, les recrutements en Afrique eurent un rôle comparable, ils constituèrent une forme de migration du travail dans les possessions anglaises[2] comme dans l'empire colonial français. Dans ce dernier cas, la conscription obligatoire rappelle à certains égards les trajets des ruraux français partis de leur village natal pour rejoindre le chef-lieu de canton où se trouvait le bureau d'enregistrement (conseil de révision en France) ; puis la recrue déclarée apte rejoignait la ville de garnison, et pour certains une affectation lointaine. Après trois ans de service, le jeune homme revenait dans son village et souvent réintégrait l'économie paysanne.

Un tel cheminement, commun à la plupart des Africains soumis à la conscription obligatoire dès 1919, a été bien analysé par Myron Echenberg[3]. Selon cet auteur, ces migrations militaires s'insèrent dans un processus plus large « d'incorporation de l'Afrique occidentale au système capitaliste mondial » dans la mesure où les mouvements de populations se dirigent des savanes vers les côtes. En CFS, les recrutements se distinguent des autres parties de l'Empire par leur caractère exclusivement volontaire, et largement ouvert sur les territoires voisins de la colonie. La plupart des recrues n'étant pas nées en CFS, ces migrations militaires sont-elles calquées sur les mouvements migratoires ayant contribué au peuplement de la ville coloniale ? Les indications recueillies dans les livrets individuels étudiés permettent de mettre à jour l'importance relative de certains groupes (ethnies ou clans) laissant supposer qu'il y eut une spécialisation dans le métier des armes. Mais l'étude de ces recrutements sur une longue période, tout comme les témoignages recueillis, laissent entrevoir une réalité plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord.

[1] Weber E, 2005, pp. 351-363.
[2] Parsons T, 1999, p.60
[3] Echenberg M, 1980.

1. Un recrutement qui dépasse les frontières de la CFS

Plus que par sa superficie modeste, la CFS a toujours été considérée comme négligeable dans l'empire colonial français en raison des faibles densités de sa population. Aujourd'hui encore, le pays se confond avec sa capitale, de par son nom, mais surtout par son hypertrophie. Cette ville de création coloniale a dès le début attiré les populations environnantes alors que les pasteurs « autochtones » en sont restés longtemps à l'écart. Cette population urbaine concentrée dans le chef-lieu de la colonie s'oppose à celle de l'intérieur du territoire par sa composition multiethnique. Tous les recensements entrepris à l'époque coloniale ont souligné ce décalage entre l'hétérogénéité de la population de Djibouti avec celle de l'intérieur. Cette proportion importante de ressortissants d'origine étrangère se retrouve dans la composition des différents recrutements opérés par l'armée en CFS au moins jusqu'à la seconde guerre mondiale. En 1947 encore, le commandant des troupes stationnées en CFS pouvait écrire[1] : « *la proportion des indigènes originaires des pays étrangers voisins, servant dans les formations militaires dites "autochtones", atteint parfois 80% et apparente davantage ces unités à une "légion étrangère" plutôt qu'à un corps de troupes de ressortissants français des Territoires d'Outre-mer ; essentiellement intéressés, âpres au gain, les autochtones (Somalis, Dankalis ou Arabes) sont des mercenaires types qui, hormis quelques rares évolués, méconnaissent tout idéal.* »

L'étude des 1310 livrets individuels, représentant un échantillon de 25% des recrutements d'années significatives[2] (1916 à 1918, 1938, 1942 à 1945, 1948, 1959 et 1965-1966), permet de mesurer la part des recrues nées hors de la CFS ; la comparaison du lieu de naissance avec le lieu de résidence à l'engagement est utile pour appréhender les migrations régionales.

Tableau n°2 : nombre de livrets sélectionnés

Années	**1916**	**1917**	**1918**	**1938**	**1942**	**1943**	**1944**	**1945**	**1948**	**1959**	**1966**[3]
Panel	366	108	106	60	44	184	267	43	23	79	31

[1] ANOM CFS/3C7-8, cabinet militaire, recrutement indigènes, lettre du colonel Lacroix, Commandant supérieur des troupes en CFS au gouverneur de la CFS, 10 octobre 1947.

[2] Tout outil statistique comporte une marge d'erreur. Celle-ci est fonction de la taille de l'échantillon sélectionné : elle est de 4% pour 1916, supérieure à 10 % pour les années de faibles recrutements et plus encore pour les années de très faibles recrutements (1948 et 1965-1966).

[3] Deux années sont cumulées (1965 et 1966) en raison de la faiblesse des recrutements.

Comme dans toutes sociétés segmentaires, l'identité d'un individu se décline par rapport à sa filiation patrilinéaire et donc à sa généalogie. Très tôt les militaires chargés d'enregistrer les identités des recrues ont pris l'habitude de noter avec le nom attribué à la naissance, la confédération clanique à laquelle se rattachait la recrue, son clan, parfois sa fraction. Cette tâche indispensable pour situer un individu s'est avérée fastidieuse, elle nécessitait une bonne connaissance des différentes généalogies somalies, afars ou arabes du Yémen. La justesse des éléments consignés devait beaucoup à l'officier chargé du recrutement, tout comme à ses collaborateurs indigènes indispensables. Elle est donc parfois aléatoire, mais souvent de bonne qualité, au moins en ce qui concerne les « niveaux supérieurs » de la généalogie, à savoir la confédération clanique et le clan de l'individu engagé. L'ensemble de ces données permet de confirmer le caractère exogène des recrutements, mais aussi les évolutions au cours des décennies. Les recrues sont pour l'essentiel des migrants, originaires des pays voisins ou des espaces ruraux en crise, l'armée a ainsi participé à la fixation en CFS de ressortissants nés hors de la colonie. Cependant, ces migrations ont été le plus souvent circulaires[1], et l'installation à Djibouti des militaires rendus à la vie civile n'a pas été systématique.

Ethnie, tribu, peuple, nation, quelle est l'expression la plus juste, la plus appropriée pour désigner des groupes humains distincts ? Les débats ont souligné depuis plusieurs décennies la difficulté d'utiliser ces termes en évitant les connotations dépassées des mêmes mots utilisés dans les archives coloniales. Jean-Loup Amselle[2] dans son ouvrage de référence écrit en collaboration avec Elikia M'Bokolo « Au cœur de l'ethnie », fait l'inventaire des différentes définitions du mot selon les anthropologues ou les géographes, et relève quelques critères communs : la langue, l'espace, les coutumes, les valeurs, un nom, et la conscience qu'ont les acteurs sociaux d'appartenir à un même groupe. Finalement, « le dénominateur commun de toutes ces définitions de l'ethnie correspond en définitive à un Etat-nation à caractère territorial au rabais. Distinguer en abaissant était bien la préoccupation de la pensée coloniale et de même qu'il était nécessaire de "trouver le chef", de même fallait-il trouver, au sein du magma de populations résidant dans les pays conquis, des entités spécifiques. » Par ailleurs, les ethnies ont bien une histoire pour reprendre J-P Chrétien et G. Prunier[3], et « tout en pouvant apparaître, aux temps précoloniaux, comme une entité significative d'une organisation sociale donnée, l'ethnie n'en n'est pas moins sujette à caution pour avoir été

[1] Serigne Mansour Tall et Aly Tandian, 2011. Les auteurs reprennent dans leur étude sur les migrations au Sénégal la définition de l'OIM : « *mouvement fluide de personnes entre pays, y compris le mouvement temporaire ou de long terme, pouvant être profitable à tous ceux qu'il implique s'il est volontaire et lié aux besoins de travail des pays d'origine et de destination.* » Pour les auteurs « *la migration circulaire est tout simplement une migration temporaire de personnes quittant leur pays pour exercer une activité économique dans un autre pays et revenir ensuite dans leur pays d'origine après une durée déterminée*. »

[2] Amselle J-L et M'Bokolo E, 1999, p.18

[3] Chrétien J-P et Prunier G, 2003.

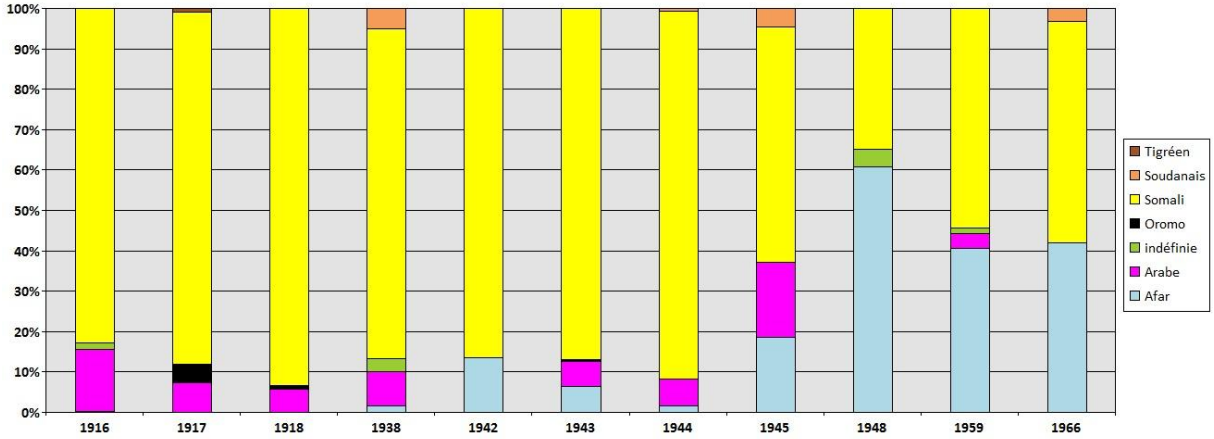
exagérément rigidifiée par les ethnologues[1]. » Ces réflexions sur la notion imposent donc la prudence dans le maniement d'une notion inventée et sursignifiée. Pour désigner des groupes humains que l'administration coloniale et les individus eux-mêmes différencient (« Arabe » ou « Somali » ou bien encore « Afar ») le terme « ethnie » sera utilisé dans ce travail dans le sens le plus courant : « le terme "ethnie" désigne un ensemble linguistique, culturel et territorial d'une certaine taille, le terme de tribu étant généralement réservé à des groupes de plus faible dimension[2]. »

1.1 Les recrues somalies dominent

Située à la limite des zones de peuplement somalie Issa et afar, la population indigène de la ville de Djibouti est fortement marquée par les Somalis « allogènes » originaires du Somaliland, d'Ethiopie, et dans une moindre mesure par des Arabes originaires du Yémen actuel. La composition des bataillons recrutés au cours des conflits mondiaux reflète cette diversité.

Les recrues sont majoritairement somalies pour toutes les années sélectionnées pour l'étude, excepté en 1948. La proportion de Somalis recrutés va de 93% des recrues en 1918, à 35% en 1948, mais l'échantillon pour cette dernière année est réduit. Pour toutes les années confondues, la proportion de recrues identifiées comme somalies est de 82% du total des engagés.

Graphique n°1 : Composition ethnique des recrutements



Source : BCAAM Pau

[1] Coquery-Vidrovitch C, 1992, p.74. Voir également pp.127-128 sur l'action des administrateurs, des missionnaires qui fixèrent des frontières « ethniques » entre groupes linguistiques.
[2] Bonte P et Izard M (Dir.), 2007, p.242

Tableau n°3 : part en pourcentage des différentes ethnies

	1916	1917	1918	1938	1942	1943	1944	1945	1948	1959	1966
Somali	83	86	93	83	86	87	91	58	35	54	55
Afar	-	-	-	1	14	7	1	19	61	41	42
Arabes	15	8	-	8	-	6	7	19	-	4	-
Oromo	-	5	1	-	-	1	-	-	-	-	-
Soudanais	-	-	-	5	-	-	1	4	-	-	3
Tigréens		1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
indéfinie	2	-	6	3	-	-	-	-	4	1	-

Source : BCAAM Pau

Cette forte présence somalie ne doit pas étonner, on a vu dans le premier chapitre que des milliers de Somali émigrèrent à Aden, on les retrouve également sur la côte swahilie, à Madagascar, et dans les grands ports européens comme Liverpool ou Marseille. On verra plus en avant que leur manque de qualification est une des raisons expliquant cette forte présence dans les rangs des unités constituées à Djibouti.

Les Afar pourtant présents en CFS, n'apparaissent que tardivement dans les recrutements. Mais la pénétration du territoire afar par l'administration coloniale est également tardive. Obock sur le littoral est resté jusque dans les années vingt, le seul poste administratif en zone Afar. Tadjoura n'est occupée qu'en 1927, la pénétration de l'intérieur du pays afar n'est réelle que dans les années trente, et c'est au cours de cette décennie que les premières recrues Afar s'engagent. Cependant leur proportion ne devient significative qu'après 1945, période durant laquelle la montée des revendications nationalistes dans les territoires somalis pousse l'administration coloniale à s'appuyer sur la communauté afar. Jusque là négligé, pénalisé par la disparition des circuits commerciaux anciens entre le littoral et l'Ethiopie, éloigné des flux commerciaux nouveaux drainés par le chemin de fer, le pays afar profite quelque peu des mansuétudes coloniales à des fins politiques. En République de Djibouti, il est fréquent d'entendre que les Afars émigrent peu, qu'ils n'ont pas constitué de diasporas à l'image des Somalis. Faute d'études approfondies sur le sujet, et considérant uniquement le cadre de l'étude réalisée sur les anciens militaires, on peut constater une certaine réticence des Afars à quitter leur territoire compte tenu de la faible proportion de volontaires pour des opérations extérieures à la CFS.

Sans doute des caractéristiques culturelles pourraient expliquer cette réticence, l'attachement à la terre est beaucoup plus ancré comparé aux pasteurs somalis, l'individu est plus encadré, son initiative est limitée par des structures sociales contraignantes (société de classe d'âge, chefferies). Enfin, il ne faudrait pas négliger le facteur démographique. Le pays afar s'est rétréci au XIX^{e} siècle, la toponymie des environs de Zeila, de Djibouti ou d'Ali Sabieh situées aujourd'hui en pays issa, le confirme. La présence française a sans doute contribué à enrayer ce recul face notamment à la pression des clans issas plus dynamiques, plus opportunistes. Est-ce la conséquence d'une vitalité démographique inférieure à celle des Somalis ? L'absence de statistiques fiables ne permet pas d'avoir une perspective historique. Cependant, le recul des zones de parcours des pasteurs Afars au profit des Issa, la toponymie, et une croissance démographique actuelle peu dynamique sont autant d'indices d'une vitalité démographique moindre. Or la puissance d'un clan, d'une fraction, se mesure à l'époque précoloniale par le nombre de guerriers qu'elle pouvait rassembler pour imposer sa volonté aux autres. I.M Lewis[1] avance des chiffres significatifs au lendemain de la Seconde Guerre mondiale : les Afars de la CFS et d'Ethiopie auraient été 250 000, les Somali dix fois plus en considérant tous les territoires peuplés par cette ethnie[2]. Ce déséquilibre des effectifs et des comportements individuels moins opportunistes, expliquent la faiblesse des recrues afars qui ne représentent que 7% des livrets étudiés. Une comparaison avec l'armée coloniale italienne recrutée en Erythrée pourrait le confirmer. Si la part des Afar progresse en 1938 ou après 1945, il faut cependant préciser qu'il ne s'agit que de recrutements modestes en nombre, comparés à ceux entrepris au cours de conflits mondiaux. En outre, l'administration impose à la Milice indigène recréée en 1943 des quotas ethniques qui profitèrent à la communauté afar[3] : *« La proportion des races indigènes dans la Milice ne devra pas excéder 50% pour aucun des trois groupements dankali[4], issa, arabe et somali (issa non compris), ni être inférieur à 20% pour aucun d'entre eux. »* Cette disposition, tout comme le contexte politique nouveau après 1945, ont sans doute inspiré les recruteurs de l'armée.

La communauté arabe de Djibouti originaire du Yémen a été partie intégrante de la création de la ville de Djibouti. L'émigration yéménite est un phénomène ancien, elle essaima des communautés sur tous les rivages de la mer Rouge, de l'Afrique de l'Est ou encore du monde Indien. Aden attira avec l'occupation britannique des milliers d'Arabes originaires de zones rurales de l'intérieur de l'actuel Yémen, la ville devint la principale plaque tournante de cette émigration grâce notamment

[1] Lewis I.M, 1998, p.157

[2] Somalie italienne, britannique, française, zones de peuplement somalies situées en Ethiopie (Ogaden et Hararghé) et au Kenya (Northern Frontier District)

[3] SHD-T 7H14, dossier 5, Arrêté n°105 du 3 février 1943 portant sur la suppression des pelotons méharistes et le rétablissement de la Milice indigène, article 17,

[4] Dankali, Danakil au pluriel, mot d'origine arabe désignant les Afar.

au développement des transports maritimes au XIX^{e} siècle. Djibouti fut également une destination privilégiée tout en attirant moins d'émigrés qu'Aden. Ce courant migratoire au profit de la CFS se distingue cependant des flux anciens comme le nota A. Rouaud[1] : *« relevons d'emblée la particularité qui distingue la colonie yéménite de Djibouti de ses sœurs d'Insulinde ou d'Afrique orientale. À la différence de celles-ci, elle ne doit pas son existence et, partant, son importance et sa cohésion, à l'amplification d'un courant migratoire ancien, mais à l'apparition brusque de circonstances favorables à sa formation et à son développement. En un mot, les Yéménites sont venus à Djibouti avec le colonisateur, à cause de sa présence et des possibilités qu'elle se révélait lui offrir.»*

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, cette communauté yéménite de Djibouti représentait entre le tiers et la moitié des indigènes recensés dans la ville[2]. Leurs activités de prédilection étaient liées au commerce, à l'agriculture (jardins d'Ambouli tout près de la ville coloniale) ou au bâtiment. On trouvait ainsi de nombreux corps de métiers dans lesquels la présence arabe était primordiale (maçons, charpentiers), beaucoup de petits commerces étaient tenus par des Arabes, la plupart des chauffeurs des navires faisant escale à Djibouti, embarquaient en priorité des Yéménites jusqu'à la fin des années trente. Cette main d'œuvre qualifiée et appréciée par les autorités coloniales ou les entreprises de la place, trouvait facilement à s'employer, c'est sans doute pourquoi ils n'ont jamais représenté une part importante des recrues de l'armée française à Djibouti. Les années où les Arabes représentent une part significative des recrues sont 1916 (15%) et 1945 (19%), mais pour cette dernière année, le nombre total de recrues fut réduit. Si l'on considère toutes les années sélectionnées pour l'étude, la part des recrues d'origine yéménite est de 8,7%. Non seulement les Yéménites trouvaient mieux à s'employer que dans l'armée, mais cette opportunité n'a pas semblé les attirer outre mesure, bien que l'on trouve des *askaris* arabes dans l'armée coloniale italienne, et qu'ils furent parmi les premiers à être recrutés dans la Brigade indigène de la CFS, sûrement au nom du principe que l'encadrement d'une population par une autre étrangère est plus sûr. Le métier des armes ne fut donc pas un premier choix pour la plupart des émigrés arabes, les rapports concernant ces recrues de la Grande Guerre relèvent leur fragilité ; ils furent durant l'hiver 1916-1917, les plus nombreux à être réformés et rapatriés. Décrits comme chétifs et souvent de petite taille, ces recrues du premier bataillon « somali » pourraient être celles qui ne trouvèrent pas à s'embaucher ailleurs. De plus, si dans la culture yéménite les valeurs « guerrières » sont valorisées, la profession d'*askari* ne l'est pas, elle est méprisée au point qu'au Nord Yémen, le militaire trouvait difficilement à se marier[3].

[1] Rouaud A, 1997, p.325
[2] *Ibidem* p. 327
[3] Rouaud A, 1979, p.131

Les autres composantes ethniques des différents recrutements sont marginales, Tigréens ou Oromo apparaissent dans les statistiques, mais à des niveaux très faibles. Dans les archives militaires sont également mentionnés quelques « Abyssins » recrutés durant la Grande Guerre, il s'agit d'Amhara chrétiens. Enfin les Soudanais sur qui les livrets sont très imprécis quant à leur origine géographique ou ethnique. Il peut s'agir de communautés noires africaines disséminées sur le pourtour de la mer Rouge (pêcheurs ou marins), ou bien de jeunes hommes issus d'unions avec des tirailleurs sénégalais ayant stationné en CFS. Les Britanniques recrutèrent de nombreux soudanais qualifiés de « nubiens » pour servir dans les *King's african rifles,* beaucoup servirent dans le sud de la Somalie (Jubaland). Déracinés, dotés de terres à l'issue de leur temps dans l'armée (sans doute pour compenser l'absence de pension), certains prirent pour épouse des somalies lors de leur affectation à Kismaayo notamment, et firent souche dans leur nouvel environnement. Le quartier de Kibera à Nairobi en est l'illustration la plus significative. Mais rien n'indique dans les sources consultées une quelconque relation entre ces « soudanais » des armées coloniales britannique ou française[1].

1.2 Vers un recrutement centré sur la CFS

L'origine exogène de la plupart des recrues de l'armée française souligne l'influence de la ville de Djibouti dans la région, mais elle n'a pas été une donnée permanente. Après la Seconde Guerre mondiale, l'édification d'Etats modernes disposant des moyens suffisants pour contrôler les frontières complique les déplacements de population dans la région, sans les arrêter réellement. Progressivement, les autorités coloniales entendent accorder une place privilégiée aux natifs de la CFS et par là même, tenter de résoudre le problème du chômage dans la colonie.

A. Les migrations militaires et l'aire d'attraction de la ville de Djibouti

Peu de chercheurs ont souligné la place de cette ville coloniale dans la région, Djibouti n'est que rarement citée par les auteurs anglo-saxons ayant travaillé sur le changement social dans la Corne, sans doute par méconnaissance des données utilisables. Or la ville a accueilli un grand nombre de migrants originaires du Somaliland, d'Ethiopie, du Yémen, avant de devenir le lieu d'accueil des pasteurs éleveurs autochtones. Adossée au pays afar qu'elle méconnaît jusque dans les années trente, la ville accueille largement des Arabes et surtout des Somali originaires du Somaliland ou d'Ethiopie. La recherche d'un emploi est bien évidemment la motivation première pour venir

[1] De Smedt J, 2012.

s'établir en ville, particulièrement en période de soudure, quand les pasteurs convergent vers le littoral de novembre à avril. La majorité d'entre eux recherchent un emploi temporaire leur permettant de se procurer les denrées importées, mais surtout de garder leur liberté de mouvement, de revenir vers les hauteurs dès les premières pluies. Le pastoralisme reste l'activité économique principale des individus, les familles vivent autant que possible en autosubsistance. Le travail en ville n'est donc qu'une solution temporaire. Or, l'offre de travail à Djibouti est adaptée à ces migrants saisonniers. La plupart des entreprises de Djibouti ne proposent que des emplois rémunérés à la tâche, les salines ou les activités de transit nécessitent une manutention importante des marchandises, les coolies (manœuvres) assurent le travail. La plupart des emplois proposés sont précaires, ils dépendent de la conjoncture, du niveau des affaires. Dans l'Entre-deux-guerres, 90% des travailleurs étaient des journaliers[1]. Ces migrations circulaires, saisonnières, se retrouvent également à Aden tant parmi la main d'œuvre arabe que somalie[2].

Ces migrants sont avant tout des hommes, célibataires ou mariés, mais dont la famille reste dans l'arrière pays. La structure de la population urbaine de Djibouti reflète ces migrations masculines : en 1954 la population des quartiers indigènes s'élève à 25 908 individus, dont 17 511 hommes pour seulement 8397 femmes[3]. Les Afar sont particulièrement concernés par le déséquilibre hommes-femmes, la population masculine afar étant 12 fois supérieure à celle des femmes, le rapport est de une femme pour deux hommes pour les Somali, il est de 1.7 pour les Yéménites. Le choix de venir seul en laissant épouse et enfants « en brousse », nous indique que l'installation en ville n'est pas considérée comme définitive, on y vient travailler seulement pour un temps, on n'envisage pas la ville comme le cadre de vie idéal. La ville est perçue comme une entité étrangère, nécessaire pour faire face aux difficultés de la vie pastorale, le but étant d'en tirer profit avant de revenir chez soi où l'on mène la véritable vie de pasteur indépendant. Les Afar sont, de ce point de vue, beaucoup plus concernés que les autres composantes ethniques. Les Arabes, de culture citadine ancienne, paraissent pour leur part plus ancrés dans la ville, plus sédentaires, la présence de leur épouse, de leur famille, facilitant leur enracinement

Ces migrations temporaires expliquent le choix que font la plupart des Somali ou des Afar pour les contrats à courte durée comme coolie sur le port, au chemin de fer, journalier aux salines ou encore militaire pour la durée de la guerre. L'étude des rythmes des engagements sur une année met en évidence ces mouvements saisonniers vers la ville de Djibouti. En étudiant les engagements pour la

[1] Dubois C, 1997, p.168
[2] Gavin R.J, 1975, p.191
[3] MAE, Correspondance politique et commerciale, série Afrique et Levant (1953-1959), sous-série Côte française des Somalis, Notes et études documentaires n°1854 du 27 mars 1954, Evolution économique et sociale de la CFS, la Documentation française.

durée de la guerre pour 1917, 1918 et 1943[1], on remarque leur forte concentration entre novembre et avril : 87% pour 1917, 81% pour 1918 et 73% pour 1943. Cette saisonnalité correspond aux mouvements des troupeaux vers le littoral.

Le croisement des lieux de naissance avec le lieu de résidence des 1310 recrues étudiées permet de remarquer qu'environ 20% des recrues nées hors de la CFS y résidaient à leur engagement.

Tableau n°4a : comparaison lieu de naissance et de résidence des recrues
(toutes les années de l'échantillon sélectionné)

Pays de naissance	% résidant en CFS à la date de leur engagement
CFS	99
Ethiopie	17
Somaliland	21
Yémen	24

Source : BCAAM Pau

Ces pourcentages ne sont que des moyennes basées sur toutes les années sélectionnées. La proportion de non résidents en CFS est beaucoup plus élevée pour les premiers recrutements. La comparaison de deux années (1916 et 1943) de recrutements intenses permet de mesurer les progrès dans la fixation des migrants dans la ville de Djibouti :

Tableau n°4b : comparaison lieu de naissance et de résidence des recrues
(1916 et 1943)

Pays de naissance	% résidant en CFS à la date de leur engagement	
	1916	**1943**
CFS	100	97
Ethiopie	11.5	37.5
Somaliland	6	55.5
Yémen	14	82

Source : BCAAM Pau

Cette comparaison permet de souligner à quel point les recrues de la Grande Guerre sont venues à Djibouti uniquement pour s'engager ; les recrutements de cette période ont constitué une aubaine

[1] Ces années ont été choisies car les recrutements se sont réalisés sur toute la durée de l'année civile, ils n'ont pas été interrompus en cours comme pour 1916 par exemple.

pour de nombreux jeunes hommes non qualifiés et attirés par le métier des armes. En 1943, si l'on retrouve une forte proportion de migrants venus pour s'engager, leur part a diminué pour tous ceux originaires des pays circonvoisins. La majorité des candidats à l'engagement sont dorénavant natifs ou installés à Djibouti depuis quelque temps, ils recherchent un emploi que l'armée leur offre pour la durée de la guerre. Le conflit a tari les opportunités d'emplois civils, pour ne laisser que peu de choix aux jeunes hommes en quête de fortune. Les migrations demeurent temporaires mais s'allongent, elles peuvent aller jusqu'à l'installation définitive dans la ville de Djibouti. Sur ce dernier point, les données manquent pour mesurer le nombre de militaires se fixant en ville. Les informations consignées dans les livrets « s'arrêtent » à la fin de la vie militaire de la recrue, son devenir nous est donc inconnu dans la plupart des cas.

L'enquête orale menée en République de Djibouti comporte pour sa part des limites, les interviews n'ayant concerné que des individus installés dans l'ancienne CFS. Sur 20 anciens tirailleurs interviewés, la moitié déclare ne pas vivre à Djibouti à la date de leur engagement. A l'exception d'un seul, tous ont en commun d'être des autochtones originaires des petits centres urbains secondaires de la CFS, donc proches de la ville de Djibouti. Par contre, tous les autres, originaires du Somaliland, résidaient à Djibouti depuis plusieurs années avant leur engagement. Le migrant se dirige vers Djibouti et non vers les centres secondaires de la CFS. C'est pourquoi tous les rapports indiquent l'homogénéité de la population de l'intérieur par rapport à la mosaïque ethnique des quartiers indigènes de la ville de Djibouti. La raison évidente du choix de Djibouti est le travail, quasiment tous les emplois salariés sont proposés dans le chef-lieu de la colonie.

Mais il correspond également au regard différent porté par les populations migrantes sur Djibouti et sur le territoire de la CFS. Alors que l'intérieur est reconnu par tous les migrants comme le territoire des Somali Issa ou des Afar, et donc un espace dans lequel on n'est pas invité à vivre, la ville est perçue comme une zone neutre , ouverte à tous, à l'image d'un puits ou d'un pâturage dont on ne négocierait pas l'usage car appartenant à tout le monde. Sur ce territoire de la ville ne pesa pendant longtemps aucune contrainte clanique, aucun interdit, aucune menace de conflit d'usage. Seule s'imposait la loi du colonisateur qui, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, ne faisait pas de différence entre les colonisés.

Les livrets étudiés mentionnent le pays de naissance, mais aussi la ville où naquit la recrue. Cette dernière indication est très approximative en raison de la faible proportion de citadins dans la Corne. Le plus souvent les indications se contentent de mentionner le chef lieu de la région d'origine du jeune soldat, on trouve donc Berbera, Hargeisa, Zeila ou Burao dans le cas du Somaliland. Les indications sur l'appartenance clanique viennent utilement compléter celles portant sur les lieux de

naissance. Les différents clans somalis ou afars ont une forte territorialité, tel clan, telle fraction de clan peuvent être situés dans l'espace avec précision[1]. Grâce à ces éléments, on peut donc tracer sur une carte les limites de l'influence de la ville de Djibouti. Celles-ci constituent un arc de cercle largement ouvert sur l'espace somali dont les limites seraient les villes actuelles de Berbera, Hargeisa, Jijiga, Dirē Dawa et engloberaient le littoral yéménite de la mer Rouge, la *Tihama.* Dans ce périmètre se localise le bassin principal de la main d'œuvre de Djibouti, et donc des recrutements militaires. Au-delà, les recrues sont moins nombreuses, certaines peuvent venir de très loin comme de Mogadiscio, de Mukalla, porte de l'Hadramaout au sud du Yémen. Pour ce qui concerne le pays afar, les recrutements n'ont pas dépassé les frontières de la CFS. L'attractivité de Djibouti est donc beaucoup plus large que les frontières de la colonie ou du corridor ferroviaire. La ville a attiré toutes les populations de la région, lui donnant une identité propre, bigarrée, en particulier dans les quartiers indigènes délimités par l'administration.

L'histoire du peuplement de ces quartiers peut se lire dans leur structure ethnique comme dans leur désignation chronologique. Les quartiers 1 et 2 situés au contact du centre ville commerçant, ont été les premiers à avoir été délimités par l'administration coloniale. Ils sont peuplés des premières communautés à s'être installées en ville. Ces deux premiers quartiers sont dominés à la fin des années 50 par des Arabes[2] ; y vivaient également des Afar, des Somali allogènes et des populations désignées comme « diverses ». La présence des Arabes n'étonne guère, ils constituèrent la première vague de peuplement non européen. Les Afar, moins nombreux, sont probablement les descendants de ceux venus s'installer après le transfert du chef lieu d'Obock en pays Afar, à Djibouti à la fin du XIX^{e} siècle. Ils constituèrent un premier noyau de citadins d'origine afar. Les quartiers 3, 4 et suivants se sont développés plus tard. Situés au sud des premiers quartiers, ils sont davantage marqués ethniquement. Seul le quartier 4 n'était pas dominé par la présence écrasante d'une communauté particulière, même si le recensement de 1959 indique que les Somali Issa étaient les plus nombreux. Ces derniers sont par contre largement majoritaires dans les quartiers 6 et 7, alors que les quartiers 3 et 5 sont surtout peuplés par des Issaq et Gadabuursi originaires du Somaliland.

Pour résumer, la composition ethnique de chaque quartier est représentative des différentes vagues de migrants s'étant installées en ville. La présence d'anciens militaires dans les quartiers 3 et 5 correspond au marquage ethnique de ces quartiers, aux clans somalis les plus représentés dans l'armée. La localisation de la Maison du combattant, foyer et lieu de rendez-vous des anciens

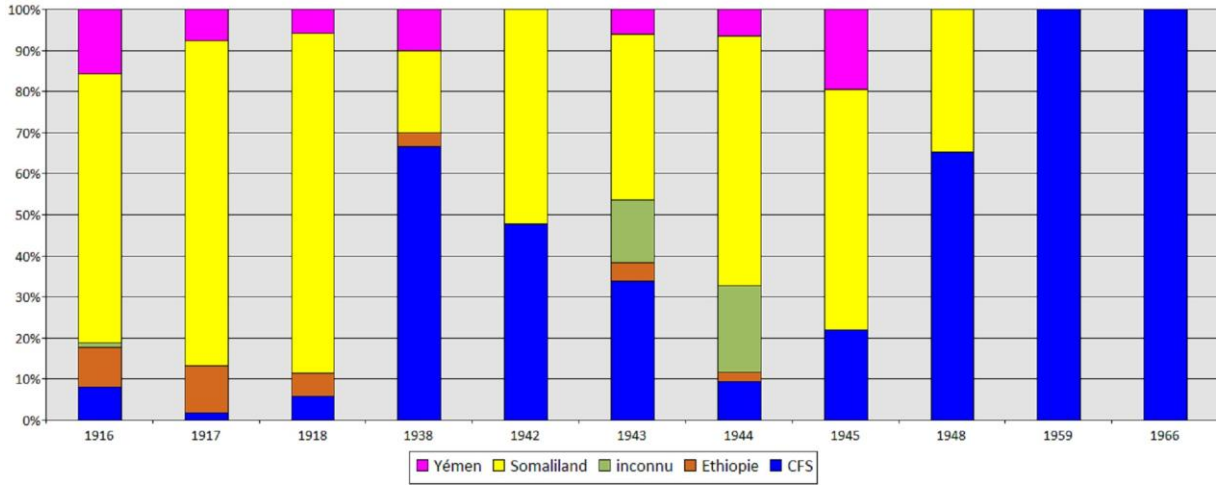
[1] Pour ce qui concerne les temps coloniaux et la période actuelle.
[2] ANOM, Fonds privés, papiers Ferry 49PA/1et 2, Ville de Djibouti, plan directeur d'urbanisme. Carte réalisée à partir du recensement de 1959-1960 faisant apparaitre les structures ethniques de la ville africaine.

militaires marque cette fixation territoriale ; elle se situe quartier 3, largement dominé par les Somali Issaq les plus représentés parmi les recrues jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

B. Privilégier les natifs de la colonie

L'étude des lieux de naissance des recrues révèle un changement radical dans leur provenance après 1945. La part des recrues nées en CFS s'accroît dès la fin des années trente pour devenir la règle après le second conflit mondial. Cependant, les recrutements pour la durée de la guerre, la part des recrues « étrangères » à la CFS est majoritaire pour toutes les années (1916-1918, 1942-1945). Ce n'est qu'à partir des années cinquante que les recrues sont officiellement nées en CFS dans leur totalité.

Graphique n°2 : pays de naissance déclaré par les recrues[1]



Source : BCAAM Pau

Les autorités coloniales tentèrent de réguler les migrations de travail afin d'accorder une place privilégiée aux autochtones. Le rapport[2] du gouverneur H. Deschamps de 1938 l'annonce clairement :

« Il est certain que nos propres sujets perdraient leur confiance en nous si nous sacrifiions leurs intérêts à ceux des à ceux des Somalis voisins. La situation de la colonie est sans doute unique à ce point de vue. La Police, la Milice, les agents indigènes de l'Administration se recrutent en majeure partie parmi les sujets étrangers, en particulier les Somalis d'Ethiopie et du Somaliland qui ne sont aucunement liés à notre sort et dont la fidélité à notre égard est nulle, sauf d'honorables et rares exceptions. Nos ressortissants somalis et danakil sont mécontents, à juste raison, de la place

[1] Dans ce graphique ont été exclues les origines les plus faiblement représentées : Somalie italienne, Erythrée, Soudan.
[2] MAE, Correspondance politique et commerciale, série Afrique 1918-1940, sous série CFS, dossier 7, rapport des mois de juin et juillet 1938.

considérable que les étrangers occupent ici à leur détriment et non sans danger pour nous. J'ai en conséquence décidé, d'abord que tout sujet étranger qui ferait l'objet de remarque défavorable serait mis en demeure de quitter le territoire de la colonie, au besoin manu militari. D'autre part, je voudrai créer peu à peu une situation privilégiée, jusqu'ici totalement inconnue, pour les sujets français. Je compte inviter les services administratifs à recruter de préférence leur personnel parmi eux. C'est seulement à défaut de sujets français, que le recrutement d'étrangers pourrait être admis. »

Les risques de troubles de l'ordre public, tout comme le désir de se concilier les populations du territoire semblent donc avoir poussé l'administration à agir en leur faveur. Cette position du gouverneur en 1938 doit être replacée dans son contexte, celui des revendications italiennes sur la CFS. Il faut donc obtenir le soutien des autochtones pour mieux les contrer. Concernant l'ordre public, ou la fidélité aléatoire des Somali allogènes, H. Deschamps oublie le grand nombre à s'être engagés durant la Grande Guerre, et, on le verra, les raisons pour lesquelles l'administration leur a donné la priorité dès le début de la présence française. La décision de favoriser les autochtones est suivie d'effet dans l'armée, on remarque que la majorité des recrues de 1938 est née en CFS, on a pu remarquer précédemment que les Afar font leur apparition. Le part importante des recrues de la CFS en 1942 doit s'expliquer quant à elle par les effets du blocus ayant provoqué le départ de nombreux natifs de la ville coloniale[1].

Le mécontentement des sujets « autochtones » au sujet des immigrés en CFS est cependant réel, en particulier au sein de la communauté issa. Il s'exprime en 1945 par l'intermédiaire de l'*ugass* Issa, Hassan Hersi. Cette autorité morale respectée par tous les Issa se fait le porte parole de leur mécontentement auprès des autorités françaises. Il leur est demandé d'accorder aux Issa davantage d'emplois dans l'administration, la sûreté (police et milice), un effort en ce qui concerne l'éducation, clé de l'ascension sociale[2]. Les Issa invoquent leurs relations privilégiées nouées avec la France depuis les accords de 1885 et 1917 ; la CFS devient peu à peu leur « sanctuaire » alors qu'ils sont plus nombreux à vivre et nomadiser en Ethiopie et en Somaliland. En 1948 cependant, les Issa adressent une pétition à la Commission des quatre puissances[3] chargée de régler le sort des anciennes possessions italiennes, cette fois il est question d'indépendance, d'unification avec une Grande Somalie. La pétition est signée par l'*ugass* Hersi et 14 autres notables Issa, elle suscite des interrogations. D'une part, elle illustre les débats qui agitent la communauté : doit-on choisir une meilleure intégration à la CFS, ou bien jouer la carte de l'indépendance dans une Grande Somalie ? D'autre part, cette pétition n'a-t-elle pas été inspirée par la Grande Bretagne qui soutient activement

[1] Dubois C, 1997, pp.197-198. Voir également Prijac L, 1992, « *Côte Française des Somalis (1938-1942)* », Mémoire de Maîtrise, Paris VII-Denis Diderot, sous la direction de Catherine Coquery-Vidrovitch.
[2] Dubois C, 1997, pp. 251-252
[3] Fitzgibbon L, 1982, pp. 92-93

le projet de Grande Somalie depuis le « Plan Bevin » de 1946 ? Les services de renseignements français en étaient convaincus[1], ils ont certainement poussé les autorités coloniales à agir en faveur des Issa, dont la part dans les recrutements s'élève alors pour atteindre le tiers des effectifs en 1938, 1959 et 1967.

La place des Afar dans les recrutements est à relier pour sa part à la progression de l'administration coloniale vers l'intérieur du territoire. Anecdotiques avant 1939, les engagements de jeunes Afar progressent surtout après 1945 : ils représentent 60% des recrutements en 1948, 40% pour les deux dernières années sélectionnées pour l'étude. C'est donc un rééquilibrage en leur faveur qui est de mise après le conflit mondial, il traduit la volonté de s'appuyer sur une communauté hostile au projet de Grande Somalie, méfiante à l'égard de projets nationalistes qui les écarteraient du pouvoir. L'augmentation du nombre de recrues est donc à mettre en relation avec les luttes politiques des années cinquante, avec la politique indigène de l'administration (augmentation sensible des électeurs afars). Elle traduit également la volonté de jeunes hommes qui aspirent au changement social alors que le Nord du pays est resté, plus que nulle autre région, exclue de tout effort de développement.

La priorité accordée aux natifs de la CFS à partir de la fin des années trente se fait-elle au profit des néo citadins de Djibouti ou des zones les plus rurales de la colonie ? Le recrutement de 1938 a été nettement orienté vers la ville chef-lieu, près de la moitié des engagés déclarèrent en être originaires. Si l'on ajoute les cercles de l'intérieur, les deux tiers des recrues sont natives de la CFS. Par la suite, la proportion s'inverse, l'intérieur fournissant la plupart des recrues. Par ordre décroissant, on trouve les petites villes de Dikhil, Tadjoura, Ali Sabieh et Obock, et quelques villages comme Holhol ou Oueah. La ville de Djibouti représente après 1948 le tiers de chaque recrutement, mais les recruteurs se dirigent plus volontiers vers les zones pastorales. Les recrues y sont considérées comme moins avilies par l'argent, moins revendicatives et plus guerrières. L'armée devient pour ces petits centres une alternative à la migration vers la ville développée de Djibouti, au déclin du pastoralisme, au chômage urbain.

Pour tenter de mettre en œuvre cette priorité aux autochtones, l'administration se dote d'un cadre législatif de plus en plus contraignant. Ce sont d'abord des textes règlementaires visant à contrôler l'immigration. En 1936, une carte d'identité est requise pour les étrangers ainsi qu'un visa. Pour les indigènes le prix est fixé à 25 francs pour la carte et 15 francs pour le visa annuel[2]. Mais la mesure ne semble pas avoir été beaucoup suivie. C'est en 1951 que l'usage des « cartes d'identité des Citoyens

[1] Dubois C, 1997, p. 251

[2] MAE, Correspondance politique et commerciale, série Afrique 1918-1940, sous série CFS, dossier 7, rapport mensuel du gouverneur de la CFS, septembre 1937.

français de statut autochtone » est introduit avec difficulté[1]. Elles sont délivrées aux personnes déclarées à l'état civil ou, à défaut, produisant un « acte supplétif de naissance » délivré par le tribunal. Pour les candidats à l'engagement qui ne sont ni Afar, ni Issa (dont la nationalité n'est pas, a priori, contestée), il leur faut produire un tel acte. Certains livrets individuels consultés conservent ces documents. Par exemple, M.M.A, Somali Gadabuursi, engagé en 1965, a dans un premier temps produit un acte de notoriété délivré par le cadi de Djibouti en présence de témoins. Cet acte, qui tient lieu d'acte supplétif de naissance, a été homologué par le tribunal de premier degré de Djibouti. Si le jeune homme ne peut prouver sa citoyenneté, sa candidature n'est pas retenue. Ces actes de notoriété ont certainement donné lieu à des tractations destinées à abuser l'administration, mais la législation a réussi à mettre (officiellement) un terme aux engagements de personnes considérées comme étrangères au territoire.

De plus, l'établissement d'une carte d'identité est complété par le contrôle des passages aux frontières dont l'efficacité s'accroît après 1945. Les ressortissants éthiopiens doivent solliciter un visa au consulat de France à Dirē Dawa, ou bien un laissez-passer au poste de Yoboki non loin de la frontière. Avec le Somaliland les contrôles paraissent avoir été plus contraignants. Le protocole de 1952 avec les autorités britanniques du Somaliland prévoit uniquement l'admission en CFS des indigènes possédant un laissez-passer britannique et un visa délivré à Djibouti. L'accord cesse dès l'indépendance de la Somalie. Par la suite, des facilités sont accordées aux anciens combattants devant se rendre à Djibouti pour percevoir leur pension trimestrielle[2], ainsi qu'à quelques pasteurs occasionnels, dont les parcours habituels se situent sur la frontière. Plus efficaces que ces mesures règlementaires ont été les patrouilles organisées par la Milice indigène, les contrôles exercés par la gendarmerie, car la plupart des passages sont demeurés clandestins.

L'ensemble de ces mesures règlementaires et policières a contribué activement à réserver aux natifs de la colonie les engagements dans l'armée, sans mettre un terme au caractère multiethnique des recrutements. Mais obligés d'attester de leur naissance en CFS, les militaires ont contribué à l'émergence d'une identité djiboutienne, inconnue jusque là.

[1] Imbert-Vier, 2011, p.253

[2] MAE, Correspondance politique et commerciale, série Afrique Levant, sous série Djibouti, dossier 17, correspondance du Ministère d'Etat Sahara-Départements et T.O-M, 6 avril 1961.

2. Réseaux migratoires

A partir des données recueillies sur les livrets individuels, on peut approfondir l'étude de la structure ethnique des différents recrutements. Beaucoup de livrets disposent d'indications sur l'appartenance clanique des recrues (premier niveau infra ethnique), on peut donc cerner les confédérations claniques somalies ou tribus afars qui ont le plus contribué aux recrutements.

Quels termes utiliser pour désigner les différents niveaux de la segmentation lignagère d'un individu ? On a vu précédemment que le terme « ethnie » posait problème, qu'en est-il pour les termes de « tribu » ou « clan » ? De plus, les anglo-saxons utilisent les termes sans avoir exactement le même sens ou la même connotation que chez les auteurs francophones. Il est donc difficile de s'y retrouver. Mais pour pouvoir manipuler les informations recueillies, il faut se fixer un certain vocabulaire usuel. Nous reprenons dans ce travail les termes ainsi définis par Mohamed Abdi Mohamed [1], anthropologue francophone et Somali :

« La première segmentation, la plus apparente, est celle qui partage la nation somalie (*qaran*) en confédérations (*tol*), en tribus (*qolo*), en fractions (*laf*), en clans (*jilib*), en familles élargies (*reer*) et en familles (*qoys*). Ces regroupements se font majoritairement sur la base de liens de parenté agnatique, à l'exception du *qoys* qui désigne la famille nucléaire, constituée d'un homme et d'une femme, au départ, et donc issue de deux lignages différents. À chacun de ces regroupements familiaux correspond une portion du territoire somali. »

Les données sur les premières ramifications de la généalogie des recrues est inégale selon les ethnies, selon l'auteur des indications rapportées sur le livret. Les Arabes du Yémen, société segmentaire comme les Afar ou les Somali, sont moins bien connus, les recruteurs n'avaient qu'une connaissance limitée des différents clans ou tribus yéménites. L'administration parlait des « Arabes » comme une entité unique, ils formaient à ses yeux une communauté homogène alors qu'il n'en n'est rien. Les Somali et les Afar ont suscité beaucoup plus d'intérêt auprès des administrateurs ou officiers de l'armée en poste à Djibouti. Certains se sont spécialisés dans la connaissance des généalogies somalies ou afar[2], leurs travaux ont pour certains été utilisés pour mieux contrôler les populations, pour déterminer leur éventuelle nationalité[3].

[1] Mohamed Abdi M, 1996, p.128

[2] Deux officiers en particulier : Marcel Chailley et Edouard Chedeville.

[3] Jusqu'à la veille de l'indépendance, les officiers français de Groupes nomades autonomes (ancienne Milice indigène) chargés de la surveillance des frontières, possédaient des documents réalisés et complétés entre les années quarante et soixante, portant sur les généalogies des différents clans Issa ou Afar. Grâce à ces

Quelle est la valeur de ces classifications coloniales ? Lee Cassanelli[1] souligne qu'elles posent problème car ce sont des constructions récentes, leur élaboration n'a pas été neutre. Dès le début du XX^{e}siècle, les Européens tentent de donner du sens aux différentes généalogies claniques rencontrées pour mieux pénétrer la région. Mais qui furent leurs informateurs ? Ces derniers n'ont-ils pas influencé les aventuriers-ethnologues de l'époque en construisant des lignages prestigieux justifiant leur place privilégiée auprès des administrations coloniales ? Une fois établie, cette taxinomie coloniale n'a-t-elle pas contribué à figer des identités ? Ces dernières sont cependant fondées encore aujourd'hui sur la descendance patrilinéaire d'un individu ; dès son plus jeune âge, il doit être capable de décliner sa généalogie familiale sur plus de dix générations. C'est en quelque sorte sa carte d'identité personnelle, intime. Mais ces classifications ne tiennent pas compte des métissages (en milieu urbain en particulier), des adoptions par un clan de groupes allogènes[2]. Ce débat sur l'ethnicité n'est pas nouveau, il n'est toujours pas clos, et incite à utiliser ces généalogies avec prudence.

En ce qui concerne ce travail, les indications claniques apparaissant sur les livrets individuels étudiés ont été traitées comme d'autres informations, elles ont été parfois corrigées quand l'erreur généalogique était manifeste. Pour cela, on dispose d'un recensement des tribus et clans somalis résidant en Somaliland à la fin de la seconde guerre mondiale[3], et repris par le spécialiste de l'anthropologie somalie, I.M Lewis[4]. Les indications recueillies à l'engagement (avec l'aide d'un sous-officier interprète qui validait ainsi l'identité de l'individu) et retenues pour l'étude, ne concernent que le niveau supérieur des confédérations claniques, donc les principales ramifications à partir d'un ancêtre éponyme. La complexité des ramifications inférieures permettant de retrouver le lignage primaire est telle, que la base de données ne pouvait les traiter correctement. Qui plus est, cette difficulté à enregistrer la dizaine de niveaux nécessaires pour situer un individu, a rendu la tâche de l'officier recruteur impossible. Il s'est donc souvent contenté de l'essentiel, nous aussi.

2.1 Surreprésentations claniques

L'étude statistique de la structure ethnique ou clanique des recrues révèle la surreprésentation de certains clans somalis, Issaq Habar Aoual en particulier, mais aussi Dir Gadabuursi. Une telle

documents et à leurs hommes recrutés sur place, ils pouvaient déterminer si un pasteur pouvait ou non entrer en CFS (Interview de D. Labriet, ancien commandant d'unité du GNA de Djibouti, Mont de Marsan, 2010)

[1] Cassanelli L , 2010, p.53-65

[2] Par exemple la fraction Ali Ganuun des Somali Gadabuursi (confédération clanique des Dir) intégrée après sa séparation des Bartire, fraction Darod des environs de Jijiga en Ethiopie.

[3] Hunt J.A, 1951.

[4] Lewis I.M, 1961.

entreprise pour les Afar est plus difficile, non pas à cause d'un défaut d'informations, mais en raison de nombre modeste de recrues Afar composant l'échantillon. Plus les effectifs sont élevés, plus on est capable d'approcher la vérité. Or, les Afar n'ont réellement rejoint les rangs de l'armée qu'après 1945, période durant laquelle les recrutements n'ont pas connu les sommets de ceux observés durant les guerres mondiales. Quant aux Arabes, les données étant à la fois réduites et approximatives, on ne peut les situer dans la structure segmentaire yéménite. On pourra cependant faire quelques observations les concernant.

A. Les Somali Issaq et Dir dominent

Tableau n°5 : Confédérations claniques somalies les plus représentées[1] (%)

Années	Issaq[2]	Dir[3]	Darod[4]	indéterminée	Rappel : Somali/total des recrues
1916	39	22	7	32	83
1917	79	13	1	7	87
1918	73	17	10	-	93
1938	28	69	1	2	82
1942	61	37	2	-	86
1943	29	69	-	1	87
1944	54	42	4	-	91
1945	44	36	20	-	58
1948	63	-	-	37	35
1959	9	79	-	12	54
1965-1966	30	70	-	-	55
Toutes années	46	37.5	5.5	11	82

Source : BCAAM Pau

Comme remarque préliminaire, notons que la proportion des clans indéterminés recule dès 1917 ; elle traduit une meilleure connaissance des généalogies. Par exemple, en 1917, c'est un ecclésiastique fin connaisseur des Somali qui est chargé du recrutement[5], et le registre des baptêmes de la mission somalie atteste d'une bonne connaissance de ces généalogies vingt ans avant la Grande Guerre[6]. Après 1945, les incertitudes quant à l'appartenance clanique sont peut être dues à l'ignorance du personnel affecté à Djibouti, ou bien à une réaction contre les classifications raciales

[1] Les Somali Hawiyye (1 recrue), et Darod Geri (3 recrues) sont exclus. Au total sur l'ensemble de la période, ce sont 1030 recrues somalies sur 1310 composant le panel.
[2] Issaq :Habar Aoual, Habar Younis, Habar Je'lo, Idegale, Arab.
[3] Dir : Issa, Gadabuursi (les autres petits clans Dir établis en Somalia ou en Ogaden n'apparaissent pas dans le panel)
[4] Darod : Dolbahanta, Warsangeli, Majeerteen, Ogaden, Mareexaan
[5] Rev. Fr. Gabriel-Marie, 1979.
[6] Evêché de Djibouti, registre des baptêmes (1893-1918), République de Djibouti.

ayant conduit au génocide en Europe. L'anthropologie physique n'est plus en vogue, mais pour des raisons politiques elle continue à être utilisée dans les années cinquante et soixante.

Compte tenu de ces remarques méthodologiques et critiques, on note la part importante des Issaq (46%) dans le total des recrutements effectués, en particulier durant les conflits mondiaux (engagements pour la durée de la guerre). Cette importance est d'autant plus remarquable que les clans composant la confédération Issaq ne nomadisent pas en CFS, leurs territoires de parcours se situent pour une grande partie en Somaliland britannique et dans une moindre mesure dans le Haud en Ogaden éthiopien. Parmi les Dir, les Issa ont leurs parcours de transhumance en CFS, en Ethiopie et au Somaliland. Les Gadabuursi, somalis Dir comme les Issa, se situent entre les territoires de parcours des Issa et ceux des Issaq, les troupeaux des pasteurs Gadabuursi n'entrent que très rarement en CFS. Frontaliers ou résidant en CFS, les Dir représentent un peu plus du tiers des recrues ; leur part progresse nettement dans les années trente, ils profitèrent de la priorité donnée au recrutement des Issa à partir de cette période. Enfin les Darod sont les clans somalis les plus éloignés en distance de la CFS. Une partie occupe la pointe de la Corne de l'Afrique (Dolbahanta, Majeerteen et Warsangeli), une autre se trouve en Ogaden (Somali Ogaden et Mareexaan).

La surreprésentation des Issaq doit être mise en relation avec leur importance numérique dans l'ensemble de la population somalie. Un recensement réalisé en 1944 au Somaliland[1] révèle que les Issaq étaient approximativement 420 000, contre 100 000 Dir (55 000 Issa « protégés britanniques » et 45 000 Gadabuursi). Ces effectifs concernant les Dir doivent être complétés par ceux vivant en CFS, soit 10 000 Issa recensés en 1946[2], et par ceux vivant en Ethiopie. Mais pour ce dernier pays nous ne disposons pas d'estimations précises. En ce qui concerne les Issa, leur nombre ne pouvait pas être inférieur aux estimations réalisées en Somaliland, les principaux lieux de parcours des troupeaux Issa se trouvant en Ethiopie. Au total, si les Issaq représentaient plus de 400 000 individus, les Dir ne comptaient pas moins de 170 000 personnes, la majorité étant des Issa. Ces chiffres ne sont que des approximations compilées dans différents ouvrages se basant sur le recensement de 1944 au Somaliland qui évalua les populations des différents clans, et sur le recensement effectué en CFS en 1946, mais dont la fiabilité était discutable. Le but de ces chiffres, mêmes approximatifs, est de relativiser la proportion d'Issaq ayant migré vers Djibouti pour s'engager. Le recensement de 1961[3] a pour sa part souligné à quel point les Somali Issaq étaient nombreux à Djibouti. Avec 10 544 individus (4 000 Français et 6 544 étrangers), ils représentaient le quart de la population urbaine de Djibouti, et occupaient nombre de petits emplois urbains. Les recrutements pour l'armée étant ouverts à tous

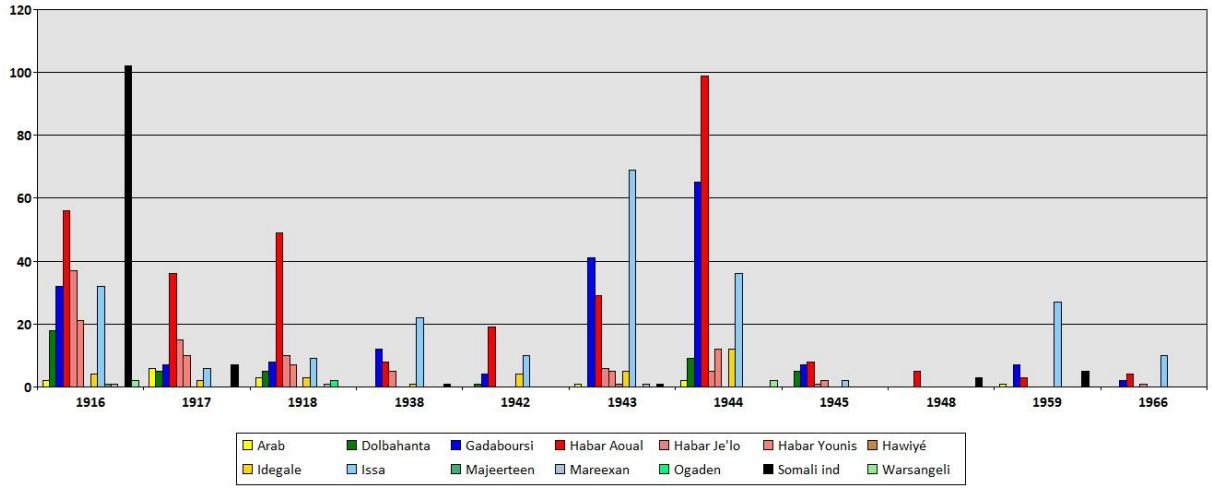
[1] Hunt J.A, 1951, p. 122
[2] Imbert-Vier, 2011, p. 250. Lewis I.M (1955), p. 49, avance quand à lui 15 000 en 1948
[3] CHETOM, 15H89, fractionnement des tribus Issaq.

les volontaires quelle que soit leur appartenance clanique, ou leur nationalité jusqu'en 1945 ; il n'est pas étonnant de trouver une majorité de recrues originaires des clans somalis numériquement les plus nombreux.

B. Habar Aoual et groupes surreprésentés

Les statistiques réalisées à partir des livrets des recrues permettent d'approfondir l'étude des fractions les plus représentées, sans pour autant aller jusqu'au lignage primaire dans tous les cas étudiés. On se bornera ici à mettre en valeur la place des clans Issaq et Dir dont le nombre élevé de recrues dans le panel autorise une exploitation critique des données.

Graphique n°3 : fractions somalies les plus représentées en nombre de recrues



Source : BCAAM Pau

On le voit, les Habar Aoual sont pour chaque année les plus nombreux parmi la confédération clanique Issaq, ils le sont également pour tous les recrutements en période de guerre, sauf en 1943. L'importance de ce clan Issaq est telle que, pendant des années, les statistiques coloniales, les rapports des administrateurs ou des officiers distinguent les Habar Aoual des autres Issaq. Mais cette importance numérique doit être à nouveau relativisée quelque peu en tenant compte de la démographie.

Tableau n°6 : Part en % des tribus Issaq dans le panel des recrues et dans la population du Somaliland

	Habar Aoual	Habar Younis	Habar Je'lo	Idegale	Arab
% du panel[1]	63,5	11.5	16	6	3
% du recensement de 1944 au Somaliland[2]	31	31	24	9.5	4.5

Source : BCAAM Pau

Les estimations de la population des tribus du Somaliland effectuées en 1944 révèlent que, sur les 420 000 Issaq, 130 000 (31%) sont des Habar Aoual, soit autant que les Habar Younis (130 000), lesquels ne sont cependant pas aussi représentés dans le panel étudié ; il en est de même dans la population des quartiers indigènes de Djibouti. De même, alors que les tribus Idegale ou Arab sont effectivement beaucoup moins nombreuses dans la population estimée (et dans les recrutements), les Habar Je'lo (ou Habar Toljaala[3]), avec 100 000 individus estimés dans la population du Somaliland britannique, sont peu représentés dans les recrues de l'armée française. La démographie, la supériorité numérique ne peuvent seules expliquer la surreprésentation des Habar Aoual, qu'en est-il de la localisation géographique de leur territoire ?

Les cartes des zones de pâturages des tribus Issaq établies à la fin des années quarante[4] situent le territoire des Issaq Habar Aoual immédiatement à l'est de celui des Gadabuursi, soit l'arrière pays du port de Berbera et autour des villes actuelles de Shiikh, Hargeisa et Gabiley. Les Issaq Idegale, Arab et certaines fractions Habar Younis, ont également leurs pâturages dans cet arrière pays de Berbera, alors que les Issaq Habar Je'lo se situent au- delà vers l'est du protectorat. La proximité géographique constitue un élément explicatif de cette surreprésentation, mais n'est pas suffisant. Les réseaux migratoires se sont peu à peu mis en place, les routes des migrations régionales vers Djibouti se sont appuyées sur ces réseaux lignagers. Ne disposant pas d'indications sur la structure clanique de la diaspora Issaq à Aden, bien plus nombreuse qu'à Djibouti, la comparaison est impossible.

Parmi les Somali Dir vivant au nord de la Corne de l'Afrique, on distingue deux branches principales, les Issa et les Gadabuursi. Le vocabulaire concernant ces regroupements claniques pose à nouveau problème. Les individus appartenant à cette confédération hétéroclite (on trouve des Dir au sud dans l'ancienne Somalia italienne et en Ogaden) se définissent-ils comme tels ? On est tenté de répondre par l'affirmative en ce qui concerne la généalogie les faisant tous descendre d'un même ancêtre

[1] Source: BCAAM Pau
[2] Hunt J.A, 1951, p.122
[3] Le recensement de 1944 ne les distingue pas, I.M Lewis qui reprend ces données non plus.
[4] *Ibidem* p.155

éponyme[1] ; mais l'usage courant[2], tout en reconnaissant leur parenté, distingue nettement la confédération tribale Issa (ou « sous-confédération » ?), de celle des Gadabuursi. Qui plus est, les tensions politiques entre ces deux groupes, dont le point culminant fut les affrontements meurtriers de Djibouti en 1949, ont accru la distinction réalisée par les membres de ces deux branches Dir entre eux. Proches par une généalogie mythique, les deux groupes le sont également par le territoire occupé, par les relations matrimoniales tissées. Les mariages sont par exemple nombreux entre les Gadabuursi Mahad Hassé et les Issa Mamasan dont les territoires de parcours se confondent, s'interpénètrent dans la plaine littorale de Zeila, le long de la frontière du Somaliland avec l'ancienne colonie française. La présence Gadabuursi dans la ville de Djibouti est aussi ancienne que celle des Issaq, où, sans être majoritaires dans un quartier particulier, ils sont néanmoins nombreux à s'être établis dans le quartier 5. Cette communauté est encore aujourd'hui désignée comme ayant été la plus proche du colonisateur, on tentera plus loin de retrouver les fondements de cette image tenace. Pour ce qui concerne les recrutements dans l'armée, la part de chacune de ces deux branches des Dir est quasi équivalente, les Issa sont légèrement plus nombreux dans le panel constitué de façon aléatoire : 185 recrues Gadabuursi contre 223 Issa. Excepté pour le recrutement de 1944 (et 1948 qui ne fut pas aussi important), les Issa ont toujours eu autant ou plus de recrues selon les années étudiées. Tout au plus peut-on noter que proportionnellement à leur importance numérique, les Gadabuursi ont été plus nombreux à s'engager, plus précoces à s'installer en ville que les Issa. Si la présence de cette dernière communauté dans les engagements est logique compte tenu de leur présence en CFS, comment expliquer cette relative surreprésentation des Gadabuursi ? Leur proximité avec les frontières de la CFS est évidemment un facteur explicatif, mais les réseaux lignagers anciens ont eu un impact plus fort dans leur présence en ville ou dans l'armée.

Enfin les Afar et les Arabes, nous avons déjà précisé pourquoi il est plus difficile de tirer des enseignements des résultats de l'analyse statistique réalisée sur leur recrutement. En ce qui concerne les Afar, toutes les indications recueillies indiquent que la plupart des recrues furent des Adaïmara, c'est-à-dire issus des clans vivant en CFS et dépendants des sultanats de Tadjoura, Gobaad et Rehayto (région d'Obock). Le caractère exogène de la plupart des recrues somalies est donc absent chez les Afar. Parmi les tribus Afar, certaines semblent avoir fourni plus de recrues que d'autres. C'est par exemple le cas des Badoïta-Mela dans le cercle d'Obock, de la tribu Adali dans le cercle de Tadjoura, des Debneh et Adorassoul dans le cercle de Dikhil. Ce ne sont ici que des indications non chiffrées ; ces tribus apparaissent le plus souvent, mais faute de séries suffisantes, des statistiques n'auraient aucune valeur. Il en est de même pour les Arabes, pour lesquels la tribu

[1] Bader C, 1999, p.71-76
[2] *Ibidem* et Hunt J (1951), Lewis I.M (1961).

est fréquemment confondue avec le rite religieux. La majorité sont des shafi'ites, rite sunnite caractéristique de la *Tihama*, la plaine littorale bordant la mer Rouge. Cette indication est corroborée par des noms de villes désignées comme lieux de naissance ; on trouve par exemple Mocha (Al Mukhā), port ancien sur la mer Rouge, ou encore Zebid (Zabīd) qui est le principal centre religieux et économique shafi'ite[1], grande ville située dans la *Tihama*.

2.2 Genèse et efficacité des réseaux migratoires : des filières de recrutement

Ainsi, le facteur démographique, comme la localisation géographique, ne peuvent expliquer totalement les proportions élevées de certains groupes sociaux dans les recrutements de l'armée française. Les choix initiaux du colonisateur et les pratiques ont constitué des filières migratoires qui ont alimenté le bureau de recrutement. Des facteurs politiques, économiques ont également eu un impact dans la précocité, ou dans la lenteur à s'intégrer dans le nouveau cadre urbain. Les travaux sur l'exode rural en Europe au XIX^{e}siècle peuvent également constituer un point d'appui pour expliquer la surreprésentation de certains groupes dans les migrations vers la ville de Djibouti et vers son bureau de recrutement. C'est le cas en particulier des travaux de Paul-André Rosental[2] portant sur l'exode rural en France. En se basant sur les sources de l'état civil, l'auteur constitua un panel de 97 lignées d'individus lui permettant de renouveler l'approche des migrations non plus du point de vue du lieu d'arrivée, mais du lieu de départ. Sa réflexion l'amène à mettre en valeur dans le « projet migratoire » d'un individu un territoire de mieux en mieux connu grâce à des migrations de courtes distances (micro-mobilités), constituant un espace de vie[3]. De même, l'auteur révèle l'importance de la lignée familiale sur laquelle s'appuyer pour mener à bien son projet personnel. La proximité des sources utilisées (l'état civil pour ce qui concerne les ruraux français et les livrets militaires des tirailleurs) , l'origine rurale de la grande majorité des recrues, permettent de mettre en évidence des similitudes entre deux espaces à priori différents.

A. Un choix délibéré de l'administration coloniale

Dans tous les empires coloniaux, la question de confier la sécurité à des colonisés encadrés par des métropolitains s'est posée. La perspective de confier des armes modernes qui pouvaient être retournées contre le colonisateur, a suscité de nombreuses craintes dans les communautés

[1] Rouaud A, 1979, p.118
[2] Rosental P-A, 1999.
[3] Nouin (Daniel), *Géographie de la population*, Paris, Masson, 1979.

européennes installées dans les empires. On a craint une éventuelle remise en cause de la hiérarchie raciale dans le cadre de la société coloniale, voire une certaine « détribalisation » des soldats refusant l'autorité des chefs traditionnels collaborant avec le colonisateur[1]. On a eu peur également des connivences pouvant s'installer entre le soldat et la population des colonisés, en particulier quand le militaire est de la même ethnie que la population au sein de laquelle il est affecté. La CFS n'échappa pas à ces craintes, elles furent certainement décuplées par la faiblesse numérique des Européens vivant à Djibouti, et par la réputation sanguinaire des populations somalies et Afar. L'assassinat en 1907 de deux Européens partis chasser au-delà des limites de la ville de Djibouti, suscita un vif émoi dans la communauté. Dans l'incapacité de retrouver les coupables, une pétition[2] est adressée au gouverneur réclamant davantage de sécurité : *« A Djibouti, nous n'avons qu'une milice d'une centaine d'hommes, aux trois-quarts de race somalie, qui – en cas de danger – feraient sûrement cause commune avec leurs congénères (…). »* Le danger d'une attaque fut tel en 1910, que les autorités se décidèrent à leur donner satisfaction. Dès la création de la première force de sécurité sous commandement militaire (Brigade indigène), la question de l'origine des recrues est posée : *« À mon avis, il convient de ne prendre que des hommes n'appartenant pas aux tribus Issa et Danakil. Seuls les Arabes, les Soudanais, les Gadaboursis et les Aberaouals devront être admis à la Brigade indigène[3]. »*

Le but est clairement de s'entourer de mercenaires qui ne risquent pas de se solidariser avec les populations environnantes, qui n'hésiteront pas à tirer au besoin sur elles pour assurer la sécurité. La désignation des deux fractions somalies que l'on retrouve dans les effectifs de l'armée, illustre clairement le choix opéré de faire appel aux populations étrangères pour tous les emplois, civils ou militaires. Concernant ces derniers, il faut cependant rappeler qu'après la Grande Guerre, la présence d'autochtones, quel que soit leur clan, est compensée par des tirailleurs sénégalais, ou à partir des années soixante par des troupes « blanches », comme la Légion étrangère. Si la force de sécurité de la colonie est initialement composée d'éléments originaires du Somaliland et du Yémen, les autochtones Afar et Issa l'intègrent au cours des années trente[4], avant de leur réserver une place privilégiée.

Il ne s'agit donc pas d'une mesure inscrite dans la durée, mais elle a contribué à initier un type de migration militaire vers la CFS, à mettre en place des réseaux migratoires basés sur le lignage. Pour reprendre les concepts élaborés par Paul-André Rosental, le projet migratoire d'un individu a intégré un territoire de mieux en mieux maîtrisé par les déplacements de proches appartenant à la même

[1] Parsons T.H, 1999, p.105
[2] « La quinzaine coloniale », 10 avril 1907, http://gallica-bnf.fr/
[3] ANOM Affaires politiques carton 123, dossier 2, Brigade indigène, courrier du gouverneur Pascal, 20 juin 1910.
[4] Chaillet C, 1999, pp.45-52.

lignée, et un « stock familial de possibilités professionnelles » qui « fournissent au reste de la fratrie des "images" concrètes sur les métiers, ou plus prosaïquement des informations sur les emplois disponibles, voire la possibilité de mobiliser des réseaux pour y accéder[1]. »

Car comment expliquer que des populations au mode de vie semblable n'aient pas eu le même comportement face au métier des armes ? Dans toutes les armées coloniales, l'attitude face à la profession de militaire a contribué à façonner des représentations guerrières ou pas. Plus une communauté contribue aux recrutements, plus elle est considérée par le colonisateur comme une « race guerrière » ; des habitudes sont prises (a priori positif du colonisateur), des couples migratoires (telle fraction privilégie telle destination pour émigrer) se mettent progressivement en place.

B. Réticences des autochtones ?

Dans le cas des Afar, la faible pénétration de l'administration au nord de la colonie se double d'un attachement du pasteur afar pour son terroir. De même, la société afar est hiérarchisée, l'individu est encadré par un système de chefferies et de classes d'âge. Les interviews réalisées ont clairement démontré que les anciens militaires Afar ont été recrutés avec l'assentiment des autorités traditionnelles. C'est le père de Yacoub Hasan Saïd qui fait venir les recruteurs de l'armée pour engager son fils en 1958. Yacoub était placé chez des parents à Dikhil afin de fréquenter l'école, il faisait partie d'une jeunesse turbulente, se rappelle-t-il. Son père, notable influent dans le Gobaad, craignant que son fils ne tombe dans la délinquance, s'entend avec le sultan pour organiser la venue des recruteurs. Plusieurs autres jeunes Afar furent ainsi recrutés. Ce fut le cas de Mohamed Witti Houssein, originaire de As Eyla, toujours dans le Gobaad. Lui aussi confirme que les recrutements entrepris en 1959 se sont faits avec l'assentiment du sultan, qui désirait ainsi mettre un terme aux disputes violentes entre jeunes Afar et Issa qui nomadisent dans le même périmètre. Selon lui, les candidats à l'engagement ont été sélectionnés en fonction de leur âge, de leur situation familiale. Pour Ahmadou Hamid Ali recruté en 1960, originaire de Adaylou non loin de Tadjoura, c'est l'*okal* chef de quartier où il vivait à Djibouti qui le présente au bureau de recrutement. Orphelin de père, cet *okal* Afar connaissait bien son père décédé pour appartenir à la même *fi'ma*, société traditionnelle transcendant les différentes tribus Afar et organisées sur l'ancienneté des membres et les classes d'âges[2]. La solidarité entre les membres d'une même *fi'ma* a obligé l'*okal* à aider le fils de l'un de ses membres à trouver un emploi. Et quoi de plus simple que de s'engager quand on ne dispose d'aucune qualification ? Alors qu'au travers des interviews, tous les Somali semblent s'être

[1] Rosental P-A, 1999, p.111.
[2] Chailley M, 1980, p.68-75. Voir également Piguet F, 1998, p. 98-102.

engagés sur un « coup de tête », la grande majorité des anciens militaires Afar évoquent l'assentiment de l'autorité paternelle, ou coutumière. Tant que ces dernières n'ont pas accepté la présence française, ou n'étaient pas pleinement intégrées au système colonial, le nombre de recrues afars est resté dérisoire. Il y a donc une combinaison de facteurs politiques (pénétration tardive de l'autorité coloniale en pays afar), culturels (la crainte de quitter la terre, les pâturages ancestraux) mais aussi sociaux (poids de la coutume, des hiérarchies), expliquant la faible représentation des Afar dans les effectifs recrutés avant 1945.

En revanche, dans la société pastorale somalie, le poids des contraintes sociales est moins fort que chez les Afar. L'initiative individuelle n'est pas autant entravée. Au contraire, la capacité à se débrouiller par tous les moyens pour parvenir à ses fins est valorisée. Il faut donc chercher ailleurs la raison pour laquelle les Issa ont moins été attirés par l'armée et la ville avant le second conflit mondial.

Tableau n°7 : proportion des recrues Issa, Gadabuursi et Habar Aoual parmi les recrues somalies

	Habar Aoual	**Gadabuursi**	**Issa**
Grande Guerre	28%	9.5%	9.5%
2nde Guerre mondiale	33.5%	25%	25.5%
Années 50 et 60	17,5%	13%	54,5%

Source : BCAAM Pau

Les Issa sont réputés pour la qualité et l'importance de leurs troupeaux de dromadaires. Ce savoir faire a permis aux communautés Issa d'assurer les relations commerciales entre Zeila et Harar, avant que le chemin de fer ne précipite la ville portuaire dans le déclin. Cette route commerciale majeure vers l'Ethiopie offrait l'avantage de n'avoir à négocier le passage qu'avec une seule fraction somalie, alors que la route de Berbera devait franchir de nombreux territoires appartenant à des clans rivaux. Les *abban* Issa mobilisaient leur lignage pour fournir les chameaux de bât vigoureux indispensables au transport de marchandises de Zeila à Jeldēsa, non loin de Hārēr. Cette spécialisation des pasteurs dans l'élevage de chameaux nécessite de larges étendues, des déplacements fréquents, car seuls ces pasteurs avisés connaissaient les risques de surpâturage, la plaine littorale qu'ils occupent étant d'une grande aridité. La progression des échanges entre Aden et Hārēr a favorisé les Issa qui monopolisaient le transit commercial entre Zeila et Hārēr. Le chemin de fer a irrémédiablement pénalisé ces pasteurs transitaires, mais partiellement. La compagnie de chemin de fer a versé des

compensations financières[1] (payées en roupies) aux différents clans Issa ainsi qu'à l'*Ugass* ; des centaines de pasteurs Issa ont travaillé comme coolies aux travaux de construction du premier tronçon[2]. Ce sont également des *abban* Issa qui ont assuré le transport des matériaux nécessaires au chantier. Puis les autorités coloniales et la compagnie privée du chemin de fer ont incité les pasteurs à s'établir sur les haltes ferroviaires[3]. Ils y trouvaient l'eau nécessaire aux troupeaux, des débouchés pour leur production de viande (Ādīgala en Ethiopie par exemple), et des emplois sur la ligne[4]. Ces changements ont nécessité une adaptation progressive des communautés issas à la « modernité » introduite par le chemin de fer. Toutefois, les relations commerciales de Zeila n'ont pas été réduites à néant dès l'ouverture de l'axe ferroviaire franco-éthiopien en 1902, et le commerce interlope a subsisté longtemps.

Aussi, les nouvelles opportunités offertes dans leur territoire ont contribué à retarder l'entrée en ville des Issa. La proximité relative entre les campements et la ville coloniale, la complémentarité du travail urbain saisonnier avec l'économie pastorale, ont rendu la fixation en ville moins tentante que pour les autres fractions somalies. Plus « bédouins » que d'autres, plus attachés à leur mode de vie pastoral, la ville et le salariat ont longtemps été assimilés à une forme de déchéance. Mais plus touchés par les nouveaux flux commerciaux, par les changements socioculturels induits par la ville proche (alors que les Afar furent excentrés du chemin de fer et de Djibouti), les Issa ont été plus précoces que ces derniers à revendiquer leur place politique et économique. Il en va de même dans l'armée ou la Brigade indigène. S'engager pour la durée de la guerre a été une forme de contrat à durée déterminée que les Issa ont volontiers souscrite, en particulier au cours de la Seconde Guerre mondiale, années durant lesquelles le trafic ferroviaire est interrompu[5]et les frontières sévèrement surveillées en raison du blocus de la CFS. Par la suite, les Issa deviennent majoritaires parmi les recrues somalies, le métier de militaire devient une alternative au pastoralisme, ou à un travail urbain non qualifié et précaire. Leur part relativement modeste dans les premiers recrutements n'a pas été une forme de résistance à la colonisation, mais le reflet d'une adaptation différente aux nouvelles conditions économiques, anciennes et nouvelles.

En revanche, les premiers engagés, Somali Gadabuursi et Habar Aoual, précocement fixés en ville, ayant souvent acquis la nationalité française (droit du sol jusqu'en 1963), se sont peu à peu détournés du métier de militaire au profit d'activités plus rémunératrices. La politique visant à exclure les « étrangers » des recrutements a tari les engagements de candidats à l'émigration

[1] Van Gelder de Pineda R,1995, p. 255
[2] *Ibidem* p.229
[3] Coats P.D, 1983, p. 185-199
[4] Témoignages de Ibrahim Abdi et Ibrahim Djama Haïd.
[5] Le trafic est interrompu en 1941 et 1942.

militaire depuis le Somaliland. Parallèlement, l'ancien protectorat britannique rejoint une Somalie indépendante en 1960, et profite de l'essor considérable des exportations de bétail vers l'Arabie Saoudite[1].

C. Efficacité des réseaux lignagers

La présence importante de certains lignages dans la structure de la population somalie ou arabe de Djibouti est directement liée aux procédures de recrutement de la main d'œuvre et d'accueil des immigrés. Dans un pays comme le Yémen où l'émigration est ancienne, le recrutement des candidats au départ se faisait au travers de la parentèle ou d'un intermédiaire, le *wakil*, chargé à la fois de redistribuer l'épargne de l'émigré et d'embaucher de nouvelles recrues. Une fois sur place, l'émigré yéménite avait le plus souvent recours à un autre intermédiaire, cette fois chargé d'organiser le travail de la communauté, de négocier les salaires. Par les liens familiaux ou régionaux entretenus avec les émigrés qu'ils représentaient, ce système a contribué à homogénéiser le personnel de certaines entreprises, ou les communautés installées dans un port, une ville[2]. Ce recours à des intermédiaires a sans doute existé dans le cas des recrues pour l'armée, nous ne disposons pas de renseignements précis dans les archives, à l'exception d'un échange de courrier entre la CFS, le consulat de France au Hārēr et l'ambassade de France à Addis-Abeba en mars 1916[3], à l'occasion du premier grand recrutement pour la durée de la guerre *: « J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'un nommé Maïrana Roblé, sujet français inscrit à ce consulat, prétend avoir été chargé par ses frères au nom du capitaine Depui de recruter des volontaires en Abyssinie pour nos troupes coloniales ; il toucherait une roupie par engagé (…). »* Le risque d'un incident diplomatique avec le gouvernement éthiopien mit un terme aux agissements de l'intermédiaire.

Aucun des parcours individuels reconstitués lors de l'enquête orale n'évoque de telles procédures. Par contre ils permettent de mettre en valeur les relais lignagers qui les ont accueillis en ville ou dirigés vers le métier de militaire. Mais quelle définition donner au « lignage » ? Faut-il considérer qu'il s'agit d'un groupe descendant d'un même ancêtre connu, c'est-à-dire non mythique, ou bien fondé sur la « parentèle » incluant les liens patrilinéaires et matrilinéaires ? Doit-on enfin préférer la terme anglo-saxon de « *household* » (« maisonnée » en français) qui « minimise les liens du sang[4] » et intègre les alliances éventuelles ?

[1] Ciabarri L, 2010, p.69
[2] Rouaud A, 1983, p.18-21.
[3] MAE, série Guerre-Afrique, Ethiopie dossier 619 (microfilm), lettre du consul de Dire Dawa à l'ambassadeur de France en Ethiopie.
[4] Coquery-Vidrovitch C,1992, p.74

Pour ce qui concerne le peuple somali, nous avons déjà évoqué la complexité des ramifications généalogiques et la difficulté pour nommer les différents échelons. Pour reprendre la terminologie de Mohamed Abdi Mohamed[1] citée plus haut, le lignage au sein duquel un individu peut compter sur la solidarité de ses membres est-il la « tribu » (*qolo*), le « clan » (*jilib* en somali, ou « genou » en français) ou un échelon généalogique inférieur, le *reer* ou famille élargie ? L'identité d'un individu est constituée de tous ces segments généalogiques, mais si la « tribu » marque « incontestablement la limite supérieure de la solidarité susceptible d'unir ses membres en cas de conflit avec une autre famille clanique, (…) c'est (…) aux différents sous-lignages, qui comptent généralement quelques centaines ou milliers d'individus, que revient généralement la responsabilité de l'action politique quotidienne[2]. » Les interviews indiquent toutes l'importance des ces solidarités infra tribales reposant sur une pratique quotidienne de la « carte généalogique » d'un individu incluant, autant semble-t-il, les ramifications paternelles que maternelles. Le terme de « parentèle » semble donc être le plus judicieux pour désigner ces solidarités lignagères. La « maisonnée » est plus appropriée pour désigner un repli ménager autour du chef de famille intégré à la société urbaine et autorisant de nouvelles sociabilités fondées sur le voisinage, les connivences sociales. Ce dernier terme permet donc d'appréhender les changements sociaux induits par une carrière militaire (même brève) ayant contribué au changement social, à cette « entrée en modernité » abordée dans le chapitre 7.

Les traditions familiales ont pu influencer la jeune recrue. Ce fut le cas de Yousouf Aptidon Darar (Issa, Saad Moussa, *reer* Yaroun) engagé en 1941 dans les FFL. Habitant les quartiers de Djibouti avec son père, le jeune Yousouf se rappelle un oncle paternel, Abdillahi Barreh Darar, ancien tirailleur de la Grande Guerre, devenu petit commerçant à Ali Sabieh. A chacune de ses visites en ville, il évoquait ses souvenirs et encourageait son neveu à s'engager. Hussein Galdon Guedi, originaire de Holhol, Issa Horone, engagé en 1959, évoque lui aussi son oncle militaire qui fut déterminant dans sa décision de s'engager. Hussein déclare que dans son *reer* (lignage primaire) existaient de nombreux cas de jeunes hommes à s'être engagés. Pour Askar Farah qui s'engage en 1943, Gadabuursi Mahad Hassé, l'oncle paternel, interprète dans l'armée, exagère l'âge de son neveu afin qu'il puisse s'enrôler. Ces quelques exemples nous indiquent l'importance du milieu familial, de la « parentèle » dans la prise de décision. Cette dernière fut souvent individuelle, mais inspirée par un exemple de proche. Le métier des armes ne se transmet pas réellement de père en fils, même si des cas existent comme par exemple Mohamed Ibrahim Tani, fils et petit fils d'ancien tirailleur, lui-même actuellement officier dans la gendarmerie djiboutienne. Ce phénomène de reproduction sociale ne semble pas avoir été aussi répandu qu'en Afrique de l'Est anglophone où les soldats africains des *King's African Rifles*

[1] Mohamed Abdi M, 1996
[2] Bader C, 1999, p.49

étaient déracinés de leur milieu d'origine ; ils vivaient avec leur famille (épouse et descendants) dans des baraquements propres, distincts de la population africaine[1] au sein de laquelle ils constituaient un groupe à part, en particulier les « soudanais » des KAR, population transplantée[2].

La place de l'oncle dans le parcours individuel de quelques anciens militaires djiboutiens ne doit pas étonner. L'oncle paternel est celui que l'on considère comme son père en l'absence de son véritable géniteur, il est celui sur lequel on s'appuie pour venir tenter l'aventure en ville, quel que soit son clan. Mais pour Hussein Kayreh, orphelin de père, c'est l'oncle maternel qui ramena avec lui son neveu qui vivait à Gabiley en Somaliland avec le clan maternel. Placé comme boy chez un tirailleur sénégalais, il rejoignit l'armée dès qu'il le put. Le réseau migratoire n'est pas seulement fondé sur la parentèle paternelle comme les généalogies l'ont établie. Si le jeune orphelin reste toujours membre de la fraction paternelle, il trouve assistance dans le lignage maternel en cas de besoin, les généalogies fondées sur les ascendants mâles n'est donc pas un carcan qui enserre l'individu. Dans les témoignages recueillis, les individus évoquent leur « famille » de façon plus large que celle des ethnologues des temps coloniaux.

La « parentèle » inspire celui qui désire partir, elle assiste également celui qui vient d'arriver. La plupart des témoignages recueillis évoquent l'aide matérielle trouvée au sein de sa famille élargie dans les quartiers indigènes de Djibouti. Askar Farah ne fut pas logé, il dormit quelque temps sur la plage comme beaucoup de nouveaux arrivants, mais chaque jour il était nourri par sa « famille ». Il faut replacer ces parcours individuels dans le contexte écologique de la Corne de l'Afrique où les sécheresses récurrentes menacent la sécurité alimentaire des populations éloignées des centres urbains. Compter sur les « siens » pour se nourrir, c'est déjà une victoire sur les difficultés de la vie qui poussent à quitter le campement familial. Tous les témoignages insistent sur ce besoin vital d'être secouru pour se nourrir ; l'assistance que l'on trouve à Djibouti a puissamment agi sur les représentations des pasteurs sur la ville coloniale. Abdi Ali Ismael, Gadabuursi, est arrivé seul à Djibouti, personne n'était prévenu de son arrivée. Refoulé à sa première tentative de s'engager car trop faible, il se rend avenue 13[3], il entre en contact avec un commerçant gadabuursi qui le dirige au domicile d'un membre de sa « famille ». On comprend mieux l'utilité de connaître parfaitement son ascendance pour trouver quelqu'un pour vous aider. L'usage veut que l'on ne laisse pas un membre de son clan dans le besoin, arriver à l'improviste dans les quartiers n'est donc pas un risque insensé, la cohésion de la « famille » oblige à une solidarité de tous les instants. Cette dernière se manifeste au sein de son lignage primaire, de celui de sa mère, ou bien au sein de la parentèle élargie, celle qui

[1] Parsons T.H, 1998, p.153
[2] De Smedt J, op.cit.
[3] Avenue délimitant les quartiers populaires devenue progressivement un axe commerçant majeur dans la ville indigène.

constitue le *diya paying group* décrite par Lewis[1]. Ce groupe de *Diya* (*mag* en somali) ou du « prix du sang » repose sur la solidarité entre lignages en cas d'homicide. Plus ce groupe est composé de lignages cotisant en commun, plus il est puissant car il peut facilement réunir la compensation financière après un homicide perpétré par l'un de ses membres, et dissuader un éventuel agresseur de représailles terribles. Les réseaux lignagers sont donc extensibles, ils ont structuré les courants migratoires et donné au recruteur européen l'illusion que certains clans étaient plus guerriers que d'autres.

Dans le maquis des généalogies des clans somalis, le responsable du recrutement a souvent eu du mal à enregistrer avec justesse la succession d'indications cernant correctement un individu. Certains noms de fractions reviennent souvent, sans qu'on soit pour autant en mesure de les mesurer statistiquement. Parmi les Habar Aoual, la branche des Issa Moussa est souvent mentionnée en particulier lors des recrutements de la Grande Guerre. Les fractions Issa Moussa sont surtout localisées à Berbera et dans l'immédiat hinterland du port, ce sont donc des communautés ouvertes sur les échanges extérieurs, au contact de l'administration britannique. Si leur présence dans les recrutements entrepris en CFS semble s'atténuer au fil du temps, sans doute est-ce le signe de l'amélioration des conditions de vie après la fin de la révolte des Derviches (1920) et la reprise des flux commerciaux. Par contre, l'autre grande branche des Habar Aoual, les Saad Moussa, est présente sur l'ensemble de la période.

C'est en particulier vrai pour le clan des Djibril Abokor, l'une des ramifications les plus prolifiques des Habar Aoual. Les Djibril Abokor ont constitué une filière d'émigration importante vers la ville de Djibouti, et l'on retrouve régulièrement certains clans dans les recrutements comme les *reer* Hared (Hared Barreh) ou *reer* Dalal (Dalal Ismail). Les Djibril Abokor sont aujourd'hui encore bien représentés à Djibouti où nombre de membres de la fraction sont installés et ont réussi leur vie. Surtout concentrés autour de Hargeisa-Gabiley au Somaliland et sur l'axe menant à Jijiga en Ethiopie, ils se marient fréquemment avec les Gadabuursi qui vivent à proximité. Ces unions matrimoniales exogamiques permettent de pacifier les relations parfois difficiles entre pasteurs, en particulier en période de sécheresse. La fraction Djibril Abokor est si puissante qu'elle constitue un groupe de pression dans la vie politique naissante de la CFS après la loi-cadre Defferre. Leur nombre important (et leur réussite sociale) leur permet de s'affranchir de la solidarité clanique avec les autres Habar Aoual : *« Face aux manœuvres de l'opposition, Ali Aref, Taher Aden et Omar Ibrahim, le nouveau président de la Commission permanente, appuyés par les Haber Awal (…) s'efforcent de faire échec à*

[1] Lewis I.M, 1961.

la création de l'association des Djibril Abokor, fraction des Haber Awal, qui est à la remorque des Gadaboursi, eux-mêmes anti-gouvernementaux[1] *.»*

Cette tendance centrifuge des Djibril Abokor au sein des Habar Aoual se retrouve également à Jijiga, en Ethiopie, à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les progrès de l'agropastoralisme dans cette zone frontalière a enrichi ceux qui s'investirent dans cette nouvelle activité encouragée autant par les occupants italiens que britanniques. Les Djibril Abokor saisirent l'opportunité, entrèrent en concurrence avec d'autres clans agriculteurs de cette partie fertile de l'Ogaden, tentèrent de devenir des interlocuteurs privilégiés du pouvoir éthiopien[2].

Parmi les Somali Gadabuursi, on trouve autant de Makahil que de Mahad Hassé ou Habar Afan. Parmi les Makahil, soulignons cependant la fréquence des Djibril Younis, fraction à laquelle se rattache le *reer* Dudub étudié par Marcel Djama. Ce dernier notait que les jeunes hommes s'engageaient volontiers dans l'armée française[3] alors que le territoire clanique se situe à la frontière du Somaliland et de l'Ethiopie. Enfin, parmi les sept tribus composant la confédération Issa, les Mamasan représentent le tiers des recrues du panel, un quart appartiennent au *reer* Moussa, suivi par les Fourlaba. Ce sont donc les groupes les plus fréquents en CFS qui ont le plus fourni de recrues à l'armée française. Quelques lignages reviennent plus souvent que d'autres, mais il est difficile en l'état de repérer s'il s'agit d'une spécialisation dans le métier des armes.

Cette énumération fastidieuse n'a pas eu d'autre objectif que de mettre en évidence les flux migratoires ayant contribué aux recrutements de l'armée française en CFS. La plupart des volontaires vivaient dans des conditions équivalentes, soumis à des contraintes comparables. Les flux migratoires mis en place progressivement ont parfois spécialisé certains groupes dans des professions considérées comme accessibles car non qualifiées. Le processus a été identique dans toutes les aires culturelles. L'exode rural en France au XIX^{e}siècle a également contribué à spécialiser certaines régions dans des professions particulières[4]. Les nourrices morvandelles à Paris étaient-elles plus aptes que les autres à ce travail ? Les Auvergnats plus adaptés pour la profession de ramoneur ou de patron de débit de boissons à Paris ? Ces spécialisations sont le produit d'un lent processus mis en

[1] MAE, Correspondance politique et commerciale, Afrique Levant 1960-1965, Djibouti, dossier 14, synthèse politique, mai 1962.
[2] Barnes C, *The Somali political economy in eastern Ethiopia circa 1941-1948*, in "Putting the cart before the horse", 2004.
[3] Djama M,1995, p.464
[4] Weber E, 2005, chapitre XVI.

place par des migrants appelant d'autres migrants. Evoquant une lignée de ruraux originaires de l'Aveyron, P-A Rosental notait l'importance d'un « pionnier » parti le premier vers la capitale attirant les « suiveurs » de sa lignée, « les liens familiaux venant en quelque sorte "démultiplier" la migration originelle[1]. »

Ce rôle déterminant du « pionnier » ne se limite pas à la parentèle proche, mais elle englobe le groupe de parenté et d'alliés élargi dans lequel les solidarités d'âge peuvent engendrer des départs conjoints de jeunes hommes. L'étude des livrets militaires ne peut révéler avec précision les liens de parenté existant entre les individus recrutés, il nous faut nous contenter des indications portant sur l'appartenance clanique conforme à la taxinomie coloniale. Elles permettent de mettre en évidence les flux migratoires dont la ville de Djibouti a profité, de la spécialisation professionnelle d'un groupe à un moment donné . Le recul d'un groupe particulier dans les recrutements ne signifie pas sa disparition, mais une nouvelle forme d'intégration à la ville. Les recrutements ont constitué une opportunité pour des centaines de jeunes hommes, originaires de la CFS ou des pays environnants. Ils soulignent également la place occupée par la ville de Djibouti dans la Corne de l'Afrique. Sans constituer un pôle urbain d'importance continentale, Djibouti a bien été le pôle économique majeur dans la région. L'armée a contribué à sa manière au brassage des populations, au métissage de la ville.

[1] Rosental P-A, 1999, p.107.

Chapitre 4 : Des guerriers ou des cadets sociaux ? Des stratégies, et des expériences sociales individuelles

Les représentations européennes des temps coloniaux concernant les pasteurs de la Corne de l'Afrique ont oscillé entre fascination (beauté des corps, des parures, résistance, sobriété…) et répulsion (pillards, *« buveurs de sang, toujours prêts à émasculer leurs victimes, (…) mangeurs d'organes vitaux*[1] *»,* fourbes, primitifs…). Marie-Christine Aubry a analysé ces récits de voyages des premiers européens sur le territoire djiboutien ; parfois contradictoires, leurs appréciations se complètent pour constituer des stéréotypes durables : « là où les voyageurs se rejoignent, c'est pour souligner l'extraordinaire sobriété des Bédouins, leur résistance à la fatigue, leur apparente indifférence à la douleur et à la mort, et surtout leur cruauté, sans d'ailleurs, en ce qui concerne ce dernier point, avoir eu à en souffrir par eux-mêmes. L'appréciation se trouve fondée sur l'examen superficiel des coutumes afar et somali, certaines connues par ouï-dire et contestées aujourd'hui. Peut-être (…) des actes isolés ont-ils été érigés en lois par des voyageurs trop pressés et ignorants des choses de la brousse, puis indéfiniment ressassés en les amplifiant (…) »[2]. De même, ces représentations ne résistent pas aux travaux consacrés aux guerres précoloniales en Afrique. Il ne s'agit pas de nier leur existence, mais d'en relativiser les effets, la guerre en Afrique noire ne semble pas avoir été avant la colonisation dévastatrice[3], à l'exception des guerres esclavagistes. Deux décennies de guerre civile en Somalie n'ont pas contribué à effacer ces clichés, la guerre semble faire partie du quotidien de ces populations[4], et les milices de tous bords ne manquent pas de combattants, à l'image des officiers recruteurs de l'époque coloniale[5]. Le caractère volontaire des recrutements accréditerait les clichés, d'autant que les soldats engagés se sont parfaitement conformés aux ethnotypes martiaux. Cette mise en conformité est-elle seulement le produit d'une

[1] Lippman A, 1953, p.7
[2] Aubry M-C, 1988, p.100
[3] Adam M, 2002.
[4] Lewis I.M, 1965. L'auteur évoque dans cet article la division professionnelle fondamentale des pasteurs somalis entre *wadads* (hommes de religion) et *waranleh* (guerriers).
[5] Pérouse de Monclos M-A, 2001.

culture fondée sur la violence ? L'environnement économique et social n'a-t-il pas été déterminant dans la capacité de ces jeunes hommes à choisir le métier des armes ?

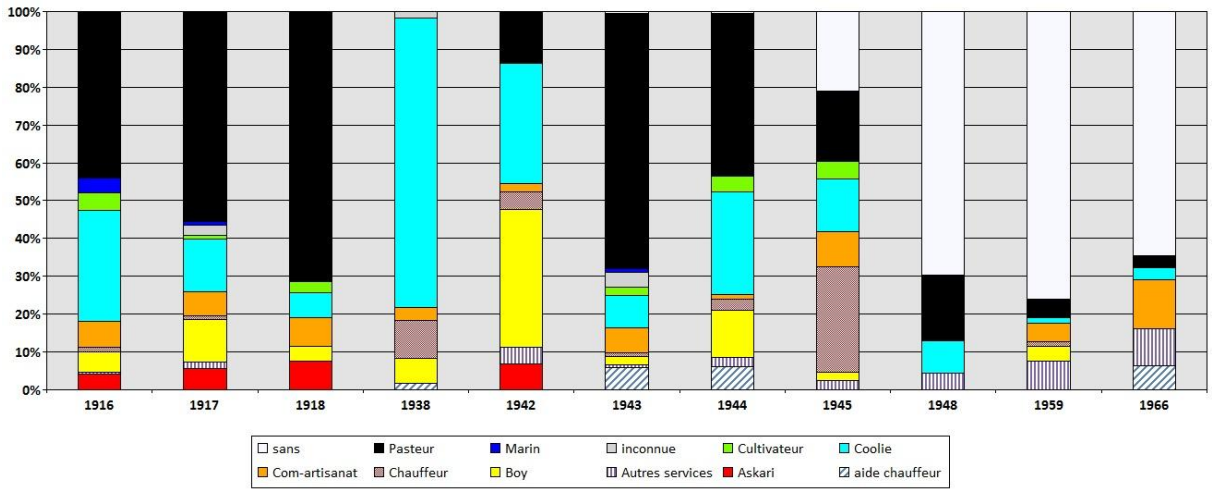
L'objectif de ce chapitre est de retrouver le contexte social dans lequel la décision de s'engager a été prise, de vérifier si ces engagements sont le reflet de prédispositions culturelles à la carrière militaire, ou de stratégies individuelles pour contourner les difficultés auxquelles ils doivent faire face. Ces difficultés ont pu être générées par l'interférence d'entités extérieures à la Corne de l'Afrique (l'irruption coloniale, la mondialisation des échanges), mais aussi par des accidents climatiques mettant en danger les populations, ou encore par des inégalités dans les rapports de production au sein de l'économie pastorale. Claude Meillassoux[1] a mis en évidence ces inégalités entre aînés et cadets au sein d'une société agricole dite traditionnelle, fondée sur une économie d'autosubsistance. La « démocratie pastorale » décrite par I.M Lewis[2] au sujet des pasteurs somalis est-elle aussi égalitaire qu'il n'y paraît ? La ville et l'armée n'ont-elles accueilli que les exclus de l'économie pastorale, ou bien les meilleurs capables de saisir les nouvelles opportunités qui s'offraient à eux ?

1. Pasteurs et précaires

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, s'engager dans l'armée comme simple fantassin ne réclamait aucune qualification particulière. Les armées coloniales ont pu ainsi recruter un grand nombre de jeunes ruraux peu ou pas instruits, souvent incapables d'occuper un emploi urbain qualifié. L'infanterie est restée l'arme de prédilection compte tenu du faible niveau de technicité demandé au soldat, l'armée recherchait des hommes capables de se battre, de se plier à la discipline, des guerriers en somme. Les soldes et les primes d'engagement incitaient les moins qualifiés à se tourner vers le métier des armes. La majorité des recrues sont donc avant tout des pasteurs éleveurs sans instruction et des journaliers désignés sous le terme de *coolies*, mais aussi beaucoup de jeunes occupant des emplois de domestiques (*boys*) :

[1] Meillassoux C, 1964
[2] Lewis I.M, 1961

Graphique n°4 : Part des différentes professions déclarées à l'engagement (%)



Source : BCAAM Pau

Pour traiter les données recueillies, les indications professionnelles contenues dans le panel étudié[1] ont été regroupées dans la nomenclature suivante :

- Pasteur : berger et chamelier
- Cultivateur : jardinier et cultivateur
- *Askari* : inclus milicien et planton
- Com-artisanat : boucher, commerçant, courtier, charpentier, pâtissier, maçon, menuisier, électricien, pêcheur, écrivain public, tailleur, cordonnier, ajusteur
- Coolie : dont manœuvre
- Boy : dont garçon de café
- Autres services : télégraphiste, employé CFE, cuisinier, canotier, opérateur radio, téléphoniste.
- Les sans profession sont déclarés en tant que tels, ont été ajoutés les écoliers[2].

Une difficulté apparaît avec les professions de chauffeur et aide-chauffeur. Le chauffeur est celui qui s'engageait sur les navires à vapeur faisant escale à Djibouti. La disparition de ce type de navires sur la ligne de l'océan indien fut progressive, elle concerne dans un premier temps les paquebots, puis les navires de plus faible tonnage. La profession disparaît à partir de la fin du second conflit mondial, lorsque tous les navires sont dotés de machineries diesel. L'aide chauffeur est celui qui assiste le chauffeur d'un camion dont l'usage se répand dans la Corne de l'Afrique à partir des années trente,

[1] 1310 tirailleurs recrutés entre 1916 et 1966.

[2] Seulement trois tirailleurs du panel étudié sont désignés comme « écoliers », tous furent recrutés en 1959. Non seulement cela souligne le faible taux de jeunes scolarisés, mais aussi les efforts tardifs dans ce domaine. Tous sont nés et résident à Djibouti (mais l'enquête orale révèle d'autres lieux comme Dikhil). Le terme « écolier » laisse supposer qu'il s'agit de jeunes hommes scolarisés à l'école primaire.

avec notamment la multiplication des routes et des pistes reliant le littoral à l'Ethiopie. La route devint un concurrent sérieux du chemin de fer, la construction de pistes carrossables par les colonisateurs (italiens en particulier) et l'intensification des flux commerciaux intra régionaux entre le Somaliland et l'Ethiopie permirent le développement des transports routiers.

1.1 Importance et déclin des pasteurs éleveurs

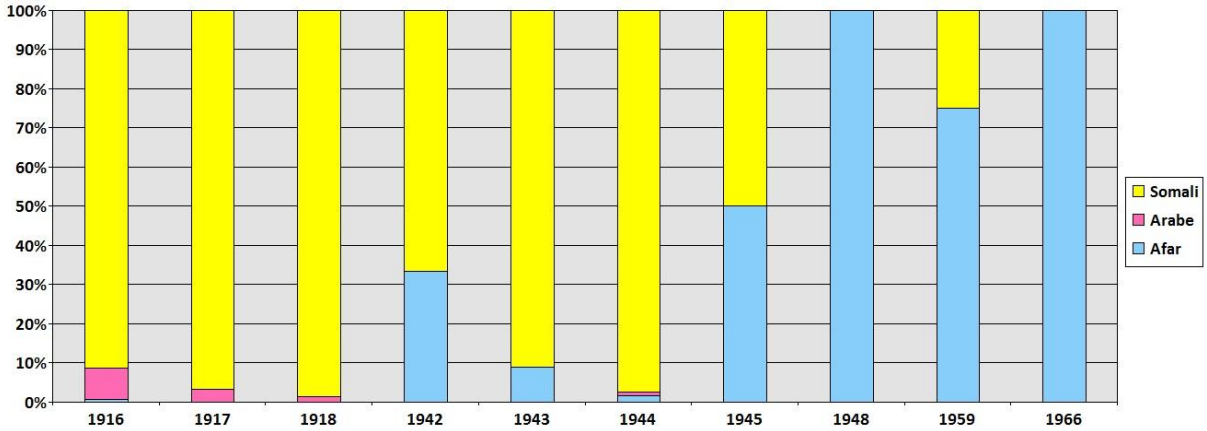
La graphique ci-dessus souligne la part importante des pasteurs éleveurs dans les recrutements. Si l'on considère que cette catégorie socioprofessionnelle occupe les emplois les moins qualifiés, mais aussi les plus adaptés aux migrations circulaires ou saisonnières, la place des pasteurs éleveurs dans les recrutements est supérieure car il faut ajouter la plupart des *coolies* et des *boys.*

Tableau n°8 : Part en % du total des professions déclarées à l'engagement

	1916	**1917**	**1918**	**1938**	**1942**	**1943**	**1944**	**1945**	**1948**	**1959**	**1966**
Pasteur	44	56	71	-	14	67	43	19	17	5	3
Coolie	30	14	7	77	32	9	27	14	9	1	3
Boy	5	11	4	7	36	2	12	2	-	4	-

Source : BCAAM Pau

Graphique n°5 : Répartition des pasteurs par ethnie (%)



Source : BCAAM Pau

Les pasteurs sont dans leur très grande majorité des Somali, ces derniers représentant 92% des pasteurs éleveurs, 86% des *coolies* et 90% des *boys,* soit des taux plus élevés que la part des Somali dans l'ensemble des recrutements (82%). Par année, on remarque la prépondérance des pasteurs Afar après 1945, cette communauté a été concernée par des changements sociaux (induits par la colonisation et l'ouverture économique) plus tardifs que pour les autres populations. Comparativement, les Arabes sont davantage présents dans les professions liées au commerce et à l'artisanat, à l'agriculture sédentaire. On retrouve là les métiers pour lesquels cette communauté fut particulièrement appréciée par l'administration dès le début de la colonisation. Ce sont des charpentiers, des maçons arabes qui ont édifié la ville européenne, une grande partie des petits commerces était dominée par les Arabes, les jardins d'Ambouli, oasis située à quelques kilomètres de la ville, ont été développés par leurs soins. Enfin, jusque dans les années trente, la très grande majorité des chauffeurs des vapeurs embauchés étaient d'origine yéménite. Considérés positivement par les compagnies maritimes, bien organisés grâce aux intermédiaires assurant l'embauche sur les navires, ils furent toujours privilégiés à l'embauche sur les chauffeurs somalis. C'est justement ce qui causa les graves incidents de 1937 entre différentes communautés. A l'exception des années de la Grande Guerre, les pasteurs éleveurs n'apparaissent pas dans les professions déclarées à l'engagement par les recrues arabes. Le Yémen aux terres fertiles est avant tout un pays d'agriculteurs, le nomadisme pastoral est marginal, très minoritaire[1], alors qu'il concerne 90% de la population du Somaliland à la fin des années quarante[2]. Plus qualifiés que les pasteurs somalis ou afar, les Arabes originaires du Yémen trouvèrent pour la plupart des emplois mieux rémunérés que celui de militaire. Ils ne représentèrent qu'une minorité des recrues.

A. Une stratégie d'adaptation

Nous avons vu dans un précédent chapitre[3] que les migrations vers les villes ont été temporaires, elles s'inscrivaient dans des cycles saisonniers basés sur le régime des pluies dans la Corne de l'Afrique. Ces déplacements ne diffèrent guère des mobilités régionales rendues indispensables par la recherche de pâturages dans un environnement aride où la couverture végétale est réduite. Le pasteur n'avait sans doute pas les compétences pour occuper un emploi qualifié dans le bâtiment, mais son savoir-faire était remarquable pour s'adapter à cet environnement difficile. La ville est venue compléter le système de mobilité régionale ancien[4]. Ce dernier repose sur des transhumances entre les puits autour desquels les troupeaux sont rassemblés en période sèche, et les pâturages à qui les pluies redonnent vie sur les hauteurs. Dans l'espace nord somali, ces transhumances font

[1] Rouaud A, 1979, p.112.
[2] Hunt J.A, 1951, p.121
[3] Chapitre 3.
[4] Gershekter C.L, 1985.

descendre les troupeaux vers les puits appartenant aux clans situés sur la plaine littorale (*Guban*), de novembre à avril. Puis les mouvements s'inversent cette fois en direction de la chaîne côtière (*Ogo*) et des hautes terres les plus arrosées situées aux confins du Somaliland et de l'Ethiopie. La haute plaine du Haud, en Ogaden, est ainsi parcourue par les troupeaux de nombreux clans dont les « *home wells areas*[1]» se situent en Somaliland ; ils y côtoient les pasteurs somalis passés sous juridiction éthiopienne après l'intégration de l'Ogaden à l'empire de Ménélik. Ces pâturages d'été sont indispensables à la survie des troupeaux menés loin du littoral accablé de chaleur en été. L'apparition de frontières[2], la progression des terres mises en culture au détriment des pâturages[3], ont altéré ces mouvements, il en fut de même pour les pasteurs Somali Issa, Afar, qui transhumaient entre la CFS et l'Ethiopie. La saison des pluies est l'occasion pour les différents clans de célébrer les mariages, de rassembler les assemblées de notables destinées à régler les litiges ou à renégocier les alliances indispensables en prévision des sècheresses à venir. Les mouvements de population entre le littoral et les hauteurs de l'intérieur sont donc anciens, ils se poursuivent aujourd'hui encore avec l'habitude prise par les personnes disposant de revenus suffisants, ou de parents prêts à les accueillir, d'estiver à Hargeisa, Boorama au Somaliland, ou encore à Dirē Dawa, Hārēr, Jijiga en Ethiopie.

La présence de nombreux pasteurs sur le littoral éveillait les villes côtières qui se transformaient en marchés. Berbera, Zeila et d'autres cités plus modestes telles Bullaxaar, Maydh pour ne citer que celles entrant dans le cadre géographique de l'étude, devenaient des lieux d'échanges entre marchands indiens ou arabes qui échangeaient avec les nomades les produits comme l'encens, la myrrhe, les plumes d'autruche, les peaux. La création de Djibouti, les emplois que les différentes sociétés proposaient, se sont parfaitement intégrés aux mouvements de transhumance. Alors que les femmes, les plus âgés et les enfants restaient autour des puits avec les troupeaux, les hommes tentaient de s'employer provisoirement. Les revenus, aussi modestes fussent-ils, permettaient de faire face à la soudure, cette période très délicate durant laquelle les difficultés alimentaires sont les plus aiguës. Les achats de vivres permettaient aux familles de subsister avant le retour des pluies, ils pouvaient se compléter de tissus, d'objets importés. C'est également durant cette période que les engagements enregistrés à Djibouti ont été les plus nombreux, indice supplémentaire de la forte présence de pasteurs dans les recrutements.

Jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, ces mobilités ne furent pas réellement entravées par les frontières uniquement tracées sur les cartes des puissances coloniales. A partir de l'occupation italienne de l'Ethiopie (1936-1941), la matérialisation des limites coloniales puis d'Etats par les

[1] Hunt J.A, 1951. Voir en particulier les croquis situant les puits et les zones de parcours des différents clans vivant au Somaliland pp.154-155.
[2] Geshekter C.L, 1985.
[3] Piguet F, 1998, p.46.

contrôles frontaliers, les postes militaires, ont contribué au recul du pastoralisme et à l'afflux de pasteurs déclassés vers les villes, dont Djibouti. Les recrutements pour la durée de la guerre (les plus nombreux en effectifs) ont tous été dominés par les pasteurs, à l'exception de celui de 1942. Mais à cette date, les recrues des FFL-CFS sont avant tout des citadins de Djibouti ou des résidents en CFS qui fuient les privations imposées par le blocus. De même, ce recrutement s'est fait sous la surveillance des Britanniques qui entretenaient ce noyau de Français libres, alors que la Grande Bretagne tentait elle-même de recruter pour ses propres unités.

En 1916, 44% des recrues sont des pasteurs déclarés, beaucoup de recrues ne trouvant plus de travail à Djibouti en raison du ralentissement des activités les ont rejoints. Ainsi, 30% sont des *coolies* dont la grande majorité ne sont que des citadins de fraîche date. Par la suite, les recrutements de 1917 et 1918 ou 1943 ont surtout concerné les pasteurs qui représentent plus de la moitié des recrues.

La comparaison avec 1938 est intéressante. Ce recrutement est uniquement centré sur la CFS, sur Djibouti en particulier. Aucun pasteur n'apparaît dans le panel, par contre ce sont les coolies qui sont les plus nombreux avec les trois-quarts des engagés. La moitié des recrues de cette années déclarent être nées à Djibouti, les deux tiers en CFS si l'on ajoute les petites bourgades de l'intérieur. La priorité donnée aux autochtones lors de ce recrutement nous invite à penser que peu de pasteurs autochtones (issa et afar) ont été séduits par une carrière militaire ; la faible pénétration de l'intérieur par l'administration peut l'expliquer, tout comme les relations étroites existant entre pasteurs locaux et parentèle établie en ville. Contrairement aux pasteurs issaq originaires du Somaliland, les Issa pouvaient facilement installer leur campement, leur troupeau, à proximité de la ville de Djibouti, et vivre dans un « entre-deux » grâce à leurs parents installés dans les quartiers indigènes.

Tableau n°9 : domaine d'activité (%) des recrues somalies par tribus, comparaison avec les Afar et les Arabes (recrutements de 1916 à 1945)

	H.Aoual	H.Younis	H.Je'lo	Idegale	Arab	Issa	Gadab	Dolbahanta	Afar	Arabes
Pasteur	**49**	**61**	**59**	**52**	**71**	**46**	**58**	**49**	**63**	**15**
cultivateur	**2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2**	**1**	**-**	**-**	**19**
coolie	**19**	**19**	**27**	**16**	**7**	**33**	**22**	**19**	**22**	**23**
boy	**13**	**2**	**4**	**13**	**14**	**4**	**7**	**12**	**6**	**3**
Autres	**17**	**18**	**10**	**19**	**8**	**15**	**12**	**20**	**9**	**40**

Source : BCAAM Pau

Parmi les Somali, les Issa semblent avoir eu plus d'opportunités d'emploi avant de s'engager, la proportion de pasteurs est la moins élevée alors qu'ils sont les plus proches géographiquement de la ville. Cela rejoint l'idée précédemment développée de la résistance du mode de vie pastoral chez les Issa jusqu'au second conflit mondial. Plus qu'une résistance politique à l'ordre français, il s'agit d'une relation plus étroite des pasteurs avec leur parenté établie en ville, la préférence pour d'autres activités rendues possibles par la proximité du lieu de vie, comme *coolie*, payé à la journée ou à la tâche. Le témoignage de Hussein Galdon décrit bien les relations étroites existant entre le monde urbain incarné par la ville de Djibouti et le monde pastoral. Hussein est né à Holhol en 1940, petite station sur la voie de chemin de fer située à quelques dizaines de kilomètres du chef-lieu. Issa Horone, son père était dans cet « entre-deux », ni tout à fait citadin, ni pleinement pasteur éleveur : *« mon père travaillait de temps en temps comme coolie sur le port, mais il préférait rester en brousse dès qu'il le pouvait. »* Hussein fut placé chez le frère de son père résidant en ville, cet oncle exerçait le métier de militaire. Ce dernier lui trouva une place de *boy* chez des collègues militaires, il patienta ainsi avant de s'engager à son tour.

L'interpénétration de la vie en brousse avec celle de la ville coloniale est également commerciale, la ville de Djibouti (à l'image de Zeila à l'époque précoloniale) devient très vite un débouché pour les produits des pasteurs issa. Ils y vendent leur petit bétail, le beurre, le lait ou encore le bois mort patiemment récupéré par les femmes. Il n'y avait donc pas de coupure entre le monde pastoral proche et la ville. Cette relation ville-arrière pays a contribué à modifier les représentations des pasteurs issa sur la vie urbaine, alors que la peur de la ville est souvent mentionnée par les anciens militaires afar. Cette « peur » est due à la faiblesse des contacts, d'imbrication entre la vie pastorale et la vie citadine pour ce qui concerne les Afar. Les pasteurs issa, aussi attachés à leur mode de vie pastoral que les Afar, ont cependant progressivement intégré les avantages qu'ils pouvaient tirer de leur proximité avec la ville. Des séjours plus fréquents au sein de la parenté établie dans les quartiers ont facilité un usage de la ville, l'intégration de ses codes, des opportunités qu'elle offrait. Les activités liées au commerce, à l'artisanat, aux transports, sont plus fréquentes chez les Issa que chez les Afar, alors qu'elles sont majoritaires dans le cas des Arabes. Les Afar semblent donc plus en retard dans l'entrée en « modernité »[1] sociale (migration vers la ville, développement du salariat…) que leurs voisins Issa. L'organisation de la société Afar a sans doute sa part de responsabilité (le poids des hiérarchies sociales aurait-il brimé les initiatives individuelles ?), tout comme la position de la ville située en territoire Issa.

[1] Cooper F, 2010. L'auteur critique ce concept de modernité et les sous-entendus qu'il implique. L'histoire rurale a également pris soin de relativiser ce concept.

B. Déclin du pastoralisme

Après 1945, les pasteurs disparaissent des recrutements alors que l'armée préfère recruter dans l'arrière pays plutôt qu'en ville. Comment expliquer ce paradoxe ? L'analyse statistique des recrutements de 1948, 1959 et 1965-1966 révèle que les pasteurs sont devenus très minoritaires parmi les recrues afar (14%), rares parmi les Issa (3%) et inexistants parmi tous les autres groupes ethniques ou tribaux. Est-ce le signe d'un déclin du pastoralisme et d'un changement générationnel?

Il faut dans un premier temps préciser que l'apport habituel des pasteurs originaires du Somaliland s'est tari, non seulement à cause des restrictions à l'immigration, mais aussi en raison du contrôle de la nationalité[1] des candidats à l'engagement, et enfin du développement économique initié au Somaliland, puis en Somalie après 1960. Ce développement repose en grande partie sur les exportations de bétail qui progressent fortement à partir des années cinquante, période durant laquelle elles quadruplent[2]. Les pasteurs issa et afar de la CFS n'ont pas profité autant de l'augmentation des flux d'exportations car situés en dehors des circuits commerciaux structurés autour des *dillal* (courtiers) et de grandes familles de commerçants issaq. Ces dernières constituent une véritable bourgeoisie capitaliste tournée vers les marchés extérieurs, les bénéfices ne datant pas de l'explosion des exportations vers les pays du Golfe à partir des années cinquante[3] . Alors que le pastoralisme résiste en Somaliland du fait de l'essor des troupeaux, en CFS l'administration n'encourage pas le secteur pastoral à progresser, elle se contente d'assister les éleveurs en difficulté (distribution de vivres, forages de puits) pour obtenir la paix sociale sur laquelle repose la stabilité politique et l'ordre colonial. La ville de Djibouti écrase les petites bourgades de la CFS par la concentration d'activités et de fonctions de commandement, instaurant par la même une forte dépendance entre le chef-lieu et les petits centres urbains de l'intérieur. Ces derniers amorcent un timide essor grâce notamment à la diffusion de l'instruction scolaire, très tardive en CFS comme dans toute la région. La génération des recrues de l'après 1945 a fréquenté les écoles de Dikhil, Ali Sabieh ou Tadjoura, l'âge d'entrée dans le système scolaire étant souvent élevé. C'est ainsi que Aboubakar Bassoma fut recruté à l'âge de 18 ans en 1958 alors qu'il était encore écolier à Dikhil. Une mission de recrutement se présenta dans la classe et vanta les mérites du métier de militaire, Aboubakar leva le doigt quand l'officier demanda qui était intéressé. Ce cas de prise de décision individuelle est l'exemple qui nous empêche tout déterminisme en ce qui concerne les Afar ou tout autre groupe humain. Si nous avons relevé précédemment que la plupart des témoignages d'anciens combattants

[1] Imbert-Vier S, 2011, chapitre 6. La nationalité est non seulement un concept nouveau pour les populations pastorales, mais l'auteur montre bien dans ce chapitre qu'il s'agit d'une construction de l'administration coloniale, et qu'elle fut fluctuante.
[2] Abi Ismail Samatar, 1989, p.62
[3] Gershekter C.L, 1985.

Afar évoquent le poids des hiérarchies sociales dans leur décision de s'engager, ce ne fut donc pas toujours le cas.

Tous les témoignages des anciennes recrues originaires de l'intérieur de la CFS mentionnent les difficultés du pastoralisme. Sont évoqués les sécheresses, l'absence de pâturages, l'isolement et le désir de changement pour des jeunes avides d'une vie plus confortable, plus en phase avec un monde qui change. La dégradation des sols, le surpâturage sont la conséquence de multiples facteurs. Les frontières gênent les transhumances, la multiplication des forages entrepris par l'administration (dans un but politique) a tendance à faire stationner les troupeaux à proximité des puits et donc accroît la pression sur une végétation fragile. Le mode d'accumulation traditionnel repose sur l'augmentation du cheptel, la fin des transhumances augmente les troupeaux d'ovins et de caprins, les plus destructeurs de l'environnement. Mais la volonté de rompre avec le mode de vie des parents semble avoir été déterminant.

Mohamed Witti Hussein[1] (Afar Debneh) a fréquenté trois ans l'école de Dikhil avant de garder des chameaux dans le Gobaad. Selon son témoignage, la vie de pasteur n'avait plus d'avenir faute de pâturages. Le décès précoce de son père a certainement bouché un peu plus son avenir. Aîné de la famille, il se devait de réussir pour aider les siens. Selon ses dires, les recruteurs de l'armée française ont été orientés dans leur choix par le sultan du Gobaad soucieux de trouver un emploi aux jeunes dans le besoin. Mohamed Witti fera quinze ans et six mois dans l'armée avant de revenir s'installer à As Eyla d'où il est originaire. Le cas de Houssein Ahmed Barreh[2] (Issa Mamasan) est très proche du précédent. Né « *en brousse* » dans les environs d' Ali Sabieh, orphelin de père et aîné de la fratrie, il ne peut concevoir de rester attaché au troupeau. Sans demander quoi que ce soit à ses proches (à la question portant sur la prise de décision, il répondit spontanément : « *c'est moi qui commande* »), il décide seul de se rendre au poste militaire d'Ali Sabieh pour s'engager. La différence avec le cas de Houssein Witti se situe dans la prise de décision. Dans le premier, le jeune homme se conforme à son sultan, dans le second cas il s'agit d'un choix spontané caractéristique des témoignages recueillis auprès des Somali.

Parfois la décision de migrer vers Djibouti est une véritable fuite du monde pastoral. Le témoignage de Mohamed Ghaleb Farah[3] est sur ce point révélateur. Jeune berger issaq (Djibril Abokor) des environs de Gabiley (bourgade située entre Hargeisa et Boorama), il gardait le troupeau avec sa sœur quand il prit la résolution de partir à Djibouti pour y travailler à la fin des années quarante. Le départ fut soudain, sans un mot pour les parents (il avait peur qu'on le dissuade), « *j'ai rejoint Boorama à la*

[1] Entretien avec Mohamed Witti Hussein, engagé en 1959, matricule 10118, Djibouti mars 2012.
[2] Entretien avec Houssein Ahmed Barreh, engagé en 1959, matricule 10089, Djibouti mars 2012.
[3] Entretien avec Mohamed Ghaleb Farah, engagé en 1952, matricule 10016, Djibouti mars 2012.

course, j'ai couru, couru, puis j'ai trouvé un camion pour m'amener à Zeila. De là j'ai rejoint Djibouti. » Les témoignages se rejoignent dans l'appétit au changement, dans la volonté d'acquérir une qualification, un métier, de quitter un mode de vie dont on ne veut plus. Les statistiques portant sur les trois derniers recrutements sélectionnés dans l'étude (1948, 1959, 1965-1966) traduisent ce changement dans la relation avec le mode de vie ancestral. Les trois-quarts des jeunes Afar ou Issa engagés déclarèrent être « sans emploi », mais aucun des jeunes Arabes nés en CFS. Se déclarer « sans emploi » est à la fois la traduction d'une paupérisation des jeunes pasteurs désœuvrés, et leur refus de considérer cette activité comme un emploi à part entière.

La sédentarisation en CFS a commencé par les plus jeunes, elle est liée à la scolarisation. Dispensée par des instituteurs d'origine métropolitaine pour la plupart, elle a ouvert l'horizon mental des jeunes issus d'un milieu ancré dans le pastoralisme. Ces jeunes ont eu du mal à reprendre l'activité traditionnelle sans pour autant avoir acquis une qualification suffisante pour se lancer dans la ville, poumon économique du pays. L'armée leur a offert une échappatoire, les petits centres urbains n'offrant pas d'autre opportunité que celle de dépendre de proches installés dans la seule véritable ville du pays. Elle est venue pallier l'insuffisance de formation offerte par l'administration et sans doute a-t-elle, sans le désirer, contribué au déclin du pastoralisme en CFS. Cette phase transitoire, ce passage entre le mode de vie pastoral et urbain est difficile à franchir car « la sédentarisation temporaire ou définitive induit la perte d'une autonomie jusqu'ici construite autour de la capacité de mobilité et d'autosuffisance des nomades »[1].

Coincés dans une partie très aride de la Corne de l'Afrique, gravitant autour d'une ville relativement prospère qui vampirise les petits centres secondaires, plus ouverts aux idées nouvelles, les pasteurs éleveurs de la CFS ont été plus rapidement touchés par le déclin de leur mode de vie. Dès 1960 la proportion de citadins dans la population totale de la CFS est la plus forte de la Corne de l'Afrique : 50.3% en CFS contre 17,3% en Somalie et 6.4% en Ethiopie[2]. Jusque dans les années 70, le regard porté sur ce mode de vie par l'administration (ou la recherche[3]) était le plus souvent négatif. Les pasteurs étaient considérés comme rétifs à l'ordre, dangereux, indépendants, opposés au progrès. Seule l'armée a eu des présupposés positifs à leur égard. Certes on recherchait leur capacité à faire la guerre, mais on appréciait aussi leur simplicité, leur code de l'honneur, leur résistance à l'effort[4]. Des relations étroites se sont tissées entre militaires et pasteurs. Ces derniers n'avaient connaissance des

[1] Piguet F, 1998, p.273
[2] Source : Banque mondiale.
[3] Piguet F, 1998, p.270. « Dès les années 70, alors que l'économie nomade donne des signes d'épuisement, on assiste à un changement de perspectives de la recherche, qui avait jusqu'ici gratifié les nomades d'une réputation de dangereux prédateurs, asservissant les populations sédentaires et peu regardants des ressources agricoles locales. »
[4] Entretien avec D. Labriet, ancien commandant d'unité du GNA de Djibouti, Mont de Marsan, 2010.

Européens qu'à travers les hommes en uniforme[1] (et quelques instituteurs, missionnaires), et, aujourd'hui encore, rares sont les Européens à résider « en brousse ». La mystique des compagnies sahariennes[2] a perduré après 1962 à Djibouti (notamment au travers des Groupes nomades autonomes qui remplacèrent la Milice indigène), les militaires ont par leurs actions (forages, construction de pistes, aide médicale…) accompagné le changement social chez les pasteurs, suscité l'envie des jeunes les plus aventureux.

C. L'impact des famines, épizooties et guerres

Si, dans les interviews réalisées, la sécheresse est mentionnée à plusieurs reprises dans la prise de décision de quitter le pastoralisme pour le métier de soldat, la nécessité de se nourrir transparaît dans la grande majorité. Ce besoin vital est une obsession pour des populations qui vivent dans la hantise de la famine qui régulièrement frappe la Corne de l'Afrique. En 1937, les mesures sociales initiées en France par le Front populaire ont atteint la CFS. La prégnance alimentaire est telle que les autorités règlementent par arrêté les salaires minimums des indigènes en les classant en deux catégories, ceux avec ration alimentaire journalière et les autres sans. Le salaire le plus bas d'un *coolie* ou manœuvre est fixé à 6 francs par jour sans ration, moitié moins si la personne est nourrie. La ration journalière de vivres est elle-même fixée de façon détaillée : 350 grammes de farine ou de *dourah* (millet), 250 grammes de viande (ou 300 grammes de poisson) et des quantités déterminées de pain, beurre indigène, sucre, thé, condiments[3]. Dans l'armée, la solde est également constituée d'une ration alimentaire journalière versée en numéraire (indemnité représentative). En 1919, la ration d'un tirailleur somali est inférieure à celle d'un sénégalais, elle comporte moins de viande, deux fois moins de riz, pas de café ni de sucre, mais davantage de « *graisse* ». Au total, l'indemnité représentative qui s'ajoute à la solde s'élève à 2,55 francs pour un tirailleur sénégalais contre 1,73 franc pour le tirailleur somali. Le soldat européen quant à lui perçoit une indemnité s'élevant à 4,90 francs[4]. D'un côté l'armée considère que les besoins des tirailleurs recrutés en CFS seraient moindres que ceux des autres Africains et très inférieurs à ceux des Européens, sans doute à cause des privations auxquelles ils sont habitués. Mais d'un autre côté l'administration coloniale est consciente que la très grande précarité de la main d'œuvre indigène ne peut être le prétexte à tous les abus de la part des employeurs.

[1] www.ina.fr Voir en particulier le petit reportage réalisé en 1963 à As Eyla, *« Des chameaux, des poignards et de la boue »* réalisé par Weiss L.
[2] Clayton A, 1994, p.345.
[3] JOCFS, juin 1937, pp. 146-147
[4] JOCFS février 1919.

Les populations de la Corne, en particulier les pasteurs éleveurs, ont intégré dans leur mode de vie la sécheresse synonyme de disette, de crise alimentaire. Nous avons vu plus haut que la migration temporaire vers la ville est l'une des formes d'adaptation à ce contexte naturel fragile. La chronologie des différentes sécheresses au cours du XX^{e}siècle dans la Corne de l'Afrique montre qu'une sécheresse grave survient tous les 20-25 ans, avec une ou deux sécheresses sérieuses intermédiaires[1]. Certains accidents climatiques ont concerné toute la Corne, d'autres ont été très localisés. Les plus graves épisodes de sécheresse et donc de famine, ont marqué certaines générations comme la poésie orale somalie nous le suggère[2] ; certaines famines ont été désignées par des noms tellement elles ont traumatisé ceux qui y ont survécu. Celle de 1911-1912 est désignée par l'expression «*Xaaraamacune* » ou « le temps où l'on mangeait de la nourriture interdite (sale, souillée)» . Cette famine catastrophique causa la perte d'au moins un tiers de la population du Somaliland, la guerre civile de l'époque ayant également contribué à ce désastre[3]. D'autres laissèrent également des traces dans les mémoires des pasteurs du Nord de la Corne : 1927-1928, 1943, 1950-1951 (désignée sous les terme « *Siigacase* » ou « Celle qui souffle la poussière rouge[4] »), jusqu'à la sécheresse de 1973-1974. Tous ces accidents climatiques très graves ont été entrecoupés par des sécheresses intermédiaires. Outre la mémoire orale, les sécheresses apparaissent dans la structure des échanges commerciaux : les ventes de bétail sur pied, de peaux, augmentent (les pasteurs réduisent les besoins des troupeaux, anticipent les difficultés), tout comme les importations de céréales[5]. Les autorités coloniales anglaises organisèrent des camps de secours au Somaliland. Ce fut le cas à Berbera en 1918 (1200 personnes secourues chaque jour), puis à Bullaxaar en 1928-1929, Erigavo et encore Berbera dans les années trente, Abdoukhader (secteur Boorama-Zeila) en 1955 pour tenter de secourir les populations proches de la frontière de la CFS en détresse[6]. Les rapports des gouverneurs de la CFS notent également les distributions de vivres en faveur des pasteurs du Gobaad en 1937-1938, les travaux d'intérêt public financés pour créer de l'activité et permettre aux pasteurs d'avoir accès au marché de consommation[7]. Henry de Monfreid donne cette vision de Berbera dans son journal de bord[8] :

[1] Cassanelli L, 1982, p.52
[2] Lewis I.M (ed), 1975, p.15-18. Plusieurs poèmes relatant ces épisodes dramatiques ont été traduits en anglais par B.W Andrzejewski.
[3] Jardine D, 1923, p. 198. Cette estimation d'un témoin britannique de l'époque est reprise, confirmée par d'autres auteurs.
[4] Andrzejewski B.W, 1975, p.15. L'auteur traduit l'expression somalie en anglais « Blower of the red dust ».
[5] Abi Ismail Samatar, 1989, p.40
[6] Boothman I.M, 1975, p.26-27
[7] MAE, série Afrique 1918-1940,sous série CFS, dossier 7.
[8] Monfreid (de) H, 1984, p.94

« 23 mars 1915. (…) Je vois pour la première fois Berbera, qui n'a absolument rien d'intéressant. Ce qui frappe dans la population, ce sont des milliers de femmes et d'enfants somalis, en haillons, qui transportent de la terre pour des travaux de voirie. Les femmes, vieilles pour la plupart, vont par deux, portant quelques poignées de terre dans une toile de sac. Ce sont des affamés venus de toute ces régions, où, comme à Maït, les Anglais ont tout détruit pour mieux assurer le blocus contre le Malmullah. Ces Somalis, femmes, enfants et vieillards, se sont rabattus sur Berbera. Le gouvernement, ne pouvant les tuer, les nourrit juste pour les empêcher de mourir, et leur fait faire ce semblant de travail. J'ai vu ces gens à l'heure de la distribution de riz et j'ai eu une idée des « famines » dont on parle dans la Bible. On voit ces malheureux décharnés n'ayant plus aucune pudeur pour cacher leur hideuse nudité. Des enfants de quelques mois dont les mères n'ont plus de lait se traînent par terre, nus et couverts de poussière ; leur tête semble énorme, avec des yeux démesurés et hagards. Ces pitoyables avortons cherchent par instinct au milieu des ordures tout ce qui ressemble à une chose mangeable. »

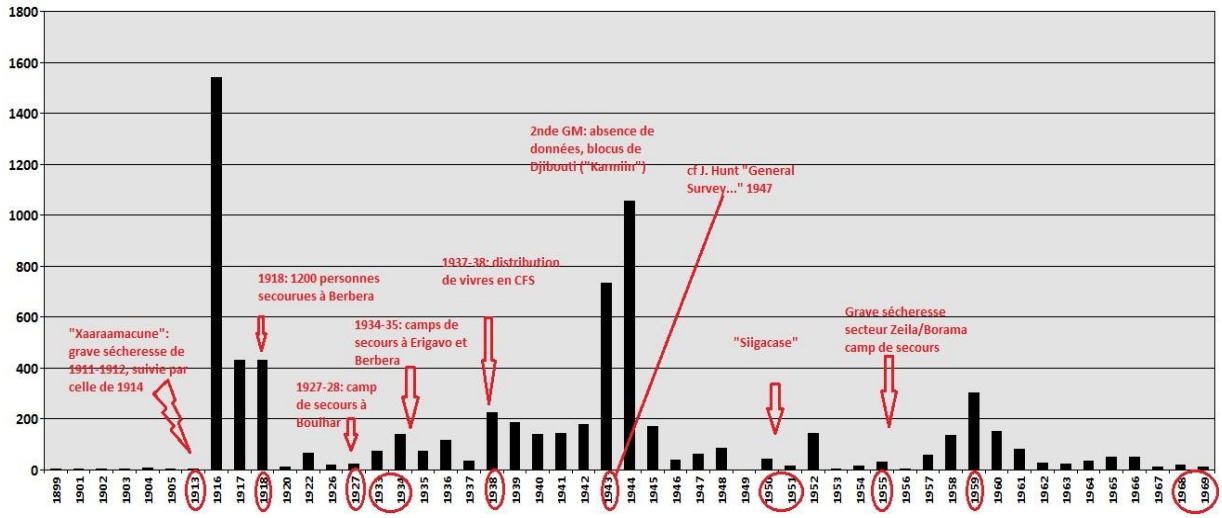
À l'échelle d'une vie, celui qui traverse ces épisodes en reste profondément marqué. Ces périodes sont dévastatrices pour les troupeaux, les pasteurs peuvent perdre jusqu'à 80% de leur cheptel comme en 1927-1928[1]. Les accidents climatiques sont également la cause de surpâturage autour des puits où se replient les pasteurs (dès le début du XX^{e}siècle des voyageurs relèvent l'appauvrissement des sols), mais surtout d'affrontements entre clans se disputant l'accès aux puits.

Malgré l'irrégularité des recrutements de l'armée française, on peut trouver une simultanéité entre ces accidents climatiques et les pics des recrutements, mais il n'y a pas de relation mécanique entre chronologie des crise alimentaires et volume des recrutements. Ces derniers répondent à une demande indépendante de l'offre suscitée par la famine, mais on peut observer dans la nature du recrutement, l'impact des sécheresses, disettes et famines.

[1] Boothman I.M, 1975, p.27

Graphique n°6 :

Recrutements et sécheresses[1] (les années de sécheresse et de difficultés alimentaires sont cerclées)



Askar Farah Issa était jeune pasteur dans la région de Boorama, son père était riche en troupeaux de bovins[2]. Le cheptel fut décimé par une épizootie, le mariage des fils devint problématique (constitution de la dot), et il fallait trouver une issue aux difficultés familiales. Or, l'épreuve poussa trois de ses fils à émigrer vers Djibouti où résidait l'un de ses frères interprète dans l'armée. C'est ainsi qu'Askar s'engagea en 1943 après avoir survécu grâce à quelques emplois informels ; un autre de ses frères s'engagea un temps dans la Milice indigène. La précarité des nomades n'est donc pas seulement liée aux sécheresses mais aussi aux épizooties qui touchent essentiellement les bovins (peste bovine). Or certaines fractions sont plus spécialisées que d'autres dans l'élevage bovin, comme par exemple les Gadabuursi ou les Issaq Habar Aoual Saad Moussa[3] au sein desquels on trouve les Djibril Abokor. Nous avons vu dans le chapitre précédent que ces deux groupes sont surreprésentés dans les recrutements. Cette sensibilité exacerbée des éleveurs de bovins aux sécheresses (moins résistants que les dromadaires), aux épizooties, mais aussi leur position géographique à cheval sur des frontières qui perturbent les mouvements de transhumance (les pâturages se situent en Somaliland et en Ethiopie), expliquent la mise en place de courants migratoires vers Djibouti de la part de ces lignages.

La description de ces contraintes liées à la nature ne serait pas complète sans mentionner les conséquences de la circulation des armes à feu. Qu'elles aient été liées au trafic des armes[4], ou

[1] Document réalisé à l'aide de plusieurs sources dont Cassanelli L.V (1982) et Lewis I.M (1975)
[2] Entretiens avec Askar Farah Issa et de son fils Charmaké (Djibouti mars 2012)
[3] Hunt J.A, 1951, p.122. La comparaison des différents troupeaux des tribus et clans somalis vivant au Somaliland montre clairement cette spécialisation.
[4] Picquart A, 1971.

distribuées par les Britanniques aux clans alliés en 1910[1] (révolte des Derviches), ou encore abandonnées par milliers par une armée en déroute (Ethiopiens en 1936, Italiens en 1941), elles sont venues multiplier les conflits claniques, elles les ont aggravés lors d'épisodes de sécheresse (en particulier en 1911-1912 au Somaliland et en 1942-1943 dans le Haud administré par les Anglais). Si pour l'observateur européen non averti ces violences sont dues aux « oppositions ancestrales », aux « règlements de compte anciens », voire aux « haines ataviques », les querelles sont violentes quand la survie d'un groupe est en jeu, quand son capital est menacé. Durant ces périodes, les accords entre clans volent en éclat, la loi du plus fort règne. L'armée, à la recherche de guerriers, a su utiliser et canaliser cette violence comme l'avait fait Ménélik. La grande famine de 1887-1892 toucha gravement le nord des hauts plateaux (Tigray et Gondar), précipita un afflux de population vers le Choa. De nombreux soldats s'engagèrent ainsi dans les rangs de l'armée de Ménélik qui en profita pour les lancer dans la conquête des provinces du sud[2], de l'Ogaden pour ce qui concerne notre étude (Hārēr est conquise en 1887). Un tel scénario joue également dans le cas de la CFS où de nombreux pasteurs ont tenté de contourner les difficultés du moment en se faisant soldats.

1.2 S'engager pour rebondir

L'âpreté des conditions de vie, les accidents climatiques et leur cortège de violences, de crises alimentaires, de décès de proches, l'impossibilité de transmettre avec certitude un capital constitué en bétail à sa descendance, constituent le cadre d'existence des pasteurs de la Corne de l'Afrique. L'incertitude liée au caractère éphémère de la bonne fortune du moment a poussé ces populations sur la voie du changement social dès que les conditions se sont présentées à elles. La ville a représenté pour beaucoup l'espoir de trouver une solution à la précarité, elle a rendu possible des initiatives individuelles contournant les usages coutumiers des sociétés pastorales, sans pour autant remettre en cause leur existence[3]. L'armée a constitué aux yeux des plus dynamiques une forme de résilience, un tremplin pour des projets personnels.

A. La recherche d'une stabilité économique

Mohamed Ghaleb Farah qui est venu « *à la course* » à Djibouti en abandonnant à sa sœur le troupeau familial, a occupé de nombreux petits emplois avant de s'engager en 1952 : « *Il n'y avait*

[1] Jusqu'à cette date, les ventes d'armes étaient interdites dans la Corne, sauf au profit du gouvernement abyssin. La détention d'armes à feu donnait subitement un avantage certain sur les clans non équipés.
[2] Abebe B, 1998, p.126.
[3] Coquery-Vidrovitch C, 1988 et 1992 pour ce qui concerne les villes d'Afrique noire. Cassanelli L.V, 1982, pour la Somalie et Mogadiscio.

pas de travail au Somaliland, Hargeisa n'était pas une ville très riche, peu d'Anglais vivaient au Somaliland. A Djibouti j'ai d'abord été coolie sur les chantiers, j'ai chargé le charbon sur les trains, mais je n'y travaillais que quelques heures. Puis j'ai été boy dans un café, après je suis passé à la cuisine. Enfin je me suis engagé[1]. »

Ce témoignage évoque un paramètre important dans le choix d'émigrer vers Djibouti : l'absence de développement dans le protectorat britannique. Cette possession n'a jamais été considérée comme « utile » sauf en ce concerne l'approvisionnement en viande d'Aden et pour contrer les impérialismes concurrents. La « Cendrillon de l'Empire » n'a bénéficié d'aucun investissement comme le soulignait un notable[2] : *« for seventy-five years you have been in this land and there is not a chimney or a rail to show for it »*.

La majorité des anciens militaires interviewés recrutés à Djibouti (et non dans les cercles de l'intérieur) ont occupé de petits emplois précaires, première étape de l'intégration urbaine : *coolie*, *boy* dans un café ou au service d'un particulier (dont des militaires) , cireur de chaussures, petit vendeur des rues, aide chauffeur. Mais ces emplois ne procuraient pas la stabilité souhaitée, ils ne pouvaient concerner que de jeunes hommes tout juste arrivés en ville, ils n'étaient qu'une solution temporaire, provisoire, en attendant une meilleure opportunité. Ibrahim Omar[3], originaire de Lughaye au Somaliland (sur le littoral, entre Zeila et Berbera), se rappelle ses débuts à Djibouti. Logé chez des parents, il est vendeur dans la rue. Pour lui l'armée était le seul choix possible, le travail sur le port était trop irrégulier. Pour d'autres, moins nombreux, le choix était fait bien avant d'arriver en ville. Dalieh Doaleh Allaleh[4] (Issa Mamasan *reer* Egal) est né non loin de Damerjog en CFS. Jeune chamelier, il ne voulait pas faire autre chose que soldat, mais dans son cas le campement n'était pas éloigné de plus d'une dizaine de kilomètres de la ville. Pour Abdi Ali Ismaël[5] originaire des environs de Boorama au Somaliland, son arrivée à Djibouti illustre sa détermination à devenir militaire :

« J'étais berger, j'aimais beaucoup les militaires de l'armée anglaise. Mais ils n'ont pas voulu de moi, j'étais trop jeune. Alors je suis allé à Loyada, j'ai passé la frontière la nuit. Quand je suis arrivé près de Djibouti, j'ai donné toutes mes roupies à un jeune pour qu'il me guide vers le bureau de recrutement[6]*. Mais à la visite médicale, j'ai été inapte. J'étais très en colère. Alors je suis allé avenue 13 voir un commerçant Gadabuursi, il m'a amené quartier 5 chez un parent. Il voulait que je travaille au port,*

[1] Entretien avec Mohamed Ghaleb Farah, engagé en 1952, matricule 10016, Djibouti mars 2012.
[2] Geshekter C.L, 1985, p. 19
[3] Interview de Ibrahim Omar, engagé en 1952, matricule 10076, Djibouti mars 2012.
[4] Entretien avec Dalieh Doaleh Allaleh, engagé en 1959, matricule 10066, Djibouti mars 2012.
[5] Entretien avec Abdi Ali Ismael, engagé en 1944, matricule 3175. Djibouti, février 2012.
[6] Celui de Boulaos, camp de l'armée de terre.

mais moi je ne voulais que faire militaire. Le lendemain j'ai été au camp de l'armée de l'air, et là j'ai été pris. »

La ville coloniale n'offre pas un choix immense d'emplois pour des personnes sans qualification. La plupart des emplois qualifiés étaient occupés par des Arabes originaires du Yémen anciennement urbanisés, ils constituaient une communauté appréciée pour son savoir-faire, très bien organisée pour assurer l'embauche de ses membres. Un charpentier touchait un salaire de 15 francs par jour en 1938[1] s'il était nourri, au minimum 18 francs sans ration alimentaire[2]. Son salaire mensuel minimum se situait donc autour de 400 francs, deux fois plus qu'un *askari* de la Milice indigène en début de carrière[3], dont la solde était quasi comparable avec celle d'un tirailleur. Pour un engagement de deux ans dans l'armée, une recrue percevait une prime s'élevant à 300 francs en 1938, versée en deux fois[4]. Un *coolie* percevait pour sa part 3 francs s'il était nourri, le double sans ration alimentaire. Un « coolie spécialisé » bénéficiait d'un franc supplémentaire. Au mieux, à condition de travailler chaque jour, un *coolie* ne percevait donc pas plus de cent vingt francs par mois, mais sans être nourri. Le coût de l'alimentation quotidienne pour la population colonisée se situe entre 2 et 3 francs par individu d'après les estimations de l'administration. Les prix au kilo des denrées les plus couramment consommées sont de 8 francs pour le beurre indigène, 3 francs pour la viande de bœuf, 4 francs pour le mouton, le kilogramme de *dourah* (millet) étant pour sa part de 1.10 franc fin 1936[5]. Le salaire d'un manœuvre ne pouvait assurer décemment la survie d'une famille, dont le budget était estimé à 233,50 francs en 1935[6].

La comparaison de ces salaires permet de comprendre pourquoi les Arabes plus qualifiés ont peu choisi le métier des armes, alors que les pasteurs de la Corne, dépourvus de toute qualification, ont vu dans le métier de soldat une opportunité lucrative à saisir. Travailler sur le port en tant que *coolie* permettait de garder sa liberté de mouvement, on pouvait à volonté cesser de vivre en ville pour revenir vers les siens laissés au campement. Ces emplois parmi les moins bien payés étaient les plus adaptés aux migrations temporaires, aux stratégies d'adaptation des pasteurs qui ne souhaitaient

[1] Cooper F, 2004. Dans son étude sur le travail dans les colonies africaines, l'auteur souligne qu'à partir de 1935, Français et Britanniques doivent s'adapter aux pressions sociales des travailleurs en situation coloniale. Dans le cas français, le Front populaire marque un tournant. Une première enquête sur le budget des travailleurs de l'AOF est menée en octobre 1936, d'autres suivront, comme en CFS.
[2] JOCFS juin 1937, arrêté sur les salaires des Indigènes en CFS.
[3] JOCFS mai 1937, arrêté portant sur l'organisation de la Milice indigène (modification de l'article 16 consécutive à l'augmentation des prix en CFS)
[4] BCAAM, fonds Djibouti, somme apparaissant sur les livrets des recrues de 1938.
[5] ANOM, Affaires politiques carton 2666, note sur les revenus et conditions d'existence des Indigènes en CFS (sans date, mais prix relevés le 22 décembre 1936).
[6] Dubois C, 1997, p.209

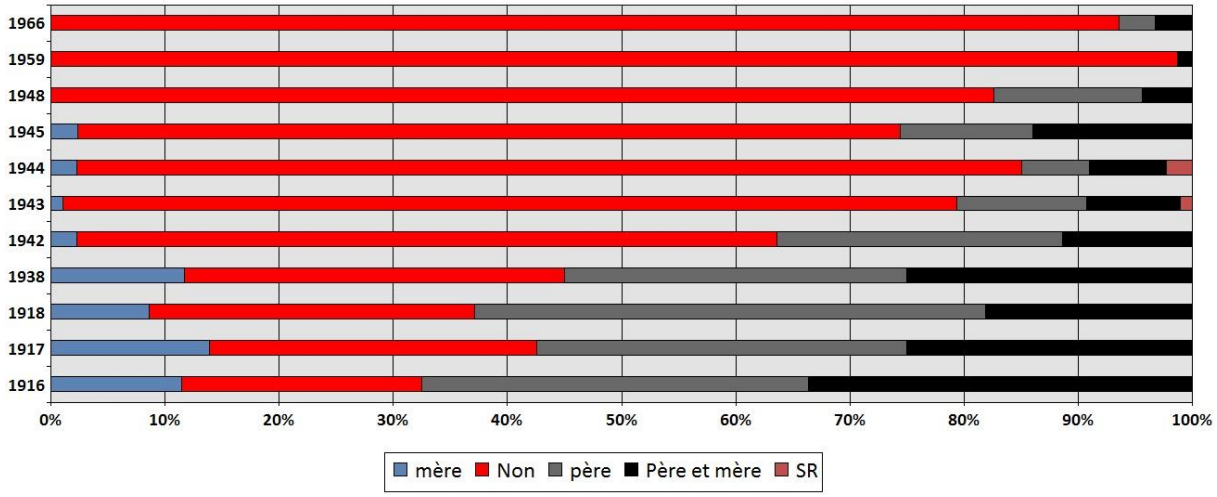
pas résider en permanence en ville. Mais pour celui qui cherchait à se marier, à s'installer en ville, la carrière de militaire (ou d'*askari* dans la milice) était plus enviable à défaut d'alternative.

Durant les deux guerres mondiales, l'activité du port et du chemin de fer, et donc de toutes les entreprises de commerce, se ralentit, ou bien cesse complètement comme entre 1940 et 1943. Rien d'étonnant à ce que beaucoup des emplois précaires se retrouvent dans les statistiques des recrues des années de guerre. En 1938, la baisse de l'activité commerciale consécutive à l'essor des ports « italiens » d'Assab et Massawa en Erythrée frappe durement Djibouti et son chemin de fer, ce qui explique la proportion de *coolies* à s'engager (77%). Après 1945, le chômage devient structurel à Djibouti, les « sans emplois » deviennent majoritaires dans les recrutements. Les difficultés concernent tous les secteurs, la précarité n'est plus réservée au secteur informel mais aussi aux services (petits commerces, transports), alors que les luttes syndicales et la législation du travail ont encadré le travail sur le port, ont amélioré le sort des manutentionnaires. Mais sa modernisation et les fluctuations du trafic maritime en mer Rouge réduisent les besoins en salariés. Dans cet environnement, la carrière militaire a conservé tous ses attraits.

B. Une forme de résilience

Dans les récits de vie recueillis ou reconstitués à l'aide de la mémoire familiale, les épreuves de la vie sont souvent évoquées dans le parcours des jeunes engagés. Tous évoquent la pauvreté, les difficultés à survivre. Certains, comme Askar Farah Issa, ont évoqué la disparition du troupeau familial, d'autres le décès d'un parent, du père en particulier. Sur les 18 interviews d'anciens militaires (recrutés entre 1941 et 1960), cinq étaient orphelins de père avant leur engagement. Si l'on ajoute les témoignages des descendants de tirailleurs aujourd'hui disparus, la proportion augmente encore. Le décès du père semble donc avoir eu un fort impact dans le parcours individuel des cas étudiés, ce que l'analyse statistique des 1310 livrets étudiés confirme :

Graphique n°7 : Proportion d'orphelins dans les recrutements étudiés (%)



Source : BCAAM Pau

Tableau n°10 : données statistiques sur les orphelins parmi les recrues

	Non orphelin	Orph de mère	Orph de père	Orph des deux	inconnu
1916	21	11	34	34	-
1917	29	14	32	25	-
1918	28	9	45	18	-
1938	33	12	30	25	-
1942	61	2	25	12	-
1943	78	1	11	9	1
1944	83	2	6	7	2
1945	72	2	12	14	-
1948	83	-	13	4	-
1959	99	-	-	1	-
1965-1966	94	-	3	3	-

Source : BCAAM Pau

Les statistiques révèlent sans ambiguïtés la forte proportion de recrues ayant perdu leur père jusqu'en 1938. Jusqu'à cette date, la perte du père concerne plus de la moitié des recrues, puis elle concerne encore un cinquième des recrutements avant de quasiment disparaître. Ces statistiques ont été réalisées à partir des informations contenues en première page des livrets individuels. Peut-on faire confiance à ces données ? Les candidats auraient-ils pu exagérer leur situation difficile pour obtenir une place dans l'armée ? Peut-être en cas de concurrence entre candidats (par exemple accéder à un poste d'*askari* de la police aux effectifs limités), mais certainement pas lors des recrutements pour la durée de la guerre. Aucune trace n'a été retrouvée dans les archives militaires

d'une quelconque sélection des candidats au recrutement au regard de leur situation familiale, seule la visite médicale initiale était déterminante. De même, quand la recrue est orpheline, le nom du père est souvent mentionné, cela ne peut donc pas être des enfants nés de père inconnu, comme dans le cas de la prostitution[1].

Pour tous les recrutements de la Grande Guerre, la proportion de recrues orphelines est constante, elle est élevée, en particulier la perte du père : 68% en 1916, 57% en 1917 et 63% en 1918. La diminution progressive lors des décennies postérieures est-elle le résultat d'une amélioration des conditions de vie, d'un allongement de l'espérance de vie dans la Corne ? Cela paraît improbable avant la mise en place des bases d'un progrès sanitaire à peine initié dans les années soixante. Par contre il doit s'agir des traces des ruptures telle que la grande famine de 1911-1913 et des troubles politiques survenus en Somaliland durant les vingt ans de la révolte des Derviches :

La route qui mène à Hārēr[2] (extraits)

Si je n'égorge pas les Majerteen comme les agneaux de l'Id-el-Fitr,
Si je n'anéantis pas Ararsame et Iidoor[3],
Si je ne coupe pas les tendons des hommes du Reer Hagar,
(…)
Si mes campagnes guerrières ne sèment pas la terreur,
Si les caravanes ne désertent pas les routes qui mènent à Harar,
Si Iimey ne devient pas le cœur de la bataille,
(…)
Si vanter l'abondance de son bétail ne devient pas chose rare,
Si les gens ne s'enfuient pas de Bullaxaar et de l'Awdal[4],

[1] Dans la société urbaine de la ville coloniale, ces enfants naturels étaient certainement pris en charge par un oncle maternel. Mais l'absence de données précises sur cette question ne permet pas de l'affirmer.
[2] Mohamed Abdi Mohamed, 1989, p.61-65. Traduction d'un poème recueilli par l'auteur lors de son travail de terrain en Ogaden et composé par Mohamed Hasan Abdallah surnommé les « Mad Mullah » par ses adversaires britanniques. Considéré par beaucoup comme l'initiateur du nationalisme somalien, il tint tête avec ses hommes surnommés les « derviches » aux troupes britannique, italienne et éthiopienne de 1899 à 1920. Les territoires sous son contrôle constant durant cette guerre correspondent aujourd'hui à l'est du Somaliland, au Puntland et à la partie sud de l'Ogaden. Mais les opérations militaires ont parfois pu concerner le littoral (Berbera fut menacée) et les alentours de Jijiga et Hārēr en Ethiopie. Poète et guerrier à la fois, il laissa à la postérité de nombreux poèmes à buts politiques, mais aussi de vives polémiques tant certaines fractions somalies opposées à sa « guerre sainte » furent visées par ses partisans. Voir : Lécuyer-Samantar N, *Mohamed Abdulle Hassan, poète et guerrier de la Corne de l'Afrique*, Paris, 1979 et Saïd S. Samatar, *Oral Poetry and Somali Nationalism: The Case of Sayyid Mahammad Abdille Hasan*, Cambridge, 1982.
[3] *Ararsame* est une tribu Dolbahanta (confédération tribale des Darod), *Iidoor* désigne la confédération tribale Issaq
[4] Bullaxaar est un port situé entre Zeila (Zeylac) et Berbera ; L'Awdal est la région frontalière avec la CFS avec pour chef lieu Zeila.

Si les femmes abyssiniennes ne gémissent pas sur les marchés d'esclaves de Aden,

(…)

Si la prospérité de Berbera ne cède pas la place à la famine,

Si les portes des échoppes et des palais ne demeurent pas closes,

Si les lieux de plaisir ne s'écroulent pas sous un tas de ruines fumantes,

(…)

Si les peuples de toutes races ne prennent pas les armes contre leurs oppresseurs,

S'ils ne vengent pas les hommes déjà tombés sur des champs de bataille,

Alors je ne mérite ni le nom d'homme ni celui de musulman.

Un tiers de la population du Somaliland (peut être 200 000 personnes[1]) aurait péri dans les années ayant précédé la fin de la révolte menée par Mohamed Hasan Abdallah en 1920, conséquence des privations et des affrontements inter claniques. Le rattrapage démographique de cette véritable saignée a été long, compte-tenu de la faiblesse de l'accroissement démographique (régime démographique traditionnel précédant la transition démographique) et de la récurrence des crises alimentaires. La forte proportion d'orphelins dans les recrues de 1938 doit être contextualisée pour être appréhendée. Ce recrutement a été centré sur la CFS et Djibouti en particulier. On peut supposer que cette masse d'orphelins indique leur difficulté à s'insérer dans l'économie urbaine, leur « spécialisation » dans les emplois les plus précaires (*coolie* en particulier). Dans ce cas, ils seraient les plus déclassés des précaires de la ville coloniale. Mais quelle est la place des orphelins dans la société pastorale somalie ?

Les Somali distinguent l'orphelin de père (*Agoone*) de l'orphelin de mère (*Raja*) qui dans le cadre d'une société patriarcale est toujours sous la protection de son père. Dans le cadre du droit coutumier (*Xeer*), l'orphelin de père n'est pas abandonné à son sort, son lignage a le devoir de préserver ses intérêts matériels et moraux. Le troupeau du père décédé est reversé dans celui du *reer* (lignage), il est théoriquement réservé aux fils du défunt, cet héritage pourra servir à constituer la dot nécessaire au mariage. Si le défunt ne laisse aucun troupeau, le lignage devra se substituer au père défaillant pour constituer le capital nécessaire au mariage. Le jeune orphelin est nourri par le groupe qui doit lui garder chaque jour une part de la traite du lait (*hersi*), mettre à sa disposition un animal de bât pour ses déplacements (*gadiid*). On le voit, l'orphelin est pris en charge, ses oncles ou à défaut son lignage (groupe de *diya* compris) assurent sa subsistance, son passage à l'âge adulte par son mariage. Cette étape est capitale dans une vie d'homme car « celui qui n'a pas de troupeau,

[1] Geshekter C.L, 1985, p.18

comme d'ailleurs celui qui ne peut avoir une descendance, n'est pas crédible[1] ». Cette très forte solidarité du groupe lignager avec l'orphelin a été difficile à comprendre pour les Européens. La mission catholique de Berbera n'a pas conservé beaucoup des enfants placés dans son orphelinat : non seulement certains fuyaient et revenaient vers leur lignage, mais souvent un « *oncle* », un « *parent* » venaient récupérer l'enfant, parfois après plusieurs années[2]. A l'image des migrations temporaires vers la ville, l'orphelin était, du point de vue de son lignage, seulement confié aux missionnaires le temps de traverser une période difficile.

A priori, l'orphelin est traité à égalité avec les autres membres du lignage. Mais qu'en est-il du ressenti d'un jeune homme impatient de se marier mais ne disposant plus de l'appui de son père pour constituer la dot nécessaire ? L'orphelin peut avoir ancré dans sa mémoire un ressentiment contre ses oncles qui ne lui auraient pas restitué la part d'héritage à laquelle il estime avoir droit. L'*agoon* ne bénéficie plus de la protection paternelle, la tentation est grande de profiter de la situation. Ses droits sur le troupeau pourraient être menacés, par exemple si un oncle a des fils à marier. Certes l'opprobre serait jetée sur celui qui volerait un orphelin, les cas sont rares dans le monde pastoral pour cette raison. Mais le risque existe, le stress de devenir un homme en se mariant s'ajoute au traumatisme causé par le décès paternel. Il peut se développer chez le jeune homme orphelin un sentiment d'injustice (avérée ou supposée), une frustration, le poussant par tous les moyens à réaliser ses projets personnels. Le cas des Ali Ganuun, fraction Gadabuursi est sur ce point éclairant. La coutume rapporte qu'Ali Ganuun avait perdu son père du lignage des Bartire, une des tribus Darod des environs de Jjijiga en Ethiopie. Sa mère n'avait que lui, mais son père avait d'autres fils issus de plusieurs épouses. Ali eut peur de perdre ses droits sur sa part d'héritage, il grandit avec cette angoisse. A 14 ans, jeune chamelier, il décida de quitter la tribu, de fonder son *reer* qu'il plaça sous la protection des voisins Gadabuursi en emportant, sans demander l'avis à qui que ce soit, la part du troupeau qu'il estimait lui revenir[3]. Pour les pasteurs orphelins de père réduits à attendre que l'on pense à eux pour leur mariage, qui essuient un ou plusieurs refus quand ils désirent vendre une bête pour s'acheter un bien quelconque, la frustration est vive. La ville devient ainsi une opportunité pour se débrouiller seul, le salariat une solution à la difficulté de constituer une dot en cheptel.

Par profession déclarée à l'engagement, la proportion d'orphelins la plus forte concerne les professions de *coolie* (56%), de marin (82%) et d'*askari* (72%)[4]. Le point commun à ces professions

[1] Ali Moussa Iyé, 1990, p.181
[2] Registre des baptêmes (1893-1918), Mission de Berbera, Evêché de Djibouti.
[3] Entretiens avec Ifrah Ibrahim Barkat . Ce récit légendaire m'a été confirmé par d'autres interlocuteurs.
[4] Statistiques établies pour la période 1916-1945. La proportion d'orphelins chez les pasteurs se situe autour de 48%.

est la grande mobilité géographique qu'elle permet. Le chauffeur des Messageries maritimes et le marin peuvent s'embarquer pour Marseille puis sur une ligne lointaine, le *coolie* peut travailler dans tous les ports, l'*askari* louer ses services à celui qui le rémunère le mieux. Notons cependant que la profession « cultivateur », largement composée d'Arabes originaires du Yémen, est formée à 57% d'orphelins. Comme pour les pasteurs éleveurs de la Corne, le décès du père semble avoir pesé dans la transmission du patrimoine, foncier dans leur cas. Si l'on s'intéresse aux orphelins parmi les tribus somalies, les plus forts pourcentages concernent les plus éloignées de la CFS : Dolbahanta (65%), Habar Je'lo (71%), Habar Younis (62%), Arab (64%)[1].

La très forte proportion d'orphelins dans les recrutements réalisés en 1916 et 1938 masque la diminution notée à partir de 1942. Cependant, ces proportions permettent de déduire que la situation d'orphelin pousse davantage les individus à prendre des initiatives, à oser les professions les moins convoitées, les destinations les plus lointaines, en somme à prendre plus de risques que la moyenne des individus. Il ne s'agit que de tendances, il n'y a aucun déterminisme, mais elles permettent d'appréhender les ressorts de l'émigration et de l'engagement dans une armée européenne. Ces remarques viennent également relativiser l'égalitarisme tant vanté dans les sociétés pastorales. Si effectivement les coutumes tendent vers l'égalité de traitement entre les individus mâles, les réalités sociales altèrent quelque peu l'idéal communautaire, plus particulièrement en période de crise. Accidents climatiques, guerres, traumatismes personnels sont autant de ruptures ayant poussé les individus à rechercher une solution pour rebondir.

C. Fonder un foyer

Les livrets individuels des militaires ont consigné la situation maritale de la recrue à son engagement, ils révèlent également les mariages contractés durant le service, les militaires étant obligés de demander l'autorisation à leur chef de corps pour se marier[2]. A la date de leur engagement, la situation maritale des recrues, toutes années confondues, se présente ainsi pour les groupes ethniques les plus représentés :

[1] Statistiques établies pour la période 1916-1945. La proportion d'orphelins est de 38% pour les Issa, 40% pour les Gadabuursi, 45% pour les Habar Aoual et 40% pour les Idegale. Elle est de 50% pour les Arabes.
[2] Disposition en partie annulée par la loi du 13 juillet 1972 modifiée. Sur les livrets étudiés, les indications sur les mariages concernent essentiellement les militaires ayant fait carrière, c'est-à-dire ayant prolongé leur « engagement pour la durée de la guerre ».

Tableau n°11 : situation maritale déclarée à l'engagement (%)

	Mariés	Célibataires	Sans renseignement
Somali	**31**	**53**	**16**
Arabes	**45**	**49**	**6**
Afar	**26**	**74**	**-**

Source : BCAAM

Les célibataires dominent dans les trois groupes, leur proportion est vraisemblablement plus élevée en tenant compte de la part d'incertitude pesant sur de nombreux livrets de tirailleurs Somali. Le nom de l'épouse est noté sur le livret, mais rien ne dit que l'engagé n'avait pas d'autres épouses à la date de son engagement. De même, si le militaire doit demander l'autorisation pour se marier, s'il a droit à ce titre à une permission spéciale, ce militaire peut contracter un autre mariage sans en référer à l'autorité militaire, par exemple durant ses congés. L'absence d'état civil, l'origine extérieure à la CFS de beaucoup de tirailleurs facilitent ces mariages polygames. Si la France ne s'est pas opposée à la polygamie dans ses colonies (notamment dans l'aire musulmane), le règlement militaire ne reconnaissait qu'un seul mariage pour l'attribution des congés exceptionnels[1]. Ces remarques nous invitent à considérer que le « désir de femme (*qooq*)[2] » dans la décision de s'engager n'est pas seulement limité aux célibataires. Cette éventuelle motivation pour entrer dans l'armée est rendue possible par la prime à l'engagement versée à la recrue, équivalente à environ deux mois de solde, et par la stabilité financière du militaire.

Dans une société pastorale, le mariage signifie pour un jeune homme son véritable passage dans le monde des adultes. Marié, le jeune homme dispose de son troupeau, il est intégré aux prises de décision dans les assemblées, il devient un *oday*, terme désignant à la fois le vieil homme, le chef de famille, le notable du lignage[3]. Pour réaliser ce passage à la vie adulte, le jeune pasteur doit disposer d'un troupeau que son père, son lignage, constituent. Durant les années qui précèdent ce mariage, le jeune homme est *geeljiré*, chamelier. Non seulement il apprend la vie loin du campement, mais il a tout intérêt à bien s'occuper des chamelles qu'on lui confie pour bonifier le troupeau afin de pouvoir un jour se marier (la dot dans le monde pastoral est souvent composée de chamelles et non des mâles)[4]. Mais le temps d'attente peut s'avérer long s'il dispose d'autres frères plus âgés, ou bien s'il entre en concurrence avec son père désirant contracter un mariage supplémentaire ou se remarier

[1] De même, une seule épouse n'est mentionnée sur les livrets des hommes de troupe. Les remariages ne sont consignés qu'après mention de la date du divorce ou du décès de l'épouse précédente.
[2] Ali Moussa Iyé, 1990, p.203
[3] Djama M, 1995, p.127
[4] L'ensemble de ces remarques sont le fruit des plusieurs entretiens, notamment celui accordé par l'anthropologue Marcel Djama, Montpellier, septembre 2011.

en cas de décès de l'épouse. La situation d'orphelin de père accroît l'impatience du jeune comme nous l'avons vu précédemment. Qu'une épizootie ou une sécheresse viennent décimer le troupeau et la durée de l'attente devient interminable, il faut donc rechercher une autre voie pour constituer la prestation matrimoniale. Askar Farah Issa fut ainsi encouragé par son père à quitter le campement pour se rendre à Djibouti. La situation d'un homme célibataire dans la société pastorale somalie est difficile à supporter, d'autant que l'on se trouve affublé d'un surnom (*dob*) spécifique aux vieux chameliers[1]. Par contre, son entourage valorisera celui qui use de malice, de débrouillardise, qui fait preuve d'esprit d'initiative pour contourner les difficultés. La « fuite » vers la ville devient une solution au problème, l'engagement dans l'armée une aubaine pour un jeune pasteur sans qualification.

Les mariages sont traditionnellement exogamiques dans la société somalie, les époux doivent être suffisamment éloignés dans leur parenté. Le mariage est un des moyens de régulation des conflits entre lignages ; ceux qui coexistent sur un même territoire, qui partagent les ressources en pâturages, en eau, ont développé des liens matrimoniaux très forts. Ce sont ainsi constituées des « aires matrimoniales[2] », elles ont influencé les flux d'émigration vers la ville de Djibouti. Par exemple, le tirailleur Djama Méhad engagé en 1918, Gadabuursi, du lignage Dudub, avait une mère Issa Odahgob (fraction du reer Moussa) reer Guedi, comme son épouse. Marcel Djama qui étudia le changement social dans le cadre d'un territoire frontalier où coexistent ces lignages notait : « de nombreux membres du lignage vont s'établir à Djibouti où ils trouvent à s'employer dans l'armée française, dans le secteur des activités portuaires et maritimes ou dans des emplois plus marginaux (gardiens, manœuvres…)[3]. » Ces alliances matrimoniales ont orienté les flux d'émigration vers le lieu où le lignage allié a pu développer des relations étroites basées sur la parenté.

Les progrès de l'urbanisation ont quelque peu bouleversé les usages traditionnels. Les mariages citadins permettent de contourner la difficulté de réunir la dot en bétail, l'argent se substitue au troupeau, ou bien le remplace en partie. La colonisation n'a pas introduit sur ce point une innovation, le mariage citadin existait déjà dans les villes précoloniales de la côte[4]. Le travail salarié en ville a par contre facilité l'accumulation d'une épargne monétaire permettant de compenser les prestations matrimoniales traditionnelles. Logiquement, les plus fortes proportions[5] de célibataires se retrouvent chez les *boys*, les *coolies*, les sans emplois et aide chauffeurs, suivis de près par les pasteurs, donc les plus précaires de l'économie urbaine. Non seulement le jeune homme peut librement choisir son

[1] *Ibidem* p. 128
[2] *Ibidem* p. 90
[3] *Ibidem* p.464
[4] *Ibidem*, p.60
[5] Supérieures à 60% sur l'ensemble de la période, il convient de rajouter une part des « sans renseignement ».

épouse, sans forcément tenir compte de l'aire matrimoniale traditionnelle, mais le montant de la dot demandée est souvent plus abordable qu'en brousse, et le versement de la prime d'engagement est l'occasion de se fiancer. En période de recrutement intense de volontaires « pour la durée de la guerre », il n'est pas rare de voir un tirailleur à peine incorporé obtenir l'autorisation pour se marier, parfois le jour même de cette incorporation.

Les certificats de mariage délivrés par le cadi[1], traduits pour les autorités militaires, reflètent la grande diversité de la composition de la dot. Elle peut être entièrement versée en monnaie (400 roupies et « *un voile* » pour le mariage d'un tirailleur d'origine yéménite avec une personne de la même communauté en 1959), ou en chamelles (4 chamelles pour un tirailleur Gadabuursi ayant épousé une Issaq Djibril Abokor en 1943). Les Arabes, de culture urbaine ancienne, ont l'habitude de verser la dot en numéraire alors que pour un pasteur le capital reste le bétail. Mais, avec l'intensification des flux commerciaux, la marchandisation des troupeaux, l'usage se répand de verser l'équivalent des têtes de bétail en monnaie. L'intégration à la ville change également les habitudes matrimoniales.

Le cas d'Askar Farah est à ce titre significatif. Il contracte son premier mariage en 1949 à son retour de Madagascar, cela fait six ans qu'il est dans l'armée[2]. Il se marie avec une jeune femme Gadabuursi comme lui, mais originaire de la ville, et habitant le même quartier ; la prestation matrimoniale est intégralement versée en argent (120 roupies). Si Askar épouse une jeune épouse de sa communauté, si la somme versée est exprimée en monnaie ayant cours au Somaliland, il s'agit d'un mariage urbain dans lequel tous les acteurs, excepté l'époux, sont originaires de Djibouti, de la CFS. Par la suite Askar se remarie à deux reprises, ses deux épouses successives ne sont pas issues de la communauté Gadabuursi. Le cas illustre cette transition culturelle qui s'opère avec l'installation en milieu urbain.

En ce qui concerne l'épouse du tirailleur, tous les cas de figure existent : mariages au sein de sa communauté, au sein de l'aire matrimoniale traditionnelle, ou pas. Les témoins mentionnés dans l'acte de mariage ne sont pas obligatoirement issus de la communauté des mariés, preuve de la mixité urbaine, les relations de voisinage ont tendance à prendre le pas sur les relations de parenté. Ces dernières restent encore fortes, la ville ne fait pas disparaître la puissance des liens lignagers, mais ces derniers ne sont plus exclusifs. S'insérer dans un tissu urbain est donc une forme de rupture

[1] A partir de 1935, ils sont en théorie consignés dans l'état civil indigène pour les ressortissants de la CFS. On trouve dans les livrets des certificats délivrés par le cadi de Borama, d'Hargeisa, rédigés en arabe, traduits en français, et versés dans le dossier administratif du soldat marié au Somaliland.

[2] Askar Farah Issa s'est engagé en 1943, il participe aux opérations de libération de la Pointe de grave. Il reste dans l'armée à son retour en 1946, est désigné pour partir à Madagascar en 1947. Après deux ans sur la Grande Ile, il rentre à Djibouti où il est versé dans la Milice indigène, avant de réintégrer l'armée au sein de la gendarmerie.

avec la tradition, particulièrement dans une ville aussi bigarrée que Djibouti qui autorise en quelque sorte une forme de « bricolage individuel », étape essentielle vers le changement social.

2. L'armée, du pis-aller à la carrière

A la question « *pourquoi vous êtes-vous engagé* ?», beaucoup d'anciens combattants répondent « *pour servir la France* ». Evidemment, cette réponse, si elle n'est pas forcément mensongère, ne recouvre pas la réalité des mobiles des tirailleurs lors de l'engagement. Elle correspond souvent à une construction postérieure que les commémorations, les gratifications méritées accordées à ces hommes, ont alimentée. Dans la partie précédente, nous avons tenté de souligner les conditions sociales ayant poussé de jeunes hommes à s'engager. Mais le choix du métier des armes n'est-il pas aussi le produit de prédispositions culturelles ? Le profil de la recrue est-il uniquement déterminé par sa précarité sociale, n'est-il pas également un choix délibéré, limité dans le temps, ou inscrit dans la durée ?

2.1. Des professionnels de la guerre en nombre limité

Toutes les armées coloniales se sont constituées autour d'un noyau de mercenaires recrutés sur place[1] ; dans la Corne de l'Afrique, toutes les puissances coloniales ont recruté sans difficulté, notamment parmi les populations pastorales. Cependant, s'engager n'est pas forcément un choix de carrière, la plupart des recrues n'ont effectué qu'un temps limité dans les armées coloniales. En ce qui concerne les recrutements de l'armée française, on peut parler d'un changement de génération après 1945 car les recrues sont de plus en plus nombreuses à faire carrière dans l'armée, leur temps passé dans l'armée s'allonge. De l'engagement occasionnel, parfois au profit de plusieurs nations, on passe au métier de militaire, à un véritable projet de vie.

A. Des intérimaires plus que des mercenaires

Par mercenaires, on entend une catégorie de personnes qui ont fait du métier de soldat une qualification monnayée au plus offrant. Dans le panel étudié, les professionnels de la guerre ont toujours été en nombre limité, ils figurent seulement dans les recrutements de la Grande Guerre et

[1] Champeaux A, Derro E, Riesz J, 2009. Ouvrage collectif évoquant les « Forces noires » des armées européennes. Pour le cas Britannique, voir Parsons T, 1999.

celui de 1942. Durant ces années, leur part se situe entre 4 et 8%, on peut difficilement évoquer une forme de mercenariat tant la présence de pasteurs non qualifiés est importante. Ces professionnels sont enregistrés comme « *askari du sultan* » quand ils sont originaires du Yémen, ou bien « *anciens askaris* » anglais ou italiens. Une expérience dans une armée peut être valorisée par le rengagement dans une autre. En 1910, les *askaris* du second *King's African Rifles* stationné au Kenya sont licenciés, la plupart se rengagent dans les troupes coloniales en Afrique de l'Est allemande[1]. Sandy Curle, officier britannique du 3 KAR, prend en 1926 le commandement de son peloton à Mandera (frontière du Kenya, de l'Ethiopie et de la Somalie) dans lequel se trouve un caporal, ancien tirailleur somali décoré à Verdun[2]. Le cas d'anciens militaires de l'armée britannique ou italienne dans les rangs de l'armée française ne sont pas une exception, le fait de déclarer cette expérience à l'officier recruteur ne semble pas avoir été dissimulé pour des raisons politiques. Au contraire, elle a pu aider le candidat à être accepté.

Les *askaris* arabes semblent avoir dominé dès les premiers recrutements entrepris à Djibouti comme en Somalie italienne (95% des *askaris* utilisés pour la conquête de l'intérieur[3]). Dans cette dernière, les premières unités indigènes sont dites « arabo-somalies », à l'image de la Brigade indigène créée à Djibouti en 1910. C'est d'ailleurs parmi les recrues arabes que l'on retrouve la plus forte proportion d'*askaris* durant les recrutements de la Grande Guerre (14% des recrues arabes entre 1916 et 1918). Cette communauté, à l'image des « Soudanais » qui s'engagent aux côtés des Anglais, avait une vieille tradition de mercenariat ; la mosaïque politique du Yémen, son morcellement en petites entités politiques dotées d'une administration élémentaire, a pu favoriser cette spécialisation.

Si les sources militaires évoquent une forme de mercenariat dans le cas des Somali, c'est davantage en référence à leur origine étrangère à la colonie qu'à un véritable savoir-faire. Cela est également dû à leur faculté de « tourner » d'une armée coloniale à l'autre, en fonction de leurs intérêts, des soldes proposées. La question des salaires a été déterminante pour les volontaires. Les soldes versées en lire aux recrues italiennes d'avant 1914 étaient nettement inférieures à celles des armées anglaise ou française, ce qui constitua un obstacle aux recrutements de Somali par les Italiens[4]. La faiblesse des soldes est également évoquée à Djibouti en 1947 alors que la France sort affaiblie de la guerre : *« Actuellement, eu égard à l'insuffisance réelle des soldes indigènes, les autochtones de CFS manifestent une désaffection totale pour le service militaire. Mais un relèvement substantiel et*

[1] Parsons T.H, 1999, p.17
[2] Curle S, 2008, p.50
[3] Pankhurst S, 1951, p.87
[4] *Ibidem*

immédiat des soldes provoquerait, parmi les jeunes somalis, aimant l'aventure, un engouement certain pour l'Armée et, plus spécialement, pour le service extérieur[1]. »

Habitués à manipuler des monnaies étrangères, les pasteurs sont particulièrement sensibles aux variations des taux de change avec le thaler Marie-Thérèse largement utilisé dans la Corne de l'Afrique, ou avec la roupie indienne indexée sur la livre sterling, en usage en Somaliland et à Aden. A Djibouti, l'interdiction de sortie du thaler (véritable monnaie commerciale dans la Corne de l'Afrique, les pays arabes et au-delà) au cours du premier conflit mondial a gêné le recrutement, la prime d'engagement étant versée en monnaie papier[2]. Or les recrutements de 1917 et 1918 furent bien inférieurs à celui de 1916. Sandy Curle évoque ce problème de taux de change sur les recrues somalies de l'armée italienne[3] : *« Borama, British Somaliland, 20 October 1936. The fall in the Lire has badly affected Italian prestige. (…) You can imagine the effect on the native mind ; the all-conquering bombast does not seem up to much when their money has depreciated by half or more out here. Desertions are becoming increasingly common among their native troops who find they are in arrears of pay. ».*

Ces difficultés monétaires, les dévaluations des monnaies européennes durant la crise des années trente a suscité le mécontentement des recrues, a incité à la désertion. Les Français libres ont pris soin d'aligner la solde de leurs recrues sur celles de l'armée anglaise. La mutinerie qui intervient en 1944 au Caire est liée à ce problème[4]. La faiblesse du franc durant les années d'après guerre a affecté le pouvoir d'achat des salariés de la CFS alors que dans les pays environnants les monnaies étaient rattachées à la livre anglaise ou au dollar américain stables. La réforme monétaire de 1949[5] crée le franc Djibouti rattaché au dollar et remet de l'ordre dans la parité avec les monnaies régionales. Par la suite, les fluctuations du franc métropolitain par rapport au franc Djibouti poussent les candidats à l'engagement, et d'anciens tirailleurs, vers la milice indigène car ils sont payés sur le budget de la colonie en monnaie locale forte[6]. La création du nouveau franc et la revalorisation des soldes des militaires mettent fin à la désaffection du bureau de recrutement de l'armée.

Cela démontre, si besoin était, le faible attachement des pasteurs à une quelconque entité étrangère, les tirailleurs engagés pour la durée de la guerre se sont comportés comme des mercenaires, mais uniquement pour une durée limitée, et toujours en veillant à être traités comme des égaux, non des

[1] ANOM CFS 3C7-8, cabinet militaire, recrutement indigènes, lettre du colonel Lacroix, Commandant supérieur des troupes en CFS au gouverneur de la CFS, 10 octobre 1947.
[2] SHD-T 7N2137, note de renseignements (manuscrite), janvier 1917.
[3] Curle S, 2008, p.177
[4] Voir chapitre 6
[5] Dubois C, 1997, pp 239-245
[6] Entretien avec Aouled Hamoud Samatar, président de l'association des anciens retraités et pensionnaires du GNA. Djibouti, mars 2012.

sujets. Cela n'a en rien affecté leur rendement durant les opérations de guerre, mais a obligé l'encadrement à accepter leur indépendance, leur susceptibilité, notamment quand les tirailleurs ont eu le sentiment d'être défavorisés par rapport à d'autres unités. Cette indépendance d'esprit est ainsi illustrée par les cas de familles où des frères s'engagent dans différentes armées. Ce fut le cas du tirailleur Mahamoud Egueh Awaleh[1] dont un des frères est décédé sous l'uniforme italien, ou de Mohamed Barré Guedi[2] dont le frère était engagé dans l'armée anglaise.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les engagements sont limités dans la durée, conséquence du type de contrat par lequel on s'engage (« engagé volontaire pour la durée de la guerre ») et du refus pour beaucoup de prolonger leur service :

Tableau n°12 : durée comparée des engagements volontaires et des rengagements[3] (%)

	< durée de la guerre	Durée de la guerre	Rengagement 1-3 ans	Rengagement > 3 ans
1ère G.M	12	74.5	12	1.5
2nde G.M	33.5	47.5	12	7

Source : BCAAM Pau

La proportion d'engagés ayant prolongé leur temps dans l'armée est pour les deux conflits inférieure à 20% des recrues (13.5% pour la Grande Guerre et 19% pour la Seconde Guerre mondiale), la plupart du temps ce ne fut que pour un contrat limité à 3 années maximum. Au-delà d'un rengagement, la plupart sont restés dans l'armée jusqu'aux 15 années requises pour obtenir la retraite militaire, mais leur proportion est très faible, avec cependant une tendance à l'allongement du temps de service (de 1.5% à 7%). Cet allongement annonce le changement générationnel postérieur à 1945 :

Tableau n°13 : durée des engagements après 1945[4] (%)

Moins de 2 ans	De 2 à 9 ans	10 ans et plus
13.7	**57.3**	**29**

Source : BCAAM Pau

[1] Entretien avec Safia Syad Mahamoud, petite fille du tirailleur Mahamoud Egueh Awaleh engagé en 1944, matricule 2886. Djibouti, mars 2012.
[2] Entretien avec Amina Barré Guedi, fille du tirailleur Mohamed Barré Guedi engagé en 1943, matricule 1688. Djibouti, mars 2012.
[3] Les recrues ayant effectué un temps de service inférieur à la durée de la guerre ont été licenciées pour inaptitude après leur engagement initial, ou bien ont déserté. Tous les « Morts pour la France » ont été comptabilisés dans la catégorie « durée de la guerre ».
[4] Années de référence : 1948, 1959 et 1965-1966. En raison de la faiblesse des effectifs du panel concernant ces années, la marge d'erreur est importante, on ne peut donc pas en déduire des informations fiables sur la population totale

L'armée ne fut donc pas un projet professionnel pour la majorité des recrues. Si le métier des armes a représenté un certain attrait au point de satisfaire les recruteurs de l'armée française, aux yeux de beaucoup de colonisés il ne s'agissait que d'un choix temporaire. Les rigueurs de la vie militaire ont découragé des individus attachés à leur mode de vie pastoral, ou déçu par ses contraintes. Une fois atteint leur objectif personnel (se constituer un capital, une épargne), ils ont préféré retrouver leur indépendance, beaucoup sont revenus vers le campement, se sont mariés, ont investi leurs économies dans le troupeau et ont repris la vie qu'ils menaient avant de s'engager. Plus que des mercenaires, la plupart des engagés se sont comportés comme de véritables intérimaires de la guerre : recrutés pour combler des besoins ponctuels, ils s'engagent au plus offrant pour une durée limitée, ils ne se sentent pas attachés à leur employeur et peuvent à tout moment le quitter, ils auraient pu accepter une autre tâche si l'occasion s'était présentée.

Après 1945, la perspective d'une carrière dans l'armée progresse cependant, la majorité des recrues ne reste pas plus de 9 ans dans l'armée, mais honore au moins un premier contrat de deux ans, près du tiers (29%) atteignent les quinze années ouvrant droit à la retraite militaire. L'Armée après 1945 n'est plus seulement une solution d'attente, elle devient un véritable projet de vie. Ce changement d'attitude est à mettre en parallèle avec la sédentarisation en CFS, avec le changement socioculturel induit par le déclin du pastoralisme dans la colonie.

B. Désertions et conjoncture économique

Les désertions ont été nombreuses et récurrentes dans tous les recrutements jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les autorités coloniales et militaires avaient conscience de ce problème, c'est pourquoi l'habitude avait été prise dès les premiers recrutements de faire stationner les recrues à Madagascar. Déracinés de leur milieu de vie, les tirailleurs somalis étaient réputés bien plus disciplinés que s'ils étaient restés affectés en CFS. Cette disposition cesse quand en 1933 la CFS devient autonome de Madagascar sur le plan militaire. A partir de cette date, les recrues de la CFS restent stationnées dans la colonie, sauf dans le cas des opérations extérieures en France ou dans l'empire colonial.

Tableau n°14 : Pourcentage de déserteurs par rapport aux recrues engagées[1]

1899-1913	1916-1918	1920-1927	1933-1939	1940-1945	1946-1950	1951-1969
-	12.5	-	19.5	13	10.5	0.3

Source : BCAAM Pau

[1] BCAAM, fonds Djibouti, Liste des engagés (document réalisé à partir de toutes les recrues)

Durant la Grande Guerre, les désertions interviennent lors de la période d'instruction en CFS, plus rarement sur le bateau à quai lors d'escales. Le nombre de déserteurs en France a été anecdotique, un seul tirailleur semble avoir réussi à disparaître en gare de Marseille en 1917. Dans les années vingt, toutes les recrues sont envoyées à Madagascar. Dans les années trente, les désertions atteignent des niveaux élevés, parfois le quart des recrues désertent particulièrement entre 1937 et 1939. On retrouve un pourcentage semblable à la Grande Guerre durant le second conflit mondial, notamment lors des recrutements importants de 1943 et 1944. Puis la tendance est à la diminution avec cependant l'année 1947 qui constitue le maximum des désertions durant toute la période étudiée (un tiers de la soixantaine de recrues). Désabusé, le commandant supérieur des troupes de la CFS notait[1] :

« Fréquemment, un même indigène (Somali principalement) a servi, entre les années 1936 et 1945, dans les troupes britanniques, italiennes et françaises, dont il est parfois, sous des identités diverses, une ou deux fois déserteur. »

Ce commentaire qui sous-entend le manque d'honnêteté des colonisés (du point de vue du colonisateur) est sans doute excessif, notamment sur la fréquence de telles pratiques, mais elles ont pu exister. Sans aller jusqu'à l'usurpation d'identité, le fait de déserter ne constitue pas un problème moral pour des pasteurs habitués à saisir les opportunités quand elles se présentent, et on a vu précédemment que l'opportunisme est une qualité du point de vue du pasteur habitué à survivre en milieu hostile. La prime d'engagement perçue, le militaire est tenté de reprendre sa liberté. Les autorités militaires ont essayé de trouver une parade en fractionnant cette prime. L'examen des dates d'incorporation et de désertion semblent indiquer que si l'on décide à plusieurs de s'engager, il en est de même pour déserter, le même jour, ou après un court délai. La désertion s'accompagne souvent d'emport d'effets militaires, de munitions notamment. Elle est punie de cinq ans d'emprisonnement avec sursis, les circonstances atténuantes sont toujours retenues. Par contre, en cas de récidive, la peine est de dix ans d'internement. Ce fut le cas du tirailleur A.A une première fois condamné en 1943, puis récidiviste en compagnie de deux camarades en 1945 : réfugiés au Somaliland, les militaires furent pris par la police anglaise et livrés aux autorités de Djibouti ; cela ne les empêcha pas de s'évader de prison, avec la complicité d'un garde, avant de se faire reprendre.

Par contre, l'observation sur la chronologie des désertions est pertinente. C'est en effet durant les années trente et quarante que les taux de désertions ont été les plus élevés. Dans les années trente, la conjoncture économique est plutôt favorable grâce à la conjonction de plusieurs facteurs. A

[1] ANOM CFS 3C7-8, cabinet militaire, recrutement indigènes, lettre du colonel Lacroix, Commandant supérieur des troupes en CFS au gouverneur de la CFS, 10 octobre 1947.

Djibouti, la conquête de l'Ethiopie par l'Italie fasciste a accru le volume des affaires, le trafic portuaire :

« La population indigène, à Djibouti tout au moins, subit également des modifications importantes dans sa composition et des tendances nouvelles se font jour à la faveur de la période d'activité que nous traversons. Cette population s'accroît de jour en jour en raison de l'affluence constante d'éléments étrangers venant surtout de l'Arabie et du Somaliland britannique. L'immigration correspond d'ailleurs à une demande de main d'œuvre sans cesse plus importante et les Arabes du Yémen, qu'ils soient maçons ou charpentiers, trouvent facilement à s'employer car ce sont d'excellents ouvriers. Nos autochtones ont d'autres aspirations. Leur ambition ne se limite plus aujourd'hui à faire une fin de planton d'un service de l'administration ou comme agent auxiliaire des Douanes ; l'esprit de lucre qui imprègne l'atmosphère et aussi l'appât des hauts salaires offerts à l'envi par certains immigrants étrangers[1] à leur personnel domestique les oriente vers les professions de boy et de cuisinier. De multiples vocations de chauffeur de taxi se sont également révélées, car s'est encore là, pour l'heure, une profession éminemment rémunératrice. Ceux qui n'ont pu embrasser une de ces carrières de choix, se sont faits colporteurs ou pacotilleurs (…)[2]. »

Ces derniers sont croqués par Evelyn Waugh, auteur et journaliste anglais chargé de couvrir la conquête de l'Ethiopie par l'Italie[3]. En 1936, installé sur une terrasse de café place Ménélik à Djibouti, il évoque ces pacotilleurs et leur état d'esprit :

« Les vendeurs ambulants somalis zigzaguaient à grands pas à travers la foule, proposant des cigares, des chemises et des poignards indigènes. Parmi eux, il y en avait un ou deux qui avaient servi du côté européen durant la guerre précédente. (…) Leur mémoire et leur curiosité étaient également sidérantes. Une fois que vous les aviez reconnus, ils oubliaient leurs marchandises pour vous bombarder de questions sur ce qu'il était advenu des autres journalistes depuis leur départ. Etaient-ils mariés ? Quand reviendraient-ils en Ethiopie ? Je demandai à certains s'ils étaient contents du nouveau régime. Il y avait beaucoup de travail, dirent-ils. Certains Somalis gagnaient bien leur vie. Je tentai d'insister : ça leur plaisait, aux Somalis, d'être gouvernés par les Italiens ? Certains gagnaient beaucoup d'argent, répondirent-ils, d'autres nettement moins.

- *Mais vous êtes contents que l'empereur soit parti ?*
- *Ceux qui gagent de l'argent sont contents. Les autres le regrettent.*
- *Pourquoi donc ?*

[1] Allusion aux nombreux italiens installés en CFS depuis la conquête de l'Ethiopie.
[2] SHD-T 7H5, Rapport politique mensuel du gouverneur de la CFS, octobre 1936.
[3] Waugh E, 1989, p.210

- *Parce qu'ils ne gagnent pas d'argent. »*

Les recrutements s'avèrent plus difficiles en période économique faste, la multiplication des opportunités de s'enrichir rend le métier des armes moins intéressant, on le quitte dès que possible. L'extrait cité fait également allusion au regard porté par les Somali sur les pouvoirs politiques se disputant le contrôle des régions qu'ils occupent. Peu leur importe la couleur du drapeau s'ils parviennent à tirer profit de la situation.

Ce contexte favorable est identique dans les pays limitrophes, les centaines de milliers de soldats, de colons italiens, ont accru la demande en produits locaux (en viande fraîche notamment) et importés, favorisant les affaires des pasteurs et de tous ceux qui s'improvisèrent commerçants. En 1937, les autorités anglaises signent avec l'Italie l'*« Anglo Italian Transit Trade and Grazing Rights Agreement »* prévu pour deux ans et renouvelable[1]. L'accord permet un développement des flux commerciaux du Somaliland vers l'Ethiopie, la frontière est ouverte, de nouvelles entreprises d'import-export sont créées, offrant une échappatoire aux privations et au pastoralisme. Nous avons déjà vu que cette zone frontalière, dans sa partie occidentale, était également la zone d'origine de beaucoup de migrants se dirigeant vers Djibouti et l'armée française (Gadabuursi et Habar Aoual Djibril Abokor originaires du Somaliland pour beaucoup). Cette période prospère a permis un changement social sans précédent selon Abdi Ismael Samatar : multiplication des villages marchés, progrès de l'urbanisation, de l'agriculture[2]. L'occupation fasciste de l'Ethiopie a en outre étendu le réseau routier, la création d'un réseau secondaire, les Italiens ont en particulier privilégié l'axe Addis-Abeba, Dirē Dawa, Hārēr, Jijiga en Ogaden. Le nombre de véhicules enregistrés au Somaliland fait plus que quadrupler, des centaines de Somali sont recrutés comme chauffeurs, aide chauffeurs et mécaniciens, alors que se multiplient les commerçants itinérants, les constructions de maison, des petits restaurants ou ateliers de mécanique[3]. Ces conditions nouvelles permettent l'émergence d'une petite bourgeoisie commerçante que la reconquête britannique de 1941 ne gêne pas, l'Ogaden restant sous administration anglaise pendant encore quelques années.

Ce contexte explique les désertions nombreuses de ces décennies, pourtant frappées par la grave sécheresse de 1943. La moitié seulement des recrues de 1943 et 1944 ont été envoyées en France pour sa libération, des centaines d'autres sont restées en CFS. Mal encadrées (conséquence de l'insuffisance de cadres compétents restés sur place après 1943), peu motivées par le travail que l'Armée leur a confié (construction de pistes), nombreux ont été les tirailleurs à déserter. A contrario,

[1] Geshekter, 1985, p.24
[2] Abdi Ismael Samatar, 1989, pp.53-56
[3] Ezekiel Gebissa, 2004, pp.77-80

ceux désignés pour constituer un bataillon opérationnel n'ont quasiment pas été concernés par les désertions [1]. Faut-il y voir une motivation supplémentaire pour poursuivre l'aventure militaire ?

2.2. Un intérêt réel pour le métier des armes

Les facteurs sociaux ayant poussé à s'engager volontairement dans l'armée ne peuvent tout expliquer. Sans le consentement des individus, sans leur adhésion à un mode de vie radicalement différent à celui du pasteur nomade, comment expliquer l'engouement pour les recrutements, notamment ceux entrepris « pour la durée de la guerre », puis le « rendement » des hommes au plus fort des combats ?

A. Un métier considéré comme honorable

Dans les interviews d'anciens militaires, le goût pour le métier des armes est souvent évoqué dans la prise de décision de s'engager. Cependant ces interviews, en nombre limité, n'ont concerné que la génération recrutée après 1940, et la plupart ont poursuivi leur carrière dans l'armée après un engagement pour la durée de la guerre, ou bien après un premier contrat de deux ans. Aucun des anciens combattants interrogés n'est revenu au pastoralisme, tous ont choisi de vivre dans la capitale ou dans les petits centres urbains secondaires. Les motivations de la grande masse des engagés, en particulier ceux qui, à leur retour d'Europe, ont préféré ne pas souscrire un nouveau contrat, nous échappent.

Compte tenu de ces limites, les déclarations des différents témoins (anciens combattants ou descendants) permettent de mettre en valeur la motivation personnelle dans la décision de s'engager. Certains ne pouvaient imaginer faire autre chose et se sont directement engagés arrivés en ville[2], ou trop jeunes ont patienté et se sont insérés dans un réseau relationnel les préparant à l'engagement[3] (côtoyer des militaires, se mettre à leur service comme *boy*). D'autres n'avaient pas l'intention de s'engager, mais après y avoir été contraints ont persévéré par goût de l'aventure, puis pour l'institution. Yacoub Hasan Saïd, jeune écolier de Dikhil, tenta d'échapper aux recruteurs en se réfugiant dans le campement paternel, mais comprit très vite que la venue des militaires lui était destinée, avec l'assentiment du père. Après les premiers mois d'instruction, il insista pour partir en

[1] SHD-T 12P268, journal de marche de la 2e compagnie du bataillon somali.
[2] Entretiens avec Aboubakar Bassoma, Abdi Ali, Ahmed Goumané, Moussa Diguil Dirir (fils de Miguil Dirir Bouh), Houssein Ahmed Barreh, Dalieh Doaleh Alaleh, Ifrah Ibrahim Barkat (petite fille de Mouhoumed Souldan), Mohamed Witti Houssein, Safia Syad (petite fille de Mahamoud Egueh Awaleh), R.D.D février-mars 2012.
[3] Entretiens avec Yousouf Aptidon, Houssein Kayreh, Askar Farah Issa et son fils Charmaké, Mohamed Ghaleb, Hussein Galdon, Hasan Douksieh, Abdi Hadi Allalleh, Ibrahim Omar, Djibouti février-mars 2012.

Algérie, mais cette fois contre l'avis paternel car « *une fois engagé, je voulais voir du pays* ». Cette expérience loin du milieu familial le décida à rester dans l'armée, à poursuivre sa carrière.

L'attrait pour le métier des armes n'est-il pas le produit des représentations des jeunes engagés, elles mêmes fondées sur le rôle, la fonction du jeune chamelier-berger (*geelgiré*) dans la société pastorale ? Ces jeunes hommes célibataires représentent la force vive du clan. Non seulement ils ont la charge de faire prospérer le troupeau qu'ils surveillent, dirigent, mais en cas de conflit ils sont les « porteurs de lance », les guerriers les plus fougueux. Toutes les sociétés pastorales ont été réputées comme guerrières. Certes la violence y est régulée par des dispositifs sociaux censés éviter un cycle de violences et de représailles. Il en est ainsi par exemple du système de compensation en cas d'homicide dans la société somalie (*mag* ou *diya* en arabe). Mais ces procédures peuvent également être considérées comme une forme d'injustice, car le groupe le plus fort peut imposer le montant de sa compensation en profitant de la faiblesse de l'autre[1]. Le plus fort est le groupe le plus nombreux, celui qui est capable de mobiliser le plus de guerriers. Les rigueurs de la vie en milieu hostile, les luttes pour la survie du groupe sans cesse confronté à des clans voisins rivaux pour l'accès aux ressources, ont contribué à façonner des représentations positives du guerrier courageux, viril. Ce profil ne pouvait qu'enthousiasmer des administrateurs européens séduits par leur authenticité, alors que les recruteurs y retrouvaient toute la théorie développée par Mangin et d'autres avant la Grande Guerre.

Les chants, les danses des hommes évoquant les combats, le port des armes (longs couteaux, fusils[2] négligemment portés en travers des épaules), les récits des hauts faits d'armes des aînés du clan, les signes distinctifs qu'arborent les hommes ayant participé à des combats victorieux (plumes de couleur, bracelets), peuplent l'univers mental du jeune garçon et le prépare à assumer son rôle de guerrier au service de son lignage : *« Je suis un vaillant guerrier/ car je suis guerrier somali/ Somali sans peur[3] (…) ».*

La société pastorale somalie distingue le *waranleh* (porteur de lance) du *wadad* (homme de religion). Si ce dernier est respecté pour son érudition, pour sa connaissance du Coran, il ne participe pas aux assemblées des aînés réservées aux adultes mariés capables de défendre les intérêts du clan. La virilisation de la société somalie n'est pas unique, elle concerne toutes les autres sociétés de pasteurs. Pauvreté des ressources, organisation tribale fondée sur des liens patrilinéaires, mépris du mode de

[1] Schlee G, 2002.
[2] Drysdale J, 2010, p.23. L'auteur, ancien officier ayant commandé des Somali durant la Seconde Guerre mondiale en Birmanie, évoque dans ses souvenirs son étonnement dans le maniement du fusil de la part des jeunes bergers recrutés.
[3] Duchenet E, 1936, p.18. Première strophe d'un chant de guerre appris dès le plus jeune âge.

vie sédentaire, des activités agricoles autres que l'élevage itinérant (et donc séparation stricte des tâches productives avec les femmes), contribuent à faire du guerrier l'idéal de tout jeune garçon[1]. Il n'est donc pas étonnant de noter une certaine émulation entre jeunes gens, l'archétype du *waranleh* les poussant à prendre des risques, à s'engager à plusieurs. Il en fut ainsi pour Ahmed Goumané Robleh[2] qui, en 1943, se dirigea vers le bureau de recrutement avec quatre autres camarades. Au sein d'une fratrie, l'émulation pousse à des engagements successifs ou bien dans des armées différentes. Elle a très certainement contribué à faire des tirailleurs somalis des soldats réputés, n'ayant pas peur de la mort, capables de garder leur sang froid au plus fort de l'action (voir chapitre 5).

Les hommes issus des sociétés segmentaires, pastorales ne sont pas plus violents que les autres, cette culture guerrière ne signifie pas une prédisposition à la violence de guerre : aucune trace d'exaction sur des populations civiles, ou sur des prisonniers, n'a été relevée dans les différentes archives consultées. Durant la féroce répression de l'insurrection à Madagascar[3], les tirailleurs ont peut être participé à des crimes de guerre, mais ils n'ont fait qu'exécuter des ordres criminels. Il convient donc de distinguer la violence proprement dite, du caractère guerrier des populations ayant contribué au succès des recrutements. Ces représentations guerrières véhiculent des valeurs comme la bravoure, l'orgueil, mais aussi la magnanimité, le don de soi. Certains témoignages évoquent la fierté d'aider la France en difficulté, à l'image d'une personne que l'on secourt. S'il s'agit d'une construction postérieure destinée à justifier un engagement, l'argument correspond bien à l'idéal du guerrier soi-disant désintéressé. Ces valeurs ne sont pas différentes des attendus de toutes les armées du monde quant à leurs hommes. S'engager dans l'armée peut donc être perçu comme le prolongement logique d'une vie construite autour d'un idéal guerrier que certains officiers ont considéré comme chevaleresque.

Cependant, le passage du guerrier au soldat n'est pas aussi facile qu'il y paraît[4]. A propos de Yéménites, Alain Rouaud notait : « Dans certaines tribus, le militaire, doublet jugé grotesque du guerrier, était exclu et ne trouvait pas à se marier. ». Cette image dégradée du soldat, à rapprocher de celle du soldat-esclave, est absente de toutes les interviews réalisées à Djibouti. Pour un pasteur en situation coloniale, devenir soldat équivaut à se vendre à un maître, à se plier à une discipline étrangère, à perdre son indépendance. Si le pasteur se considère comme un guerrier, il découvre très vite que le soldat n'est pas seulement un guerrier, d'où les désertions ou les récriminations quand on leur impose des travaux (chapitre 5). Beaucoup de jeunes recrues eurent du mal à s'accommoder des

[1] Ali Moussa Iyé, 1990, p.195.
[2] Interview d'Ahmed Goumané Robleh, engagé en 1943 (matricule 1443), Ali Sabieh, mars 2012.
[3] Fremigacci J, 2007.
[4] Rouaud A, 1979, p.131.

rigueurs militaires. Là réside la plus grande difficulté que le contexte social peut contribuer à surmonter. Ce fut également le principal défi de toutes les armées coloniales ayant recruté dans la Corne de l'Afrique, la question de l'encadrement des recrues somalies ayant pour toutes été considéré comme problématique. La disparition progressive des pasteurs dans les effectifs engagés a atténué ces difficultés de commandement et les désertions, le goût de l'indépendance est moins affirmé chez des jeunes citadins. C'est certainement pour cette raison que l'engagement dans l'armée devient peu à peu un véritable projet professionnel, et moins un défi personnel.

B. L'Armée, une entreprise comme une autre

La présence permanente de l'armée devient importante à partir des années trente[1], elle fait partie de l'horizon d'un jeune à la recherche d'un emploi ; ce fut le cas d'Ibrahim Omar engagé en 1952[2] : *« En ce temps là, les civils n'étaient pas beaucoup aidés, il n'y avait pas beaucoup de travail. Sur le port il n'y avait qu'un seul bataillon de* coolie *car il n'y avait qu'un seul quai. Il y avait beaucoup de bateaux, mais ils restaient en mer pour attendre leur tour. (…) L'armée était ici, c'était l'occupation de 1939 à 1945, l'armée était mobilisée ici, c'était le seul travail possible. Il n'y avait pas de travail pour tout le monde. A ce moment, les gens se levaient le matin pour chercher du travail, il en trouvaient quand il y avait des gens pour donner du travail. (…) Il y avait beaucoup de militaires dans la famille, l'armée c'était le bon métier. »*

Les travailleurs journaliers représentaient les 9/10^{e} des emplois des colonisés en 1936[3]. Les difficultés pour travailler comme journalier sur le port, au chemin de fer, ou aux salines poussent à chercher un travail stable, qui assure un salaire régulier. L'armée et la Milice indigène ont pu offrir cette issue à la précarité économique, les soldes étaient comparables, légèrement supérieures pour le militaire. Mais le milicien avait une part de son salaire versée en vivres, il vivait près des postes dans le « village des mariés » que l'administration ravitaillait en riz, en *dourah* et autres denrées[4]. A la solde s'ajoutaient des primes (prime de désert, prime de déplacement, primes des militaires affectés dans l'empire etc.). Si l'on refusait les fonctions de militaire ou de milicien, le choix était restreint. Peu d'entreprises proposaient cette stabilité, la plupart avaient recours aux journaliers qui permettaient de faire face aux variations de l'activité commerciale. Les employeurs se plaignaient régulièrement du coût du travail à Djibouti réputé plus élevé que dans les ports concurrents, notamment celui d'Aden. L'écart aurait été de 38% en 1960[5], mais tenait-il compte du coût de la vie ? Toutes les

[1] Voir chapitre 4.
[2] Interview de Ibrahim Omar, matricule 10076. Djibouti, février 2012.
[3] Dubois C, 1997, p. 167
[4] Entretien avec D. Labriet, ancien commandant d'unité du GNA de Djibouti, Mont de Marsan, 2010
[5] Dubois C, 1997, p.291.

activités ou presque gravitaient autour de l'activité portuaire, les salines étaient la seule industrie, leur activité se réduit à partir des années trente avant de disparaître dès le début des années soixante[1]. L'activité du port déterminait celle des entreprises de commerce, de services maritimes, et du chemin de fer. Cette activité portuaire a été considérablement affectée par la modernisation du port d'Assab devenu éthiopien après l'intégration de l'Erythrée à l'Ethiopie en 1952[2]. Bien relié par une route carrossable à Addis-Abeba, le commerce extérieur éthiopien transite moins par Djibouti. En outre, les menaces politiques sur le canal de Suez ont pénalisé l'activité portuaire[3], sa nationalisation puis sa fermeture ont durement été ressenties à Djibouti.

La répartition de la population active en CFS en 1956[4] laisse apparaître la prépondérance des activités commerciales et celles liées aux bâtiments et travaux publics, deux secteurs très sensibles à la conjoncture, aux crédits alloués par la métropole. Par secteurs d'activités, les gens de maison représentent le plus grand nombre d'actifs. Ce sont plus de 3000 personnes au service des fonctionnaires, militaires métropolitains très bien payés, des cadres du privé également bien lotis, ou de certaines grandes familles djiboutiennes enrichies, sans oublier une petite classe moyenne autochtone émergente. L'Armée et la Milice indigène n'apparaissent pas dans l'enquête sur les actifs de 1956. Si l'on cumule les effectifs des autochtones engagés dans l'armée de Terre, la gendarmerie (auxiliaires et gardes auxiliaires), la garde territoriale (faisant fonction de police urbaine) et de la Milice indigène affectée dans les postes de l'intérieur, le métier des armes emploie à la fin des années cinquante au minimum 1100 hommes[5] recrutés sur place[6]. Par rapport à l'enquête réalisée en 1956, ce secteur serait donc placé en quatrième position après les trois secteurs cités plus haut. L'Armée et la Milice réunies sont le premier employeur de la colonie. Si l'on ajoute à ces effectifs le personnel de maison travaillant pour des militaires européens et africains, l'emprise dans l'espace urbain des bâtiments militaires, les postes de l'intérieur, les missions à caractère social réalisées par les officiers affectés dans les cercles de l'intérieur, il était difficile pour un jeune de se projeter dans un métier civil.

[1] *Ibidem*, 1997, pp 362-381. Dubois C, 2003 pour une vision d'ensemble de cette activité industrielle.
[2] Occupée par les Britanniques jusqu'en 1952, l'ancienne colonie italienne est fédérée à L'Ethiopie par l'ONU, puis annexée en 1962.
[3] Dubois C, 1997, pp. 343-344.
[4] *Ibidem* p.278.
[5] Estimation basée sur différents rapports d'effectifs réalisés entre 1956 et 1959. Le décompte donne ces effectifs : Armée 300 hommes, Milice 650, Gendarmerie 100, 50 gardes territoriaux.
[6] A ces emplois directs il conviendrait d'ajouter les emplois indirects comme le petit personnel de maison (l'enquête a révélé qu'être « boy » d'un militaire pouvait constituer un premier pas vers l'engagement), les emplois liés à la restauration dans les établissements souvent modestes fréquentés par les militaires et miliciens, les transports. Il est cependant impossible de les évaluer.

Dans ce contexte, les recrutements de l'armée ou de la milice indigène constituent un moyen pour diminuer la pression sociale pour des autorités incapables de diversifier les activités économiques faute de formation suffisante, et diminuer la pression politique, alors que les revendications nationalistes se font plus pressantes. Sans que cela ne soit clairement formulé dans les documents consultés, on peut remarquer l'augmentation des effectifs recrutés à la fin des années cinquante, en 1959 notamment. Officiellement il s'agit de constituer un volant de relève pour la 12e compagnie saharienne (12e CSPima) basée à Timimoun en Algérie, et de doter la gendarmerie d'éléments autochtones nécessaires pour une surveillance efficace du territoire. Mais ces recrutements, relativement importants pour une période « sans conflit déclaré », correspondent également aux débats consécutifs au référendum sur la Ve République, et à la défaite des partisans de Mahmoud Harbi favorable à une indépendance immédiate. L'augmentation des effectifs budgétaires ayant autorisé ces recrutements a-t-elle un lien avec une tentative de traitement social du chômage en CFS ? La volonté de Paris d'africaniser les cadres de l'administration a-t-elle trouvé son pendant dans les forces armées stationnées à Djibouti ?

On serait tenté de le penser car à deux reprises des demandes ont été formulées dans ce sens. En 1951-1952 un projet de constitution d'un bataillon somali pour l'Indochine est étudié, puis abandonné[1] car on craint le retour de centaines de mobilisés désœuvrés ajoutant au malaise social. Un projet semblable est relancé cette fois à le demande du député Magendie[2] pour constituer un bataillon somali destiné à Madagascar. Sollicité par le Ministère de la Défense, le colonel commandant les Forces armées de la CFS répond en ces termes[3] : *« Je suppose que le député de la CFS, en soumettant sa proposition à Monsieur le ministre de la France d'Outre-mer, a surtout pensé à un recrutement portant plus particulièrement sur les éléments résidant à Djibouti, et ils sont nombreux évidemment, ceci afin de résorber le chômage qui sévit actuellement dans la ville. Si telle est son intention, je ne puis entièrement partager sa manière de voir. La majorité des jeunes Somalis vivant à Djibouti n'offrent pas en effet les garanties suffisantes pour entrer dans l'Armée, car ils représentent, à de rares exceptions près, les plus mauvais éléments de la population autochtone. »*

L'opinion de l'auteur du rapport est sans ambigüité concernant les jeunes résidant à Djibouti, trop revendicatifs, trop perméables aux idées nationalistes. Il ajoute qu'à choisir il recruterait sans difficulté les quelques centaines d'hommes nécessaires dans les cercles de l'intérieur, mais l'entreprise nécessiterait de nouveaux recrutements ultérieurs car les tirailleurs ne se rengagent pas

[1] ANOM CFS 3C7-8. Etude confiée au cabinet militaire du gouverneur en 1951.
[2] Edmond Magendie, ancien officier des Français libres stationnés en Ethiopie, élu gaulliste (liste RPF), député à l'Assemblée nationale de la CFS de 1951 à 1956.
[3] SHD-T, 7H23 dossier 2, rapport du colonel Arnal, Commandant supérieur des Forces armées de la CFS au général de corps d'armée inspecteur des Troupes coloniales, juin 1954.

après un premier séjour à Madagascar. En somme, il tente de dissuader les autorités d'un tel projet nécessitant une augmentation des effectifs à recruter. Son avis fut suivi car il n'y eut aucun bataillon constitué, seuls quelques détachements furent envoyés pour les relèves successives de la compagnie somalie stationnée à Majunga. Mais la démarche du député de la CFS éclaire sur le rôle social des recrutements en CFS.

De ce point de vue, l'armée eut du mal à recruter dans un contexte de modernisation des forces armées occidentales. Le déficit d'instruction en CFS était patent pour les militaires à la recherche d'hommes polyvalents, capables de s'adapter aux armes modernes. Or les taux de scolarisation ont été faibles jusqu'à l'indépendance, avec cependant des efforts tardifs. En 1956, le taux de scolarisation était de 25,6%, il est de 36% en 1965[1]. En 1967, le budget du territoire alloué à l'éducation était quasiment identique à celui des forces de sécurité (milice et police), alors que l'Armée, la gendarmerie et les officiers détachés dans la milice restaient aux frais du budget national. Le déficit de formation était manifeste en particulier dans l'enseignement technique, l'armée eut toujours du mal à recruter sur place des jeunes qualifiés. Ces derniers étaient accaparés par le secteur privé qui proposait des salaires plus élevés que les soldes militaires. Si les candidats à l'engagement ne manquaient pas, si l'Armée pouvait tenter d'agir comme une soupape sociale, elle ne pouvait plus recruter autant de jeunes hommes sans qualification, comme durant les deux guerres mondiales. Le « guerrier » n'était plus recherché comme auparavant, il fallait qu'il soit en plus suffisamment formé pour s'insérer dans les nombreuses spécialités militaires. Mais l'armée a bien été sollicitée pour tenter de réguler le sous- emploi chronique de la CFS. A la veille de l'indépendance, alors que les négociations sont très avancées sur les transferts de ressources induites, les négociateurs djiboutiens sollicitèrent une aide financière pour la mise sur pied d'une armée nationale[2] aussi importante en effectifs que les forces françaises stationnées :

« Ce doublement des dépenses militaires inquiétait et intriguait à la fois les délégués français, qui ignoraient généralement qu'à Djibouti l'armée apporte un remède partiel aux problèmes de l'emploi et qu'elle doit y être considérée moins comme un poste de dépenses que comme une source de revenus[3]. »

[1] Dubois C, 1997, p.324.
[2] Daoud A. Alwan et Yohanis Mibrathu, 2000, p.16. Environ 1500 hommes furent incorporés à l'indépendance dans la nouvelle armée nationale, les effectifs augmentèrent par la suite.
[3] Oberlé P et Hugot P, 1985, p.300

A la question de savoir si les recrues de l'armée en Côte Française des Somalis ont été des guerriers ou des cadets sociaux, nous serions tentés de répondre les deux à la fois. L'étude statistique a pu mettre en évidence le profil sociologique du tirailleur : il s'agit avant tout d'un pasteur nomade, ou tout juste installé en ville mais occupant un emploi précaire, marqué par les épreuves de la vie. A Djibouti il a saisi une opportunité, celle de s'engager dans une armée peu regardante sur ses origines, recherchant dans son réservoir de main d'œuvre coloniale ceux considérés comme les plus aptes à la guerre. Mais le tirailleur médian n'a pas souhaité faire carrière dans une armée considérée par beaucoup comme étrangère, dans une institution contraignante. Seule une minorité a poursuivi sur une longue période l'expérience militaire, notamment après la Seconde Guerre mondiale. Pour la plupart, il ne s'agissait que d'une situation temporaire, et c'est justement ce que l'armée souhaitait durant les deux conflits mondiaux. Ils se sont pour beaucoup comportés comme des mercenaires occasionnels, des intérimaires de la guerre. Si la France les a utilisés, ils ont eux même instrumentalisé leur engagement pour des stratégies personnelles. Leur engagement a supposé une certaine part d'accommodation avec la situation coloniale ; la plupart sont venus s'engager parfois de fort loin (en particulier durant la Grande Guerre), certes contraints par le contexte économique et social, mais consentants pour se plier à une discipline nouvelle. Ceux qui ne purent l'accepter désertèrent, parfois il s'agissait d'une stratégie délibérée, souvent il ne s'agissait que d'une incapacité à renoncer à son indépendance.

La pauvreté ne peut cependant tout expliquer dans leur démarche. L'exemple de proches, la volonté de quitter un mode de vie contraignant, les représentations valorisantes du soldat guerrier et l'aversion pour tout autre travail salarié, le manque de qualification, constituent un ensemble de facteurs culturels dont il faut tenir compte. Sans aller jusqu'à évoquer un « corps social guerrier[1] » au risque de tomber dans l'anachronisme avec les guerres civiles contemporaines en Afrique, et d'oublier les spécificités des milices actuelles, on peut cependant noter une certaine analogie entre les milices irrégulières qui gangrènent la Corne de l'Afrique, et la façon dont beaucoup de recrues ont envisagé le métier des armes au profit d'une puissance coloniale. La principale différence réside cependant dans leur prise en charge. Les tirailleurs ont été intégrés dans une institution performante, au service d'un Etat, certes colonial, mais qui encadre, canalise, forme des individus dotés d'armes meurtrières. De plus, sur la longue durée, l'engagement devient un métier, un projet cohérent qui permet de se projeter dans l'avenir, le comportement « prédateur » des recrues éphémères disparaît. Comme dans d'autres parties du continent africain, la dernière génération de recrues de l'armée française put ainsi facilement s'intégrer à la nouvelle armée nationale née avec l'Indépendance.

[1] Marchal R. et Messiant C., 1997, p.12

Seconde partie :

Au service de la France

Chapitre 5 : La Grande Guerre, fondement de la mémoire combattante en CFS

Dans toutes les parties de l'Afrique colonisée les puissances européennes ont constitué des forces supplétives autochtones[1]. La France ne se distingue donc pas de ses concurrents dans ce domaine[2]. Les différences majeures résident dans la mise en place d'une conscription universelle (mais elle n'a pas concerné la CFS) et dans l'utilisation de ces troupes composées d'Africains. La France a été le seul pays européen à utiliser ses recrues africaines dans ses guerres européennes. L'engagement des « tirailleurs sénégalais[3] » a été, ces dernières décennies, largement évoqué par des auteurs français (M. Michel, E. Deroo notamment) et anglo-saxons (M. Echenberg et A. Clayton en particulier) ; le cinéma et la télévision se sont emparés de ce thème et ont contribué à le populariser en mettant notamment l'accent sur le devoir de mémoire[4]. Les traces des tirailleurs recrutés à Djibouti n'ont pas leur place dans ces études qui ont eu pour objectif de faire sortir cette histoire franco-africaine de l'oubli. Les faibles effectifs recrutés en CFS sont bien évidemment la principale cause de cette méconnaissance. Cette faiblesse numérique ne doit pas pour autant faire oublier leur participation aux deux conflits mondiaux et à certains conflits coloniaux.

1. Les enjeux de la guerre vus de Djibouti

La participation des soldats coloniaux aux différents conflits du XX^{e}siècle a contribué à tracer le cadre mémoriel dans lequel les relations entre ancien colonisateur et colonisés se sont établies depuis les indépendances. L'enjeu mémoriel est de taille car il alimente cette « fracture coloniale » aux multiples facettes[5]. En France les enfants des tirailleurs revendiquent leur place dans une société jugée amnésique ; en Afrique les mêmes enfants ne comprennent pas les atermoiements d'une

[1] Champeaux A, Deroo E, Riesz J, 2009.
[2] Frémeaux J, 2012 (1^{e} éd 2002), pp 351-357.
[3] « Tirailleur » désigne toutes les recrues « indigènes », « tirailleur sénégalais » est le terme générique pour désigner toutes les recrues de l'AOF et de l'AEF.
[4] Deux exemples en particulier : « *La dette* » de F. Cazeneuve d'après un scénario de E. Orsenna (2000), et « *Indigènes* » de R. Bouchareb (2006) qui met en scène des Nord-africains.
[5] Blanchard (Pascal), Bancel (Nicolas), Lemaire (Sandrine) dir.[2005], *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, Editions La Découverte, 310 p.

République peu reconnaissante envers ses anciens défenseurs, et avare de ses visas[1]. Malgré tout, l'institution militaire est celle qui a le plus contribué à l'entretien de la mémoire combattante des colonies, en particulier les Troupes de marine dans laquelle les tirailleurs étaient reversés.

La contribution des Africains à l'effort de guerre de la France n'est plus à démontrer. Dès le 11 novembre 1918, les Français savent ce qu'ils doivent à leurs colonies[2]. Cependant, ils ne le conçoivent pas comme une dette, mais plutôt comme une manifestation de l'adhésion de l'empire à une « Grande France », fraternelle et civilisatrice[3]. Cette conviction en la reconnaissance des colonisés pour tous les bienfaits créés par la France, perdure longtemps après la Grande Guerre, sans avoir totalement disparu de l'Hexagone[4]. Originaires d'une petite colonie méconnue ou méprisée, les tirailleurs « somali » ont souvent été oubliés des récits mémoriels au profit des Nord-Africains ou Africains de l'Ouest beaucoup plus nombreux. A Djibouti même, certains noms de rues n'évoquent plus aux passants les lieux où périrent beaucoup de ces tirailleurs engagés dans les rangs de l'armée française. L'oubli a donc été partagé.

Les archives françaises concernant les tirailleurs somalis de la Grande Guerre, sont beaucoup plus nombreuses que celles concernant les engagements postérieurs. La durée de l'engagement, la volonté précoce de consigner une mémoire officielle des sacrifices consentis, expliquent cette relative abondance. Leur subjectivité est un obstacle pour retrouver le cadre de vie, l'état d'esprit exact des tirailleurs, mais elle ne peut être invoquée pour écarter cette documentation de premier ordre. Jacques Frémeaux note à raison dans l'introduction de son ouvrage[5] consacré aux colonies dans la Grande Guerre : « En leur temps, les artisans de ce que l'on appelait "l'œuvre coloniale" ont multiplié des témoignages qu'il serait absurde de rejeter sous prétexte que leurs auteurs (moins souvent qu'on ne croirait) ont affirmé leur foi en une colonisation indéfendable dans son principe. »

Retrouver le colonisé qui se cache derrière les archives produites par ceux qui le dominaient ou le méprisaient est envisageable, tout comme il a été possible de reconstituer l'histoire sociale des ruraux à partir des écrits de citadins condescendants[6]. L'absence de témoignages oraux est un autre obstacle, mais quelle peut être la valeur de témoignages recueillis plusieurs décennies après les

[1] Dewitte P, « Des tirailleurs aux sans-papiers : la république oublieuse » in *Hommes et migrations*, n°1221, 1999.
[2] Voir l'affiche de V. Prouvé intitulée « *Ce que nous devons à nos colonies* » parue en 1918 dans le numéro spécial *« La guerre et les artistes »* du service de propagande du Ministère de l'instruction publique . Affiche consultable à partir de la base Ulysse, http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr
[3] Diallo B, « Force-bonté », F. Rieder et Cie, Paris, 1926. Dans une réédition de 1985 par les *Nouvelles éditions africaines*, la préface de Mohamadou Kane (Université de Dakar) replace l'ouvrage dans son contexte.
[4] La longévité du tirailleur sénégalais emblème de la marque *Banania* a contribué à diffuser l'image réductrice du tirailleur et sa relation avec la métropole.
[5] Frémeaux J, 2006, p.7
[6] Barral P, « Littérature et monde rural » in *Economie rurale*, n°184-185-186, mars-août 1988.

faits[1] ? « A priori (…) on est tenté d'attribuer plus de crédibilité à ce qu'on appelle la "parole des humbles" plus qu'à celle des chefs. (…) L'histoire est-elle plus vraie parce qu'alimentée par des sources orales contemporaines ?[2] »

1.1 Faire face aux menaces réelles ou supposées

La Corne de l'Afrique s'est retrouvée impliquée dans le conflit européen en raison des différentes possessions coloniales, et de la proximité des côtes yéménites où stationnent des garnisons turques. Loin du théâtre des opérations de Palestine, plus au nord, ou d'Afrique orientale allemande, plus au sud, la Corne de l'Afrique n'a pas joué un grand rôle dans le conflit. Mais elle en a subi les effets : enrôlements dans l'armée coloniale, propagande turcophile et coup d'Etat en Ethiopie, baisse du trafic portuaire consécutif à la rétraction du commerce mondial, des échanges extérieurs de l'Ethiopie.

A. Un contexte régional troublé

Comme ailleurs dans les colonies, Djibouti est déclarée en état de siège[3], des mesures de sécurité sont prises à ce titre[4], la crainte d'un éventuel débarquement est avancée pour les justifier. Sans doute craint-on un débarquement turc, mais officiellement, l'empire ottoman n'entre en guerre que le 2 novembre 1914[5]. Les rives orientales du Bab el Mandeb sont sous le contrôle des Ottomans à l'exception de l'îlot de Perim. Si cette entrée en guerre est un apport de choix pour l'équilibre des forces en présence, *« elle ouvre un nouveau théâtre d'opérations où plusieurs facteurs religieux, insurrectionnels et militaires se côtoient.[6] »* Le 23 novembre 1914, le grand *mufti* d'Istanbul déclare la « guerre sainte[7] », la question de la fidélité des musulmans des colonies de l'Entente se pose[8].

---

[1] Après la Grande Guerre, Jean Norton Cru évalue les récits des anciens Poilus dans « *Témoins* » paru en 1929. Le renouveau de l'histoire de la Grande Guerre a remis cet ouvrage sur les devants de la scène (Rousseau F, « *Le procès des témoins de la Grande Guerre. L'affaire Norton Cru* », Paris, Editions du Seuil, 2003). En 1978, la parution des carnets de guerre d'un Poilu du Midi (« *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier,1914-1918 »*, Paris, Librairie François Maspero, 1978, 1ère ed.) a contribué à relancer les recherches et les polémiques autour de la question « comment ont-ils tenu ? ». Pour ce qui concerne l'histoire africaine et l'analyse critique de la tradition orale, Vansina J, « *De la tradition orale, essai de méthode historique* » in Annales de sciences humaines, n°16, 1961.

[2] Michel M, 2008, p. 88

[3] JOCFS, arrêté du 5 août 1914

[4] ANOM, Affaires politiques carton 123, dépêche télégraphique du gouverneur du 6 août 1914.

[5] Mantran R (dir), 1989, p.619

[6] Keegan J, 2003, p. 271

[7] Mantran R (dir), 1989, p.621

[8] Frémeaux J, 2006, pp. 265-275.

L'entrée en guerre de la Sublime Porte renforce les craintes des Européens de la cité-comptoir de Djibouti, elles sont liées à la diffusion dans le monde musulman d'une propagande qualifiée de « turco-boche », mais aussi à la situation au Somaliland où Mohamed Hasan Abdallah poursuit sa « guerre sainte » débutée en 1899, contre les étrangers chrétiens anglais et éthiopiens. La confrérie religieuse dont il prend la tête, la *Sâlihîya*, est la plus fondamentaliste des confréries existantes dans la Corne et la plus récente. Ses concurrentes sont la *Qadiriyya* (la plus ancienne et la plus répandue) et la *Hamedîa*. Ces confréries sont particulièrement surveillées[1], car ailleurs dans l'empire elles ont été des foyers de résistance à la colonisation : en Algérie, Abd el Kader appartenait à la *Qadiriyya*, au Soudan français la résistance s'est organisée autour de la *Tijjaniya*, ou encore au Maroc avec la *Fadelliya*[2].

Les effets de la proclamation de la « Guerre sainte » ont été présentés comme dérisoires, en particulier à partir du début de la révolte arabe (juin 1916) dirigée par Hussein, chérif de La Mecque, contre les Turcs. Il est évident que cette révolte a atténué l'appel à la Guerre sainte. Mais avant son début, des unités musulmanes de l'armée britannique originaires des Indes se mutinent en 1915 à Bassora, Rangoon et Singapour[3]. Toujours en 1915, un lieutenant des tirailleurs algériens, El Hadj Abdallah Bou Kabouya déserte et rejoint l'armée allemande[4]. Il publie un ouvrage intitulé *« l'Islam dans l'armée française »* dans lequel il dénonce la quasi absence d'officiers musulmans, le mépris à l'égard des soldats musulmans, la contrainte exercée sur les engagés, l'amalgame avec des bataillons d'Européens d'Afrique du Nord afin de *« les surveiller ».* Cette propagande fut suffisamment prise au sérieux pour qu'en juin 1916 paraisse une brochure bilingue distribuée aux unités des troupes coloniales musulmanes, *« L'Islam dans l'armée française, réplique à des mensonges »*[5].

De même, entre 1914 et 1916, on s'inquiète des agissements du négus ayant succédé à Ménélik, Lidj Yassou. On ne sait si sa conversion à l'Islam est réelle[6], mais elle sert de prétexte à son renversement avec l'assentiment des Alliés, lesquels craignent un rapprochement entre la Turquie (donc l'Allemagne), la rébellion au Somaliland et une Éthiopie dirigée par un souverain musulman. Si les desseins du souverain éthiopien ne sont pas des plus clairs, sa politique équilibrée entre l'Entente et les Empires centraux est considérée par les Alliés comme une véritable menace pour la sécurité de leurs intérêts dans la Corne de l'Afrique. Le coup d'Etat d'octobre 1916 fomenté par le gouverneur de Hārer, Täfäri (futur Haylä Sellasé), « francophile » et proche de Mgr Jarosseau, vicaire apostolique

[1] SHD-T 7N868 Mission Depui en Ethiopie. A la date du 28 décembre 1914 on lit : « *Arrivée à Djibouti du cheikh de la tariqa des Hamedia venant de Zeilah (à surveiller)*. »
[2] Joly V, 2009, pp 150-161
[3] Keegan J, 2003, p. 271
[4] Belkacem R, 1996, p. 74
[5] SHD-T 7N2104, politique musulmane. Brochure bilingue d'une centaine de pages.
[6] Sohier E, 2011.

des Galla dont Hārer constitue l'un des districts, est appuyé par la France qui cherche par tous les moyens à éliminer l'influence allemande dans la région.

Un document saisi à Addis-Abeba[1] que l'on présente comme étant d'origine allemande ou turque[2] appelle au soulèvement : *« prenez les armes et chassez les infidèles dans la direction de Berbera, Bulhar, Djibouti et Zeila. Détruisez les infidèles et venez en aide au drapeau du Khalife. »* Souvent décrits comme des « musulmans fanatiques », les colonisés vivant dans les quartiers indigènes font peur. Le fanatisme musulman *« nourrit une paranoïa qui envisage jusqu'à la première guerre mondiale, une vaste conspiration musulmane orchestrée depuis Istanbul.[3] »*

B. Une colonie sur ses gardes

Le capitaine Depui (le plus haut gradé de la place de Djibouti) est chargé de la surveillance de la population. En novembre certains habitants Arabes de Djibouti sont expulsés pour une affaire de divination au cours de laquelle les participants ont été convaincus de la défaite de la France. Parmi les suspects, on trouve des commerçants, un instituteur musulman originaire d'Algérie, l'interprète du gouvernement et un *okal* somali du gouvernement. L'affaire a mobilisé trois membres de l'administration, le commandant de la Défense, le commissaire de police et le brigadier des douanes[4]. Cette mobilisation est symptomatique de la crainte qui s'empare alors des Européens à Djibouti.

Laurent Depui est en outre un agent de renseignement chargé de rassembler des données transmises à Paris[5]. Les renseignements recueillis sont souvent invérifiables, ils font souvent la part belle aux rumeurs colportées par des pasteurs avec qui l'officier français est en contact, ou des Européens circulant entre Djibouti et Addis-Abeba. Ces rumeurs contribuent à accroître la tension dans le microcosme européen de Djibouti : elles évoquent le souhait du négus de transformer les églises de Hārer en mosquées, ou une prochaine rencontre entre le souverain abyssin et le « Mad mullah ». Quelques jours avant le coup d'état de Täfäri, on lit dans son rapport : « *30 août 1916, nouvelles d'Abyssinie. (…) Il y a lieu de suivre attentivement les évènements de ce côté, plus aucune influence francophile ne pouvant arrêter, retarder, une explosion de fanatisme musulman turcophile*

[1] SHD-T 7N2104, politique musulmane, note n°61 *« intrigues panislamistes en Abyssinie et Somaliland »*, signature illisible, Le Caire 22 juillet 1916.
[2] Mantran R (dir), 1989, p.621. L'Organisation spéciale mise sur pied durant l'été 1914 comptait des milliers d'agents chargés de diffuser le mot d'ordre de « guerre sainte » lancée par la Sublime Porte hors de l'empire ottoman, dont l'Ethiopie.
[3] Joly V, 2009, p. 114
[4] ADN, Aden 1858-1942, Aden 9, rapports du capitaine Depui et du brigadier Thomas sur l'affaire du « fal chapelet ».
[5] SHD-T 7N868, Mission Depui en Ethiopie (Somaliland). Voir également, Mailhac-Raggini, 1999 et Bertrand-Cadi, 2012.

des régions Harrar-Somal-Danakil. Il suffit d'une étincelle[1]*.»* Faut-il donner foi à ces allégations ? Les populations de la CFS constituèrent-elles une menace pour la présence française dans cette partie de l'Afrique ? Seul Depui semble y croire dans ses rapports. Henry de Monfreid, avec qui l'officier entretenait des relations tendues[2], ne nous donne dans ses récits qu'une indication succincte sur ce point, et elle ne concerne qu'un individu avec lequel l'aventurier entretenait des relations d'affaires peu recommandables, cheikh Issa[3].

Ces relations troubles du négus avec l'Entente sont à l'origine de deux arrestations d'agents allemands en CFS. Fin 1916, l'officier Gurk est capturé avec une petite escorte indigène. L'un d'entre eux était un ancien de l'école de Djibouti, passé aux services du capitaine commandant la place de Djibouti, il renseignait l'officier allemand[4]. Quelques mois plus tard, c'est une petite troupe allemande dirigée par un officier dénommé von Holtz qui est arrêtée avec la complicité d'Henry de Monfreid[5]. Cette intrusion allemande aurait eu pour but de soulever les Afar.

1.2 Contribuer à l'effort de guerre

A. Recruter des travailleurs

Avant de débuter fin 1915 le recrutement de tirailleurs comme partout dans l'empire, la CFS fut mise à contribution par l'embauche de chauffeurs sur les navires faisant escale à Djibouti. Cet aspect méconnu du monde des inscrits maritimes durant le conflit nous est révélé par une plainte des Messageries Maritimes adressée au Ministère des colonies et par la correspondance qui suivit entre le gouverneur de la CFS et Paris[6]. Cette compagnie assurait les liaisons maritimes entre Marseille et les possessions de l'océan Indien et l'Extrême-Orient, l'escale de Djibouti était indispensable pour s'approvisionner en combustible mais aussi pour l'embauche de chauffeurs, la plupart d'entre eux étaient des Arabes du Yémen. En échange d'un « droit de faire commerce de pacotille », les chauffeurs arabes recrutés à Djibouti étaient payés environ 30% moins chers que sur les compagnies concurrentes, principale raison invoquée par le gouverneur pour expliquer les difficultés du recrutement. En outre, les autorités d'Aden imposèrent dès le début du conflit l'interdiction de sortie

[1] SHD-T 7N868, Mission Depui en Ethiopie (Somaliland).
[2] Les deux hommes recueillaient des renseignements transmis au gouverneur et étaient francs-maçons, Laurent Depui ayant contribué à exclure Monfreid de la loge à laquelle ils appartenaient. Voir Prijac L, « Aperçus sur la franc-maçonnerie française à Djibouti de 1911 à 1940 », *Pount n°1*, 2007, pp. 115-119.
[3] De Monfreid H, *Le roi des abeilles*, *in* Aventures en mer Rouge, tome 3, 1997, p.307
[4] Rev Fr Gabriel Marie, 1979, p. 90
[5] Grandclément D, 1998, pp 206-207
[6] ANOM Affaires politiques carton 2665, plainte des Messageries Maritimes ayant des difficultés à recruter des chauffeurs.

de la colonie britannique de la main d'œuvre arabe. Dans sa réponse au ministère, le gouverneur ajoute le détail des chauffeurs et soutiers recrutés en CFS entre le 1er janvier 1915 et le mois de décembre, soit plus de 1600 hommes. Parmi ces derniers, certains disparurent au cours des torpillages des navires des Messageries, tel l'Athos, torpillé en Méditerranée le 17 février 1917 causant la mort de plus de 600 passagers et 36 chauffeurs arabes[1]. D'autres navires faisant escale à Djibouti disparurent durant le conflit, mais les pertes des soutiers originaires de la Corne de l'Afrique et du Yémen sont inconnues.

Durant l'été 1915, 192 Somali sont recrutés et envoyés dans les Dardanelles au service du Corps expéditionnaire d'Orient, ils sont recrutés comme *coolies.* Arrivés le 1er septembre, ils sont employés à décharger les navires de guerre qui font la rotation entre le théâtre des opérations et la base alliée de Moudros sur l'île grecque de Lemnos[2]. Dès leur premier jour de travail, plusieurs sont blessés par les bombardements turcs qui clouent sur les plages les troupes alliées. Laurent Depui rappelle dans un rapport de novembre 1916[3] que ce premier recrutement fut mal perçu par les engagés qui se plaignaient de ne pas être armés pour se défendre, il insiste sur ce qu'il considère comme une désillusion pour ces hommes qui pensaient participer aux combats. Début décembre 1915, soit à peine trois mois après leur arrivée, les engagés sont rapatriés à Djibouti. C'est à cette date que le recrutement des volontaires pour la France débute réellement.

B. Recruter des combattants

Dès la parution du décret du 12 décembre 1915 autorisant les engagements volontaires en CFS, les recrutements débutent. Ils s'achèveront pour l'année 1916 en juin, soit au moment du départ pour la France du dernier détachement de tirailleurs. Les premiers soldats engagés sont envoyés à Madagascar pour leur instruction, ils retrouvent sur place d'anciennes recrues de Djibouti. Le Bataillon somali est officiellement créé le 11 mai 1916 à Majunga. En juin, les recrues de Djibouti formées à Madagascar et celles arrivant directement de la CFS sont à Fréjus. Le capitaine Depui arrivé avec le dernier détachement de Djibouti, prend officiellement le commandement du bataillon le 14 juillet 1916[4]. Un second bataillon était prévu, les recrues serviront à combler les pertes du premier.

Les recrutements entrepris par le capitaine Depui, converti à l'islam, tiennent compte des menaces supposées liées à l'Islam et à la propagande turque ou allemande. Jusqu'en juin 1916, date à laquelle Depui quitte Djibouti pour la France, toutes les recrues ont prêté serment de fidélité à la France en

[1] http://www.messageries-maritimes.org
[2] SHD-T, 26N76/14, Direction des étapes et des services, JMO.
[3] SHD-T, 26N875-23, dossier 1,Registre d'ordre du Bataillon Somali
[4] *Ibidem*, dossier 2, Monographie du Bataillon somali par le commandant Bouet, janvier 1919.

présence du cadi de Djibouti[1] ; cette mesure n'a semble-t-il concerné que la CFS. L'un des tirailleurs, Nasser Hasan, est désigné comme « aumônier[2] », la pratique religieuse n'est pas interdite sur le front. Au contraire elle progresse pour tous les combattants. Avant l'assaut, les soldats musulmans peuvent s'aligner dans leur tranchée de départ pour réciter une prière dirigée par l'un d'eux, afin de se préparer à la mort[3]. Après l'assaut, les inhumations des musulmans tués se conforment également à un rituel religieux. Enfin, l'Armée tient compte du régime alimentaire des troupes musulmanes et les fêtes principales du calendrier religieux sont respectées : *« La fête musulmane El Aïd el kebir tombe cette année le 8 octobre. Prière d'inviter les chefs de corps de troupes indigènes à marquer cette solennité en améliorant l'ordinaire selon la coutume, puis en donnant à leurs hommes, autant que les circonstances le permettront, la possibilité de célébrer leur fête à partir du coucher du soleil, le 7, et pendant la journée du 8.[4] »*

Avec 1541 recrues, ce recrutement entrepris par le capitaine Depui fut un succès, mais au cours du premier hiver, 300 recrues sont rapatriées et réformées. Les recrutements successifs furent moins importants sans raison apparente. Une mission de recrutement part de France pour Djibouti en décembre 1916, elle est dirigée par Depui, remplacé à la tête du bataillon par son ancien supérieur de la Brigade indigène, Hyppolite Bouet. Composée d'une vingtaine de tirailleurs, cette mission apparait en partie sur des clichés conservés à l'ECPAD[5]. Certains des tirailleurs furent invités avec le capitaine Depui à la cérémonie du couronnement de l'impératrice Zaouditou placée sur le trône d'Ethiopie après le coup d'Etat réussi par Hailé Sélassié. A cette occasion, un photographe des armées accompagnait la délégation française partie en train de Djibouti.

Les recrutements de 1917 et 1918 permirent l'engagement de 862 tirailleurs, mais cet apport ne suffit pas à combler totalement les pertes. Fin octobre 1917, le commandant Bouet demande[6] l'affectation au Bataillon somali des Comoriens servant dans les différents bataillons malgaches : *« La juxtaposition des Somalis et des Comoriens ne présente aucun inconvénient, les uns et les autres étant de bons musulmans et ayant pour langue commune l'arabe qu'ils comprennent presque tous. Le Bataillon somali compte encore une trentaine de Comoriens, tant gradés que tirailleurs, venus de Madagascar avec le Bataillon somali. Ces militaires m'ont toujours donné pleine satisfaction. »* En janvier 1919, au moment où le bataillon est démobilisé, sur 835 hommes on compte 209 Comoriens qui constituent une compagnie à part entière.

[1] Mention apparaissant au bas de la première page des livrets des tirailleurs
[2] SHD-T, 26N875-23, dossier 1, Registre d'ordre du Bataillon somali, ordre du bataillon n°25 (août 1916)
[3] Frémeaux J, 2006, pp 222
[4] SHD-T 7N2104, politique musulmane. Grand quartier général, 1er bureau, 9 septembre 1916.
[5] ECPAD, SPA 43 E, Couronnement de l'impératrice d'Abyssinie.
[6] SHD-T, 26N875-23, dossier 2, Lettre du chef de bataillon au Colonel commandant le RICM, 31 octobre 1917.

2. Les tirailleurs somalis à l'épreuve du feu

La Grande Guerre met en contact pour la première fois des centaines de milliers de colonisés avec la métropole, et réciproquement. Dans les lieux où étaient implantés les camps d'hivernage des tirailleurs (Fréjus en particulier), les Français découvraient des Africains souvent pour la première fois. Pour ceux qui furent mobilisés, cette rencontre eut lieu au front, dans les lieux de repos, dans les tranchées, ou bien dans leur propre régiment auquel un bataillon colonial pouvait être amalgamé. Ce fut le cas des tirailleurs somalis qui furent durant tout le conflit aux côtés de Français avec qui ils partagèrent les épreuves.

La participation au conflit des hommes recrutés à Djibouti est connue grâce aux archives militaires, notamment le Journal de marche et d'opérations[1] qui est d'une qualité remarquable. Ce journal, tenu par un des officiers de l'unité, était dès l'origine destiné à transmettre une mémoire, celle du bataillon et donc de l'institution militaire, pour laquelle il était rédigé. La qualité de ce JMO est due aux officiers qui ont participé à sa rédaction au jour le jour. Mais dans l'intérêt de cette mémoire militaire ou officielle façonnée au quotidien, certains faits n'ont pas été relatés, car on a considéré qu'ils pouvaient nuire au souvenir glorieux du bataillon. Ce fut particulièrement le cas avec la mutinerie de l'été 1917. La lecture indispensable du JMO donne donc une vision biaisée des faits, elle doit être complétée par d'autres sources. Le Registre d'ordre du bataillon[2] est utile dans la mesure où il consigne les citations, punitions, nominations, rétrogradations au sein du bataillon. On peut donc l'utiliser pour appréhender l'état d'esprit des tirailleurs. Les survivants de cette Grande Guerre ayant tous disparu, aucune parole d'anciens tirailleurs n'a pu être recueillie lors de l'enquête de terrain. La seule exception est un poème oral qu'un des premiers tirailleurs a ramené des tranchées et transmis à ses fils. Le risque lié à ce manque de sources diversifiées est de donner une vision désincarnée de la guerre : *« la bataille et la guerre ne sont abordées que sous l'angle tactique ou stratégique ; quant au fait militaire, il n'est entrevu qu'à travers l'approche sociale ou politique. Au total, l'entreprise de déréalisation est patente.*[3] *»*

[1] SHD-T 26N875-23, JMO du bataillon Somali
[2] SHD-T 26N875-23, dossier 1, registre d'ordre du bataillon Somali
[3] Audouin-Rouzeau S. et Becker A., 2000, p. 31

2.1 Le tirailleur Somali, une révélation

L'année 1916 marque l'arrivée des tirailleurs originaires de la Corne en France, mais également leurs premiers pas dans une armée qui jusque là les méconnaissaient à l'exception d'une poignée d'officiers des troupes coloniales ayant servi en CFS. Des guerriers indisciplinés, les tirailleurs vont rapidement devenir des soldats d'élite, mais difficiles à commander.

A. Des tirailleurs mal appréciés dans un premier temps

Le regroupement des différentes compagnies formées à Madagascar ou en CFS se fait au cours du mois de juin 1916. Ce départ pour une destination inconnue n'est pas sans angoisser des hommes entassés dans l'entrepont d'un paquebot des Messageries maritimes où les conditions d'hygiène sont désastreuses. Une dépêche télégraphique du gouverneur[1] de 1917 évoque les conditions lamentables dans lesquelles des recrues ou travailleurs indigènes ont fait escale à Djibouti après 10 jours de navigation depuis Madagascar. A l'escale de Djibouti, 170 malades ont été débarqués dont *« trois cas suspects de méningite cérébro-spinale, 7 rougeoles, cas nombreux varicelle et épidémie oreillons, ulcères phagédéniques innombrables »*. Cette affaire ne concernait pas seulement un, mais quatre paquebots arrivés en convoi.

Ces conditions de transport et certainement les remords de s'être engagé, expliquent les premières désertions du bataillon en rade de Mombasa, d'Aden ou de Djibouti : tel tirailleur *« s'est jeté à la mer et a disparu à l'entrée du golfe d'Aden au moment où le navire passait assez près de la côte »,* ou bien *« s'est jeté à la mer au moment où le bateau quittait Djibouti et a disparu »*[2]. Le premier mort du bataillon est un malade, Dirieh Araleh, débarqué à l'Hôpital royal naval de Malte le 1er juin 1916, décédé le même jour.

Les premiers tirailleurs somalis débarqués en France n'ont pas fière allure si l'on en croit celui qui les commandait depuis Madagascar[3]. Beaucoup souffrent de troubles digestifs que l'on met sur le compte d'un changement d'alimentation, les Somali *« n'ont aucune espèce d'esprit militaire, ni aucune idée de la discipline »*, ce sont des *« soldats à peine passables ».* Il conclut : *« ces hommes ne peuvent être utilisés comme troupe de combat, à la rigueur on pourrait peut être les employer comme travailleurs-terrassiers. Cependant, si l'on en croit certains officiers qui ont vu les Somalis aux*

[1] ANOM, Affaires politiques carton 123, dossier 3, installation des troupes à Djibouti, dépêche télégraphique n°110.
[2] SHD-T 7N875-23, JMO, pp 3 et 5
[3] Il s'agit du commandant Fortin. Transféré au 38e R.I.C en juillet 1916, il commande à nouveau un bataillon indigène, des Sénégalais. Dans un rapport d'août 1916, il donne une vision quasi identique des Africains de l'Ouest, le manque de discipline en moins. Le regard de cet officier est donc à relativiser, comme l'ensemble des sources archivistiques.

Dardanelles il ne faut pas trop compter sur eux, même pour ce genre de travail, car ils n'ont pas donné complète satisfaction.[1] *»* Cet avis fut manifestement suivi, le bataillon quitte fin juillet le Sud de la France pour être dirigé vers le secteur de Verdun où il est chargé de travaux de terrassement, de réfection de routes.

B. De Douaumont à la Victoire

L'été 1916 voit la venue sur le front de milliers de combattants originaires de colonies qui n'ont pas encore fait leur preuve dans la guerre européenne. Durant le mois d'août, l'état-major décide de tester des bataillons indochinois, malgache ainsi que le bataillon somali. Ce dernier est rattaché au Régiment d'infanterie coloniale du Maroc[2] (RICM) considéré comme une unité d'élite. Ce coup d'essai se fait lors de la reconquête du fort de Douaumont à Verdun, les 24 et 25 octobre. Seules deux compagnies (500 hommes environ) sont adjointes à deux bataillons du RICM, elles donnent toute satisfaction. Cette épreuve du feu réussie au cours d'une victoire prestigieuse, change radicalement l'image du tirailleur somali. Douaumont démontre pour l'armée les aptitudes guerrières des Somali qui vont combattre jusqu'en 1918 aux côtés du RICM. Ce régiment étant utilisé comme troupe de choc, les Somali vont devenir eux aussi des soldats de choix au cours des différents engagements ultérieurs.

En 1917, le bataillon réorganisé, mieux entrainé, est placé avec le RICM en réserve de l'offensive du Chemin des Dames. Il assure des missions de ravitaillement au profit des différents bataillons du RICM au cours de son engagement sur le plateau de Craonne en avril. Le mois suivant, le bataillon est mis à disposition de la 21^{e} division d'infanterie pour une offensive sur Cerny-en-Laonnais particulièrement coûteuse en vies humaines. A l'issue des furieux combats des 5 et 6 mai, le commandant Bouet, chef du bataillon, s'enthousiasme : *« Les Somalis ont fait preuve de mordant dans l'attaque, de ténacité dans la résistance. A aucun moment ils n'ont eu de défaillance et ont infligé de grosses pertes à l'ennemi. (…) La preuve attendue est faite : la confiance absolue existe entre les cadres et la troupe. Il est démontré à cette heure que placés dans des conditions climatiques convenables, ces noirs sont une force sur laquelle on peut compter*[3]*. »* Moins d'un an après son arrivée, le tirailleur somali n'est plus considéré comme un mauvais soldat. Les opérations offensives sur Douaumont et sur le Chemin des Dames en ont fait un soldat d'élite, la réputation du Somali est faite pour de nombreuses années.

[1] SHD-T 26N875-23, dossier 2, Rapport du Chef de bataillon Fortin commandant le Bataillon de marche Somali au Général commandant les camps de Saint Raphaël-Fréjus, 8 juin 1916.
[2] L'un des régiments les plus décorés de la Grande Guerre. Composé d'Européens, cette unité d'élite des troupes coloniales appartenait à la 38ème Division d'infanterie.
[3] SHD-T 26N875-23, dossier 2, rapport du chef de bataillon Bouet, 6 mai 1917.

En octobre 1917, les tirailleurs sont encore aux côtés du RICM pour l'offensive réussie sur le fort de la Malmaison toujours sur le Chemin des Dames. Enfin, les Somali se distinguent à nouveau par leur résistance acharnée au Mont de Choisy dans l'Oise en juin 1918, face aux ultimes attaques allemandes qui menacent Paris. Durant l'été, ils participent à la contre-offensive alliée qui sonne le glas des espoirs de victoire de l'état-major allemand[1].

2.2 Violences de guerre : entre contrainte et consentement

A. Des guerriers consentants ?

L'intensité des combats de la Grande Guerre, les horreurs décrites en filigrane par les archives militaires, ou plus directement par les témoignages écrits ou oraux des combattants, ont fait de la Grande Guerre une des ruptures majeures de l'histoire occidentale contemporaine. Le niveau de violence atteint a été tel, que beaucoup de spécialistes de la Grande Guerre remettent en cause la thèse de Norbert Elias[2]. Selon l'auteur, la société occidentale a lentement canalisé les pulsions violentes des individus au cours des siècles passés grâce à l'établissement d'un cadre normatif, d'un appareil judiciaire, ayant contribué au « processus de civilisation ». A la question « comment ont-ils tenu ? », certains chercheurs[3] mettent l'accent sur le consentement des combattants de la Grande Guerre. Ce consentement serait le produit d'une « culture de guerre » dans laquelle les populations européennes ont grandi, visant à promouvoir la patrie, le nationalisme exacerbé, la stigmatisation de l'ennemi contre qui il convient de s'armer. Cette culture de guerre a contribué à la « brutalisation[4] » progressive des sociétés occidentales, et donc à la capacité des individus à se plier aux exigences guerrières, voir à pratiquer à l'échelle individuelle une violence insoupçonnée jusque là.

Peut-on transposer cette thèse aux colonisés engagés dans le premier conflit mondial ? Comment des individus étrangers à cette culture de guerre européenne ont-ils pu trouver les ressources nécessaires pour tenir dans une guerre interminable ? Certes, les tirailleurs d'Afrique noire ne restaient pas en permanence sur le front. De novembre à mars, les troupes indigènes noires hivernaient dans le Sud de la France. Les tirailleurs somalis étaient ainsi stationnés à Fréjus, au camp des Darboussières. Dans le cas des recrues de la Corne de l'Afrique, le volontariat peut-il expliquer seul la capacité des tirailleurs à tenir plus de deux années au front dans une unité combattante ?

[1] SHD-T 26N875-23, dossier 1. Pour le récit de ces engagements consignés dans le Journal de marche et d'opérations du bataillon : http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/jmo
[2] Elias (Norbert) [1973 trad. fr.], *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 345 p.
[3] En particulier les tenants de « l'école de Péronne » autour de J.J Becker, A. Becker, S. Audouin Rouzeau.
[4] Terme emprunté à George Mosse pour qui la Grande Guerre a « rendu brutal » les sociétés européennes, facteur de la montée des fascismes dans les années vingt.

Tous les écrits des commerçants ou voyageurs sillonnant la Corne ont insisté sur la sauvagerie des populations, leur cruauté, leur caractère guerrier. La mort de l'administrateur Bernard tué aux confins de la CFS avec ses hommes de la Milice indigène en janvier 1935, semblent accréditer ces récits. Son corps mutilé[1] n'est-il pas le signe de la sauvagerie, de la violence des nomades de la Corne ? Les Africains ont été particulièrement stigmatisés par la propagande allemande : *« Ces gens originaires de contrées où la guerre revêt encore aujourd'hui un caractère particulièrement cruel, ont apporté les mœurs de leur pays en Europe et (…) se livrent à des actes de cruauté qui violent non seulement les lois reconnues de la guerre, mais qui défient en outre celles de la morale et de l'humanité (…). Les auxiliaires de couleur (…) ont l'habitude sauvage de se faire des trophées de guerre avec des têtes et des doigts coupés de soldats allemands et de porter autour du cou des colliers d'oreilles coupées[2]. »* Cette vision de la sauvagerie des colonisés dans la guerre en Europe a été reprise par certains caricaturistes français[3], et se retrouve encore dans les récits postérieurs[4] alors qu'aucune archive ou témoignage de tirailleur n'en fait état.

Mais cette violence est-elle différente de celle des campagnes européennes ? En France également des récits édifiants concernent les campagnes profondes du XIX^{e} siècle. Ces paysans illettrés sont eux aussi des sauvages pour les citadins au mode de vie et aux normes différentes. La campagne c'est la *« brousse ou la cambrousse »,* on reprend les termes coloniaux pour les appliquer aux campagnes françaises[5]. Que dire de la violence des communautés rurales dont les normes ne sont pas celles d'un état qui étend ses compétences sur tout le territoire national[6] ? Ou de la cruauté d'une population d'une petite bourgade périgourdine qui, en 1870, lynche un individu sur la place du marché et le laisse agoniser[7] ?

Malheureusement, aucun document, aucun témoignage ne vient nous informer sur le regard porté par les tirailleurs somalis sur la violence de cette guerre. Ont-ils considéré comme des sauvages ces Européens capables de meurtres massifs, en utilisant toutes les ressources de leur avance technologique ? Une semaine après les combats de Cerny auxquels le bataillon somali a participé (5 et 6 mai 1917), les deux camps en présence doivent s'entendre sur une trêve des brancardiers pour

[1] CHETOM 15H88, Mort de l'administrateur Bernard.
[2] Audouin-Rouzeau S et Becker A, 2000, p. 206. Il s'agit d'une citation tirée du mémoire allemand sur *« La violation du droit des gens de la part de l'Angleterre et de la France par l'emploi des troupes de couleur sur le théâtre de la guerre en Europe »*, juillet 1915.
[3] Deroo E et Champeaux A, 2006, pp 62-63
[4] Entretien avec Paul Mémain ancien de la Brigade Carnot qui aurait vu les Somali avec leur collier d'oreilles en avril 1945 lors des opérations de la Pointe de Grave, Soulac avril 2012
[5] Weber E, 2005, p. 21
[6] Ploux (François) [2002], *Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860),* Paris, La boutique de l'Histoire, 376 p.
[7] Corbin (Alain) [1990], *Le village des cannibales*, Paris, Aubier, 204 p.

débarrasser le *no man's land* de centaines de cadavres en décomposition qui dégagent une odeur pestilentielle[1].

Les recrues de la Corne de l'Afrique ne découvrent bien sûr pas la violence. Leurs origines pastorales les a culturellement préparés à la guerre qu'ils pratiquent, acceptent ou subissent dans leur milieu de vie fragile. Violence des codes d'honneur, violence des conflits d'usage, violence d'un Etat éthiopien qui pratique sur une grande échelle la razzia dans les territoires récemment contrôlés, violence de la guerre civile en cours au Somaliland, violence des miliciens armés lors de travaux du chemin de fer[2] (opérations punitives contre les pasteurs issas, viols, bastonnades, razzias de troupeaux), l'ensemble formant un tout et favorisant l'adaptation rapide de jeunes hommes impliqués dans le conflit européen. Les exemples ne manquent pas de ces aptitudes à faire la guerre. C'est le tirailleur Mohamed Yahia qui, blessé en portant un ordre, *« demande à aller sur la ligne de feu pour se venger ».* C'est encore Hasan Warsama qui *« a transporté un camarade au pied arraché sous les bombardements, est revenu se battre ».* La douleur ne constitue pas pour certains un motif pour se replier à l'image de Hersi Yahia *« touché à l'œil, est resté au feu »*. La peur existe, elle concerne les tirailleurs comme les Européens. Mais elle est surmontée (par fierté ? par défi ?) comme le 2 juin 1918 au Mont de Choisy où sous un bombardement intense d'obus toxiques, *« les tirailleurs font bonne contenance ».*

De toutes les situations auxquelles les tirailleurs ont été confrontés (assaut, ravitaillements et travaux en première ligne, défense d'une position), certaines ont davantage éprouvé les consciences individuelles que d'autres. C'est en particulier le cas avec les opérations de « nettoyage » des tranchées adverses conquises. Ces opérations nécessitent le corps à corps, le soldat n'a plus l'ennemi dans son viseur, mais à portée de sa main, de son couteau, de son coupe-coupe[3] de tirailleur. Donner la mort dans ces circonstances n'a pas la même signification qu'un bombardement aveugle ou qu'une rafale de mitrailleuse impersonnelle. Les Somali, sans doute en raison de leur réputation de farouches guerriers armés de leur long couteau, sont utilisés pour cette tâche rendue indispensable car « nettoyer une tranchée, c'est éliminer sans aucun scrupule, à la grenade ou au couteau, les troupes ennemies qui pourraient compromettre la réussite d'une progression des vagues d'assaut en leur tirant dans le dos[4]. » Ces « nettoyeurs » de tranchée étaient souvent des volontaires[5] mais pas dans le cas des tirailleurs Somali. Le 5 mai 1917, devant Cerny-en-Loannais sur le Chemin des dames,

[1] Hardier T et Jagielski JF, 2004, pp 185
[2] Imbert-Vier S, 2011, pp 107-108
[3] Le coupe-coupe règlementaire des tirailleurs africains est un autre indice de cette supposée capacité des Africains à se battre au corps à corps.
[4] Hardier T et JagielskiJF, 2004, p.74
[5] Audouin-Rouzeau S et Becker A, 2000, p. 65

les tirailleurs sont répartis entre deux régiments de la 21e division d'infanterie[1], leur *« mission spéciale[2] »* est de nettoyer les abris une fois que les bataillons européens auront atteint leurs objectifs. Dès la première ligne adverse prise, les nettoyeurs entrent en action, parfois accompagnés de lance-flammes. Les abris bétonnés sont fouillés, le corps à corps est inévitable[3], les hommes *« exécutent leur besogne de nettoyeurs qui est terminée en quelques minutes avant que l'ennemi n'ait pu se reprendre[4]. »* Cette sale besogne pour laquelle on utilise une arme « *familière aux assassins[5] »,* est ici dévolue à tout un bataillon indigène et non pas à des volontaires de circonstance. Certains tirailleurs sont particulièrement remarqués lors de ces opérations de nettoyage. Lors de l'attaque sur la Malmaison en octobre 1917, Mahmoud Mahmed, caporal à la 2e compagnie est cité comme *« très bon nettoyeur, atteint d'œdème de pieds, a refusé de se laisser évacuer et a continué à entrainer ses camarades »*. Quand à Houssein Achour, il est cité pour être *« un nettoyeur de tranchée d'élite[6] ».*

Les représentations ont été déterminantes dans le choix de confier de telles missions aux tirailleurs de la Corne, en particulier aux compagnies formées de Somali. La forte proportion de pasteurs éleveurs nomades parmi les compagnies composées de Somali, explique leur utilisation plus intense que les autres compagnies composées d'Arabes ou de Comoriens. Réputés plus guerriers que les sédentaires, ou disposant de facultés propres aux pasteurs nomades (se dissimuler, voir la nuit), on retrouve les deux compagnies composées de Somali dans tous les assauts, dans toutes les missions de nettoyage ou de patrouilles de nuit[7].

B. Des volontaires contraints ?

L'ouvrage *La Force noire* de Mangin, ou les regards européens sur les populations colonisées semblent accréditer le concept de « brutalisation » et de consentement à la violence de guerre. Peut-on évoquer des racines anthropologiques au consentement ? Le caractère volontaire de leur engagement (dans le cas des tirailleurs somalis), l'attitude martiale dont ils ont fait preuve au cours du conflit, confirmeraient que des prédispositions sociales et culturelles ont permis à ces hommes de

[1] SHD-T 26N302, JMO de la 21e division d'infanterie. Les compagnies ont été réparties entre le 65e et 93e R.I
[2] SHD-T 26N875-23, dossier 2, expression utilisée dans le texte de la citation à l'ordre de la division obtenu par le Bataillon somali lors des journées du 5 et 6 mai 1917.
[3] SHD-T 26N657, JMO du 65e R.I, journée du 5 mai 1917.
[4] SHD-T 26N875-23, dossier 2, rapport du capitaine Beaufrère commandant la 2e compagnie, 6 mai 1917.
[5] Hardier T et Jagielski J-F, 2004, p. 74, citation de Antoine Redier.
[6] SHD-T 26N875-23, dossier 1, Registre d'ordre, citations obtenues par les tirailleurs.
[7] Barthas L, 2003, p. 517. Dans ses carnets de guerre, Louis Barthas évoque une compagnie de son régiment commandée par un jeune capitaine, réputée « d'élite » et donc chargée de missions difficiles. Il s'interroge : « *Ses hommes étaient-ils triés parmi les plus braves, les plus dévoués ? Non, aucune qualité guerrière ne les distinguait de la masse des poilus, mais ils aimaient leur jeune capitaine qui les traitait tous en camarades, était indulgent pour leurs peccadilles…* »

se battre au-delà des limites connues. L'amour de la patrie, la guerre défensive consentie pour repousser l'envahisseur, n'ont pu constituer des motivations pour ces hommes. Il faut donc rechercher leur capacité à tenir dans d'autres directions. Au consentement des combattants de la Grande Guerre, d'autres chercheurs[1] opposent les contraintes multiples exercées sur les hommes. Ces contraintes sont matérialisées par la discipline, les cours martiales, mais aussi par l'esprit de camaraderie, la pression du groupe, de la famille restée à l'arrière.

Pour les militaires, inculquer la discipline aux tirailleurs somalis a été une tâche difficile. L'encadrement européen doit se montrer exemplaire pour être capable d'entraîner ses hommes vers l'avant. Les cadres qui flanchent sont vite repérés et dégradés ou mutés dans une autre unité. A Douaumont en octobre 1916, un sergent et un caporal européens ont été cassés pour être restés dans un abri lors de la montée vers les parallèles de départ de leur compagnie[2]. L'encadrement d'une troupe coloniale est plus élevé que celui d'une unité européenne (indice d'une contrainte supplémentaire ?), les cadres doivent inspirer confiance à leurs hommes : *« quoique d'un maniement difficile, les Somalis commandés avec bienveillance mais avec fermeté avertie, sont susceptibles de constituer une bonne troupe se modelant parfaitement sur ses chefs[3]. »* Y a-t-il une grande différence avec une unité européenne[4] ? Ou bien faut-il en faire davantage pour motiver des hommes dépourvus d'esprit patriotique ? Quelles sont les limites au consentement des tirailleurs ?

Les archives militaires peuvent nous permettre de répondre en partie à ces interrogations. Le caractère volontaire de leur engagement n'a pas dispensé certains tirailleurs de stratégies d'évitement ou d'esquive des combats ou des corvées dangereuses. Dès 1916, la fréquentation de l'infirmerie est un des indices d'une certaine désobéissance passive[5]. Le 22 octobre, deux jours avant l'attaque du fort de Douaumont, le tirailleur Mohamed T quitte sa compagnie durant la nuit en laissant son paquetage et son arme. Son retour au sein du bataillon le 25 lui vaut des circonstances atténuantes à sa condamnation[6]. Le 24 mars 1917, alors que le bataillon est en gare de Marseille pour prendre un train à destination du front, *« un tirailleur déserte en gare[7] »* ; ne disposant pas de son nom, il est impossible de retrouver une éventuelle trace de conseil de guerre. Ce tirailleur a certainement « disparu » dans cette ville cosmopolite où vivent des Arabes du Yémen et des Somali

[1] Rassemblés autour de F. Rousseau et R. Cazals au sein du CRID 14-18
[2] SHD-T 26N875-23, dossier 1, Registre d'ordre
[3] *Ibidem*, dossier 2, Rapport du chef de bataillon Bouet sur la valeur militaire des tirailleurs somalis, 15 janvier 1917.
[4] *Ibidem*, Barthas nous révèle dans cette citation qu'il n'en n'est rien…
[5] *Ibidem*, 13 août : le tirailleur Ali. W est puni pour indiscipline, *« prétend être malade pour échapper aux corvées ».*
[6] SHD-T 10J838, Conseil de guerre de la 15e région militaire, 25 janvier 1917.
[7] SHD-T 26N875-23, JMO du Bataillon Somali, rajout au crayon à la date du 24 mars 1917.

employés comme chauffeurs ou *boys* des compagnies maritimes. Une section de discipline est constituée en juin 1917 au plus fort des mutineries de l'armée française. Cette section est rattachée à la section de discipline de la division[1]. Placée en première ligne, elle est chargée de travaux de nuit.

Les mutineries de l'armée française débutent fin avril 1917, elles vont s'étendre rapidement, sans affecter réellement les bataillons indigènes. Cependant, le 2 juillet 1917 un mouvement d'indiscipline survient au sein de la section disciplinaire du Bataillon somali. Dans la soirée la section au repos depuis la veille est appelée à repartir en première ligne "*pour exécuter des travaux en présence de l'ennemi*". L'adjudant européen remarque une "*certaine effervescence*" dans la section, son sergent somali lui indique que les hommes refusent de remonter en ligne. Les hommes souhaitent réintégrer le bataillon, demandent à parler au commandant. Malgré les sommations, les tirailleurs s'entêtent, ils menacent de se mutiler, l'un d'entre eux se tire une balle dans la main. Il faut l'arrivée d'un capitaine d'une unité voisine pour ramener le calme. Les tirailleurs sont désarmés, et conduits sous escorte vers les premières lignes. Sur les 38 récalcitrants, quatre sont particulièrement remarqués, ils risquent la peine de mort selon le code de justice militaire pour "*refus d'obéissance en présence de l'ennemi* ». Pour leur défense, les tirailleurs invoquent leur fatigue, l'injustice de les faire remonter en ligne alors qu'ils venaient à peine d'en descendre. Les conseils de guerre qui suivirent l'incident ne peuvent prouver que ces quatre tirailleurs ont été les meneurs, aucun n'était caporal ou première classe, tous avaient le même temps de service. Ils évitèrent ainsi le peloton d'exécution, mais furent condamnés à cinq années de prison pour trois d'entre eux, à huit pour le tirailleur qui s'était mutilé[2].

On le voit, ce mouvement d'indiscipline a été bref, aucun indice d'une quelconque contamination des tirailleurs par des slogans politiques ou pacifistes n'a été décelé. Le cas du 61^{e} bataillon de tirailleurs sénégalais est très proche de celui des Somalis. Le 13 août 1917, entre 200 et 250 tirailleurs des différentes compagnies, refusent de remonter dans les tranchées de première ligne. Eux aussi invoquent leur fatigue extrême et ajoutent les pertes subies précédemment[3]. Dans les deux cas, les mutineries interviennent alors qu'elles ont reflué dans les unités européennes. Les tirailleurs ont été influencés par ces mouvements de contestation, et ils ont parfaitement intégré leur principal mobile, l'usure. Ces mouvements dans les bataillons indigènes sont restés cantonnés à l'unité, ils ne sont pas des mouvements solidaires avec les unités européennes contestataires. Leur isolement dans un pays dont ils maitrisent à peine la langue, leur éloignement de leur lieu de vie, ont certainement contribué à limiter l'ampleur des contestations[4]. Il est difficile d'utiliser ces cas de brèves mutineries pour conclure que les tirailleurs ont donné satisfaction grâce ou à cause de la contrainte militaire. Elle a

[1] SHD-T 26N333-4, JMO de la 38^{e} D.I, journée du 7 juin 1917.
[2] SHD 11J1378, Conseil de guerre de la 38^{e} D.I, 12 septembre 1917.
[3] SHD-T 16N196, compte rendu du général Puyperoux (3^{e} D.I.C), 14 août 1917.
[4] Frémeaux J, 2006, p. 212

joué un rôle, mais elle ne peut pas tout expliquer. L'esprit de groupe a pu tout autant exercer une contrainte psychologique, la fierté également. Tous les tirailleurs se connaissent bien dans la mesure où il n'existe qu'un seul bataillon somali. La peur du qu'en dira-t-on au retour du front a pu exercer une pression supplémentaire. L'honneur d'un jeune homme, sa réputation au pays était en jeu[1]. Se considérant comme des guerriers, ils ne pouvaient pas montrer des signes de faiblesse.

Un seul témoignage peut nous aider à mieux cerner l'état d'esprit des tirailleurs de la Grande Guerre. Il s'agit d'un poème oral transmis par un tirailleur à ses fils aujourd'hui âgés[2]. Ce poème (dans la culture somalie, la poésie occupe une grande place, elle est valorisée) a été composé par un tirailleur dont seule l'appartenance clanique est encore connue. Elle met en scène un certain Fadel désigné pour une mission de recrutement[3] en CFS. D'après le poème, Fadel aurait été chargé de dissuader les candidats au recrutement. Ne l'ayant pas fait, la tradition orale nous dit qu'il déserta à Suez sur le retour vers la France.

> *Fadel, c'est toi qui es obligé de partir, et qui ne va certainement pas se reposer* [pour ramener le message au pays]
> *La mer est très dangereuse, si tu as la chance de la traverser en paix*
> *Si tu arrives en paix dans les rues de Djibouti et de Zeila*
> *Tous les Somali vont venir te voir et te poser des questions à notre sujet*
> *Si tu veux leur dire la vérité, tu leur diras qu'avant le lever du soleil il y a le clairon qui sonne*
> *Celui qui ne se lève pas sera mis aux arrêts pendant trois jours*
> *On urine debout et on a oublié la prière et le jeûne* [on se sent sale, on ne peut faire ses ablutions]
> *La toux s'est transformée en bruit de tambour et ceux qui sont morts des poumons sont plus de 100*
> *Comme une jeune fille bien habillée, nous sommes parés d'étoffes, de capuchons qui rappellent la fille du sultan suprême*

[1] Barthas L, 2003, p.376. L'auteur, militant socialiste d'avant guerre, pacifiste, s'interroge également dans ses carnets : « *comment des hommes libres jusqu'à la minute fatale de la guerre se puissent soumettre sans le moindre murmure, presque volontairement, à ce sacrifice qu'ils savaient vain et inutile (…). Et nos chefs ne s'y trompaient pas, ils savaient bien eux que ce n'était pas la flamme du patriotisme qui inspirait cet esprit de sacrifice, c'était seulement esprit de bravade pour ne pas sembler plus poltron que son voisin, puis la présomptueuse confiance en son étoile, pour certains la secrète et futile ambition d'une décoration, d'un galon, enfin pour la masse l'inutilité de récriminer contre une fatalité implacable.* »

[2] Interviews de Ibrahim Djama Haïd et de son frère Moussa, fils du tirailleur Djama Haïd Dihisso (1703), engagé en 1916, démobilisé en 1919.

[3] Fadel n'a pas été retrouvé sur les listes d'engagés. Il s'agit donc d'un personnage imaginaire, mais une mission de recrutement est bien partie en CFS en décembre 1916.

Les médailles que l'on met sur la poitrine sont du poison et du venin

Si vous pensiez que l'on est parti en service, en fait nous sommes des esclaves marqués

[allusion à la plaque sur laquelle apparaît le matricule]

Et les quelques sous que l'on touchait nous sont subtilisés.

Il n'est pas possible de savoir à quelle date exacte ce poème a été composé. L'allusion aux décorations, à la mission de recrutement nous permet d'affirmer qu'il est postérieur à décembre 1916. Le dernier vers évoque l'argent ; or, en janvier 1917, un sergent européen est cassé *« pour avoir emprunté et ne pas avoir rendu de l'argent des tirailleurs*[1]*. »* Mais l'allusion peut également désigner les mercantis[2] souvent dénoncés par les soldats. On remarquera l'allusion au froid, aux maladies pulmonaires si répandues dans les troupes africaines, et aux conditions de vie, notamment l'hygiène. Enfin, l'allusion concernant les décorations laisse supposer que les honneurs ne sont pas toujours appréciés ; celle concernant les esclaves semble évoquer la plaque portée au cou, et la contrainte, l'obligation de servir.

La désillusion qui se dégage de ces vers n'est pas sans rappeler « La chanson de Craonne ». Cette chanson est, elle aussi, le produit de l'oralité. Editée pour la première fois en 1920, elle connaît plusieurs versions, certaines antérieures à 1917[3]. Celle restée pour la postérité a été composée lors de l'offensive sur le Chemin des Dames en avril 1917, le Bataillon somali s'y trouvait en réserve. Une version de juillet nous est révélée par un courrier d'un soldat adressé à son épouse. L'unité à laquelle appartenait son auteur a combattu le 5 mai 1917 aux côtés du régiment dans lequel se trouvaient les Somali. Il décède devant le fort de la Malmaison en octobre 1917[4], là encore les tirailleurs de la Corne s'y préparaient pour l'offensive. Doit-on y voir des connivences entre soldats de toutes origines ? Les tirailleurs ont-ils été gagnés par la lassitude comme les soldats européens ? C'est probable, mais comme dans le cas des mutineries, le poème en somali ne comporte aucune allusion politique, il ne s'agit pas d'un discours pacifiste. On peut cependant rétorquer qu'une telle conscience pacifiste ou politique pouvaient difficilement concerner des personnes étrangères à la culture occidentale. Quoi qu'il en soit, le poème en somali traduit une désillusion, un avertissement pour tous ceux qui pensaient qu'en s'engageant, ils récolteraient la gloire. On touche ici un autre problème, celui de l'inconscience avec laquelle ces hommes se sont engagés. Comment pouvaient-ils

[1] SHD-T 26N875-23, dossier 1, Registre d'ordre, ordre du bataillon n°80, 19 janvier 1917. Cet individu n'est pas seulement rétrogradé pour ce motif, mais pour plusieurs.

[2] Terme péjoratif des combattants français désignant les petits commerçants situés à proximité immédiate des camps d'hivernage ou à l'arrière du front. Voir lexique du CRID : http://crid1418.org

[3] Destemberg A et J-D, « La chanson de Craonne chantée avant même l'assaut du 16 avril ? », in *La lettre du Chemin des Dames*, n°18, printemps 2010.

[4] Becquart D, « La chanson de Craonne en lettre de tranchées », in *La lettre du Chemin des Dames*, n° 19, été 2010.

imaginer les conditions de vie, de mort, qui les attendaient ? L'uniforme a fasciné[1], les tirailleurs rentrés en décembre 1916 pour la mission de recrutement arborent des tenues impeccables rehaussées de décorations. Ils ont certainement fait beaucoup d'effet aux jeunes candidats à l'enrôlement. Sur les quelques photographies où apparaissent ces « recruteurs », on remarque leur fierté de porter l'uniforme, et plus encore de leur nouveau statut de héros de Verdun accompagnant le gouverneur à Addis-Abeba[2].

A la question « comment ont-ils tenu ? », nous pouvons répondre par le consentement, mais aussi par la contrainte. Cette dernière a été multiforme, mais elle ne peut expliquer totalement l'attitude au front. Même désabusés, les tirailleurs ont assumé en quelque sorte leur engagement volontaire. Dans une société où les rapports sociaux sont fondés sur l'oralité, renier sa parole est un déshonneur, même à l'égard d'un étranger. Le rituel instauré en 1916 de faire prêter serment sur le Coran en présence du cadi, doit être vu comme une garantie supplémentaire demandée par des Européens n'accordant foi qu'à l'écrit. Dans une société où les hommes s'identifient à des guerriers, la lâcheté est également déshonorante. Si je suis courageux au feu, c'est certainement à cause du regard des autres. Mais c'est aussi parce que je l'ai choisi.

L'ensemble des remarques sur le comportement des tirailleurs de la Grande guerre a pu être réalisé grâce à l'abondance d'archives et de travaux universitaires. Sont-elles valables pour les engagements postérieurs, notamment pour la Seconde Guerre mondiale ? Dans ce dernier cas, les combats ont été très brefs, une semaine. Mais les points communs avec la Grande Guerre sont nombreux. Les tirailleurs ont été recrutés sur la base du volontariat, il ont été parfois difficiles à commander, mais les comptes-rendus sont encore élogieux sur leur attitude au feu. Parmi les témoignages oraux recueillis, le regard des autres et l'idée que chaque recrue se faisait d'elle-même semblent avoir été déterminants dans la conduite des tirailleurs en 1945. Le débat sur le consentement ou la contrainte est donc impossible à trancher. Mais il permet de mettre en lumière les ressorts de l'engagement, de l'action individuelle et collective. Il est donc utile pour une meilleure compréhension de la place du colonisé dans l'armée coloniale.

[1] Entretien avec Askar Farah Issa, tirailleur de la Seconde Guerre mondiale. A la question « pourquoi vous êtes-vous engagé », la réponse fusa « pour l'uniforme ». Le lendemain, il rectifia et ajouta « pour la France ».
[2] ECPAD, série SPA 43 E, Couronnement de l'impératrice d'Abyssinie, février 1917. La série comporte des clichés de grande qualité des tirailleurs accompagnant la délégation française en train, on les voit en groupe, et s'adressant à des Somali lors d'une halte ferroviaire.

3. Des morts mais peu de reconnaissance

La participation du Bataillon somali à la Grande Guerre, sa valeur militaire reconnue dès les premiers engagements, fondent une mémoire combattante entretenue jusqu'à aujourd'hui. Cette mémoire contribue, comme ailleurs dans l'Empire, à une évolution timide des relations colonisateur-colonisé. Si la sujétion des colonisés n'est pas remise en cause, l'ancien combattant rentré de France occupe une nouvelle position dans la société coloniale, celle du fidèle serviteur à qui l'on doit quelques égards. Les commémorations des sacrifices consentis par les soldats de la Grande Guerre débutent avec l'inhumation du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe (10 novembre 1920). Toutes les communes se lancent dans la construction de monuments aux morts dont le but est d'entretenir la mémoire des habitants morts pour la France[1]. En 1922, l'Assemblée nationale fait du 11 novembre une fête nationale. Ce vaste mouvement commémoratif a eu un écho plus modeste dans l'Empire. Les cérémonies du souvenir deviennent, pour quelques heures, un moment privilégié où l'ancien combattant indigène est mis à l'honneur.

3.1 Des soldats éprouvés

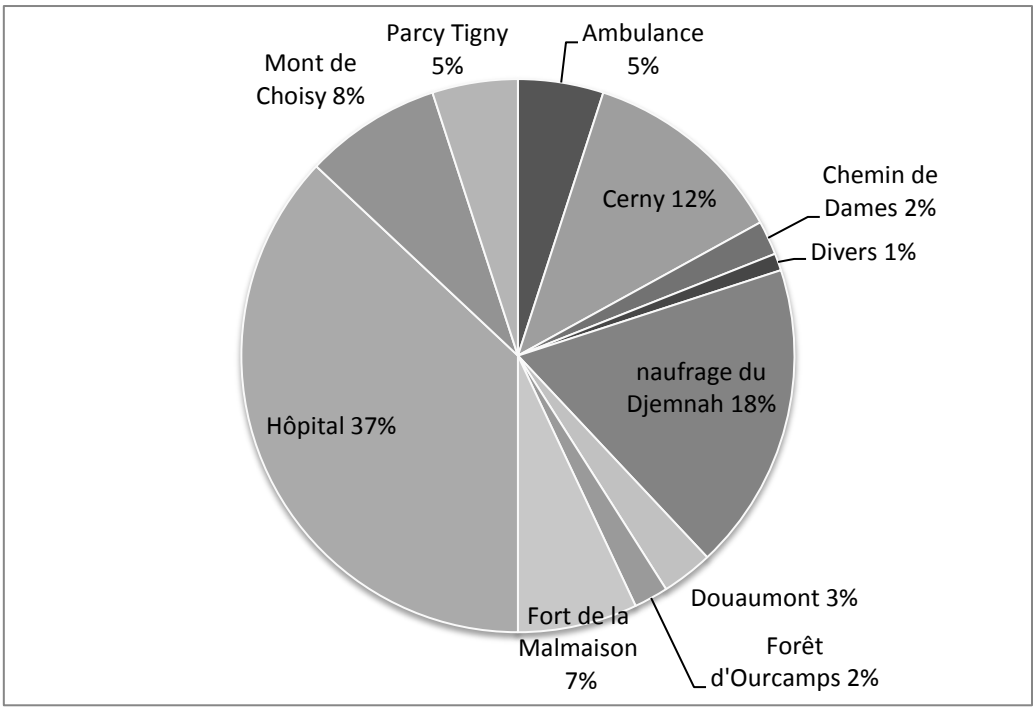
A. Bilan des pertes

Le nombre de morts ou disparus originaires des colonies s'élève à environ 87 000 durant la Grande Guerre. Mais le bilan des pertes est difficile à connaître avec exactitude car les relevés de pertes de l'état-major ne faisaient pas la distinction entre Africains et Européens. Dans le JMO du bataillon apparaissent les pertes indigènes après chaque engagement, mais il ne tient pas compte des morts durant leur transport vers l'arrière, ceux qui succombent à leur blessure, ou encore les morts de maladie. Finalement, le seul chiffre « fiable » est celui avancé par le rapport des Lyons de Feuchin de 1924[2], il fait état de 517 morts. En 1934, Bouet demande, à titre personnel, la liste des recrues de la CFS décédées en France, elle indique 490 tirailleurs recrutés à Djibouti, morts pour la France[3]. Jacques Frémeaux qui reprend Albert Sarraut avance 650 morts ou disparus[4], mais ce chiffre tient-il compte des Comoriens incorporés au bataillon Somali, de l'encadrement européen et sénégalais ? Si

[1] Becker (Annette) [1988], *Les monuments aux morts : patrimoine et mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Editions Errance, 158 p.
[2] Rapport fait au nom de la Commission de l'Armée sur les pertes en morts et blessés de la Grande Guerre , J.O, Documents parlementaires, séance du 29 juillet 1924, annexe n°335.
[3] SHD-T 26N875-23, courrier du chef de bataillon Onno, commandant supérieur de la CFS au Colonel Bouet, 15 septembre 1934.
[4] Frémeaux J, 2006, p. 202

l'on se base sur 490 tirailleurs morts en France, le pourcentage de décès par rapport aux mobilisés est supérieur à 20%. Pour avoir une vision plus proche de la réalité, il conviendrait de rajouter tous ceux qui sont morts des suites de leur blessure ou des gaz après leur retour.

Grâce aux 374 fiches des tirailleurs « morts pour la France » consultées[1], on peut avoir une idée précise des lieux et donc des causes des décès :



Source : http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

L'étude du diagramme nous permet de constater que 42% des morts l'ont été dans les formations sanitaires de l'avant (ambulances[2]), ou de l'arrière (hôpitaux). Les morts du *Djemnah* sont consécutifs au naufrage du bateau des Messageries maritimes[3]. Il reste donc 60% de morts sur les lieux mêmes des combats de Douaumont (Verdun) en 1916, de Cerny-en-Loannais, du Fort de la Malmaison et divers sites du Chemin des Dames en 1917, et enfin du Mont de Choisy, Parcy-Tigny et forêt d'Ourcamps pour les combats de 1918 dans l'Oise.

Plus du tiers des tirailleurs décédèrent dans les hôpitaux, une très grande majorité (90%) dans les hôpitaux du Sud-Est de la France, celui de Fréjus en particulier. Les maladies pulmonaires sont

[1] http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

[2] Ce sont des hôpitaux simplifiés situés à l'arrière immédiat des lignes. Le blessé était pris en charge par les brancardiers jusqu'au poste de pansement, puis acheminé vers le poste de secours régimentaire, et enfin vers les ambulances. Au-delà, les « récupérables » étaient dispersés dans tous les hôpitaux de France.

[3] Le 14 juillet 1918, le *Djemnah*, navire des Messageries maritimes transformé en transport de troupes ramène vers l'océan Indien des tirailleurs réformés ou mutilés. Il est coulé par un sous-marin en Méditerranée au large des côtes libyennes. Dans le naufrage périrent 69 tirailleurs recrutés à Djibouti sur 256 victimes.

responsables de l'essentiel des morts ; pneumonies, pneumonies doubles, broncho-pneumonies et tuberculoses pulmonaires ont décimé les Somali comme les autres Africains, en particulier l'hiver dans les camps du Sud de la France[1]. Ces derniers manquent de confort, les hivers méditerranéens demeurent plus rigoureux que dans la Corne de l'Afrique, la promiscuité des baraquements a sans aucun doute multiplié les risques de contagion. Un rapport[2] de 1916 évoque les baraquements réservés aux tirailleurs rentrés de Verdun :

« l'instruction intensive qu'il est nécessaire de donner à ce bataillon exige des conditions qui ne sont malheureusement pas réalisées. Les indigènes sont encore insuffisamment protégés contre l'humidité, la pluie et le froid, et l'état sanitaire est loin d'être satisfaisant. La proportion du nombre d'entrées à l'infirmerie ou à l'hôpital, a celui des malades présentés, en est le meilleur garant. (…) L'insuffisance maintes fois signalée des locaux et du matériel ne permet pas d'improviser quoi que ce soit s'il faut attendre l'amélioration des baraques existantes que les demandes formulées reçoivent satisfaction, on peut désirer que trois ou quatre baraques de plus soient mises à disposition du bataillon ; également il importerait que des tables, des bancs, des planches soient fournis pour organiser un peu de bien-être, autant pour les Européens que pour les Indigènes[3]. »

Nous ne disposons pas d'indications sur la mortalité causée par les gaz, mais les tirailleurs furent comme tous les combattants exposés à l'ypérite ou à d'autres produits toxiques. Les pages du JMO concernant les combats de 1916 à 1918 les mentionnent souvent. Par contre, nous ne disposons d'aucune donnée sur les traumatismes psychologiques qui commencent à peine à être pris en compte et reconnus par les autorités médicales. Ces troubles ont été nombreux, certains considèrent qu'ils ont concerné, à des degrés divers, la moitié des effectifs mobilisés[4]. Quand aux mutilés, aux « gueules cassées », les archives sont également quasi muettes pour ce qui concerne les tirailleurs. Mais il est évident que beaucoup rentrèrent dans leur foyer marqués dans leur chair, ou défigurés. On estime qu'entre 11 et 14% des blessés français l'ont été au visage[5]. Les traumatismes psychologiques sont impossibles à quantifier, comme pour les combattants européens. Le rapport médical final évoque pour l'année 1918[6] cinq tirailleurs hospitalisés pour « *affection du système nerveux* », alors que deux autres ont été déclarés comme « *simulateurs* ». Les séquelles

[1] Michel M, 2003, pp 113-114
[2] SHD-T, 26N875-23, dossier 2, annexe de la monographie du bataillon somali, rapport du capitaine Beaufrère, 16 décembre 1916.
[3] Michel M, 2003, p. 113. Surpopulation des camps d'hivernage, et hygiène déficiente ont également été relevées par l'auteur dans les archives consultées.
[4] Audouin-Rouzeau S et Becker A, 2000, p.145
[5] Delaporte S, 1996, p. 33
[6] SHD-T 26N875-23, dossier 3, Monographie du Bataillon Somali, notice médicale concernant le bataillon de Cavaud, médecin-chef du bataillon (sans date).

psychologiques causées par le stress des combats ont été longues à disparaître. Un tirailleur de la Grande Guerre, dont le nom n'a pu être retrouvé, fut ainsi hospitalisé au Val de Grâce à Paris en 1968[1]. Invité aux cérémonies du 11 novembre marquant le cinquantenaire de la victoire, il assista à une reconstitution réaliste qui raviva ses peurs et angoisses au point d'être mis en observation pendant quelques jours.

L'apparence physique des tirailleurs de la Corne n'aurait jamais laissé présagé qu'ils puissent résister à autant d'efforts, ou que leur état sanitaire soit aussi bon, et parfois meilleur que celui des autres unités. Le rapport médical final note à ce sujet que les tirailleurs ont des caractéristiques étonnantes selon les connaissances de l'époque :

« On a pris l'habitude, dans l'armée française, de classer les hommes au point de vue de leur aptitude physique, d'après un coefficient spécial, sans aucune valeur objective : l'indice d'aptitude physique. Ce chiffre est obtenu en faisant la somme du poids de l'homme exprimée en kilo, et de son périmètre thoracique exprimé en centimètres, et en retranchant cette somme de la mesure de la taille exprimée également en centimètres. Pour un français de développement moyen, cet indice varie de 15 à 20. Mais les proportions corporelles des quatre races qui composent le Bataillon somali diffèrent des nôtres ; le rapport entre le poids, la taille et la circonférence du corps ne sont plus les mêmes. C'est ainsi que chez le Somali, l' indice de développement physique est presque toujours supérieur à 30[2]. (…) De ces démonstrations, il résulte qu'au point de vue du développement physique, les Comoriens et les Arabes sont supérieurs aux Somalis et aux Abyssins . Les évènements ont prouvé que par leur moral élevé ces derniers ont largement compensé leur infériorité physique[3]. »

Ainsi, selon le regard de l'époque, si le Bambara d'Afrique de l'Ouest est « *grand, de forte ossature (…) très brave, très dévoué*[4] », le Somali est plus *« guerrier* », sa motivation à faire la guerre compenserait son apparence grêle . Dans son ultime rapport, le commandant Bouet, déjà nostalgique de quitter son commandement écrit : *« Si, pour avoir servi pendant 12 ans avec les Sénégalais, il m'était possible de faire choix d'une troupe de combat, entre eux et les Somalis, je choisirais les Somalis. Plus intelligents, plus alertes, plus fiers et non moins attachés à leurs chefs, ceux-ci constituent les éléments d'une troupe plus vivante et plus ardente, plus cocardière et de plus belle tenue*[5]*. »*. Les récits des voyageurs et leurs descriptions des « mœurs guerrières » des populations de la Corne de

[1] Entretien avec Mohamed Aden qui le visita à plusieurs reprises alors qu'il était étudiant à Paris.
[2] Dubois C, 1985, p.309. L'auteure cite un document semblable utilisé lors des recrutements en AEF durant la Grande Guerre
[3] SHD-T 26N875-23, dossier 3, Monographie du Bataillon somali, notice médicale concernant le bataillon de Cavaud, médecin-chef du bataillon (sans date).
[4] Derro E et Champeaux A, 2006, p. 110, document tiré de la brochure « *Le français tel que le parlent les Sénégalais* », Paris, 1918.
[5] SHD-T 26N875-23, dossier 3, Rapport du commandant Bouet, 10 janvier 1919.

l'Afrique, leurs prouesses lors des combats, sans oublier leur engagement volontaire, dessinent le cadre des représentations du tirailleur somali. Décrit comme difficile à soumettre à la discipline militaire, il conserve les qualités du nomade de la Corne, *« sobre, manœuvrier d'instinct, ayant une prédilection atavique pour le combat au corps à corps et l'action en masse par surprise*[1] *».* Cette vision s'enracine pour longtemps dans les esprits, elle n'a pas complètement disparu[2], elle correspond à une certaine conception de l'Orient par les Européens, des Nubiens de l'Antiquité en passant par les fidèles Mamelouks des campagnes napoléoniennes, jusqu'aux Touaregs des compagnies sahariennes à l'époque coloniale. On touche sans doute là à une forme de mythologie militaire qui associe valeurs guerrières et chevaleresques.

B. De la « chair à canon » ?

Les tirailleurs ont-ils été plus exposés que les Européens ? Le débat est ancien, il n'est pas clos car il est difficile de faire des comparaisons rigoureuses[3]. Les pertes des troupes européennes de l'armée française s'élèvent à 16,5% des effectifs mobilisés, contre 15,5 % pour les tirailleurs sénégalais. Mais pour réellement comparer, il faudrait distinguer l'infanterie beaucoup plus exposée, de l'artillerie ou des services. Si l'on ne tient compte que des combattants, les pertes sénégalaises seraient 20% supérieures à celles des combattants européens[4], mais sensiblement égales si l'on ne compare que les pertes de l'infanterie.

Peut-on utiliser les sources concernant les tirailleurs somalis pour éclairer le débat ? Aux combats de Cerny-en-Loannais des 4 et 5 mai 1917, le bataillon subit les pertes les plus lourdes d'après l'échantillon de fiches des « morts pour la France » (12% du total des pertes). Les différents JMO consultés[5] permettent d'établir les pertes du bataillon somali[6] et de les comparer avec celles d'un des régiments avec lequel il était amalgamé pour la circonstance. Le 65^{e} R.I fut renforcé par deux compagnies somalies, deux de ses bataillons sur trois participèrent à l'assaut avec les Somali, le dernier bataillon restant en réserve. Le 65^{e} R.I déplora 109 tués et 201 disparus (sur 6 compagnies constituant deux bataillons), les deux compagnies somalies déplorèrent quant à elles 36 tués et 63 disparus. Les chiffres des tués sont donc rigoureusement les mêmes en proportion, ils sont légèrement inférieurs pour les Somali quant aux disparus. Quand au total des pertes, en prenant pour base le chiffre de 490 « morts pour la France » avancé par le rapport des pertes de 1924, et le

[1] SHD-T 7H13, dossier 4, organisation des troupes (1948), page 48, chapitre « Forces supplétives ».
[2] Voir le film « La chute du faucon noir » de R. Scott, 2001. Si rien n'indique que les miliciens de Mogadiscio sont des pasteurs nomades, leur violence, leur fanatisme et leur nombre ne sont pas sans rappeler les clichés de l'époque coloniale.
[3] Michel M, 2003, pp 195-197
[4] Lunn J, 1999, p. 142
[5] JMO du bataillon somali (SHD-T 26N875-23), du 65^{e} R.I (SHD-T 26N657-10) et de la 21^{e} D.I (SHD-T 26N 302-3)
[6] 46 tués, 66 disparus, 125 blessés, soit environ 40% des effectifs engagés par le bataillon.

nombre de recrues de la CFS effectivement débarquées en France (2088[1]), on obtient 23% de pertes. Mais en retranchant les 69 naufragés du *Djemnah*, le pourcentage n'est plus que de 20%, soit autant que les pertes européennes des régiments d'infanterie. Les tirailleurs somali ne semblent donc pas avoir été exposés plus que les ruraux français qui composaient les plus gros effectifs de l'infanterie. Reste que Joe Lunn[2] note que les pertes ouest-africaines sont concentrées sur une phase plus courte de la guerre (pour les Somali de juin 1916 à la fin de la guerre) et seulement d'avril à octobre, et que les unités composées de « races guerrières » ont été plus sollicitées que d'autres. Il semble bien que cela ait été le cas pour le bataillon somali. Sur 44 fiches de tués aux combats de Cerny-en-Loannais, 93% sont des Somali[3].

3.2 Amer retour

A. Honneurs militaires

La mémoire militaire d'une unité se nourrit de récompenses collectives et individuelles obtenues dans les opérations de guerre. Le bataillon somali n'a pas démérité dans ce domaine. A titre collectif, le bataillon a été deux fois cité à l'ordre de l'Armée : une première fois pour son attitude lors de l'offensive de la Malmaison (octobre 1917) à l'est du Chemin des Dames, une seconde fois en 1918 pour sa résistance au Mont de Choisy dans l'Oise (juin 1918). Ces deux citations permirent à l'unité recrutée à Djibouti le port de la fourragère aux couleurs du ruban de la croix de guerre 1914-1918. Le bataillon somali fait partie à ce titre des 11 bataillons sur 121 a avoir été autant récompensés[4]. Son fanion, sur lequel sont inscrits les noms des lieux de ses combats, devient un objet de mémoire. Les recrues de la Seconde Guerre mondiale se le verront remettre solennellement avant leur départ pour la France. Ils y ajouteront une nouvelle citation à l'ordre de l'armée en 1945. Cette mémoire collective est aujourd'hui entretenue par le 5e RIAOM (Régiment interarmes d'Outre-mer) basé à Djibouti. A titre individuel, 26 tirailleurs ont obtenu la médaille militaire (plus haute récompense après la Légion d'honneur), plus d'un millier de citations individuelles dont 31 à l'ordre de l'Armée

[1] CHETOM 15H5, dossier 1, Notes sur la situation et l'organisation future des Troupes coloniales, ministère de la guerre, 2 août 1919.
[2] Lunn J, 1999, pp. 142-147.
[3] Sur 44 fiches retrouvées, 41 concernent des Somali (lieux de naissance et noms caractéristiques), deux sont Arabes, un est né en Erythrée. Lors des combats d'avril 1945 en Gironde, parmi les tués du régiment AEF-Somalie, les victimes originaires de la Corne de l'Afrique dominent également. Les présupposés « guerriers » à l'égard de ces hommes ont donc perduré.
[4] Champeaux A, 1997, pp. 23-51

(dont 14 tirailleurs)[1]. Croix de guerre et médailles commémoratives, obtenues parfois quelques années plus tard, viennent s'ajouter à ces récompenses.

Les sépultures des tirailleurs de la CFS sont dispersées dans les différents cimetières miliaires qui jalonnent l'ancienne ligne de front, ils sont inhumés aux côtés des soldats français de toutes confessions. Des plaques commémoratives associent souvent le bataillon somali au RICM aux côtés duquel il combattit. Ce n'est que tardivement que fut érigé un monument spécifique aux « Somalis morts pour la France » grâce à l'action des Anciens du RICM. Situé sur la commune de Cuts dans l'Oise, il se trouve tout près du Mont de Choisy où le bataillon résista brillamment à l'offensive allemande en juin 1918 ; il fut inauguré le 9 juillet 1961 alors que la situation politique en CFS était à peine stabilisée après le référendum d'octobre 1958. Cette reconnaissance des efforts consentis n'a pas pour autant traversé les mers.

B. Mépris colonial

La guerre finie, les autorités se hâtent de ramener les hommes chez eux. Ce sont un peu plus de 700 hommes qui sont dirigés vers Djibouti fin janvier 1919. D'autres suivront, blessés ou malades sortis des hôpitaux de métropole, prisonniers détenus en Allemagne[2].

Les autorités coloniales à Djibouti sont prises de court par la décision de rapatrier les tirailleurs dans les meilleurs délais. Malgré les protestations de Djibouti, les tirailleurs somalis sont très vite acheminés vers la CFS, il faut rapidement démobiliser les troupes, en particulier les plus difficiles à commander. A Marseille, les tirailleurs sont embarqués sur le *Ville d'Oran*, ils ont été désarmés. Seul leur uniforme est conservé, sans les insignes, ni les boutons. C'est la seule faveur à laquelle ont droit ces tirailleurs tant félicités durant les années de guerre. Djibouti proteste, s'inquiète, pour le ravitaillement, mais aussi pour sa sécurité. Les autorités de la CFS prévoient des difficultés pour le rapatriement des tirailleurs dans leur pays d'origine[3].

En février, les tirailleurs sont débarqués à Djibouti, le gouverneur multiplie les demandes d'informations sur les sommes à verser aux tirailleurs, aux veuves et aux orphelins. Il note dans un télégramme du 20 février qu'il règne à Djibouti « *une grande effervescence dans le bataillon rapatrié* » due au non règlement en France de situations impossibles à régler sur place. Pourtant, à leur arrivée, le gouverneur leur a réservé un accueil flatteur, le chroniqueur de la mission catholique

[1] *Ibidem*

[2] Aucun nom de prisonnier du bataillon Somali n'apparaît dans les archives consultées, mais parmi les « disparus » certains ont été faits prisonniers, voir le cliché HU 68341 détenu par *l'Imperial war museum* (Londres).

[3] ANOM Affaires politiques carton 123, dossier 3, installation de troupes à Djibouti, échanges de télégrammes entre le gouverneur de la CFS et le Ministère des colonies (janvier 1919)

relève une « *réception enthousiaste, Mr le gouverneur prodigue aux soldats retournés de France les témoignages d'admiration* ». Ce même témoin note que les hommages du gouverneur ont été l'occasion pour « *multiplier les demandes, les réclamations fort exagérées. On leur aurait fait des promesses avant de quitter la France (solde élevée, pension, octroi d'emplois…)* »[1]. Ces « promesses » dont il est question sont en partie contenues dans la « *Monographie du bataillon Somali* » rédigée par son commandant en janvier 1919. H. Bouet demande dans les conclusions de ce rapport final que « *les tirailleurs démobilisés ayant pris effectivement part à la guerre, reçoivent une prime de démobilisation, comme les combattants français.* » Il ajoute que le temps passé à la Brigade indigène devrait être pris en compte pour le calcul de la retraite militaire[2]. Cependant, comme pour les soldes des tirailleurs, les primes de démobilisation sont bien inférieures à celles versées à leurs camarades français.

La démobilisation des tirailleurs incombe au sous-lieutenant Maurel, membre de la mission catholique[3], chargé du recrutement depuis 1917. Il est l'officier qui commande la place d'armes de Djibouti par intérim. Le 1er mars, une émeute éclate, les tirailleurs s'en prennent aux Européens qui les encadrent, certains sont molestés. Ils marchent sur la poudrière, sans doute cherchent-ils des armes. Grâce à la compagnie de tirailleurs sénégalais commandée par Maurel (on se méfie de la Brigade indigène), la situation est vite rétablie. Aux jets de pierres des Somali, les tirailleurs sénégalais ont répondu par des coups de feu, les sources évoquent deux ou cinq morts et plusieurs blessés[4]. Les tirailleurs refluent vers le village indigène, des boutiques de commerçants indiens sont pillées en chemin. Finalement, l'ordre règne grâce à la menace de mitrailleuses disposées aux divers points sensibles de la ville. Des « meneurs » sont arrêtés, le village indigène est fouillé. Enfin, les tirailleurs non résidents de la colonie sont expulsés vers le Somaliland tout proche[5]. Le 7 mars, le gouverneur peut télégraphier à Paris que la dislocation du bataillon s'est effectuée « *sans trop de difficultés* », mais aucun mot sur les victimes.

Près de deux ans après ces évènements, le gouverneur est encore soucieux de s'opposer aux anciens tirailleurs. Non seulement la compagnie sénégalaise « *est une garantie sérieuse contre le retour éventuel d'anciens tirailleurs du Bataillon somali* », mais la Brigade indigène est désormais composée

[1] *Chroniques de l'Eglise de Djibouti au XXème siècle*, sans date, p.71

[2] SHD, 26N875-23, dossier 3, "*Monographie du bataillon Somali*" rédigée par le commandant Bouet, Roquebrune, 10 janvier 1919.

[3] Dubois C. et Soumille P, 2004, p.78. Il appartenait à la congrégation des frères de Saint Gabriel spécialisée dans les œuvres éducatives.

[4] Rev. fr. Gabriel Marie, 1979, p. 92 et "*Chroniques le l'Eglise de Djibouti*"p. 72

[5] Les sources sont muettes sur le nombre de tirailleurs expulsés. L'étude des livrets individuels permet cependant de noter qu'un certain nombre ont contracté un nouvel engagement de trois ans dans l'armée, tous furent envoyés à Madagascar.

« *d'éléments susceptibles d'être opposés à nos anciens tirailleurs, en cas de troubles*[1] ». L'inspecteur Leconte note qu'en 1921, la totalité des gardes de la Brigade indigène sont Issa[2] ; on retrouve ici la « gestion ethnique » de la colonie pour sa sécurité. Si avant la guerre sa protection est assurée par des Arabes du Yémen ou des Somalis non résidents de la CFS, après l'expulsion de ces tirailleurs issaq, darod ou gadabuursi en 1919, on fait appel aux « sujets » de la France, les Somali Issa[3].

Le mépris des autorités de la CFS pour les tirailleurs envoyés en France avait été signalé dès la fin des hostilités par H. Bouet, leur chef de bataillon. Dans un courrier[4] adressé à Blaise Diagne[5] le 23 novembre 1918, Bouet déplore « *l'abandon moral dont les tirailleurs Somali et Comoriens ont été l'objet de la part des autorités administratives de leur colonie d'origine respective* ». Il ajoute : « *Je me suis efforcé en vain d'intéresser les autorités de la CFS et de la Grande Comore au sort de mes hommes. J'ai essayé en vain plusieurs fois de créer un lien moral entre eux et leur colonie d'origine, je me suis buté à un silence dédaigneux* ». Dans un autre courrier de 1922, il ajoute que jamais ces autorités de Djibouti n'ont cherché à savoir ce que devenaient les infirmes, mutilés restés en France, aucune demande concernant les morts. Enfin « *il n'a jamais été fait le moindre envoi gracieux à cette troupe*[6] ».

Le mépris apparaît de façon encore plus évidente dans le souvenir que la colonie se doit de perpétuer à l'égard des « morts pour la France ». Sur le monument aux morts de la Grande Guerre, aucun nom n'apparaît, mais cela ne diffère guère des autres monuments élevés dans l'empire. La décision d'ériger ce monument a donné lieu à de vifs échanges[7] entre Bouet et la colonie. Inauguré le 11 novembre 1935, Bouet déplora qu'aucun ancien combattant du Bataillon Somali n'ait été invité aux préparatifs de la cérémonie. La description de la cérémonie d'inauguration par le gouverneur[8] illustre la place qu'occupaient les « indigènes » dans l'univers colonial : « *A droite la phalange des anciens combattants européens sur la poitrine de qui brillent les décorations gagnées au front, un peu plus loin les anciens combattants indigènes porteurs qui de médailles militaires, qui de croix de guerre*

[1] ANOM Affaires politiques carton 123 dossier 3, installation de troupes à Djibouti, courrier du gouverneur au Ministère des colonies (juillet 1921).
[2] ANOM Affaires politiques carton 3147, Mission d'inspection Leconte (1920-1921).
[3] Si ce fut le cas dans l'immédiat après-guerre, les recrutements ultérieurs viennent relativiser cette disposition. Voir également, Chaillet C, *« La garde indigène de la CFS (1901-1939), un facteur d'intégration »,* Mémoire de maîtrise sous la direction de Colette Dubois, Université de Provence, 1999.
[4] ANOM Affaires politiques carton 186
[5] Député des « Quatre communes », commissaire général chargé du recrutement en Afrique de l'Ouest.
[6] Frémeaux J, 2006, p.218. Effectivement les autres contingents ont pu bénéficier de davantage d'égards.
[7] ANOM Affaires politiques carton 186
[8] ANOM Affaires politiques carton 186 courrier du gouverneur Annet du 24 janvier 1936. Entré en fonction en décembre 1935, il ne participa pas à la cérémonie présidée par le gouverneur par intérim Silvestre.

et de médailles commémoratives, des mutilés, des blessés à qui manque une jambe, un bras, portent les douloureuses marques de leurs blessures. » Sur ce monument[1], rien ne rappelle le bataillon Somali.

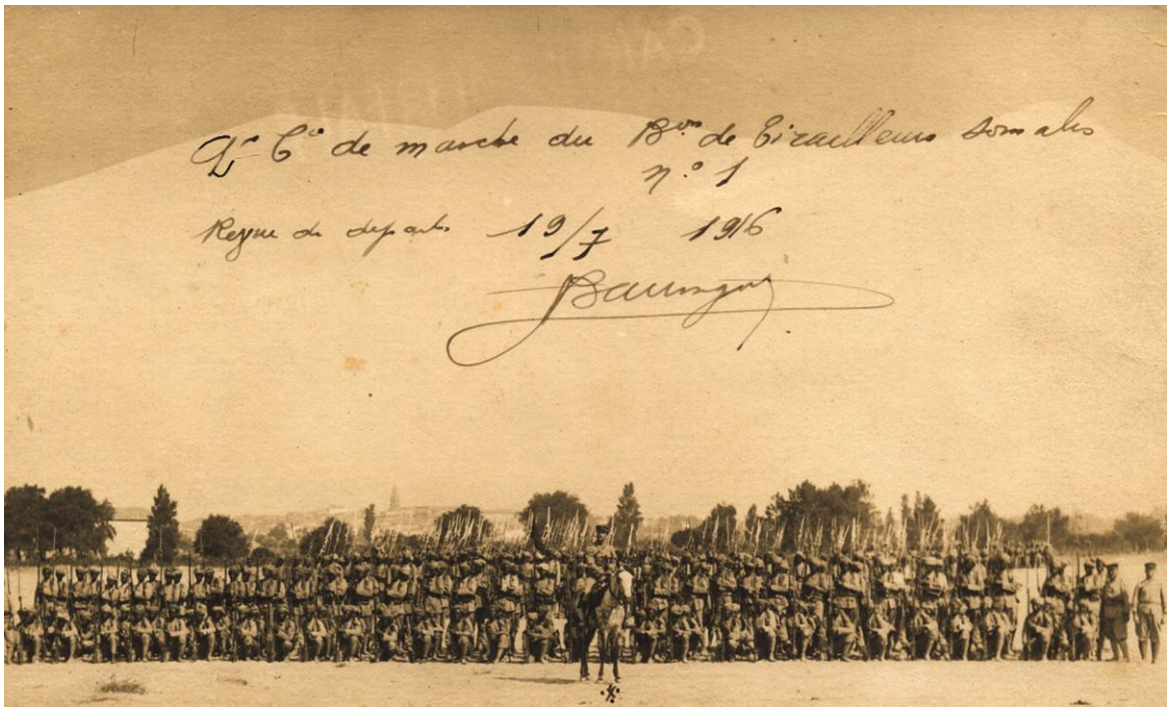
[1] Situé à l'origine non loin de la résidence du gouverneur, ce monument fut déplacé en 2005, il est aujourd'hui visible dans l'enceinte du 5eRIAOM à Djibouti.

Vue 1 : La Garde indigène créée en 1910



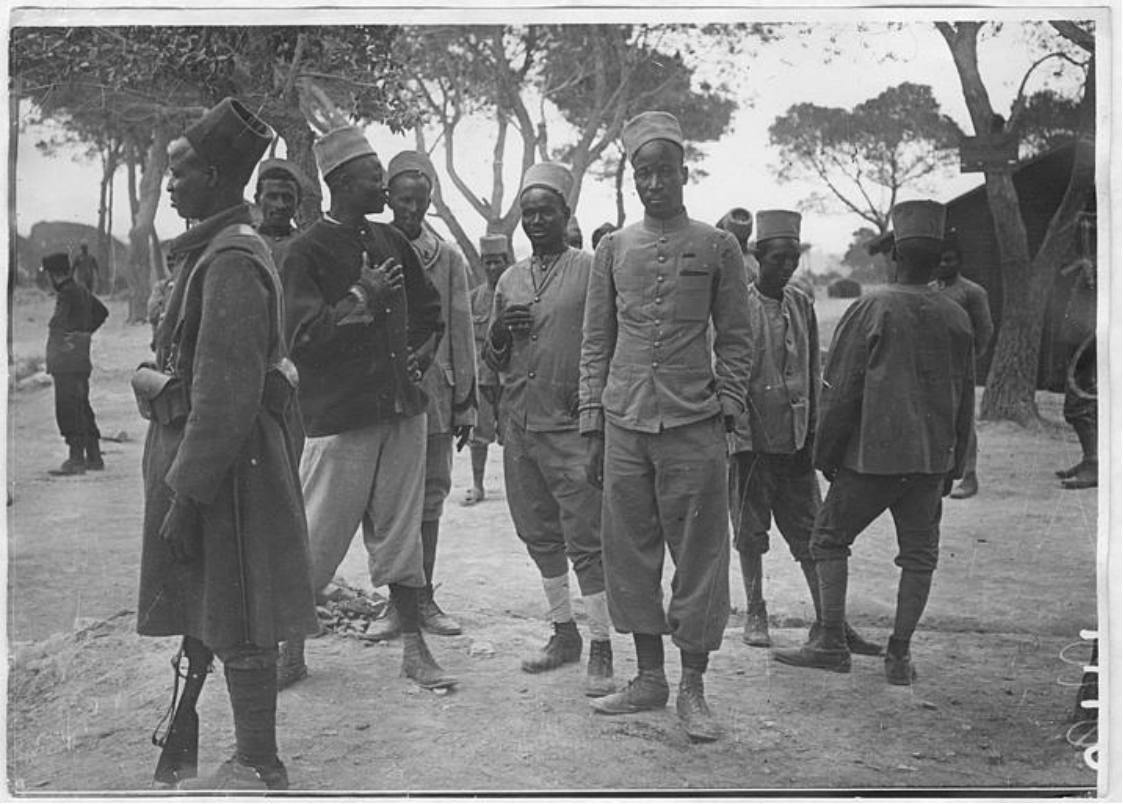
source : CHETOM

Vue 2 : Départ pour le front d'une compagnie du bataillon somali (juillet 1917)



Source : CHETOM

Vue 3 : Tirailleurs somalis prenant la pose au camp des Darboussières (Var).



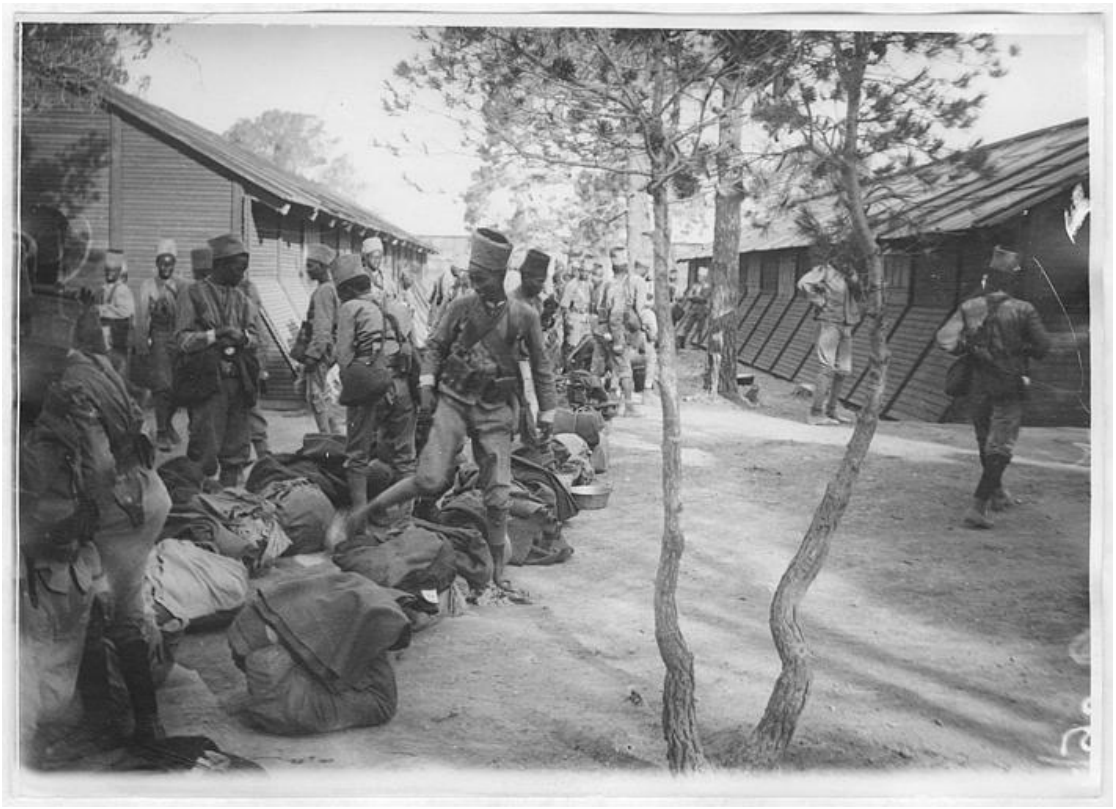
Source : Ministère de la Culture - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN

Vue 4 : Tirailleurs somalis, comoriens et soldats européens au repas, camp des Darboussières (Var)



Source : Ministère de la Culture - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN

Vue 5 : Tirailleurs somalis ayant reçu leurs fournitures avant le départ pour le front



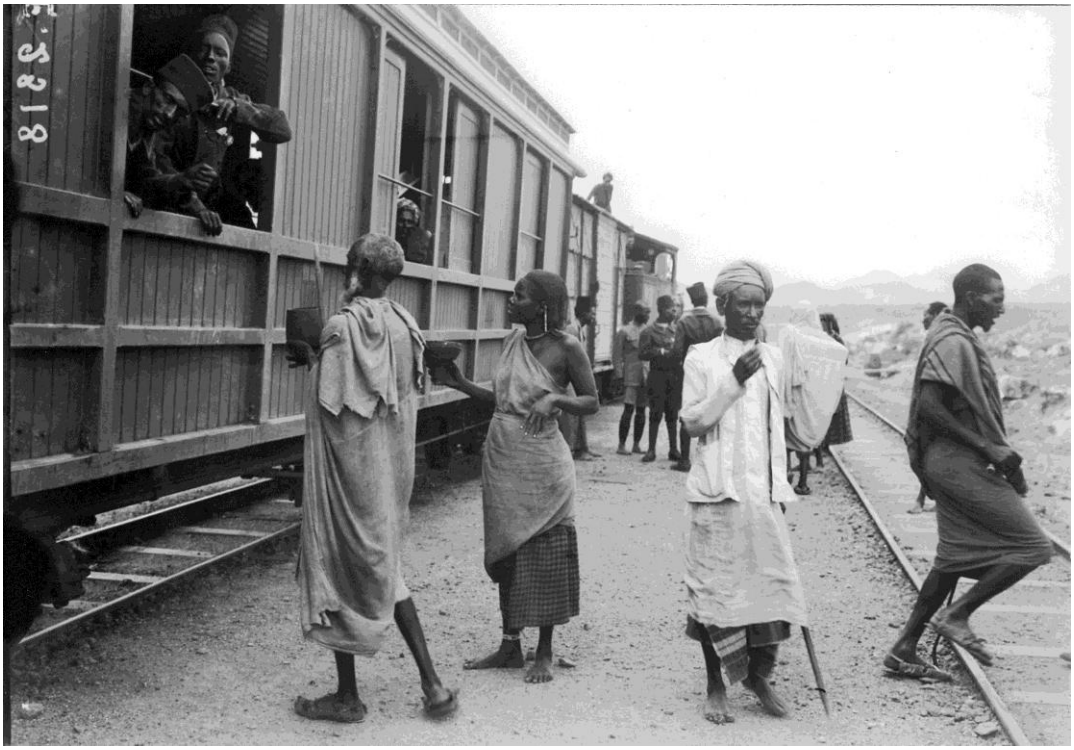
Source : Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN

Vue 6 : Tirailleurs prisonniers en Allemagne (juin 1917) après les combats de Cerny-en-Loannais



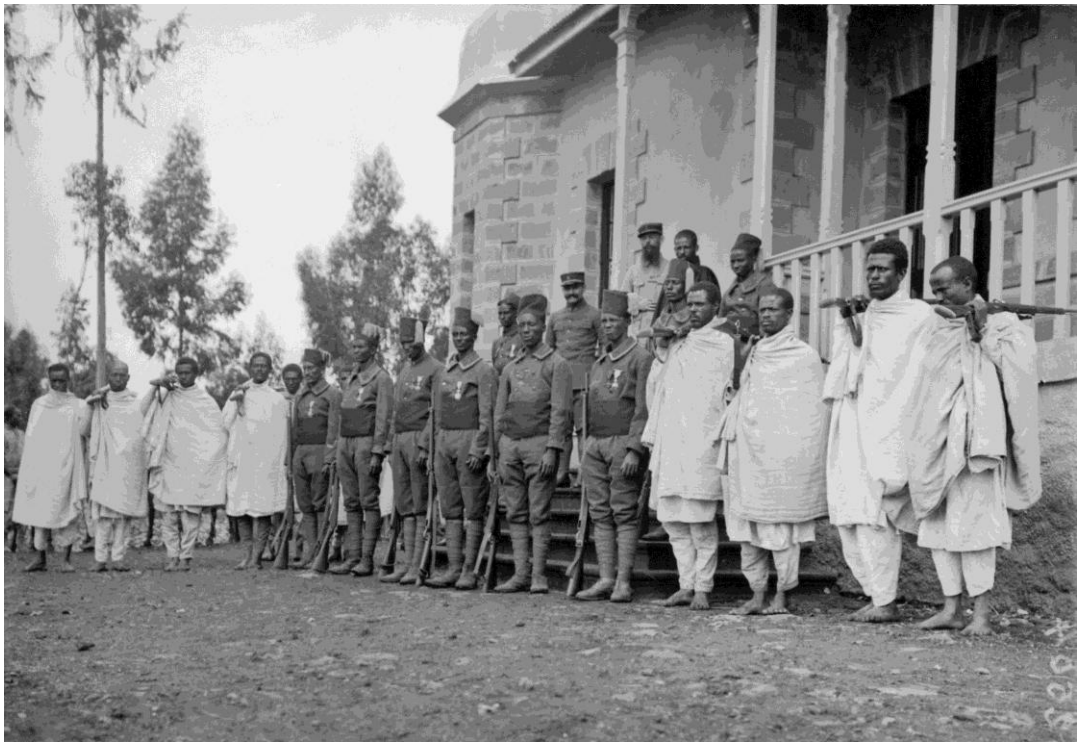
Source : Bundesarchiv

Vue 7 : Tirailleurs somalis rentrés de Verdun en route vers Addis-Abeba à l'occasion du couronnement de l'impératrice. Halte ferroviaire en pays somali (février 1917).



Source : ECPAD

Vue 8 : Tirailleurs somalis rentrés de Verdun invités au couronnement de l'impératrice éthiopienne, Addis-Abeba, février 1917.



Source : ECPAD

L'Entre-deux-guerres : tirailleurs somalis médaillés de la Grande Guerre

Vue 9 : Anciens combattants du Bataillon somali, années trente. Clichés probablement pris lors d'une cérémonie du souvenir dans les jardins du palais du gouverneur.



Source : E. Deroo, A. Champeaux, *La Force noire. Gloire et infortunes d'une légende coloniale* , 2006

Vue 10 : Tirailleur somali et figurants à l'exposition coloniale de 1931 (pavillon de la CFS). Le tirailleur symbole de modernité.



Source : www.gallica.bnf.fr

Chapitre 6 : Seconde Guerre mondiale et conflits coloniaux, du tirailleur au « marsouin[1] »

A partir de 1936, la Corne de l'Afrique est en grande partie sous domination italienne qui enserre la Côte française des Somalis et le Somaliland britannique. Cette menace aux frontières de la CFS, les revendications fascistes sur Djibouti, ont conduit au renforcement de la présence militaire française en Afrique orientale. A la différence de la Première Guerre mondiale, la Corne de l'Afrique va constituer un des théâtres d'opérations du second conflit mondial en Afrique, beaucoup moins connu que celui d'Afrique du Nord. Cette période fut en outre marquée par l'isolement de la CFS en raison du choix de ses responsables de rester fidèles à Vichy jusqu'à la fin de l'année 1942. Aussi, la participation de tirailleurs recrutés à Djibouti permit à la colonie de restaurer son image ternie en prenant une part modeste à la libération du territoire national. Si les « Morts pour la France » furent beaucoup moins nombreux que durant la Grande Guerre, ils ne peuvent pour autant être occultés sous prétexte qu'ils ont participé à des opérations secondaires et tardives. De même, les jeunes hommes envoyés à Madagascar ou en Algérie ont porté l'uniforme d'une armée réprimant des mouvements nationalistes, doivent-ils en être blâmés ? Doit-on porter un regard accusateur sur ces colonisés ayant participé à lutter contre d'autres colonisés ? Les considérer comme des mercenaires de l'ordre colonial serait excessif, servir sous l'uniforme français n'avait aucune signification politique dans le cas de ces jeunes engagés.

1. Participation tardive à la Libération

La participation du bataillon somali au second conflit mondial n'a pas suscité autant d'archives écrites que durant la Première Guerre. Ce constat est identique pour ce qui concerne les tirailleurs

[1] Surnom donné aux soldats de l'infanterie de marine.

d'Afrique de l'Ouest[1], il n'est pas propre à la CFS. La défaite de 1940, les difficultés pour reconstituer une armée capable d'épauler l'effort allié, la singularité de cette armée reconstituée hors de métropole, tout comme la brièveté de l'engagement des tirailleurs de la CFS, expliquent le peu d'archives conservées. Mais l'enjeu mémoriel est tout aussi important, la France de l'après 1945 ayant eu besoin de cette mémoire combattante pour reconstituer son unité nationale, mais aussi pour tenter de retrouver sa place impériale, son rang de grande puissance. Les cérémonies du souvenir organisées les 8 mai à Djibouti, sont encore l'occasion de commémorer les combats de la Pointe de Grave (1945) et d'honorer les quelques rares survivants de cette période[2].

1.1 La CFS, enclave vichyste (juin 1940- décembre 1942)

A. 1940, ou comment une colonie rate l'Histoire

Dès avant la déclaration de guerre de l'Italie à la France et à la Grande Bretagne le 10 juin 1940, les Alliés se préparaient à cette éventualité. Djibouti étant le principal centre urbain et portuaire du Nord de la Corne, sa garnison de plusieurs milliers d'hommes constituait pour les Alliés le meilleur point d'appui en cas d'agression italienne. Pour cette raison, la défense du Somaliland britannique reposait sur le dispositif militaire de la CFS, la seule force armée stationnée dans le protectorat britannique étant le *Somaliland Camel Corps* regroupant un peu plus de 400 hommes[3]. La mission de cette petite force était uniquement de retarder une avancée probable des Italiens. Malgré les quelques renforts en provenance de Aden et d'Afrique de l'Est[4], les forces italiennes disposaient en juin 1940 d'une supériorité évidente face aux Alliés : 290 000 hommes dont 200 000 colonisés[5], Erythréens, et irréguliers amharas ou somalis. Ces effectifs étaient en outre appuyés par des moyens mécaniques et aériens, mais étaient pénalisés par un ravitaillement déficient et par la stratégie défensive démoralisante adoptée après les premiers succès de la guerre. La défection française de juillet 1940 fragilise les Britanniques au Somaliland, incapables de s'opposer aux forces italiennes. Celles-ci entrent en Somaliland début août 1940, les Britanniques évacuent Berbera le 18, non sans avoir licencié leurs *askaris* somalis à qui ils laissèrent leur arme. L'occupation italienne fut de courte durée. Les forces du Commonwealth,[6] aidées par la résistance éthiopienne, reprirent l'initiative dès

[1] Echenberg M, 2009, p.156
[2] Le 8 mai 2012 n'a pas échappé à la règle. Lors des commémorations de la capitulation allemande, les anciens combattants djiboutiens se sont vus remettre des échantillons de la terre de Soulac (Gironde) où ils combattirent en mars 1945. *La Nation*, 15 mai 2012.
[3] Page M, 2011, p.68
[4] *Ibidem*, p. 69. Début juillet 1940, les effectifs britanniques au Somaliland atteignent 6000 hommes.
[5] *ibidem*
[6] Britanniques, Sud-africains, Indiens, Africains, et des unités du Congo belge.

1941 à partir du Kenya au sud, du Soudan au nord. Le 25 février 1941, Mogadiscio est prise, puis Jijiga le 17 mars, Dirē Dawa le 29, Addis-Abeba est quant à elle libérée le 6 avril. Au nord, les Alliés renforcés par les Français libres[1], s'emparent du port de Massawa le 8 avril. Les derniers combats dans la Corne ont lieu à Gonder (Gondar) où les Italiens se rendent en novembre 1941. Isolé, sans ravitaillement, mollement commandé, le corps d'occupation italien s'effondre donc rapidement sans avoir causé de lourdes pertes aux armées alliées. De nombreux *askaris* italiens mal payés et mal commandés désertèrent dès les premiers combats[2]. Ils contribuèrent à accroître l'insécurité et la circulation des armes dans la Corne, ce qui obligea les autorités britanniques à entreprendre une campagne de désarmement en Ogaden en 1943-1944[3].

Les armistices du 22 juin 1940 avec l'Allemagne, du 24 juin avec l'Italie, placent la CFS dans une situation inconfortable. L'indécision des deux hommes forts, Hubert Deschamps (gouverneur), et le général Legentilhomme (commandant supérieur des forces stationnées en CFS), va être déterminante quant à la place de la colonie dans la guerre. Dans un premier temps, on semble vouloir refuser la cessation des hostilités, Legentilhomme annonce même sa détermination à poursuivre la guerre aux côtés des Anglais. Mais l'attitude des colonies d'Afrique du Nord, de Madagascar vont influencer les esprits en CFS. Les relations avec Madagascar sont jugées vitales en raison de l'approvisionnement en vivres depuis la fermeture de la ligne de chemin de fer éthiopienne. H. Deschamps tente de constituer un « front unique » avec Madagascar. Le 24 juin, le gouverneur de la Grande Ile, De Coppet, télégraphie à Djibouti[4] « *colonie Madagascar unanime décidée demeurer française et poursuivre lutte par tous les moyens jusqu'à complète victoire France et ses alliés* ». Mais les 1300 morts de Mers el Kebir (2 juillet) ont un impact désastreux sur les officiers de l'armée, en particulier ceux de la Marine nationale. La frilosité de Madagascar, du conseil d'administration de la CFS (commerçants, officiers et administrateurs coloniaux), et de nombreux cadres de l'armée devenus anglophobes, isolent le général Legentilhomme. Ce dernier est relevé de ses fonctions, mais il décide de rejoindre le Somaliland avec deux de ses officiers fin juillet 1940. La CFS choisit de rester fidèle au gouvernement de Vichy, les intérêts immédiats ont primé sur les risques d'une aventure que d'autres ont choisi ailleurs en Afrique. H. Deschamps n'avait pas la carrure d'un Félix Eboué[5] qui rallie de Gaulle dès le 18 juin, Legentilhomme n'a pas voulu s'engager suffisamment pour ordonner aux troupes de rester dans la guerre.

[1] SHD-T 11P249 dossier 2, Brigade française d'orient. La 13e DBLE en fut l'une des unités les plus expérimentées, sa présence en Erythrée en 1941 pourrait en partie expliquer sa venue à Djibouti en 1962.
[2] Del Boca A, 1969, p.256.
[3] Barnes C, 2004, p.48
[4] Deschamps H, 1975, p. 219
[5] Gouverneur du Tchad depuis 1938.

B. Une population soumise aux rivalités entre vichystes et Français libres

Le choix de juillet 1940 va avoir des conséquences multiples sur les populations vivant en CFS. La première est la convention d'armistice avec l'Italie qui prévoit la dissolution de la Milice indigène (mais pas des pelotons méharistes) et le désarmement des forces armées. Ce dernier point ne sera pas appliqué au nom de la défense de la colonie. Jusqu'à l'effondrement de l'Afrique orientale italienne, l'approvisionnement était possible par le chemin de fer. Le blocus maritime imposé par la Grande Bretagne était donc facilement contourné. La situation change en avril-mai 1941 avec la débâcle italienne en Ethiopie, les Britanniques renforcent le blocus en contrôlant toutes les frontières terrestres de la CFS. Jusqu'en décembre 1942, la colonie compta sur ses stocks de vivres, la maigre production locale et sur l'arrivée irrégulière d'approvisionnement extérieur. Ce dernier se fit par boutres en provenance du Yémen, ou par les quelques navires et sous-marins provenant de Madagascar.

La population se trouva prise en otage, sévèrement rationnée, elle connut la disette. Dès avant juin 1940, la population européenne « inutile » (femmes et enfants) fut rapatriée, les ressortissants indigènes étrangers encouragés à rentrer dans leurs foyers. La mise en place du blocus accéléra ces mouvements de population d'autant que le port et le chemin de fer ne proposaient plus de travail. Le rationnement fut inégal, les militaires eurent toujours la priorité sur les civils, les travailleurs sur les inactifs. En conséquence, les femmes et les enfants des quartiers indigènes furent les plus pénalisés, les pénuries et la flambée des prix rendirent impossible le ravitaillement pour les plus démunis. Le gouverneur Nouailhetas multiplia les expulsions vers le Somaliland, 200 femmes et enfants furent déportés vers Obock[1]. La population indigène passa de 15 000 habitants à 5 000[2], ceux qui restèrent faute de pouvoir aller ailleurs, durent attendre décembre 1942 pour retrouver un régime alimentaire à peu près normal. Ce blocus affecta également les districts de l'intérieur dans lesquels aucun ravitaillement ne parvenait, alors que les mouvements des pasteurs étaient entravés par le contrôle des frontières. Le Nord du pays fut particulièrement pénalisé par cette politique visant à ravitailler par tous les moyens la ville de Djibouti.

L'autre conséquence désastreuse de la nomination de Pierre Nouailhetas fut la répression aveugle exercée contre toute attitude jugée hostile à Vichy. Henry de Monfreid, pourtant dépourvu de sympathies à la cause gaulliste, décrit en ces termes cette répression : *« (…) fut-ce sincèrement ou pour des fins mystérieuses qu'il exagéra les timides velléités gaullistes jusqu'à leur opposer une sorte de Terreur. Il déploya pour les combattre une férocité digne du fanatisme d'un moine inquisiteur. Une*

[1] SHD-Air 17Z27379/1, L'Herbier-Montagnon G, *L'enfer de Djibouti 1940-1942*, manuscrit dactylographié, 1950. Merci à L. Prijac pour m'avoir indiqué ce manuscrit.
[2] Oberlé P et Hugot P, 1985, p. 111

vie humaine comptait peu sous le gouvernement de Nouailhetas et le tribunal militaire la sacrifiait toujours sans hésiter quand on estimait nécessaire une exécution à grand spectacle. Des Somalis dont le seul crime était d'avoir transporté des messages des lignes gaullistes aux nôtres furent sans pitié passés par les armes. Ces derniers étaient loin de penser commettre une faute grave en obéissant à un Blanc.[1] » Un seul Européen fut exécuté pour son soutien aux gaullistes[2], mais plusieurs colonisés furent victimes des décisions du gouverneur. Le 10 mai 1941, deux femmes sont exécutées à Ali Sabieh, elles sont soupçonnées d'inciter à la désertion les tirailleurs sénégalais qu'elles fréquentent. Le même jour, un jeune garçon de 13 ans est fusillé également à Ali Sabieh pour avoir porté des messages gaullistes[3]. Le 13 mai, c'est un ancien combattant qui est condamné à la peine capitale par le tribunal militaire, il est exécuté le lendemain. Il s'agit de Fareh Abdi[4], Somali Darod Dolbahonta, originaire de la vallée de Nogal dans l'actuel Puntland. Engagé parmi les premiers en 1916, il combat à Verdun où il est cité à l'ordre de la brigade ; gazé en juin 1918, il était titulaire de la Croix de guerre, de la médaille interalliée et de la médaille commémorative de la Grande Guerre. Rengagé pour trois ans en 1919, il sert à Madagascar avant sa démobilisation en 1922. Installé à Djibouti, il est placé dans les réserves. Sa position d'ancien tirailleur de Verdun n'a pas empêché son exécution, mais lui a accordé un procès en cour martiale à Djibouti. Il est réhabilité officiellement par jugement de la cour de révision de Djibouti en 1953, la même année où, à Paris, le tribunal militaire acquitte l'ancien gouverneur[5]. En tout, ce sont sept autochtones qui sont passés par les armes, dont deux femmes, et quatre mineurs[6].

Ces exécutions en CFS correspondent à la conquête de l'Afrique orientale italienne par les armées britanniques. Avec elles, des Gaullistes tentent de rallier les militaires de la CFS, d'où leur présence aux frontières et les messages envoyés à leurs camarades pour les inciter à déserter. Dès avril 1940, les Gaullistes entrent en contact avec la garnison d' Ali Sabieh, mais son commandant, le capitaine

[1] Monfreid (de) H, 1958, p.134-135

[2] *Ibidem* p. 146. Il s'agit de R. Donnard, patron de maisons closes, accusé d'organiser la fuite de militaires vers les possessions britanniques.

[3] SHD-T 7H10, CFS, Forces françaises libres, dossier 2, rapport du Chef de bataillon Appert, 20 février 1942. Voir également : Prijac L, 1992, p. 78.

[4] BCAAM, fonds Djibouti, Fareh Abdi, matricule 894, engagé volontaire le 21 février 1916.

[5] Oberlé P et Hugot P, 1985, p. 110

[6] Outre Fareh Abdi (ancien combattant), Wilo Warsamé et Mako Hadji exécutées le 11 mai 1941 à Ali Sabieh, le même jour est exécuté Miguel Dirieh (13 ans) à Ali Sabieh, le 12 mai à Holhol exécution de Hared Guedi (16 ans), le 10 mai à Dikhil est exécuté Boeuh Dirane Awaleh (16 ans). Enfin à Djibouti le 4 juin, il s'agit de Ismaël Hassan (20 ans). Informations transmises par Luc Prijac à partir des archives consultées (ANOM, 4E14, « Affaire Nouhailhtas »). Voir également Le Monde, 25 juillet 1953, « *L'Assemblée nationale s'émeut de l'acquittement de l'ex-gouverneur Nouhailhetas.* » Condamné à mort par contumace en 1949 par la Cour de justice mise en place à la Libération, l'ex-gouverneur vichyste fut acquitté par un tribunal militaire en 1953. Mais la qualification du délit avait changé : si initialement la condamnation portait sur les exécutions sans jugement de sept autochtones et un européen, l'acquittement en seconde instance portait sur l'accusation d'intelligence avec l'ennemi . Cette décision provoqua à l'Assemblée nationale une interpellation du député de la CFS, Edmond Magendie.

Chedeville[1], refuse de les rallier. Un mois plus tard, c'est sous son autorité que des exécutions ont lieu au chef lieu du cercle. La création officielle des Forces françaises libres de la CFS date du 26 juin 1940, elles sont placées sous le commandement du chef de bataillon Appert, l'un des officiers à avoir suivi le général Legentilhomme en juillet 1940. Durant l'été 1940, les FFL/CFS s'organisent avec peu de moyens et dépendent entièrement de la bonne volonté des Anglais. Ils parviennent cependant à mettre sur pied trois pelotons méharistes, des postes sont échelonnés le long de la frontière sud de la CFS, leur mission est d'accueillir les personnes fuyant la colonie, de participer au blocus terrestre et bien sûr rechercher des informations sur la situation à Djibouti[2]. Le 31 juillet ils sont renforcés par le bataillon de marche n°4 formé au Cameroun, le P.C des FFL est installé à Boorama en pays Gadabuursi. C'est là qu'ils regroupent les candidats à l'engagement. Ce fut le cas de Yousouf Aptidon Darar qui s'engage en août 1941. Yousouf, Somali Issa, Saad Moussa *reer* Yaroun, est « *ancien sergent de partisans* », c'est-à-dire supplétif occasionnel payé par le gouvernement local. Convaincu par la propagande gaulliste, sensible aux exécutions de mai 1941 (et peut être à la solde offerte par les Français libres[3]), il rejoint les FFL avec la complicité de son reer (son lignage) qui nomadise habituellement entre Ali Sabieh et l'Ethiopie[4]. A sa suite, c'est tout le groupe de partisans qui rallie le camp gaulliste[5]. Ces partisans sont acceptés dans les FFL à condition qu'ils viennent avec leurs armes[6], disposition qui confirme les moyens dérisoires dont les FFL/CFS disposent. Le 31 janvier 1942, les FFL/CFS comptent 360 hommes dont 328 autochtones, et 30 tirailleurs sénégalais ralliés de la garnison de Djibouti[7]. En mars 1942, les Britanniques décident d'assurer seuls la surveillance des frontières avec des Somali recrutés par leurs soins[8], les FFL/CFS déplacent leur Q.G à Jijiga en Ethiopie. Tous les sénégalais sont mutés dans d'autres unités et quittent la Corne de l'Afrique ; à la fin de l'année 1942, les FFL/CFS comptent 407 hommes dont 361 originaires de la CFS. Leur nombre n'a donc pas augmenté sensiblement entre janvier et décembre, les moyens limités en sont responsables, tout comme la volonté d'entraîner au mieux les premières recrues afin de les envoyer éventuellement sur un théâtre d'opération extérieur.

La fin de l'année 1942 va accélérer le ralliement de la CFS à la cause gaulliste. Dès le départ de Nouailhetas en septembre 1942, les passages de la frontière, peu nombreux jusque là, s'amplifient, en particulier après le la fin des opérations alliées à Madagascar (5 novembre), le débarquement en

[1] Imbert-Vier, 2011, p.310, note 38.
[2] On peut également considérer que cette présence aux frontières renforce l'effort entrepris depuis quelques années en CFS pour contrôler l'intérieur du pays à l'aide des pelotons méharistes et de la milice indigène.
[3] Solde alignée sur les *askaris* des *King's African Rifles*.
[4] Interview de Yousouf Aptidon Darar, février 2012.
[5] BCAAM, livret individuel de Yousouf Aptidon matricule 1873, note du capitaine Magendie, 1er trimestre 1942.
[6] SHD-T 7H10, CFS, Forces françaises libres, dossier 2, rapport du chef de bataillon Appert, 20 février 1942.
[7] *Ibidem*
[8] *Ibidem*, rapport du 31 mars 1943

Afrique du Nord (8 novembre), et le ralliement de l'ensemble de l'AOF à de Gaulle (7 décembre). La CFS, quant à elle, ne cède que le 28 décembre au soir ; à cette date, seule la Tunisie est encore administrée par Vichy car occupée par l'Axe. La fin du blocus permet un retour à la « normale » pour les habitants de la CFS, mais les séquelles des rationnements ne disparaissent pas immédiatement. En 1943, le Nord est encore largement marqué par les privations[1], alors qu'à Tadjoura les nouvelles autorités doivent faire face à une agitation rapidement circonscrite[2].

1.2 Sur le front de l'Atlantique

A. Le Bataillon somali est reconstitué

L'engagement du Bataillon somali au cours de la Seconde Guerre mondiale n'a pas été aussi important que durant la première. Cela n'enlève rien au courage des hommes qui se sont battus en 1945 en Gironde, ni à ce que la métropole leur doit. Comme en 1916, l'appel aux engagements volontaires a été entendu dans tout le Nord de la Corne de l'Afrique. Jusqu'en décembre 1942, les recrutements furent effectués par les FFL-CFS à partir des zones contrôlées par l'armée britannique en Ethiopie et au Somaliland. A partir de janvier 1943, les engagements sont contractés à Djibouti même, et ce jusqu'en mai 1945. Entre 1941, année de la création des FFL de l'est-africain et la fin du conflit mondial, 2281 tirailleurs sont recrutés ; un tiers d'entre eux sont désignés pour constituer un bataillon de marche destiné à servir à l'extérieur. Les autres recrues sont maintenues en CFS jusqu'à leur démobilisation en 1946[3].

La route fut longue avant d'arriver en France et de prendre part à sa libération. Quand le bataillon est reconstitué en janvier 1943, se tient à Casablanca une conférence durant laquelle est décidée par les Alliés, notamment les Etats-Unis, l'équipement d'une nouvelle armée française. Les promesses initiales faites à Darlan sont revues à la baisse par les accords d'Anfa[4] qui prévoient l'équipement complet de seulement 8 divisions d'infanteries et de 3 divisions blindées[5]. Durant l'été 1943, l'armée française se dote de nouveaux matériels performants, modernes, lui permettant de participer activement aux opérations d'Italie puis de France. Le Bataillon somali ne bénéficia pas de cet équipement, il fut par conséquent démuni de tout ce dont une unité combattante devait disposer en cette fin de guerre. Equipés avec du matériel récupéré en Afrique du Nord, les hommes portent toujours l'uniforme de juin 1940 comme on peut le remarquer sur des rares clichés d'époque.

[1] Dubois C, 1997, p. 210
[2] Oberlé P et Hugot P, 1985, p. 113
[3] CHETOM, 16 H 107, JMO du régiment AEF-Somalie
[4] Nom de l'hôtel de Casablanca où se déroula la conférence du 14 au 24 janvier 1943.
[5] Clayton A, 1994, p. 179

Dépourvu de moyens de transport, de communication, le bataillon ne pouvait s'intégrer aux unités ayant participé au débarquement de Provence d'août 1944. En outre, à cette date, le bataillon n'est toujours pas réuni au complet. Un premier détachement composé de la 2e compagnie quitta Djibouti le 27 février 1944, il transite par Suez, Alexandrie, Beyrouth, avant d'arriver en mai en Algérie. Dirigée vers Sousse en Tunisie, cette compagnie ne retrouve le reste du bataillon qu'à son arrivée en septembre. Ce n'est que le 22 février 1945 que les tirailleurs somalis touchent le territoire métropolitain à Marseille. Dirigés en train vers Antibes, ils rejoignent leur casernement sans *« aucun moyen de transport à part les charrettes à bagages que la gare a bien voulu prêter aux tirailleurs.*[1] *»*, Le bataillon est amalgamé avec le bataillon de marche n°14 en provenance du Cameroun, et le bataillon n°15 formé au Tchad. Les trois bataillons constituent le régiment AEF-Somalie, il regroupe environ 2400 hommes, mais seulement 7 voitures légères, 5 camionnettes, et un seul camion[2]… Le 5 mars, un officier est dépêché à Paris par le lieutenant-colonel Appert commandant le régiment, *« pour obtenir l'emploi immédiat du régiment sur un théâtre d'opérations.*[3] *»* Après avoir insisté auprès de Gaston Palewski, chef du cabinet (et ancien représentant de la France libre en Afrique de l'Est), l'officier rencontre de Gaulle le 10 au soir, il se voit remettre l'ordre de rejoindre avec son régiment le front de l'Atlantique.

On le voit, personne ne comptait sur ce régiment dans ces dernières semaines de la guerre. Il semble que les relations de Appert avec Palewski ont été déterminantes pour l'emploi des tirailleurs, peut être pour rompre leur impatience décrite dans les archives militaires, ou bien pour assurer aux officiers d'active une part dans la victoire contre l'Allemagne. Les recrutements de tirailleurs bien au-delà des besoins réels de l'armée française et de ses capacités à les équiper, la demande pressante des officiers gaullistes de la première heure ou ralliés tardivement à sa cause, soulignent combien il était vital pour certains Européens de laver l'honneur d'une colonie ayant fait le mauvais choix en 1940. Exposer des hommes alors que la victoire ne fait plus aucun doute, dans des combats qui finalement ne concernent que l'honneur des Français privés de gloire militaire depuis 1940, peut être assimilé à de la légèreté. Sans doute les hommes étaient-ils sous pression après des mois d'entraînement en Tunisie, mais ce dernier combat en valait-il la peine ?

B. En pointe sur le front du Médoc

Les troupes allemandes n'ont pas complètement évacué le territoire national à la fin de l'été 1944. Certains points d'appui fortifiés demeurent le long de la côte atlantique, ils ont été délaissés par les Alliés pour éviter de perdre du temps à les reconquérir. La reconquête de ces « poches » incombe

[1] SHD-T 12P268, journal de marche de la 1ère compagnie du bataillon somali.
[2] CHETOM, 16 H 107, JMO du régiment AEF-Somalie
[3] SHD-T 12P268, journal de marche de la 1ère compagnie du bataillon somali.

largement à la résistance intérieure qui voit dans cette mission une occasion de participer à la victoire. Mais elles sont solidement adossées au Mur de l'Atlantique édifié à partir de 1942, elles se composent de blockhaus en béton armé équipés d'armes lourdes, de fossés antichars, de casemates d'observation, de nids de mitrailleuses, l'ensemble nécessitant pour être pris un matériel dont les Forces françaises de l'intérieur ne disposent pas. En outre les combattants de la résistance intérieure, aussi courageux soient-ils, ne sont pas formés pour une guerre moderne, leur encadrement est souvent issu de la Résistance intérieure, et ne dispose pas d'une formation militaire suffisante.

Dans le sud-ouest de la France, 30 000 soldats allemands demeurent retranchés dans les poches de La Rochelle, de l'île de Ré, de l'île d'Oléron. L'estuaire de la Garonne est quant à lui fermé par la poche de Royan au nord, et celle du Médoc au sud. Cette dernière est située sur une presqu'île délimitée à l'ouest par les rivages de l'océan, c'est une partie boisée, à l'est par l'estuaire que les bords vaseux rendent impraticable. Le centre est constitué de marécages drainés depuis longtemps, mais inondés par les Allemands repliés autour de Soulac, Le Verdon et la Pointe de Grave. 4 000 hommes défendent les ouvrages défensifs achevés au début de l'été 1944, la garnison se compose de réservistes âgés, mais aussi de soldats aguerris et motivés[1]. Face à eux, le général de Larminat[2] dispose fin 1944 de 5 000 hommes à l'équipement hétéroclite, sans artillerie suffisante, originaires des maquis du sud-ouest, ou des camps de prisonniers de guerre libérés. Malgré une aviation composée d'une centaine d'appareils de toutes sortes, les forces terrestres ne peuvent raisonnablement s'emparer de la « forteresse Médoc » sans renforts.

Le régiment AEF-Somalie est l'une des unités arrivées en renfort pour participer à l'attaque de la poche du Médoc. En train, il est acheminé à Lesparre, tout près du front, où le régiment arrive le 25 mars 1945. Le Bataillon somali est envoyé vers les postes avancés du marais du Gua (au centre du dispositif) le 28, où il relève des unités FFI. Les relations entre l'armée d'active et les résistants de l'intérieur ont été tendues en ces derniers mois de la guerre. D'un côté une armée régulière encadrée par des officiers de métier, de l'autre des jeunes spontanément engagés dans les corps-francs, politisés pour beaucoup, dirigés par des cadres issus de la résistance et non des écoles militaires. Les consignes sont claires pour prévenir les frictions : *« Tous les cadres sortent de la Résistance et sont composés en partie d'officiers d'active et de réserve. Ils voient avec une certaine appréhension notre arrivée. Il importe donc d'éviter absolument toute friction, toute discussion oisive, opérer avec beaucoup de tact, éviter surtout des excès de langage pour éviter des incidents. Ceci est particulièrement important à l'échelon cadres, officiers. Nous venons en camarades et non en*

[1] Lormier D, 1998, p. 17

[2] Commandant des Forces françaises de l'ouest depuis octobre 1944. Le lieutenant-colonel de Milleret commande quant à lui les FFI qui participent au siège de la poche du Médoc.

ennemis[1]*. »* Le rapport final du chef de bataillon de Bentzmann[2], commandant du bataillon somali laisse transparaître cette animosité par ses allusions aux *« hordes FFI »*, à l'inexpérience des hommes de la résistance, ou à leur chef « charismatique » de Milleret[3].

L'attaque des fortifications allemandes est prévue pour le 15 avril. Les tirailleurs sont chargés de passer en force les marais du Gua pour établir une tête de pont. Il ne s'agit que des premières lignes de défense qui, une fois franchies, laissent place à 13 km de prairies inondées entrecoupées de chenaux profonds avant d'entrer en contact avec un fossé antichar délimitant la partie la plus fortifiée[4]. Pour mener à bien leur mission, les tirailleurs ne disposent que de moyens de transmission en nombre réduit, tout comme les moyens de transport : un camion gazogène, *« une vieille 402 », « une bicyclette n'ayant qu'une chambre à air »*, des charrettes à bras, impossibles à tracter sur les chemins sableux de la région. *« L'intendance a reçu l'ordre de délivrer deux jours de vivres d'opérations. La délivrance de ces vivres a été refusée par l'intendance de Lesparre. (…) C'est donc uniquement grâce à quelques réserves de viande qu'il conservait depuis Djibouti, que le bataillon somali a pu partir au combat avec des vivres utilisables.*[5] *»* Les marais doivent être franchis au moyen de barques, mais le groupe de FFI chargé de les amener au point de départ, ne se présente pas le matin de l'attaque. Le franchissement démarre cependant, avec quelque retard, les tirailleurs sont pris sous les tirs de mortiers, de mitrailleuses, mais parviennent à s'accrocher à la rive opposée. Pendant de longues heures (de 7h50 à 16 heures) , le commandement est sans nouvelle de la 3e compagnie en pointe de l'attaque. La 2e compagnie chargée de prendre à revers la position visée, est quant à elle prise sous les bombardements ; il faut les indications d'un déserteur allemand pour connaître avec précision l'emplacement des mortiers meurtriers. Finalement, les compagnies réussissent à atteindre tous les objectifs. Le bataillon subit des pertes durant cette journée : 21 tués (dont 14 tirailleurs) et 39 blessés. Le bataillon s'installe à Grayan pour préparer l'assaut sur Soulac qui intervient le 18 avril. Jusqu'au soir les compagnies somalies se battent pour franchir le fossé antichar,

[1] SHD-T 12P268, Note d'orientation du capitaine Dieffenbach (1ère compagnie), mars 1945.
[2] *Ibidem*, rapport des opérations de la Pointe de Grave, 22 avril 1945.
[3] Jean de Milleret (1908-1980) *alias* « Carnot ». Pour une courte biographie élogieuse voir http://www.ordredelaliberation.fr. Dans le Sud-ouest de la France, le souvenir de cet officier est ambiguë. Blessé en 1940, il dirige pour le régime de Vichy un chantier de jeunesse avant d'être démis de ses fonctions pour activités « antinationales ». Il rejoint le corps-franc Pommiès pour lutter aux côtés de la Résistance. A la tête de la « brigade Carnot » qui opère aux confins des Landes, du Gers et des Pyrénées Atlantiques, son action est vivement critiquée par les risques inconsidérés qu'il fait prendre à ses hommes et aux civils des villages au sein desquels il cantonne avec plusieurs centaines de jeunes résistants. Il reçoit l'ordre de quitter la région devant l'agressivité des troupes d'occupation après le 6 juin 1944 ; ses atermoiements seraient responsables de 62 morts après le combat de Portet au sud d'Aire sur l'Adour. Il entre en conflit avec ses responsables, mais participe à la libération des Landes, de Bordeaux, puis parvient à organiser ses FFI lors de la réduction de la « poche du Médoc ». Certains lui reprochent également d'avoir refusé une offre de reddition des troupes d'occupation enfermées dans la Pointe de Grave en septembre 1944.
[4] Lormier D, 1998, p.65
[5] SHD-T 12P268, rapport des opérations de la Pointe de Grave, 22 avril 1945.

puis dans les rues de Soulac ; en fin de journée, la 3e compagnie est toujours en action au nord de la ville, les tirailleurs tentent de prendre le contrôle « des huttes », qui est un point fortifié par de puissants blockhaus. 12 tirailleurs sont tués durant cette journée, 27 sont blessés. Le 20 avril la forteresse Médoc se rend, le bataillon est cité à l'ordre de l'Armée :

« Bataillon qui, sous le commandement calme et énergique du chef de bataillon de Bentzmann a, par sa valeur, sa bravoure et son opiniâtreté, réussi le 15 avril 1945, le franchissement de vive force, sous le tir violent et ajusté de l'ennemi, de la ligne d'eau du Gua, large de plus de 400 mètres, par son habile manœuvre, a fait tomber les défenses ennemies du Pont du Gua. Dans la journée du 18 avril a bousculé l'ennemi sur les fortes positions d'un fossé antichars, et d'un seul élan, a enlevé le village de Vieux-Soulac, ainsi que l'ensemble très fortement bétonné et vigoureusement défendu des ouvrages constituant le poste de commandement de la forteresse ennemie de la Pointe de Grave. Au cours des deux journées de combat a fait 300 prisonniers[1]. »

Le régiment AEF-Somalie est ensuite dirigé vers la poche de La Rochelle, le Bataillon somali n'est pas concerné par les ultimes combats. L'entrée des tirailleurs le 9 mai dans le dernier réduit occupé est l'occasion pour eux de récolter une part méritée des vivats de la foule, *« réception enthousiaste de la population sur la route, fleurs et baisers[2]. »* Le 1er août le régiment AEF-Somalie est officiellement dissout, le bataillon somali retrouve son autonomie, mais il n'est pas promptement rapatrié comme en 1919. La France de 1945 manque de navires disponibles pour ramener les tirailleurs vers leur foyer, beaucoup d'unités coloniales sont dans ce cas. Ils sont rapatriés en plusieurs échelons entre avril et juillet 1946, évitant ainsi un retour aussi agité qu'en 1919. Entre-temps les tirailleurs stationnent dans le Sud-ouest de la France. Durant l'été une compagnie est chargée d'aider à lutter contre les incendies de forêt, d'autres d'assurer la garde des prisonniers de guerre dans la région bordelaise. Puis les compagnies sont dispersées le long de la frontière avec l'Espagne, elles sont stationnées à Bayonne, Hendaye, Saint-Jean-Pied-de-Port et Itxassou tout près de Cambo-les-Bains en Pays basque.

Le bilan officiel des pertes lors des combats fait état de 34 tués et 90 blessés. Certains décèdent des suites de leurs blessures, comme Nour Ismaël mort à l'hôpital de Talence (banlieue bordelaise) le 28 mai 1945. D'autres sont décédés d'affections pulmonaires ou de méningite, ils décédèrent en Egypte, en Tunisie, dans le Var (hôpital de Pierrefeu) ou en Aquitaine dans divers hôpitaux de la région. Jusqu'en 1966, une commission consultative médicale sera saisie pour attribuer la mention « mort pour la France » ouvrant droit à pension pour les ayants droit. Tous les tirailleurs décédés dans les

[1] CHETOM 16H107, Historique du bataillon somali (sans date), citations.
[2] SHD-T 12P268, journal de marche de la 2e compagnie du bataillon somali.

hôpitaux n'auront pas le bénéfice de cette mention, en particulier ceux morts en Afrique du Nord[1]. Comme pour la Grande Guerre, le nombre exact de tirailleurs décédés n'est pas connu. Par recoupements au cours des recherches effectuées, le nombre de « morts pour la France » n'est pas inférieur à 45, il conviendrait d'ajouter ceux ayant péri de maladie en Egypte et en Tunisie, soit au minimum 50.

C. A l'image de leurs aînés

Comme leurs aînés de la Grande Guerre, les tirailleurs de 1945 n'ont pas déçu les gradés qui ont rédigé les journaux de marche ou les rapports sur les opérations auxquelles ils ont participé. Dans la conclusion de son rapport sur les combats d'avril 1945, leur chef de bataillon emploie les mêmes termes qu'en 1916-1918 : *« l'ardeur des hommes au combat a été magnifique, le Somali ne craint pas le feu d'infanterie, supporte correctement le tir d'artillerie, ne se laisse pas affecter par les pertes en cours de combat, le chiffre des pertes est d'ailleurs éloquent et se passe de commentaires : 34 tués et 90 blessés[2]. »* Des trois bataillons composant le régiment AEF-Somalie, seul le Bataillon somali a été cité à l'ordre de l'armée, son action a été déterminante dans la percée des lignes de fortification, et ce avec peu de moyens. Leur chef de bataillon rajoute dans son rapport rédigé avant la capitulation allemande : *« Les opérations qui viennent de se terminer montrent que les tirailleurs somalis sont de beaux combattants, qui méritent d'être employés à nouveau, en exploitant à fond toutes leurs possibilités. Si les opérations à l'Est continuent, le bataillon somali peut, et doit être engagé après avoir perçu un matériel de liaison, transmissions et transport modernes. »*

Le sergent Youssouf Aptidon Darar fait partie des tirailleurs remarqués au cours des combats : *« sous officier courageux et discipliné, s'est particulièrement distingué à la tête de son groupe au cours des opérations de réduction de la Pointe de Grave en mars-avril 1945, a fait preuve d'une bravoure exemplaire au cours de l'offensive finale du 14 au 20 avril 1945. »* Parti avec les vagues d'assaut de la 3e compagnie, il se rappelle encore les tirs de mitrailleuses qui fauchent son voisin immédiat dans l'embarcation, les tirs de mortier entre lesquels il fallait avancer en montrant l'exemple.

Leur discipline est louée par leurs officiers qui raillent celle des FFI aux côtés desquels il opèrent. Certaines phrases illustrent à nouveau la défiance des militaires à l'égard des jeunes de la Résistance : « *(…) il est à souhaiter que le contact avec les hordes FFI, genre « du Blayais », soit arrêté dès que possible car les tirailleurs ne comprennent pas, en voyant les actes de sauvagerie dont ils sont témoins à l'égard des prisonniers, qu'on leur interdise de tuer les prisonniers, de les dépouiller, de*

[1] SHD-BAVCC, 34 dossiers de tirailleurs décédés ont été retrouvés et consultés.
[2] SHD-T 12P268, Chef de bataillon de Bentzmann, rapport des opérations de la Pointe de Grave, 22 avril 1945.

piller les habitations.[1] *»* Des exactions sur les prisonniers ont été commises[2] par des FFI[3]. On rapporte des faits semblables à propos des tirailleurs qui auraient mutilé des prisonniers après avoir découvert certains de leurs camarades précédemment capturés, et exécutés sommairement. L'ouvrage[4] rapportant les faits se base sur un témoignage non recoupé, et les trois tirailleurs survivants interrogés[5] ne confirment ni les prisonniers, ni les mutilations. On évoque des oreilles tranchées, or des récits de ce type ont été largement diffusés durant la Grande Guerre au sujet des tirailleurs Africains[6]. S'agit-il de vieux clichés réutilisés ou bien d'un écho des atrocités commises par les goumiers marocains lors des opérations en Italie en 1943[7] ? On peut certes douter des écrits d'officiers qui ne souhaitent pas salir la réputation de leurs hommes, ou de la mémoire sélective et façonnée par le temps des survivants interrogés, longtemps après les faits. Aucune archive consultée durant ce travail n'évoque ces atrocités, ni durant la Grande Guerre, ni durant les opérations en Médoc. Ce qui est certain, c'est que la désorganisation de la France à la fin de la guerre, le poids de la Résistance dans certaines régions, le désir de se venger à bon compte et les comportements inhérents à une telle situation, ont facilité la violence individuelle, l'incivisme. Dans son ultime rapport, le chef de bataillon chargé de sécuriser la poche de La Rochelle avec les tirailleurs, décrit le pillage de matériel allemand laissé sur place. Il conclut en ces termes son rapport du 12 mai[8] : *« La "récupération" ayant commencé sous le signe de la "foire d'empoigne", il n'a pas été aisé de remettre de l'ordre, opération à laquelle on s'efforce de procéder depuis le 10 au matin. (…) Dans l'intérêt général, il semble regrettable d'avoir été discipliné. »*

Néanmoins, comme depuis les premiers recrutements, l'indiscipline du tirailleur somali est réelle en phase de formation, et particulièrement quand il est en instruction en CFS. Les cas de désertion ont été relativement élevés entre 1943 et 1945, se situant autour de 15% des effectifs recrutés[9]. Cependant, parmi ceux désignés pour partir en France, ces désertions ont été moins élevées que

[1] *Ibidem*. Les expressions « FFI » et « du Blayais » ont été raturées au stylo sur le rapport. Le bataillon du Blayais était constitué de maquisards girondins qui participèrent au siège de la poche du Médoc.
[2] Lormier D, 1998, p.107
[3] Hussein Kayreh qui garda un temps les prisonniers de guerre se rappelle la sévérité des gardiens français à leur égard.
[4] Chazette A et Reberac F, 2005, p.318
[5] Youssouf Aptidon, Hussein Kayreh et Ahmed Goumaneh.
[6] Fargetas J, 2012, pp. 133-165. L'auteur revient dans ces pages sur l'opinion allemande très négative sur les troupes de couleur, conséquence des clichés de la Grande Guerre, de l'occupation de la Ruhr et de l'idéologie nazie.
[7] Clayton A, 1994, pp. 368-370. Voir également Fargetas J, 2012, p.167. L'auteur émet l'hypothèse que les soldats coloniaux connaissaient les exactions commises par les Allemands sur leurs camarades en 1940, ce qui pourrait expliquer leur attitude envers les prisonniers. Les officiers français ne seraient pas non plus exempts de tout reproche.
[8] SHD-T 12P268, Chef de bataillon de Bentzmann, rapport du 12 mai 1945.
[9] BCAAM, Liste des recrues, fonds Djibouti. Les déserteurs sont ici donnés en proportion de l'ensemble des recrues à partir de la liste des engagés en CFS.

prévu. La nuit précédant le départ de la 2e compagnie pour la France (27 février 1944), un sergent accompagné d'un caporal et de quatre tirailleurs, désertent. Le journal de marche de cette compagnie relativise cependant ces désertions : *« Le pourcentage de désertions est de 5% et est donc inférieur aux estimations les plus optimistes. Le départ de la 2e compagnie pour l'extérieur se révèle comme un succès, à la grande confusion de tous ceux qui l'observaient avec le secret espoir qu'il échouerait. Tous les Somalis sont des volontaires. Le départ a été annoncé et préparé ouvertement. Aucune pression n'a été exercée sur les Somalis. Toute facilité leur a été pratiquement laissée pour déserter, jusqu'à la dernière minute*[1]*. »* Mais une fois éloignés de la CFS, les tirailleurs restent toujours revendicatifs, attentifs à être traités à égalité avec les autres soldats. Dès 1941, les FFL-CFS avaient décidé d'appliquer la même solde aux tirailleurs que celle des *askaris* de l'armée anglaise. Or, alors que la deuxième compagnie transite par l'Egypte, éclate une mutinerie dans le campement qu'elle occupe non loin du Caire. Le 14 avril 1944, le rédacteur du journal de la compagnie note une *« manifestation, les 2e classes refusent de percevoir leur solde qu'ils jugent insuffisante. »* Le lendemain la situation reste inchangée. Le 16 avril, quatre délégués se présentent et demandent : *« nous voulons savoir si nous serons augmentés, sinon rentrons à Djibouti. »* Deux jours plus tard, les quatre meneurs et huit autres récalcitrants sont isolés alors que le reste de la compagnie est à l'exercice. Au moment où l'on vient pour les arrêter, *« une attaque violente de leur part permet à 5 d'entre eux de s'échapper et d'alerter une partie des sections à l'extérieur. Une partie des tirailleurs les rejoignent. Les révoltés se groupent hors du camp et s'arment de bâtons, couteaux, barres de fer etc. »* L'intervention de soldats anglais armés et menaçants calme la situation : *« les tirailleurs obéissent immédiatement et sont conduits dans la "cage" (88 tirailleurs). Ils sont déshabillés, fouillés, et exécutent des travaux spéciaux sous le commandement de la prévôté. »* Incarcérés, les douze tirailleurs les plus revendicatifs ne rejoignent leur unité qu'en juin. Dans cet épisode, on peut noter des similitudes avec le mouvement de mutinerie de juillet 1916 : aucun mot d'ordre politique, forte solidarité entre les tirailleurs, sens aigu de leur position d'engagé volontaire ou de contractuels de la guerre, on discute des conditions d'emploi. En 1917, les tirailleurs réclament du repos, en 1944, ils veulent être mieux payés. Une différence peut être : en 1944, les tirailleurs en pointe du mouvement n'auraient pas hésité à frapper leurs supérieurs.

Les similitudes entre les deux expériences de guerre vécues par les tirailleurs en France, se retrouvent dans l'engagement des Somali dans les rangs de l'armée britannique. Quelques mois après la reddition des dernières unités italiennes en Ethiopie, la décision est prise de lever une brigade, soit trois bataillons de Somali. Des prisonniers de guerre somalis de l'armée italienne

[1] SHD-T 12P268, journal de marche de la 2e compagnie du bataillon somali.

rejoignent ces nouvelles formations[1]. Un premier bataillon est formé en septembre 1942, un second en janvier 1943, mais le projet de création d'un troisième est abandonné devant l'opposition du brigadier-général gouverneur militaire du Somaliland[2]. Seul le premier bataillon fut intégré aux unités combattantes (*28 East African Brigade*), il participa au sein de la *11th East African Division* aux opérations en Birmanie contre les Japonais entre décembre 1944 et avril 1945. Le bataillon somali (*71 (Som) KAR*) se distingua particulièrement en février-mars 1945 dans les environs de Mandalay. Après plusieurs accrochages dans la jungle birmane, les *askaris* somalis se firent particulièrement remarquer à Letse[3]. Retranchés sur un point élevé baptisé « *Somali Hill* », les *askaris* somalis durent résister entre le 9 et le 20 mars à plusieurs assauts japonais[4]. Ils tinrent bon, contre-attaquèrent et mirent en déroute les unités japonaises engagées contre eux. Le lieutenant-colonel commandant le bataillon confia plus tard :

« They were typical mercenaries and after several false starts and vicissitudes got going well and fought like devils. Unruly and half trained, sulky and brave to a degree, they were the never-ending despair and pride of their officers and British N.C.Os. Awkward they may have been, but fight they did, and what is more to the point, being the ultimate object of infantry, they killed. »[5]

Des éloges donc, mais aussi des allusions claires aux difficultés de commandement. Ces difficultés se manifestent par des désertions qui surviennent avant l'embarquement du premier bataillon pour l'Asie du sud-est[6]. En septembre 1944, le second bataillon somali (*72 KAR*) est touché par des dizaines de désertions durant son stationnement au Kenya, il est désarmé, rapatrié au Somaliland et dissout en février 1945. Il est possible que ces désertions aient été en relation avec la mutation de vingt et une fortes têtes du premier bataillon rapatrié d'Asie[7]. Des mutineries survinrent également dans diverses unités composées de Somali. Au sein du *71 KAR*, la contestation eut pour motif l'uniforme de campagne que les Somali considéraient comme indigne car « africain » ne portant aucun col, contrairement à l'uniforme des unités indiennes auxquelles ils souhaitaient être assimilés. En juin 1944, une mutinerie éclate au sein du *Camel Corps* stationné à Burao en Somaliland, l'armurerie et les baraquements sont pillés. Cette violente réaction des *askaris* fut probablement liée à la perspective d'être affectés au Kenya, et donc à la crainte de ne plus bénéficier des avantages accordés aux unités indiennes[8]. Le *Camel Corps* fut dissout en septembre 1944. Après la guerre, le

[1] Parsons T, 1999, p.30
[2] Moyse-Bartlett H, 1956, p.577
[3] Drysdale J, 2010, p.24
[4] Page M, 2011, pp. 161-163
[5] Moyse-Bartlett H, 1956, p.682.
[6] *Ibidem* p. 577
[7] *Ibidem*
[8] Killingray D, 2010, p.131

major-général Dimoline qui commanda la 28e brigade en Birmanie eut ces mots à propos des Somalis[1] : *« I'll concede that the Somalis probably killed more Japenese than any other battalion (in Burma),but one could not rely on them. »*

La comparaison des expériences britannique et française permet de souligner leur proximité. Les Somali se sont bien comportés comme des « guerriers », mais leurs cadres devaient faire preuve de beaucoup de patience et de fermeté pour les commander. Les appréhensions françaises concernant leur stationnement dans leur pays d'origine trouvent un écho dans l'expérience britannique, tout comme leur caractère revendicatif (notamment sur les salaires[2]), leur sensibilité à tout ce qui est perçu comme une remise en cause de leur statut, de leurs propres représentations identitaires, ou encore leur attachement à l'égalité de traitement. Richard Burton[3] n'avait donc pas totalement tort quant il affirmait que les Somalis étaient *« a fierce and turbulent race of Republicans* .»

2. Le soldat de la CFS à l'heure des Indépendances

La période qui s'étend de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la disparition de l'empire africain est la moins bien connue pour ce qui concerne les recrues africaines de l'armée française, peu de travaux universitaires ont questionné l'arrière plan social de ces engagements tardifs. En outre, si les revendications mémorielles ont poussé les chercheurs à se pencher sur la participation aux conflits mondiaux, la mémoire des engagements d'Africains dans les conflits coloniaux reste placée sous le signe de la réprobation (image du mercenaire sans attache nationale ou sans compassion pour une cause juste), ou bien d'une sorte « d'abus de faiblesse » de la part d'une armée coloniale dans laquelle les colonisés auraient combattu par erreur.

Nous avons démontré précédemment (chapitre 4) que le métier de militaire devient un projet de vie après 1945, la proportion de recrues de la CFS renouvelant leur engagement progressant nettement après le second conflit mondial. Cette observation rejoint les travaux de Myron Echenberg consacrés aux tirailleurs sénégalais. Alors que les levées de conscrits diminue fortement après 1945, la proportion de volontaires d'Afrique de l'ouest dans les rangs de l'armée progresse et atteint dans certaines parties de l'Empire plus de 80% des recrues comme en Guinée[4]. L'allongement de la durée

[1] Page M, 2011, p. 113
[2] Fargetas J, 2012, pp 283-294. Cette question financière (soldes et arriérés) est à l'origine de la dramatique fusillade du camp de la Tiaroye à Dakar en novembre 1944.
[3] Burton R, *First Footsteps in east Africa*, 1856.
[4] Echenberg M, 2009, pp.190-198

de l'engagement parmi les volontaires de la CFS, la proportion accrue de volontaires ailleurs en Afrique française, sont les indices d'une professionnalisation du métier des armes, du changement de regard sur une institution pourvoyeuse d'emplois mieux rémunérés grâce notamment aux primes versées aux volontaires appelés à servir hors de leur territoire d'origine[1]. Comment les recrues de la CFS ont surmonté les ambigüités de leur fonction alors que dans l'empire, et donc en CFS, les luttes pour l'émancipation des peuples colonisés se multiplient ?

2.1 Conflits coloniaux

Après 1945, l'armée française connaît une évolution sensible du fait de sa modernisation. La réduction des effectifs s'explique à la fois par les progrès de l'armement, les difficultés budgétaires de l'après-guerre et par la fin progressive de l'empire colonial. Cependant, les guerres de décolonisation rendent indispensables une présence suffisante de troupes pour le maintien de la souveraineté française. Alors que la guerre d'Indochine (1946-1954) accapare une grande partie des effectifs disponibles, la contestation de l'ordre colonial à Madagascar complique la tâche de l'armée. La guerre d'Indochine finie, débute celle d'Algérie (1954-1962). Ces deux conflits vont concerner les recrues de la CFS, et poser la question de leur statut de colonisé au service d'un ordre que beaucoup contestent dans leur propre pays d'origine.

A. Madagascar

L'insurrection de Madagascar débute en mars 1947, elle est considérée par beaucoup comme un symbole de la lutte armée en Afrique après 1945[2]. Les milliers de morts consécutifs à l'insurrection et à la répression terrible par les autorités françaises alimentent encore de nombreuses polémiques. Le chiffre le plus souvent avancé est de 100 000 morts, tués par la répression, les rebelles nationalistes et les privations. Jean Fremigacci[3] évoque quant à lui entre 30 et 40 000 morts, dont 10 000 de mort violente. Cette insurrection débute en mars 1947, elle a essentiellement concerné la partie orientale de la Grande Ile. Cette partie a été la plus pressurée par les réquisitions de vivres et de main d'œuvre instaurées pendant la guerre, et maintenues par les responsables coloniaux[4] après la fin de la période vichyste. Dans les premières semaines de l'insurrection, faute de moyens militaires suffisants, les Français en sont réduits à ne contrôler que les centres urbains côtiers et les principales voies de

[1] *Ibidem*, conséquence de "l'amendement Indochine" de novembre 1951 selon lequel un appelé peut refuser d'être affecté sur un théâtre d'opération extérieur.
[2] M'Bokolo E, 2004, p. 478
[3] Fremigacci J, 2007.
[4] Parmi ces hauts responsables qui dirigent l'île après l'occupation anglaise de 1942, on trouve deux anciens de la CFS, le général Legentilhomme et Marcel de Coppet.

communication. Les forces présentes au début de l'insurrection ne sont cependant pas inactives, de nombreux abus sont commis contre des civils, armés le plus souvent de sagaies. Le déséquilibre dans l'armement a été une donnée permanente dans la répression impitoyable qui s'abat sur la partie est de l'île jusqu'à la fin de l'année 1948.

En 1947 en CFS, après la dissolution du bataillon somali de souveraineté et du bataillon de marche rentré de France, ne subsiste qu'une compagnie dite « compagnie somalie de tradition ». En juillet, cette compagnie est désignée pour partir à Madagascar, elle compte 166 hommes[1]. Débarquée à Tamatave début août, elle est rattachée au Bataillon sénégalais de renfort n°1, et opère la plupart du temps en sections séparées. Sur les 16 000 hommes qui stationnent à Madagascar en 1948, environ 8000 sont directement impliqués dans les opérations de répression et de pacification de l'île. La méthode employée est la même que celle utilisée par Gallieni entre 1896 et 1905, celle de la « tâche d'huile » ; elle consiste à patrouiller autour de postes tenus dans les secteurs sensibles, « à nettoyer ». Les différentes sections somalies vont être utilisées dans ce cadre, elles construisent et tiennent des postes, ratissent les campagnes environnantes. Durant ces patrouilles, le but est de repérer les rebelles qui ont déserté les villages officiels, les arrêter au mieux, les éliminer s'ils refusent d'obtempérer. Il s'agit également de repérer l'état des cultures, brûler les stocks découverts, razzier les troupeaux situés dans les zones insurgés.

Au cours de ces opérations, les tirailleurs somalis combattirent contre un ennemi en position d'infériorité du fait de son armement, mais souvent déterminé. Ce fut le cas fin 1947 dans les environs de Brickaville (province de Tamatave) : *« la section de l'adjudant M. a tenu pendant une semaine le poste de Mahatsara (sud de Brickaville). Le 26 décembre elle a été attaquée par une bande fahavalo[2] évaluée à 900 hommes et conduite par Paul Bé, l'un des « maréchaux » de la rébellion. L'attaque a eu lieu vers midi par surprise. L'un des fusils mitrailleurs a été submergé après avoir vidé sa boite-chargeur, les deux servants blessés et l'arme enlevée par les fahavalos ainsi qu'un fusil 36. Les tirailleurs conduits par l'adjudant M. et par le sergent Le B. ont contre-attaqué à la baïonnette et après un violent corps à corps ont rejeté les fahavalos en leur infligeant de lourdes pertes (50 tués). Au cours du combat, le sergent Le B. a blessé Paul Bé qui a été achevé par un tirailleur (M. A.). Quelques instants après, les fahavalos ont attaqué de nouveau pour récupérer le corps de Paul Bé et ont été repoussés. (…) Bilan : pertes amies 2 blessés (caporal chef A. A. et tirailleur M. O.), 1 F.M et un fusil 36, pas de munitions. Pertes ennemies, 50 tués dont Paul Bé, un P.M avec munitions, un fusil de 8 mm et des sagaies[3]. »* La plupart du temps, les tirailleurs fouillent les zones

[1] CHETOM 16H107, JMO de la 1ère compagnie somalie de tradition (1947-1952)
[2] Mot malgache désignant à l'origine ceux qui s'opposèrent à la conquête française.
[3] CHETOM 16H107, JMO de la 1ère compagnie somalie de tradition (1947-1952)

rurales difficiles d'accès, traversées de cours d'eau, au couvert végétal dense, cadre dans lequel les tirailleurs ne sont pas à l'aise. Ce fut par exemple le cas entre le 11 et le 17 janvier 1948 entre Brickaville et Vatomandry. Deux sections somalies sont amenées en camion sur la zone à sécuriser, pendant une semaine elles ratissent les rizières et plantations de manioc des rebelles, fouillent les marais, brûlent les cases découvertes, tuent ceux qui fuient. Dans la conclusion de son rapport, l'officier commandant l'opération note que le peloton somali a éliminé 49 rebelles, incendié 420 cases[1]. Plusieurs comptes-rendus de ces « expéditions » permettent de mesurer l'ampleur de la répression, et de comprendre l'importance des pertes causées par les soldats chargés de la mettre en œuvre. L'examen des comptes rendus d'opérations des seules sections somalies, permet de mesurer les méthodes et leurs résultats à l'échelle d'une formation basique. En additionnant les bilans des opérations, on peut comprendre le nombre de morts consécutifs à la « pacification » de l'île. Les 30 à 40 000 morts de l'insurrection, doivent être appréciés par rapport aux 700 000 habitants des 10 districts les plus touchés par la répression, et non par rapport à la population totale de Madagascar. « Il y a eu des crimes de guerre à Madagascar en 1947 mais pas de volonté exterminatrice. Il n'y a pas eu de "génocide oublié" »[2]. Au détour d'un rapport, une phrase vient illustrer cette page particulièrement sombre de l'histoire coloniale française : *« le 23 janvier, une patrouille partie d'Ambohibohazo (sergent A. M.) surprend et tue plusieurs rebelles en train de moissonner dans une rizière près d'Anosimanasa[3]. »* Une écriture différente rajouta cette remarque ironique : *« Pas dangereux ces rebelles ? ».* Durant ces opérations, aucune récompense collective n'a été attribuée, seules des citations individuelles sont venues gratifier les soldats les plus remarqués.

Les tirailleurs ont donc une nouvelle fois fait la preuve de leurs aptitudes, dans un contexte différent de celui de la libération du territoire national. A l'automne 1949, la compagnie est mutée dans un autre secteur de la Grande Île. Avant son départ elle reçoit les remerciements du chef de poste administratif du gouvernement de Marolambo : *« J'ai l'honneur de vous exprimer mon entière satisfaction pour la belle tenue et l'excellente conduite de votre unité pendant son séjour dans le gouvernement de Marolambo. Cadres et soldats ont apporté un réconfort moral indéniable à la population, et un puissant appui aux autorités locales dans l'exercice de leurs fonctions. (…) A l'égard de la population, la troupe a su entretenir des relations de bon aloi. Aucun abus, aucun acte répréhensible n'est à déplorer. Les locaux occupés par les militaires ont été soigneusement entretenus*

[1] *Ibidem*, compte rendu du lieutenant Gras au sujet de l'expédition Brickaville-Vatomandry.
[2] Fremigacci J, 2007.
[3] CHETOM 16H107, JMO de la 1ère compagnie somalie de tradition (1947-1952)

et laissés dans le plus parfait état de propreté[1]*. »* Les tirailleurs ont bien été disciplinés, tant en opérations que dans les lieux où ils étaient casernés.

Durant les années qui suivirent, les tirailleurs somalis périodiquement relevés par des éléments venant de Djibouti, furent stationnés à Majunga et dans sa région, mais aussi à Diego Suarez qui demeura une base navale française après l'indépendance de Madagascar (1960).

B. Algérie

La guerre d'Algérie fut l'ultime conflit extérieur auquel participèrent des recrues djiboutiennes (100% des recrues de la fin des années cinquante sont, d'après leurs papiers, nées en CFS). Après une période où les recrutements sont quasi inexistants, ils reprennent à partir de 1958, notamment pour constituer un volant de relève suffisant destiné aux unités sahariennes stationnées dans le Sud algérien. Les compagnies sahariennes ont nourri l'imaginaire de nombreux officiers de l'armée coloniale. Initialement ont été créées trois compagnies sahariennes en 1902[2], mais en 1959, les méharistes ne circulent plus à la boussole et n'ont plus pour monture des dromadaires. Un premier détachement est envoyé en septembre 1959, il est composé d'environ quarante hommes, ils sont plus désignés que volontaires[3]. Affectés pour deux ans à la 12e CSPima (Compagnie saharienne portée d'Infanterie de marine), l'unité est basée à Timimoun au pied du massif du Gourara et aux abords du grand erg occidental, dans l'actuel *wilaya* d'Adrar au centre de l'Algérie. La position de Timimoun est d'importance, elle contrôle l'accès de la route menant à Reggane où est implanté le polygone d'essai de l'arme atomique française. Le premier détachement en provenance de Djibouti permet le remplacement des anciens tirailleurs sénégalais, ces derniers s'apprêtent à être reversés dans l'armée de leur pays d'origine à la veille des indépendances. Comprenant environ 200 hommes, elle est exclusivement composée à partir de 1961 de français et de ressortissants de la CFS. La tâche de cette compagnie saharienne est de patrouiller dans le désert, escorter les convois, repérer les combattants algériens, et sécuriser les abords du polygone d'essai situé à quelques dizaines de kilomètres de Reggane. Avant les essais, les patrouilles doivent évacuer les nomades trop proches de l'explosion, de même que leur bétail. Obakar Bassoma[4] a fait partie du premier détachement arrivé en 1959, il assista aux premiers essais de 1960. Equipé comme ses camarades de lunettes spéciales, il eut le désagrément d'être pris, quatre jours après, de saignements de nez abondants. Il est évacué d'urgence sur l'hôpital militaire de Colomb-Béchar (de nos jours, Béchar), où il est plusieurs fois

[1] *Ibidem*
[2] Clayton A, 1994, p.346
[3] Entretien avec Yacoub Hasan Saïd, Djibouti.
[4] Entretien avec Obakar Bassoma, Djibouti.

transfusé. Après deux mois d'hospitalisation, il reste un mois en convalescence à Oran, avant de retrouver son unité. Aujourd'hui, il ne semble pas souffrir de séquelles[1].

Après 1962, toutes les recrues djiboutiennes restent stationnées dans le territoire, dispersées dans les différentes unités présentes en CFS, transmissions, logistique, artillerie ou blindés. A partir de 1968, toutes sont regroupées au sein du 5e Régiment interarmes d'Outre-mer, régiment des troupes de marine toujours présent en République de Djibouti.

2.2 Sous l'uniforme colonial

A. La position inconfortable du soldat colonisé

Quel fut l'état d'esprit des tirailleurs durant leur séjour à Madagascar et en Algérie ? Comment les indigènes de l'armée coloniale se sont-ils comportés à l'heure de la montée des nationalismes africains, des luttes pour l'indépendance ? Toutes les archives pouvant répondre à ces interrogations ne m'ont pas été ouvertes durant mes recherches, notamment des « documents réservés » concernant la contrepropagande, le renseignement en CFS de la fin des années 50 à la fin des années 60. Mais à l'aide de rapports sur le moral des troupes et des témoignages recueillis sur place, on peut tenter de brosser l'état d'esprit des hommes engagés dans l'armée dans le contexte de la décolonisation.

Les rapports sur le moral envoyés par le commandement des troupes en CFS à Paris tentent de scruter l'opinion des tirailleurs originaires de l'AOF, de l'AEF et de Madagascar stationnés en CFS. Selon ces rapports, les R.T.O.M (ressortissants des territoires d'outre-mer) sont plus attachés aux avantages matériels liés à leur situation personnelle qu'à l'évolution politique de leur pays d'origine. Cependant, cette allusion à préserver leurs intérêts (primes diverses liées à leur stationnement hors de leur colonie d'origine) est à relativiser. En 1960, on note au sujet des tirailleurs maliens *« la découverte récente de l'activité nocive d'un petit groupe de soldats originaires du Soudan, indique une évolution de leur état d'esprit. »* Les hommes ont accès à la presse, aux revues, mais toutes ne sont pas autorisées dans l'armée. C'est pourquoi, concernant les Malgaches, *« il convient de signaler la méfiance dont ils font preuve vis-à-vis des nouvelles officielles, des journaux et revues agréées. »* Les évènements d'Algérie sont commentés par les hommes, comme les menaces qui pèsent sur la personne du général de Gaulle.

[1] Sur la question des victimes de ces essais, documentaire radiodiffusé de Clément A et Garrandeau M-A, « *Les irradiés pour la France : essais dans le Sahara à Reggane et In Amguel* », 2005, http://www.franceculture.fr. Pour un point de vue algérien : « *Les essais nucléaires de Reggane : les plus atroces crimes coloniaux* », http://www.algerie360.com.

Les ressortissants de la CFS sont également sensibles à l'environnement politique régional, *« ils sont très certainement au courant des évènements qui se déroulent à Hargeisa et Mogadiscio, et de la prochaine indépendance de la Somalia, mais ne paraissent pas y attacher une importance excessive*[1]*. »* Des mesures disciplinaires ont concerné des soldats trop proches du P.M.P (Parti du mouvement populaire), parti nationaliste favorable à une « grande Somalie » créé en 1960[2]. On refusa à treize soldats leur demande de rengagement, et la durée des prolongations acceptées fut raccourcie[3]. Cette dernière mesure servit à mieux contrôler et écarter les ressortissants jugés trop proches des thèses nationalistes. Les rapports sur le moral concernant les recrues de la CFS révèlent la difficulté de connaître l'opinion véritable des hommes. Ils mettent l'accent sur les avantages que retirent les ressortissants engagés dans l'armée, mais notent également qu'ils ne parlent jamais en présence des Européens, ils *« se livrent fort peu »,* ou sont *« apathiques, renfermés »*[4]. Les soldats autochtones en poste en CFS ne sont pas coupés de la ville, des quartiers indigènes où ils résident : *« souvent mariés et logeant à l'extérieur des camps, ils peuvent être aisément soumis à une éventuelle propagande subversive, mais il semble que jusqu'à présent celle-ci soit orientée davantage vers les cadres que vers la troupe. »* Malgré les moyens mis en œuvre pour brouiller les émissions de radio, on écoute dans les quartiers les émissions en langue arabe du Caire, ou en langue somalie de Mogadiscio, les ondes sont déterminantes pour contourner les nouvelles officielles[5].

La plupart des travaux abordant l'implication politique des militaires africains à l'époque coloniale ne portent que sur les anciens combattants rendus à la vie civile. Les données manquent pour comparer les différents ensembles coloniaux. D'après les archives consultées, ce sont les sous-officiers, les plus instruits, qui sont visés par les mouvements politiques. Cela rejoint les constatations faites à propos des *King's African Rifles* au sein desquels les plus ouvertement nationalistes étaient les plus instruits[6]. Parmi les personnes sollicitées au cours de l'enquête orale, les deux anciens soldats s'étant engagés en politique sont deux anciens sous-officiers de l'armée française[7]. Leur position de leader, d'entraîneur d'hommes, et leur niveau d'instruction supérieur à la moyenne, les ont rendu réceptifs à la propagande nationaliste, mais leur ont également donné l'assurance suffisante pour s'exprimer au nom de tous. Ce n'est cependant pas une règle, le leader indépendantiste à la fin des années cinquante, Mahmoud Harbi, ancien marin des FFL, n'était pas sous-officier, et beaucoup d'autres ne se sont pas engagés dans la vie politique locale. Ce sont donc des décisions individuelles que la

[1] CHETOM, 15H88, Commandement supérieur des forces armées de la CFS, rapport annuel 1959.
[2] Oberlé P et Hugot P, 1985, p. 155. Ce parti eut pour leader Obsieh Boeuh, il adopta une attitude plus modérée au cours des années 60.
[3] SHD-T 7H27, dossier 1, rapport sur le moral des forces armées de la CFS, 1er semestre 1963.
[4] *Ibidem*, divers rapports sur le moral des forces armées de la CFS entre 1962 et 1964.
[5] Fanon F, 1959*, L'an V de la révolution algérienne*, chapitre 2.
[6] Parsons T.H, 1999, p.209
[7] Il s'agit d'Ahmed Goumaneh Robleh et de Yousouf Aptidon Darar.

position dans l'armée a pu favoriser. Les évènements de 1966-1967 (violente répression des manifestations et référendum) ont cependant laissé à Abdi Hadi Alalé[1] un souvenir amer. Les manifestants tués à Djibouti en 1966 ont suscité un malaise au sein des militaires djiboutiens, « nous en parlions beaucoup » se souvient-il, « mais j'étais prêt à exécuter les ordres ». Les bulletins de renseignements qui n'ont pu être consultés[2], doivent avoir mentionné cette sourde réprobation.

Plus que les idéaux politiques, se sont les conditions de vie, le souci d'être traité à égalité avec les autres qui semblent avoir suscité des revendications parmi les soldats autochtones. En avril 1961, des soldats originaires de la CFS refusèrent de travailler, considérant qu'ils étaient lésés par rapport aux soldats européens[3]. Après une entrevue avec le commandant d'unité, les protestataires reprennent le travail, l'armée quant à elle prend soin de ne plus faire de différence. Le terme de « tirailleur » stigmatisant les recrues colonisées avait disparu depuis peu, ce sont dorénavant des conditions matérielles équivalentes aux Français qui sont réclamées, conditions de solde, attribution de toutes les primes, égalité de droit concernant le logement, notamment pour les sous-officiers. On retrouve dans ces revendications toute la problématique de la relation coloniale contenue dans les mouvements de mutinerie de 1917 et 1944. Confortées par les évolutions de l'empire, les recrues de la CFS tolèrent de moins en moins leur situation de colonisé, de citoyen de seconde zone, alors qu'officiellement la CFS est un territoire d'outre-mer, intégré à la République française. A l'heure du colonialisme tardif, les recrues de la CFS réagissent comme des salariés, des travailleurs en lutte pour l'égalité des droits sociaux, prémisses d'une revendication plus large à caractère politique. Ces revendications doivent être mises en relation avec la rupture de la Seconde Guerre mondiale. En comparant les réponses apportées par les colonisateurs français et britanniques à la question sociale dans leurs possessions africaines, Frederick Cooper note au tournant du second conflit mondial une même évolution du regard porté sur le travailleur africain : « du schéma d'un travailleur saisonnier risquant la "détribalisation" s'il lui arrivait de trop s'éloigner de son village, on passe à une conception d'un Africain urbanisé vivant avec femme et famille dans un environnement propice à l'éducation moderne des jeunes générations[4]. » Cependant, ce sont les luttes syndicales africaines de l'immédiat après guerre qui poussent les métropoles à concéder certaines avancées de la législation sociale introduites dans les métropoles. Pour ce qui concerne l'Empire français, la grève des employés du chemin de fer de l'AOF en 1947-1948 eut pour principale revendication l'égalité : une

[1] Abdi Hadi Alalé, matricule 10288, engagé en 1959, 15 ans de service.
[2] Voir introduction
[3] SHD-T 7H37, synthèse de renseignements intérieurs. Service de sécurité de la Défense nationale et des Armées, poste de la CFS, bulletin de renseignements, période du 16 février au 15 mai 1961.
[4] Cooper F, 2004, p.12

seule hiérarchie non raciale et les mêmes avantages pour tous[1]. Lors des débats parlementaires portant sur l'introduction dans l'Empire du Code du travail (voté en novembre 1952), Léopold Sedar Senghor déclarait : « *les Africains ont actuellement la mystique de l'égalité*[2] ». Cette attitude nouvelle, et finalement peu politisée[3] (absence de mots d'ordre nationalistes) est proche des conclusions de T. Parsons au sujet des *askaris* : « African soldiers resorted to collective action protest pay and working conditions but rarely articulated their grievances in an overtly political manner[4].» Plus qu'une forme de résistance à la colonisation, il me semble qu'il s'agit plutôt d'une nouvelle forme d'adaptation à la situation coloniale, les progrès relatifs en matière de droits de l'Homme dans l'empire soulignant toujours plus les contradictions du colonialisme français.

Appelés à lutter contre des guérillas nationalistes, les engagés de la CFS ont strictement appliqué les ordres à Madagascar, et dans une large mesure en Algérie. Les souvenirs de Hussein Kayreh et de Askar Farah, deux anciens du bataillon somali de la Seconde Guerre mondiale, évoquent leurs adversaires malgaches avec compassion. Ces deux anciens militaires ont été marqués par la gentillesse de la population malgache, la sécurité dont ils jouissaient durant leurs permissions. Concernant les insurgés contre qui ils combattaient, ces deux anciens combattants n'oublient pas la faiblesse de leur armement. Le tirailleur engagé après 1945 est-il devenu *« le spécialiste de la guerre archaïque et des expéditions punitives dans quelque brousse rebelle ou dans quelque coron en émeute. Les régiments de tirailleurs sénégalais, véritables C.R.S de l'ordre impérial français, seront de moins en moins aptes à faire autre chose que la besogne policière de sauvegarde d'un système d'exploitation*[5]*. »* ? Durant la révolte Mau-Mau au Kenya, les Africains chargés de lutter contre la rébellion se sont conformés aux ordres, seule une petite fraction d'entre eux aurait été les supporters passifs de la guérilla[6]. A Madagascar, les deux témoins cités n'ont pas été conscients d'être à la solde d'oppresseurs, ils n'avaient pas suffisamment de conscience politique pour conceptualiser leur rôle dans ces opérations. Ils ont cependant relevé le paradoxe entre leur mission et la « gentillesse » de la population. En Algérie le sentiment qui dominait était selon Yacoub Hasan[7] la méfiance réciproque avec la population civile. Alors qu'il aurait bien aimé communiquer,

[1] *Ibidem*, p.230
[2] *Ibidem*, p.290
[3] Israel A.M, 1987. Selon l'auteur, les militaires originaires de la Gold Coast ont développé un sentiment nationaliste au contact des inégalités de solde, des brimades et des relations entretenues avec leurs homologues asiatiques durant leur séjour en Birmanie. Ce point de vue concernant la politisation des militaires africains ne fait pas l'unanimité. Voir D. Killingray, 1984.
[4] Parsons T.H, 1999, p.203
[5] Ly A, 1957, p.52. L'auteur est Sénégalais, ses travaux s'inscrivent dans le courant historiographique de « L'école de Dakar » inspirés notamment par Cheikh Anta Diop.
[6] Parsons T.H, 1999, p.213
[7] Entretien avec Yacoub Hasan Saïd, engagé en 1958, 19 ans de service dans l'armée française.

l'uniforme qu'il portait était une véritable barrière. Hussein Galdon[1] confirme ces tensions relationnelles, il évoque les remarques blessantes entendues à son encontre, comme « *chien des français* ». Les anciens militaires arrivés un peu plus tard, et ayant vécu la transition des négociations avec le FLN aboutissant aux accords d'Evian (mars 1962), rapportent quant à eux le changement radical d'attitude de la population une fois que l'indépendance ne fit plus de doute. Il semble bien que la différence majeure dans l'expérience malgache et algérienne ait été le degré d'implication des civils dans la lutte pour l'indépendance. En 1947, tous les Malgaches ne sont pas solidaires des nationalistes en lutte ; en Algérie en 1960, le contexte est-il différent ? La cohésion nationale semble avoir été forte malgré les nombreux engagements d'Algériens dans l'armée coloniale. Cette image renvoyée par les Algériens en lutte pour leur indépendance, par la propagande pro FLN véhiculée par les radios arabes, ont eu un impact dans les consciences des militaires de la CFS. Est-ce pour cela que certains ont adopté une position médiane à l'égard de la cause algérienne ? Mohamed Witti[2] évoque un accord tacite entre les soldats djiboutiens et les *fellaghas*. Selon ce témoignage, les Djiboutiens ne « *voyaient pas* » les passages clandestins, en échange de quoi, ils n'étaient pas visés par d'éventuelles attaques ou vengeances. L'Islam aurait facilité le rapprochement entre les deux parties, la conscience d'être tous des colonisés a certainement joué également.

En CFS, lors des violences d'août et septembre 1966, Askar Farah, ancien combattant du bataillon somali devenu gendarme, a eu une attitude semblable. Il fut félicité par ses supérieurs pour son sang froid durant les émeutes, *« auxiliaire loyal et sûr, a apporté à son commandant d'unité un soutien courageux et actif (…) Le 13 septembre, engagé dans l'avenue 13 dans des conditions périlleuses, a agi en chef en entrainant avec fougue le personnel autochtone dans l'action[3] »*. Mais en même temps, la population des « quartiers »[4] lui reconnaît d'avoir dissuadé l'un de ses subordonnés qui s'apprêtait à tirer à vue sur les jeunes émeutiers[5]. Son cas résume toutes les ambigüités de cette position de colonisé chargé d'une répression disproportionnée, aveugle, mais coincé entre le devoir de servir et celui de vivre en bonne intelligence avec ses voisins de quartier. Abdi Hadi Alaleh[6] qui servait comme engagé volontaire évoque le malaise des ressortissants de la CFS sous l'uniforme durant ces journées meurtrières : *« cela ne nous faisait pas plaisir*, *nous en parlions beaucoup entre nous, mais il fallait obéir…* » Dans le cas de Nour Daher Gouled l'attitude fut sans équivoque car plus aisée. Petit fils d'ancien tirailleur de la Grande Guerre, il renonça (sur la pression de sa mère) au statut civil coutumier, et devint par la même français de droit commun, il fut ainsi soumis à l'obligation de faire

[1] Entretien avec de Hussein Galdon Guedi, matricule 10080, engagé en 1959, 15 ans de service.
[2] Mohamed Witti Houssein, matricule 10118, engagé en 1959, 15 ans de service.
[3] BCAAM, fonds Djibouti, mention sur le livret de Askar Farah Issa, matricule 2557.
[4] Il s'agit des « quartiers indigènes » de la ville coloniale.
[5] Témoignage de Mohamed Ibrahim
[6] Entretien avec Abdi Hadi Alaleh, engagé en 1959, 15 ans de service.

son service militaire[1]. Affecté à Arta (non loin de la ville de Djibouti), il parvint à éviter d'être mêlé aux tragiques évènements en déclarant à son lieutenant : « *Moi je suis du pays, ça me touche beaucoup d'intervenir dans les quartiers et de tirer sur des jeunes que je connais.* » Compréhensif, l'officier le laissa à la « *garde des familles* » installées à Arta. Mais la différence est de taille dans ce dernier cas : Nour jouit de la citoyenneté française de droit commun, il n'est qu'un « appelé » et non un « engagé volontaire ». Ainsi, au cours des différents engagements dans la répression coloniale, et parallèlement à l'émergence d'une identité nationale, la position du militaire colonisé devient un véritable cas de conscience individuelle.

B. Mémoires croisées

La mémoire des anciens combattants de la CFS est aujourd'hui encore entretenue par les militaires français stationnés à Djibouti, le 5e Régiment Interarmes d'Outre-mer est constitué le 1er novembre 1959, il est « l'héritier des traditions du 5e Régiment d'Infanterie Coloniale, (…) ainsi que celles du bataillon somali. » Non seulement la présence militaire française en République de Djibouti permet d'honorer les anciens combattants djiboutiens à chaque cérémonie du souvenir, mais elle contribue également à améliorer autant que possible leur quotidien par une action sociale modeste mais appréciée par les intéressés[2]. Les autorités civiles de la colonie se sont montrées plus économes de leur reconnaissance, se conformant ainsi à leurs prédécesseurs des années vingt : on ne trouve à Djibouti aucun monument aux morts sur lequel on pourrait lire les noms des « Morts pour la France » de 1945 alors qu'ils apparaissent sur le monument commémoratif de Soulac[3] et que les tombes sont très bien entretenues par le Ministère des anciens combattants à Rétaud[4] (Charente-Maritime). Le seul monument commémoratif de la Seconde Guerre mondiale est une croix de Lorraine érigée en limite du Plateau du serpent non loin du port, aucune plaque ne vient rappeler aux passants les victimes djiboutiennes de 1945. Ce monument est le digne héritier de celui édifié après la Grande Guerre en ce qu'il occulte les autochtones. Certes on trouve dans l'ancien quartier européen une rue

[1] Entretiens avec Nour Daher Gouled. Ce cas d'abandon du statut coutumier fut rare en CFS. Nour se rappelle du regard de ses camarades djiboutiens qui ne comprenaient pas la démarche, mais sans aucune animosité. A l'indépendance, Nour conserva sa nationalité française, ce ne fut pas le cas de l'immense majorité des citoyens français de statut coutumier. Dans les archives du BCAAM de Pau, on retrouve d'autres jeunes hommes ayant effectué leur service militaire à l'issue de leur « naturalisation », ils sont peu nombreux.

[2] Fourniture de mobilier déclassé, attitude bienveillante à l'égard des enfants d'anciens combattants lors du recrutement du personnel civil djiboutien, réfection de la Maison du combattant, aides ponctuelles… Le 8 mai 2012, les anciens combattants ont ainsi reçu des échantillons de terre provenant de Soulac en Gironde, mais également un don de 500 000 francs Djibouti (soit un peu plus de 2000 euros) représentant les bénéfices d'une exposition de photographies organisée peu de temps auparavant (La Nation, 9 mai 2012).

[3] Chaque mois d'avril, la Fédération des associations du front du Médoc et de la Brigade Carnot organise un rassemblement à Soulac pour commémorer la fin des combats de la Pointe de Grave. A cette occasion, une gerbe est déposée aux pieds de la plaque sur laquelle sont inscrits les « Morts pour la France » originaires de la CFS.

[4] http://www.cheminsdememoire.gouv.fr

Douaumont, une rue du Verdon (et non de Soulac), voir une rue Bir Hakeim, bataille durant laquelle les Français libres se sont distingués, mais sans la participation des recrues de la CFS…

La question du rapatriement des corps des soldats de la CFS morts en France se pose brièvement après la création de la nécropole nationale de Rétaud (1950) et du projet d'y regrouper les corps des « Morts pour la France » des poches du Sud-ouest (Médoc et Royan). Si les autorités militaires de la CFS en 1954 se prononcent pour ce déplacement des corps, la section FFL[1] de Djibouti s'y oppose. Un courrier[2] du secrétaire administratif de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre[3] (ONAC) de Djibouti suggère pour sa part de rapatrier les corps afin de les regrouper dans le chef-lieu de la colonie ; un montage financier était prévu pour ériger « un monument sobre » dédié à leur souvenir ainsi qu'à celui de trois fusillés de 1941 inhumés tout près de le résidence du gouverneur. Cette suggestion n'eut aucune suite. Lors du vingt-cinquième anniversaire des combats de la Pointe de Grave, le journal Le Réveil de Djibouti consacra au bataillon somali une double page sur laquelle on trouve le récit des combats de 1945 et la photographie de trois anciens du bataillon, elle illustre une mémoire officielle mise en scène par un quotidien tout dévoué à la présence française dans cette partie de l'Afrique[4].

Depuis la naissance de la République de Djibouti (27 juin 1977), quels regards porte la société djiboutienne sur ces anciens militaires ? Les politiques ont eu sans aucun doute des difficultés à faire leur ce passé colonial, d'autant que beaucoup de tirailleurs étaient originaires de l'extérieur de la République de Djibouti (RDD), et que la composante afar était sous représentée en 1939-1945 et absente durant la Grande Guerre. La désignation même de cette unité baptisée « bataillon somali » est sujette à polémiques. Dans un premier temps, les ouvrages scolaires[5] conçus en RDD reflètent une permanence, celle de célébrer « la glorieuse participation du Bataillon Somali » durant la Grande Guerre et sa « participation à la victoire des Alliés » à l'aide notamment de l'historique du bataillon réalisé par le colonel Bouet[6]. Les pages consacrées à la Deuxième Guerre mondiale insistent pour leur part sur les revendications italiennes sur la CFS, sur les conséquences du blocus de Djibouti en 1941-

[1] Cette association reste méconnue, son nom n'apparaît qu'à cette occasion dans les archives consultées.
[2] ANOM CFS 3C/14, cabinet militaire, note à l'attention de Mr le chef du cabinet militaire pour suggestions à proposer à Mr le Gouverneur.
[3] Voir chapitre 8. L'ONAC de Djibouti fut créé en 1954. Après une période d'activité intense due à son secrétaire administratif très dynamique (André Doyen), les traces de son activité disparaissent, la brièveté des séjours des fonctionnaires européens en poste en CFS en est sans aucun doute la cause. Un courrier de l'attaché militaire auprès de l'ambassade de France en République de Djibouti, daté de décembre 1979, note pour sa part qu'à cette date, l'Office « ne fonctionne toujours pas à Djibouti ». Il ne m'a pas été autorisé de consulter les archives de l'ONAC de Djibouti, ni de m'entretenir avec son représentant, le consul de France.
[4] Leroux R, 1998.
[5] République de Djibouti, Ministère de l'éducation nationale, CRIPEN, Histoire CM2, 1989.
[6] Bouet H, 1931.

1942 (avec à l'appui un extrait de l'ouvrage de Hugot et Oberlé[1]) et sur la participation du second bataillon somali (sans document). Les efforts manifestes des concepteurs de l'ouvrage se sont heurtés (comme beaucoup de chercheurs) à la rareté des sources accessibles sur l'histoire de cette colonie. Depuis 1999, le Ministère de l'éducation nationale djiboutien s'est engagé dans une vaste réforme du système éducatif, et les manuels d'histoire-géographie du « cycle moyen de l'enseignement fondamental » (équivalent du collège français) sont réalisés sur place par des enseignants djiboutiens[2]. L'histoire de Djibouti, et donc celle des tirailleurs, est insérée dans une histoire globale qui tient compte bien davantage du contexte régional et africain, les documents proposés aux élèves sont plus élaborés et interrogent la mémoire des conflits. Les manuels du lycée en cours d'élaboration en 2012 poursuivent cette rénovation indispensable. Il est temps, car la jeunesse de la population djiboutienne contribue à l'oubli des anciens militaires d'une époque révolue ; leur nombre diminue rapidement[3], la plupart sont aujourd'hui des anciens combattants ayant servi à Madagascar ou en Algérie, ou bien d'anciens militaires n'ayant pas quitté la colonie. Rassemblés au sein d'une même association, les anciens militaires font cependant la distinction entre les plus anciens ayant réellement combattu, et ceux d'Algérie ou engagés plus tard n'ayant pas eu ce passé « guerrier ». Sur ce point, on remarquera la permanence des représentations étudiées dans le chapitre 4. Avec le décès de deux anciens de la Seconde Guerre mondiale et le petit nombre d'anciens « marsouins » encore en vie, une page se tourne en République de Djibouti.

Au cours des quatre-vingts années qui séparent les premières recrues de la CFS de l'indépendance de la République de Djibouti, quelques milliers de jeunes hommes originaires de la Corne de L'Afrique et du Yémen ont servi pour la France, la plupart en Europe ou dans l'empire colonial. D'autres puissances coloniales ont, elles aussi, pu compter sur des milliers de volontaires dans leurs armées respectives. Alors que les Britanniques n'ont jamais eu peur d'utiliser le terme de mercenaire à leur égard, l'armée française n'a que rarement usé de ce mot considéré comme péjoratif, et pas avant les années de décolonisation. La colonisation française se voulait assimilatrice, l'engagement dans

[1] Oberlé P et Hugot P, 1985.

[2] Jusque là les élèves djiboutiens disposaient des manuels français, souvent anciens. On retrouve le retard éducatif récurrent depuis l'époque coloniale ; l'initiative engagée depuis une dizaine d'années est donc salutaire pour l'enseignement de l'histoire aux jeunes djiboutiens.

[3] Lors de l'enquête de terrain, les trois derniers anciens du bataillon somali de 1945 ont été interrogés. Le 20 février 2013 décéda Ahmed Goumaneh, puis le 14 mars Yousouf Aptidon.

l'armée était l'une des voies de cette assimilation, les recrues ne pouvaient donc être de simples mercenaires attirés par le gain. Au crépuscule des illusions coloniales, le tirailleur devenu soldat des Troupes de marine, apparaît pourtant de plus en plus comme un professionnel de la guerre : *« les conditions d'existence qui leur sont faites leur plaisent et cela suffit pour maintenir un moral à défaut d'un idéal que leur position actuelle de mercenaires ne leur permet plus d'entrevoir*[1]*. »* L'idéal de la France généreuse, civilisatrice, l'action positive de la colonisation, auraient donc été les clés du succès des recrutements dans l'empire, les fondements de la fidélité des colonisés sous les drapeaux. Cette nostalgie des vieux officiers coloniaux pour une époque révolue, ne correspond évidemment pas à la réalité. Sans évoquer la conscription obligatoire jamais instaurée en CFS, le volontariat s'explique, on l'a vu dans un chapitre précédent, par un environnement social particulier. La capacité des recrues à s'adapter aux armées européennes, à se plier à une discipline étrangère, est le produit de prédispositions culturelles, tout comme des méthodes de commandement utilisées. Comment les engagés se considéraient-ils ? Leur indiscipline proverbiale dans les armées occidentales, mais aussi leurs aptitudes démontrées au cours des actions de guerre, font du soldat de la Corne un militaire à part, hors norme, dans les armées coloniales. Soumis à la discipline quand elle est consentie, ils n'en restent pas moins attentifs à leurs intérêts. Tel fut le cadre de leur fidélité à l'armée qu'ils choisirent. Si le terme de mercenaire froisse les susceptibilités, et ne correspond pas exactement aux recrues de la Corne de l'Afrique (voir chapitre 4), adoptons alors le terme de collaborant qu'Henri Brunschwig[2] définit ainsi :

« le collaborant est celui qui assiste le colonisateur, blanc ou noir, sans pour autant renoncer à son identité, sans estimer supérieures à celles des Noirs les manières des Blancs, bref sans se convertir. »

Les « guerriers » de la Corne ont bien voulu se mettre au service de la France, mais pas à n'importe quelles conditions. Quand celles-ci ne sont plus satisfaisantes de leur point de vue, ils se mutinent, désertent, accumulent des punitions et refusent de se rengager. Le paternalisme des officiers de l'armée française a sans doute permis d'atténuer le caractère revendicatif de leurs hommes. Le mélange de compréhension, de patience et de fermeté, mais aussi de confiance réciproque, expliquent sans aucun doute leur rendement dans l'action. La remarque vaut pour toutes les unités indigènes, mais peu d'études d'envergure permettent de comparer les différentes expériences. Ni collaborateurs de la colonisation, ni vraiment mercenaires de profession, ces intérimaires de la guerre n'ont-ils pas été à l'image de la situation coloniale en CFS, moins coercitive qu'ailleurs dans l'Empire ?

[1] SHD-T 7H27, dossier 1, rapport sur le moral des forces armées de la CFS, 1er semestre 1963. La citation concerne les soldats d'Afrique de l'Ouest après les indépendances, mais toujours sous les drapeaux pour terminer leur contrat.
[2] Brunschwig H, 1983, p.96

Vue 11 : Recrues des FFL à l'entraînement en Ethiopie dans les environs de Jijiga (1942)



Source : SHD-T

Vue 12 : De Gaulle à Grayan (Gironde), avril 1945. Avec le fanion français, Yousouf Aptidon Darar.



coll. Part

Les anciens combattants depuis 1945

Vue 13 : anciens combattants lors d'une cérémonie (sans date)



Source : CHETOM

Vue 14 : 8 mai 2012, remise d'un don à l'Association des anciens combattants djiboutiens par les Forces françaises de Djibouti. Des échantillons de terre provenant de Soulac-sur-Mer ont également été offerts à l'association. Maison du combattant, Djibouti.



Source : FFDJ

Vue 15 : Aide à l'établissement d'un dossier de révision de pension au profit d'un ancien militaire résidant au Somaliland. A gauche, Yacoub Hasan Saïd, au milieu Hussein Galdon. Maison du combattant, Djibouti, mars 2012.



coll. part.

Vue 16 : Hussein Kayreh, ancien tirailleur de la Seconde Guerre mondiale, ancien de la Milice indigène. Maison du Combattant, Djibouti, mars 2012.



coll. part.

Vue 17 : « Aux Somalis morts pour la France ». Monument commémoratif érigé sur la commune de Cuts (Oise) en 1961, tout près du Mont de Choisy (combats de juin 1918). Toutes les citations obtenues par le bataillon y figurent, dont celle obtenue en 1945 à la Pointe de Grave (combats pour la libération de Soulac-sur-Mer).



Source : mairie de Cuts

Vue 18 : Soulac-sur-Mer (Gironde), cérémonie du 17 avril 2011 devant le monument aux morts de la Poche du Médoc.



coll. part

Vue 19 : Soulac-sur-Mer (Gironde), plaque où figurent les tirailleurs « morts pour la France » en 1945.



coll. part

Vue 20 : Rétaud (Charente-Maritime), nécropole nationale où sont regroupés les corps des tirailleurs somalis « morts pour la France » en 1945.



Coll. part.

Vue 21 : Monument aux morts de la Grande Guerre. Situé à proximité immédiate du Palais présidentiel autrefois Résidence du gouverneur, il fut démonté en 2005. Il est aujourd'hui visible dans l'enceinte militaire du 5e RIAOM.



coll. part.

Vue 22 : Croix de Lorraine sur la route du port de Djibouti, lieu de commémoration du 8 mai. Aucun nom des « Morts pour la France » de la Deuxième Guerre mondiale n'y est inscrit.



Coll. part.

Troisième partie :

Valoriser son expérience

Chapitre 7 : L'Armée vecteur du changement socioculturel ?

« En résumé, l'armée était devenue un agent d'émigration, d'acculturation et, au bout du compte, de civilisation. Un agent aussi puissant, à sa manière, que les écoles, dont on a tendance à parler bien davantage[1]. »

Cette citation ne concerne pas les tirailleurs africains engagés dans l'armée coloniale, mais les paysans français soumis à la conscription obligatoire depuis 1905. Ces ruraux dont beaucoup maîtrisaient mal la langue nationale, qui peu de temps avant la Grande Guerre pouvaient considérer l'armée comme une troupe d'occupation étrangère, ont été fondus dans un creuset où de nouvelles habitudes, façons de penser ont été transmises. L'armée coloniale a-t-elle eu un rôle comparable pour les Africains recrutés volontairement ou non ? A-t-elle permis une entrée en « modernité » ?

La réponse est sans équivoque pour les chercheurs ayant tenté de reconstituer l'univers mental et matériel des Africains engagés dans les armées européennes. Dans le cas des tirailleurs sénégalais, deux contributions majeures ont tenté de cerner ces changements sociaux, culturels induits par le passage sous les drapeaux. Marc Michel[2] reprend le titre du roman de Cheikh Hamidou Kane[3] « L'aventure ambiguë » pour désigner cette expérience particulière du colonisé au service de la France, qui y séjourna le temps d'une guerre. Joe Lunn a essayé de préciser ces changements notamment à l'aide de témoignages oraux recueillis dans les années quatre-vingts auprès de Sénégalais survivants de la Grande Guerre[4]. Le séjour dans l'armée de dizaines de milliers d'Africains, leur découverte de la France métropolitaine, la participation à une aventure collective constituent selon l'auteur une « *extrasocial experience* » ayant conduit chaque tirailleur revenu au pays à reconsidérer sa place, sa relation avec la société coloniale.

Ces travaux portant sur les tirailleurs d'Afrique de l'ouest peuvent nous aider à retrouver les changements ayant concerné les soldats recrutés à Djibouti, en particulier ceux n'ayant souscrit qu'un seul contrat « d'engagé volontaire pour la durée de la guerre ». Les témoignages recueillis au

[1] Weber E, 2005, p.362
[2] Michel M, 2003, p.111
[3] Cheikh Hamidou Kane, « L'aventure ambiguë », Julliard, Paris, 1961.
[4] Lunn J, 1999, p.91

cours de l'enquête orale menée à Djibouti sont, nous l'avons déjà souligné, biaisés : la majorité concerne des anciens militaires ayant plus de dix ans d'armée ; ce sont donc, a priori, ceux qui ont été les plus concernés par cette « aventure ambiguë ». Aucun témoignage oral n'a été recueilli pour ce qui concerne les intérimaires de la Grande Guerre, quelques- uns cependant pour ce qui concerne le second conflit mondial. Mais les archives écrites de l'armée ou de la colonie peuvent parfois nous informer, malgré elles, sur les changements socioculturels induits par leur passage, même bref, dans l'armée. Les souvenirs des descendants, enfants ou petits enfants de tirailleurs, sont également utiles en ce qu'ils nous informent sur les particularités sociales ressenties par ces descendants, ou soulignées par ceux de la même génération n'ayant pas eu de militaire dans leur famille. Le regard des autres est dans ce cas aussi intéressant que l'expérience personnelle. Cette « aventure ambiguë » se limite-t-elle à l'expérience d'une vie ou se transmet-elle aux générations suivantes ? Dans le cas d'une transmission aux générations successives, et à supposer que l'on transmet un patrimoine, quelle est la part du matériel et de l'immatériel ? L'aspect politique de ce changement socioculturel ne sera pas abordé ici, il le sera dans un prochain chapitre consacré à la production de notabilités.

1. Une expérience majeure dans une vie : des intermédiaires culturels

A l'image des ruraux ayant quitté leur village, leur communauté villageoise, la plupart des recrues de Djibouti ont « vu du pays » pour la première fois. Ils ont également côtoyé des individus ne partageant pas les mêmes valeurs, les mêmes codes sociaux, la même langue, la même religion. L'expérience est donc multiple : l'armée permet la découverte de l'autre, mais aussi du lointain.

1.1 L'expérience de l'autre

Cette expérience est multiforme, elle concerne une institution, l'Armée, ainsi que ceux qui la composent, les militaires de carrière, Européens ou Africains. Elle se fait donc au travers de la discipline militaire, de relations hiérarchiques entre le subordonné et le gradé. Mais à un autre niveau, la découverte de l'autre, c'est également celui qui est différent, celui qui n'appartient pas au même clan, au même groupe ethnique et avec qui il faut s'entendre, composer par nécessité, car au feu, l'esprit de corps est essentiel pour la survie du groupe. L'armée dispose de puissants leviers pour

parvenir à ses fins, l'autorité qui punit en est un, la promiscuité au quotidien en est un autre. Cette dernière impose des règles de vie communes, respectées dans l'intérêt du groupe, ce dernier n'étant plus son lignage, sa cellule familiale, mais un groupe composite, créé pour la circonstance (la guerre). La segmentarité caractérisant les sociétés pastorales est donc ici mise à l'épreuve, tout comme l'indépendance proverbiale des pasteurs qui constituent l'essentiel des recrues comme nous l'avons vu précédemment.

A. Se plier à une discipline étrangère

Inculquer la discipline à des individus habitués à l'indépendance des pasteurs nomades a été une difficulté majeure pour les armées européennes. Cette discipline étrangère au mode de vie traditionnel des pasteurs est incarnée par les sous- officiers chargés de l'instruction initiale. Au début du XX^{e} siècle, les gradés subalternes pouvaient être européens ou issus des tirailleurs sénégalais plus anciennement recrutés et formés que les Somali. La discipline militaire fut pour beaucoup de recrues difficile à intégrer, les désertions des premiers mois d'instruction révèlent cette incapacité pour certains à s'y plier. La gageure pour l'encadrement fut de faire accepter aux jeunes recrues l'obéissance aux ordres d'un individu pour qui elles n'avaient aucune espèce de déférence.

Les avis des différents officiers ayant eu à commander et instruire les premières recrues divergent quant à leur capacité à accepter la dictature des ordres. Dans le rapport de 1913[1] sur la Brigade indigène de Djibouti créée en 1910 on lit : *« La discipline est satisfaisante, l'instruction donnée par les prescription règlementaires est assez rapidement assimilée. (…) Les Arabes paraissent d'esprit moins éveillé, sont moins coquets, moins allants que les Somalis, mais sont peut être de caractère plus fortement trempé. Rompus depuis longtemps à la discipline sociale ils prennent, je pense, plus au sérieux leurs devoirs après les avoir laborieusement discutés avant de les accepter. (…) Les Somalis ont fourni plus abondamment et plus vite des gradés que les Arabes ; ils ont eu des résultats meilleurs à l'école primaire ; les gradés arabes donnent cependant une impression plus confiante. »* C'est à partir de cette date que l'habitude est prise d'envoyer les tirailleurs recrutés à Djibouti parfaire leur instruction à Madagascar. Déracinés de la Corne de l'Afrique, loin de leurs attaches culturelles, de leur lignage, les jeunes recrues étaient réputées plus malléables, plus réceptives à l'instruction militaire. Cependant, le rapport du commandant Fortin[2] qui arriva à la tête du premier détachement somali en 1916 à Fréjus est particulièrement négatif sur les recrues de la Grande Guerre : *« Les Somalis n'ont aucune espèce d'esprit militaire, ni aucune idée de la discipline ; nomades pour la plupart ils n'ont jamais connu d'autorité et se plient difficilement aux rigueurs d'une discipline qu'ils*

[1]SHD-T 26N875-23, dossier 2, Extraits du rapport sur la Brigade de gardes indigènes de Djibouti, mai 1913.
[2] *Ibidem*, Rapport du Chef de bataillon Fortin, Comandant du bataillon de marche Somali au Général commandant les camps de Saint-Raphaël-Fréjus, 8 juin 1916.

trouvent gênante et dont ils ne comprennent pas l'esprit. Par exemple ils n'acceptent jamais sans récrimination ou discussion sur un ton élevé les injonctions de leurs gradés indigènes ou même européens. Ils discutent avec les sentinelles et n'hésiteraient pas à porter la main sur elles pour forcer leurs consignes. »

Ces deux opinions en apparence contradictoires sont complémentaires car elles nous suggèrent que les gradés arabes sont plus aptes au commandement que les Somali, car plus urbains, plus sédentaires. L'égalitarisme des pasteurs somalis serait responsable de la difficulté à leur inculquer la discipline, à en faire de bons gradés. C'est sans doute pour cela que la proportion de gradés d'origine arabe a été plus importante durant la Grande Guerre que les Somali. Cette spécificité des recrues originaires de la Corne de l'Afrique est régulièrement évoquée dans différents rapports : *« plus que tout autre soldat indigène, le Somali a des tendances à méconnaître l'autorité des gradés subalternes, s'il ne la sent pas appuyée par la présence d'un officier*[1] *»*, *« avec cette catégorie d'Indigène surtout, qui n'admettent guère sans réserve que l'autorité du chef, l'officier prend une importance particulière, s'il a quelque valeur*[2]*. »*

La valeur du gradé est ainsi indispensable pour le commandement de l'unité. Cette valeur est régulièrement appréciée par les officiers, certains sont rétrogradés pour « *mollesse dans le commandement* », ou *« insuffisances dans le commandement*[3] ». Le gradé européen est particulièrement sollicité, il doit se montrer exemplaire, plus encore semble-t-il dans le cas des troupes africaines qu'européennes, et davantage pour encadrer des Somali. Hyppolite Bouet commandant du bataillon somali à partir de la fin de l'année 1916 put comparer les Somali avec d'autres troupes qu'il eut à diriger : *« leur mentalité n'est pas pire que celle d'autre troupe de nouvelle formation. Une indépendance naturelle, une observation aiguisée, prompte à saisir les défauts de leurs Chefs, leur a fait attribuer une indiscipline rédhibitoire. En réalité, quoique d'un maniement difficile, les Somalis, commandés avec bienveillance mais avec une fermeté avertie sont susceptibles de constituer une bonne troupe se modelant sur ses Chefs*[4]*. »*

La valeur de l'encadrement est une constante dans l'histoire militaire. Dans le cas des colonisés, insister autant sur la qualité de leur encadrement est-il symptomatique d'un manque de motivation pour se battre ? L'absence de patriotisme doit-il être compensé par l'exemplarité du gradé qui ne doit pas révéler ses failles, qui doit payer de sa personne pour donner confiance à ses hommes ? Le 31 mai 1918, lors des combats acharnés au Mont de Choisy, *« au cours d'un bombardement, le*

[1] *Ibidem*, Lettre du Chef de bataillon Bouet à l'Etat-major, 11 janvier 1917
[2] *Ibidem*, Rapport du capitaine Beaufrère, 16 décembre 1916.
[3] *Ibidem*, extraits du Registre d'ordres du bataillon somali
[4] *Ibidem*, Rapport du chef de bataillon Bouet sur la valeur militaire des Somali, 15 janvier 1917.

capitaine Bosc, l'adjudant Tomasini et de nombreux Européens et tirailleurs sont blessés et intoxiqués. Du fait du départ du capitaine Bosc et de l'adjudant Tomasini, le commandement d'une partie de la ligne de la deuxième section de la 4e compagnie reste un instant mal assuré, quelques tirailleurs pris d'inquiétude se replient entraînant avec eux la section du lieutenant Marie mollement commandée[1] *».*
La confiance dans son supérieur n'est pas un prérequis réservé aux gradés des troupes coloniales. Mais pour les tirailleurs, l'absence ou la faiblesse du sentiment national doit être compensée par une relation particulière avec celui qui commande, ce dernier adoptant fréquemment une attitude paternaliste.

Malgré les difficultés, les mutineries liées à un souci aigu de l'égalité de traitement, les recrues de la Corne ont été considérées comme des soldats d'élite. La structure militaire a pu utiliser ces hommes a priori difficiles à commander, car l'Armée appartient à ces « institutions totales » décrites par le sociologue américain Erving Goffman[2]. L'auteur définit ces institutions comme « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. » La prise en charge complète du quotidien dans un environnement particulier (le camp militaire situé hors de la CFS) a permis aux officiers de tirer le maximum d'efficacité de leurs hommes durant les opérations de guerre. Ils se sont conformés à un nouveau code social, contraignant, étranger à leur culture, mais qui facilita le changement socioculturel introduit par la colonisation. Non seulement les jeunes militaires sont soumis aux ordres du gradé, au respect de la hiérarchie (saluer, ne pas contester) mais leur journée est rythmée par un emploi du temps programmé à l'avance, dans lequel se succèdent des temps d'instruction, de corvées quotidiennes. Les loisirs sont encadrés par des obligations de respect de consignes horaires, les permissions sont temporaires, tout retard « à l'appel de Diane[3] » est sanctionné. Cette division du temps en horaires stricts fut un autre aspect de la nouvelle discipline à laquelle toute recrue était soumise, particulièrement pour celles habituées au mode de vie pastoral. La tentation de transgresser ces règles de la vie militaire était forte dans le cas où le jeune militaire était affecté en CFS, proche des siens et des rythmes de vie différents du campement. Après 1945, les allusions à l'indiscipline des recrues de Djibouti ne sont plus relevées dans les archives, à l'exception de quelques cas individuels comme dans toutes les unités, et du bref mouvement d'humeur de 1961 concernant l'égalité de traitement avec les soldats européens[4] (voir chapitre 4). Pourtant, à partir de

[1] SHD-T 26N875-23, JMO du bataillon somali, 31 mai 1918.
[2] Goffman E, 1968, p.41
[3] L'appel du matin.
[4] SHD-T 7H37, synthèse de renseignements intérieurs. Service de sécurité de la Défense nationale et des Armées, poste de la CFS, bulletin de renseignements, période du 16 février au 15 mai 1961.

cette date, les recrues de Djibouti ne sont pas toutes affectées hors de la colonie, les séjours à Madagascar ou en Algérie sont limités dans la durée. La proportion de pasteurs diminuant fortement à partir du second conflit mondial, faut-il y voir une évolution des mentalités parallèlement au changement social en cours dans la Corne de l'Afrique ?

L'emprise de cette « institution totale » n'a cependant pas été complète, les tirailleurs ont à plusieurs reprises démontré qu'ils gardaient une certaine autonomie, notamment à l'occasion des mouvements de contestation en 1917 et 1944. On a vu précédemment qu'il s'agissait pour les tirailleurs de revendications touchant à l'égalité de traitement, à la solde, mais il ne s'agissait pas d'une remise en cause de leur engagement dans l'armée. Ce comportement se retrouve également dans certains incidents survenus au sein de la Milice indigène[1], ou bien au sein de l'armée anglaise[2]. Pour les gardes de la Milice indigène, cela se traduisit par des licenciements. Les *askaris* de la Milice indigène semblent avoir été concernés régulièrement par ces mouvements de contestation, l'emprise militaire étant moins forte au sein de cette unité. L'encadrement « hors cadre » est resté longtemps insuffisant en quantité comme en qualité (l'affectation ne devient prestigieuse qu'après la disparition de l'empire africain[3]), les hommes vivaient en famille quand ils étaient mariés, très proches des leurs dans tous les cas. Une lecture attentive des journaux officiels de la CFS révèle des licenciements réguliers de miliciens par mesures disciplinaires, et des mouvements revendicatifs collectifs apparaissent au fil des archives : révolte des miliciens en poste à Tadjoura en 1934 après le licenciement d'un ancien tirailleur particulièrement religieux[4], licenciements de miliciens Arabes en 1946 « *par mesures disciplinaires* » non précisées[5], licenciements de 29 miliciens en 1962 ayant participé à un mouvement revendicatif portant sur les salaires[6].

Malgré ces manifestations d'indépendance et d'attachement à l'égalité de traitement significatifs du caractère volontaire de leur engagement, la grande majorité des recrues de Djibouti se sont adaptées à la discipline militaire. Les déviances vis-à-vis des règles militaires ont sans doute plus concerné les nomades que les sédentaires, en particulier en ce qui concerne les désertions. Mais la plupart des pasteurs recrutés ont accepté les contraintes imposées par leur engagement, démontrant par là même que la *« démocratie pastorale*[7] *»* n'excluait pas le sens du devoir dans le cadre d'un contrat

[1] Voir par exemple Kessel J, 1933, p.92, révolte des gardes du gouvernement pour des questions salariales.
[2] Voir chapitre 4.
[3] Entretien avec D. Labriet, ancien commandant d'unité du GNA de Djibouti, Mont de Marsan, 2010.
[4] ANOM Affaires politiques carton 2666, Rapport annuel 1934 du gouverneur de la CFS, 26 avril 1935.
[5] BCAAM, Archives collectives, Fonds Djibouti, Arrêté du 15 février 1946. Les licenciements n'ayant concerné que des gardes arabes (minorité bien considérée jusque là) laisse suggérer qu'elle est à mettre en relation avec le panarabisme dont la diffusion est redoutée après la seconde guerre mondiale.
[6] MAE, Série Afrique-Levant 1960-1965, sous série Djibouti (CFS), dossier 14, Synthèse politique du Chef du territoire, mai 1962.
[7] Lewis I.M, 1961.

librement consenti. Richard Burton semble donc avoir été perspicace au sujet des Somali qu'il décrivait comme des républicains redoutables et turbulents[1].

B. Esprit de corps, relations avec les autres

L'engagement dans l'armée a signifié pour beaucoup de coexister pour la première fois avec des personnes étrangères à son lignage, à son ethnie. Le bataillon somali a été, dès sa création en 1916, une unité multiethnique dans laquelle les Somali, les plus nombreux, ont été amalgamés avec des Arabes, des Comoriens (durant la Grande Guerre), des Africains de l'ouest, des Européens et plus tardivement avec des Afar. Or, les références aux haines ancestrales entre Somali (Issa en particulier) et Afar, entre différents clans somalis, l'intolérance supposée des musulmans de la Corne considérés par certains comme « fanatiques » ont été mises à l'épreuve dans le cadre d'une unité militaire.

L'instruction initiale a pour fonction d'inculquer à la fois la discipline et l'esprit de corps à des hommes que rien ne rassemblait jusque là. Cet esprit de corps est rendu possible par la vie commune dans une structure militaire, par des exercices, des activités physiques (marches, jeux d'équipe, manœuvres…), par la fréquentation de lieux communs (foyer, chambrée…) et bien entendu par les combats au cours desquels la cohésion est à la fois mise à l'épreuve et renforcée. Cette cohésion au sein du bataillon n'a jamais été prise en défaut d'après les sources consultées, bien au contraire, les manifestations d'humeur collectives l'ont démontré. Au cours de la Grande Guerre, la composition des compagnies était « ethnique », les deuxième et quatrième compagnies étaient exclusivement somalies, alors que la première était surtout composée d'Arabes et d'Abyssins et la troisième de Comoriens quand ils furent incorporés au bataillon somali (en 1918 pour la plupart). Cette gestion ethnique des effectifs du bataillon ne semble pas avoir été reconduite durant le second conflit mondial. Par contre, les meneurs du mouvement revendicatif survenu au Caire en 1944 au sein de la 2e compagnie ont parfaitement intégré cette gestion particulière des hommes : les quatre représentants qui se présentent devant leur officier sont issus des quatre branches somalies les plus représentées, Issaq, Issa, Gadabuursi et Darod[2]. Porte-paroles de leur compagnie, ils entendent ainsi démontrer la cohésion du groupe autour de leur revendication touchant les soldes versées.

L'esprit de corps se manifeste en mars 1917 à l'occasion de dramatiques incidents survenus au camp de l'Oratoire de Guerin (commune de Saint Raphaël) avec des Malgaches, au cours desquels six tirailleurs somalis furent tués par balle et sept blessés[3]. Le bataillon somali était durant l'hiver stationné dans le sud de la France, il partageait certains locaux avec le 12e bataillon malgache. Voici

[1] Burton R, 1856, p.218.
[2] SHD-T 12P268, journal de marche de la 2ème compagnie du bataillon somali.
[3] SHD-T 16N196, Compte rendu du colonel Noguès commandant des camps de Saint-Raphaël-Fréjus, 26 mars 1917.

comment le capitaine Beaufrère[1] rapporte le déclenchement de la rixe sanglante : *« les altercations avaient commencé dimanche dernier : quelques Somalis de la première compagnie s'étaient plaint dans leur compagnie, d'avoir été molestés par des tirailleurs malgaches et d'avoir reçu des pierres en revenant le soir de Saint-Raphaël. »* Le lundi soir une bagarre impliquant toutes les compagnies du bataillon éclate, les sous- officiers européens du bataillon malgache perdent leur sang froid et tirent sur les Somali, causant deux morts. Le lendemain, des mesures strictes sont prises pour prévenir tout nouvel incident, pour éviter une vengeance des tirailleurs somalis : *« dans la journée du 20 mars, rien ne parût anormal, la marche et la manœuvre à Vaucouleurs se firent dans de très bonnes conditions. On pouvait seulement observer un mutisme inaccoutumé chez eux[2]. »* Mais à l'heure du repas du soir, alors que les officiers étaient au repas, *« la bagarre éclata, instantanée. Vraisemblablement, à un signal donné, un grand nombre de tirailleurs fit irruption hors des cases où ils avaient été rassemblés »*. Encore une fois ce sont les cadres européens du bataillon malgache qui tirent sur les Somali. L'enquête menée par le commandant du camp est sans équivoque, il demande des sanctions sévères contre ces gradés *« affolés et poltrons dont la terreur a fait des assassins. »* La réputation terrible des Somali serait-elle responsable de la panique des gradés du 12° bataillon malgache ? Dans ses conclusions, l'officier responsable des camps d'hivernage ajoute : *« Ces sanctions prises, il conviendra de prévenir le G.Q.G de la nécessité absolue de ne jamais mettre en contact Somalis et Malgaches, car un massacre effroyable en résulterait. Il sera nécessaire aussi, de renseigner sur cette triste affaire le Gouverneur de Djibouti. Les Somalis m'ont dit nettement : "Nos frères n'ont pas été assassinés par les Malgaches mais par des officiers et des sous-officiers français". Cette phrase, dix fois répétée en ma présence lorsque je visitai les Somalis dans leurs cases après la bagarre, colportée dans les tribus de notre colonie du golfe d'Aden, pourra donner lieu à de cruels incidents. Il faudra aussi veiller à Djibouti, lors du passage de détachements Malgaches, soldats ou travailleurs, car les représailles sanglantes ne manqueront pas "ou maintenant ou dans dix ans" comme ont dit les tirailleurs Somalis, qui font de la vengeance un acte de foi religieuse[3]. »*

Tous les témoignages d'anciens militaires s'accordent pour affirmer qu'il n'y eut aucun incident au sein de leur unité entre les différentes composantes somalies, entre Somali ou Afar, ou encore avec les Européens. Au contraire, tous insistent sur la bonne entente qui régnait entre les recrues de Djibouti et les cadres ou soldats français. Les anciens de la 12e CSPima de Timimoun en Algérie ont tous souligné la camaraderie entre ressortissants de la CFS et les métropolitains, ils fréquentaient les mêmes lieux de détente sans consommer d'alcool. Joe Lunn, dans son étude sur les Sénégalais

[1] SHD-T 26N875-23, dossier 2, Rapport du capitaine Beaufrère sur les incidents du 19 mars 1917.
[2] *Ibidem*, Rapport du 22 mars 1917 sur les évènements du 20 mars 1917.
[3] SHD-T 16N196, Compte rendu du colonel Noguès commandant des camps de Saint-Raphaël-Fréjus, 26 mars 1917.

durant la Grande Guerre évoque une ségrégation au sein de l'armée, les Africains n'auraient eu que très peu de contacts avec les soldats ou civils Français[1]. Les archives consultées, la plupart « au ras du bataillon » ne laissent pas penser qu'il y eut une forme de ségrégation. Certes il existait un « hôpital sénégalais » à Fréjus (hôpital n°66), mais beaucoup de blessés furent soignés partout en France, mélangés avec des blessés métropolitains[2]. Durant leur cantonnement dans les camps du Var, les tirailleurs pouvaient se rendre dans les villages environnants, rencontrer des Français comme Lucie Cousturier nous l'a relaté[3]. Sans rejeter complètement les arguments de Joe Lunn, il convient de les relativiser. Les échanges entre Français et tirailleurs de la Corne ont bien eu lieu durant leur séjour en France ou ailleurs dès la Grande Guerre.

Au sein même du bataillon les contacts avec les soldats français sont fréquents, de nombreux métropolitains « spécialistes[4] » vivent aux côtés des Somali : *« en raison de cette espèce de répugnance des gradés subalternes à faire le moindre effort pour instruire et éduquer les tirailleurs indigènes, il n'y a aucun intérêt à augmenter les cadres. Il a par contre été remarqué que le soldat européen, surtout le jeune soldat, sympathise facilement avec le tirailleur Somali[5]. »* On apprend ainsi que les gradés habitués à servir dans les troupes coloniales sont souvent « bornés » et moins ouverts que les jeunes européens qui « sympathisent » avec les tirailleurs. Ce constat sur la qualité de certains gradés européens, sur l'incapacité pour certains d'instaurer une relation de confiance avec les tirailleurs est confirmée par leur chef de bataillon[6] : *« (…) je ne suis pas surpris que des gradés sans finesse et sans bienveillance, se soient laissés rebuter par les difficultés de leur commandement. »* On remarquera également que ces tirailleurs ont suffisamment acquis la langue pour communiquer avec des métropolitains. La connaissance de la langue n'est pas uniquement cet esperanto du « français-tirailleur », version simplifiée et caricaturale du français inculquée aux soldats africains[7]. L'armée fut également le lieu d'apprentissage du français au travers de « l'école des caporaux » où des cours de langue sont dispensés et des contacts réguliers avec les métropolitains peu concernés par le « moi-y-a-dit ». Le tirailleur inculte, sans instruction, n'est pas

[1] Lunn J, 1999, p.161

[2] L'hôpital de Fréjus fut le principal lieu de décès des tirailleurs, notamment ceux hospitalisés durant la période d'hivernage pour des maladies pulmonaires. Mais les décès de tirailleurs sont enregistrés dans de nombreuses grandes villes de l'arrière (Paris, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Brest…) où n'existaient pas de structure médicale propre pour les Africains.

[3] Cousturier L, 1920 (1ère ed).

[4] Toutes les tâches réclamant une petite qualification comme les mitrailleurs, servants de canons de tranchée, cyclistes, dans les transmissions, les transports…

[5] SHD-T 26N875-23, dossier 2, Rapport du capitaine Depuy, 16 novembre 1916.

[6] *Ibidem*, Rapport du Chef de bataillon Bouet, 15 janvier 1917.

[7] [anonyme] *Le français tel que le parle nos tirailleurs*, Imprimerie-librairie militaire universelle, L. Fournier, Paris, 1916 et Champeaux A, 2008.

pour autant stupide : *« Le Somali est d'intelligence vive, il apprend vite le français*[1]*. »* L'apprentissage des langues ne concerne pas seulement la langue du colonisateur, Askar Frarah Issa, ancien tirailleur de la seconde guerre mondiale, ayant effectué un séjour à Madagascar en 1947-1948, est évalué ainsi par son supérieur en 1951[2] : *« parle et comprend le français (sait lire, écrire et compter) et connait les dialectes ci-après : somali, arabe, dankali, malgache »*. La découverte de l'autre est réciproque, « l'aventure ambiguë » concerna également ces jeunes français découvrant l'empire colonial au sein de leur unité, tout comme les civils de métropole ayant côtoyé des colonisés pour la première fois[3]. Il en fut de même au cours du second conflit mondial durant lequel les tirailleurs combattent aux côtés de jeunes issus de la Résistance, puis restent plus d'un an stationnés en France dans des villes ou bourgades du sud-ouest de la France.

Si l'unité à laquelle on appartient, bataillon ou régiment, est le cadre initial de la découverte de l'autre, d'autres lieux sont l'occasion de tisser des relations avec des militaires ou des civils[4]. Marc Michel relevait à raison : « beaucoup plus que l'Avant, l'Arrière est le lieu des découvertes réciproques, et également celui des changements de mentalités les plus perceptibles et peut être les plus importants à terme[5]. » Rien n'a été trouvé dans les archives consultées sur les correspondances éventuelles avec des marraines de guerre, sur des amitiés tissées avec des métropolitains, mais tout ce qui a été relevé à propos des Sénégalais a concerné les Somali. L'hôpital semble avoir été un lieu privilégié de rencontre, de fraternité. Georges Duhamel, chirurgien durant la Grande Guerre, l'a très bien relaté dans son récit « Civilisation[6] ». Djama Haïd Dihisso n'a pas seulement évoqué ses souvenirs des combats à ses fils (l'eau jusqu'à la taille, les avions, les bombardements…). Evacué en 1917 pour maladie dans un hôpital éloigné du front, sa convalescence dura plusieurs mois au cours desquels il découvrit les promenades à vélo, et regrettait de ne pas avoir pu découvrir la France par ce moyen. Mais les paysages viticoles, sa participation aux vendanges à l'image de nombreux Poilus de l'Arrière aidant les agriculteurs lors des récoltes, l'ont suffisamment marqué pour avoir planté une vigne devant chacune des maisons qu'il occupa sur la ligne du chemin de fer d'Addis-Abeba[7] après avoir été embauché comme cheminot. Askar Farah Issa a pour sa part découvert une France différente de celle imaginée quand il rejoint le front du Médoc en 1945, *« les gens étaient pauvres »*. Ahmed Goumaneh qui participa également à la libération de la Pointe de Grave se rappelle encore

[1] SHD-T 26N875-23, dossier 2, Rapport du Chef de bataillon Bouet, 15 janvier 1917.
[2] BCAAM, Fonds Djibouti, livret individuel de Askar Farah.
[3] Lunn J, 1999, p.174
[4] *Ibidem* p.169
[5] Michel M, 2003, p.117
[6] Duhamel (Georges) [1993, 1925 1e éd.], Paris, Mercure de France, 249 p. Chapitre intitulé « *Le Noël de Réchoussat* ».
[7] Témoignages de Ibrahim et Moussa Djama Haïd, fils du tirailleur Djama Haïd Dihisso engagé en 1916, Djibouti, mars 2012.

des sorties en ville avec ses camarades d'unité, des activités sportives pratiquées avec des français libérés du poids de la guerre en 1945-1946, « *nous étions insouciants* ». D'Algérie, les anciens combattants ont ramené des souvenirs semblables, communs aux jeunes appelés de métropole, cette fois sous forme de photographies où l'on pose en uniforme portant fièrement le pistolet mitrailleur en bandoulière[1].

Le contact avec les civils fut sans aucun doute plus difficile qu'avec des Européens sous l'uniforme. Malgré la popularité grandissante des Africains débarqués en France, les peurs liées aux représentations des Africains « sauvages » ont la plupart du temps limité les contacts avec les civils aux relations marchandes. Le racisme latent, longtemps diffusé dans les sociétés occidentales parallèlement au commerce triangulaire, renforcé par la propagande coloniale[2] (notamment dans sa justification civilisatrice de la domination européenne), ont freiné les relations autant que les préventions des colonisés. L'expérience de Lucie Cousturier est limitée à une intellectuelle, artiste, avant-gardiste à bien des égards. Coupés de leur famille, de leurs épouses, les tirailleurs ne peuvent bénéficier de permissions au pays. L'accès aux amours tarifés était bien évidemment possible[3], l'armée pouvait encadrer l'activité, mais elle restait occasionnelle. La frustration était pour la plus grande partie des hommes immense, la tentation d'abuser d'une femme était forte pour certains individus revenus vivants du front. Une condamnation pour tentative de viol concerna un tirailleur recruté à Djibouti, elle constitue la seule trace retrouvée dans les archives militaires consultées. Les minutes du procès sont utiles pour comprendre le contexte exceptionnel dans lequel le délit fut commis.

Début novembre 1917, les tirailleurs tout auréolés de leur participation à la victoire de la Malmaison sur le Chemin des dames sont au repos à l'arrière du front. Ils attendent leur départ pour le midi de la France, et la prise d'armes prévue en présence du général en chef Pétain au cours de laquelle le bataillon doit être récompensé pour sa citation à l'ordre de l'Armée. Le tirailleur H.A, engagé en 1916, s'est bien battu au cours du mois d'octobre, *« ce tirailleur se comporte généralement bien au feu, à l'arrière tout commandement devient impossible avec lui. (…) Intelligent et parlant assez bien le français, H.A est très indiscipliné*[4]*. »* Le 10 novembre, H.A se rend dans le village de C. pour quelques achats à la coopérative régimentaire. Au village il achète « *un mouchoir* » à des habitants. *« Vers 16 heures, je me suis rendu chez une dame habitant la dernière maison de C. sur la route de V. Après lui*

[1] entretien et photos personnelles de Mohamed Houmed Hassan, fils de Houmed Hassan Ahmed, engagé en 1957 (matricule 5105), Djibouti, mars 2012.
[2] Coquery-Vidrovitch C, 2003.
[3] Lunn J, 1999, p.169
[4] SHD-T, 11J1379, Conseil de guerre de la 38eDivision, déclaration du capitaine Benazeth commandant de la 2ecompagnie du bataillon somali.

avoir demandé du café, ce qu'elle me refusa, nous causâmes de son mari qu'elle me dit être à la guerre à Verdun. (…) Je reconnais lui avoir fait des propositions malhonnêtes en lui offrant même de l'argent. Elle refusa en me disant qu'elle ne voulait pas de moi parce que j'étais noir[1]. » H.A devint violent, tenta en vain de maitriser sa victime qui parvint cependant à s'enfuir. Après le dépôt d'une plainte par la victime, le tirailleur reconnut les faits immédiatement. Jugé coupable, il fut condamné à cinq ans de réclusion qu'il purgea au pénitencier agricole de Berrouaghia en Algérie. A la lecture du dossier, si la tentative de viol est attestée et reconnue, le doute persiste quant à la victime. Elle pouvait être une prostituée occasionnelle que la misère avait poussée vers la zone des armées (elle partit très vite du village après l'affaire). Le tirailleur, à l'aise pour circuler et converser avec des Français, a très bien pu se rendre chez la victime sur quelques indications de camarades. L'allusion à la remarque raciste ne doit pas étonner pour l'époque, elle fut blessante pour le prévenu, il l'invoque pour sa défense. Tout comme sa frustration : *« Je reconnais les faits qui me sont reprochés. Depuis que je suis en France, je n'ai pas vu de femmes. »* On remarquera également que le tirailleur est entré dans la modeste demeure (une seule pièce) et a engagé la discussion, il avait suffisamment d'assurance pour aller vers la personne. Pour dramatique que soit cette affaire, elle nous informe également sur les différents types de relations entretenues avec les civils, sur les limites à ne pas franchir, tout comme sur les désordres psychologiques engendrés par la situation de guerre. Si l'accès à la prostitution occasionnelle a pu être plus malaisé dans les zones rurales situées à l'arrière du front, la couleur de la peau n'a semble-t-il pas constitué un obstacle majeur dans un grand port colonial comme Marseille où certains souteneurs étaient d'origine antillaise ou africaine[2].

Durant leur séjour à Madagascar, les tirailleurs ont tissé des liens avec les populations civiles au point de prendre épouse, parfois de les ramener avec eux en CFS. Gouled Awaleh Dirieh s'engagea en 1913, il participa au premier conflit mondial, fut démobilisé en 1918, mais choisit de repartir sur la Grande île où il eut quatre épouses dont trois Malgaches[3]. Mouhoumed Souldan[4], après avoir pris part aux combats de la Poche du Médoc, participa à la répression de 1947-1948 ; cela ne l'empêcha pas de revenir en CFS accompagné d'une épouse malgache à l'occasion d'un séjour postérieur. La pratique fut vraisemblablement fréquente car une communauté d'anciens tirailleurs somalis se constitua dans certaines villes littorales de Madagascar. Ces épouses malgaches sont issues des communautés musulmanes vivant dans les centres urbains du nord de la Grande Ile comme Majunga ou Diego-Suarez, régions islamisées et dans lesquelles on retrouve une forte communauté d'origine

[1] *Ibidem*, Déposition du tirailleur H.A.
[2] Pattieu S, 2009.
[3] Entretien avec Nour Daher Gouled, Djibouti avril 2012 et Marseille juillet 2012.
[4] Entretien avec Ifrah Ibrahim Barkat, Djibouti mars 2012.

Comorienne ou Arabe. Cette communauté de religion a sans aucun doute facilité ces mariages intercommunautaires.

L'Armée fut bien un creuset dans lequel le tirailleur a appris à côtoyer des individus différents, les séjours en Europe ou à Madagascar ont élargi cette connaissance de l'autre aux civils. Ces contacts n'ont pas toujours été placés sous le signe de l'amitié ou de la fraternité, loin s'en faut. Regards suspicieux, méfiance ou bêtise ont autant marqué ces contacts que la curiosité ou la sympathie pour des hommes venus défendre le territoire national. Au sein de l'unité elle-même, les altercations entre militaires, souvent punies, sont toujours possibles ; la découverte de l'autre, c'est également l'obligation de composer avec lui, de maîtriser ses nerfs en cas d'altercation. Elles semblent donner lieu à davantage d'annotations dans les livrets individuels, notamment de la part de sous-officiers qui au fil du temps s'impatientent de ne pas être mieux considérés par les Européens : Ahmed Goumaneh Robleh, sergent chef, *« esprit revendicateur de ses droits »*, est empêché en 1950 de renouveler son engagement dans l'armée après une punition *« pour avoir manqué de respect à une femme européenne »*, remarques annonciatrices de son prochain engagement dans la vie politique djiboutienne ; Askar Farah est également empêché de prolonger son contrat comme gendarme auxiliaire hors classe après une vive altercation avec un collègue européen *« qui s'était entendu répondre par celui-ci qu'il n'avait pas d'ordre à lui donner. »*

Le contexte politique consécutif à l'affaiblissement des métropoles coloniales après 1945 a sans aucun doute fait prendre conscience aux colonisés sous l'uniforme de leur situation de subordonné, intolérable pour des engagés ayant consenti des efforts mal récompensés. Ces contacts répétés avec les Européens, la vision d'une France plongée dans les difficultés économiques et sociales de l'après - guerre, l'écho des luttes sociales de 1946, des manifestations contre la cherté de la vie, puis les revendications nationalistes partout dans les anciens empires coloniaux parfois soutenues en métropole même, les avancées législatives réelles concernant la citoyenneté dans l'empire, ont constitué un autre pan de « l'aventure ambiguë » ; ce fut pour certains militaires déterminant dans leur engagement politique ultérieur. Pour Ahmed Goumaneh Robleh, son itinéraire en France puis à Madagascar contribuèrent à remettre en question sa sujétion et à ne supporter aucune remarque blessante, y compris de la part d'une épouse d'officier[1]. La coexistence au sein d'une même unité d'individus issus de communautés différentes, l'esprit de corps que l'institution militaire est parvenue à installer entre eux, ont constitué également un contre exemple au tribalisme de la vie politique locale dans les décennies de l'après- guerre. L'Armée a donc eu, comme en France au XIX^{e}siècle, un impact positif dans l'émergence d'une conscience nationale.

[1] BCAAM Pau, Fonds Djibouti, et témoignage de Ahmed Goumaneh Robleh, Ali Sabieh, mars 2012.

1.2 L'expérience du lointain

Outre les rencontres avec des individus issus de culture différente, l'armée fut également le cadre de la découverte du monde pour de nombreux tirailleurs. A l'image des ruraux français prenant pour la première fois le train et découvrant ainsi leur pays pour rejoindre leur régiment, l'armée a été l'occasion pour de nombreux jeunes Africains de quitter leur village, leur territoire, leur conférant ainsi une expérience unique du lointain. Un des témoignages recueillis par Nancy Lawler[1] résume bien l'apport du voyage dans l'expérience militaire d'un ancien soldat ivoirien : « il y avait un grand changement chez nous. Ceux qui étaient nés à Korhogo, ne connaissaient que les choses de Korhogo, mais ceux qui avaient voyagé partout n'avaient pas la même mentalité. Ils avaient vu beaucoup, fait beaucoup de choses. Ils étaient plus intelligents que ceux qui étaient restés. » Si pour cet ancien tirailleur sénégalais le « changement » a signifié l'engagement en politique (question abordée dans le prochain chapitre), il ne se limite pas à l'espace public. A l'échelle individuelle, familiale, l'expérience du voyage a également eu des conséquences évidentes.

A. « Voir au-delà de l'horizon »

C'est en ces termes que Mouhoumed Souldan justifiait à sa petite fille[2] sa décision de partir en France, puis à Madagascar. Jeune, Mohamed Souldan ne pouvait imaginer rester attaché à son troupeau. Considéré comme un mauvais berger, il préféra s'engager dans l'armée française dès que l'occasion se présenta en 1944. Depuis longtemps des Somali avaient quitté la Corne pour s'établir à Aden ou sur le littoral d'Afrique de l'est, la navigation à vapeur avait étendu les diasporas somalies à l'Europe ou à l'Amérique. Les Arabes du Yémen ont sans doute davantage encore cette propension à émigrer, à voyager. Cette capacité à prendre des risques pour tenter l'aventure loin de la Corne de l'Afrique est une des manifestations de la résilience relevée dans un chapitre précédent. Non seulement l'individu aventureux est valorisé dans la culture somalie, mais dans la plupart des cas il revient au pays fort d'une expérience nouvelle, et n'a jamais rompu ses liens avec son lignage. Aujourd'hui encore, de nombreuses familles résidant au Somaliland vivent de l'argent de la diaspora, cette dernière constitue la principale ressource en devises du pays.

Le bateau qui amenait les recrues vers Madagascar ou la France fut, pour la très grande majorité d'entre elles, la première expérience du voyage lointain. La mer a quelque chose d'effrayant pour des pasteurs éleveurs, la perspective du voyage lointain a pu être angoissante pour certains qui

[1] Lawler N, 1996, p.214.
[2] Entretien avec Ifrah Ibrahim Barkat, Djibouti, mars 2012.

préférèrent sauter par-dessus bord en rade de Mombasa, Aden ou Djibouti à l'occasion du départ vers la France en 1916[1], «*la mer est très dangereuse »* rappelait le poème ramené des tranchées[2]. Initiés au déracinement, les tirailleurs sont revenus transformés par cette expérience, leur connaissance du lointain a été parfois valorisée par un nouveau départ consécutif à leur démobilisation, ou a servi pour de nouveaux candidats à l'aventure lointaine. Une lettre du commandant du détachement de la CFS au ministère des colonies nous permet de mieux saisir cette expérience acquise par certains tirailleurs de la Grande Guerre :

« J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation les cas de trois anciens tirailleurs somalis[3] réformés qui ont obtenu à tort en France la liquidation de leur pension au taux français d'une part, et d'autre part, le paiement d'arriérages pour une période de 14 mois environ (…). Réformés n°1[4] et autorisés à attendre au corps la liquidation de leur pensions, libérés d'office le 1er juillet 1920 pour manifestation indisciplinée à la suite de la diminution du taux de l'indemnité représentative de vivres (…) ils ont été mis en route avec des permissions avec solde et vivres au titre de leur séjour en France (…) Apprenant que des Somalis réussissaient à se faire délivrer des titres en France au taux européen, ils sont partis par leurs propres moyens et se sont adressés à toutes les autorités possibles. (…) Ils ont réussi en août, septembre 1920 (…) à se faire héberger au C.H.M[5] situé 51 boulevard Latour-Maubourg[6], à se faire verser une allocation provisoire d'attente, allocation hors de proportion avec les soldes que ces hommes percevaient et les traitements civils indigènes en usage en CFS. (…) De plus, ils ont perçu une année de rappel auquel ils n'avaient pas droit, rapatriés à nouveau à Djibouti, ils perçoivent au Trésor de Djibouti un trimestre d'arriérage. (…) Ces taux hors de proportion avec les besoins réels des indigènes et non conformes aux tarifs en vigueur, engagent tous les pensionnés à aller en France tenter leurs chances. Ils réclament ensuite leur rapatriement gratuit, au frais de l'Etat ou de la colonie, après s'être fait héberger gratuitement, ils suscitent maintes réclamations des réformés et pensionnés à Djibouti[7]. »

Dans ce courrier on retrouve l'indiscipline des tirailleurs sensibles à l'inégalité de traitement avec leurs camarades européens, mais aussi la différence de traitement des tirailleurs dans leur colonie d'origine et en métropole. Plus encore, ces mutilés de guerre rapatriés en CFS on su reprendre le bateau pour Marseille, le train pour Paris (« *par leurs propres moyens* ») pour convaincre

[1] SHD-T 26N875-23, JMO du bataillon Somali, première page.
[2] Voir chapitre 4.
[3] Deux noms sont cités : Djama Hasan et Djama Robleh.
[4] Réformés en raison d'une blessure de guerre invalidante.
[5] Il peut s'agir du Centre hospitalier des mutilés ou « Maison des invalides » situé aux Invalides à Paris.
[6] À Paris
[7] ANOM affaires politiques carton 121, dossier 6, délivrance de titres de pensions à d'anciens tirailleurs somalis (1921).

l'administration militaire de leurs droits, pour être pris en charge. En somme ils ont su repérer toutes les failles du système en utilisant pour cela la compassion de l'après- guerre pour les anciens soldats mutilés. Ces tirailleurs ont donc appris à être autonomes en France, ont suffisamment maîtrisé la langue française pour convaincre leurs interlocuteurs en métropole, ils ont acquis suffisamment d'assurance pour s'adresser « *à toutes les autorités possibles* » et parvenir à leurs fins. En dernier lieu, le voyage lointain sur les navires des Messageries Maritimes ne semble pas les avoir effrayés après leur temps passé dans l'armée.

L'enquête orale a pu mettre en valeur la portée de ces expériences lointaines. Certains anciens tirailleurs ont quitté l'armée après leur démobilisation mais ont poursuivi leur aventure d'expatrié dans le civil. Bileh Doaleh Ismaël était originaire du Somaliland, Issaq Habar Aoual Hussein Abokor, il est orphelin de père quand il arrive à Djibouti avec sa mère. Bileh est dans un premier temps coolie sur le chemin de fer, il s'engage dans l'armée en mars 1916[1], il est démobilisé à son retour en CFS en 1919. Mais il retourne en France où il travaille durant l'Entre-deux-guerres aux Messageries Maritimes sur la ligne d'Alger avant de revenir en CFS[2]. Il est choisi en 1945 pour siéger au Conseil d'administration de la colonie comme représentant des Somali.

D'autres anciens tirailleurs ont profité de leur connaissance de la France, des lignes maritimes faisant escale à Djibouti, pour trouver un emploi dans le civil. Younis Gouled Kamil, Somali Issa s'est pour sa part engagé en 1943[3] ; après sa démobilisation en 1946 il repart en France, s'établit à Marseille où il réside jusqu'en 1965 en travaillant dans la marine marchande[4]. La liste de ces anciens tirailleurs des deux guerres mondiales ayant profité de leur expérience pour repartir travailler loin de la CFS serait longue à établir tant les cas apparaissent nombreux au travers des interviews réalisées dans le cadre de cette étude ; leur nombre est cependant impossible à chiffrer. Beaucoup d'entre eux semblent avoir travaillé dans la marine marchande, au sein des Messageries Maritimes notamment, ils sont désignés comme navigateurs, soutiers, chauffeurs, maîtres d'hôtel ou boy[5]. Ces « inscrits maritimes » de la cité phocéenne pouvaient croiser beaucoup d'Africains, de Yéménites complètement immergés dans la culture populaire du grand port colonial[6], prolongeant ainsi « l'aventure ambiguë» initiée durant le temps passé dans l'armée. Les navires assurant la liaison entre Marseille et les possessions coloniales situées dans l'océan Indien ou en Extrême-Orient faisaient escale à Djibouti, on pouvait ainsi brièvement visiter les siens, les informations circulaient de bouche à oreille.

[1] BCAAM Pau, fonds Djibouti, matricule 2328 (noté Bilal Doaleh)
[2] Témoignage de Abdoulkader Bileh Doaleh fils de Bileh Doaleh, Djibouti, mars 2012.
[3] BCAAM Pau, fonds Djibouti, matricule 2262
[4] Entretien avec Mohamed Younis Gouled, fils de Younis Gouled Kamil, Djibouti, mars 2012.
[5] Houssein Meraneh Mahamoud, 2005. Sans avoir été militaire, l'auteur de ce récit de vie évoque la communauté somalie du port de Marseille.
[6] Pattieu S, 2009.

Moussa Eusman, Issa Mamasan originaire de Salal (Selel) dans l'arrière pays de Zeila (Somaliland), a pour sa part montré la voie à ses jeunes frères. Engagé en 1916[1], Moussa participe aux combats du Chemin des dames en 1917 et du Mont de Choisy en 1918. Rentré plus tard que les autres tirailleurs en décembre 1919, sans doute pour cause d'hospitalisation, il revint s'établir en Somaliland après avoir travaillé un temps à l'hôpital de Djibouti. Ses deux frères cadets, Guelleh et Hasan ont tous deux franchi le pas à son retour, en s'engageant comme chauffeurs ou boy sur les navires des Messageries Maritimes. Ces deux jeunes frères ont résidé quelques années à Marseille où ils se sont politisés, notamment Hasan. Ce dernier fut « la tête » de la famille, plus éduqué que son frère aîné, il s'occupa de l'éducation de ses neveux[2].

Des recherches plus approfondies pourraient compléter ces récits de vie dans lesquels l'expérience d'un aîné a servi pour d'autres membres de sa famille proche ou de son lignage, ceci ne se limitant pas à la durée de l'engagement, ni à la carrière militaire. L'expérience du voyage lointain a pris d'autres voies que celle de la recherche d'un emploi. Elle a concerné l'apprentissage des langues et dialectes étrangers, des habitudes de consommation, de se vêtir, elle a fait prendre conscience à beaucoup de la nécessité de s'instruire pour progresser. En ce qui concerne ce dernier point, si l'enseignement coranique est incontournable dans les premières années de l'enfance, les militaires en activité ou pas ont bien compris que « l'école des Blancs » pouvait utilement compléter l'enseignement traditionnel pour espérer trouver sa place dans la société coloniale. En encourageant leurs enfants ou jeunes frères à fréquenter les quelques écoles de la ville de Djibouti, les anciens combattants ont ainsi constitué une première marche vers l'ascension sociale. Nous reviendrons ultérieurement sur ce nouveau comportement à l'égard de l'école européenne.

Bileh Doaleh, ancien tirailleur de la Grande Guerre, a laissé une photographie à ses fils datant de l'immédiat après guerre sur laquelle, tout en gardant une chevelure caractéristique des Somali, il porte le costume européen et la cravate. Nour Daher Gouled, qui réside aujourd'hui à Marseille, se rappelle son grand père installé à Madagascar qui, à toutes les cérémonies commémoratives, portait le casque colonial, un costume blanc, signes distinctifs de son statut d'ancien combattant et de ses relations privilégiées avec l'administration coloniale[3]. Si tous les anciens tirailleurs n'ont pas parfaitement maitrisé le français (la langue écrite notamment), tous ont compris l'utilité des papiers administratifs. C'est ainsi que les anciens militaires, en particulier ceux engagés sur une longue durée, ont été parmi les premiers à utiliser l'état civil indigène en déclarant mariages, décès et naissances, à

[1] BCAAM Pau, fonds Djibouti, matricule 1903. Moussa Eusman est orthographié aujourd'hui Moussa Osman.
[2] Entretiens avec Aden Moussa Osman (Eusman), fils de Moussa Eusman et de Fathi Mohamed Guelleh, petit fils de Guelleh Osman (Eusman).
[3] Entretiens avec Nour Daher Gouled, petit fils du tirailleur Gouled Awaleh Dirieh engagé en 1913 (matricule 77) décédé à Ambilobe (Madagascar) en 1980, Djibouti avril 2012 et Marseille juillet 2012.

recevoir une carte d'identité ou d'électeur, à disposer d'un livret d'épargne[1]. L'armée imposait aux tirailleurs engagés une autorisation pour se marier[2] (qui donnait lieu à une enquête de moralité sur la future épouse), de déclarer les naissances des enfants. Cette obligation, contournée par les militaires en cas de mariages successifs ou d'adoptions de neveux, permettait d'obtenir des permissions spéciales, puis après 1945 des prestations familiales. La polygamie semble avoir moins concerné les militaires engagés sur une longue durée, mais l'étude statistique complétée par l'enquête orale ne peut mesurer avec précision l'impact de l'expérience militaire sur ce sujet. Si l'ancien tirailleur ne vivait pas en CFS mais en Ethiopie, il était souvent enregistré au consulat de Dirē Dawa en Ethiopie où il déclarait les naissances de ses enfants[3] et participait aux cérémonies commémoratives comme le 11 novembre ou le 14 juillet. Leurs descendants purent ainsi facilement prouver leur nationalité quand, après 1945, la question devint sensible dans la colonie.

La connaissance du monde, l'expérience de l'autre s'est également traduite par une ouverture d'esprit à l'origine d'une construction identitaire originale. Le cadre urbain dans lequel certains anciens militaires se sont intégrés favorisa l'émergence d'une mixité communautaire, ethnique, à l'image de l'ancienne ville commerçante de Zeila. La ville de Djibouti fut l'héritière de sa voisine dans ce cas également. Ibrahim Bouh Oudin[4], Issa Horoné originaire des environs d'Ali Sabieh, engagé en 1943 dans les Forces Françaises Libres, se s'est pas opposé au mariage de sa fille Fatouma avec un jeune Afar, Mohamed, vivant quartier 2 non loin du domicile familial (quartier 4). Ce mariage ne fut pas accepté facilement par les uns et les autres tant le contexte politique des décennies précédant l'indépendance fut marqué par l'instrumentalisation des clivages communautaires à des fins politiques. Mais dans ce cas, la proximité sociale a été plus forte que les clivages ethniques, Mohamed était cadre local de l'administration. Ibrahim laissa une autre de ses filles épouser un Guinéen, alors qu'un de ses fils épousa une éthiopienne Amhara. Vie de quartier, relations de voisinage, ouverture d'esprit, et importance de la position sociale, ont dans ce cas primé sur les anciennes habitudes de mariage[5]. Dans les quartiers, ces anciens combattants étaient reconnaissables par certains signes distinctifs : ils portaient une veste européenne, parlaient mieux français que la moyenne des Djiboutiens et avaient souvent un dossier sous le bras car ils se trouvaient toujours en lutte avec l'administration pour obtenir ou faire réviser une pension[6].

[1] Mentionné sur le livret individuel, « *Livret CNE n°…* »
[2] Selon plusieurs témoignages se référant au contexte des années cinquante et soixante , cette autorisation était plus difficile à obtenir dans le cas d'un mariage avec une épouse née hors de la CFS. Cette difficulté doit être mise en relation avec la mise en place d'une législation restrictive concernant la nationalité française.
[3] Ce fut le cas de Djama Haïd Dihisso qui travaillait au chemin de fer franco-éthiopien.
[4] BCAAM Pau, fonds Djibouti, matricule 1415.
[5] Entretien avec Ismaël Mohamed Ismaël, petit fils de Ibrahim Bouh Oudin, Djibouti, avril 2012.
[6] Idem.

B. Émigrer

L'expérience du voyage lointain a favorisé l'émigration d'anciens soldats, des communautés somalies se sont formées notamment à Madagascar ; la France métropolitaine ne fut qu'une destination secondaire pour les anciens militaires, Marseille, port ouvert sur l'océan Indien de par ses relations maritimes, leur destination privilégiée en métropole. Sur la Grande île, l'auteur d'un bref historique des différentes unités somalies recrutées à Djibouti notait[1] :

« la guerre terminée, le 1er bataillon de tirailleurs Somalis rentra à Djibouti où il fut dissout. Il ne subsista qu'une compagnie qui fut envoyée à Madagascar. (…) La compagnie somalie de Madagascar fut supprimée en 1932. En 1957 on trouve encore à Majunga et dans les environs quelques anciens de cette unité qui se sont fait démobilisés sur place, ou qui sont revenus s'établir dans le pays. Parmi eux, il y a même quelques anciens combattants du 1er bataillon de tirailleurs Somalis. »

Une liste de 143 réservistes[2] établie en 1933[3] confirme cette présence d'anciens militaires établis à Madagascar et ailleurs :

Tableau n°10 : lieux de résidence de 143 réservistes en 1933 (en nombre)

CFS	Madagascar	Somalia	Somaliland	Kenya	Ethiopie	Arabie[4]	France	inconnue
70	25	3	1	2	10	6	2	24

Source : ANOM

D'après cette liste, un peu moins de 20% des réservistes ont choisi de vivre à Madagascar après leur retour à la vie civile, alors que le Somaliland d'où étaient originaires la plupart des recrues de la Grande Guerre n'aurait concerné qu'un seul réserviste. La part des lieux de résidence inconnus doit certainement occulter une présence plus importante de réservistes vivant dans la colonie anglaise voisine de la CFS. La moitié des réservistes se sont établis en CFS, notamment à Djibouti, indice notable de l'intégration de nombreux anciens militaires à la ville coloniale.

Le cas de Gouled Awaleh Dirieh[5] illustre bien les choix d'anciens militaires de s'installer à Madagascar : engagé en 1913 à Djibouti[1], il est rapidement affecté au bataillon sénégalais de

[1] CHETOM, 16H107, historique anonyme non daté.
[2] Comment cette liste a-t-elle pu être établie alors qu'il n'existait pas officiellement de réservistes en CFS ? Sur les deux tiers des noms inscrits dont la date d'incorporation a été retrouvée, il s'agit de tirailleurs engagés durant la Grande Guerre ou dans les années vingt mais aussi au cours des dernières semaines du conflit sans avoir eu le temps de rejoindre l'Europe.
[3] ANOM cabinet militaire 3C7-8, Lettre du capitaine Fargues, Chef du bureau militaire de la CFS au Commissaire de police, 26 septembre 1933.
[4] Il s'agit sans aucun doute du Yémen.
[5] Il ne figure pas sur la liste des réservistes établie en 1933.

Madagascar comme d'autres recrues de la Corne. Envoyé en France avec le premier détachement de tirailleurs somalis, il prend part aux combats de Verdun où il est décoré de la Croix de guerre avant de revenir en CFS durant l'hiver 1916-1917 avec d'autres tirailleurs choisis pour une mission de recrutement dirigée par le capitaine Depui. Démobilisé en 1919, il choisit de demeurer à Madagascar, s'installe à Ambilobe, non loin de Diego-Suarez, dans le nord de la Grande île où son fils aîné, Daher, naquit en 1920. Par la suite, Gouled contracte plusieurs mariages avec des Malgaches de confession musulmane, il acquiert des terres agricoles et des maisons qui lui assurent une certaine aisance. Il fut également copropriétaire d'un boutre assurant le commerce de bétail entre Berbera au Somaliland et l'Arabie. Cette aisance l'a conduit à dissuader son fils de s'engager dans l'armée, attestant par la même que le métier des armes était le plus souvent un choix par défaut pour la majorité des recrues. Daher, son fils aîné, épousa une jeune somalie elle-même native de Madagascar avec qui il eut 12 enfants. Les évènements tragiques de 1947-1948 à Madagascar ont certainement influencé Gouled qui encouragea Daher et sa famille à revenir s'installer dans la Corne[2].

Majunga, Ambilobe, Diego-Suarez furent les principaux centres urbains de la présence somalie à Madagascar, ils correspondent aux espaces de contacts avec le monde islamisé, Arabe ou Comorien. Majunga et Diego-Suarez furent également des villes où l'armée française entretenait des garnisons importantes, Diego-Suarez (Antsiranana) fut en particulier une importante base navale française dans l'océan Indien, les dernières troupes l'évacuant en 1976. La présence de Somali sur les littoraux nord de la Grande île n'a certainement pas pour origine l'arrivée des Français, mais les militaires somalis ont renforcé cette présence. Parmi les premières recrues somalies, on trouve des Somali résidant à Majunga s'étant engagés sur place dans l'armée française. Par exemple Abdallah (seul nom figurant sur le livret) s'engagea en 1901 à Majunga, sur son livret d'homme de troupe il est noté qu'il naquit à Djibouti en 1876 alors que la ville n'existait pas encore… Son père, Alleh est mentionné comme résidant à Djibouti. Abdallah quitta l'armée et se retira à Tamatave. En 1901, à Majunga, on trouvait une cinquantaine de Somali[3], leur présence se renforça avec l'arrivée des militaires formés par la Brigade indigène de Djibouti après sa création en 1910. Majunga était à l'époque coloniale largement dominée par les Comoriens où ils occupaient une position sociale enviable dans l'artisanat et le petit commerce[4]. La communauté de religion, tout comme les liens tissés au cours du premier conflit mondial durant lequel Comoriens et Somali servirent dans la même unité, ont certainement créé des liens ayant autorisé des mariages intercommunautaires. Mouhoumed Souldan fit trois

[1] BCAAM Pau, fonds Djibouti, matricule 77.
[2] Entretien avec Nour Daher Gouled, petit fils de Gouled Awaleh, lui-même natif de Ambilobe, Djibouti avril 2012 et Marseille juillet 2012.
[3] Rafidison N, 2007, p. 132
[4] Mzé M, 2007, p.36

séjours de deux ans à Madagascar ; lors de son dernier séjour à Diego Suarez il prit pour épouse Nemah Mohamed née à Diego-Suarez, issue de la communauté comorienne, mais dont les origines arabes étaient repérables. En 1964 naquit Amina qui fut déclarée au consulat de France à Diego-Suarez. Mouhoumed rentra en CFS accompagné de son épouse et de sa fille qui se fondirent dans la communauté somalie de Djibouti[1].

Abdi Ali Ismaël et Mohamed Ghaleb Farah, deux anciens militaires ayant séjourné à Madagascar après 1945 se rappellent bien les anciens tirailleurs somalis installés à Majunga, mariés avec des Comoriennes, installés comme commerçants, jouant aux cartes et se querellant[2]. Tous deux évoquent un certain Liban Kahid, ancien militaire[3] devenu chef de la communauté somalie et apportant son soutien aux coolies débarqués en provenance de Djibouti. Gouled Awaleh Dirieh, ancien tirailleur de la Grande Guerre remplissait les mêmes fonctions à Ambilobe, chef de la communauté somalie, il s'occupait des œuvres sociales, de l'entraide entre Somali, et ne voulut jamais quitter sa nouvelle patrie[4].

La faculté à émigrer est une des caractéristiques culturelles des Somali, elle était déjà mentionnée par Burton qui fut l'un des premiers Européens à sillonner la Corne de l'Afrique au XIX^{e} siècle. Les jeunes hommes n'hésitent pas à quitter l'une des régions les plus difficiles à vivre de la planète, mais ils ne le font jamais définitivement, la rupture est temporaire pour la plupart, tous entretiennent des relations avec ceux restés au pays. A l'image de la relation entre les pasteurs nomades et la ville, l'émigration est une forme d'adaptation aux difficultés sociales du moment, les mobiles politiques sont beaucoup plus récents. Saisir l'opportunité qui se présente est valorisé par les siens, sa réussite éventuelle est louée, on peut compter sur celui qui vit à l'étranger, ou qui a l'expérience du lointain, pour aider un autre membre du lignage à tenter l'aventure. Les anciens militaires ont souvent aidé des proches, enfants ou parents, à s'expatrier. Mouhoumed Souldan incitait les siens dans la difficulté à quitter Djibouti, *« il faut évoluer, avancer »* ne cessait-il de leur répéter. On lui rétorquait qu'il était facile pour lui d'inciter les autres à partir alors qu'il était bien installé après sa vie militaire[5]. Mouhoumed aida financièrement plusieurs de ses fils ou neveux à s'expatrier pendant plusieurs années vers les pays du Golfe, il aida à l'achat du billet d'avion, des visas nécessaires. Hussein Kayreh, l'un des derniers survivants de la seconde guerre mondiale a eu, comme beaucoup de ses

[1] BCAAM fonds Djibouti et témoignage de Ifrah Ibrahim Barkat, Saint Omer juin 2012.
[2] Témoignages de Abdi Ali et Mohamed Ghaleb, Djibouti, mars 2012.
[3] Liban Kahid est mentionné sur la liste des 143 réservistes, il est bien resté à Madagascar après son temps dans l'armée. Témoignages et archives militaires se recoupent pour attester de sa présence.
[4] Entretien avec Nour Daher Gouled
[5] Entretien avec Ifrah Ibrahim Barkat, Djibouti mars 2012.

compatriotes, une grande famille ; plusieurs de ses enfants vivent aujourd'hui en Suède, aux Pays Bas, en Grande Bretagne ou aux Emirats Arabes Unis (mais aucun en France…).

Ces anciens militaires, autodidactes, n'ayant pas eu la chance de faire des études, ont créé les conditions économiques pour l'émigration des leurs, ils leur ont montré la voie et ne se sont pas opposés à leur départ. Les diasporas somalies dans le monde ne sont évidemment pas toutes composées d'enfants de militaires ou d'anciens tirailleurs, mais forts de leur expérience du lointain, ils ont servi d'aiguillon, de référence pour tous ceux de leur lignage candidats au départ.

2. L'armée comme ascenseur social

L'engagement dans l'armée a concerné avant tout les plus démunis, les moins qualifiés. Ce choix a-t-il été profitable pour améliorer la condition sociale des recrues ? Sur ce point se pose à nouveau la question de la durée de l'engagement, et des sources disponibles. Plus l'engagement a été long, plus l'impact socioculturel a été important. Mais l'engagement pour une courte durée a pu également constituer une étape importante vers le progrès social, alors que les anciens combattants engagés « pour la durée de la guerre » eurent droit à quelques maigres avantages à leur démobilisation. La plupart des récits de vie reconstitués évoquent des trajectoires sociales ascendantes, mais ils ne concernent qu'une infime partie des milliers de tirailleurs recrutés, et on évoque volontiers son parcours de vie si l'on en tire une certaine fierté. Mais ces témoignages recueillis laissent cependant penser que l'impact fut positif dans bien des cas.

2.1 Une carrière militaire aux perspectives limitées

L'armée offre des perspectives d'avancement pour les bons éléments, mais intégrer le corps des officiers est difficile voire impossible pour celui qui n'a pas d'instruction, et n'a pas intégré une école d'officiers. Pour un colonisé la tâche est encore plus ardue en raison des préjugés raciaux répandus à l'époque coloniale, pas plus importants dans l'armée française que dans les autres armées coloniales.

A. La place du gradé indigène

La question de la promotion d'officiers ou sous officiers indigènes fut débattue notamment à l'issue de la Grande Guerre durant laquelle des centaines de milliers de colonisés furent sous les drapeaux. L'armée d'Afrique, qui désigne les corps d'armée stationnés en Afrique du nord, prit les devants

quelques années avant 1914 ; un décret de 1912 suivi par un autre adopté en 1916 prévoyait le droit au commandement pour des Nord-Africains promus sous officiers ou officiers dans des unités indigènes. Le général Gouraud, qui servit de longues années en Afrique, au Maroc en particulier, promu général de division durant la guerre, comme d'autres officiers de l'armée d'Afrique, est favorable à une évolution de la condition des officiers indigènes en ce qui concerne le droit au commandement et surtout les signes extérieurs de respect de la part des soldats européens. Ces derniers doivent-ils saluer un gradé indigène ? Un officier indigène peut-il commander des unités européennes ? Qui décide à grade égal entre un Européen et un indigène ? Le débat est lancé par Gouraud en 1921 alors qu'il est Général commandant en chef de l'Armée française du Levant. La presse s'empare du sujet, le ministère doit réagir, il le fait en créant une commission (Commission interministérielle des Troupes indigènes présidée par Charles Mangin) au sein de laquelle les différentes Directions[1] exprimeront leur point de vue[2]. Une note manuscrite dont l'auteur n'a pu être identifié résume ainsi les divergences de position :

« 1. En ce qui concerne les officiers, l'accord serait facile à établir sur les bases suivantes : a/ l'indigène ne doit pas avoir le commandement d'une unité administrative. b/ à grade égal, l'officier français a le pas sur l'officier indigène. c/ Sous ces réserves, aucune restriction au droit au commandement et aux marques de respect. 2/ En ce qui concerne les sous-officiers, il y a divergence de vues absolue. La section d'Afrique admet formellement la subordination des Français à l'égard des gradés indigènes. Les Directions repoussent cette subordination, les unes recommandent simplement de l'éviter dans la pratique, les autres (…) allant jusqu'à demander que le service intérieur soit modifié en conséquence. (…) La question est inextricable, on ne peut songer à faire machine arrière pour les Nord-Africains. D'autre part, le préjugé de couleur est tel chez les Blancs vis-à-vis des Noirs et des Jaunes que l'on ne peut songer à faire machine avant pour les indigènes coloniaux. »

La 1e Direction, celle de l'infanterie, la plus concernée par le débat, ne cache pas son embarras tout en se prononçant contre tout bouleversement radical :

« Il n'en reste pas moins qu'un lieutenant français par exemple, est subordonné à un capitaine indigène, ou qu'un sergent-major français est subordonné à une adjudant indigène. Tous les officiers ayant servi aux Tirailleurs peuvent affirmer que cette situation est souvent humiliante. Il est notoire, en effet, que les capitaines indigènes sont presque toujours incapables de commander effectivement les unités, non seulement au point de vue militaire proprement dit, mais surtout au point de vue administratif. (…) S'il est possible d'admettre que, pour des raisons politiques, il soit désirable que la

[1] Direction de l'infanterie, de la cavalerie, des transports…
[2] SHD-T 7N2351, plusieurs documents portent sur ces débats.

situation des officiers et gradés indigènes fasse l'objet d'une attention particulière, il n'est pas admissible que ce but soit atteint au détriment du prestige des militaires français, prestige qu'il est d'une impérieuse nécessité de maintenir, si on ne veut pas s'exposer aux plus graves mécomptes[1]*. »*

Face à de tels arguments, rien de sensible n'a été entrepris[2], une sorte de statu quo s'est maintenu, les gradés indigènes servant dans des unités indigènes au sein desquelles on s'arrangeait à ne pas placer des subalternes français. Outre le *« préjugé de couleur »* inhérent à la situation coloniale, la crainte d'une supposée remise en cause de la supériorité de l'Homme blanc au sein de l'institution militaire, le déficit de formation scolaire est rédhibitoire pour la quasi totalité des colonisés. Quelques officiers originaires des colonies furent promus officiers avant le second conflit mondial, issus de bonnes familles comme Khaled el Hachemi Ben Abdelkader, petit fils de l'émir Abd el Kader, saint-cyrien, Abdelkader Mademba[3] ou Charles N'Tchoréré qui passa par l'école des sous-officiers de Fréjus en 1922 ; ce sont des « évolués » passés par l'école de la république. Pour ces trois personnages emblématiques, les origines familiales ont sans aucun doute servi « *des raisons politiques* », mais en CFS aucun militaire ne fut promu officier avant les années cinquante. Dans cette partie de l'empire le déficit éducatif fut plus prononcé qu'ailleurs dans l'empire, ce n'est qu'en 1958 qu'un premier Djiboutien obtint son baccalauréat[4].

Comme nous l'avons relevé dans un chapitre précédent, l'allongement de la durée de l'engagement moyen des recrues révèle un changement générationnel parmi les recrues pour qui l'armée devient progressivement un projet de carrière et plus seulement une solution temporaire pour contourner des difficultés sociales. Ce changement d'état d'esprit aurait pu s'accompagner d'une véritable valorisation des aptitudes au commandement des meilleurs éléments, or il fallut attendre décembre 1958 pour qu'un premier officier djiboutien soit promu au sein de l'armée française, Ali Farah Ahmed. Au crépuscule de l'empire colonial, le nombre d'officiers africains promus augmenta sensiblement après 1945, conséquence de l'ouverture de la Conférence de Brazzaville (1944) et de la politique de « promotion africaine ». La création de l'EFORTOM (Ecole de formation des ressortissants des territoires d'outre-mer) à Fréjus en 1956 prépara la transition vers les armées nationales. D'autres écoles militaires existaient en Afrique de l'ouest ou équatoriale, mais aucune en CFS, d'autres voies permettaient d'accéder au grade d'officier en cette époque transitoire pour les troupes coloniales redevenues Troupes de marine[5].

[1] SHD-T 7N2351, Note pour l'État-major de l'Armée (1er Bureau), novembre 1921.
[2] Echenberg M, 2009, p.121
[3] *Ibidem* p.80-81
[4] Il s'agit de Houmed Aboubaker Bourhan.
[5] Echenberg M *in* Ageron C-R et Michel M (dir), 1992, pp.57-64

La formation scolaire et les préjugés de l'époque sont responsables de cette évolution tardive, tout comme la pression des colons opposés à toute promotion des colonisés. Les Africains de l'armée britannique ne furent pas mieux lotis que leurs homologues sous l'uniforme français. Rares furent les officiers indigènes promus avant 1945, tous furent des « *Native officers* » (ou *Effendis*) exclusivement affectés dans les unités noires. Leur nombre augmenta après la fin du second conflit mondial, mais alors que les officiers blancs étaient « commissionnés » par le Roi, les officiers africains l'étaient par le gouverneur, et ils ne pouvaient prétendre à être salués par les Européens[1]. Les deux puissances coloniales adoptèrent donc une attitude semblable à l'égard de la promotion de cadres africains. La contribution de l'Afrique à l'effort de guerre national obligea la France à se préoccuper un peu plus tôt que la Grande Bretagne de ses cadres indigènes, cette dernière privilégiant les troupes originaires de l'empire des Indes. Dans cette armée Indienne existait depuis déjà longtemps un statut réservé aux officiers, non pas « commissionnés » par le souverain mais par le Vice-roi. Le premier Africain admis à Sandhurst[2] date de 1958[3], la Grande Bretagne comme la France accélérèrent l'africanisation de leurs cadres à la veille des Indépendances.

Le seul officier djiboutien promu avant la fin des années soixante ne fit pas partie des promotions de l'EFORTOM[4], confirmant par la même que cette voie n'était pas unique pour accéder au rang d'officier. Ali Farah Ahmed[5] est natif de la CFS (né à Djibouti), Il est Somali Issaq Habar Aoual. Il s'engagea dans les FFL en mai 1941 avec le grade de sergent, laissant supposer qu'il avait déjà acquis une instruction élémentaire[6], sa signature assurée au bas des différents actes de rengagement, inchangée au cours des années, le confirme. Très vite il est promu sergent-chef, puis adjudant en 1943. Il participe aux combats de Soulac en 1945 où il est cité à l'ordre du régiment[7]. En 1953, il obtient le grade d'adjudant-chef avant de s'embarquer pour Madagascar où il est nommé sous-lieutenant d'active en 1956. Sa promotion au grade de lieutenant intervient à Djibouti en 1958, il rejoint l'Ecole d'application de l'infanterie de Saint Maixent en 1959, école réservée aux « officiers indirects » c'est-à-dire non issus de la prestigieuse école militaire de Saint Cyr. Promu capitaine en

[1] Parsons T, 1999, pp.109-110
[2] Académie royale militaire de Sandhurst formant les officiers de l'Armée de terre britannique.
[3] Parsons T, 1999, p.110.
[4] 8 promotions de l'EFORTOM permirent de promouvoir 293 officiers africains parmi lesquels 34 étaient originaires de Madagascar, un seul des Comores et aucun de la CFS.
[5] BCAAM Pau, fonds Djibouti, matricule 10082/1933.
[6] Daoud A. Alwan, Yohanis Mibrathu, 2000, p.12. Surnommé "Hirad", Ali Farah Ahmed aurait été engagé dans la Milice indigène avant de rejoindre les gaullistes.
[7] *« Excellent sous-officier indigène, a assuré avec calme et sang froid la liaison entre les sections au cours des combats des 15 et 18 avril 1945 (Pointe de grave) ».*

1963, Ali Farah prit sa retraite en 1966, ce grade était le maximum qu'un Africain sorti du rang pouvait obtenir[1].

Le sous-officier est l'interface entre la troupe et l'officier ; dans le cas des tirailleurs il assure l'exécution des ordres, il est également l'interprète car bien peu d'officiers ont maîtrisé les langues de la Corne de l'Afrique. Il doit donc faire preuve d'aptitudes au commandement, disposer d'un certain ascendant sur les tirailleurs et posséder quelques rudiments de français oral comme écrit. Mouhoumed Souldan rengagé après la seconde guerre mondiale est ainsi évalué en 1948 : *« (…) lit et écrit assez bien le français. Marabout, connait le Coran. Excellente tenue. Apte à faire un sous-officier* (souligné)*. Sujet très intéressant. »* Cette connaissance du français est indispensable pour espérer gravir les échelons, mais le sous-officier exemplaire, métropolitain ou indigène, ne peut espérer le grade d'officier sans passer les qualifications demandées d'un niveau souvent hors d'atteinte pour un autodidacte. Mohamed Souldan est à la fin de sa carrière, en 1965, sergent-chef, il est empêché de se rengager pour sureffectif de sous-officiers : *« le Chef de corps voit partir avec regrets un des bons sous-officiers somalis du Régiment*[2] *»*.

Aden Issa au parcours remarquable est évalué en 1927 *« parle et écrit un peu le français »*, puis en 1933 *« parle et comprend assez bien le français, aptitude au commandement »*, avis déterminant pour sa montée en grade. Aden Issa s'engagea le 1er janvier 1916, il servit en France où il fut gazé à deux reprises, cité trois fois à l'ordre du régiment. A son retour en 1919, il contracte un nouvel engagement, il sert jusqu'en 1925 dans la compagnie somalie de Madagascar basée à Majunga avec le grade de caporal. Rentré en CFS, il reprend du service dans la Garde indigène (ou Milice indigène) comme garde de deuxième classe, il retrouve son grade antérieur de caporal en 1928. Sergent en 1935, il est sergent-chef au déclenchement du second conflit mondial. En 1940, la convention d'armistice avec l'Italie prévoit la dissolution de la Milice indigène de la CFS, Aden est reversé dans un des pelotons méharistes jusqu'à ses 15 ans de service atteints en 1941. Il rejoint les Forces Françaises Libres en février 1942 en conservant son grade antérieur. Il est promu adjudant en 1945, il est évalué en ces termes par son supérieur : *« vieux serviteur usé physiquement, inapte à faire campagne, excellent esprit, intermédiaire précieux entre le commandement et la troupe. S'occupe de tous les petits détails de la compagnie. Les galons d'adjudant-chef seraient une juste récompense en fin de carrière. Tenue, conduite et moralité excellentes. »* Aden Issa finit son temps dans l'armée en 1946 avec ce grade d'adjudant-chef, ultime étape dans la carrière d'un sous officier[3]. 30 ans de vie militaire exemplaire, décoré en 1936 de la médaille militaire, puis en 1943 de la médaille coloniale,

[1] Echenberg M, 2009, p. 219. L'auteur cite les parcours de Sangoulé Laminaza et Jean-Bedel Bokassa.
[2] BCAAM Pau, Fonds Djibouti, livret individuel de Mouhoumed Souldan, matricule 2692.
[3] BCAAM Pau, Fonds Djibouti, parcours reconstitué à partir du livret individuel de Aden Issa, matricule 59.

parmi les premiers à rejoindre les gaullistes, n'ont pas suffi à faire de lui un officier. Ce parcours ne doit cependant pas étonner, il aurait été vraisemblablement identique pour un Européen dépourvu de diplôme, sésame indispensable pour rejoindre le corps des officiers.

B. L'Armée, une école

Dépourvus pour la plupart d'une instruction scolaire élémentaire autre que celle dispensée dans les écoles coraniques, l'ascension des tirailleurs dans la hiérarchie militaire a été un défi pour ceux désirant évoluer dans la carrière. Leurs efforts, remarqués par leurs supérieurs au cours des évaluations trimestrielles, ont été déterminants pour leur devenir social. L'Armée a joué un rôle essentiel dans la formation de centaines de jeunes hommes dépourvus de qualification, en France comme dans l'empire colonial. Ce rôle formateur de l'Armée était bien évidemment dans son intérêt, une note de bas de page d'une feuille d'évaluation précisait : *« Attention. La notation engage l'avenir des subordonnés (avancement, affectation, emploi) et de l'Armée (qualité de l'encadrement). Soyez rigoureusement objectif. »*

Les tirailleurs ont très vite compris l'intérêt à suivre les cours dispensés au sein de l'institution pour accéder au premier grade, celui de caporal. Cette nécessité de passer par les bancs de l'école s'est imposée à tous, les engagés pour la durée de la guerre remarqués pour leurs aptitudes, leur courage, comme aux autres désireux de progresser pour améliorer leur solde. La première étape fut l'école des caporaux débouchant sur des certificats élémentaires. Toute promotion était liée à cette assiduité aux cours dispensés, à la réussite d'un examen écrit en français. L'apprentissage de la langue française a donc été déterminant, indispensable. Régulièrement les sous-officiers sont évalués, on apprécie dans les années cinquante les aptitudes du gradé sur une « feuille de notes du sous-officier » sur laquelle sont évaluées les qualités liées à la valeur physique, l'éducation, la tenue, l'intelligence, l'expression, l'ardeur au travail, la maîtrise de soi, l'autorité, l'esprit d'initiative, l'esprit d'équipe, de discipline et l'intérêt porté aux subordonnés. Après le second conflit mondial, le niveau de technicité des armées s'élève, on forme davantage de spécialistes, ce sont autant de stages, cours dispensés aux tirailleurs. Certains obtiennent des qualifications dans les services, les transmissions (on apprend le morse), les recrues obtiennent des brevets d'études pratiques comme infirmiers, ou des certificats d'aptitude pratique comme gestionnaires. Beaucoup suivent les cours de conduite et obtiennent les permis de conduire qu'ils sauront valoriser après leur temps dans l'armée[1]. L'institution militaire a donc suppléé aux carences de la politique éducative désastreuse de la France en CFS, elle fut, comme en Afrique de l'est britannique, une institution formatrice à l'image des

[1] BCAAM Pau, archives collectives, Fonds Djibouti, cartons du 16ème Bima.

missions et des écoles gouvernementales[1]. En CFS les entreprises formant leurs salariés en grand nombre étaient rares, le chemin de fer fut l'une d'entre elles, l'armée également. Cette dernière a formé des individus et transmis des valeurs universelles liées au travail, à l'effort, au mérite ; à ce titre elle a été un agent du changement socioculturel.

Les progrès dans la langue française sont visibles au travers des appréciations contenues dans les livrets individuels, par l'écriture ; les signatures relevées dans certains documents administratifs en sont un des indices. Le français a été appris « sur le tas », mais certains ont travaillé seuls pour progresser dans cette langue indispensable pour évoluer au sein de l'institution. Le dossier de Askar Farah Issa[2] est particulièrement évocateur car il contient de nombreuses pièces manuscrites de la main même de l'ancien tirailleur engagé en 1944 puis devenu gendarme. Sur l'acte de rengagement de 1948, Askar signe avec ses empreintes digitales, il transmet par la suite à ses supérieurs plusieurs courriers écrits manifestement de sa propre main. Devenu gendarme auxiliaire, il passe à trois reprises un examen interne (« examen de deuxième degré »), il est refusé en 1958, puis en 1959, avant d'être admis avec mention « assez bien » en 1961. Plusieurs épreuves étaient inscrites à l'examen, des épreuves d'instruction générale (dictée, arithmétique, histoire) et pratiques. Les copies du candidat ayant été conservées, on peut facilement constater les réels progrès d'Askar dans la langue écrite. Ses premiers échecs n'ont pas altéré sa détermination, au contraire.

Ces militaires autodidactes, conscients que l'instruction est la clé de leur avancement, et donc par extension de toute avancée de leur condition sociale, ont adopté une attitude nouvelle face à l'éducation scolaire. Leur expérience a été transmise à leur descendance, tous les témoignages recueillis insistent sur la place de la réussite scolaire dans les exigences parentales. Les enfants de ces militaires ont été scolarisés dans les écoles publiques ou privées de Djibouti ville ; les filles en particulier, si négligées dans ce domaine, ont été scolarisées comme les garçons dans bien des cas. Ibrahim Bouh Oudin laissa sa fille Fatouma libre d'épouser un voisin du quartier, mais il regrettait de ne pas l'avoir scolarisée comme ses frères[3]. Ces pères ont souvent suivi la scolarité de leurs enfants, ont parfois aidé aux devoirs tant que leurs connaissances le leur permettaient.

Cette attitude face à la scolarité des enfants semble avoir concerné les intérimaires de la guerre, comme ceux ayant fait carrière dans l'armée. Miguil Dirir Bouh s'engagea en 1942[4], participa aux combats de France et fut démobilisé en 1946 avant de rejoindre la Milice indigène. Tous ses enfants

[1] Parsons T, 1999, p.115.
[2] BCAAM Pau, Fonds Djibouti.
[3] Entretien avec Ismaël Mohamed Ismaël, Djibouti, avril 2012.
[4] Miguil Dirir Bouh fut décoré par le président J. Chirac lors des cérémonies commémoratives de Toulon en août 2004, il décéda en 2009.

furent scolarisés, tous ont été diplômés. Son fils Moussa se rappelle la table installée par leur père au centre de la cour intérieure de la maison familiale à Ali Sabieh, elle était destinée aux enfants qui devaient y faire leurs devoirs sous la surveillance paternelle. Moussa partit au collège à Djibouti car aucun établissement secondaire n'existait hors du chef lieu de la colonie. Son père, devenu petit épicier à Ali Sabieh après son temps dans la Milice indigène, se déplaçait tous les deux mois à Djibouti pour rencontrer les enseignants, suivre le bon déroulement de sa scolarité[1]. Mohamed Ibrahim, fils du sous-officier Ibrahim Omar (15 ans d'armée) se souvient des exigences de son père vis-à-vis de l'école, *« je travaille dur pour que vous ayez le confort, surtout les livres »* répétait-il. Ibrahim sollicitait régulièrement les professeurs pour suivre son fils, il s'est intéressé à l'orientation scolaire de ses enfants jusqu'au baccalauréat. Toute baisse des résultats était sanctionnée, Ibrahim importa à la maison une discipline, une rigueur, une obligation de résultat et de travail[2]. L'impact de l'engagement dans l'armée sur la scolarité des enfants, sur leur réussite dans les études est difficile à mesurer avec précision, les témoignages ne donnent qu'une vision partielle du processus. On peut cependant remarquer qu'après 1945, le besoin d'école, d'instruction, ne concerne plus seulement les commerçants patentés de Djibouti, notamment la communauté Arabe. Si jusque là cette communauté représentait une majorité des enfants scolarisés dans le cursus français, ce n'est plus le cas après la rupture de la seconde guerre mondiale.

C. Devenir sujet français

La question de la nationalité des recrues de la CFS ne semble pas avoir été problématique avant la fin de la seconde guerre mondiale, à l'exception des recrues des FFL placées sous l'autorité britannique jusqu'en décembre 1942. Avant 1937, aucun cadre législatif ne définit les conditions d'attribution de la nationalité en CFS, mais la législation va peu à peu se complexifier, créant des situations différentes selon la date de naissance des autochtones[3]. Pour des hommes originaires en majorité des territoires voisins de la CFS, cette question devint un enjeu que tous n'ont pas compris au moment où la question devenait politique après 1945. La législation française fut pour le moins chaotique en ce qui concerne cette question, on passa du simple droit du sol selon le décret de 1937 (*article 1 : L'indigène né à la Côte française des Somalis et dépendances est sujet français*[4]), au double droit du sol avec le Code de la nationalité de 1945 (publié en 1953 en CFS), pour enfin instaurer en 1963 une nouvelle législation visant à attribuer aux natifs de la CFS la nationalité par filiation[5]. Faute d'état civil, les militaires devaient recourir aux tribunaux de premier degré pour faire

[1] Entretien avec Moussa Miguil Dirir, Ali Sabieh, mars 2012.
[2] Témoignage de Mohamed Ibrahim Omar, Djibouti, mars 2012.
[3] Imbert-Vier S, 2010, p.264.
[4] JOCFS, Décret du 16 juin 1937.
[5] Imbert-Vier S, 2010, p.264.

constater leur naissance dans le territoire valant acte de naissance, procédure pour laquelle des connivences étaient vraisemblablement requises (voir chapitre 2). Les militaires les plus éduqués, les mieux informés, ont le plus souvent obtenu ces papiers indispensables pour l'établissement de leur nationalité, la transmettant par la suite à leur descendance. Mais rappelons qu'il ne s'agit que d'une nationalité de « droit coutumier ». Pour obtenir la citoyenneté française (« Français de droit commun »), le décret de 1937 précisait les conditions d'acquisition : le mériter (donc à la discrétion des autorités), savoir lire et écrire le français, « *s'être rapproché de la civilisation française par son genre de vie et habitudes sociales* », être monogame, avoir scolarisé ses éventuels enfants dans un cursus français. Toutes ces conditions expliquent la rareté des démarches ayant abouti dans le cadre de cette réglementation.

Si la naissance en CFS était la condition première pour l'acquisition de la nationalité, que faire pour la masse d'anciens militaires nés pour beaucoup au Somaliland, en Ethiopie ou au Yémen ? L'attribution de la « carte du combattant » a souvent été considérée par les vétérans comme une carte d'identité attestant de leur nationalité. Or, il n'en fut rien au regard de la législation : « *ils se refusent toutefois à demander une carte d'identité d'étranger valant autorisation de séjour, aussi restent-ils en contravention avec les dispositions du décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers en Côte française des Somalis*[1]. » Pourtant, la qualité d'ancien combattant aurait pu leur permettre l'acquisition de la nationalité : « *Si les personnes considérées n'ont pas d'autre pièce d'identité autre que leur carte du combattant, c'est en raison de leur négligence. En effet, depuis la promulgation du décret du 25 février 1939*[2]*, et jusqu'en 1946, les anciens combattants étrangers ont eu toutes facilités pour devenir français par décision du Chef du territoire ; les dispositions de ce texte ont été exceptionnellement remises en vigueur pour eux, en 1952*[3]*.* » Négligence selon l'auteur de ces lignes (qui méconnait cependant les difficultés pratiques pour l'obtention de cette nationalité), ou refus de se plier à une législation considérée comme humiliante ? Cette dernière cause est évoquée dans une demande faite par l'ONAC pour l'obtention de pièces

[1] ANOM CFS cabinet militaire 3C/14, Dossier anciens combattants, Rapport d'activité de l'Office local des anciens combattants et Victimes de guerre, 25 octobre 1957.

[2] JOCFS mars 1939. Décret du 25 février 1939 modifiant le décret du 16 juin 1937 réglementant l'accession des indigènes de la CFS à la qualité de citoyen français. L'article 1 modifié stipule : *« Les individus soumis à un statut indigène qui sont nés à la CFS sont sujets français, ainsi que leurs descendants. Sont également sujets français, s'ils réclament cette qualité, les individus soumis à un statut indigène : 1° titulaires de la carte d'ancien combattant français ou qui auront accompli au moins trois ans de services militaires (…) ; 2° ayant servi dans les cadres de l'administration, de la milice ou des pelotons méharistes pendant cinq ans au moins sans interruption (…). La qualité de sujet français est constatée par une décision du gouverneur après une enquête (…).*

[3] ANOM CFS 3C/14, Dossier anciens combattants, Rapport d'activité de l'Office local des anciens combattants et Victimes de guerre, 25 octobre 1957.

d'identité à des anciens combattants[1] : « *du fait de la réglementation actuelle, ces anciens combattants ne peuvent obtenir de pièces d'identité s'ils n'ont pas de contrat de travail, et ne peuvent obtenir de travail s'ils ne possèdent pas de pièces d'identité. Il en résulte une rancœur certaine chez des gens qui, à tort ou à raison, estiment que leur qualité d'ancien combattant leur confère certains droits.* » Si durant quelques années la possibilité d'acquérir la nationalité a été offerte aux anciens combattants nés à l'étranger, encore fallait-il le mériter. Début 1964, Mouhoumed Souldan, sous-officier né à Boorama en Somaliland (République de Somalie à cette date), engagé en 1944, formule une demande pour acquérir la nationalité française. Une enquête « discrète » est diligentée par le chef de corps à l'officier commandant l'unité dans laquelle sert le demandeur : *« il voudra bien faire ressortir non seulement la moralité, le loyalisme mais aussi les sentiments de l'intéressé à l'égard de la France. Il s'attachera à savoir les raisons pour lesquelles ce sous-officier sollicite la nationalité française*[2]. » Dans un contexte politique sensible en raison des revendications indépendantistes, les autorités auraient souhaité s'appuyer sur de « fidèles serviteurs », ces anciens militaires acquérant la nationalité devenant des électeurs a priori favorables à la présence française. Mais, comme nous l'aborderons dans un prochain chapitre, ces attentes furent quelque peu déçues, d'où la méfiance des autorités parallèlement au durcissement des conditions de naturalisation[3].

La nationalité française fut déterminante à l'indépendance pour l'acquisition de la nationalité du jeune état indépendant. Le code de la nationalité djiboutienne de 1981 reprend l'héritage colonial, et tient compte des spécificités des recrues de l'armée française reversées dans la nouvelle armée nationale en les considérant tous comme Djiboutiens[4]. Dans l'euphorie de l'indépendance, la plupart des militaires ou retraités de l'armée française choisirent la nationalité djiboutienne et abandonnèrent donc leur nationalité française, ce qui eut rapidement des conséquences sur le montant de leurs pensions, ou plus récemment pour l'obtention d'un visa afin de se faire soigner en France[5]. Il n'en reste pas moins que l'obtention de la nationalité française puis djiboutienne constitue une des facettes de l'héritage transmis par les militaires à leurs proches.

[1] *Ibidem*, Lettre du secrétaire administratif de l'Office des anciens combattants et victimes de guerre de la CFS au Gouverneur de la CFS, 16 février 1957.
[2] BCAAM Pau, Fonds Djibouti, livret individuel de Mouhoumed Souldane, matricule 2692 (44- 976-10393).
[3] Ce durcissement concerna également les autorisations de mariage sollicitées par les militaires plus difficiles à obtenir dans le cas où la fiancée n'était pas native de la colonie. Témoignages de Abdi Hadi Allalé et Ibrahim Omar, Djibouti, mars 2012.
[4] Imbert-Vier S, 2010, p.266.
[5] Entretien avec Charmaké Askar Farah, Djibouti, mars 2012. Son père Askar Farah Issa, ancien Français libre eut le plus grand mal à obtenir un visa pour se faire soigner en France jusqu'à que son fils Charmaké invoque la législation en vigueur pour les anciens combattants étrangers.

2.2 Progrès social

L'engagement dans l'armée a incontestablement permis aux pasteurs éleveurs, aux précaires de la ville coloniale, une amélioration de leurs conditions de vie grâce à une alimentation plus diversifiée, plus abondante, et à un meilleur suivi médical. Les familles des militaires ou des « goumiers » de la Milice indigène ont également profité de cet environnement sanitaire sans rapport avec celui de la vie nomade. Si les années passées sous l'uniforme ont permis l'accès à un mode de consommation inconnu pour beaucoup d'habitants de la Corne jusque dans les années soixante, elles ont également donné accès à des avantages réservés par le colonisateur à ses cadres locaux, civils ou militaires. Ces « collaborants » ont su valoriser leur passage sous les drapeaux pour accéder à certains emplois, pour entreprendre, et transmettre aux leurs un patrimoine matériel et immatériel aboutissant à bien des égards à la constitution d'un groupe social intermédiaire, prémices d'une petite bourgeoisie, d'une classe moyenne[1] souvent instruite.

A. Des promesses difficiles à tenir

L'enrôlement dans l'armée, en particulier durant les deux conflits mondiaux, pouvait en théorie donner droit pour les colonisés (comme aux métropolitains) à certains privilèges économiques comme le versement de pensions, mais aussi l'accès à des emplois réservés dans l'administration locale, parfois dans le secteur privé. Les personnes concernées pouvaient être d'anciens combattants incorporés « pour la durée de la guerre » et démobilisés à la fin du conflit, ou d'anciens militaires régulièrement engagés par contrat et ayant servi un nombre conséquent d'années[2]. Ces mesures permettaient au colonisateur de disposer d'un volant de main d'œuvre méritante de son point de vue, et a priori fidèle. Les avantages consentis devaient renforcer leur loyauté une fois les militaires indigènes rendus à la vie civile, ils tendaient en théorie à constituer une catégorie intermédiaire de colonisés sur laquelle on pensait pouvoir s'appuyer pour renforcer la domination coloniale. Qui plus est, ces emplois réservés aux meilleurs des colonisés illustraient l'œuvre coloniale positive, donnaient quelque consistance à la mission civilisatrice de la France.

[1] Cette expression de « classe moyenne » est particulièrement difficile à cerner, en particulier en l'absence de critère salarial ou patrimonial. De même il n'est pas évident qu'un acteur social se déclare appartenir à la « classe moyenne », ce qui accroît la subjectivité de l'expression. Par commodité, et en l'absence de critères objectifs, la classe moyenne émergente dont il est question ici doit se comprendre par défaut. Elle exclue les personnes précaires vivant au jour le jour comme les coolies payés à la tâche, elle implique donc un salaire régulier permettant de construire un projet de vie sur le long terme. Cette classe moyenne très diversifiée est capable de dégager une épargne, d'accéder à l'éducation pour ses enfants, et à un mode de consommation plus élaboré que les défavorisés, mais sans avoir ni les moyens financiers pour une accumulation capitalistique, ni le sentiment d'appartenance à une catégorie aisée. Cette dernière serait constituée en situation coloniale par les Européens expatriés et d'une minorité aisée de commerçants, entrepreneurs autochtones ou immigrés.

[2] 15 années de service permettaient d'obtenir une pension de retraite du militaire proportionnelle, parfois s'ajoutait la retraite du combattant liée à l'obtention de la carte du combattant délivrée aux soldats ayant servi au moins 90 jours consécutifs dans une unité combattante.

Certaines dispositions réglementaires et législatives ont encadré ces emplois réservés en métropole, toutes ne furent pas promulguées dans les différentes colonies et ne furent donc pas appliquées. La loi du 2 décembre 1917 réservait « *certains emplois civils de l'administration coloniale et de l'administration des pays de protectorat aux anciens militaires indigènes réformés pour blessures reçues en service et, à défaut, aux militaires indigènes ayant obtenu, à leur libération, un certificat de bonne conduite.* » L'objectif est clair durant cette période de recrutements importants dans l'empire, il s'agit de donner une perspective aux jeunes africains recrutés volontairement ou non. Du moins envisage-t-on en priorité de récompenser les mutilés ou « *à défaut* » les mieux notés, ceux bénéficiant d'un certificat attestant leur « bonne conduite » durant leur passage dans l'armée.

Le décret d'application de cette loi ne fut publié qu'en décembre 1919, il fut promulgué en CFS par l'arrêté du 6 mars 1920[1]. Ces promesses d'emplois ont été l'un des griefs reprochés à l'administration de la CFS par les tirailleurs démobilisés en 1919. Mécontents du peu de considération manifesté à leur égard, de l'absence de mesures concrètes dont ils auraient pu bénéficier, les tirailleurs démobilisés se révoltèrent le 1er mars 1919, la situation ne fut rétablie qu'après le recours à la force et au prix de plusieurs victimes. L'arrêté de mars 1920 prévoit de classer les anciens combattants selon trois catégories : les réformés pour blessures (les mutilés notamment), ceux réformés pour maladie contractée en service, et enfin les anciens militaires disposant du certificat de bonne conduite. La réglementation réclame aux candidats à ces emplois des documents précis, la plupart des anciens combattants eurent sans aucun doute du mal à les réunir. Il leur fallait produire un « état signalétique des services » précisant les circonstances précises de la blessure, une copie certifiée conforme du congé de réforme, une attestation du chef de corps sur les « aptitudes spéciales » du candidat etc. Une fois ces documents réunis, le candidat à un emploi réservé pouvait soumettre sa demande à une « commission de classement » composée de militaires et de fonctionnaires coloniaux. Ces emplois réservés dans l'administration locale consistaient à être plantons des différents services de la colonie, *askaris* de la police ou de la Brigade indigène, agents de la douane, infirmiers, téléphonistes auxiliaires, canotiers, gardien de phare ou interprète. Ce dernier emploi était le plus convoité car le mieux rémunéré, ouvrant droit à une pension ; les interprètes étaient de véritables « rois de la brousse[2] » aux yeux des colonisés car interlocuteurs privilégiés de l'administration coloniale. Mais le nombre d'emplois ouverts était ridiculement bas. Certains emplois comme planton étaient en nombre variable, la plupart étaient notés comme « rares » ou « très rares ». Seuls 10 postes d'*askari* de la police et 5 d'agents des douanes étaient prévus en CFS. Ce n'est donc qu'une infime minorité des anciens soldats démobilisés

[1] JOCFS mars 1920. Arrêté n°81 promulguant le décret du 31 décembre 1919 relatif aux emplois réservés à la CFS aux militaires réformés ou libérés du service.
[2] Brunschwig H, 1983, p. 105-24.

qui purent en profiter sur les 700 hommes rentrés en février 1919, et les dizaines rentrés ultérieurement. Par ailleurs, la loi du 24 avril 1924 obligeait les entreprises privées à réserver une part des offres d'emplois aux anciens militaires, mais faute d'avoir été promulguée en CFS, comme ailleurs dans l'empire[1], elle ne s'appliqua pas.

Ce sont donc à nouveau des emplois réservés dans l'administration dont il est question lors du second conflit mondial. Les Forces françaises libres présentèrent aux candidats au recrutement tout l'intérêt qu'ils auraient à s'engager ; une liste des avantages accordés était en possession des officiers souvent ignorants des mesures promises aux colonisés[2]: *« en 1919, des mesures exceptionnelles ont été prises en faveur des militaires libérés. Malheureusement les documents ou même les souvenirs manquent. Le Gouverneur Général de l'AEF[3] pourrait sans doute être consulté à ce sujet, bien que, pendant la guerre 1914-1918, très peu de tirailleurs aient été levés en AEF[4]. Autant que l'on puisse se rappeler, les mesures suivantes ont été prises : prime de démobilisation (…), concession gratuite (…), prêts (…), carte du combattant (…).* » A nouveau les déceptions furent grandes au lendemain du conflit, les capacités budgétaires des différentes administrations coloniales ne pouvant absorber un grand nombre d'anciens militaires. Myron Echenberg observait à raison au sujet des tirailleurs sénégalais démobilisés en 1945[5] :

« dans une certaine mesure, les privilèges et à-côtés dont profitaient les vétérans étaient aléatoires, car ce que l'Etat leur offrait pour les distinguer et les séparer de leurs concitoyens était souvent inaccessible. Chefferies, emplois réservés, aide agricole, pensions militaires, avances sur les allocations, prêts sans intérêt, logements subventionnés – la liste des avantages était certes impressionnante. Mais lorsqu'on y regardait de plus près, chacun de ces avantages était assorti d'un ensemble de conditions qu'il s'avérait difficile de satisfaire. »

Dans le cas d'une colonie de taille réduite comme la CFS, dans laquelle l'administration coloniale est longtemps restée minimale, la situation était encore plus difficile pour un ancien tirailleur somali. De plus, le caractère exogène des recrutements de la CFS lors des deux guerres mondiales n'a pas incité l'administration à s'inquiéter du reclassement des soldats indigènes. L'attitude à l'égard des anciens tirailleurs expulsés vers le Somaliland en 1919, les réticences à leur accorder un quelconque secours au prétexte qu'ils n'étaient pas sujets français, illustrent parfaitement ce mépris dont ils firent l'objet.

[1] Echenberg M, 2009, p.237 à propos de l'AOF.
[2] SHD-T, 7H10, CFS, Forces Françaises Libres, document non daté, non signé.
[3] Il s'agit de Félix Eboué nommé le 12 novembre 1940 gouverneur général de l'AEF.
[4] Dubois C, 1985, p.307. Environ 4500 tirailleurs furent recrutés au Gabon et en Oubangui en 1918 pour servir en France ; une partie seulement fut acheminée en métropole sans avoir été engagée dans les dernières opérations de la guerre. Mais des milliers d'autres furent stationnés en Afrique ou furent recrutés comme porteurs.
[5] Echenberg M, 2009, p.245

D'où les tentatives de certains mutilés de revenir en France pour se faire entendre. Dans un procès-verbal de l'Office national des anciens combattants de la CFS daté de janvier 1955, le président de l'association des anciens combattants (Mr Doyen) relatait ses difficultés dans ses démarches en faveur des anciens combattants de la CFS[1] : *« Le problème du travail est loin d'être résolu. Dès mon arrivée à Djibouti, je me suis mis à dos tous les chefs de service ainsi que les directeurs de bien des entreprises privées. On était étonné de voir un chef de service s'occuper d'un tel problème. A l'heure actuelle, j'ai réussi à remonter le courant, et les chefs de service, les directeurs d'entreprises n'ironisent plus sur mon compte. »*

B. Des opportunités se sont offertes cependant

Le devenir social des anciens combattants et anciens militaires de la CFS est difficile à appréhender tant les sources sont ténues sur le sujet. Les indications contenues dans la liste des réservistes établie en 1933[2], les parcours de vie d'anciens militaires reconstitués à l'aide de témoignages[3] nous permettent cependant d'avoir une idée de leur devenir après leur retour à la vie civile. Sur les 143 réservistes de 1933, les services de police ne connaissent presque rien, et n'ont donc aucune information sur la profession de 51 anciens tirailleurs. Parmi ces derniers, 10 étaient connus pour vivre à Madagascar sans connaître leur profession, les autres étaient pour la plupart repartis s'installer au Somaliland, en Ethiopie ou en Arabie, beaucoup ayant sans doute repris leur activité pastorale[4]. Sur les 92 cas restants, les activités professionnelles se répartissent ainsi :

Tableau n°11 : emplois occupés par les « réservistes » de 1933

armée	police	milice	planton	gardien	douane	boy	CFE[5]	commerce	sans	décédé
4	**8**	**30**	**3**	**1**	**1**	**3**	**2**	**3**	**19**	**18**

Source : ANOM

Le métier des armes, on le constate aisément, est toujours la principale activité des anciens militaires, la Milice indigène ou Brigade indigène étant l'activité professionnelle la mieux représentée. Si l'on

[1] ANOM CFS cabinet militaire 3C/14, Office National des anciens combattants et victimes de guerre de la CFS, procès-verbal du 9 janvier 1955.
[2] ANOM, CFS cabinet militaire 3C/7-8 Lettre du capitaine Fargues, Chef du bureau militaire de la CFS au Commissaire de police, 26 septembre 1933.
[3] Enquête orale réalisée en République de Djibouti à partir des témoignages de militaires à la retraite (et de leur descendance dans certains cas), d'enfants et petits enfants de tirailleurs décédés. Sur les 34 récits de vie, 7 concernent des tirailleurs de la Grande guerre, 11 de la seconde guerre mondiale et 16 des conflits coloniaux postérieurs à 1945.
[4] La « carte du combattant » ouvrant droit à la « retraite du combattant » ne fut instaurée qu'en 1926. Rares furent les anciens tirailleurs de la Grande Guerre à en profiter par méconnaissance des rouages administratifs notamment. Cela ne facilita pas la tâche de l'administration de la CFS quant à la connaissance de leur adresse ou de leur activité…
[5] Chemin de fer franco-éthiopien.

ajoute l'armée (certains ont fait carrière en contractant de nouveaux engagements), la police, les plantons et gardiens, ce secteur d'activité représente la majorité des emplois. Les trois commerçants étaient tous établis à Madagascar, le gardien également. Les anciens militaires déclarés « *sans profession* » en 1933 vivaient tous en CFS, « *en brousse* » c'est-à-dire revenus à la vie pastorale, à Djibouti ou dans les petits centres urbains de la colonie. La Milice indigène, force supplétive qui dépendait du budget de la colonie, a donc été le réservoir des recrutements et la voie privilégiée pour les anciens militaires. Dagal Méké Fod, engagé avant 1914 et affecté à Madagascar, ancien tirailleur de la Grande Guerre, a poursuivi sa carrière dans la Brigade indigène devenue Milice indigène en 1933, puis dans les pelotons méharistes. Affecté au poste de Yoboki à la frontière éthiopienne, il décéda en 1936 à Dikhil, certains pensent qu'il fut empoisonné. Aden Issa Guelleh, lui aussi ancien tirailleur de la Grande Guerre, surnommé Aden « *deereh* » (« le long ») fut également affecté à Yoboki puis Dikhil avant de s'engager à nouveau dans les troupes gaullistes. Les exemples d'anciens tirailleurs affectés à la surveillance du territoire après leur passage dans l'armée sont nombreux, avant comme après le second conflit mondial. Hussein Kayreh, engagé en 1943, fit l'essentiel de sa carrière dans la Milice indigène (de 1949 à 1969) après avoir combattu au sein du bataillon somali en 1945. Miguil Dirir Bouh eut le même parcours, il termina sa carrière à Ali Sabieh avec le grade d'adjudant-chef. Sous-officier modèle, il occupait la fonction de chef de cercle-adjoint par intérim en cas d' absence des cadres métropolitains[1]. Cette marque de confiance n'était pas rare pour ces sous-officiers ayant accumulé plus de dix années de service. Ibrahim Omar quitta l'armée en 1967, mais continua à être sollicité comme chauffeur, interprète, homme de confiance des inspecteurs coloniaux en mission à Djibouti avant d'entrer comme cadre administratif dans la police[2]. L'armée, ou les forces de sécurité locales, les douanes, l'administration en général (l'hôpital notamment) furent bien les reconversions les plus fréquentes des anciens militaires, les remarques faites plus haut se vérifient.

Seulement deux réservistes de 1933 trouvèrent à s'employer au chemin de fer, entreprise privée majeure dans le paysage socioéconomique de la CFS, « française » à bien des égards, notamment par la langue de travail sur toute la ligne. La connaissance du français, la bienveillance des cadres métropolitains à l'égard d'anciens tirailleurs méritants, expliquent les embauches d'anciens militaires. Djama Haïd Dihisso démobilisé en 1919 fut embauché au chemin de fer grâce à sa connaissance de la langue française écrite et orale acquise au cours de la guerre et à ses états de service. Formé par la compagnie comme tourneur, il travailla aux ateliers de Dirē Dawa. Enregistré au consulat de France de la ville, ses enfants furent scolarisés à l'Alliance française, pouponnière des futurs employés de la

[1] Entretien avec Moussa Miguil Dirir, Ali Sabieh, mars 2012.
[2] Témoignage de Mohamed Ibrahim Omar, Djibouti, mars 2012.

compagnie de chemin de fer. Son fils Ibrahim fit ainsi toute sa carrière dans la compagnie franco-éthiopienne, il dirigea les ateliers centraux de Dirē Dawa, fit de nombreux stages en France et à Madagascar. Son cadet Moussa fréquenta après l'Alliance de Dirē Dawa le lycée français d'Addis-Abeba, puis termina sa scolarité dans des lycées du sud-ouest de la France faute d'établissement en CFS. Revenu dans la Corne, Moussa fut dans un premier temps cadre local au Trésor public avant d'entrer dans la police où il termina sa carrière en tant que commissaire divisionnaire[1]. Farah Delmar, Somali Issa (rer Moussa) originaire de la CFS s'engagea en mars 1916, il fut décoré de la Croix de guerre après sa « *belle attitude au feu les 24 et 25 octobre 1916* » à Verdun où il fut cité à l'ordre du régiment[2]. En 1936, une correspondance du consul de France à Dirē Dawa[3] nous apprend qu'il a été nommé comme assesseur du tribunal indigène du consulat chargé d'arbitrer les litiges entre sujets français vivant dans cette partie de l'Ethiopie. Pour justifier son choix remis en cause par une réclamation de deux sujets mécontents, le consul insiste sur l'honorabilité de Farah Delmar *« caporal[4] au chemin de fer franco-éthiopien, bien noté par ses chefs, ancien soldat du bataillon somali, ayant fait campagne en France et titulaire de la Croix de guerre, possédant quelques maisons à Dirré-Daoua et Djibouti. »*

Le statut d'ancien combattant confère donc quelques privilèges, en particulier à ceux décorés au cours du conflit. Cette participation aux guerres menées par la France a également suscité chez les anciens militaires une fierté telle qu'ils jugent les emplois réservés avec quelque mépris, et n'acceptent pas n'importe lequel. Ces exigences nouvelles sont résumées par le président de l'association des Anciens combattants et secrétaire général de l'ONAC de Djibouti en 1955[5] : *« des anciens combattants placés par mes soins ont donné entière satisfaction (…). Par contre, d'autres anciens combattants placés dans des entreprises privées ont été licenciés pour insolence et négligence dans le travail. Il est difficile de placer nos camarades autochtones, car en général ils demandent des places de planton, de caporal coolie, de gardien ; ce n'est pas la majorité, car il en existe un bon nombre désireux de travailler et pour lesquels je n'ai pu malheureusement trouver un travail. »* Certains liens se sont tissés entre militaires métropolitains et djiboutiens, cela permet parfois d'appuyer une demande : *« Mon cher d'E. Parmi les miliciens mis à la retraite d'office figure Hamed Moussa sergent-chef, Dankali Adorassou, originaire du lac Assal. Je suis allé à deux reprises en tournée avec lui dans cette région dont une fois avec grande marche. Jamais sa mémoire ne fut en*

[1] Témoignages de Ibrahim et Moussa Djama Haïd, Djibouti, mars 2012.
[2] BCAAM Pau, Fonds Djibouti, livret individuel de Farah Delmarch, matricule 2412.
[3] ADN, Dire Daoua, série A, carton A18, correspondance du consul de France au Harar au Ministre de France en Ethiopie, 2 février 1936.
[4] Contremaître.
[5] ANOM CFS cabinet militaire 3C/14, Dossier anciens combattants, Office National des anciens combattants et victimes de guerre de la CFS, procès-verbal du 9 janvier 1955.

défaut pour les sources, (illisible).*Voilà l'homme qui serait utile à la mission du lac Assal de la société Pechiney. Par ailleurs il parle bien le français et étant d'une grande famille dankalie, il a de l'autorité dans la région et sur les coolies. Pourriez-vous le faire engager. L'intéressé ne demande qu'à travailler comme chef d'équipe… n'importe quoi sauf simple coolie. Une réponse rapide serait appréciée. Cordialement, H*[1]*. »*

Ces relations parfois étroites entre officiers français et leurs gradés indigènes ont été vues par certains auteurs comme des rapports de clients et de subordonnés[2]. Or ce point de vue n'est sans doute pas aussi simple qu'il n'y paraît du point de vue du colonisé ; il n'est pas du tout certain que ces anciens militaires ou miliciens, en particulier les décorés et gradés, aient considéré leurs relations avec l'administration coloniale, leurs anciens officiers, comme la reproduction des liens hiérarchiques inhérents au milieu militaire. Leur attitude revendicative, leur « insolence » envers les cadres de l'entreprise dans laquelle ils furent placés, leurs exigences, sont également l'illustration de leur propre stratégie consistant à valoriser, instrumentaliser leur position sociale auprès d'une administration bien obligée de les considérer à part. La remarque vaut particulièrement pour l'après 1945, période d'émancipation politique, mais aussi en raison du regard différent porté sur ces hommes par de nombreux métropolitains. Si en 1918 la France reconnaît l'effort immense de son empire pour la défense de la patrie, en 1945 beaucoup sont conscients d'une dette plus importante à l'égard de ceux qui constituèrent une grande partie des effectifs de la France libre.

Les opportunités offertes aux anciens militaires ne se sont pas limitées aux emplois mis à leur disposition en nombre très limité au point de les réserver aux « *anciens combattants méritants*[3] », nouvelle catégorie créée faute d'emplois pour tous, aux contours flous dans lesquels on retrouve mérite, fidélité et nationalité. Certains anciens militaires se sont reconvertis comme chefs d'entreprise en profitant, parfois, de la bienveillance de l'administration, et d'une épargne accumulée au fil des années. Ces reconversions ont dans certains cas succédé à un emploi réservé comme pour Miguil Dirir Bouh, ancien FFL, retraité de la Milice indigène, devenu petit commerçant à Ali Sabieh. Parmi les 34 parcours de vie reconstitués à partir des témoignages et des livrets individuels, la moitié des anciens militaires se sont reconvertis dans le commerce, ont créé une société de transport ou se sont improvisés chauffeurs de taxi. Dans ce dernier cas, les licences accordées par l'administration furent sans doute plus accessibles aux anciens tirailleurs. Dans le cas des transporteurs, les anciens militaires ont eu un accès privilégié au port, ils assuraient (comme

[1] ANOM CFS cabinet militaire 3C/14, Dossier anciens combattants. Lettre manuscrite du 25 janvier 1955. Ecrite à Dikhil, on peut supposer qu'elle émane du chef de poste.
[2] Echenberg M, 2009, p. 276
[3] ANOM CFS cabinet militaire 3C/14, Dossier anciens combattants, Office National des anciens combattants et victimes de guerre de la CFS, expression apparaissant au fil des procès-verbaux de l'ONAC de Djibouti.

Yousouf Aptidon Darar) le transit des marchandises avec l'arrière pays. L'administration put également délivrer à d'anciens combattants (ce fut également le cas en métropole) des licences pour la vente de cigarettes dans des « kiosques », équivalent djiboutien du bureau de tabac français : Bileh Doaleh ancien tirailleur de la Grande Guerre fut le propriétaire du kiosque de la place Ménélik[1] ; Mohamed Younis Gouled engagé dans les FFL en 1943, « navigateur » après sa démobilisation, fut autorisé à ouvrir un « kiosque » sur le port dans lequel il vendait cigarettes, assurait les services de la poste, et servait de cabine téléphonique[2].

Certains anciens pasteurs éleveurs se sont improvisés agriculteurs comme Mouhoumed Souldan qui investit dans les vergers (production d'agrumes) à Boorama au Somaliland, puis à Jijiga en Ethiopie[3]. Mohamed Witti Houssein cultive son jardin à As Eyla comme d'autres anciens militaires Afar installés dans cette modeste bourgade proche de la frontière éthiopienne ; il vient régulièrement à Djibouti vendre sa production, complétant ainsi sa pension de retraite[4]. Gouled Awaleh Dirieh choisit pour sa part de demeurer à Madagascar, il était propriétaire d'un hectare de jardins dans lesquels fruits et légumes poussaient pour être vendus (profita-t-il des mesures réservées aux anciens combattants ?) ; ses revenus furent suffisants pour acheter avec d'autres membres de son lignage un boutre assurant les relations commerciales entre le Somaliland et la côte arabe[5]. Ces anciens pasteurs devenus sédentaires et agriculteurs sont révélateurs du changement culturel rendu possible par l'accès au salariat ; les présupposés négatifs des fiers nomades à l'égard de l'agriculture sédentaire s'estompent.

Ces exemples ne doivent pas occulter le plus grand nombre dont les traces n'ont pu être retrouvées. Tous les anciens militaires n'ont pas forcément réussi à valoriser leur parcours dans l'armée, beaucoup parmi les ressortissants des territoires voisins de la CFS n'ont pas profité du « coup de pouce » d'un ancien officier, d'un président de l'association des anciens combattants ou de la bienveillance de l'administration coloniale de la CFS. Par contre, la plupart des vétérans de la seconde guerre mondiale ont eu une « carte du combattant » ouvrant droit à une modeste pension. Dans le cas des anciens *askaris* somaliens, cette pension de retraite les distinguait de leurs concitoyens engagés dans l'armée anglaise ou italienne ; elle a pu être l'occasion de réaliser des projets personnels, mais les données manquent pour en mesurer la portée.

[1] Entretien avec Abdulkader Bileh Doaleh, Djibouti, mars 2012.
[2] Entretien avec Mohamed Younis Gouled, Djibouti, mars 2012.
[3] Entretien avec Ifrah Ibrahim Barkat, Djibouti, mars 2012.
[4] Entretien avec Mohamed Witti Houssein, Djibouti, mars 2012.
[5] Entretiens avec Nour Daher Gouled, Djibouti avril 2012 et Marseille juillet 2012.

C. Esquisse d'un groupe social

Ces hommes aux aspirations différentes (certains choisirent un métier, d'autres une simple opportunité), aux destinées diverses, constituèrent-ils un groupe social repérable, partageant des normes, des valeurs communes, entretenant des relations, et se distinguant des autres indigènes en situation coloniale[1] ?

Les signes extérieurs de l'appartenance des militaires et anciens militaires djiboutiens à un groupe social particulier concernent avant tout leur standard de vie plus élaboré que la moyenne des « sujets » français de la colonie. L'école fut, nous l'avons vu plus haut, très fréquentée par les enfants de ces militaires, leur scolarisation fut précoce compte tenu du déficit éducatif de la colonie. Les parents furent souvent plus attentifs à la scolarité de leurs enfants, les filles furent pour beaucoup scolarisées alors qu'aujourd'hui encore, leur taux de scolarisation est plus faible que celui des garçons, en particulier dans les espaces ruraux[2]. L'absence de données, de témoignages, empêche une comparaison sur plusieurs décennies ; les interviews réalisées à Djibouti auprès des enfants de militaires permettent cependant d'appréhender la scolarisation à partir des années cinquante. L'offre éducative s'étoffant après le second conflit mondial, les premiers autochtones à en profiter furent les catégories intermédiaires, commerçants et « collaborants », militaires, miliciens, policiers, personnel administratif, cadres locaux, cheminots et autres salariés du privé occupant un poste de responsabilité ou qualifié. Outre l'attention portée à la scolarisation de leurs enfants, la fréquentation des écoles primaires, puis du collège et du lycée de Djibouti ont permis une parfaite maîtrise de la langue du colonisateur sans pour autant perdre son identité. L'école a été perçue très tôt par les parents comme un outil de promotion sociale ; quand les infrastructures manquaient en CFS, certains parents choisirent de scolariser leurs enfants en France, ils furent ainsi logés dans des familles d'accueil le temps d'achever leur scolarité[3]. Sur place, le choix de l'école primaire était pour certains pères déterminant pour la suite. L'armée plaçait les enfants de militaires dans des écoles bien dotées en moyens, les enfants djiboutiens y côtoyaient des Européens[4]. Dans le cas d'un départ à la retraite, les pères s'arrangeaient pour inscrire leur enfant dans une école des Pères catholiques, considérées comme des écoles de qualité à l'exemple de l'école (puis collège) Charles-de-Foucauld fondée en 1951, ou l'école de la Salle qui ouvre en 1961 au quartier 7[5], au cœur des quartiers

[1] Killingray D, 1984. Dans cet article consacré aux anciens militaires originaires du Ghana (Gold Coast) l'auteur conteste l'idée d'un groupe social distinct : « a common assumption has been that ex-servicemen can be identified as a distinctive group within society. This is very questionable. »
[2] *La Nation*, 6 août 2012. Malgré des efforts et des progrès sensibles, moins de la moitié des élèves scolarisés en primaire en 2010 sont des filles. Les mentalités sont longues à évoluer…
[3] Témoignages de Moussa Ibrahim Djama et de Nasser Abdillahi Ahmed, Djibouti, mars 2012.
[4] En CFS il n'existait pas l'équivalent des écoles « d'enfants de troupe » comme en Afrique de l'Ouest.
[5] Dubois C et Soumille P, 2004, pp.176-192

indigènes. Cette dernière n'acceptait une inscription qu'à condition d'y avoir été « présenté », coopté ; dès qu'un enfant y accédait, tous ses frères et sœurs pouvaient y être inscrits par la suite. Les enfants avaient accès par ces écoles à la bibliothèque de l'évêché, la seule existante en CFS jusque dans les années soixante. Mais l'effort éducatif concerna également les écoles publiques fréquentées par un plus grand nombre d'enfants. Mohamed Ibrahim Omar se souvient de « l'école du stade » qu'il fréquenta à partir de 1968 après la mise à la retraite de son père. Cette école était encadrée par un personnel dévoué, souvent inspecté (l'école venait d'ouvrir), sur les bancs se retrouvaient des Européens logés à proximité dans une cité construite pour les cadres locaux ou métropolitains. Le concours d'entrée au collège, un discours « *dans lequel on ne cessait de répéter les enjeux de l'avenir* », le suivi parental et une forte émulation entre les enfants ont souvent été les clés de la réussite scolaire de beaucoup ; en fin de cursus secondaire, les enfants de militaires réussissaient mieux au baccalauréat que la moyenne des enfants djiboutiens scolarisés[1].

L'accès à un logement décent fut également possible, notamment aux sous-officiers. Des logements collectifs ont été édifiés à Djibouti parallèlement à l'effort national d'après- guerre. Les cités « du stade », « de Lher », des « logécos[2] » furent en priorité destinées aux cadres locaux, aux sous-officiers, dont les revenus permettaient de rembourser les échéances. Comme en France, un système de location-vente permettait au bout de 5 ou 10 ans d'accéder à la propriété de l'appartement, symbole de la réussite dans une colonie où les « quartiers » étaient insalubres, ne disposaient pas de l'eau courante, et au réseau électrique déficient. Ibrahim Omar devient ainsi propriétaire au bout de trois ans, il remboursa par anticipation la somme due, illustrant par là même le pouvoir d'achat suffisant des cadres autochtones de l'armée française. Si Ibrahim occupe toujours son logement, Hussein Galdon l'a loué après avoir fait bâtir une maison quartier 7[3]. Ces logements sociaux étaient hétérogènes dans leur composition ethnique (des métropolitains vivaient aux côtés des autochtones de toutes origines), mais homogènes du point de vue social. Cette caractéristique a pu donner aux habitants, aux enfants en particulier, une identité propre, métissée, distincte de celle des quartiers dominés par un groupe particulier.

D'autres aspects, parfois anecdotiques, ont contribué à forger chez les enfants de militaires une identité particulière. Mohamed Younis Gouled, fils du tirailleur Younis Gouled Kamil, lequel ne resta que trois ans dans l'armée (1943-1946), fréquenta la garderie attenante à la Maison du combattant

[1] Témoignage de Mohamed Ibrahim Omar, Djibouti, mars 2012. Aucune étude sociologique ne peut confirmer ou infirmer ce témoignage, mais tous les facteurs étaient réunis pour la réussite scolaire des enfants.
[2] Expression désignant des logements accessibles à tous par un système de location-vente, massivement construits en métropole et dans les DOM-TOM entre 1953 et 1963 par la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts.
[3] Témoignages de Ibrahim Omar et Hussein Galdon Guedi, Djibouti, mars 2012.

boulevard de Gaulle. Aujourd'hui dévolue à une association sans relation avec les anciens combattants, cette garderie réservée aux enfants d'anciens combattants[1] était dirigée par une Malgache, Marie Ange. Les cinq enfants de la famille fréquentèrent cette garderie avant d'être inscrits à l'école primaire. Chaque matin ils bénéficiaient d'un petit déjeuner, on leur inculquait des règles d'hygiène, il y avait régulièrement des distributions de chaussures, des aides ponctuelles aux mères. Mohamed Ibrahim, accompagné par son père, fréquentait la kermesse annuelle de l'armée, enfants européens et africains s'amusaient sous les regards des parents. Les fêtes de fin d'année étaient l'occasion de bénéficier des cadeaux donnés par l'armée. Les frères plus jeunes de Mohamed n'ont pas bénéficié de ces mesures après la mise à la retraite de leur père. Ils résument leur sentiment de ne pas avoir eu exactement la même enfance par ce petit reproche régulièrement fait à leur aîné : « *toi, tu as tout eu…*[2] »

Cette identité caractérisée par le mélange des origines, la cohésion sociale a concerné ces « cités » édifiées après 1945 comme les premiers quartiers indigènes les plus bigarrés[3] (quartiers 1 et 2). D'anciens militaires originaires de l'intérieur de la CFS acquirent des parcelles constructibles à Dikhil, Ali Sabieh ; les militaires issus des lignages dont le territoire s'étend en Somalie ou en Ethiopie, édifièrent des maisons familiales à Hargeisa, Boorama, Jijiga, Dirē Dawa, ils les fréquentent encore aujourd'hui durant la saison chaude. Ces anciens militaires, comme d'autres citoyens djiboutiens, conservèrent en partie cet « entre-deux » caractéristique des migrations saisonnières ; on vit à Djibouti pour accéder aux services, on y vient pour affaires, pour toucher sa pension trimestrielle au consulat, mais on ne perd pas contact avec son lignage.

Si ces anciens militaires ont transmis des biens immobiliers, des entreprises, commerces à leurs enfants, ils ont également transmis des valeurs au travers de l'éducation, mais aussi de leur exemplarité. Moussa Miguil Dirir, enseignant à Ali Sabieh où son père, Miguil Dirir Bouh, ouvrit un petit commerce après sa mise à la retraite, se souvient de son civisme exemplaire. Jusqu'à ses derniers jours (il décéda en 2009), l'ancien militaire mettait un point d'honneur à payer ses factures d'eau, d'électricité dans les délais impartis. Les enfants de ces vétérans, précocement scolarisés, diplômés, ont tout naturellement été sollicités après 1977 pour occuper des postes de responsabilité à la tête des services du nouvel état indépendant, comme dans le système éducatif où le besoin d'enseignants s'est fait cruellement sentir. Sans forcément avoir été intégrés au personnel politique de premier plan, ces enfants de militaires constituent aujourd'hui une proportion non négligeable de la fonction publique djiboutienne : chef de service, conseiller de différents ministres, diplomate,

[1] Titulaires de la « carte du combattant » et pensionnés à ce titre.
[2] Témoignage de Mohamed Ibrahim Omar, Djibouti, mars 2012.
[3] Entretiens avec Yasmine Salem Saïd, Djibouti, mars 2012.

préfet, enseignant, officier dans la police, dans la gendarmerie, sont autant d'exemples de fonctions occupées par des enfants de militaires en République de Djibouti. L'enquête orale fut trop courte pour mesurer avec précision cette présence d'enfants de militaires dans les rouages administratifs, elle l'a cependant rapidement révélé. L'exemple paternel a été souvent mentionné au cours des interviews à propos du « sens du service public » qui anime la plupart des descendants interrogés.

Enfin, la cohésion du groupe des anciens combattants fut renforcée par des lieux de rencontre, de sociabilité spécifiques. Inaugurée en 1958, la Maison du combattant est située boulevard de Gaulle quartier 3, elle est un lieu de rendez-vous quotidiennement fréquenté par d'anciens militaires ou par leur famille ; on s'y retrouve pour discuter, mais aussi pour échanger des informations concernant les pensions. En 1976 est achetée quartier 5 une maison transformée en « maison de retraite » des anciens combattants, elle sert en réalité de pied-à-terre pour les vétérans habitant le Somaliland ou l'Ethiopie venus percevoir leur pension trimestrielle ou se faire soigner. Elle permet l'accueil de 12 personnes de passage et constitue également un lieu dans lequel les vétérans aiment à se rencontrer. Safia, petite fille du tirailleur Mahamoud Egueh, habitait une maison mitoyenne à cette « maison de retraite » et appartenant à l'ancien militaire, mais ce dernier préférait loger avec ses camarades lors de ses passages à Djibouti[1].

Quelle proportion de ces anciens militaires fut concernée par le changement socioculturel induit par leur présence dans l'armée française ? Il est malaisé de répondre avec précision tant les situations individuelles sont diverses, tout comme les types de contrats d'engagement ou de rengagement. Si l'on considère que l'impact socioculturel a été proportionnel à la durée de l'engagement, il nous faut distinguer deux périodes s'articulant autour du second conflit mondial. Les données statistiques portant sur la durée des engagements (chapitre 4) des recrues des deux conflits mondiaux révèlent la faible proportion de tirailleurs rengagés à leur retour de France (13.5% pour la Grande Guerre et 19% pour le second conflit mondial) ; après 1945 la situation s'inverse. L'impact aurait donc été plus fort en ce qui concerne les recrues les plus tardives, qui sont également les moins nombreuses. Cependant, il conviendrait d'ajouter aux rengagés d'avant 1945, tous les anciens militaires intégrés avant ou après leur temps dans l'armée dans la Brigade ou Milice indigène, et tous ceux qui valorisèrent leur engagement dans des emplois réservés. De même, par leur « visibilité » au sein de

[1] Entretien avec Safia Syad Mahamoud, Djibouti, mars 2012.

la société coloniale, les médaillés militaires (croix de guerre, médaille militaire, médaille coloniale et bien sûr légion d'honneur) honorés lors des commémorations, mis en avant et parfois aidés dans leur reconversion, ont profité plus que les autres de gratifications ou des passerelles avec la société coloniale. On peut donc estimer qu'au moins un tiers des tirailleurs des deux conflits mondiaux furent les plus concernés par « l'aventure ambiguë ». Après 1945, la majorité des recrues fut impactée, mais on peut également distinguer les hommes du rang du groupe des sous-officiers. Ces derniers ont le plus profité des mesures sociales réservées à partir des années cinquante aux cadres locaux. Engagés pour une durée plus longue et bénéficiaires d'avantages non négligeables comme l'accès au logement, à l'éducation pour leurs enfants, ils ont étoffé ce groupe social intermédiaire, cette classe moyenne naissante ancrée dans la fonction publique. Leurs enfants ont constitué une élite intellectuelle à cheval entre l'influence occidentale et le respect des traditions, participant activement à l'émergence d'une identité originale dans la Corne de l'Afrique, à l'émergence d'une nation. L'usage du français dans un environnement plutôt anglophone ou arabophone a renforcé sans aucun doute ce sentiment d'appartenir à une nation djiboutienne. Au final l'armée a bien eu une influence déterminante dans le changement socioculturel, la seule entreprise privée ayant eu un tel impact en CFS étant le chemin de fer. Mais cela n'a pas signifié une rupture avec la société précoloniale, les liens sont demeurés quasi intacts. C'est pourquoi le point de vue de Timothy Parsons au sujet des *King's African Rifles* est difficilement transposable en CFS :

« when a man joined the colonial army, his instructors tried to separate him from the society into which he was born. As an Askari, he learned a new language, experienced new styles of food and clothing, learned new forms of entertainment, and was often converted to a new religion. African soldiers cannot be studied in isolation from their social origins, but the army goal's was to detach askaris from their "kith and kin" by creating a distinctly privileged military culture[1]. »

Si l'habitude avait été prise jusque dans les années vingt de muter les tirailleurs recrutés en CFS dans des unités stationnées à Madagascar pour les éloigner de leurs attaches, ce n'est plus le cas à partir des recrutements précédant le second conflit mondial. Après 1945, les recrues affectées dans les unités servant sur la Grande Ile ou en Algérie ne le sont que pour deux ans, comme leurs homologues métropolitains. A l'heure des luttes pour l'indépendance, il n'y a pas eu en CFS de tentative pour couper les militaires autochtones de leur environnement lignager ou amical, pour les « détribaliser » afin de les fidéliser. Il faut plutôt y voir une tentative tardive de mettre en application les paravents humanistes et assimilateurs de la république coloniale, parallèlement à la prise de conscience progressive que l'ordre colonial ne pouvait être maintenu en l'état.

[1] Parsons T.H, 1999, p.104.

Chapitre 8 : Valoriser son expérience à des fins politiques. Les anciens combattants et la politisation en CFS

La politisation des anciens combattants africains avant la fin de la Seconde Guerre mondiale ne concerna pas la majorité d'entre eux faute de structures politiques intégrant leur expérience, leurs revendications. La Grande Guerre a cependant été un premier tournant dans l'engagement politique d'anciens militaires africains. Souvent considérés comme des « évolués » par leur éducation française, la plupart d'entre eux demeurent attachés au « mythe assimilationniste » entretenu par la république coloniale de l'Entre-deux-guerres ; ils n'en constituent pas moins les premiers jalons vers une remise en cause globale de la domination coloniale. Le rôle des diasporas noires dans les capitales européennes, leur action au sein des ligues des droits de l'homme ou le militantisme au sein du Parti communiste dans l'Entre-deux-guerres[1] furent à cet égard déterminants pour Lamine Senghor[2] ou Kojo Tovalou Houenou[3], deux anciens combattants de l'AOF revenus de la Grande Guerre. Installés à Paris, leur parcours est celui d'intellectuels, pionniers du nationalisme panafricain, mais peu suivis par la masse des anciens militaires rendus à la vie civile[4]. Cependant, si des parcours atypiques comme celui de Lamine Senghor restent l'exception, une véritable lame de fond s'élève peu à peu consécutivement à cette « aventure ambiguë » vécue durant le conflit et fort bien décrite par l'auteur malien Amadou Hampaté Bâ[5] : « Quand les rescapés rentrèrent au foyer en 1918-1919, ils furent la cause d'un nouveau phénomène social qui ne fut pas sans conséquence sur l'évolution future des mentalités : je veux parler de la fin du *mythe de l'homme blanc* en tant qu'être invincible et sans défauts. Jusque là, en effet, le Blanc avait été considéré comme un être à part : sa puissance était écrasante, imparable, sa richesse inépuisable, et de plus il semblait miraculeusement préservé par le sort de toute tare physique ou mentale. (…) Quand ces tirailleurs rentrèrent au pays, ils

[1] M'Bokolo E, 2004 (2e ed), pp 424-429.
[2] Front culturel sénégalais, *Lamine Senghor, vie et œuvre*, Dakar, 1979.
[3] Derlin-Zinsou E et Zouménou L, *Kojo Tovalou Houenou précurseur 1887-1936. Pannégrisme et modernité.* Paris, 2004.
[4] Au Dahomey (Benin actuel), Dorothée Lima, ancien tirailleur, créa le premier journal local : le «Guide du Dahomey » et revendiquait « le Dahomey aux Dahoméens ». Mais sa portée fut limitée.
[5] Bâ (A. Hampaté) [1991], *Amkoullel, l'enfant Peul, mémoires*, Paris, Actes Sud, 409 p.

racontèrent, au fil des veillées, tout ce qu'ils avaient vu. Non, l'homme blanc n'était pas un surhomme bénéficiant d'on ne savait quelle protection divine et diabolique, c'était un homme comme eux, avec le même partage de qualités et de défauts, de force et de faiblesse. Et quand ils découvrirent que leurs médailles et leur titre d'ancien combattant leur valaient une pension inférieure de moitié à celle des camarades blancs dont ils avaient partagé les combats et les souffrances, certains d'entre eux osèrent revendiquer et parler d'égalité. C'est là, en 1919, que commença à souffler pour la première fois un esprit d'émancipation et de revendication qui devait finir, avec le temps, par se développer dans d'autres couches de la population. » Cette remise en cause progressive au cours de l'Entre-deux-guerres, inspirée par l'engagement des milliers de tirailleurs d'Afrique de l'ouest, peut-elle être transposée à la Corne de l'Afrique et à la CFS en particulier ? Nous verrons plus en avant que le contexte de la première moitié du XX^{e} siècle fut quelque peu différent, en raison notamment du caractère exogène des recrutements entrepris en CFS.

Dès la fin du second conflit mondial, la nouvelle génération de militaires africains démobilisés entend rester dans l'espace public afin de défendre ses droits et peser dans les évolutions politiques de l'Empire. La Conférence de Brazzaville ouvrit des perspectives d'égalité et d'évolution politique (même modestes), concrétisées par l'instauration progressive de droit de vote des « sujets » devenus citoyens français en 1946 (loi Lamine Gueye). Myron Echenberg notait dans sa synthèse consacrée aux tirailleurs sénégalais : « s'il est généralement admis que les anciens soldats exercèrent une influence certaine dans les transformations politiques qui accompagnèrent cette percée, l'ampleur de leur participation n'a jamais fait l'objet d'études très approfondies[1]. » Les historiens anglo-saxons ont été plus prolifiques sur cette question de l'engagement des anciens combattants dans les luttes nationales. Les émeutes de 1948 au Ghana (Gold Coast) ont donné lieu à des controverses sur la place des vétérans démobilisés, tour à tour considérés comme l'avant-garde de la lutte pour l'indépendance[2], ou comme simples spectateurs[3]. Timothy Parsons rejoint David Killingray dans son étude sur les *King's African Rifles*. Pour cet auteur, seuls les plus éduqués des militaires africains furent ouvertement nationalistes, la plupart ne s'engagèrent pas, mais il est difficile de déterminer à quel degré les *askaris* kenyans sympathisèrent avec la cause Mau-Mau[4], tout à la fois révolte à caractère nationaliste, ethnique mais aussi sociale. Pour T. Parsons, l'impact des militaires africains aurait été bien plus déterminant dans le domaine économique et social que politique[5].

[1] Echenberg M, 2009, p.257.
[2] Israel Adrienne.M, 1987.
[3] Killingray D, 1983.
[4] Parsons T.H, 1999, pp. 209-216.
[5] *Ibidem*, p. 224.

Ces débats sur le degré d'implication des vétérans en politique après 1945 concernent évidemment les anciens militaires recrutés à Djibouti. Deux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale ont été des figures majeures de la lutte pour l'indépendance de la CFS, Mahmoud Harbi et Ahmed Goumaneh ; cependant, la place réelle des anciens militaires originaires de la CFS en politique ne se résume pas à ces trajectoires individuelles. Mais les sources écrites portant sur la vie politique de la CFS des années cinquante et soixante sont limitées, et peu objectives, en particulier pour ceux qui devinrent des leaders contestataires. Elles occultent les facteurs ayant contribué à leur ascension, à leur radicalisation, et elles sont particulièrement biaisées par le regard condescendant et réprobateur des rédacteurs des rapports, notes, concernant l'émergence d'une conscience politique dans ce petit territoire d'outre-mer décolonisé tardivement. Retrouver leur trajectoire individuelle impose, comme dans les premiers chapitres, de se pencher sur le contexte global dans lequel elles s'inscrivent, la politisation en situation coloniale constitue l'arrière plan de ce chapitre. Cette question semble a priori facile à aborder, le système électoral mis en place dans les années quarante et cinquante permit à de nombreux Africains de s'exprimer par le vote, et donc de contester l'ordre colonial. Cette lecture du processus de politisation sous-entend qu'elle s'est faite « par le haut », c'est-à-dire par une intégration à la structure englobante (la démocratie occidentale) rendue possible par l'introduction du suffrage universel dans les colonies et par l'acculturation des nouvelles élites émergentes.

Cette question n'est pas sans rappeler les débats en histoire rurale autour de la politisation des campagnes françaises souvent présentées comme archaïques, rétives au progrès et inféodées aux notables locaux, ayant pour seule arme de contestation le recours à l'émeute violente et localisée. Maurice Agulhon dans son étude sur les paysans varois sous la II^{e} République[1] insiste notamment sur les différents lieux de sociabilité (cercles, confréries, « chambrées ») dans la diffusion des idées républicaines, progressistes. Selon ce schéma, il s'agit d'une « descente du politique vers le bas », des élites urbaines aux masses rurales progressivement réceptives aux idées nouvelles grâce à l'introduction du suffrage universel, aux progrès de l'éducation. « Sociabilité méridionale » et « intermédiaires culturels » auraient permis une « politisation par imprégnation » des masses rurales. D'autres auteurs considèrent que la politisation s'est faite au travers des luttes locales[2], la remise en cause des rapports de production sur le terrain conduisant à la politisation des communautés rurales préoccupées avant tout par leurs difficultés matérielles. Cette « politisation par le bas » aurait été consubstantielle de la culture populaire : « les rituels de la communauté villageoise, de la famille, de la vie religieuse sont investis d'une dimension politique et utilisés pour diffuser des notions politiques

[1] Agulhon M, *La République au village*, Paris, 1979 (2^{e}éd.)
[2] Mac Phee P, *Les semailles de la République dans les Pyrénées orientales 1846-1852*, Perpignan, 1995.

abstraites[1]. » Ce processus de politisation a donc été long et complexe, différent d'un espace à l'autre, cumulatif dans la mesure où de nombreux paramètres se conjuguent pour mener à une prise de conscience politique.

Peut-on transposer ce débat à l'Afrique, à la CFS de l'après 1945 ? Si la politisation peut être considérée comme un élément de modernité, comment une démarche individuelle peut-elle mener à l'engagement pour une cause nationale (l'indépendance), voire panafricaine, panarabe ou pan-somalie ? Dans ces trajectoires individuelles, que reste-t-il du fond communautaire caractéristique des sociétés préindustrielles ou précoloniales ? L'armée a-t-elle produit (ou contribué à produire) de nouvelles notabilités ? Dans quelle mesure ces anciens militaires peuvent-ils être considérés comme des intermédiaires culturels ?

1. Les voies de la politisation en situation coloniale : le cas de la CFS

La politisation des colonisés doit-elle être datée des premières élections concédées par la métropole après le second conflit mondial, ou bien débute-t-elle avant que les sources coloniales n'en fassent expressément mention ? Quels furent les vecteurs de cette politisation et le rôle des anciens combattants djiboutiens (ou autochtones pour éviter tout anachronisme) dans ce processus ? Cet engagement est-il le produit de « l'aventure ambiguë », d'une prise de conscience au contact d'une institution reproduisant la situation coloniale, ou de trajectoires strictement personnelles ?

1.1 La ville, lieu de structuration et de contestation

Alors que la vie politique devient intense en CFS et qu'une majorité de la population semble avoir rejeté la perspective d'une indépendance immédiate, le rapport d'un officier des troupes de marine sur les pasteurs afar de la région de Tadjoura (au nord de la CFS) notait : *« politique : les nomades n'ont pas d'opinion, ils pensent et votent comme l'okal[2] de la tribu[3]. »* L'arrière-pays aurait été moins réceptif aux mots d'ordre politiques, le contrôle des autorités traditionnelles ou désignées par

[1] Deloye Y., 1997.

[2] Okal ou akel (singulier) : personne appointée servant d'intermédiaire avec l'administration coloniale. Considérée comme un notable, son autorité est cependant relative dans le cadre d'une « démocratie pastorale ».

[3] CHETOM 15H89, reconnaissance effectuée par le 16e bataillon d'infanterie de Marine dans la région de Tadjoura (mars 1959).

l'administration un gage de stabilité. La ville, et en particulier le chef-lieu, serait donc le lieu privilégié de la contestation, c'est pourquoi les recrutements de l'armée ou de la milice indigène se sont après 1945 résolument orientés vers l'arrière-pays. La ville foyer d'agitation politique n'est assurément pas une spécificité locale, ni africaine. Ce lieu concentre les emplois les plus rémunérateurs, les rares possibilités de s'instruire. Les militaires et employés de la fonction publique locale et du secteur privé, les coolies et chauffeurs du port, tout comme les petits commerçants indigènes, constituent un embryon de prolétariat et de petite bourgeoisie en cours de politisation au tournant de la Seconde Guerre mondiale. La ville est également le lieu où se concentrent les « jeunes », ceux qui contestent le plus les aînés pour leur incapacité à inverser les rapports sociaux et politiques : *« au fur et à mesure de leur évolution, les jeunes somalis prennent conscience du retard qu'ils ont sur les Arabes et vont jusqu'à accuser leurs pères de s'être montrés trop sensibles au bakchich*[1] *»*. Qui sont ces « jeunes » ? Doit-on délimiter cette « jeunesse » par l'âge (approche démographique) et considérer qu'il s'agit des 15-25 ans, ou bien doit-on tenir compte du statut social ou matrimonial[2] (individus célibataires) ? Dans le cadre d'une société pastorale dans laquelle se marier est une étape indispensable pour accéder à un statut, à une respectabilité, les contraintes liées à l'accumulation d'une dot peuvent repousser une union matrimoniale à un âge avancé, car fonder une famille est le véritable cap à franchir pour accéder au statut d'adulte ayant droit à la parole dans les assemblées coutumières. Tracer les contours précis de cette « jeunesse » est donc complexe.

Moins bien contrôlés par les aînés en milieu urbain, ces « jeunes » (ou cette « génération ») sont les plus politisés car les plus concernés par les difficultés sociales, les emplois croissant moins vite que la population[3]. Ils constituent le fer de lance de la contestation, et sont les vecteurs de la politisation des pasteurs : *« ce désir de mieux vivre et le fait que les structures coutumières peuvent un jour éclater sous la poussée des jeunes embrigadés dans les formations politiques du chef-lieu, sont les facteurs possibles d'une évolution du monde de la "brousse"*[4]*. »* On retrouve là le schéma de la «politisation par imprégnation» des ruraux grâce aux intermédiaires culturels formés dans les villes, à la circulation des idées, à la diffusion de pratiques sociales nouvelles, à de nouveaux lieux de sociabilité transcendant les clivages sociaux et communautaires.

[1] MAE, série K Afrique, sous série CFS 1944-1952, dossier 1, rapport du gouverneur 3e trimestre 1948.
[2] D'Almeida-Topor H, 1992.
[3] Coquery-Vidrovitch C, 1986.
[4] MAE, série Afrique-Levant, sous série CFS 1960-1965, synthèse politique du Chef du territoire de la CFS, juin 1962.

A. Clubs, associations et syndicats

Il est difficile de brosser le tableau des différentes voies de la politisation en l'absence de sources diversifiées. Les seules disponibles restent les archives coloniales, elles consistent en des notes de renseignements des services de surveillance du territoire, des rapports de synthèse des gouverneurs, mais l'ensemble ne constitue pas une série cohérente et continue. Ces sources partiales sont en outre mal renseignées sur la vie intérieure de ces associations dont elles ne connaissent que la partie émergée, celle des rapports avec l'autorité coloniale. Aucune archive écrite émanant de ces associations autochtones n'a été retrouvée, la tâche est donc encore immense pour la recherche historique. Au gré des archives consultées, quelques constatations s'imposent : l'activité des ces structures associatives à caractère social ou politique ne débute pas avec l'introduction d'un système représentatif en CFS, les conflits sociaux et politiques se sont souvent confondus comme ailleurs dans l'Empire, leur identité communautaire est forte.

La ville fut bien évidemment le lieu privilégié de la politisation, mais en l'absence d'informations nous ne pouvons pas conclure que les pasteurs de l'intérieur furent étrangers au processus. Les autorités coloniales semblent ne s'être intéressées à la vie des « quartiers » indigènes qu'au moment de crises. Durant le premier conflit mondial, la révolte derviche et l'appel à la « guerre sainte » du sultan ottoman ont incité à la surveillance de la ville indigène[1] et de certaines confréries religieuses (*tariqa*) comme la *Ahmedia*. Les heurts sur le port le 1er mai 1937 (affrontements sanglants entre chauffeurs arabes et somalis), tout comme les craintes de manipulations italiennes ont multiplié les rapports politiques dans les années précédant le second conflit mondial[2]. On apprend ainsi que les différentes composantes de la population indigène de Djibouti étaient structurées en clubs ou sociétés de bienfaisance. En 1937 il existe dans le chef lieu plusieurs associations « *dites djamiahs, qui n'ont pas d'existence légale et au sein desquelles des indigènes, employés dans des bureaux ou des entreprises italiennes, se montreraient particulièrement actifs*[3]*.»* Ali Bahdon est quant à lui président de la Société de bienfaisance somalie, dont l'existence est attestée dès 1934[4]. L'association se veut apolitique, mais se donne comme objectif de « *porter aide, secours et assistance à tous les indigènes de race somalie qui, malades ou involontairement sans travail, ne peuvent subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille*[5] ». Le président de cette société est également soupçonné de collusion avec les

[1] ADN, Aden 1858-1942, Aden 9, se reporter également au chapitre 5.
[2] SHD-T 7H5
[3] *Ibidem*, rapport mensuel juillet 1937.
[4] Dubois C, 2007, p.44, note 36.
[5] On appréciera dans cette profession de foi l'acuité de la misère sociale des quartiers indigènes de Djibouti, la place des Somali dans la prospérité apparente de la ville coloniale.

puissances rivales, l'Allemagne dans son cas[1]. Ainsi l'administration diabolisa volontiers ce qu'elle ne connaissait pas, ou bien en soupçonnant ces associations de saper l'autorité coloniale, ou bien en les accusant d'être des officines destinées uniquement à drainer des fonds pour l'usage personnel de leurs responsables[2]. Le conflit social du 1er mai 1937 a été l'occasion de mettre en lumière le Syndicat des gens de mer créé en décembre 1936 (écho du Front populaire en CFS[3]), présidé par Ali Adaoua. On peut rapprocher cet évènement de la situation en AOF. Dans cette partie de l'empire français, l'année 1937 fut marquée par de nombreuses grèves, notamment à Dakar, Rufisque, Saint-Louis et Kaolak pour ce qui concerne les dockers. Le Front Populaire suscita l'essor d'un syndicalisme africain autonome des centrales métropolitaines, en particulier dans les chemins de fer. Leurs revendications s'exprimèrent notamment dans la grande grève de Thiès en 1938 qui concerna avant tout les précaires du secteur regroupés au sein du syndicat « indigène » du Dakar-Niger. En CFS, ce premier syndicat autochtone[4] est composé à sa création exclusivement de Somali, il devient le porte-parole des revendications des chauffeurs somalis lésés par les Messageries Maritimes, lesquelles n'embauchaient jusque là que des chauffeurs arabes. La « réconciliation » consécutive aux trois morts causés par les affrontements fut basée sur des promesses d'embauche mais aussi des efforts de rapprochement entre communautés. Le Syndicat des gens de mer accepta l'adhésion de chauffeurs arabes, un « comité d'entente » fut constitué avec des notables de la ville, la demande de création d'un « Club de la jeunesse arabe » fut momentanément repoussée, on aurait préféré une association ouverte à toutes les communautés désignée sous le nom de « Club de la jeunesse musulmane »[5]. Le Club de la jeunesse arabe est cependant créé officiellement le 28 août 1938 en présence du gouverneur, il fut à l'origine présidé par de jeunes notables de la place, Abdul Karim Dorani et Saïd Ali Coubèche[6]. Avant la guerre, la communauté indienne de confession musulmane a eu sa propre association créée officiellement en 1933, son activité a été, d'après les sources, très limitée[7]. Autour de ces clubs gravitent des associations sportives ou culturelles, paravents pour les discussions politiques où l'on cultive un « entre-soi », en particulier au sein de la communauté arabe de Djibouti[8] : club de football, de gymnastique, « Fleur de l'islam »…

[1] SHD-T 7H5, rapport mensuel juillet 1937.
[2] SHD-T 7H5, rapport mensuel juillet 1937.
[3] Coquery-Vidrovitch C, 1986.
[4] Il convient de noter l'existence avant la Seconde Guerre mondiale du syndicat des cheminots affilié à la Confédération Générale du Travail. L'un de ses dirigeants, J.C Martine, devient député de la CFS lors de la première législature de la IVe République.
[5] SHD-T 7H5, rapport de février-mars 1938.
[6] MAE, série Afrique 1918-1940, sous série CFS, dossier 7. Ministère des colonies (2e bureau) au ministère des affaires étrangères, 5 janvier 1939.
[7] MAE, série Afrique-Levant 1953-1959, sous série CFS. Courrier du gouverneur au ministère de la France d'outre-mer, 19 mars 1957.
[8] Dubois C, 2007, p.44

Après 1945 la vitalité associative en CFS ne retombe pas. Début 1958, le rédacteur d'une note de renseignement[1] relève : *« Djibouti compte plus d'une douzaine de clubs, ce qui est beaucoup pour une ville d'environ 30 000 habitants*. » Sur le modèle du Club de la jeunesse arabe présidé par Saïd Ali Coubèche jusqu'en 1959, est créé fin 1946 le Club dankali et somali censé défendre les intérêts des « autochtones » face à la réussite de la communauté arabe de la ville. Ses leaders sont deux figures majeures de la vie politique naissante en CFS, Mahmoud Harbi (ancien matelot des Forces Navales Françaises Libres, président du club) et Hassan Gouled (1er président de la République de Djibouti, vice-président du club)[2]. Faute de documentation précise, la longévité de ce club est difficile à établir (tout comme sa vie interne) ; début 1958 le Club dankali (afar) est présidé par Abdallah Mohamed Kamil[3] , sénateur de la CFS de 1959 à 1965[4], allié politique de Hassan Gouled. Aux côtés de ces clubs « locaux » existe une antenne du *Somali youth club* créé en 1943 à Mogadiscio. Peu actif selon les services de renseignements, il aurait compté en 1958 une soixantaine de membres dont à peine une vingtaine étaient réellement militants. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce club peu après.

On le constate, ces clubs ont été une fabrique de leaders d'opinion en CFS, ils reposent largement sur un groupe, une ou plusieurs communautés ethniques, ou bien encore sur une base clanique (Issa, Afar, Gadabuursi, Djibril Abokor). Ils rassemblent une jeunesse urbaine tournée vers la modernité, et permettent aux jeunes orateurs de se former à la structuration d'un groupe, de concurrencer les leaders traditionnels (les aînés). Ils eurent également une action positive dans la demande éducative en encourageant les parents à inscrire leurs enfants à l'école de la République, ou bien ont pallié ses insuffisances en organisant des cours du soir[5]. L'administration coloniale ne semble pas avoir, avant 1945, encouragé de tels regroupements ; mais la représentativité qu'elle introduit à partir de cette date, sa politique consistant à louvoyer au mieux de ses intérêts en divisant les différents groupes pour maintenir sa présence dans ce petit territoire d'outre-mer ont sans aucun doute contribué à renforcer les divisions communautaires[6]. De même, la chronologie de ces différentes structures démontre à nouveau la précocité de la communauté arabe dans l'entrée en modernité sociale, son insertion à la ville et à sa vie sociale.

[1] ANOM Affaires politiques carton 2304, Documentation succincte sur les éléments de la situation politique en CFS, 26 février 1958.
[2] Dubois C, 2007, p.78.
[3] ANOM Affaires politiques carton 2304, Documentation succincte sur les éléments de la situation politique en CFS, 26 février 1958.
[4] http://www.senat.fr
[5] Thompson V et Adloff R, 1968, p.153
[6] Précisons cependant que les listes en concurrence lors des échéances électorales étaient toutes multiethniques. Le leader d'une liste de candidats et ses principaux colistiers sont donc déterminants pour représenter une communauté.

Somali et Afar ont pour leur part largement utilisé l'action syndicale comme tremplin, action syndicale et politique se confondent dans bien des cas. L'émeute tragique du 1er mai 1937 est à la fois l'expression d'un malaise social (trouver un embarquement sur un navire faisant escale) et d'une frustration politique tournée contre une communauté dominée par de riches commerçants mais essentiellement composée d'une main d'œuvre extérieure privilégiée (la communauté arabe). Les voies de la politisation ont donc également transité par la structuration syndicale. Il faut attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour voir se multiplier les syndicats en Afrique comme en CFS.

Catherine Coquery-Vidrovitch[1] et Frederick Cooper ont bien montré comment les mouvements de grève en AOF de l'immédiat après-guerre ont été autant d'occasions de politiser les revendications dans un cadre colonial où n'existait pas de «législation raciale ségrégationniste », mais dans lequel « l'assimilation restait officiellement le but à atteindre[2]. » Lors de la grande grève des chemins de fer en AOF (1948-1949), les revendications portant sur l'établissement d'une seule hiérarchie égale pour tous et des avantages sociaux identiques ont précédé la remise en cause globale de la situation coloniale[3]. En CFS, le syndicalisme s'implante réellement à partir de 1946-1947. Mais c'est la promulgation du Code du travail en 1953 qui facilite son éclosion[4]. Mahmoud Harbi, ancien combattant, fut l'un des leaders syndicaux avant de s'engager en politique, il œuvre notamment à l'unification des syndicats et à leur affiliation à la CGT-FO en 1954[5]. Ce type de structuration rendit l'action syndicale plus efficace, on la doit au modèle social français : « le système français permettait aux salariés de mieux se structurer. Cela n'impliquait pas nécessairement que les syndicats deviennent moins politisés. En effet, le fait même qu'ils soient régulés par l'état donnait aux syndicats une raison et des moyens pour poser leurs revendications en termes politiques, au nom de tous les travailleurs[6]. » Tom Killion relevait au sujet du chemin de fer franco-éthiopien que le noyau d'organisation des cheminots[7] avait pour origine les ateliers centraux de Dire Dawa en Ethiopie où la gestion ethnique du personnel ne s'exerçait pas[8]. Certes il s'agissait dans ce cas d'une forme d'aristocratie ouvrière composée de Grecs, Italiens, Levantins, Amharas ou Somali, tous qualifiés ; mais leurs actions ont toujours été soutenues par la bourgeoisie amhara avec laquelle le personnel qualifié entretenait des relations étroites. Après 1945, les revendications sont partiellement

[1] Coquery-Vidrovitch C, 1992 (2e ed), pp.324-325.
[2] *Ibidem*
[3] Cooper F, 2004, p.230.
[4] Dubois C, 1997, p.293.
[5] ANOM Affaires politiques carton 2304, Documentation succincte sur les éléments de la situation politique en CFS, 26 février 1958.
[6] Cooper F, 2004, p.252.
[7] Coquery-Vidrovitch C, 1992 (2e ed), l'auteure évoque « les cheminots, aile marchante du syndicalisme africain. »
[8] Killion C.T, 1992, p.587

soutenues par le pouvoir éthiopien bien décidé à changer les rapports de domination avec la France ; les grèves de l'immédiat après-guerre s'inscrivent donc dans ce schéma de remise en cause globale de la domination française dans cette partie de l'Afrique.

L'enclave du chemin de fer a constitué un exemple pour tous les salariés de la CFS. Peu industrialisée, composée le plus souvent d'une main d'œuvre précaire, peu syndiquée (pour des salariés pauvres la cotisation est un obstacle de taille), les conflits sociaux en CFS n'en sont pas moins nombreux. Les archives se font l'écho régulier de mouvements de grève après 1945, elles sont autant d'occasions de mettre en porte-à-faux le discours rassurant du colonialisme finissant. L'action syndicale a donc été un puissant levier politique pour la remise en cause de la domination coloniale, elle a été également une tribune pour des leaders d'opinion, une école pour des autodidactes qui découvrirent les arcanes de l'administration coloniale tout comme la solidarité de leurs homologues métropolitains. De même ces syndicats multiethniques, pluriconfessionnels, ont constitué des lieux de brassage des populations, ils ont offert une alternative aux communautarismes. Si les archives le permettaient, une enquête minutieuse de la présence des anciens militaires dans ces syndicats (comme adhérents ou membres des bureaux) pourrait être utile pour comprendre la maturation des idées politiques, en particulier dans certaines branches comme les transports[1]. Philippe Oberlé et Pierre Hugot évoquent « le tout puissant syndicat des taxis » dans lequel d'anciens militaires reconvertis devaient être très actifs. Cette profession est encore aujourd'hui marquée par la présence d'anciens militaires ou policiers propriétaires de véhicules. Or, le chauffeur de taxi n'est-il pas, aujourd'hui encore en République de Djibouti et partout en Afrique, un de ces intermédiaires culturels décrits par Maurice Agulhon ?

Si les voies de la politisation sont relativement aisées à identifier en milieu urbain, il n'en n'est pas de même en zone rurale. Bien sûr l'activité syndicale se répand dans les petits centres urbains, notamment à Ali Sabieh, station du chemin de fer. Mais il est difficile de suivre la progression de la politisation chez les pasteurs de l'arrière-pays. Une note de synthèse politique permet cependant de lier les avancées sociales obtenues en ville à la politisation des ruraux : *« les revendications des agents du secteur public, les tractations politiques du chef-lieu n'atteignent encore pas directement les populations des cercles de l'intérieur habitués à une vie simple mais rude dans un pays aux conditions écologiques sévères. Cependant, il est prévisible que les bédouins ne mèneront pas toujours une vie fruste au rythme des nomadisations ancestrales. Un commandant de cercle signale déjà que le désir d'amélioration du genre de vie gagne du terrain et commence à s'implanter chez les*

[1] Oberlé P et Hugot P, 1985, p.167.

bédouins[1]*. »* On retrouve dans ces phrases les qualités recherchées des pasteurs itinérants par les recruteurs de l'armée, mais aussi le changement générationnel en cours dans l'arrière-pays poussant les plus jeunes à aspirer à autre chose que le pastoralisme. Les pasteurs sont également des porteurs de nouvelles, ils informent par leurs déplacements les différentes composantes du groupe auquel ils appartiennent. A l'image des marchés dans les zones rurales reculées d'Europe, lieux d'échanges d'informations par excellence, les itinéraires des pasteurs éleveurs sont les liens par lesquels circulent les informations, les idées, parfois déformées, amplifiées. Les rapports évoquent « *la propagande chuchotée*[2] » gagnant l'arrière-pays et transgressant les frontières grâce aux pasteurs itinérants. L'autorité coutumière des Somali Issa qui réside en Ethiopie est en contact permanent avec les différentes composantes du groupe : *« les nouvelles que reçoit l'Ougaz des Issas nomades transhumant tant en Ethiopie qu'à l'ouest de la Côte française des Somalis indiquent une même préoccupation. L'Ougaz en voit la cause dans les bruits qui se colportent venant des villes ou grands villages (Djibouti, Ali Sabieh, Aïcha, Dire Dawa*[3]*) où les citadins ne cessent de s'entretenir de cette affaire*[4] *qui leur tient à cœur*[5]*. »*

B. La place des nationalismes dans le processus de politisation en CFS

La coexistence dans la ville de Djibouti de plusieurs communautés est la raison pour laquelle se mêlent les influences de plusieurs nationalismes à l'heure des décolonisations. Dès la fin des années trente, c'est le nationalisme arabe qui inquiète le plus, il est également le plus précoce[6] et concerne en premier lieu la communauté arabe de Djibouti, mais pas seulement. Après les affrontements entre chauffeurs arabes et somalis le 1er mai 1937, des articles défavorables à la France paraissent dans des journaux nationalistes égyptiens et dans *El Ouma*[7], journal des nationalistes algériens fondé par Messali Hadj[8]. Ces articles auraient été rédigés par de *« jeunes turcs* » de la communauté arabe de Djibouti, c'est-à-dire des jeunes issus des familles commerçantes de Djibouti qui *« lisent les journaux, entretiennent des rapports avec les pays voisins, notamment avec Aden, le Yémen, l'Egypte, la Syrie, et s'intéressent à l'évolution de l'Islam dans le monde*[9]*. »* Les Somali également lisent cette presse nationaliste : *« il y a peu de temps encore, les feuilles arabes n'étaient lues que par les Arabes.*

[1] MAE, série Afrique-Levant, sous série CFS, dossier 14, synthèse politique du chef du territoire, juin 1962.
[2] MAE, série Afrique-Levant 1953-1959, sous série CFS, note sur la situation à Djibouti, 22 mai 1956.
[3] Il s'agit des stations du corridor ferroviaire menant à Addis-Abeba.
[4] Affrontements intercommunautaires survenus à Djibouti le 19 janvier 1949.
[5] MAE, série Afrique 1944-1952, sous série Djibouti, dossier 1. Courrier du consul de France à Dire Dawa au gouverneur de la CFS, 14 février 1949.
[6] Rodinson M, 2002, pp. 90-100.
[7] SHD-T, 7H5, rapport mensuel juillet 1937.
[8] Stora B, 1986. Le journal *El Ouma* fut fondé par Messali Hadj en 1930, il fut le journal de l'Etoile-Nord-Africaine. Le 14 juillet 1936, lors de la manifestation organisée par M. Hadj à Paris, on pouvait lire sur les pancartes : *« Libérez l'Afrique du Nord, libérez la Syrie, libérez le monde arabe. »*
[9] MAE, série Afrique 1918-1940, sous série CFS, dossier 7, rapport du gouverneur de la CFS (juin-juillet 1938).

Depuis que se sont constitués des sociétés et syndicats somalis, les chefs de ces associations ont cru prouver leur évolution vers le modernisme, en s'abonnant à ces journaux[1]*. »* Ces années trente ont également été décisives dans le processus de politisation et d'affirmation nationaliste dans l'espace somali. Les commerçants, les transporteurs, ont été déterminants dans le développement du pan-somalisme. Enrichis par l'essor du commerce dans la Corne, par les ventes de bétail consécutives aux besoins des armées, par la progression du pouvoir d'achat des pasteurs et d'une classe moyenne émergente dans les centres urbains[2], ils constituent une « petite bourgeoisie » instruite, structurée en associations culturelles ou professionnelles d'où sont issus les clubs et ligues nationalistes[3].

A la fin du second conflit mondial en CFS, les autorités sont encore préoccupées par le nationalisme arabe. Les indépendances des anciennes possessions françaises au Moyen Orient et l'affaiblissement de la métropole semblent attiser les revendications : *« on apprend de Djibouti que les élections qui auront lieu au mois d'octobre*[4] *sont la cause certaine d'agitation dans les milieux indigènes arabes et somalis. Le 17 septembre des affiches manuscrites ont été placardées en ville. Ces placards disent en substance : " que les Arabes de Djibouti sont chez eux et qu'ils veulent leur indépendance comme ceux de Syrie et du Liban, les Français sont pauvres, il n'y a rien à attendre d'eux*[5]*". »* La révolution égyptienne et le gouvernement nationaliste dirigé par Nasser (juillet 1952), puis sa rupture avec l'Occident en 1956[6] vont accroître l'influence du nassérisme en CFS, verrou Sud de la mer Rouge alors que l'expédition de Suez est un fiasco pour la métropole[7]. Durant les premiers mois de l'année 1957, plusieurs arrêtés interdisent la vente et la diffusion de quatre journaux arabes et de treize revues, toutes d'origine égyptienne[8]. L'Egypte de Nasser constitue bien un modèle, et très certainement un soutien financier efficace à de jeunes formations politiques dépourvues de tout.

Parmi les résistances africaines au colonialisme, le personnage de Mohamed Abdullah Hassan surnommé par les Britanniques le « *mad mullah* » occupe une place centrale dans la Corne de l'Afrique. Pionnier du nationalisme somalien, il fut considéré comme un vecteur de la modernité

[1] SHD-T, 7H6, rapport sur l'évolution islamique de la CFS par le gouverneur, 18 septembre 1937.
[2] Markakis J, 1987, p.52.
[3] Gershekter C.L , 1985, pp.29-31. Par exemple, au Somaliland anglais, *la Somaliland National League* est intimement liée à sa création en 1946 à la *Somali Transport Company*.
[4] Première assemblée constituante.
[5] MAE, série Afrique 1944-1952, sous série Djibouti, dossier 1, note de la Direction générale des études et des recherches à la Présidence du Gouvernement provisoire, 21 septembre 1945.
[6] Rodinson M, 2002, p.102.
[7] Le Monde, « *Le tentacule oriental* » de A. Duquet, 28 août 1958 : « Trop absorbée par les dangers du nationalisme panarabe nord-africain, la France a tendance à ne pas suffisamment voir le péril que représente, pour elle et pour ses territoires de l'océan Indien, le tentacule oriental qui s'apprête a faire de la mer Rouge une mer arabe avant d'en faire une mer soviétique : or ce sont les communications entre l'Europe et l'Asie, c'est tout le ravitaillement en hydrocarbures en provenance du Moyen-Orient, c'est l'avenir immédiat de Djibouti et Madagascar, c'est le sort de l'Ethiopie qui est en jeu. »
[8] ANOM , cabinet militaire CFS 3C14. Arrêtés du 12 février et 18 avril 1957.

politique dans l'espace somali par sa volonté d'effacer toute référence au clanisme au profit d'une entité nationale unique placée sous la bannière de l'islam. Héros de la cause nationale somalie, ses admirateurs purent évoquer son avant-gardisme au point que « s'il était né un demi-siècle plus tard, Mohamed Abdulle Hassan n'aurait certes pas été renié par ces leaders islamo-progressistes, dont les média nous signalent la présence chaque fois que, dans un pays, un peuple opprimé secoue les chaînes que lui impose un régime féodal, colonial ou néocolonial, manipulé par les forces de l'impérialisme[1]. » Après l'écrasement du mouvement derviche en 1920, son action se perpétua dans la riche poésie somalie[2] qui transmit aux générations postérieures l'idée d'une grande cause débarrassée des clivages claniques[3]. Cette transmission orale fut l'une des voies les plus méconnues par les Occidentaux de la politisation des pasteurs éleveurs de la Corne de l'Afrique.

Au tournant du Second conflit mondial, le nationalisme somali est surtout incarné par le *Somali Youth Club* (SYC) fondé à Mogadiscio en 1943. Partisan d'une « Grande Somalie » et de la fin du clanisme, soutenu un temps par Londres[4], les progrès de ce club dans l'espace somali sont rapides, particulièrement dans l'ancienne colonie italienne et en Ogaden[5]. Des antennes du club sont fondées à Jijiga et Hārēr en Ethiopie, mais les rivalités claniques dans cette zone nord de la Corne (conflits d'usage sur les parcours des troupeaux des clans Issaq sous protection britannique en Ogaden) viennent atténuer l'influence du SYC[6] concurrencé par la création de la *Somaliland National League* en 1948[7]. Malgré ces limites, l'influence de la *Somali Youth League* (en 1947, le *Somali Youth Club* s'ouvre aux plus de trente ans et devient la *Somali Youth League*) est réelle dans l'espace somali, en CFS également. Une note de renseignement non datée sur le nationalisme somali (probablement de 1948) nous apprend que la SYL de Dirē Dawa en Ethiopie a contacté en mars 1947 le président du Club dankali et somali (Mahmoud Harbi), *« mais la propagande nationaliste n'a eu que peu de succès tant auprès du club, qu'auprès des isolés. Hormis une dizaine d'indigènes, la population autochtone de Djibouti estime "que les histoires de Mogadiscio" ne présentent aucun intérêt pour elle à Djibouti[8].»* Cette conclusion optimiste masque la progression des idées nationalistes favorables au projet de « Grande Somalie » en CFS (en particulier quand l'indépendance de la Somalia et du

[1] Lécuyer-Samantar N, 1979, p.76.
[2] Mohamed Abdi Mohamed, 1996.
[3] Il convient cependant de noter les ambiguïtés de cette postérité, les divisions claniques durant la révolte des derviches ayant laissé des traces jusqu'à aujourd'hui (voir chapitre 4).
[4] Jusqu'à ce que Londres réalise que le *Northern frontier district* (Nord du Kenya) soit touché par le pan-somalisme à son tour.
[5] Barnes C, 2007.
[6] *Ibidem*, p.283
[7] Markakis J, 1987, p.53.
[8] SHD-T 7H13, *Note sur le mouvement national somali*, sans date.

Somaliland sont programmées), mais permet également d'envisager l'émergence d'un nationalisme propre à la colonie.

A l'issue du référendum organisé en 1967, la CFS change d'appellation pour devenir le Territoire français des Afars et des Issas, gommant par la même la référence à l'entité somalie incarnée par la République de Somalie, et permettant d'affirmer l'appartenance de la communauté afar à ce territoire français d'outre-mer. Cette manœuvre symbolique ne fut pas innocente : en s'appuyant sur la communauté afar, le gouvernement français chercha à contrer les velléités indépendantistes des leaders somalis, d'autant que le « nationalisme » afar est moins prégnant. Comme les Somali, les Afar sont divisés en plusieurs états (Ethiopie, Erythrée et République de Djibouti), mais « les Afar ne prônent aucune forme d'irrédentisme ou de sécession[1]. » Pour Ali Coubba, cette absence de revendication nationaliste serait due à la diversité des modes d'organisation politique et sociale correspondant à des entités géographiques propres (pouvoir central fort en Ethiopie, sultanat ou chefferie tribale en CFS) : « il est clair que le monde afar n'est pas homogène. La langue commune et la conception mystique de "frontières séculaires" et de "patrie afar" ne sont pas suffisantes pour effacer les différences de mentalités. Les Afar d'Ethiopie n'ont pas les mêmes préoccupations que ceux de Djibouti[2]. » La crainte d'être englobée dans un état somalien, l'attitude de Paris visant à promouvoir dans la vie politique et économique du territoire la communauté afar, expliquent facilement le choix de cette communauté de rester française en 1967[3]. Le nationalisme somali appuyé par le panarabisme a incontestablement trouvé un écho favorable en CFS comme l'attestent les bulletins de renseignements cités plus haut[4]. Mais l'idée d'une unification de tous les Somali au sein d'une même entité politique ne semble pas avoir séduit l'ensemble des Somali Issa, l'auteur de la synthèse des renseignements notait à cet égard que les Issa (leurs notables) n'avaient pas adhéré à la *Somali Youth League*. Son auteur relevait également que l'*ugass* Hasan Hersi avait déposé auprès de la commission d'enquête de l'ONU (créée pour statuer sur les territoires somalis) une note demandant l'indépendance des Issa[5]. Cependant, dans l'ouvrage de l'ancien diplomate Louis Fitzgibbon[6] est annexée une pétition adressée à la « *Four Powers commission* » en janvier 1948, elle est signée par quinze notables issas dont l'*ugass* Hersi. Mais elle ne demande pas l'indépendance des Issa :

[1] Coubba A, 1996, p.16
[2] *Ibidem*, p.19
[3] Saint Véran R, 1977, p.141. Les résultats du référendum de 1967 portant sur le maintien du territoire au sein de la République française sont sans équivoque : les circonscriptions électorales dominées par les Afar ont massivement répondu « oui ». Pour une analyse plus fine de ces résultats voir Oberlé P et Hugot P, 1985, pp.221-229.
[4] SHD-T 7H13, *Note sur le mouvement national somali*, sans date.
[5] *Ibidem*
[6] Fitzgibbon L, 1982, p.92

« we, the Issa people, are cut and divided among three sovereign powers (…). Our grazing and water rights within the areas held by these powers are covered and provided for under Treaties. We now realize that our economic life cannot broken up by three de facto *frontiers; as long as we remain separated from others of our race. We are Somalis and share the same language and religion with other Somalis. We inter-marry freely and have the same mode of life. It is our firm desire to be joined to the other Somalilands. »*

Quelle signification donner à cette volonté d'être réunis avec les autres « *Somalilands* » ? S'agit-il d'une grande Somalie, ou bien des territoires somalis occupés par les Britanniques mais revendiqués par l'Ethiopie ? La communauté issa semble bien avoir été à la croisée des chemins en cette immédiate après-guerre. Séduits par l'idée d'une grande Somalie[1], mais soucieux de préserver leurs intérêts incarnés par le port de Djibouti et le chemin de fer, soucieux également de conserver de bonnes relations avec les autorités éthiopiennes (la plus grande partie des pasteurs issas nomadisent en Ethiopie), les Issa ont constitué une tendance centrifuge du nationalisme somali. La visite de l'*ougass* Hersi en décembre 1945 à Djibouti fut l'occasion pour cette communauté de revendiquer une place privilégiée en CFS (accès à l'éducation, aux emplois) où les Somali non Issa occupaient une position enviée. L'autorité coloniale semble avoir été en partie sensible à cette démarche[2]. Un rapport français daté d'avril 1966 consacré aux Issa faisait les constations suivantes : seulement un dixième du « pays Issa » se trouvait en CFS, contre un tiers situé en République de Somalie et l'essentiel en Ethiopie. L'auteur poursuit en évoquant les *« liens préférentiels »* tissés par la France avec *« tous les Issas »,* leur « *particularisme* » au sein des autres confédérations claniques somalies, et conclut : *« nous ne pouvons oublier que parmi les Issas, certains vivant ici depuis longtemps ont des titres à bénéficier de notre présence plus que d'autres*[3]*. »* Plusieurs facteurs ont favorisé l'émergence d'un nationalisme issa : la crainte d'un état somalien dominé par Mogadiscio, la politique franco-éthiopienne visant à détacher la communauté issa des autres pour sauvegarder leurs intérêts dans cette partie de l'Afrique[4], mais aussi la volonté d'une communauté de sanctuariser la CFS pour le compte de tous les Issa[5]. Il est évident que les leaders communautaires de la CFS ont été tiraillés par

[1] La décision de l'assemblée générale de l'ONU de permettre l'indépendance de la Somalia italienne après dix années d'administration transitoire (21 novembre 1949) fut rapidement connue en CFS. Elle donna lieu à des scènes de joie dans la petite ville de Dikhil. (Témoignage de Mohamed Aden, Djibouti, mars 2012)

[2] Voir chapitre 3. Depuis la fin des années trente, les recrutements pour le compte de l'armée ou de la milice sont rééquilibrés en faveur des Issa et des Afar. Des quotas sont en outre instaurés pour le recrutement de miliciens dès 1943, ils visent à privilégier les « autochtones ». L'armée et la milice indigène ont donc été un outil privilégié par l'administration pour contenter les aspirations nouvelles des Issa et des Afar.

[3] CHETOM, 15 H 89, dossier 5, notice concernant les Issa par le commandant Frison Roche, 16 avril 1966.

[4] Lewis I.M, 2002 (4e ed), p.136. L'auteur suggère la piste d'une collusion d'intérêts de ces deux états face à la menace pan-somalie.

[5] Thompson V et Adloff R (1968) reprenant les travaux de I.M Lewis ("Modern political mouvements in Somaliland" in *Africa : journal of the international african institute,* juillet 1958) s'interrogent sur le sentiment

différentes options : se fondre dans une grande Somalie ou affirmer leur autonomie par rapport au nationalisme pan-somali. La France a, sans aucun doute, appuyé la seconde conciliable, avec ses intérêts et ceux des Afar de Djibouti. Ces derniers ont dans un premier temps partagé les revendications des Issa, les deux communautés revendiquant leur antériorité sur le territoire et contestant leur exclusion de la vie économique et sociale de la CFS. Mais les ambiguïtés du nationalisme issa, les manœuvres de la puissance coloniale ont cependant divisé ces deux composantes majoritaires de la population de la CFS. Quelle fut la part des militaires et anciens militaires dans ces nationalismes embryonnaires ? En 1947 à Mogadiscio, les trois quarts des gendarmes sont affiliés au *Somali Youth Club*[1] ; en CFS, l'absence de données empêche de mesurer l'implication du groupe social dans la maturation des idées nationalistes au sein des différentes structures politiques naissantes. Mais nous verrons plous loin qu'elle fut non négligeable à titre individuel.

1.2 Naissance chaotique d'une vie démocratique

La montée des nationalismes en Afrique et plus particulièrement en Côte française des Somalis, précéda l'introduction de structures représentatives procédant d'élections auxquelles les Africains participèrent progressivement. La conférence de Brazzaville (30 janvier-8 février 1944) fut pour les sujets de l'empire français un tournant car, malgré ses timides avancées, les « évolués[2] » s'appuyèrent sur cette conférence pour revendiquer l'égalité entre Européens et Indigènes. Instruits et informés de leurs droits, portés par le retour d'une vie démocratique en métropole, ils devinrent les porte-parole d'une jeunesse africaine avide de changement. Ils constituèrent une nouvelle élite aux côtés de l'élite européenne et des élites traditionnelles sur lesquelles s'appuyait l'autorité coloniale. La jeunesse urbaine apporta son soutien à ces « évolués » mieux formés que les élites coutumières, « aptes à débattre des problèmes avec les Européens[3] ». Si certains d'entre eux étaient issus des élites traditionnelles, beaucoup contestèrent l'autorité des notables coutumiers accusés de conservatisme ; ils contribuèrent à la crise des « chefferies » traditionnelles, tout comme à la prise de conscience par les autorités coloniales que les temps avaient changé, qu'il convenait donc de moderniser les relations de la métropole avec ses « sujets » africains. La conférence de Brazzaville

national des Somali Issa attachés à leur mode de vie pastoral, moins concernés par les changements économiques, sociaux et politiques en cours au Somaliland, se sentant plus « Issa » que « Somali ». Ces réflexions semblent bien être confirmées par les rapports des officiers et administrateurs coloniaux.

[1] Barnes C, 2007.

[2] Africains scolarisés dans les écoles européennes et considérés comme aptes à intégrer l'administration locale, à occuper des emplois qualifiés.

[3] Akpo C et Joly V, 1986.

doit être perçue comme une réponse à cette évolution dangereuse pour l'ordre colonial. En accordant une place plus conséquente à ces jeunes instruits à l'école de la République, ou promus par l'armée, on espérait mieux les contrôler, le mythe assimilationniste pouvant retarder l'émergence de revendications nationalistes.

Les anciens militaires démobilisés furent souvent perçus comme des « évolués » par leur expérience du lointain, par les contacts avec leurs camarades africains ou métropolitains, par leur niveau d'instruction acquis par certains d'entre eux au cours de leur instruction militaire, en particulier les sous-officiers. Parvinrent-ils pour autant à se substituer aux élites traditionnelles ? Ce groupe social contribua-t-il à l'émergence d'une catégorie intermédiaire, à mi-chemin entre une véritable bourgeoisie urbaine et un prolétariat constitué d'employés ou de journaliers, mais unis par des revendications sociales et politiques ? Dans quelle mesure ces anciens militaires devinrent-ils des « intermédiaires culturels » ?

A. Participation des colonisés et politisation en CFS

L'introduction progressive de la démocratie en CFS après 1945 permet aux colonisés de s'impliquer dans le jeu politique local et national. Jusqu'à cette date aucun autochtone ne figurait dans le Conseil d'administration de la colonie, censé être consulté par le gouverneur. Durant les années trente, cette éventualité pourtant en usage ailleurs dans l'Empire, fut à deux reprises ajournée aux prétextes qu'aucun natif de la colonie n'était suffisamment instruit pour y siéger, ou bien pour ne pas froisser les susceptibilités ethniques[1]. Une timide représentativité des colonisés est instaurée en mars 1945 au sein du Conseil d'administration de la colonie par la désignation de trois autochtones (en plus des trois Européens) choisis par le gouverneur. On y retrouve une autorité coutumière (Mohamed Houmad sultan de Tadjoura), le leader du Club de la jeunesse arabe (Saïd Ali Coubèche),et un ancien combattant somali de la Grande Guerre, Bilal Doaleh (Billé Doualé). Somali Issaq originaire du Somaliland anglais, Bilal séjourna après la Grande Guerre à Marseille où il travailla sur les navires des Messageries Maritimes. Il aurait été en contact avec les milieux gaullistes en Afrique du Nord avant de revenir en CFS[2]. Son passage dans les rangs de l'armée semble avoir été un atout pour être considéré comme « notable somali ». Membre du Conseil d'administration, il fut également désigné pour superviser l'établissement des listes électorales en prévision de la première échéance électorale d'octobre 1945 destinée à élire le député de la CFS à la première assemblée constituante. Seuls 862 citoyens européens et autochtones ont été inscrits sur les listes électorales ; comme ailleurs dans l'empire africain, les électeurs étaient divisés en deux collèges distincts afin de faciliter l'élection d'un

[1] Dubois C, 2007, p.58
[2] Entretien avec Abdulkader Bileh Doaleh, Djibouti, mars 2012.

européen[1]. Cet ancien combattant n'apparaît plus dans les joutes politiques locales après cette année charnière.

Entre 1945 et 1965 on vote beaucoup en CFS, douze consultations sont organisées au suffrage direct, élections législatives (assemblées constituantes, législatures de la IVe et Ve Républiques), au Conseil représentatif (1946, 1950, 1955) puis à l'Assemblée territoriale (1957, 1958, 1963), référendums (dont celui déterminant de 1958) et élection présidentielle de 1965. Ces moments électoraux auraient pu familiariser les colonisés au jeu démocratique, or il fut altéré autant par les agissements de l'administration que par la compétition dans l'Empire des partis politiques nationaux et des rivalités au sein de la jeune élite autochtone. Les Européens eurent souvent une vision condescendante du comportement des habitants de la CFS en politique, plus préoccupés par leur communauté ethnique, clanique, que par un véritable débat d'idées. Un tel regard est à rapprocher des débuts de la politisation des ruraux français attachés à leur communauté, à leurs notables traditionnels plus qu'aux idéaux républicains ou démocratiques.

Outre ces élections périodiques, la politisation s'amplifie par l'élargissement progressif du corps électoral jusqu'à l'établissement du suffrage universel par la loi-cadre Defferre de 1956. Les élections législatives de janvier 1956 (troisième législature de la IVeRépublique) marquent un tournant car jusqu'à cette date, tous les députés de la CFS avaient été des Européens[2]. Le premier Djiboutien à représenter la CFS à l'Assemblée nationale fut Mahmoud Harbi. Aux élections des conseillers de la République puis au Sénat (suffrage indirect), les autochtones furent mieux représentés dès 1946[3] ; Ahmed Goumaneh Robleh, ancien militaire du bataillon somali de la Seconde Guerre mondiale, fut élu en 1958. Durant ces années d'après-guerre, si la participation des colonisés s'accroît, la grande question reste la représentativité dans les instances électives des différentes communautés. Celle-ci est déterminée dans un premier temps (1945-1956) par le nombre de sièges attribué à chaque communauté (Somali Issa, Somali « allogènes », Afar et Arabes) ; puis avec l'introduction du suffrage universel, le découpage des circonscriptions électorales et l'établissement des listes électorales deviennent des enjeux politiques sensibles. La gestion ethnique de cette représentativité par l'administration devient rapidement un casse-tête face aux revendications des « véritables autochtones » (Somali Issa et Afar) mécontents du poids politique et économique des « étrangers » à la CFS, qui, même natifs de la colonie, continuent d'appartenir à une communauté d'origine étrangère (Arabes et Somali non Issa). Pour Colette Dubois, cette gestion ethnique de la représentativité a été unique dans l'histoire des institutions françaises contemporaines, elle a dès le

[1] Akpo C et Joly V, 1986.
[2] R. Bernard-Cothier (1945-1946), J-C Martine (1946-1951), E. Magendie (1951-1956). http://www.assemblee-nationale.fr
[3] Djamah Ali (1946-1952), Hassan Gouled (1952-1958). http://www.senat.fr

début du processus démocratique, orienté les électeurs vers un vote communautaire[1]. Cette politique coloniale consistant à « diviser pour régner » n'est cependant pas sans rappeler le Liban de 1943[2], et le « Pacte national » non écrit. Si les origines de ces dispositions demeurent obscures, leurs effets sont connus. Ils suscitèrent chez les « véritables autochtones» une grande frustration qui déboucha sur les sanglants affrontements de janvier et août 1949, mais aussi sur des tentatives de définition de la nationalité djiboutienne[3] qui enveniment aujourd'hui encore les relations entre communautés[4]. Les manœuvres de l'administration française lors des différentes consultations électorales (découpages de la carte électorale, fraudes) finirent par discréditer les idéaux républicains de l'après-guerre.

Ce cadre institutionnel et les ambiguïtés de la représentativité des citoyens de statut coutumier (ou indigènes) constituent le terreau sur lequel partis politiques et nationalismes vont se développer. A l'image des clubs et associations, la chronologie des différents partis politiques et leur stratégie sont difficiles à suivre au travers des sources écrites françaises. Souvent éphémères, ces partis ont tenté de structurer l'opinion publique djiboutienne et d'assurer à ses leaders une représentativité suffisante pour leurs propres ambitions personnelles. Les lignes qui suivent n'ont pas pour objectif de dresser l'inventaire exhaustif des formations politiques de la CFS, toutes ont contribué à structurer l'opinion publique djiboutienne. Certains sont plus représentatifs de l'émergence d'une vie politique en CFS, d'autres du rayonnement des idéologies ethnico-nationales. La promulgation de la loi-cadre en 1957 et les élections consécutives créant l'Assemblée territoriale ont été déterminantes pour la naissance des partis politiques, version modernisée des clubs décrits plus haut. Trois partis déposent leur statut en 1957[5] : le D.I.E.S.T (Défense des Intérêts Economiques et Sociaux du Territoire) dirigé par Hassan Gouled conseiller de la République et Abdallah Kamil conseiller à l'Union française ; le M.U.R (Mouvement d'Union Républicaine) dirigé par Mahmoud Harbi, section du Rassemblement Démocratique Africain ; le Mouvement Socialiste Africain dirigé par Mahmoud Obsieh qui ne semble pas avoir recueilli autant de partisans que les deux précédents. Après l'échec au référendum de 1958 les partisans de Mahmoud Harbi (favorable au « non » et à l'indépendance immédiate) créent le Parti du Mouvement Populaire (légalisé en 1960[6]) lequel devient la principale cible de l'administration coloniale dans les années soixante[7]. Ce parti fut le vainqueur inattendu des élections législatives de

[1] Dubois C, 2007, pp.61-62.
[2] Nahas C, *Le confessionnalisme au Liban*, thèse d'anthropologie (dir. M. Auge), EHSS, 1980.
[3] Imbert-Vier S, 2011, chapitre 5.
[4] Samson A. Bezabeh, 2011.
[5] ANOM Affaires politiques carton 2304, Documentation succincte sur les éléments de la situation politique en CFS, 26 février 1958.
[6] Daoud A. Alwan et Mibrathu Y, 2000, p.89
[7] D'autres partis regroupent les partisans d'une voie médiane tout en s'opposant au gouvernement local et au PMP : Union démocratique Afar et Union démocratique Issa.

novembre 1962[1] et peut être considéré comme un parti « moderne » disposant d'un journal (« Le Populaire[2] »), d'une section féminine et des fonds constitués grâce à des collectes dans les quartiers *« qui lui permettent de soutenir un sérieux effort de propagande : diffusion et audition de chansons somalies dans les cafés de la ville, rassemblements divers, distributions d'étoffes imprimées, d'insignes et de stylos à l'effigie de Nasser*[3]*… »* Soupçonné de recevoir des fonds de l'étranger, ce parti fut l'instigateur de manifestations favorables à l'indépendance, ce qui valut à ses dirigeants d'être incarcérés avant sa dissolution en 1967[4]. En 1963, les renseignements intérieurs mettent en alerte les autorités militaires et civiles : *« il s'efforce de noyauter les forces armées régulières et supplétives ainsi que les principales administrations et syndicats sur lesquels sa pression semble dangereusement s'accroître*[5]*. »*

B. Les anciens militaires, acteurs politiques et relais d'opinion

Dans le processus de démocratisation introduit timidement après 1945, l'administration coloniale comme les nouveaux électeurs ont cherché les personnes capables de les représenter au mieux de leurs intérêts. Si les élites traditionnelles sont remises en cause par une nouvelle génération avide de « modernité », certains anciens militaires considérés comme « évolués » ont été perçus à la fois comme des interlocuteurs fidèles par le pouvoir colonial, mais suffisamment instruits et représentatifs par beaucoup de leurs concitoyens[6]. Les sous-officiers sachant lire et écrire en français furent sans aucun doute les plus concernés par cette recherche du « bon interlocuteur ». Du point de vue du colonisateur, leur passage dans les rangs d'une armée française restaurée après la débâcle de 1940, leur « visibilité » lors des cérémonies commémoratives[7], tout comme leur expérience acquise loin de la colonie les ont placés dans une position ambiguë, celle d'auxiliaires de la colonisation sur lesquels on souhaiterait s'appuyer, mais aussi de leaders contestataires potentiels. La vie politique naissante de la CFS est abondamment marquée par leur présence, premiers électeurs, ils ont été pour certains les premiers élus du territoire.

[1] Election du député Ahmed Idriss Moussa qui s'inscrit cependant à l'UNR, groupe gaulliste à l'Assemblée nationale.
[2] MAE, série Afrique-Levant 1960-1965, sous série CFS, dossier 17, *Le Populaire*, bulletin intérieur du PMP, n°1, mars 1964.
[3] SHD-T, 7H32, synthèse de renseignements intérieurs (novembre 1962-février 1963).
[4] Daoud A. Alwan et Mibrathu Y, 2000, p.89
[5] SHD-T, 7H32, synthèse de renseignements intérieurs (novembre 1962-février 1963).
[6] Ageron C.R, 1991, p.137. A propos de la Guinée, l'auteur utilise le terme « évoluants » pour désigner les premiers acteurs politiques de la colonie et donc de les différencier des « évolués » plus instruits et mieux insérés dans la société coloniale. Ce terme semblerait mieux convenir à la situation de la CFS.
[7] ANOM CFS 3C/14, cabinet militaire : Office des anciens combattants et victimes de guerre, guide à l'usage du secrétaire administratif, 1955, p.29 : *« C'est ainsi qu'aux fêtes de Jeanne d'Arc, du 8 mai, 18 juin, 14 juillet et 11 novembre, les anciens combattants autochtones et européens participent avec le drapeau et sa garde d'honneur, aux cérémonies. Ils donnent leur concours entier pour la collecte du bleuet de France qui a lieu tous les ans le 11 novembre. »*

Outre la présence d'un ancien tirailleur de la Grande Guerre parmi les trois « notables » choisis pour siéger au Conseil représentatif instauré en 1945 (Bilal Doaleh), les anciens militaires, les médaillés coloniaux ont également eu accès parmi les premiers au suffrage[1]. A l'échelle d'une modeste bourgade comme Dikhil, sur une liste de cinquante-deux électeurs établie en 1946[2], on compte trois anciens combattants de la Grande Guerre, et vingt-trois titulaires de la médaille coloniale. Cette dernière décoration attribuée à ceux s'étant distingués lors d'opérations de maintien de l'ordre (« pacification ») ou de guerre dans l'empire[3] sont donc d'anciens militaires ou miliciens, ils forment la moitié des électeurs indigènes du cercle. Ne disposant pas d'autres sources pour l'ensemble des circonscriptions électorales, il n'est pas possible de retrouver la proportion d'anciens militaires parmi les électeurs de la CFS, mais leur nombre devait être conséquent, particulièrement dans le chef-lieu où la plupart résidaient. Il convient également de préciser que cette liste, établie pour les élections aux assemblées constituantes de 1945 et 1946 ne tient pas compte des militaires rapatriés de France durant le premier semestre de 1946[4]. Les dispositions permettant l'accès à la nationalité française étaient également plus favorables aux anciens combattants, les actes de notoriété délivrés pour prouver leur nationalité plus accessibles[5]. Enfin, la « loi Martine[6] » de juillet 1948 qui accorde le droit de vote à tous ceux qui justifient savoir lire et écrire en français ou en arabe, a vraisemblablement accru le nombre d'anciens militaires ou de la milice indigène parmi les électeurs du collège électoral autochtone, à condition d'avoir sollicité et obtenu la citoyenneté de droit coutumier. Militaires ou supplétifs ont donc été un groupe social particulièrement bien représenté parmi les premiers électeurs du territoire. L'élargissement du corps électoral dans les années qui suivirent ces premières échéances politiques a irrémédiablement atténué leur poids électoral, mais en l'absence d'une véritable élite instruite comme en AOF, leur présence au sein des élus du territoire n'est que plus évidente.

Pour illustrer cette place de choix occupée par d'anciens militaires dans le processus de politisation en CFS, plusieurs cas d'élus de la CFS issus des rangs de l'armée peuvent être cités. Mahmoud Harbi et Ahmed Goumaneh furent tous deux engagés volontaires durant la Seconde Guerre mondiale, ils devinrent tous deux représentants de la CFS aux assemblées métropolitaines, avant de s'exiler pour

[1] Oberlé P et Hugot P, 1985, p. 120. Parmi les électeurs autochtones de 1946 on trouve les anciens combattants, décorés, diplômés, commerçants patentés, propriétaires d'immeubles, chefs coutumiers, membres des bureaux des syndicats.
[2] CHETOM, 18H108, Fonds privé TOMMASI.
[3] http://www.musee-legiondhonneur.fr
[4] Les derniers n'arrivent à Djibouti qu'en juillet 1946. Comme nous l'avons souligné dans le chapitre 2, la proportion des recrues de la Seconde Guerre mondiale nées en CFS ayant été plus importante que durant le premier conflit mondial, le nombre d'anciens militaires électeurs aurait donc été supérieure s'ils avaient pu s'inscrire à temps sur les listes électorales…
[5] Voir chapitre précédent.
[6] J. Martine fut le premier député de la CFS à l'Assemblée nationale, il était apparenté au parti communiste.

leur engagement politique. Mais leur trajectoire individuelle (analysée plus loin) ne doit pas occulter tous les élus plus modestes au sein de l'assemblée territoriale. Au sein de cette assemblée locale siégea Youssouf Aptidon Darar qui participa aux combats de Soulac en 1945. Selon son témoignage, cet ancien sous-officier décoré sur le front du Médoc par de Gaulle lui-même, aurait « présenté » Hasan Gouled (sénateur, député puis premier président de la République de Djibouti) au chef de la France libre pour le lancer en politique[1]. Aux côtés de Yousouf Aptidon, d'autres anciens combattants entrèrent dans le jeu politique local, comme Ahmed Hasan Ahmed[2] ou encore Egueh Bouraleh Samatar[3] ; ils purent également accéder à des postes ministériels du gouvernement local : Yousouf Aptidon fut un temps ministre de l'intérieur[4] tout comme Egueh Bouraleh, alors qu' Ahmed Hasan fut ministre de la production. Aucun des ces trois élus n'eut une carrière militaire très longue, ils furent en cela caractéristiques de la plupart des recrues, intérimaires de la guerre. On peut supposer qu'une comparaison des élus aux assemblées locales avec les listes nominatives des engagés volontaires de Djibouti (et non au seul panel constitué dans le cadre de cette thèse) mettrait en lumière l'importance des anciens militaires dans la première génération des élites politiques du territoire. Il conviendrait d'y ajouter tous ceux ayant eu une fonction dans les autres forces de sécurité : milice indigène, police urbaine et autres services liés à la sécurité du territoire.

Toutefois, l'apprentissage politique ou politico-administratif par les anciens militaires de la CFS ne peut se résumer aux échéances électorales. Certains furent désignés comme intermédiaires de l'administration en étant appointés comme *okal* de leur fraction[5], d'autres furent choisis comme chefs de quartier, beaucoup exercèrent une influence notable au sein de leur lignage. Aden Issa Guelleh, ancien combattant de la Grande Guerre reversé dans la milice indigène, rengagé dans les FFL en février 1942, fut ainsi chef du quartier 5. Il disposait à ce titre de l'autorité pour l'attribution de parcelles constructibles, et pour l'établissement des papiers d'identité (à défaut d'état civil, un acte de notoriété était requis pour obtenir la nationalité). La position sociale de cet ancien militaire surnommé Aden *« deereh* » (« le long ») faisait de lui un notable reconnu par tous, entretenant des relations avec tous les clans. Cette reconnaissance par la population de sa qualité de notable lui a

[1] Témoignage de Yousouf Aptidon Darar, Djibouti, mars 2012. La date de cette intervention en faveur d'une figure majeure de la vie politique en CFS n'est malheureusement pas précisée avec certitude par le témoin.
[2] Ahmed Hassan Ahmed, engagé en 1950, élu du cercle de Dikhil à l'assemblée territoriale en 1958 puis en 1968.
[3] Egueh Bouraleh Samatar, engagé volontaire en 1952, élu à l'assemblée territoriale en 1963, ministre de l'intérieur du gouvernement formé par Ali Aref en 1963, il démissionne en 1964 avant de rejoindre le PMP et la lutte pour l'indépendance.
[4] Yousouf Aptidon Darar est élu à l'assemblée territoriale en 1958, il devient ministre de l'intérieur du Conseil de gouvernement formé par Hassan Gouled en 1959. Ce poste permet non seulement d'avoir un regard sur les forces de sécurité intérieures (qui demeurent cependant sous l'autorité du président du Conseil de gouvernement, c'est-à-dire le Chef du territoire ou gouverneur), mais cette fonction est en outre centrale dans l'établissement des listes électorales si polémiques en CFS.
[5] CHETOM 15H89, dossier 4, cercle de Dikhil (1939-1962): « *W. D, akel Issa Fourlaba, bah Eley (…), fils de D. G décédé, ancien sergent de la milice, (…) tenu en main surtout grâce à l'appui de sa solde, rend des services.* »

conféré un rôle particulier dans la pacification des relations communautaires en 1949. De violents affrontements opposèrent Somali Issa et Gadabuursi après la réélection comme Conseiller de la République de Djama Ali appartenant à ce dernier groupe en décembre 1948, au détriment du candidat issa. Ces violences causèrent de nombreuses victimes de part et d'autre[1]. D'après les témoignages recueillis, cette réconciliation entre Gadabuursi et Issa se fit par l'entremise de notables somalis Issaq/ Habar Aoual/ Djibril Abokor sollicités notamment par Aden « *deereh* » (sa mère appartenait à cette puissante fraction Issaq). Cet ancien combattant est donc à la croisée des notabilités créées par l'administration mais acceptées par les autochtones qui reconnurent les qualités de l'homme. Formé par le creuset militaire et conscient de son statut auprès de l'administration coloniale[2] comme auprès de ses concitoyens, Aden œuvra pour la réconciliation intercommunautaire. Au sein de son propre lignage, Aden « présenta » plusieurs jeunes hommes aux recruteurs de la milice indigène, un des ses fils s'engagea dans l'armée. En outre il servait de « banquier » en collectant l'épargne des miliciens de son lignage affectés dans les postes de l'intérieur qu'il visitait régulièrement[3].

Un autre cas est aussi représentatif de ces nouvelles notabilités. Miguil Dirir Bouh, ancien militaire originaire d'Ali Sabieh reversé dans la milice, entretenait également d'excellentes relations avec les chefs de cercle de cette bourgade de l'intérieur. Alors qu'il n'était pas l'aîné de la famille, il devint pour son lignage un notable. Réputé pour sa pondération, pour son expérience, il arbitrait les conflits, prodiguait des conseils à ceux de passage, participait aux dépenses coutumières (constitution d'une dot, aides ponctuelles), il pouvait également envoyer un « émissaire » dans les campements éloignés qu'il ne pouvait (ou voulait) visiter[4]. Ces deux exemples illustrent la portée des transformations sociales induites par le passage dans l'armée ou la milice. Par leurs relations privilégiées avec l'autorité coloniale, leur ascendant sur leur lignage, mais aussi par les pensions ou retraites perçues et partiellement redistribuées dans les campements nomades de l'intérieur, certains figures d'anciens militaires devinrent des rouages indispensables de la politique indigène de l'administration dans un contexte d'élargissement du corps électoral.

[1] Dubois C, 2007, pp 79-81. Les affrontements débutèrent le 18 janvier 1949 par l'agression du conseiller de la République à la sortie de la mosquée suivie d'affrontements entre Issa et Gadabuursi (6 morts et de nombreux blessés). Ces heurts redoublèrent le 23 août de la même année (38 morts et des dizaines de blessés), et nécessitèrent l'intervention de l'armée pour restaurer le calme. L'auteure qui s'appuie sur les archives des renseignements généraux et le témoignage d'un acteur de la vie politique de l'après guerre (Saïd Ali Coubèche), évoque la difficulté pour l'administration d'apaiser les tensions entre communautés. Ces dernières eurent recours « au système traditionnel pour renouer le dialogue et crever l'abcès » et à des « rituels de réconciliation autour des repas ».

[2] Sa famille conserve encore sa carte d'identité numérotée « 22 », soit une des premières attribuées par les autorités coloniales.

[3] Entretiens avec Houssein Ismael Aden (petit-fils), Djibouti, mars 2012 et de Salah (petit-neveu), Ali Sabieh, mars 2012.

[4] Témoignage de Moussa Miguil Dirir, son fils, Ali Sabieh, mars 2012.

C. L'ONAC : perpétuer des relations de subordination ?

S'attacher le soutien politique des anciens militaires, de leur entourage et dépendants passe également par des mesures corporatives. Jusqu'au second conflit mondial, l'association locale des anciens combattants ne concerna pas les militaires autochtones : *« des lettres conservées dans les archives de l'Office*[1] *prouvent que l'Association a existé et ne comprenait que des Européens*[2]*. »* Après une mise en sommeil due au second conflit mondial, à la brièveté des séjours en CFS des Européens, l'association des anciens combattants est reconstituée en mai 1954 grâce à la présence sur le territoire d'un fonctionnaire colonial particulièrement actif et dévoué, A. Doyen[3]. C'est grâce à son action que fut édifiée boulevard de Gaulle la « Maison du combattant » qui existe toujours. C'est surtout sous sa houlette que les anciens militaires autochtones entrèrent en nombre au sein de cette structure, certains accédant à des postes de responsabilité comme Houssein Dirieh, secrétaire administratif adjoint en 1955. L'ONAC fédéra autour d'elle plusieurs associations locales dont l'existence apparaît dans le Journal Officiel de la CFS, mais dont la longévité n'est pas connue. Ainsi, en 1958[4], les anciens combattants autochtones sont intégrés au sein du Comité de gestion de la Maison du combattant de Djibouti : ils sont représentants de l'Association des anciens combattants et victimes de guerre, de l'Association des FFL, ou encore de l'Association du bataillon somali ayant participé à la campagne de France en 1944-1945. Ce sont donc trois associations qui gravitent autour de l'ONAC au moment où les tensions nationalistes se multiplient ; mais faute d'archives suffisantes, il est difficile de mesurer la portée de cette structuration associative en CFS.

Myron Echenberg eut la chance de consulter aux Archives Nationales du Sénégal de nombreuses pièces concernant l'activité de l'ONAC en AOF[5], ses observations peuvent être transposées. L'activité des Offices dans l'Empire est à mettre en relation avec la politisation rapide des colonisés : « au cours

[1] Office national des anciens combattants et victimes de guerre créé en 1946 sous cette dénomination, mais dont les origines remontent à la Grande Guerre (voir : http://www.onac-vg.fr/fr/onacvg/historique/)

[2] ANOM CFS 3C/14, Office des anciens combattants et victimes de guerre, guide à l'usage du secrétaire administratif, 1955, p.22. Lors de l'enquête de terrain réalisée en République de Djibouti il ne m'a pas été permis de consulter ces archives, mes demandes auprès du consul en poste (représentant de l'ONAC dans le pays) n'ayant donné aucune suite. L'ONAC de Pau (où j'ai reçu un bien meilleur accueil…) est compétent pour les demandes de cartes du combattant des anciens militaires djiboutiens, mais aucun procès-verbal de l'Office n'y est archivé. L'Union Nationale des Combattants, association d'anciens combattants fondée au lendemain de la Grande Guerre dont une section existait à Dire Dawa avant 1939 n'a malheureusement aucune trace des activités de ses membres en Afrique de l'est. Les archives diplomatiques de Nantes conservent quelques procès verbaux de la section UNC de Dirē Dawa en Ethiopie (AD Nantes, Dire Daoua dossier 22) datés des années trente, tous ses membres étaient des Européens employés au chemin de fer.

[3] Précédemment en poste à Madagascar, lui-même ancien combattant et mutilé de guerre, son action en tant que secrétaire administratif de l'Office nous est parvenue grâce aux procès-verbaux de la commission permanente de l'Office régulièrement transmis au Chef du territoire durant son bref séjour en CFS (1954-1955). Ce sont les seules pièces retrouvées aux Archives d'outre-mer.

[4] JOCFS avril 1958.

[5] Echenberg M, 2009, pp.274-286.

de la période de militantisme, entre 1945 et 1950, les partis politiques et l'administration coloniale se livrèrent une lutte acharnée pour s'assurer l'allégeance des anciens combattants africains. » C'est donc pour couper court aux revendications des anciens militaires, reprises par les partis politiques nés avec l'introduction d'une vie démocratique que des efforts sans précédent ont été réalisés en faveur des anciens combattants africains. L'aspect financier des compensations dues aux anciens tirailleurs était le principal litige les opposant à l'administration : l'établissement de cartes de combattant ouvrant droit à la retraite du combattant à partir de 60 ans[1] (les anciens tirailleurs de la Grande Guerre étaient les plus concernés dans ces années d'après-guerre), les pensions d'invalidité, les pensions attribuées aux ayants droit[2] (veuves et orphelins). La mission Liger fut chargée entre 1948 et 1950 de remédier à ces injustices ; son œuvre fut considérable, elle permit d'ouvrir des milliers de dossiers de compensation financières dont le traitement par l'administration nécessita plusieurs années[3]. De telles régularisations furent entreprises en CFS, mais sans en connaître l'ampleur avec précision. Les dossiers individuels consultés dans le cadre du panel comportent parfois des correspondances liées à une demande de révision de pension d'invalidité, certains anciens tirailleurs de la Grande Guerre ont pu ainsi faire réviser leur taux d'invalidité en cas d'aggravation de leur état de santé, ou de leur handicap. Toutes ces demandes correspondent aux années cinquante, les mesures adoptées en CFS ont donc bien été étendues au territoire, mais avec retard : ce n'est qu'en 1964 qu'est créé à Djibouti un Centre pour la promotion sociale des anciens combattants permettant aux anciens militaires et à leurs ayants droits d'accéder aux soins[4]. Les procès-verbaux de l'Office des anciens combattants de Djibouti comportent également des listes de personnes secourues ponctuellement, anciens tirailleurs en attente de régularisation de leur situation financière, veuves de guerre ou orphelins de guerre. Des représentants par tribus (la

[1] Différente de la retraite du militaire obtenue après 15 années de service.

[2] en 2011, la France compte encore en République de Djibouti 1005 pensionnés toutes catégories confondues. Il y a 117 pensions militaires d'invalidité, 748 pensions militaires de retraite (dont les pensions de réversion attribuées aux veuves), 125 retraites du combattant, 15 pensions attribuées au titre de la Légion d'Honneur et médaille militaire (interview de Mr Félix, trésorier payeur du consulat de France en République de Djibouti, mars 2012). La plupart des retraites du combattant (attribuées à ceux ayant servi au moins trois mois dans une unité combattante) sont versées à d'anciens militaires ayant opéré à Madagascar et en Algérie, seuls trois anciens du bataillon somali de la Seconde Guerre mondiale étaient encore en vie en mars 2012. Les retraités de la milice indigène (ou GNA : Groupes nomades autonomes) qui n'avaient pas le statut militaire sont à la charge du budget de la République de Djibouti depuis l'indépendance en 1977 (les GNA sont devenus à cette date une unité djiboutienne). La récente revalorisation des retraites du combattant consécutive à l'arrêt du Conseil d'état (arrêt Diop du 30 novembre 2001) a permis une revalorisation des prestations d'environ 20% en République de Djibouti, accentuant l'écart entre anciens militaires et anciens miliciens. Ces derniers considèrent qu'ils sont injustement traités et revendiquent (en vain) leur alignement avec les anciens militaires.

[3] Echenberg M, 2009, p.282

[4] Thompson V et Adloff A, 1968, p.59. En 2012, les anciens militaires invalides jouissent toujours des soins médicaux gratuits en relation avec leur infirmité (Article L.115 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre). Interview du docteur P. Guillard, Djibouti, mars 2012.

« tribalisation » ne concerna pas seulement la vie politique…) et quartiers[1] sont chargés d'informer et de transmettre aux personnes intéressées les dossiers de demandes d'aides, leur conférant ainsi une autorité, certes relative, mais réelle pour des personnes modestes, peu ou pas instruites. Le groupe des anciens combattants a donc, après 1945, acquis une présence non négligeable dans la vie sociale des quartiers indigènes, de la ville coloniale. Invités lors des cérémonies, lors du passage d'un officiel, ces anciens militaires ont également un rôle d'intermédiaire social dans une colonie où, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la proportion de salariés liée au maintien de l'ordre est considérable. Des réseaux d'entraide à la politique il n'y a qu'un pas.

L'action de l'Office des anciens combattants permit sans aucun doute à beaucoup de reconsidérer leur place dans la société coloniale, au moins en tant que groupe social ou groupe de pression. Non seulement les anciens combattants sont des électeurs sur lesquels l'administration tente de s'appuyer, mais la Maison des combattants de Djibouti (quartier 3) devient l'un des bureaux de vote du cercle de Djibouti lors des échéances électorales sensibles de l'année 1958[2]. L'attention que l'administration porte à leurs intérêts semble avoir été efficace comme le révèle un courrier signé par une dizaine d'anciens combattants et adressé au gouverneur à l'occasion d'incidents survenus lors de la cérémonie du 11 novembre 1955: *« Nous avons l'honneur de vous rendre compte de ce que la grosse majorité des anciens combattants de Djibouti désapprouve entièrement les incidents qui se sont déroulés le 11 novembre 1955. Les manifestations qui se sont déroulées ce jour-là, pendant et après le défilé, ont eu pour auteur des éléments turbulents qui se sont laissés entrainer sans réfléchir ; nous n'avons pour eux aucune estime. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de notre très profond respect et de notre entier dévouement à votre personne et à la cause de la France*[3] *. »* L'implication de nombreux anciens militaires lors de la campagne en faveur du « oui » au référendum de 1958, confirmerait leur soutien au maintien de la présence française.

D. Une fidélité à relativiser

Ce « dévouement » à la « cause de la France » indiquerait leur ralliement au maintien de sa présence en CFS, et pourrait constituer un facteur explicatif de la lenteur du processus de décolonisation de ce territoire d'outre-mer. Mieux considérés par une autorité coloniale soucieuse de se maintenir dans la région, bénéficiaires de mesures sociales de rattrapage, honorés par l'édification d'un monument

[1] ANOM, série C cabinet militaire CFS 3C/14, Office des anciens combattants et victimes de guerre, guide à l'usage du secrétaire administratif, 1955, p.34
[2] JOCFS octobre 1958. La Maison du combattant est ainsi le bureau de vote n°5 du cercle de Djibouti.
[3] ANOM CFS 3C/14. Ce courrier adressé au gouverneur fait suite à la manifestation d'anciens combattants décrite plus loin.

commémoratif situé sur la commune de Cuts dans l'Oise en juillet 1961[1], les anciens militaires de la CFS ont, en apparence, été de fidèles auxiliaires de la France dans la région. Virginia Thompson et Richard Adloff notent dans leur chapitre consacré à la vie politique en CFS durant les années d'après Seconde Guerre mondiale, que les vétérans du bataillon somali n'ont pas joué de rôle politique faute de leader reprenant leurs revendications, mais aussi à cause de leur indifférence et de leur petit nombre. Sur ce dernier point, nous avons vu qu'il n'en n'est rien, même s'il est exact que beaucoup d'anciens combattants ne vivaient pas en CFS, et donc n'étaient pas électeurs. Leur rôle politique en tant que groupe social ne se serait manifesté qu'une seule fois, lors des cérémonies commémoratives du 11 novembre 1955. Le défilé militaire fut perturbé par d'anciens militaires se couchant sur la route pour manifester leur désapprobation après les élections controversées à l'assemblée locale[2]. Mais cette protestation (qui ne fut pas unanime dans le groupe des anciens combattants) est davantage révélatrice d'un malaise au sein de la population qu'au sein du groupe des anciens militaires lui-même. Ce dernier aurait été finalement globalement fidèle aux autorités coloniales.

Cependant, ce constat à l'échelle du groupe ne résiste pas à l'examen de nombreux cas individuels. Jusqu'à quel point peut-on parler de « fidélité » à la présence française ? Quelle valeur accorder à des manifestations de soutien à l'administration coloniale confrontée à la montée des revendications indépendantistes ? Quelle est la réalité de l'amalgame apparent des anciens combattants autochtones avec leurs camarades européens au sein des associations d'anciens combattants ou de l'Office des anciens combattants et victimes de guerre ? Non seulement étaient reproduits des « rapports de clients et de subordonnés » au sein de ces offices locaux, mais ces derniers n'auraient été que des « paravents pour masquer les efforts de contrôle des Européens[3]. » Les espoirs placés par les Africains dans ces structures publiques (accès aux emplois réservés, bienveillance de l'administration quant à leurs affaires) auraient été démesurés, et rapidement déçus. Combien d'autochtones ont rejoint les structures qui leur était réservées ? Il n'est pas possible de répondre à cette question faute de sources, mais l'implication des autochtones dans les différentes associations fut de courte durée ; les difficultés pour suivre la trace des activités de l'ONAC au cours des années soixante, sa « mise en sommeil » jusqu'à la veille de l'Indépendance est un indice du caractère éphémère de ces structures. Les sources consultées semblent indiquer qu'elles existèrent par la volonté des Européens et qu'elles furent actives quand on eut besoin de mobiliser des électeurs lors

[1] CHETOM, 16H107, Allocution prononcée le 9 juillet 1961 au Mont-de-Choisy par le général de Larminat. Après avoir retracé les pages glorieuses des bataillons somalis durant les deux conflits mondiaux, cet officier qui dirigea les opérations sur le front du Médoc conclut : *« Que ce monument soit le témoin d'un attachement réciproque et durable entre nos deux peuples. »*

[2] Habib-Deloncle M, 1956. Voir également Thompson V et Adloff R, 1968, p.59

[3] Echenberg M, 2009, p.276

des consultations décisives des années cinquante. Ahmed Goumaneh fut membre du conseil d'administration de l'ONAC durant ces années décisives[1], sans doute faut-il y voir une manière d'asseoir son influence sur une catégorie d'électeurs ; mais cela ne l'empêcha pas de suivre Mahmoud Harbi en exil en 1959. Ce dernier, lui-même ancien combattant, n'apparaît dans aucune source consultée à propos des associations d'anciens militaires ou de l'Office. Yousouf Aptidon a certes été élu à l'assemblée territoriale, a été membre du conseil d'administration de l'ONAC[2], fut ministre de l'intérieur à partir d'avril 1959[3], mais a démissionné pour manifester son opposition aux mesures portant sur les contrôles (et limitations) des flux migratoires[4]. Egueh Bouraleh démissionne en 1964 du gouvernement d'Ali Aref à qui il reproche son positionnement favorable au maintien de la tutelle française, rejoint les militants harbistes du Parti du Mouvement Populaire, avant d'être emprisonné après les manifestations hostiles à la France de 1966. Pour d'autres, la déception se traduit par des mesures plus symboliques mais tout aussi révélatrices de leur amertume : Aden Issa Guelleh fut chef de quartier, mais refusa de percevoir une pension d'ancien combattant jugée dérisoire[5]. La diversité des postures adoptées par chacun nous amène à reconsidérer la question de la fidélité des anciens militaires, elle ne fut pas aveugle, elle s'arrête là où l'intérêt de l'ancien militaire commence, elle reste circonscrite aux limites de ce qu'il considère comme honorable, il n'y a pas de véritable rupture dans ses relations sociales. Certes ils ont instrumentalisé leur passé militaire, mais pas plus que la France ne l'a fait pour se maintenir dans la Corne.

Electeurs et éligibles, parfois élus du territoire pour siéger à Paris, peut-on mettre à jour les orientations politiques des anciens militaires ? Ne disposant d'aucune analyse des résultats électoraux par groupes sociaux, il est malaisé de répondre avec précision à cette interrogation. La vie politique locale de l'immédiat après-guerre est dominée par deux formations politiques, le parti communiste et les gaullistes rassemblés à partir de 1947 au sein du RPF (Rassemblement du peuple français). A priori, cette dernière formation dominée par la figure de « l'homme du 18 juin » est toute désignée pour capter les suffrages des anciens militaires, d'autant plus qu'il est d'usage d'évoquer les relations de subordination reproduites entre anciens Français libres et De Gaulle. Or le député élu en 1946 ne fut pas gaulliste mais apparenté communiste[6]. Oberlé et Hugot avancent plusieurs raisons

[1] Ahmed Goumaneh, élu à l'assemblée locale, fut membre du conseil d'administration de l'ONACVG de Djibouti jusqu'en avril 1958, date à laquelle il brigua un mandat de sénateur. Après son retour d'exil dans les années 90, il s'investit au sein de l'association des anciens combattants djiboutiens.
[2] JOCFS avril 1958.
[3] Oberlé P et Hugot P, 1985, p. 151
[4] Témoignage de Yousouf Aptidon Darar, Djibouti, novembre 2011 et mars 2012. La chronologie exacte de son parcours politique n'a pu être reconstituée avec certitude.
[5] Témoignages de Houssein Ismael Aden (petit-fils), Djibouti, mars 2012 et de Salah (petit-neveu), Ali Sabieh, mars 2012.
[6] http://www.assemblee-nationale.fr : J.C Martine.

pour l'expliquer : la population connaissait le député Martine qui dirigeait l'Union des syndicats et son action peu complaisante envers les principaux employeurs de la colonie. Des promesses sociales auraient également attiré la majorité des électeurs vers sa candidature. On peut également ajouter la date de retour tardive des militaires recrutés à Djibouti ayant empêché leur inscription sur les listes électorales (tout comme leur jeune âge à une date où la majorité électorale était fixée à 21 ans).

Lors des scrutins postérieurs organisés au suffrage direct (élections au Conseil représentatif[1] puis du député de la CFS en 1951), le RPF devient majoritaire localement et emporte le siège de député de la colonie[2] quand Edmond Magendie, candidat du RPF, est élu. Depuis 1946, le parti gaulliste s'est appuyé sur la communauté issa en reprenant ses revendications notamment en ce qui concerne sa faible représentativité dans la carte électorale en vigueur et son sous-développement social, auquel il convenait de remédier. Il est fortement probable que les gaullistes se soient rallié les suffrages des anciens militaires FFL (cette fois inscrits sur les listes électorales) tant le succès de Magendie fut éclatant, d'autant qu'après les dramatiques affrontements de 1949, les clivages claniques se sont atténués. Car la cohésion du groupe des anciens combattants fut mise à rude épreuve durant ces journées sanglantes, au point « qu'après les tragiques évènements de 1949, des notables et des chefs coutumiers allèrent trouver le gouverneur pour lui demander de ne plus organiser d'élections et de revenir au système d'administration directe, puisque les nouvelles institutions n'amenaient que troubles et malheurs[3] ! » Qui furent ces « notables et chefs coutumiers[4] » ? Faut-il y voir l'influence des anciens militaires aux origines diverses mais soudés par la même expérience combattante et favorables au parti gaulliste, à son chef ou à ses représentants locaux ? Cette fidélité au chef de la France libre a également pesé lors du référendum de 1958 pour écarter la tentation du vote négatif et donc l'indépendance immédiate. En septembre 1958, des anciens combattants et notables appointés sont sollicités pour signer des déclarations[5] en faveur du « oui », leurs efforts furent à l'évidence suivis[6]. Faut-il voir dans ce vote une peur du lendemain, ou bien un indice de fidélité à

[1] Le Monde, 7 novembre 1950. Aux élections du 5 novembre, la liste Caminni (RPF) remporte la totalité des 12 sièges du collège européen contre la liste Martine (apparenté PCF) et la majorité des 13 sièges du collège autochtone.

[2] *Ibidem*, E. Magendie, ancien officier des troupes de marine, affecté en CFS en 1940, il rallie les gaullistes en septembre 1940 en rejoignant Aden. Il revient à Djibouti après la guerre comme officier supérieur avant d'entrer en politique.

[3] Oberlé P et Hugot P, 1985, p.126.

[4] Malheureusement les auteurs ne donnent pas leurs sources, et aucune archive consultée ne peut répondre à cette question. Aden Issa Guelleh cité plus haut aurait pu soutenir une telle requête compte-tenu de son parcours et de sa place d'intermédiaire entre l'administration et les autochtones, particulièrement dans un contexte de tensions entre communautés devenues rivales pour l'accès au pouvoir.

[5] Oberlé P et Hugot P, 1985, p. 145.

[6] Un quart des électeurs refusèrent le projet de constitution, la CFS fut le territoire d'outre-mer, après la Guinée de Sekou Touré, qui vota le plus en faveur du « non ».

celui qui les dirigea, et les honora par des diplômes d'honneur[1] et médailles commémoratives ? Le choix du « non » de Mahmoud Harbi et les parcours d'autres anciens combattants dans les mois ou les années qui suivirent le référendum nous invitent cependant à la prudence. Cette relation du groupe des anciens combattants avec un leader charismatique comme de Gaulle fut réelle, mais ne répond pas uniquement à une relation de subordonné à son supérieur. L'étude des trajectoires individuelles qui suit montre au contraire les stratégies individuelles, l'instrumentalisation du vote gaulliste à des fins personnelles ou collectives.

2. Anciens militaires et nouveaux leaders politiques : deux trajectoires exceptionnelles

A l'issue de la Grande Guerre, rares ont été les anciens militaires ayant su tirer profit de leur expérience, des honneurs reçus, pour devenir de véritables leaders politiques représentatifs des populations africaines. L'absence de vie démocratique dans l'Empire en est bien évidemment la principale raison, mais pas seulement. La première génération de tirailleurs africains recrutés durant la Grande Guerre souffrait surtout d'un déficit éducatif la confinant dans une forme de soumission respectueuse à l'égard de l'autorité, celle du « chef » avec qui les tirailleurs avaient vécu et souffert durant le conflit, et par extension à l'administration coloniale souvent d'essence militaire dans les circonscriptions les plus reculées de l'Empire. En Afrique occidentale, quelques anciens militaires furent parfois nommés chefs de village après leur retour, ils contribuèrent à remettre en cause les chefferies traditionnelles sans pour autant constituer une élite politique. Cette élite africaine d'avant le Second conflit mondial est avant tout soucieuse d'être assimilée à la société coloniale, d'être traitée à égalité avec les Européens, il ne s'agit pas d'une élite nationaliste car « on ne peut parler de nationalisme qu'à partir du moment où les militants entrent en lutte ouverte contre le régime colonial, afin de devenir juridiquement maîtres de leur destin national[2]. »

L'émeute consécutive au retour des tirailleurs à Djibouti (voir chapitre 5) ne constitue pas pour autant les prémisses d'un nationalisme précoce, mais d'une simple contestation à l'égard d'une administration incapable de satisfaire des revendications sociales reposant sur des promesses faites en France avant leur rapatriement. Beaucoup de ces tirailleurs de la première génération quittèrent la colonie pour revenir dans leur contrée d'origine ou pour rebondir ailleurs dans l'Empire ; ceux qui s'installèrent en CFS, et à Djibouti en particulier, se conformèrent aux attentes de l'administration en

[1] Plusieurs témoignages d'enfants de tirailleurs évoquent ces diplômes attribués aux engagés volontaires des Forces françaises libres accrochés fièrement à un mur de la maison familiale.
[2] Coquery-Vidrovitch C, 1992, p.338.

étant parfois désignés pour devenir des intermédiaires de la colonisation (représentant d'une communauté, milicien, chef de quartier, interprète…), mais les archives consultées laissent penser que beaucoup redevinrent des « gens de peu » honorés de loin en loin à l'occasion de commémorations républicaines. La seconde génération de tirailleurs rentrée au cours de l'année 1946 a non seulement bénéficié d'un nouvel environnement politique (introduction d'une vie démocratique, affaiblissement des métropoles et émergence des nationalismes), mais diffère de la première par sa composition : la proportion d'originaires de la colonie fut plus importante que durant le premier conflit mondial. Pourtant leur rôle politique durant les trois décennies de l'après-guerre fut mineur en tant que groupe social, mais important si on ne considère que les individus. Les trajectoires individuelles de deux leaders politiques devenus progressivement des figures du nationalisme djiboutien et pan-somali (Mahmoud Harbi Farah et Ahmed Goumaneh Robleh) illustrent les stratégies personnelles, le poids des individus (et non des groupes sociaux apparents) dans la maturation des idées politiques. Reconstituer leur itinéraire permet en outre de retrouver le profil sociologique de la recrue analysé dans la première partie, de mettre en lumière les arcanes de la politique indigène de la France à la veille des Indépendances, mais aussi de vérifier jusqu'à quel point les relations de subordination des anciens combattants à l'égard de la France (et avec de Gaulle en particulier) ont pesé sur les choix personnels de ces deux anciens militaires passés à la politique.

2.1 La fabrique de leaders politiques : la France Libre comme ascenseur vers le pouvoir

De 1946 au référendum d'octobre 1958 approuvant la nouvelle constitution gaullienne, six personnalités originaires de la CFS se disputèrent les rares sièges réservés à cette modeste colonie pour la représenter dans les assemblées métropolitaines[1]: Saïd Ali Coubèche issu de la communauté arabe de Djibouti, Mohamed Kamil Mohamed (Afar), Djama Ali (Somali Gadabuursi), Hassan Gouled Aptidon, Mahmoud Harbi Farah et Ahmed Goumaneh Robleh, tous trois Somali Issa. Ces deux dernières figures de la vie politique naissante en CFS sont deux anciens combattants des Forces françaises libres auxquels il convient d'ajouter un Européen qui représenta la CFS à l'Assemblée Nationale de 1951 à 1956, Edmond Magendie. Les élections législatives de 1951 permettent à ce candidat gaulliste parachuté dans la circonscription de la CFS de battre le député sortant apparenté communiste. Edmond Magendie est un ancien des FFL de la CFS, officier des troupes de marine, il met entre parenthèse sa carrière militaire pour se lancer en politique, la CFS qu'il connaissait pour y avoir été affecté devant lui fournir le tremplin nécessaire. La place occupée par d'anciens militaires

[1] La CFS disposait d'un siège de député à l'Assemblée nationale, un siège également au Conseil de la République (Sénat à partir de 1958) et enfin un dernier siège au Conseil de l'Union française lequel disparaît avec la naissance de la V^{e} République.

gaullistes fut donc essentielle durant ces années marquées par les premiers combats politiques en CFS.

A. Itinéraires de deux « Français libres » originaires de la CFS

Ahmed Goumaneh et Mahmoud Harbi sont tous deux Somali Issa originaires de la CFS. Le lieu de naissance mentionné sur leur livret militaire indique Djibouti, la réalité est cependant plus floue, tous deux sont originaires des environs d'Ali Sabieh et Holl Holl, deux haltes ferroviaires proches de la ville de Djibouti, soulignant par là-même le rôle joué par le chemin de fer en tant que créateur d'unités urbaines modestes mais devenues des marqueurs identitaires pour les pasteurs issas.

Les parents d'Ahmed étaient pasteurs dans l'intérieur de la CFS avant de se fixer dans les centres urbains régionaux, son père ouvre une modeste boutique sise quartier 4 à Djibouti, tout en conservant des attaches fortes avec Ali Sabieh. Durant le blocus de Djibouti, ses parents s'installent à Dire Dawa, halte majeure sur le tracé du chemin de fer en territoire éthiopien. La « brousse » durant sa petite jeunesse, puis le « *maagala* » ou ville indigène de Djibouti, Dire Dawa en Ethiopie, autant de lieux familiers où l'on peut sans difficulté trouver un parent, un contact, dans ce territoire de parcours des pasteurs itinérants issas. Cette position relativement aisée du père, son choix de vivre en milieu urbain, permettent à Ahmed de fréquenter l'école laïque boulevard de la République à Djibouti où il acquit les bases d'une instruction française. Cependant, cette instruction ne lui permet pas de rejoindre le petit personnel local de l'administration où l'on trouve beaucoup de Malgaches[1], de Pondichériens[2], mais aussi des personnes issues des communautés précocement installées en ville à la différence des pasteurs issas. Cette instruction primaire vaut à Ahmed d'acquérir une première expérience de typographe (mentionnée dans son livret[3]) et donc de se distinguer des centaines de recrues analphabètes maîtrisant mal la langue du colonisateur ; dès son engagement son officier européen note : « *intelligent, parle et comprend très bien le français* ». L'absence de perspective d'emploi civil à la mesure de son savoir élémentaire acquis à l'école républicaine a-t-elle décidé ce jeune homme à s'engager dans l'armée ? Ce n'est pourtant pas ce qui ressort de l'interview réalisée en mars 2012 à son domicile[4]. Selon ses déclarations, Ahmed connaissait Yousouf Aptidon Darar qui fut l'un des premiers à s'engager dans les FFL-CFS en 1942, il le considérait comme un exemple à suivre. En outre, un frère plus âgé et deux de ses cousins étaient ou avaient été militaires (miliciens ?), les exemples ne manquaient donc pas autour de lui pour se diriger vers le bureau de recrutement. Il

[1] Siriex P.H, sans date, p.484
[2] MAE Afrique-Levant 1960-1965, sous série Djibouti, synthèse politique du Chef du territoire, juin 1962. A cette date, les fonctionnaires et agents autochtones leur reprochent encore « d'occuper des places réservées aux enfants du pays. »
[3] BCAAM Pau, matricule 1443.
[4] Interview d'Ahmed Goumaneh, Ali Sabieh, mars 2012.

le fit accompagné de quatre de ses camarades désireux comme lui de s'engager. L'émulation, le défi lancé entre jeunes hommes grisés par les récits guerriers et les exemples de proches ont donc agi pour ces choix individuels. Refoulés le premier jour car trop jeunes (ils avaient à peine 17 ans[1]), ils se représentent le lendemain où, cette fois, l'officier recruteur « ferme les yeux » sur leur jeunesse ; en cette année 1943, les autorités coloniales de la CFS recrutèrent plusieurs centaines de jeunes hommes, bien au-delà de ce que la nouvelle armée française pouvait absorber[2]. Repéré pour ses aptitudes, Ahmed acquiert une spécialité, celle de signaleur, il obtient de très bon résultats à l'issue de sa formation. Son intelligence et ses aptitudes au commandement lui font intégrer l'école des caporaux en février 1944, puis il est promu sergent en août 1944, quelques jours avant de s'embarquer pour l'Algérie. Au cours de ce second semestre de l'année 1944, le commandant de sa compagnie apprécie en ces termes le jeune sergent : « *A de l'autorité sur ses hommes, écrit assez bien le français. (…) Un des très rares sur lesquels on puisse espérer compter tant au combat que dans une crise de discipline*[3]*. Doit monter rapidement.* » En mars et avril 1945, il participe aux combats de la Pointe de grave en Gironde[4], à l'occupation de la « poche » de La Rochelle. Pendant presque une année sa compagnie est stationnée à Bayonne, avant d'être rapatrié en juillet 1946 en CFS.

Retrouver la jeunesse de Mahmoud Harbi est une entreprise plus complexe que dans le cas précédent. Figure majeure de la lutte pour l'indépendance du territoire, elle n'en reste pas moins énigmatique faute de sources fiables, par ses choix politiques radicaux à l'heure de la désagrégation de la IV^{e}République, et par sa disparition tragique lors d'un accident d'avion auquel de nombreux Djiboutiens ne veulent croire. Son passé militaire est ignoré par le plus grand nombre, sans doute parce qu'il ne l'a revendiqué qu'à de très rares occasions. De plus, son engagement ne s'est pas inscrit dans l'épopée du Bataillon somali de la Seconde Guerre mondiale, mais dans celui d'une page plus méconnue encore, celle des matelots africains des Forces navales de la France libre. D'après son livret militaire[5], il serait né le 22 août 1922 à Djibouti[6], ses parents étaient Harbi *Djabakarlé* (« le

[1] Sur son livret apparaît 1925 comme date de naissance compatible avec son engagement précoce.
[2] Voir chapitres 2 et 6.
[3] Allusion nette aux difficultés de commandement de cette troupe de pasteurs farouchement attachés à leur indépendance… Il s'agit également de faire face à un incident grave comme celui survenu en Egypte en 1944 avec le premier détachement somali envoyé en Afrique du nord (voir chapitre 6).
[4] Cette participation lui vaut la Croix de guerre, la médaille commémorative de la guerre 1939-1945 (barrette Libération). Il reçoit également une distinction spécifiquement créée pour la CFS en étant fait chevalier de l'ordre de Nichan el Anouar. Sur son livret, son commandant, le capitaine Périquet, note au sujet des combats de Gironde : « toujours volontaire pour de pénibles patrouilles dans les marais. N'a pu se distinguer pour des raisons indépendantes de sa volonté. »
[5] BCRM Toulon, Forces Navales de la France libre, matricule 1191-41
[6] Quelle valeur attribuer à la date et au lieu de naissance ? Faute d'état civil, ils ont été fixés par les actes de notoriété produits tardivement, la date de naissance a pu être déterminante pour briguer un mandat électoral. Dans le cas de Mahmoud Harbi, plusieurs dates de naissance sont indiquées (1916 dans le *Dictionnaire des*

bègue ») et Hawah. Lors de son engagement dans la Marine nationale il déclara être domicilié quartier 2, l'un des quartiers les plus anciens de la ville indigène. Le père de Mahmoud, Harbi, était *akel* de sa fraction dans le secteur de Holhol, il était donc rémunéré par l'administration comme intermédiaire. Alphonse Lippman mentionne dans son autobiographie ses excellentes relations avec ce notable local, il aurait proposé à Harbi d'accueillir son fils Mahmoud dans le nouveau poste de Dikhil non loin de la frontière éthiopienne[1]. Cette anecdote glissée dans un livre de souvenirs rédigé plus de vingt ans après les faits est sujette à caution, l'auteur ne fut pas un modèle de probité[2]. Lui-même ancien combattant de la Grande Guerre, un temps proche d'Henry de Monfreid, révoqué de l'administration coloniale après avoir été chargé de la création du poste de Dikhil (pénétration de l'administration dans l'intérieur de la colonie), converti à l'islam et connaissant les langues locales, il fut un administrateur-informateur bien implanté dans les milieux autochtones au point que le gouverneur gaulliste nommé en 1946 le décrit comme un « homme de l'ombre » cherchant à se mettre au service de l'administration pour démêler les tensions « ethniques » de l'immédiat après-guerre[3]. Malgré ces limites liées aux zones d'ombre du personnage, il n'est pas exagéré de penser que Lippmann a effectivement croisé Mahmoud Harbi jeune, qu'il a bien connu son père en tant qu'intermédiaire de l'administration[4]. Issu d'une famille de pasteurs-éleveurs, fils d'un notable connu dans la région de Holhol-Ali Sabieh, Mahmoud Harbi ne semble pas avoir fréquenté l'école laïque ou celle de la mission catholique, son manque d'instruction lui a été souvent reproché par la suite. Cela est confirmé par Ali Mohamed « Sahel » ancien compagnon de route de Mahmoud Harbi qui le fréquenta très jeune dans les quartiers indigènes de la ville de Djibouti[5]. Mahmoud a fréquenté comme son camarade les écoles coraniques (notamment la *madrasa* Mohamed située avenue 13, quartier 4). Ce témoin confirme également que Mahmoud était issu d'une famille relativement aisée, qui faisait la collecte du bétail pour être revendu dans le port d'Aden au Yémen (système du *dilaal* décrit dans le premier chapitre). C'est d'ailleurs à Aden que Mahmoud s'engage comme volontaire sur l'aviso Savorgnan-de-Brazza le 15 juin 1941 alors que la ville de Djibouti est placée sous blocus britannique. Il s'engage comme « matelot sans spécialité » donc sans qualification. Cependant, à la suite d'un examen direct, il obtient le brevet élémentaire de maître d'hôtel sur cet aviso, une fonction peu guerrière a priori, mais lors des combats, un maître d'hôtel ne « passe pas les plats » à ses camarades, il est sur le pont comme les autres. Il bénéficie d'ailleurs de la citation collective

---

parlementaires français, 1924 dans *Historical dictionary of Djibouti*), nous avons utilisé dans ce travail les indications contenues dans les services de l'armée.

[1] Lippman A, 1953, p.43

[2] Imbert-Vier S, 2011, pp. 380-384

[3] Siriex P.H, sans date, p.490 et 492

[4] Cela est confirmé par plusieurs témoins contactés par Daoud A. Alwan (*Historical dictionnary of Djibouti*, 2000).

[5] Interview de Ali Mohamed « Sahel », Djibouti, mars 2012.

obtenue par tout l'équipage de l'aviso lors de son accrochage avec le sous-marin vichyste « Vengeur » du 27 juillet 1941[1]. Le Savorgnan-de-Brazza participait à la surveillance des côtes de la CFS avec la marine britannique, est-ce à ce titre qu'il fut recruté ? Les Français libres avaient-ils besoin d'un bon connaisseur de la région ? Son aviso est retiré de l'océan Indien en 1943, il fait escale à Freetown, importante base navale britannique sur le littoral d'Afrique de l'ouest où Mahmoud Harbi séjourne trois semaines avant d'être affecté sur la corvette d'Etiennes d'Orves chargée de la surveillance des convois maritimes dans l'Atlantique nord. En mai 1944, son navire à quai en Grande Bretagne pour maintenance, Mahmoud est affecté sur un dragueur de mines, en fait un ancien chalutier transformé en navire des Forces Navales de la France libre, le « Nazareth ». Sur ce navire Mahmoud participa à l'opération Overlord de juin 1944[2].

B. L'expérience de la guerre comme révélateur des faiblesses de la France ?

Ces années de guerre ont-elles transformé ces jeunes hommes au point d'en faire des leaders contestataires à leur retour au pays ? Mahmoud Harbi reste affecté à son dragueur de mines jusqu'à la fin septembre 1944 avant d'être mis à la disposition de la Marine jusqu'en décembre, plus aucune affectation n'est mentionnée après cette date. Sur son livret de marin il est régulièrement noté « *A* » ou « *très bon sujet* ». Son nom apparaît sur une « liste des réservistes ayant souscrit un engagement dans les Forces Françaises Libres avant le 31 juillet 1943 » ; établie en février 1946[3], Mahmoud était donc déjà rentré à cette date. Il se retire à Ali Sabieh où il ouvre un modeste restaurant[4]. Si Mahmoud revient à la vie civile, Ahmed également, mais pour peu de temps. En janvier 1948 il souscrit un nouvel engagement, il est chargé dans un premier temps de l'instruction des jeunes chauffeurs puis il suit des cours avant d'être affecté dans les transmissions. Fin 1949 il est désigné pour servir à Madagascar, mais il ne demeure que six mois sur la Grande Ile avant d'être « *renvoyé dans ses foyers* » quelques mois plus tard. A la date de son retour définitif à la vie civile, Ahmed était sergent-chef.

Cette « aventure ambiguë » vécue par ces deux jeunes hommes a-t-elle contribué à remettre en cause le « mythe de l'homme blanc en tant qu'être invincible et sans défauts » pour reprendre les termes d'Amadou Hampaté Bâ ? L'analyse de la relation entretenue par les populations de la CFS avec l'autorité coloniale nous invite à relativiser ce point de vue, mais il est évident que la vision d'une métropole affaiblie a contribué à la remise en cause de sa domination. Ahmed Goumaneh

[1] L'équipage de cet aviso reçut la citation collective et la Croix de guerre avec étoile d'argent le 13 mars 1943. Mahmoud Harbi reçoit également la médaille coloniale avec agrafe « Erythrée ».
[2] Chaline E et Santarelli P, 1992 et 1994.
[3] SHD-T, 7H11 dossier 3. Cette liste recense quarante marins de la CFS recrutés pour la plupart à Aden.
[4] Entretiens avec Mohamed Aden et Ali Mohamed « Sahel », Djibouti, mars 2012.

découvrit « la France des livres lus à l'école[1] », mais aussi une France appauvrie, dépendante pour son équipement militaire de l'extérieur alors que l'unité dans laquelle il combattit en était dépourvue, tout comme les unités de FFI hâtivement transformées en troupe régulière au cours de l'hiver 1944-1945. Très bien noté durant l'année 1945, une appréciation plus mitigée apparaît dès le début de l'année 1946 : « *aurait tendance à se laisser influencer par d'autres sous-officiers ayant mauvais esprit.* » Sans doute s'agit-il d'un signe d'impatience à retrouver les siens, cependant après son rengagement les avis négatifs se renouvellent et s'amplifient : il est muté par mesure disciplinaire une première fois en 1948, puis à Majunga (Madagascar) on le juge « *infatué de lui-même, orgueilleux, esprit revendicateur de ses droits.* » C'est également à Majunga qu'il *« manque de respect à une femme européenne* » sans savoir de qui ou de quoi il s'agit. C'est pourtant le motif retenu pour refuser son rengagement. Au cours de l'interview, Ahmed n'a pas souhaité revenir sur ce passé, selon ses dires c'est la santé de son père qui l'obligea à renoncer à sa carrière militaire. Mais sur son livret, c'est la lassitude qui domine et qui transforme un soldat exemplaire en contestataire.

Mahmoud Harbi a renoncé à poursuivre dans l'armée, mais il se lance vite en politique. Ali Mohamed « Sahel » déclara être sur le quai lors du retour du futur leader nationaliste, Mahmoud était attendu par plusieurs jeunes somalis issas qui lui auraient demandé de se lancer en politique. A quel titre ? Il n'était pas le seul Somali Issa à rentrer de la guerre, faut-il donc en conclure qu'il bénéficiait de la notoriété familiale ? La communauté issa se cherchait en 1945 et 1946 un leader instruit capable de les représenter aux prochaines échéances électorales, espérait-elle le trouver en la personne d'un marin revenant au pays ? Fin 1946, Mahmoud Harbi fonde avec Hasan Gouled Aptidon le Club dankali et somali, il en prend la présidence[2], ce fut son premier pas dans l'espace public. Débute à partir de cette date une ascension politique rapide, d'abord comme syndicaliste, puis comme élu du territoire. Faut-il rechercher dans son passage dans l'armée les racines d'une contestation de l'ordre colonial ? Marin de la France libre, il fut sans aucun doute sensible à la place de la marine gaulliste durant le conflit, il put apprécier ses difficultés et sa dépendance à l'égard des Alliés. Aden, Freetown, puis les ports britanniques à la veille du débarquement en Normandie lui ont également donné le sentiment que la puissance des pays européens, de la France en particulier, n'était plus ce qu'elle fut, ou ce qu'il pensait. Le « Nazareth » sur lequel il servit en juin 1944 était chargé notamment du déminage[3] en vue de l'établissement du port improvisé d'Arromanche ; ce fut sans aucun doute un

[1] Interview d'Ahmed Goumaneh, Ali Sabieh, mars 2012
[2] Dubois C, Pénel J-D, 2007, p.78
[3] Les souvenirs d'un des marins de ce navire, Pierre Saliou, sont en ligne grâce à ses enfants http://mamiline29.over-blog.com/pages/1918_09_25_et_1924_04_23_pierrot_et_mariethe Vieux chalutier de Boulogne, il prit part à l'évacuation des troupes encerclées à Dunkerque en 1940 avant d'être transformé en dragueur de mines. Sa vétusté fut sa chance : le 6 juin il est forcé de rester à quai à cause d'une avarie, ce n'est

observatoire de la puissance américaine alors qu'il servit pendant plus de trois ans dans une Marine nationale diminuée. Il est possible que cette expérience ait constitué une première fêlure avec la France, mais en ces premières années de l'après-guerre il lui faut encore composer avec elle pour s'imposer comme un véritable leader politique.

2.2 De la contestation au nationalisme pan-somali : la radicalisation d'élus de la Corne de l'Afrique

L'entrée en politique de ces deux anciens militaires se fait dès leur retour à la vie civile, 1946 pour Mahmoud Harbi, 1952 pour Ahmed Goumaneh. S'intéresser à leur trajectoire politique impose de retrouver comment ces individus sont parvenus à se distinguer suffisamment pour être autorisés à briguer un mandat local et national. L'étroitesse du corps électoral, et les manœuvres de l'administration coloniale ont pesé dans la production de leaders politiques, autant que le poids des traditions incarné par le *xeer,* fondement de la « démocratie pastorale » somalie. Les archives coloniales étant muettes quant à la validation ou le refus par les structures coutumières des nouvelles élites nées avec la situation coloniale, nous sommes donc réduits à formuler des hypothèses. Quels réseaux ont été activés pour permettre à ces deux anciens militaires de dominer un temps la vie politique en CFS ? Comment expliquer leur basculement en 1958-1959 dans le nationalisme pan-somali ?

A. Dans le sillage gaulliste (1946-1951)

Le premier député de la CFS élu en 1945 et réélu en 1946 (les électeurs inscrits passent d'environ 800 à 1500 entre les deux échéances électorales) pour siéger à l'assemblée constituante fut l'avocat d'affaires Bernard-Cothier, gaulliste notoire[1]. Cependant, avec le soutien du collège des autochtones, c'est Jean Martine, apparenté communiste et cadre au chemin de fer, qui remporte la majorité des suffrages à la première élection législative du 10 novembre 1946. Le parti communiste profite ainsi du travail de terrain de certains syndicalistes reconnus pour leur action en faveur de tous les personnels, et de son aura en métropole comme dans l'Empire à la Libération, tout comme sans doute de l'aversion de certains notables autochtones pour des figures gaullistes comme Alphonse

que le lendemain qu'il se porte vers les plages du Débarquement. Tous les navires semblables avaient été coulés quelques heures avant son arrivée…

[1] Dubois C, Pénel J-D, 2007.

Lippmann[1]. La vie politique locale dans ces années d'immédiat après-guerre est ainsi dominée par un fils de commerçant arabe bien établi à Djibouti, Saïd Ali Coubèche[2], désigné pour siéger au Conseil de l'Union française. C'est avec le soutien de ce dernier que le premier conseiller de la République élu en CFS fin décembre 1946, est Djama Ali , commerçant Gadabuursi ; «néanmoins, ce qui apparaît comme un succès va se transformer en son contraire trois ans après, à cause du facteur ethnique. Les Issa qui se présentent comme les "originaires du pays" tout comme les Afar, dénoncent Djama Ali qui, "d'origine étrangère", n'a pas le droit de les représenter[3]. » Lors de cette élection au Conseil de la République, le candidat issa (Mohamed Doualeh) est battu, il l'est à nouveau lors des élections de 1948. La déception des Somali Issa tout comme celle des Afar se cristallise contre la communauté Gadabuursi (affrontements sanglants de janvier et août 1949), l'administration répond par des arrestations tant chez les Somali Issa que chez les Afar ; enfin ces frustrations sont vraisemblablement la cause du meurtre de l'oncle de Saïd Ali Coubèche en octobre devant le domicile du conseiller à l'Union française[4].

C'est dans ce contexte tendu que débute l'ascension politique de Mahmoud Harbi. Les « originaires du pays » (Issa et Afar) et les Européens gaullistes ont les mêmes griefs à l'encontre des élus du territoire, celui de ne pas accéder aux postes de responsabilité pour les autochtones, ou bien de ne pas pouvoir compter sur le renfort d'élus d'outre-mer pour les groupes parlementaires métropolitains. Le poids des gaullistes sur place à Djibouti n'est cependant pas dérisoire malgré leur échec aux élections de 1946 et 1948. Paul Henri Siriex est nommé gouverneur de la CFS en 1946, il prend son poste en juin de cette année. Dans ses souvenirs[5], cet ancien de la France Libre évoque dans quelles circonstances il fut nommé à ce poste alors qu'il n'était pas fonctionnaire colonial. Beaucoup de cadres de l'administration coloniale furent mutés ou écartés pour leur attitude à l'égard du régime de Vichy durant la guerre, et les anciens Français Libres purent accéder à des responsabilités dans l'Empire pour les remplacer. P.H Siriex fut ainsi intégré à l'administration coloniale par décret signé par Jacques Soustelle peu de temps avant le départ du général de Gaulle du gouvernement provisoire (janvier 1946). Arrivé à Djibouti, il fut « frappé par la profusion de drapeaux tricolores à Croix de Lorraine sur les bâtiments administratifs et autres monuments. » Son chef de cabinet était lui aussi un ancien de la France Libre[6]. Son attitude lors des tragiques évènements de 1949 fut pour le moins critiquée, on l'accusa de bienveillance à l'égard des émeutiers

[1] Alphonse Lippmann est élu du parti gaulliste (RPF) au Conseil représentatif en 1946, mais les autochtones dominés par Saïd Ali Coubèche, commerçant arabe, l'empêchent d'atteindre la présidence de cette première assemblée élue en CFS (voir Dubois C, 2007, pp.66-67)
[2] Dubois C, 2007, *Saïd Ali Coubèche, la passion d'entreprendre. Témoin du XX^e siècle à Djibouti*.
[3] *Ibidem*, p.72
[4] *Ibidem*, pp.83-86
[5] P.H Siriex, sans date.
[6] *Ibidem*, p.456.

issas. Le consul de France à Dire Dawa en Ethiopie adresse à son ministère une note d'information concernant l'opinion des populations de la région au sujet des premiers affrontements de janvier : « *des nouvelles arrivées récemment en milieu issa tendent à accréditer les bruits selon lesquels les incidents de Djibouti trouveraient une audience favorable auprès de certains de nos compatriotes. On cite les noms de M. Lippmann et Me Bernard-Cothier. Il se dit aussi que certains officiers (?) seraient, comme ces personnalités, favorables aux requêtes issas concernant l'annulation de l'élection de Djama Ali afin de permettre à un Issa d'être élu à sa place*[1]. » Doit-on pour autant voir la main des gaullistes dans ces émeutes ? Ont-ils attisé des rancunes, des frustrations ? P. H Siriex admet dans ses souvenirs avoir reçu les leaders de cette communauté issa sans en donner le moment exact au cours de l'année 1949 : une foule de manifestants issas se dirige vers la Résidence, le gouverneur sort et désigne « deux des manifestants du premier rang que je savais être les chefs du mouvement issa. L'un était de grande taille, Hassan Gouled, l'actuel président de la République de Djibouti, et l'autre, plus petit, de tendance plus agressive, Mahmoud Harbi[2]. » Ce dernier est encore soupçonné d'avoir été le commanditaire de l'assassinat du parent de Saïd Ali Coubèche, les deux prévenus faisant partie de son entourage[3]. Cependant, le rapprochement ultérieur entre ce commerçant arabe et Mahmoud Harbi, leur collaboration au sein du même gouvernement local en 1957, limitent la portée de ces allégations.

Aucune archive consultée ne permet d'établir clairement des relations privilégiées entre milieu gaulliste et leaders issas, mais un faisceau d'indices le laisse supposer[4]. Mahmoud Harbi se rend à Paris en 1950 pour réclamer une modification du régime électoral et de la représentativité de chaque communauté à l'assemblée locale, gageons que la communauté issa se cotisa pour l'occasion afin de l'aider financièrement[5]. V. Thompson et R. Adloff, qui disposèrent à la fin des années soixante de témoins du parcours politique de Mahmoud Harbi, évoquent un voyage d'étude dont ce dernier

[1] MAE série Afrique 1944-1952, Djibouti dossier 1, Consulat de Dire Daoua, information n°2, 24 janvier 1949.
[2] P.H Siriex, sans date, p.528. L'allusion à l'agressivité de Mahmoud Harbi doit être mise sur le compte de souvenirs altérés par le temps et par sa connaissance du devenir de l'homme politique car les contemporains jugeaient Mahmoud Harbi plus posé qu'Hassan Gouled, au moins jusqu'en 1957. De même, dans le même extrait, P.H Siriex évoque les relations de Mahmoud Harbi avec Nasser alors que ce dernier n'était pas encore au pouvoir… Là encore il y a confusion de sa part dans la chronologie, à partir de 1956, et surtout 1958, l'ancien matelot de la France Libre semble bien avoir été adoubé par le leader nationaliste égyptien (voir infra).
[3] Dubois C, Pénel J-D, 2007, p.86
[4] A propos du Club de la jeunesse somalie et dankalie et de ses leaders, Colette Dubois évoque une « nouvelle génération de nationalistes qui reçoit le soutien des représentants gaullistes, très actifs sur le sol de la CFS, entre dans l'arène politique. » *in* Dubois C, 2007, p.78
[5] Entretien avec Ali Mohamed «Sahel », Djibouti, mars 2012: « les Issa étaient riches en troupeaux mais pauvres en leaders… » Au cours de l'entretien, ce proche de Mahmoud Harbi évoqua cette capacité de la communauté issa à se mobiliser pour aider financièrement ses leaders à la représenter, y compris en métropole.

bénéficia grâce au financement du RPF, il aurait été ainsi un « protégé » du parti gaulliste[1]. Ces libéralités constituèrent-elles une contrepartie à l'élection en 1951 du candidat gaulliste, Edmond Magendie, ancien des FFL[2], comme député de la CFS ? L'année suivante, les Issa en la personne de Hasan Gouled[3], accèdent pour la première fois à la représentation nationale en remportant le siège de conseiller de la République (Mahmoud Harbi, trop jeune, n'avait pas atteint l'âge requis pour briguer le mandat), évinçant par là-même la communauté Gadabuursi. Afin de préparer sa campagne électorale (le député est élu au collège unique), Edmond Magendie eut recours à un interprète choisi parmi les anciens militaires du territoire, ce fut Ahmed Goumaneh[4]. En ce début des années cinquante où le parti gaulliste avec 120 députés est la première force politique à l'Assemblée nationale (sans accéder au pouvoir), il domine également en CFS, tant dans le milieu européen qu'auprès de nombreux autochtones, dont les anciens combattants.

B. S'émanciper des tutelles : des choix personnels (1952-1958)

La collusion d'intérêt entre gaullistes et la communauté issa a été positive pour chaque partie : Edmond Magendie bat le député sortant apparenté communiste grâce au soutien des anciens combattants électeurs[5], alors que la communauté issa remporte le siège de conseiller de la République. Cependant, la cohabitation des deux leaders issas, Hasan Gouled et Mahmoud Harbi, n'est pas facile, les personnalités s'opposent, chacun tente de constituer une clientèle sur qui s'appuyer lors des joutes électorales. En 1952, Mahmoud Harbi, trop jeune pour briguer le Conseil de la République (la constitution de 1946 fixe l'âge minimum de 35 ans pour les candidats[6]) s'efface

[1] Thompson V et Adloff R, 1968, p.64.
[2] Formé à Saint-Cyr, Edmond Magendie (1912-2000) est officier des troupes coloniales affecté à l'état-major du général commandant les troupes françaises en Côtes des Somalis. En septembre 1940 il rejoint les Britanniques et les premiers Français Libres à Aden. Il participe aux campagnes d'Afrique du nord, d'Italie et de France, il est fait Compagnon de la Libération en 1945. Après un nouveau commandement en CFS, il devient chef de cabinet du ministre de la France d'outre-mer en 1949 avant de se lancer en politique en briguant le siège de député de la CFS en 1951 sous l'étiquette RPF (*Dictionnaire des parlementaires français de 1940 à 1958*, http://www.assemblee-nationale.fr).
[3] Né en 1917, Hassan Gouled fonde le Club de la jeunesse somalie et dankalie avec Mahmoud Harbi en 1946. Elu sénateur (1952-1958), puis député (1959-1962), il occupe le devant de la scène politique djiboutienne souvent comme opposant au gouvernement d'Ali Aref avant de devenir président de la République de Djibouti de 1977 à 1999. Il décède en 2006.
[4] Interview d'Ahmed Goumaneh Robleh, Ali Sabieh, mars 2012. Sur son livret matricule, Ahmed revient de Madagascar en juillet 1950, il est affecté au Bataillon autonome d'infanterie semi-motorisée de Djibouti jusqu'en décembre 1951, il est rendu à la vie civile en janvier 1952. Sa position sous les drapeaux lors des élections législatives de juin 1951 est difficilement compatible avec une campagne électorale durant laquelle il aurait été l'interprète du candidat Magendie. Faut-il voir dans le témoignage d'Ahmed une confusion dans la chronologie de son engagement en politique aux côtés du futur député RPF de la CFS, ou une facilité accordée par la hiérarchie militaire a un candidat issu de ses rangs ? Le décès du témoin quelques mois après son interview ne m'a pas permis de clarifier ce point.
[5] Dictionnaire des parlementaires français de 1940 à 1958, http://www.assemblee-nationale.fr
[6] Wiliams P, 1971, p.64

devant Hassan Gouled[1]. Il trouve une compensation dans l'action syndicale, d'abord en organisant les salariés du port et des Salines de Djibouti (où travaillent de nombreux journaliers issas) pour obtenir de meilleures conditions salariales ; il organise notamment avec succès une grève générale au port en 1953. Cette implication dans les luttes sociales de la CFS est une véritable tribune pour cet homme politique en devenir, il acquiert de l'expérience, il s'impose comme un véritable tribun au charisme reconnu, il multiplie les contacts avec l'extérieur : il aurait obtenu une aide financière du syndicat des travailleurs d'Aden pour la grève de 1953, il tente avec succès de tisser des relations privilégiées avec l'Arabie Saoudite[2], et affilie les syndicats autochtones à la CGT-FO en 1954. L'autodidacte peu instruit trouve dans ces années les moyens pour acquérir la représentativité qu'il recherche tant à l'intérieur de la colonie qu'à l'extérieur. Cela lui permet de s'opposer à l'autre leader issa avec lequel il entre en concurrence directe : quand Hasan Gouled propose d'expulser les « étrangers », Mahmoud Harbi prend leur défense et se rapproche des communautés visées (Arabes et Somali allogènes), s'attirant ainsi leurs faveurs lors des élections et leur soutien financier. Ce large soutien populaire lui permet d'être élu à l'assemblée locale en 1955. En janvier 1956, le député Magendie ne se représente pas, Mahmoud Harbi se présente comme candidat indépendant et bat le candidat gaulliste pressenti Habib-Deloncle[3], il devient le premier député autochtone à l'Assemblée nationale[4]. Les deux leaders issas concrétisent leur inimitié en fondant deux partis concurrents en 1957 (voir infra), le parti de Mahmoud Harbi (le Mouvement d'Union Républicaine section du Rassemblement démocratique africain) remporte tous les sièges lors des élections pour l'Assemblée territoriale (scrutin majoritaire à un tour) créée dans la foulée de la loi-cadre Defferre (1956). Fort de cette victoire à laquelle participa Ahmed Goumaneh élu à la même assemblée, Mahmoud Harbi accède à la vice-présidence du gouvernement local dominé cependant par le Chef du territoire nommé par Paris.

---

[1] Le Monde, 27 mai 1952 : un bref article donne Hasan Gouled vainqueur avec 14 voix des grands électeurs contre 8 à Mahmoud Harbi, et une seule à Djama Ali. Selon Thompson et Adloff (p. 64), les aînés auraient dissuadé les membres de l'assemblée locale d'élire Mahmoud Harbi du fait de son appartenance clanique (voir infra), selon ces auteurs il aurait donc été candidat, l'article du journal Le Monde le confirmerait. Selon Oberlé et Hugot (p. 128), l'ancien marin briguait le mandat, mais n'avait pas l'âge requis. Enfin, dans Colette Dubois, « *Saïd Ali Coubèche, la passion d'entreprendre* », 2007, c'est bien l'âge qui écarta Mahmoud Harbi de l'élection au Sénat.

[2] Thompson V et Adloff R, 1968, p.65.

[3] http://www.whoswho.fr, avocat de formation, il s'engage dans la Résistance avant d'occuper la fonction de secrétaire administratif du groupe RPF à l'Assemblée nationale jusqu'en 1954, date à laquelle il devient conseiller à l'Union française. Candidat à la députation dans la circonscription de la CFS, il est battu par Mahmoud Harbi en janvier 1956. Il est cependant élu député gaulliste de la Seine en 1958.

[4] JORF Débats parlementaires, année 1956 n°10, séance du 11 février 1956. Sur les 4143 suffrages exprimés, Mahmoud Harbi comptabilise 2119 voix, contre 952 pour Habib-Deloncle. Le vainqueur, candidat « indépendant », a bénéficié d'appuis durant sa campagne, mais lesquels ? De même, l'administration si prolixe pour appuyer ses candidats, a vraisemblablement été bienveillante à son égard. Mais aucune archive consultée ne permet de le certifier.

Ainsi, Mahmoud Harbi s'est peu à peu éloigné de l'orbite gaulliste, mais le RPF eut bien du mal à survivre durant ces années. Peu disciplinés, les élus RPF au Parlement se divisent sur les questions nationales et internationales, la défaite du parti aux élections municipales de 1953 provoque le retrait temporaire de la vie politique du général de Gaulle. Cette mise entre parenthèses des gaullistes privés de leur leader autorise de nouvelles combinaisons politiques auxquelles les députés africains prirent part. L'élection de Mahmoud Harbi comme député de la CFS en janvier 1956 est immédiatement contestée par le candidat gaulliste Habib-Deloncle ; ce dernier conteste la validité de l'élection en raison d'insultes diffamatoires à son encontre durant la campagne électorale, de pressions supposées exercées sur les électeurs, et du soutien de radios étrangères somalies. La commission parlementaire rejette ces accusations, et valide l'élection du premier député autochtone[1], lequel s'inscrit au groupe des Indépendants d'Outre-mer (IOM) dominé notamment par la figure politique de Leopold Sedar Senghor[2]. Comme la plupart des députés africains, il vote l'investiture de Guy Mollet[3] qui choisit comme ministre de la France d'Outre-mer le socialiste Gaston Deferre. Ce gouvernement fut l'un des plus stables de la IV[e] République[4] ; le nom du ministre de la France d'outre-mer reste quant à lui attaché à la loi-cadre ayant véritablement fait entrer les Africains de l'empire français dans la modernité politique.

Mahmoud Harbi trouva-t-il les IOM trop modérés, fut-il attiré par le groupe concurrent de députés africains, le Rassemblement Démocratique africain (RDA) dominé par Félix Houphouët-Boigny membre du gouvernement de Guy Mollet ? En juillet 1956, Mahmoud Harbi démissionne des IOM pour rejoindre le groupe UDSR auquel est affilié le RDA[5]. L'UDSR[6] (Union démocratique et socialiste de la Résistance) est sous la IV[e] République une formation politique de centre gauche issue « directement et exclusivement de la Résistance[7] », formée de peu d'élus mais indispensable pour les différentes combinaisons gouvernementales de l'époque. Ce parti, affaibli en métropole, trouva fort opportunément des soutiens auprès des élus africains avec le ralliement en 1950 du Rassemblement démocratique africain (RDA). L'action du ministre de la France d'outre-mer en 1950, François

[1] JORF Débats parlementaires, année 1956 n°10, séance du 11 février 1956.
[2] Député du Sénégal durant toutes les législatures de la IV[e] République.
[3] Traoré Ray Autra M, 1985. Dans ce mémoire de l'EHESS (dir J.L Amselle), l'auteur a classé Mahmoud Harbi parmi les députés gaullistes, sans doute a-t-il consulté des sources l'invitant à le penser compte-tenu de sa trajectoire aux côtés du député Magendie. Le vote des différents députés africains y est analysé pour ce qui concerne les scrutins les plus importants des différentes législatures.
[4] De février 1956 à juin 1957.
[5] JORF Débats parlementaires n°77 et 80, séances du 4 et 10 juillet 1956. Mahmoud Harbi, en changeant de groupe, quitte à cette occasion la Commission de la famille, de la population et de la santé publique pour rejoindre la Commission de la presse.
[6] La création par le député de la CFS du Mouvement d'union républicaine section du Rassemblement démocratique africain en 1957 en vue des élections de l'assemblée territoriale correspond bien au revirement de Mahmoud Harbi.
[7] Williams P, 1971, p.284

Mitterrand, fut à cet égard déterminante, elle permit à l'UDSR d'exister malgré son érosion aux différentes élections législatives, « en 1956, l'UDSR, qui n'avait plus que six députés métropolitains, ne survécut que grâce à son alliance avec le RDA[1] ». Lorsque Mahmoud Harbi quitte les IOM, il rejoint un groupe UDSR-RDA qui passe de 17 à 18 députés[2]. Au sein d'un RDA assagi depuis sa rupture avec le Parti communiste, devenu fréquentable au point que l'administration ne s'opposa plus à ses candidats lors des élections de janvier 1956[3], Mahmoud Harbi fréquenta également le député de Guinée Sekou Touré, lequel semble avoir eu une influence déterminante dans le parcours ultérieur du jeune député de la CFS[4].

L'appui de véritables professionnels de la politique a sans aucun doute été profitable à l'ancien matelot de la France libre. Une étude approfondie des archives parlementaires ou des formations politiques permettrait de mettre à jour les réseaux politiques, amicaux, qui se tissent au sein d'un groupe parlementaire. Disposant d'un budget de fonctionnement, les élus disposaient de secrétaires, dactylographes, susceptibles de pallier les insuffisances scolaires de certains élus. La fréquentation des bancs de l'Assemblée au contact d'intellectuels formés dans les meilleures écoles de la République a été l'équivalent d'une formation accélérée pour un autodidacte comme Mahmoud Harbi. Ce dernier est nommé dans différentes commissions parlementaires, il est l'auteur, le 12 juin 1956, d'une proposition de résolution « tendant à inviter le gouvernement à promouvoir le progrès économique et social et à préserver les valeurs françaises en Côte française des Somalis[5] ». Il intervient peu dans les débats, et toujours pour attirer l'attention du gouvernement sur la situation sociale en CFS : en décembre 1956 il interroge le ministre de la France d'Outre-mer sur les crédits alloués à la CFS pour compenser la fermeture du canal de Suez[6], en février 1958 il est l'auteur d'une proposition de résolution « tendant à inviter le gouvernement à prendre toutes les mesures permettant l'installation de cales de radoub à Djibouti[7] ». Au sein de ce groupe politique caractéristique de la IV^{e} République, un néophyte apprend vite les tractations, les rouages de la politique ; entouré de ministres ou anciens ministres de la France d'Outre-mer comme François Mitterrand, le tout jeune député de la CFS se constitue un réseau, devient fréquentable pour les administrateurs coloniaux, son avis est écouté avec davantage de respect. Lors des débats parlementaires portant sur l'organisation des élections locales consécutives à la loi-cadre Deferre (avril 1957), Mahmoud Harbi propose une exception par rapport aux autres territoires français

[1] *Ibidem*, p.287.
[2] JORF Débats parlementaires, année 1956 n°77 et 80, séances du 4 et 10 juillet 1956.
[3] Williams P, 1971, p.295
[4] Méker M, 1980, p.221
[5] JORF Débats parlementaires, année 1956 n°66, séance du 12 juin 1956.
[6] JORF Débats parlementaires, année 1956 n°144, séance du 26 décembre 1956.
[7] JORF Débats parlementaires, année 1958 n°25, séance du 27 février 1958.

d'outre-mer, à savoir l'exclusion des militaires non autochtones du droit de vote aux élections locales. La proposition fut débattue, Mahmoud Harbi eut à cette occasion des échanges plutôt vifs avec les députés adversaires de cette disposition[1]. Aux élections territoriales de 1957, la victoire de la liste Harbi est entachée de soupçons, ses adversaires (notamment Hasan Gouled) accusent l'administration d'avoir favorisé cette victoire sans appel, une note de synthèse politique datée de 1962[2] le confirme…

Propulsé en politique par les milieux gaullistes, récupéré par le centre gauche qui en cette période troublée cherche par tous les moyens à rester au pouvoir, Mahmoud Harbi a su tisser progressivement des réseaux de soutien à Paris comme à Djibouti, mais cette stratégie personnelle a déplu à beaucoup. Au sein des autochtones du territoire, Mahmoud Harbi entre en conflit avec les autorités coutumières qui auraient tenté de le dissuader de s'opposer à Hasan Gouled[3]. Les notables coutumiers auraient préféré donner la priorité à ce dernier pour briguer le leadership de la communauté issa. Parmi les sept « tribus » formant la confédération issa[4], la coutume distingue les « *Abgal* » (les « aînés ») et les « *Dalol* ». Cette distinction ne correspond pas « à des noms de tribus et ne peuvent être utilisés comme tels. (…) Ils ne correspondent absolument pas à une notion de commandement, tout au plus à un droit de préséance au cours des réunions de notables, ou chez les jeunes gens pour le choix de jeunes filles, l'*Abgal* ayant le pas sur le *Dalol*[5]. » Or, Mahmoud Harbi est un Issa Fourlaba, donc un « *Dalol* » alors qu'Hasan Gouled est Issa Mamasan, une des branches composant les « *Abgal* ». En s'appuyant sur les jeunes avides de changement, mais aussi sur les autres composantes communautaires autochtones, Mahmoud Harbi fait fi des traditions et de l'avis des notables coutumiers, à ces derniers il oppose une modernité dans laquelle se reconnaissent beaucoup de jeunes. Doit-on pour autant en faire un porte-parole des « cadets », des jeunes avides de changement et issus de fractions « *Dalol* » ? Rien ne permet de le supposer, ni dans les archives consultées, ni dans ses actes politiques.

Cette volonté pour s'imposer comme leader incontesté de la vie politique locale, aurait constitué une rupture majeure entre les deux leaders somalis, mais aussi entre le jeune politicien et les aînés des Issa. Mahmoud Harbi s'oppose une nouvelle fois à ces derniers en proposant Ahmed Goumaneh (Issa,

[1] Son principal contradicteur fut Maurice Bayrou, député européen du Gabon Moyen-Congo, ancien officier des troupes de marine, gaulliste, proche de Jacques Foccart et peu partisan des évolutions démocratiques dans l'empire. Le gouvernement proposa pour clore les débats un délai d'une année de résidence en CFS pour avoir le droit de voter aux élections locales, disposition unique dans l'empire.

[2] MAE Afrique-Levant (1960-1965), sous série Djibouti, dossier 14, synthèse politique du Chef du territoire, 16 novembre 1962.

[3] Thompson V et Adloff R, 1968, p.64.

[4] Il s'agit des branches suivantes : rer Mousse, Mamasan, Ourweine, Walaldon, Fourlaba, Horone et Wardik.

[5] CHETOM 15H89, « Les Issas » par le commandant Frison-Roche, 16 avril 1966. Cette notice de 14 pages indique à quel point certains officiers ont cherché à connaître les usages coutumiers pour mieux s'en servir…

rer Moussa, Odahgob, rer Galan, donc un « *Abgal* ») pour le poste de conseiller de la République au détriment d'Hasan Gouled. Disposant d'une large majorité à l'Assemblée territoriale, Harbi parvient facilement à faire élire Ahmed Goumaneh en juin 1958. Tous deux anciens militaires proches du député Magendie, originaires de la même ville de l'intérieur ou de ses environs (Ali Sabieh), tous deux porte-paroles d'une jeunesse qui souhaite s'affranchir autant de la position de colonisé que des coutumes jugées désuètes, les trajectoires de ces deux hommes vont se confondre au-delà de leur différence clanique, au nom de la parole donnée et d'une amitié fondée sur le voisinage, l'expérience commune, et non sur des relations lignagères.

Cependant, la plus forte inimitié à l'encontre de Mahmoud Harbi, et par ricochet Ahmed Goumaneh, fut celle des éléments les plus conservateurs du milieu européen de la CFS, des gaullistes. Ces derniers, même sans parti après la disparition du RPF en 1955, restent influents dans les rouages administratifs de la France d'outre-mer, ou encore parmi certains officiers de carrière opposés à la disparition de l'empire. Jacques Foccart, cheville ouvrière de la politique africaine gaullienne, entretient des relations étroites avec des anciens de la France libre spécialistes du renseignement[1] en Afrique, et membres du RPF[2]. Sa fidélité à « l'Homme du 18 juin » durant ces années difficiles où il peine à peser dans la vie politique nationale, ses relations privilégiées avec un réseau de correspondants fidèles à l'ancien chef de la France libre, font de ce conseiller occulte un relai indispensable par lequel les gaullistes préparent le retour au pouvoir de leur leader. Or, le général De Gaulle est particulièrement conscient de la place de Djibouti dans la géopolitique régionale. Lors de son voyage en Ethiopie en 1953, De Gaulle fait escale en CFS, Jacques Foccart décrit ainsi cette visite alors que son « chef » n'occupe aucune fonction politique à cette date : « le général attachait une grande importance stratégique à Djibouti. Ce n'est plus vrai aujourd'hui, mais c'était une escale maritime et aérienne obligée sur la route de la Réunion et de Madagascar[3] ». Dans son esprit, il n'est donc pas question de quitter la place sans préserver les intérêts stratégiques de la France (et du camp occidental dans son ensemble). Toute dérive d'un leader local vers une indépendance qui ne préserverait pas ces intérêts serait combattue.

Une note non signée retrouvée aux archives diplomatiques brosse un portrait peu flatteur de Mahmoud Harbi lors d'incidents graves survenus le 14 mai 1956[4]. Ce jour-là, des manifestants

[1] Jacques Foccart fut également un agent de renseignement de la France libre. Il fut recruté par le Bureau central de renseignements et d'action (BCRA) en 1943. En 1950, il est élu Conseiller RPF de l'Union française.
[2] Bat J.P, 2012, p. 61.
[3] Gaillard P, 1995, p. 105.
[4] MAE Afrique-Levant (1953-1959), sous série Djibouti, « Petite note sur les évènements du 14 mai 1956 à Djibouti », non signée. La note débute par « une mission parlementaire composée de quelques sénateurs est arrivée dimanche soir 13 mai. » L'auteur serait-il le candidat malheureux battu par Mahmoud Harbi en janvier 1956, Habib-Deloncle, qui à cette date est conseiller à l'Union française ? Cette note qui diabolise de façon

protestent violemment contre les arrestations de chômeurs mécontents, les heurts avec la police font trois morts et plusieurs blessés[1]. La foule reflue vers les quartiers indigènes dans lesquels les forces de l'ordre ont pour consigne de ne pas faire usage de leurs armes. La situation devient intenable, et le gouverneur doit recourir à Mahmoud Harbi, le député élu de la CFS, avec lequel il lança un appel au calme à la population[2]. Selon l'auteur de la note, la situation aurait été rétablie après l'intervention des partisans du député improvisés en service d'ordre. Son rédacteur fut choqué par la faiblesse apparente du Chef du territoire, René Petitbon, et la place jugée excessive occupée par le député. Cet épisode nous permet de noter l'ascendant de ce leader sur la population des quartiers indigènes, mais aussi le changement d'attitude de l'administration coloniale du moment n'hésitant pas à s'appuyer sur cet homme politique pour rétablir le calme. Et il le fait savoir : « M. Mahmoud Harbi nous adresse de Djibouti un télégramme attestant de la parfaite collaboration entre le gouverneur et les élus autochtones pour le rétablissement immédiat de l'ordre[3]. »

En 1957, après sa victoire sans appel aux élections à l'Assemblée territoriale[4], Harbi est bien l'homme fort du territoire en étant député de la CFS, vice-président du gouvernement local et cumulant les portefeuilles du port et des travaux publics. Son ascension inquiète, peut-être a-t-on pris conscience à Paris qu'Harbi ne se laissera plus aussi facilement manipuler, qu'il échappe progressivement à tout contrôle. En novembre 1957 une note de la Direction générale des affaires politiques du Ministère des Affaires étrangères concernant Djibouti (qui normalement n'appartient pas, en tant que Territoire d'outre-mer, à son domaine de compétence) évoque les tentatives du Ministère de la France d'outre-mer pour faire invalider les récentes élections territoriales afin de renverser le gouvernement formé par le député[5]. L'auteur prévoit de probables tensions en cas de succès, mais conclut qu'il s'agit d'une « *question de politique intérieure relevant exclusivement du Ministère de la France d'outre-mer.* » La valse des derniers gouvernements de la IV[e] République et le remplacement en juin 1957 du ministre de la France d'outre-mer Gaston Defferre (SFIO) par d'éphémères ministres[6],

---

excessive le député de la CFS nous révèle également que les manifestants poussaient « des cris anti-français et anti-européens ».

[1] Le Monde, 18 mai 1956. Trois manifestants furent en outre condamnés à des peines de prison de un an et six mois.

[2] Le Monde, « *Le calme est revenu à Djibouti* », 17 mai 1956.

[3] *Ibidem*

[4] Le Monde, 26 juin 1957. La liste Harbi remporte la totalité des 30 sièges en arrivant en tête dans les trois circonscriptions avec 4 180 voix contre 3 494 pour la liste Hasan Gouled (sénateur, Somali issa) et Mohamed Kamil (conseiller à l'Union française, Afar).

[5] MAE Afrique-Levant (1953-1959), sous série Djibouti, note du 21 novembre 1957.

[6] Jusqu'en juin 1957 le ministère est détenu par Gaston Deferre (SFIO), il est remplacé par Gérard Jacquet (SFIO). Puis Pierre Courant (Indépendant) et Gérard Jacquet se succèdent pour quelques jours durant le mois d'octobre, avant que ce dernier ne retrouve son ministère de novembre 1957 à mai 1958. Lui succèdent André Colin (MRP) et enfin Cornut-Gentille dans le dernier gouvernement de la IV[e]République présidé par de Gaulle à partir de juin 1958.

tout comme la dégradation de la situation politique en Algérie, l'urgence stratégique de disposer d'une véritable base militaire occidentale dans cette partie du monde alors que Suez est redevenue arabe, les avancées de l'URSS parallèlement au nassérisme[1], jouent en défaveur du député Mahmoud Harbi. Son attitude de plus en plus indépendante à l'égard de milieux coloniaux qui favorisèrent son ascension a-t-elle contribué à sa chute, tout comme à celle de son homme lige, Ahmed Goumaneh ?

C. Le choix de la rupture (été 1958-1969)

Syndicaliste affilié à une centrale syndicale anticommuniste (CGT-FO), adoubé par les milieux gaullistes, puis intégré aux réseaux socialisants à partir de 1956, Mahmoud Harbi devient rapidement un électron libre qui s'affranchit des disciplines coutumières ou politiciennes. L'analyse de ses choix lors des différents scrutins parlementaires, ou bien lors des investitures des derniers gouvernements de la IV^{e} République, montre à quel point le député de la CFS eut un comportement atypique, ne ressemblant à aucun autre parmi ses pairs africains, y compris à celui avec qui on le compare, le Guinéen Sekou Touré[2]. Le retour sur le devant de la scène politique française du général de Gaulle en 1958 marque pour Mahmoud Harbi un tournant : non seulement il devient un opposant déterminé au maintien de la souveraineté française sur la CFS (il choisit d'appeler à voter « non » lors du référendum instituant la V^{e} République, et donc choisit l'indépendance immédiate), mais cristallise autour de lui l'animosité d'une administration coloniale déçue par son leadership, tout comme celle d'une partie des notables autochtones craintifs à l'idée d'une indépendance jugée prématurée, y compris parmi ses partisans. Comment expliquer cette évolution rapide au cours de laquelle le député de juin 1956 propose une résolution invitant le gouvernement à « préserver les valeurs françaises en CFS » avant de mûrir son projet d'émancipation rendu public durant l'été 1958[3] ?

De la date de son élection à l'Assemblée nationale (janvier 1956) au référendum portant sur la nouvelle constitution (septembre 1958), l'histoire s'est accélérée pour les peuples colonisés. L'année 1956 voit les indépendances négociées du Maroc, de la Tunisie, mais aussi révèle l'effacement de la France du Moyen Orient après l'échec de l'opération sur le canal de Suez. A cette occasion, le député de la CFS vote contre l'intervention militaire aux côtés des communistes notamment[4]. Doit-on voir dans cette désapprobation de l'opération militaire sur Suez la main de Nasser, leader charismatique du monde arabe, ou bien un choix personnel sans aucun rapport avec l'appui égyptien ? Les relations

[1] SHD-T 7H28 dossier 1, « L'avenir stratégique de la CFS » par le capitaine de corvette Labrousse, 23 avril 1957
[2] Traoré Ray Autra M, 1985. Pour une biographie de Sekou Touré, voir Ibrahima Baba Kaké, 1987.
[3] Le Monde, 7 août 1958. « L'indépendance que nous demandons, elle ne veut pas dire divorce, ni sécession… (…) Notre choix à nous, est fait. C'est avec la France que nous ferons bloc au sein d'une alliance fraternelle dont nous fixerons les contours dès que nous aurons obtenu l'indépendance. »
[4] JORF Débats parlementaires, année 1956 n°109, séance du 31 octobre 1956.

de Mahmoud Harbi avec Nasser restent encore à écrire. Plusieurs archives consultées accréditent le soutien financier de Nasser à la cause harbiste[1] ; mais biaisées, elles sont sujettes à caution. Dans le sillage de la Conférence de Bandoeng (avril 1955) s'ouvre en décembre 1957 la conférence économique afro-asiatique du Caire à laquelle Mahmoud Harbi est invité[2]. S'il ne s'y rend pas en personne, un délégué de la CFS proche du député a participé à cette conférence, il s'agit d'Ali Abdillahi Ibrahim dit « *Shikash*[3] ». Cette invitation suscita un vif émoi dans les milieux gaullistes[4], elle contribua sans aucun doute à accroître la défiance de Paris à l'égard du député de la CFS[5]. Elle met en lumière également le double jeu joué par Mahmoud Harbi, conciliant durant les cessions parlementaires, mais virulent nationaliste dans son pays, modéré dans ses propos à la presse francophone, mais auteur de discours enflammés en somali devant les siens. Cette ambivalence n'est-elle pas le signe d'un homme politique accompli, donc dangereux pour le colonisateur ? La perspective d'une indépendance de la CFS dont il aurait été le leader, les perspectives ouvertes par l'indépendance programmée par les Nations Unies de la Somalie, sa probable unification avec le Somaliland britannique dont l'indépendance était également envisagée par Londres, auraient fait de Mahmoud Harbi, premier chef de gouvernement somali, l'homme fort d'un état somalien unifié, et l'aurait donc incité à suivre les pas de Sekou Touré durant l'été 1958[6]. Quant à Maurice Méker qui était Chef du territoire durant ces mois cruciaux pour l'avenir de la CFS, il décrit ainsi le député : « cet homme, à la personnalité attachante, doué d'indéniables qualités politiques, eût pu faire une carrière remarquable, n'eut été son manque de culture, qui le fit buter sur l'écueil de sa métamorphose en "petit Roi". Et ce fut là l'origine de sa perte[7]. »

Quelles que furent les motivations de Mahmoud Harbi dans sa décision d'accéder à l'indépendance à l'occasion du référendum du 28 septembre 1958, elles contribuèrent à discréditer le sénateur Ahmed Goumaneh qui fut victime de la défiance de Paris à l'égard de l'entourage du député. La stratégie

[1] Tout comme l'appui du mouvement pan-somali, de l'Ethiopie durant l'été 1958 ou d'autres encore.
[2] Méker M, 1980, p.225.
[3] MAE Afrique-Levant (1953-1959), Côte française des Somalis, Note transmise par le Ministère de la France d'outre-mer au Ministère des Affaires étrangères, 10 décembre 1958. MAE, Afrique et Levant 1960-1965, Côte française des Somalis. Annexe à un compte-rendu technique non daté, intitulé "Les activités du mouvement harbiste vues par Ali Abdillahi Ibrahim dit « Shikash »". Ce document doit être manié avec précaution. Il est postérieur à la disparition de Mahmoud Harbi à laquelle il est fait référence. Il s'agit d'un document à charge contre le député décrit comme un corrompu, aucune autre source écrite consultée n'a pu vérifier ces allégations. P.H Siriex mentionne « l'argent du Caire » reçu par le député, sans en apporter la preuve. Maurice Méker évoque quant à lui les travers du jeune politicien djiboutien grisé par ses succès.
[4] Méker M, 1980, p.225.
[5] Le Monde, *« La délégation du FLN lance un appel pressant à tous les pays d'Afrique et d'Asie »,* 30 novembre 1957 : *« on dément à Djibouti que l'envoi au Caire d'une délégation officielle du territoire ait jamais été envisagé. Toutefois on ne précise pas si des personnalités locales assistent ou non à la conférence à titre individuel. »*
[6] Entretien avec Mohamed Aden, Djibouti, mars 2012.
[7] Méker M, 1980, p.225

adoptée par le Chef du territoire avec l'appui de son ministre de tutelle est d'isoler politiquement le député dès l'été 1958[1]. Profitant de l'absence du député retenu par les évènements en métropole, ses partisans privés de leader doutent du bien-fondé de la position en faveur du « non » à la nouvelle constitution. Le sénateur Ahmed Goumaneh[2], récemment élu en juin 1958 avec l'appui de Mahmoud Harbi, mais aussi le bureau de l'assemblée territoriale[3] et le vice-président par intérim du gouvernement local Ibrahim Sultan[4], se déclarent en faveur du « oui » au référendum et donc s'opposent à l'aventure envisagée par le député. Son propre parti, le MUR, fait campagne en faveur du « oui », tout comme les anciens combattants (groupe social structuré autour de l'ONAC), les *okal* et autres notables[5]. Rentré en CFS le 19 septembre, Mahmoud Harbi tente de regrouper ses partisans, de les mobiliser en faveur du vote négatif[6], mais les résultats du référendum lui sont défavorables, le « non » ne recueille que le quart des suffrages, il est cependant majoritaire dans la circonscription d'Ali Sabieh d'où est originaire le député[7].

Cet échec le conduit à une fuite en avant en se revendiquant plus nettement en faveur du pan-somalisme. Mais s'il parvient à ressouder ses partisans (dont certains comme Ahmed Goumaneh ayant appelé au « oui »), il divise la communauté somalie partagée entre deux leaders, et s'aliène la communauté afar (hostile à une intégration dans une grande Somalie) représentée par le conseiller à l'Union française Mohamed Kamil, allié d'Hasan Gouled. Toutefois, les élus du territoire, fidèles à leur leader malgré leur position favorable au « oui », confirment Mahmoud Harbi à la vice-présidence du gouvernement local, ce qui déplaît fortement aux autorités françaises[8]. Afin de parachever la défaite de Mahmoud Harbi, le Chef du territoire suspend le député de ses responsabilités au sein du

[1] *Ibidem* p.226

[2] MAE Afrique et Levant, 1953-1959, CFS. Reproduction intégrale de la déclaration du sénateur Ahmed Goumaneh faite à la presse le 21 août 1958 dans laquelle il se prononce en faveur de la nouvelle constitution « *s'il est explicitement précisé dans le texte constitutionnel, que cinq ans plus tard, si notre Assemblée territoriale et notre population en exprimaient alors le désir, l'indépendance nous serait automatiquement consentie* ». Dans ce même dossier on trouve dans le procès-verbal de séance de l'Assemblée territoriale du 11 décembre 1958 une lettre du nouveau Chef du territoire, Jacques Compain, dans laquelle il assure qu'en restant un territoire d'outre-mer, la CFS pourra « après un délai raisonnable » faire évoluer son statut.

[3] Le Monde, 3 septembre 1958.

[4] Le Monde, 18 septembre 1958.

[5] Oberlé P et Hugot P, 1985, p.145.

[6] Le Monde, 21 septembre 1958.

[7] Après la Guinée, c'est le second score en faveur du « non » dans les territoires d'outre-mer.

[8] Le Monde, 7 octobre 1958, « *La tension politique s'accroît à Djibouti* ». L'article évoque des échauffourées, la pression de « *l'Association nationale pour le soutien de l'action du général de Gaulle* » qui exige la dissolution de l'assemblée, mais aussi des blessés au cours de meetings. Dans les jours qui suivent, quatre ministres « harbistes » sont placés en résidence surveillée. Les élus de l'assemblée territoriale ne bénéficiant d'aucune immunité parlementaire, ils restent soumis à l'arbitraire colonial. Dans son article paru le lendemain sous le titre « *Séquelles du référendum en Afrique* », on apprend que Mahmoud Harbi a été blessé et brièvement hospitalisé après les affrontements du 6 octobre consécutifs à la suspension de ses fonctions au gouvernement local (arrêté du 2 octobre 1958).

gouvernement local, puis dissout l'Assemblée territoriale[1] ; les électeurs du territoire sont appelés à se rendre aux urnes le 23 novembre[2]. Le mode de scrutin est une nouvelle fois modifié, cette fois est adopté le scrutin proportionnel permettant d'attribuer davantage de sièges aux Afar et éviter un raz de marée des partisans de Mahmoud Harbi semblable au scrutin de 1957. Il parvient à faire élire cinq de ses partisans dont lui-même[3], mais perd la vice-présidence du gouvernement local[4]. Dans un climat de tension politique extrême, le député part à Paris tenter de trouver des appuis, en vain. Sa radicalisation ne lui laisse d'autre choix que l'exil, Ahmed Goumaneh le suit, l'un comme l'autre avaient perdu tout appui dans le nouveau régime gaullien. Les élections législatives d'avril 1959 consécutives à la dissolution de l'Assemblée nationale se font sans le candidat Mahmoud Harbi[5] ; Ahmed Goumaneh n'est pour sa part pas réélu par une assemblée territoriale acquise à ses adversaires[6]. Le 7 septembre 1959, le tribunal correctionnel de Djibouti condamne par contumace Mahmoud Harbi et Ahmed Goumaneh à dix ans de prison et vingt ans d'interdiction de séjour[7] pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat.

Les deux anciens parlementaires se réfugient dans un premier temps au Somaliland, les autorités françaises ne parviennent pas à convaincre leurs homologues britanniques de leur interdire d'y résider[8], ces dernières s'appuyant sur un article de la convention franco-britannique de 1876 interdisant toute extradition pour délit politique[9]. Si Paris considère Mahmoud Harbi et Ahmed Goumaneh comme des « agitateurs » et voient dans la création du Front de libération de la Côte des Somalis[10] des raisons suffisantes pour expulser les deux anciens parlementaires, Londres les

[1] Décret paru au JORF le 21 octobre 1958.
[2] Le Monde, *« Les partisans du "oui" conservent à Djibouti leur avance sur ceux du "non"* », 29 novembre 1958.
[3] *Ibidem*. Pour l'occasion, Mahmoud Harbi dirige la liste « Union démocratique des Somalis », elle recueille trois fois moins de voix que celle dirigée par son adversaire issa Hasan Gouled, mais se place en seconde position. Ahmed Goumaneh arrive loin derrière avec sa liste « Mouvement démocratique africain ».
[4] Il est remplacé par son adversaire politique Hasan Gouled.
[5] Hasan Gouled est élu, il rejoint le groupe de l'UNR (gaulliste). Le Monde du 23 avril 1959 pouvait titrer « Djibouti : échec électoral des partisans de la "Grande Somalie" ». Ahmed Dini Ahmed était le suppléant de Hasan Gouled. Voir JOCFS avril 1959.
[6] Abdallah Mohamed Kamil lui succède, il s'inscrit également aux côtés des gaullistes. Ces élections sénatoriales achèvent le renouvellement du premier Parlement de la nouvelle république.
[7] MAE Afrique et Levant, 1953-1959, Côte française des Somalis. Courrier du Ministre délégué auprès du Premier Ministre au Ministre des Affaires étrangères, 14 septembre 1959.
[8] MAE, Afrique et Levant 1960-1965, Côte française des Somalis. Courrier de l'Ambassadeur de France en Ethiopie au Ministre des Affaires étrangères, 22 mars 1960.
[9] MAE, Afrique et Levant 1960-1965, Côte française des Somalis. L'article 5 de cette convention est reproduit et référencé DJ-5-4 sd, sans date.
[10] A partir de bribes d'informations contenues dans les dossiers MAE Afrique et Levant, 1953-1959 et 1960-1965, Côte française des Somalis, on peut faire les remarques suivantes concernant le FLCS : la chronologie exacte de la création de ce groupe armé est méconnue. Si Mahmoud Harbi fut à l'origine de sa création, plusieurs rapports mentionnent Ahmed Goumaneh, ancien sous-officier de l'armée française, comme étant la cheville ouvrière de ce groupe armé. Des livraisons d'armes auraient été assurées par l'Egypte, des financements occultes chinois et soviétiques sont mentionnés.

considère pour sa part comme des réfugiés politiques et ne croit pas à la culpabilité des deux hommes[1]. Durant l'été 1959, Mahmoud Harbi est à Mogadiscio où il est fêté comme un héros national, il est décidé à prendre la tête du mouvement pan-somali, mais on le modère et certains le jalousent[2]. Le voyage du président français en CFS début juillet 1959[3] est l'occasion pour Mahmoud Harbi, et le Premier ministre somalien Abdullahi Issa, de critiquer le colonialisme français[4] ; l'arrivée de l'épouse de Mahmoud Harbi à Mogadiscio provoque également une diatribe antifrançaise dans la presse somalienne[5]. En décembre, il lance un appel à la population de la CFS dans lequel il dénonce violemment le colonialisme français, mais aussi éthiopien[6]. Il multiplie les voyages à l'étranger afin de solliciter des appuis, des fonds. On le retrouve au Caire, à Moscou, à Pékin[7], et il s'installe à Mogadiscio d'où il tente d'organiser sous sa houlette le mouvement national pan-somali. Au cours d'un vol le ramenant de Genève vers Rome, l'avion de Mahmoud Harbi, un appareil de la compagnie nationale égyptienne, disparaît en mer non loin de l'île d'Elbe le 27 septembre 1960[8]. Cette fin tragique a amplifié l'aura du leader nationaliste en CFS, beaucoup de Djiboutiens pensent aujourd'hui encore qu'il fut assassiné par les services de renseignement français[9], ou bien qu'il n'est pas mort…

[1] Le gouvernement britannique est cependant embarrassé et cherche à éviter toute tension avec son allié au sein de l'OTAN.

[2] MAE Afrique et Levant, 1953-1959, Côte française des Somalis. Courrier du Consul général de France à Mogadiscio au Ministre des Affaires étrangères, 21 août 1959. MAE, Afrique et Levant 1960-1965, Côte française des Somalis. Courrier du Consul général de France à Mogadiscio au Ministre des Affaires étrangères, 8 janvier 1960.

[3] Le Monde, « *Le général de Gaulle est arrivé à Djibouti où l'on attend qu'il prenne position à propos des projets de "Grande Somalie*" » de Ph. Decraene, 4 juillet 1959.

[4] MAE Afrique et Levant, 1953-1959, Côte française des Somalis. Déclaration au *Corriere della Somalia* de Mahmoud Harbi (8 juillet 1959) et éditorial du même quotidien (9 juillet 1959). Les propos du Premier ministre somalien sont plus modérés que ceux de l'ancien député exilé.

[5] MAE Afrique et Levant, 1953-1959, Côte française des Somalis. Déclarations de Madame Fatuma Harbi au journal *Lo Studente* du 22 novembre 1959. Article intitulé : « échappée des chaînes du colonialisme français ».

[6] MAE Afrique et Levant, 1953-1959, Côte française des Somalis. Télégramme de l'ambassade de France à Mogadiscio. Dans cette déclaration, Mahmoud Harbi fait référence au Traité franco-éthiopien du 12 novembre 1959 par lequel la CFE devient une société éthiopienne enregistrée en Ethiopie et dont le siège est transféré à Addis Abeba. Dans sa déclaration, l'auteur voit une collusion entre les deux états colonialistes : « La France a remis en d'autres mains, dans les mains de l'Ethiopie et d'accord avec celle-ci vous a dépouillé de vos droits. Toutes deux maintenant vous contraindront à suivre la triste voie qui fut celle de l'Erythrée. » Sur la teneur du traité voir Dubois C, 1997, pp. 347-350.

[7] MAE, Afrique et Levant 1960-1965, Côte française des Somalis. "Les activités du mouvement harbiste vues par Ali Abdillahi Ibrahim dit « Shikash »"

[8] MAE, Afrique et Levant 1960-1965, Côte française des Somalis. Courrier de l'ambassadeur de France en Somalie au Ministre des Affaires étrangères du 10 octobre 1960 évoquant l'article paru dans le « *Corriere della Somalia* » du 8 octobre 1960.

[9] http://aviation-safety.net/. Sur ce site on trouve le compte-rendu de l'enquête concernant l'accident de l'avion égyptien (daté du 29 septembre), la cause probable avancée incrimine des conditions météo et la perte de contrôle de l'appareil.

Ahmed Goumaneh s'installe également dans la nouvelle capitale somalienne, mais sa modération le sépare de son mentor en politique. Mahmoud Harbi au contraire multiplie les déclarations hostiles à la France[1], et devient un hôte gênant pour la toute jeune république somalienne. Celle-ci ne souhaite pas une confrontation avec la France[2] alors que les tensions avec l'Ethiopie s'aggravent. Ahmed Goumaneh s'intègre plus facilement dans la vie politique somalienne. Investi candidat de la circonscription de Zeila (limitrophe de la CFS), il rejoint l'assemblée somalienne en 1964. Son parcours d'ancien parlementaire français lui vaut d'être désigné comme l'un des vice-présidents de l'Assemblée nationale somalienne[3] au sein de laquelle il siège jusqu'au coup d'état de Siyaad Barre en 1969[4].

La mise à jour des itinéraires de ces deux parlementaires nous permet de conclure que leur trajectoire fut plus atypique que représentative de celle du plus grand nombre d'anciens militaires, notamment à partir de 1956, et particulièrement dans le cas de Mahmoud Harbi. Mais elle autorise plusieurs constatations quant à la place des anciens militaires dans le processus de politisation en situation coloniale. Beaucoup d'entre eux n'étant pas originaires de la CFS et n'ayant pu ou voulu y demeurer à leur démobilisation, leur poids électoral est difficile à mesurer lors des différents scrutins en l'absence de sources statistiques. Certes les anciens combattants furent sollicités pour voter « oui » en septembre 1958, mais les deux parlementaires autochtones du moment, eux-mêmes anciens militaires, étaient partagés sur la question. Privilégiés par la loi pour s'inscrire précocement sur les listes électorales, l'administration a sans aucun doute tenté de les instrumentaliser pour maintenir des rapports de domination semblables au paternalisme des officiers des unités coloniales dans lesquelles ils servirent. La fidélité supposée de ces anciens militaires a pu faire croire un temps qu'ils constituaient bien un groupe sur lequel s'appuyer pour maintenir la CFS dans le giron impérial ; les commémorations devant les monuments aux morts, les défilés d'anciens lors des cérémonies du souvenir, ou les délégations d'anciens combattants lors des visites officielles d'un ministre ou du Chef de l'Etat, ont contribué à figer une image rassurante du « fidèle serviteur » de la France honoré pour

[1] MAE, Afrique et Levant, CFS 1953-1959 et 1960-1965. Dans ces dossiers on trouve plusieurs synthèses de l'ambassadeur de France en Somalie concernant les agissements des deux exilés.
[2] *Ibidem.* Voir en particulier le courrier adressé par l'ambassadeur de France en Egypte, H. Froment-Meurice, à son ministre le 28 août 1963, dans lequel il expose les positions respectives de la Somalie et de l'Ethiopie à l'issue d'entretiens avec ses homologues somalien et éthiopien en résidence.
[3] MAE, Afrique et Levant, CFS 1960-1965, lettre du Chef du territoire de la CFS au Ministre d'état chargé des DOM-TOM, 29 juin 1964.
[4] Il se retire à Kismayo où il reprend une activité commerciale avant de rejoindre au début des années 90 la République de Djibouti. Interview de Ahmed Goumaneh Robleh, Ali Sabieh, mars 2012.

ses sacrifices. Mais du point de vue du colonisé, son engagement dans l'armée ou dans les forces de sécurité n'eut pas la même signification. Acteurs de leur engagement volontaire, de leur participation à différents conflits, ils furent également acteurs de leur destin une fois revenus à la vie civile. Le métier des armes fut pour la plupart l'occasion de faire fructifier leur passé, modestement le plus souvent, mais activement pour une minorité. L'expérience militaire fut utilisée comme une qualification dans une colonie en retard de développement, où l'administration locale fut largement dominée par des non autochtones, où le déficit éducatif empêcha l'émergence d'une élite intellectuelle, où seuls les commerçants patentés les plus fortunés pouvaient espérer être assimilés à des « évolués ». Pour désigner ces anciens militaires lancés en politique, autodidactes et ne disposant, pour les plus chanceux, que d'une instruction élémentaire (souvent acquise durant leur passage sous l'uniforme), le terme « d'évoluant[1] » est beaucoup plus adapté ; leur formation intellectuelle s'est poursuivie au contact de l'administration coloniale[2] et d'autres parlementaires, Africains ou métropolitains. A l'heure des grandes réformes démocratiques introduites progressivement après 1945, l'administration coloniale tenta de trouver les bons interlocuteurs sur qui s'appuyer. Or, les commerçants les plus en vue n'étaient pas issus des communautés majoritaires en CFS. L'élargissement du corps électoral, puis l'introduction du suffrage universel ont obligé les autorités coloniales à s'intéresser aux populations de l'intérieur, Issa et Afar, auxquelles elles reconnurent une primauté dans l'évolution politique du territoire. La politisation « par le haut » induite par l'introduction du vote aux scrutins locaux et nationaux a donc été profitable aux exclus du développement, à ceux qui furent les plus longs à s'intégrer à la ville coloniale. L'expérience militaire a été pour certains un tremplin dans la vie politique naissante en CFS, ils purent être cooptés par une administration coloniale au sein de laquelle servaient d'anciens militaires, qui entretenait des relations étroites avec les différents services de l'armée, notamment ceux chargés de la surveillance de la population et du maintien de l'ordre. A cette présence incontournable de l'armée en CFS à partir des années trente, correspond un rôle central des anciens combattants dans l'émergence d'une élite politique locale. Tous les anciens militaires ayant eu un parcours politique sont Somali, on retrouve ici les constatations faites sur l'origine ethnique des recrues[3]. Rien d'étonnant donc à ce que de nombreux élus de l'assemblée locale aient eu un passé militaire, que deux anciens combattants

[1] Ageron C.R, 1991, p.137

[2] Méker M, 1980, pp.221-222. L'auteur, Chef du territoire durant quatorze mois (août 1957-octobre 1958), fut chargé de la mise en œuvre de la loi-cadre et eut à travailler avec la première génération de politiciens du territoire. Dans ses souvenirs, il évoque la difficulté de travailler avec des élus peu instruits, connaissant mal les « procédures règlementaires, les subtilités de la rédaction administrative ». Mais il précise également « qu'à la veille du Référendum, Ministres et Conseillers Territoriaux avaient acquis une certaine maîtrise des affaires publiques, et une conception beaucoup plus sereine de leurs responsabilités ».

[3] Voir chapitre 3.

aient pu, grâce à l'appui initial des milieux gaullistes, accéder à des sièges de parlementaires nationaux.

Cependant, ces anciens militaires n'ont jamais véritablement revendiqué leur passé devant les leurs, même si Mahmoud Harbi rappela dans la presse française son passé de Français libre en juin 1958 alors que son chef, de Gaulle, était revenu au pouvoir[1]. Mais ne s'agissait-il pas d'une déclaration apaisante alors que nous avons vu toute l'ambiguïté du personnage durant ces mois durant lesquels l'histoire s'accélérait ? Mahmoud Harbi a sans doute été lancé en politique car il fut un ancien Français libre, mais surtout par son appartenance à la communauté issa que l'on souhaite privilégier après 1945. Les circonstances de son engagement politique, les relations tissées par son père avant la Seconde Guerre mondiale avec l'administration coloniale demeurent encore largement obscures, mais elles constituèrent un terreau favorable à son ascension. Dans le cas d'Ahmed Goumaneh, plus instruit que son mentor, il fut choisi après son retour à la vie civile comme interprète par le candidat gaulliste à la députation, lui-même ancien officier des troupes coloniales. Mais dans son cas également la position sociale du père a créé des conditions favorables à son ascension. Elus à leur tour, ils ne se présentèrent pas comme des défenseurs des droits des anciens militaires de la colonie, mais incarnèrent une jeunesse désireuse de changement, allant même jusqu'à s'opposer aux aînés, et à transcender les clivages communautaires ravivés par l'administration. Ce sont des choix personnels qui guidèrent ces itinéraires souvent difficiles à comprendre, et non une quelconque fidélité à la France ou au groupe des anciens combattants. Il en va de même pour la majorité des anciens militaires de la Corne de l'Afrique au sein de l'ONAC. Cette institution retombe vite dans l'oubli après sa création dans les années cinquante. Sans la volonté de quelques métropolitains de passage dans la colonie, les originaires de la CFS se désintéressèrent de l'Office, sans doute à cause d'une forme d'intimidation sociale, mais plus sûrement en raison de l'inconfort de leur position d'anciens militaires immergés dans une société en pleine effervescence nationaliste. Là encore on peut parler d'une instrumentalisation de leur passé militaire, l'Office étant perçu essentiellement comme une source potentielle de revenus ou d'aides ponctuelles. Les anciens combattants ont donc été autant des contestataires que des courroies de transmission de l'autorité coloniale. Mais les atermoiements de Paris après le vote positif de septembre 1958 (soutenu semble-t-il par beaucoup d'anciens combattants) et la promesse de réviser le statut de la CFS rapidement (à laquelle crut Ahmed Goumaneh et beaucoup d'autres[2]), contribuent à éloigner les anciens combattants des

[1] Thompson V et Adloff R, 1968, p.69. Les auteurs n'indiquant pas leur source, cette déclaration n'a pu être vérifiée.

[2] Ce fut particulièrement le cas d'Hasan Gouled, opposant à Mahmoud Harbi qu'il remplace à la tête du gouvernement local fin 1958, puis lui succède à l'Assemblée nationale où il siège au sein du groupe des députés gaullistes, avant de devenir un opposant au cours des années soixante. Ce revirement doit se comprendre par

positions profrançaises, au point de quitter la colonie dès 1959 ou d'être inquiétés lors de la répression de mars 1967[1].

L'expérience militaire a largement contribué à ouvrir des individus peu instruits au monde et aux idées, elle a également constitué une expérience concrète de la domination coloniale, elle a donc contribué à sa remise en cause globale. Elle peut en conséquence tout à fait illustrer la « politisation par le haut » car le premier personnel politique autochtone est largement issu de ses rangs ; cependant, elle peut tout autant constituer une forme de « politisation par le bas » en ce qu'elle reproduit une domination de plus en plus contestée. Les débats sur la politisation des ruraux en France au cours du XIX^{e} siècle ont mis à jour la complexité du processus, il en fut de même dans les différents espaces impériaux aux réalités socioculturelles spécifiques (place des clans, des groupes des aînés et des cadets, différenciation des espaces-temps…). Si le groupe social des anciens combattants fut souvent perçu comme un soutien à l'ordre colonial, les individus le composant eurent des attitudes plus complexes au gré de leurs intérêts.

---

la déception causée par cette « promesse » ambiguë faite par Paris fin 1958 pour obtenir le maintien du statu quo en CFS. MAE Afrique et Levant, CFS 1953-1959, Lettre de J. Compain, Chef du Territoire au Président de l'Assemblée territoriale de la CFS, 9 décembre 1958 : « *Je suis autorisé par Monsieur le Ministre de la France d'Outre-mer à vous faire connaître que, compte tenu des principes qui ont présidé à l'élaboration de la Constitution, le Gouvernement de la République est décidé à envisager avec libéralisme les désirs des populations et à ne pas s'opposer à une demande éventuelle de changement de statut, sous réserve qu'un délai raisonnable ait permis au préalable la mise en place et le fonctionnement normal des institutions de Territoire de la République, dans l'intérêt même des populations.* »

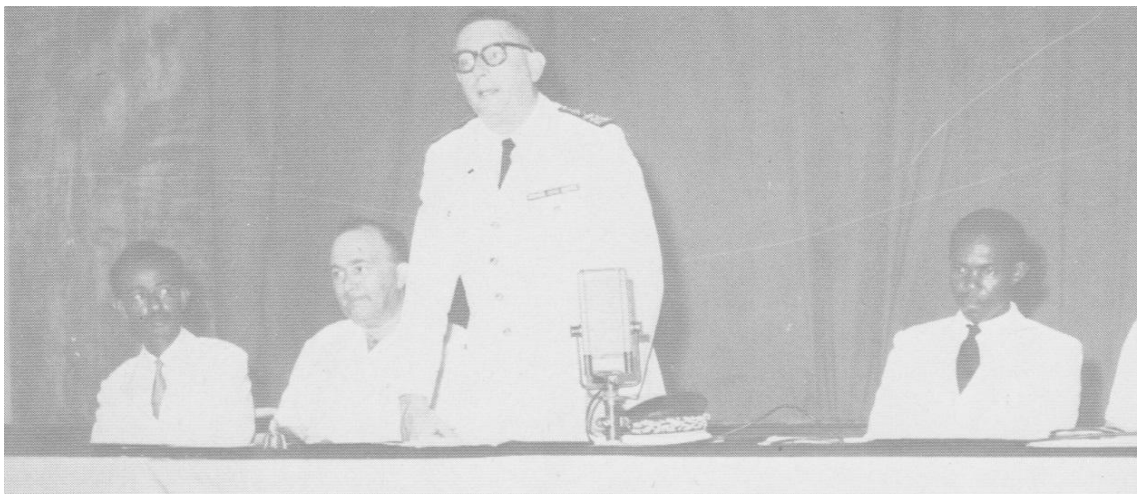
[1] Oberlé P et Hugot P, 1985, p.232. Témoins de cette répression consécutive au référendum entérinant le maintien de la souveraineté française, les auteurs évoquent des anciens combattants maltraités lors des opérations de maintien de l'ordre dans les quartiers indigènes.

Vue 23 : Bileh (Bilal) Doaleh, ancien tirailleur de la Grande Guerre devenu « inscrit maritime » sur les navires des Messageries maritimes dans l'Entre-deux-guerres. Il fut choisi comme notable autochtone en 1945 pour siéger au Conseil représentatif de la CFS. Cliché probablement pris à Marseille où il résida après son passage dans l'armée.



Coll. Abdoulkader Bileh Doaleh

Vue 24 : Djibouti 1958. Assis à gauche de Maurice Méker, chef du territoire, Ahmed Goumaneh Robleh, sénateur de la CFS.



In Méker (Maurice), *Le temps colonial. Itinéraire africain d'un naïf du colonialisme à la coopération, 1931-1960*

Vue 25 : Mahmoud Harbi, ancien marin des Forces navales de la France libre, élu à l'assemblée territoriale, vice-président du gouvernement local et député de la CFS (sans date).



In Oberlé P et Hugot P, *Histoire de Djibouti*.

Vue 26 : Yousouf Aptidon Darar, ancien élu de l'assemblée territoriale, ancien ministre des affaires intérieures de la CFS. Maison du combattant, Djibouti, mars 2012.



Coll. part

Conclusion

L'instrumentalisation du métier des armes : une question d'échelle

Cette étude sur les recrues volontaires de la CFS nous a permis de mettre en lumière un certain nombre de points spécifiques à l'histoire sociale de cette modeste colonie mais aussi de la Corne de l'Afrique, et pour certains, communs à d'autres parties du continent. Les enjeux de mémoire ont contribué à présenter les tirailleurs africains comme des victimes du système colonial, et ils le furent effectivement si l'on considère leur utilisation lors des deux conflits mondiaux, les différences de solde et de perspectives de carrière, ou encore les mesures tardives de rattrapage des pensions. Cependant, les recrues volontaires de la Corne de l'Afrique n'en furent pas moins des acteurs sociaux conscients ; l'absence de conscription obligatoire, de recrutements forcés comme souvent en Afrique française, nous obligent à reconsidérer leur insertion au système colonial, sans pour autant remettre en cause les rapports de domination d'un système inique. Dans d'autres parties de l'Afrique française des recrues volontaires ont rejoint les rangs de l'armée ou des forces supplétives, les tirailleurs de la CFS sont-ils représentatifs de leurs homologues d'Afrique de l'ouest ou du nord ? Toute approche comparative au sein de l'ensemble colonial français nécessiterait des études semblables au niveau d'un centre de recrutement unique, de tels travaux manquent à ce jour ; la valeur heuristique des recherches portant sur les recrues africaines de l'empire britannique, du Kenya en particulier, fut à cet égard stimulante, quoique partielle. La comparaison des deux espaces coloniaux a permis de mettre en évidence des similitudes fortes à bien des égards : la gestion des effectifs qui s'inscrit dans une temporalité identique (fluctuation des recrutements, « promotion africaine »), la construction des ethnotypes martiaux par le colonisateur comme par les intéressés eux-mêmes, la place essentielle des conditions économiques et écologiques dans la prise de décision de s'engager. Mais, sur ce dernier point, les contraintes liées aux déséquilibres fonciers consécutifs à l'accaparement des terres agricoles par le colonisateur, à la mise en place d'une fiscalité contraignante, diffèrent du nord de la Corne. De plus, le déficit éducatif et le sous-emploi chronique, tout en étant réels, n'étaient sans doute pas aussi prononcés en Afrique de l'est britannique. Cette comparaison est cependant incomplète en ce qui concerne les migrations militaires, les réseaux lignagers ou familiaux, la durée des engagements et leur effets induits sur les trajectoires sociales, notamment dans l'espace somali. Elle reste en outre inachevée car les données manquent pour ce qui concerne l'ensemble colonial italien où le plus grand nombre d'*askaris* de la Corne fut recruté. L'intérêt des sources françaises

consultées (livrets individuels des recrues notamment) et complétées par l'analyse de trajectoires individuelles ou familiales, n'en n'est que plus réel.

La création d'une entité coloniale particulière dans l'empire français, dans laquelle les intérêts commerciaux ont dans un premier temps dominé avant d'être dépassés par des intérêts purement stratégiques, a incontestablement offert aux populations vivant autour du golfe d'Aden, sur ses rives africaines en particulier, une opportunité de changement social. Sans qu'elle ait exercé une contrainte forte durant les premières décennies, les populations de la Corne se sont accommodées de la présence française, ont tenté de l'utiliser au mieux de leurs intérêts. Cependant à l'échelle régionale, la présence coloniale, à laquelle il convient d'inclure l'Ethiopie moderne, a également bouleversé des équilibres précaires par l'introduction de nouveaux flux commerciaux, par la modification structurelle de ces échanges. Non seulement la colonisation a créé ses propres routes commerciales, le port de Djibouti et le cordon du chemin de fer franco-éthiopien, mais elle a imposé aux populations de s'adapter à une nouvelle forme de mondialisation (nouvelle vision des rapports internationaux et des formes d'échanges) dans laquelle la CFS devint un pôle régional majeur. La fin progressive du commerce caravanier, la mobilisation accrue des maigres ressources des pasteurs éleveurs pour des exportations de bétail toujours croissantes au Somaliland, la pression exercée par les états colonisateurs soucieux de tracer des frontières et donc de contrôler les mouvements des pasteurs itinérants, sont également des effets induits par l'irruption coloniale. La circulation des armes fut également un des ses effets, elle vint accroître les facteurs de déstabilisation régionaux. Ce changement social s'est fait sans réel développement, sans industrialisation, la croissance exogène est restée dépendante des marchés extérieurs, de la conjoncture ; la colonisation n'a donc pas réellement apporté une quelconque croissance et stabilité économique, à l'exception de la ville de Djibouti. Les bouleversements sociaux sont ainsi demeurés modestes.

Les recrutements de l'armée française sont le reflet de ce nouveau contexte régional. Mais il convient de distinguer des périodes : les recrues des deux conflits mondiaux ne correspondent pas aux plus tardives, lesquelles furent moins nombreuses, mais davantage soucieuses d'une stabilité professionnelle. La cité-comptoir de Djibouti a attiré à elle des populations poussées autant par la nécessité que par opportunisme. L'étude du profil sociologique des recrues sur plusieurs décennies, à l'aide de l'outil statistique, a révélé les stimuli socio-économiques de ces engagements, l'impact des contraintes naturelles (sécheresses, épizooties), les échos des tensions régionales (guerres civiles ou guerres entre états), mais aussi l'appétit de nombreux jeunes à quitter un mode de vie précaire, la résilience de populations marquées par les épreuves. La violence apparente de ces hommes a constitué un substrat favorable aux milliers d'engagements volontaires, les représentations guerrières du recruteur comme du recruté se sont conjuguées en se cumulant, particulièrement pour

les pasteurs les plus sensibles aux changements en cours. Mais la brièveté des engagements, notamment pour ce qui concerne les recrues antérieures à 1945, invite à relativiser une éventuelle prédisposition au métier des armes. Faute d'alternative suffisante, le métier d'intérimaire de la guerre a constitué une première étape vers le changement social ; il doit être replacé dans le cadre de migrations circulaires car seule une minorité des « engagés volontaires pour la durée de la guerre » fit souche dans la ville coloniale. Il fut pour beaucoup un choix par défaut inspiré par le colonisateur à la recherche d'une main d'œuvre « guerrière », mais aussi par des réseaux familiaux ; cette dimension est mise en évidence par les entretiens réalisés au cours de cette étude. Ces recrues n'ont jamais perdu de vue leur intérêt personnel ; leur « indépendance » proverbiale et les difficultés de commandement n'en sont que l'illustration.

Le changement social et culturel consécutif à ces engagements est difficile à mesurer faute de sources suffisantes, compte-tenu d'une étude de terrain limitée, d'itinéraires personnels singuliers, mais il fut réel, l'approche micro-historique a permis de le souligner. Ce changement constitua pour la plupart une « entrée en modernité » aux multiples facettes, de l'amélioration des conditions matérielles d'existence à la connaissance des autres, en passant par la maturation de nouvelles façons de penser, d'agir avec les siens, comme avec ceux considérés comme différents. Cette « aventure ambiguë » n'a cependant jamais constitué une rupture avec sa culture, avec son univers familial, lignager, même dans le cas de relations distendues avec son milieu d'origine pour cause d'éloignement. Le terme de « collaborant[1] » est ici particulièrement bien approprié pour désigner cet entre-deux rendu possible par l'engagement dans l'armée française. L'altérité fut certainement plus marquée dans le cas des recrues restées le plus longtemps sous l'uniforme (armée, police, milice indigène), et pour la dernière génération de volontaires (parallèlement à l'évolution de la situation coloniale), enfin pour tous ceux demeurés vivre en CFS, et à Djibouti en particulier. Les militaires mutés dans des unités opérant à l'extérieur de la CFS ont très certainement été plus impactés que les miliciens cantonnés dans les postes de l'intérieur, mais, nous l'avons vu, les passerelles entre ces deux statuts ont été nombreuses. Cette expérience fut donc un marqueur identitaire, une contribution à l'émergence d'une identité propre à la ville-capitale comme à l'état en gestation. Pris dans la tourmente des luttes pour les Indépendances, les anciens combattants, par leur position de « collaborants », ont eu le plus grand mal à exister en tant que groupe social. Mais à titre individuel, ils ont été à la fois des éléments modérateurs et accélérateurs des évolutions politiques. Dans tous les cas, ils ont tenté d'instrumentaliser leur parcours dans ce domaine comme dans les autres. Cette instrumentalisation du métier des armes n'est pas spécifique aux recrues d'Afrique de l'est,

[1] Brunschwig H, 1983

l'exemple des anciens combattants guinéens revenus de la Grande Guerre[1] en trace les contours, tout comme l'étude sur la longue durée consacrée aux tirailleurs sénégalais[2]. Le discours assimilationniste fut sans doute responsable d'une instrumentalisation dans l'espace public plus prononcée dans l'empire français comparativement à ses rivaux européens ; mais en CFS, la place des forces armées artificiellement élevée (pour des raisons de sécurité comme pour le traitement social du sous-emploi) l'a rendue plus visible.

Cette instrumentalisation est, à bien des égards, transposable à l'échelle de l'état djiboutien actuel. D'une cité-comptoir, la capitale est devenue une « ville-garnison » des forces armées françaises, avant de devenir récemment une point d'appui internationalisé de l'Occident, aux portes d'un Moyen-Orient de plus en plus compliqué et de l'Arc de crise sahélien[3]. La présence militaire en République de Djibouti est devenue une rente stratégique pour un état aux ressources limitées, mais cela diffère-t-il de l'époque coloniale[4] ? Non seulement l'accord de défense signé avec la France le 21 décembre 2011 prolonge et renforce la coopération militaire entre les deux états, mais il garantit au gouvernement djiboutien une rente de 30 millions d'euros annuels au titre de la location de la principale base militaire française en Afrique[5]. Cette présence a incontestablement préservé la sécurité extérieure de la République de Djibouti[6], mais elle a permis, grâce aux infrastructures performantes de cette base et aux installations portuaires, l'installation d'autres contingents dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la piraterie : présence américaine depuis 2001, puis allemande, japonaise[7], italienne, la liste n'étant pas close pour l'avenir[8]. Cette présence est une ressource pour la République djiboutienne, chaque contingent loue ses installations, et assure des retombées économiques non négligeables (emplois directs et indirects, flux commerciaux, taxes douanières). En 2000, un rapport parlementaire sur la seule présence française évaluait l'impact total

[1] Summers A et Johnson R.W in *Journal of African History*, 1978.
[2] Echenberg M, 2009.
[3] « Défense et sécurité nationale, le Livre blanc », La documentation Française, 2008 ; Rapport d'information du Sénat, février 2011.
[4] Le Monde, 21 avril 1964, « *Une étrange léthargie* » de Ph. Decraene : « *(…) Une étude très sérieuse - effectuée en 1947 - estimait que sur un revenu guère supérieur à 11 millions de dollars, 6 millions provenaient des dépenses militaires françaises, 2 millions et demi des dépenses civiles métropolitaines, 1 million du trafic d'escale et 2 millions du transit. Actuellement les dépenses administratives et celles de la garnison représentent les deux tiers des ressources locales, le dernier tiers étant constitué par les opérations de soutage, de transbordement et de transit vers l'Ethiopie. »*
[5] Marchal R, *L'état du monde 2013*.
[6] Opération Khor Angar en 1999 (guerre entre l'Erythrée et l'Ethiopie), soutien logistique notable lors des incidents frontaliers avec son voisin du Nord en 2008 .
[7] Le Monde diplomatique, 20 janvier 2011, « *A Djibouti, la première base du Japon à l'étranger depuis 1945* » de P. Leymarie.
[8] http://www.bruxelles2.eu, 26 décembre 2012, « Djibouti, une base, deux bases, des bases » de N. Gros-Verheyde.

à la moitié du PIB national[1]. Dans un pays menacé par les soubresauts politiques de ses voisins, nul ne semble remettre en cause cette présence militaire étrangère, y compris l'opposition au gouvernement actuel ; seule l'utilisation de la manne financière générée est source de polémiques. Cette quasi unanimité sur l'intérêt d'accueillir autant de militaires rappelle les facilités accordées aux Occidentaux par les états du Golfe, elle permet à la République de Djibouti d'attirer des investisseurs que la stabilité politique du pays rassure, elle permet également à cette modeste république d'assurer un rayonnement régional au travers de sa diplomatie et de son secteur bancaire florissant[2]. Mais la longévité de cette présence étrangère, les contacts avec la population, contribuent également à donner à la population djiboutienne une identité propre, originale dans cette partie de l'Afrique. L'instrumentalisation du métier des armes se poursuit donc, mais à une autre échelle. L'histoire change et se maintient, certes la disparition des derniers anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, le petit nombre d'anciens militaires ayant servi à Madagascar ou en Algérie rassemblés lors des cérémonies du souvenir par les Forces françaises stationnées à Djibouti, l'internationalisation de cette présence militaire étrangère, indiquent qu'une page se tourne dans cet ancien angle-mort de l'empire français, mais que certaines caractéristiques demeurent.

[1] Assemblée Nationale, « Rapport d'information déposé par la Commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur les Forces françaises de Djibouti », 21 septembre 2000.

[2] La stabilité du Franc Djibouti gagé sur le dollar américain depuis 1949 est une garantie sérieuse du système bancaire djiboutien. Le gouvernement djiboutien a tenté d'œuvrer pour la paix en Somalie et contribue depuis 2013 à sa stabilisation par l'envoi d'un contingent des Forces armées djiboutiennes.

Sources et bibliographie

Sources :

1. Fonds du Service historique de la défense- Section Terre (SHD-T), château de Vincennes (94300)

Série H Outre-mer (1930-1973), sous série 7H (Côte française des Somalis) :

- 7H2 Croquis et plans d'ouvrages bétonnés (années trente)
- 7H3 Commerce et la fourniture d'armes à l'Abyssinie, renseignements sur les personnalités de l'empire éthiopien (1916-1917), mission allemande en Abyssinie et en Arabie (1917), situation militaire au Yémen, carte du Somaliland (1916)
- 7H4 Archives de Dire Dawa durant la guerre italo-éthiopienne (1935-1937), journal de marche du détachement de sécurité (1936)
- 7H5 Gouverneur, rapports politiques mensuels (1935-1938)
- 7H6 Correspondance entre le ministre des Colonies et le ministre de la guerre relatif à l'envoi de renfort à la CFS (1933-1939), correspondances diverses du commandement supérieur des troupes (1933-1939),) « L'évolution islamique » par le gouverneur de la CFS (18 septembre 1939), renforcement des troupes françaises et la défense de la CFS (1939)
- 7H7 Correspondance du ministère des Colonies, effectifs (1938-1939), 2eBureau (1939), organisation de la défense de la CFS (juin 1938-mai 1940), télégrammes et informations échangées avec les autorités britanniques de Berbera et Aden (mai -juillet 1940), coopération franco-britannique (1939-1940), événements du 4 au 16 juin 1940 (Général Le Gentilhomme)
- 7H9 Gouvernement de Vichy, clauses de l'armistice (1940), défense de la CFS (1941), journal « Djibouti Français » (1942)
- 7H10 Forces françaises libres (FFL) organisation, rapport du chef de bataillon Appert sur les Forces françaises libres (1941-1943) ; télégrammes arrivée et départ (1942), recrutement (1941-1942), intendance et solde (1941-1942), habillement, équipement et campement (1941-1942), correspondance du colonel Appert, accidents de circulation, affectation et mutation du personnel (1941-1942)
- 7H11 Forces françaises libres (FFL) comptes-rendus d'évasions (1941-1942), tracts gaullistes, affaire Donnard, « Djibouti Libre » (juin-septembre 1941), « Le Réveil » (1944), « Les Forces françaises libres de la CFS » par le général Appert (1964), liste des militaires européens et indigènes ayant ralliés les FFL avant le 31 juillet 1943 (1946)
- 7H12 Seconde Guerre mondiale, photographies des FFL-CFS en Ethiopie et divers (don du général Appert), organisation et mouvements des troupes

- 7H13 Organisation militaire, synthèses de renseignements, 2e Bureau du commandement supérieur des troupes de la CFS (1944-1948), organisation des troupes, correspondances, ordres de bataille et stationnement des unités de la CFS (1945-1951), rapport du commandant supérieur des troupes de la CFS sur l'organisation militaire (1950)
- 7H14 Plan de protection de la CFS en cas de troubles intérieurs (1948), organisation du commandement du BAISM (1951), organisation et budget de la milice indigène de Djibouti (1952-1955), dépenses de l'État au titre des forces armées de la CFS (1948) ; défense de la CFS
- 7H21 Journaux de mobilisation des unités stationnées en CFS (1952-1953)
- 7H23 Plans de mobilisation et renforts des unités stationnées en CFS (1952-1961), proposition de création d'un bataillon somali pour l'Indochine, arrêtés d'expulsion
- 7H27 Rapports sur le moral (1952-1964), situations d'effectifs (1951-1964)
- 7H28 « L'avenir stratégique de la CFS dans la conjoncture actuelle » du CC Labrousse (1957), divers documents sur l'organisation et la réorganisation des unités stationnées en CFS (1954-1965), affectations d'interprètes (1960-1961), prise en compte des services effectués dans la Milice indigène
- 7H32 Synthèses de renseignements intérieurs (1959-1963)
- 7H33 Synthèses de renseignements extérieurs (1959-1963)
- 7H34 Bulletins de renseignements hebdomadaires (1962), bulletins de renseignements du SDECE (1961-1962)
- 7H35 Bulletins de renseignements hebdomadaires (1963)
- 7H36 Bulletins de renseignements hebdomadaires (1964)
- 7H37 Synthèses de renseignements intérieurs (1959-1964)
- 7H38 Synthèses de renseignements extérieurs (1961-1963)

Série J Justice militaire (Ancien régime-1920), conseils de guerre de la 15e région militaire et de la 38e DI :

- 10J1838 Mohamed Caleh et Mohamed Thabet
- 11J378 Kahin Ouarsamah et autres (refus d'obéissance de juillet 1917)
- 11J379 Hasan Ali

Série N Troisième République (1871-1940), Etat-major des armées, section d'Afrique :

- 7N868 Mission Depui en Ethiopie (1914-1916)
- 7N2104 Politique musulmane, questions diverses relatives aux militaires musulmans, prisonniers de guerre musulmans en Allemagne, proclamations musulmanes, brochures et

tracts de propagande allemande, réponse à la brochure allemande intitulée « l'Islam dans l'armée française », réunion de propagande panislamiste à Berlin (octobre 1916), organisation d'une propagande française dans les pays musulmans, intrigues panislamistes en Abyssinie et au Somaliland (1916-1917)

- 7N2137 compte-rendu de mission en Ethiopie et Somaliland (1915-1916), renseignements

Série N Troisième République (1871-1940), Etat-major des armées, 1er Bureau

- 7N2351 Troupes coloniales, recrutement des officiers indigènes, procès-verbaux de séances de la commission interministérielle des troupes indigènes (1922), note sur la constitution d'un corps d'officiers, prérogatives respectives des gradés européens et des gradés indigènes (1921-1926), rapports sur l'aptitude physique des différents contingents, stationnement des troupes coloniales (1922-1938), emploi des indigènes dans les services (1922-1923, 1928), répartition des effectifs coloniaux (1921-1928), régiments de tirailleurs coloniaux : problèmes de stationnement et d'organisation du commandement (1923-1929)
- 7N2352 Commission Mangin : constitution d'une commission sous la présidence du général Mangin en vue de coordonner les études concernant l'armée indigène (recrutement et organisation), procès-verbaux de la commission interministérielle des troupes indigènes et des sous-commissions : étude des possibilités de recrutement, des aptitudes des races indigènes, de l'organisation à donner aux contingents incorporés et de leur encadrement, du recrutement et de la formation des officiers indigènes (1920-1922)
- 7N2353 Études sur les troupes indigènes : les colonies et la défense nationale, divers rapports

Série N Troisième République (1871-1940), Etat-major des armées, 3e Bureau

- 7N3927 Défense de l'empire colonial (1933-1939) dont Djibouti, plan de défense des colonies (1938-1939), mobilisation aux colonies dans le plan E (1937)

Série N Troisième République (1871-1940), Guerre 1914-1918, Grand Quartier général (GQG)

- 16N194-197 utilisation sur les fronts du N.E., en Orient ou en A.F.N. des troupes indigènes : troupes d'Afrique du Nord, troupes sénégalaises, malgaches, indochinoises et somalies, question du Ramadan, des officiers interprètes, rapports sur la rixe au camp des Darboussières (avril 1917)

Série N Troisième République (1871-1940), Guerre 1914-1918, Journaux des unités

- 26N76-14, Direction des étapes et des services, JMO
- 26N302, JMO de la 21e division d'infanterie (combats de mai 1917)

- 26N333-4, JMO de la 38e D.I
- 26N657, JMO du 65e R.I (1917)
- 26N875-23 J.M.O du bataillon somali (1916-1918)
- 26N875-23 bis Registre d'ordres du bataillon somali (1916-1918)

Série P Deuxième Guerre mondiale

- 11P249 dossier 2, Brigade française d'orient : opérations au Soudan et en Erythrée (1940-1941)
- 12P268 Journaux de marche et d'opérations des compagnies du bataillon somali (1943-1945), rapports sur les opérations de la Pointe de grave (1945)

Série Y dossiers d'officiers des Troupes coloniales (Grande Guerre)

- 7Ye2304 Bouet Hippolyte Honoré
- 7Ye3874bis Depui Laurent

2. SHD-Pau, Centre des archives du personnel militaire (anciennement BCAAM), Pau (64000)

1310 livrets individuels d'hommes de troupe recrutés en CFS entre 1916 et 1966 ont été consultés dans le cadre du panel, leur cote débute par 976 (Djibouti), ils sont classés par année de recrutement et par matricule. Des dossiers de sous-officiers, de gendarmes, ont été consultés, ainsi que certains dossiers individuels non sélectionnés dans le panel, mais en relation avec les entretiens réalisés en République de Djibouti. Une liste manuscrite des recrues dont le livret est conservé est disponible, elle est indispensable pour vérifier l'engagement d'une personne. Outre ces archives individuelles, les « archives collectives » des unités ont été consultées à titre de complément d'informations (16eBIMA : cartons 05871, 05878, 05884). Le personnel m'a été d'un grand secours durant les nombreuses journées de travail passées dans ce centre d'archives militaires peu habitué à recevoir des chercheurs.

3. SHD-Bureau des archives des victimes des conflits contemporains (BAVCC), Caen (14000)

Ce centre conserve les dossiers individuels des victimes des deux conflits mondiaux depuis 1916 ; 34 dossiers de tirailleurs somalis de la Seconde Guerre mondiale ont été consultés, cotés 21P plus un numéro individuel

4. Direction du personnel militaire de la Marine, Bureaux réserve militaire et maritime des matricules (BCRM), Toulon (83000)

Les livrets matricules des marins engagés dans la Marine nationale y sont conservés. Un seul livret a été exploité, celui de Mahmoud Harbi, FNFL 1191-41. Merci à Mr P. Clivio pour son aide.

5. Centre d'histoire et d'études des Troupes d'outre-mer (CHETOM), Fréjus (83600)

Dépôt d'archives complémentaire du SHD de Vincennes, situé à proximité immédiate du Musée des Troupes de marine, merci à son personnel pour sa disponibilité et son accueil.

- 15H5 Notes sur la situation et l'organisation future des Troupes coloniales (1919), étude sur l'organisation de l'infanterie aux colonies (après 1919), organisation générale des colonies et organisation générale des Troupes coloniales en France et aux colonies : cours de l'Ecole supérieure de l'Intendance (1931-1933), notes de service de la direction des Troupes coloniales concernant l'organisation des Troupes coloniales, organes de commandement et corps de troupe (1944-1950), documentation sur la défense aux colonies, renseignements sur les armées coloniales étrangères (1944-1950)
- 15H88 Le combat de Moraïto et la mort de l'administrateur Bernard (janvier 1935) ; Commandement supérieur des troupes de la Côte française des Somalis : résumé des rapports annuels (1954-1955) et rapports annuels (1956-1957, 1959), rapport du général inspecteur des forces terrestres d'outre-mer sur la situation politique en Côte française des Somalis (avril 1957), notice sur le cadre physique et humain et le contexte politique de 1957 à 1963 (1964)
- 15H89 Ordre de bataille et effectifs des forces terrestres de la Côte française des Somalis (avril 1965-janvier 1967) ; milice indigène de la Côte française des Somalis : historique, arrêtés d'organisation, missions et instructions (1938-1967) ; reconnaissance effectuée par le 16e bataillon d'infanterie de Marine dans la région de Tadjoura (mars 1959) ; cercle de Dikhil : tableau des tribus et correspondance relative aux troupeaux, transhumance (1939-1962) ; notices concernant les principales tribus (1965), le fractionnement des tribus Issak (1965), les tribus Issa (1959, 1966), les tribus Danakil : historique, coutumes (1942, 1966)
- 16H107 J.M.O. du régiment de l'A.E.F. et Somalie (novembre 1944-août 1945) ; historique du bataillon somali ; J.M.O. du bataillon de marche de la côte française des Somalis (décembre 1938-octobre 1943, janvier-février 1945) ; J.M.O. de la 1re compagnie somalie de tradition du bataillon de marche Somali (1947-1952), citations.
- 18H108 Fonds privé Tommasi (liste des électeurs du cercle de Dikhil, 1946)

6. Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Aix-en-Provence (13090)

Fonds du ministère des Colonies. Série Affaires politiques

- carton 121 organisation de la milice de Djibouti ; renseignements politiques motivant l'organisation de la défense de Djibouti (1909-1910) ; affaires militaires diverses ; incidents de Mai 1910 ; délivrance de titres de pension à d'anciens tirailleurs somalis (1921)
- carton 122 rupture éventuelle de l'Ethiopie avec les puissances centrales **;** Mission Austro-Allemande (1917)
- carton 123 opérations militaires en mer Rouge (1914) **;** brigade indigène, rapport de l'inspecteur Norès (Avril 1911) **;** installation de troupes à Djibouti (1914-1918)
- carton 126 expédition et ventes d'armes en CFS
- carton 128 Réclamation du gouvernement britannique contre le gouverneur de la CFS à cause de présents offerts par Mr Pascal à des membres de la tribu des Gadabuursis (1912-1914) ; renseignements sur la situation au Somaliland et les agissements du Mad Mullah
- carton 186 monument aux morts de Djibouti, plaintes du commandant Bouet
- carton 187 bis organisation du service médical à Djibouti, 1898-1918
- carton 695 immigration en CFS, 1914-1924
- carton 697 justice indigène
- carton 698 rapports mensuels du cercle de Dikhil et d'Ali Sabieh (1940-1942)
- carton 700 la CFS pendant la Seconde guerre mondiale
- carton 703 rapports des inspecteurs coloniaux Bagot et Barthe (1930-1931)
- carton 2304 synthèses de renseignements (années cinquante)
- carton 2665 plainte des Messageries Maritimes ayant des difficultés à recruter des chauffeurs Arabes (1915-1916)
- carton 2666 rapport du gouverneur M. de Coppet sur la situation politique, économique et financière en 1935 ; rapport sur les conditions de vie des autochtones
- carton 2990 maintien de l'ordre, interdiction du recrutement des indigènes en vue d'exhibitions (1912-1913)
- carton 3147 mission d'inspection Leconte (1920-1921)
- Carton 3149 mission d'inspection Bagot (1930-1931)

Répertoire provisoire du fonds de la CFS, série C (cabinet militaire) :

- 3C7-8 Recrutement d'indigènes (1928-1952)
- 3C12 Milice de la CFS : organisation, arrêtés, décisions diverses (1932-1956)

- 3C14 Anciens combattants, procès verbaux de l'ONAC (1955-1957)

Fonds du ministère des Colonies. Série affaires économiques, sous série 7 :

- carton 2 résultats d'enquête sur la main d'œuvre en CFS, 1922 et 1926
- carton 30 renseignements sur la main d'œuvre somalie

Fonds privés :

- 35PA1 Papiers Bertin, « recensement généalogique des Issas » (1960)
- 49PA1-2 Papiers Ferry, notamment plusieurs études sur le fractionnement des tribus Issa, Issaq et Gadabuursi.

7. Ministère des Affaires étrangères (MAE), La Courneuve (93120)

Série Guerre 1914-1918, Afrique

- Ethiopie, dossier 619 : affaire Depui sur le recrutement en Ethiopie de tirailleurs(1916)

Correspondance politique et commerciale, Afrique et Levant, CFS

- CFS 1918-1940, dossiers 6 et 7 : situation intérieure, rapports politiques mensuels et bimensuels (1937-1938), club arabe, chemin de fer (trafic et étude comparative), immigration, recrutement des chauffeurs sur le port.
- CFS 1944-1952, dossier 1 : affrontements de 1949, activités de la SYL, situation intérieure
- CFS 1953-1959, dossier 8 : questions militaires, situation intérieure (député Harbi, élections, problèmes syndicaux et politiques, activités du mouvement pan-somali) ; dossier 10 : aménagement d'une cale de radoub et d'un centre de réparations navales
- CFS 1960-1965 : dossier 13 (partis politiques et hommes politiques, agissements des transfuges de la CFS), dossier 14 (situation intérieure, synthèses politiques), dossier 17 (relations avec les pays voisins, propagande pan-somalie, positions somalienne et éthiopienne à propos de la CFS, activités du PMP)

8. Ministère des Affaires étrangères (ADN), archives des postes, Nantes (44000)

Ambassade à Addis-Abeba (1897-1938), série A

- Carton A1 : politique intérieure éthiopienne 1897-1923
- Carton A4 : troubles au Somaliland, rapports avec la CFS 1907-1924
- Carton A5 : engagement d'indigènes chez des Européens (1910-1915), sécurité dans Addis-Abeba et Dire Dawa durant la Grande Guerre

- Carton A6 : chemin de fer 1907-1924
- Carton A11 : guerre 1914-1918

Consulat de France à Dire Dawa, série A (1904-1975)

- Carton A18 : sujets et protégés français en Ethiopie
- Carton A22 : écoles françaises, Alliance française, groupements d'anciens combattants français (années trente)
- Carton A29 : affaires indigènes diverses (années trente)

Consulat de France à Aden (1858-1942)

- Aden 9 : guerre 1914-1918, état de siège en CFS

9. Diocèse de Djibouti (République de Djibouti)

La consultation des archives du diocèse est utile pour le regard porté par les missionnaires sur les populations somalies, pour mettre en lumière l'instrumentalisation des missions par les populations de l'intérieur. Certaines informations viennent utilement compléter celles laissées par l'administration dans ses archives. Enfin, les missionnaires ont sans doute été les premiers à repérer les différents lignages somalis, à les consigner dans les registres des baptêmes. Merci à Mgr Bertin de m'avoir autorisé à les consulter :

- « Chroniques de l'Eglise de Djibouti au XX^{e}siècle », retranscription
- Registre des sacrements (baptêmes, confirmations et mariages) et des sépultures (Berbera, Ourso) de la mission somalie (1899-1917)
- Registre des sacrements (baptêmes, confirmations et mariages) et des sépultures de l'Eglise de Djibouti (1916-1943)
- Carton A1 « Avant 1945 » : état de la mission catholique des Somalis (1912-1913), correspondances avec les autorités britanniques de Berbera, station d'Ourso, rapport sur l'état de la préfecture apostolique des Somalis (1917), budgets

10. Témoignages oraux et entretiens collectés en République de Djibouti (novembre 2011 et mars-avril 2012) et en France

Certains ont été enregistrés, d'autres sont une compilation de notes prises au cours d'entretiens réalisés en groupe et individuellement :

- Yousouf Aptidon Darar, ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, ancien élu à l'assemblée territoriale et ministre de la CFS, décoré de la Légion d'Honneur en 2004 à Toulon
- Houssein Kayreh, ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, de Madagascar, ancien de la Milice indigène de la CFS
- Ahmed Goumaneh Robleh, ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, de Madagascar, élu à l'assemblée territoriale de la CFS, ancien sénateur (1958-1959), ancien député et vice-président de l'assemblée nationale somalienne
- Abdi Ali Ismaël, engagé volontaire en 1944, séjour à Madagascar
- Yacoub Hasan Saïd, retraité des l'armée djiboutienne, ancien combattant d'Algérie, 19 ans de service dans l'armée française, président de l'association de défense des intérêts des retraités militaires français, secrétaire administratif de l'ONAC de Djibouti
- Mohamed Ghaleb Farah, ancien combattant d'Algérie, 15 ans de service
- Aboubakar Bassoma, ancien combattant d'Algérie, 15 ans de service
- Ahmadou Hamid Ali, ancien combattant d'Algérie, 10 ans de service
- Hussein Galdon Guedi, ancien combattant d'Algérie, 15 ans de service
- Hasan Douksieh Warsamah, ancien combattant d'Algérie, 15 ans de service
- Abdi Hadi Alaleh, ancien combattant d'Algérie, 15 ans de service
- Ibrahim Omar, ancien combattant d'Algérie, 15 ans de service
- Osman Rirarch, ancien tirailleur envoyé à Madagascar, 15 ans de service
- Mahamoud Dabar Gueldon, ancien combattant d'Algérie, 6 ans de service
- Hussein Ahmed Bareh, ancien combattant d'Algérie, a servi à Madagascar, 15 ans de service
- Dalieh Doaleh Alaleh , ancien combattant d'Algérie, 15 ans de service
- Mohamed Witti Houssein, ancien combattant d'Algérie, 15 ans de service
- Aouled Hamoud Samatar, ancien des GNA (Groupements nomades autonomes), Président de l'association des anciens retraités et pensionnaires du GNA
- Charmake Askar Farah (chef d'entreprise), fils d'Askar Farah Issa ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, ancien auxiliaire gendarme
- Hasan Ibrahim Abdallah (agent de sécurité) fils d'Ibrahim Abdallah, ancien combattant d'Algérie, 15 ans de service
- Mohamed Ibrahim Omar (docteur en droit, fiscaliste), fils d'Ibrahim Omar, petit fils du tirailleur Djama Toukaleh (un an de service)
- Houssein Ismael Aden (conseiller au Ministère du travail) et Salah (directeur d'agence bancaire à Ali Sabieh), petit-fils et petit-neveu de Adhen Issa Guelleh, ancien tirailleur de la Grande Guerre et ancien engagé volontaire dans les FFL

- Moussa Miguil Dirir (enseignant), fils de Miguil Dirir Bouh, ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale et ancien de la Milice indigène de la CFS, décoré de la Légion d'Honneur en 2004 à Toulon
- Safia Syad Mahamoud (enseignante), petite-fille du tirailleur Mahamoud Egueh Awaleh engagé en 1944 dont le frère servit dans l'armée italienne
- Ismaël Mohamed Ismaël (enseignant) petit fils d'Ibrahim Bouh Oudin, tirailleur engagé pour la durée de la guerre en 1943
- Aden Moussa Osman (gérant d'entreprise) fils de Moussa Eusman tirailleur engagé pour la durée de la guerre en 1916
- Ibrahim (retraité du chemin de fer) et Moussa Djama Haïd (retraité de la police nationale) fils de Djama Haïd Dihisso engagé en 1916 pour la durée de la guerre
- Abdoulkader Bileh Doaleh (sans emploi), fils de Bileh Doaleh Ismael engagé en 1916 pour la durée de la guerre
- Ifrah Ibrahim Barkat (mère au foyer), petite-fille de Mohamed Souldan engagé dans les FFL en 1943, rengagé en 1946 (Madagascar), plus de 15 ans de service
- Nasser Abdillahi Ahmed God (commerçant), fils du tirailleur Abdillahi Ahmed God engagé en 1942, ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, rengagé en 1948, plus de 15 ans de service
- Omar Meck Fod (retraité)**,** dernier frère vivant de Dagal Meck Fod engagé volontaire avant 1914 (seul cas retenu en l'absence de livret matricule), participe à la Grande Guerre, poursuit sa carrière dans la Brigade (Milice) indigène
- Mohamed Ibrahim Tani (officier de gendarmerie), président de l'Association pour la sauvegarde de la mémoire du bataillon somali, fils de Ibrahim Tani engagé pour la durée de la guerre en 1944, petit-fils du tirailleur de la Grande Guerre Dagal Meck Fod
- Yasmine Salem Saïd (enseignante)petite-fille du tirailleur Saïd Abdallah engagé volontaire fin 1915, rapatrié en octobre 1917
- Amina Mohamed Barreh (femme de ménage), fille de Mohamed Barreh Guedi, engagé pour la durée de la guerre en 1943
- Mohamed Houmed Hassan (enseignant), fils de Houmed Hassan Ahmed engagé en 1957, ancien combattant de la guerre d'Algérie, 13 ans d'armée
- Mohamed Younis Gouled (commerçant)**,** fils de Younis Gouled Kamil engagé pour la durée de la guerre en 1943
- Nour Daher Gouled (retraité), petit-fils du tirailleur Gouled Awaleh Dirieh engagé en 1913 (Madagascar), participe à la Grande Guerre et revient s'installer sur la Grande Ile

- Daoud Alwan (conseiller à la présidence, historien), petit-fils d' Ibrahim Hasan Doaleh engagé dans l'armée italienne comme *dubat* (supplétif somali)
- Ali Mohamed « Sahel » (retraité), ancien élu de l'assemblée territoriale de la CFS, partisan de Mahmoud Harbi, témoin de la vie politique djiboutienne
- Mohamed Aden, ancien directeur de la banque Indosuez, historien, témoin de la vie politique djiboutienne
- Abdallah Kamil (notaire), ancien Premier ministre, témoin de la vie politique djiboutienne
- D. Labriet, ancien officier des GNA (1975-1977), Mont de Marsan, 2010
- P. Mémain, ancien combattant de la Brigade Carnot, président de la Fédération des associations d'anciens combattants du front du Médoc et de la brigade Carnot, Soulac 2012
- Mr Félix, trésorier payeur du consulat de France en RDD sollicité au sujet des pensions des anciens combattants
- Dr P. Guillard, médecin installé à Djibouti, interrogé sur les soins dispensés aux anciens combattants
- Mr Vergès, directeur de l'ONACVG de Pau en charge du traitement des dossiers de demande de carte des anciens combattants djiboutiens. Une partie des archives de cet office a été déposée au Centre des archives contemporaines, versement 1990206 (période 1914-1950). Ce fonds est classé uniquement de façon nominative et non par zone géographique. Les ressortissants de la Corne de l'Afrique sont donc mêlés aux autres engagés d'Afrique noire. Faute de temps, ce fonds n'a pas été consulté. Les archives plus récentes de l'ONAC de Pau ont malheureusement été détruites par erreur

11. Périodiques et ressources internet :

Journal Officiel de la CFS

Journal Officiel de la République française

Journal Officiel de la République française, Débats parlementaires

Le Monde, journal quotidien depuis 1944

http://www.assemblee-nationale.fr

http://www.senat.fr/

http://gallica.bnf.fr/

http://lanation.dj

12. Iconographie

Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD), Fort d'Ivry (Ivry-sur-Seine, 94200) :

- SPA43E (Eywinger. A), série « Couronnement de l'impératrice d'Abyssinie », 1917 : des clichés remarquables sur cette cérémonie à laquelle participèrent quelques tirailleurs rentrés de Douaumont avec le capitaine Laurent Depui.
- SPA 55W (Ridel. C): série « En arrière de Compiègne et les conséquences de l'offensive de la X^{e} armée au nord de Villers Cotterêts », 1918, cliché 2321 : devant les ruines de l'abbaye cistercienne du XIIème siècle, des soldats du RICM se reposent au lendemain de la capture de Longpont le 18 juillet 1918, Parcy-Tigny le 19 juillet 1918.
- SPA 82K : (Dangereux. G) novembre 1916, série de photographies sur Djibouti avec notamment le poste de garde et des sentinelles à l'entrée de la ville.
- Des clichés pris à Majunga (Madagascar) pourraient concerner des tirailleurs somalis, mais il est impossible de le certifier.
- L'ECPAD ne dispose malheureusement pas de clichés des tirailleurs de 1945, mais des clichés pris par un opérateur militaire durant l'hiver 1944-1945 sur le front du Médoc, illustrent le terrain sur lequel ont combattu les recrues de la CFS

La Réunion des Musées nationaux (Ministère de la culture) a mis en ligne des dizaines de clichés de tirailleurs, certains concernent les tirailleurs somalis de la Grande Guerre au repos dans les camps d'hivernage du Sud de la France :

http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/memoire_fr

Bibliothèque nationale de France : sur son site http://gallica.bnf.fr/ on trouve un cliché datant de l'exposition coloniale de Vincennes (1931) sur lequel apparaît un tirailleur médaillé de la Grande Guerre (non identifié) entouré de deux figurants.

Archives allemandes : le site http://www.bundesarchiv.de/ propose un cliché (Bild 146-1999-002-00) de tirailleurs africains prisonniers en Allemagne, un tirailleur somali est présent, juin 1917.

Archives britanniques : un cliché quasi identique se trouve sur le site de l'Imperial War museum, il s'agit du même tirailleur prisonnier en Allemagne (Imperial War Museum HU 68341).

Le CHETOM (Fréjus) dispose également de clichés réalisés par d'anciens officiers des Troupes de marine et déposés dans ses fonds, ils sont visibles sur demande.

Deux ouvrages référencés dans la bibliographie contiennent des clichés de gardes indigènes (« Djibouti hier » de J. Trampon) ou d'anciens tirailleurs de la Grande Guerre (« La Force noire » de Champeaux A et Deroo E).

Bibliographie :

Abdi Ismail Samatar [1989], *The state and rural transformation in northern Somalia, 1884-1986*, Madison-London, The university of Wisconsin Press, 204 p.

Abdoulaye Ly [1957], *Mercenaires noirs. Notes sur une forme de l'exploitation des Africains*, Paris, Présence africaine, coll. « Le colonialisme », 69 p.

Adam (Michel) [2002], « Guerres africaines. De la compétition ethnique à l'anomie sociale. », *Etudes rurales*, 2002/3-4, n°163-164.

Ageron (Charles-Robert) [1991], *La décolonisation française*, Paris, A. Colin, 179 p.

Agulhon (Maurice) [1970 1e ed.], *La République au village*, Paris, Plon, 543 p.

Akpo (C.), Joly (Vincent) [1986], « Les élites africaines face à l'administration gaulliste (1943-1946)», in Ageron (C. R.) dir*, Les chemins de la décolonisation de l'empire français, 1936-1956*, Paris, éditions CNRS, 564 p.

Ali Moussa Iye [1990], *Le verdict de l'arbre. Le Xeer Issa, étude d'une « démocratie pastorale ,* Dubaï, 360 p.

Almeida-Topor (Hélène d') [1973], « Les populations dahoméennes et le recrutement militaire pendant la Première Guerre mondiale », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 60/1973, pp. 196-241.

Almeida-Topor (Hélène d') [1992], « "Jeune", "jeunes", "jeunesse". Réflexion autour d'une terminologie », in Almeida-Topor (Hélène d'), Coquery-Vidrovitch (Catherine), Goerg (Odile), *Les jeunes en Afrique, tome 1 : évolution et rôle (XIXe-XXe siècles)*, Paris, L'Harmattan, 571 p.

Amselle (Jean-Loup), M'Bokolo (Elikia), dir. [1999], *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La découverte, 226 p.

Andrzejewski (B.W) [1975], « Images of drought in Somali literature », in Lewis I.M, *Abaar, the Somali drought*, International African institute, Emergency report 1, Feb. 1975.

Aramis Houmed Soulé, [2011], *Deux vies dans l'histoire de la Corne de l'Afrique : les sultans afars Mahamad Hanfaré (1861-1902) et Ali Mirah Hanfaré (1944-2011)*, Addis Abeba, CFEE, Etudes éthiopiennes n°2, 137 p.

Aubert de la Rüe (Edgard) [1939] *La Somalie française*, Paris, Gallimard, 162 p.

Aubry (Marie-Christine) [1988] *Djibouti l'ignoré*, Paris, L'harmattan, 248 p.

Aubry (Marie-Christine 1990), *Djibouti. Bibliographie fondamentale, domaine francophone*, Paris, L'Harmattan, 168p.

Audouin-Rouzeau (Stéphane), Becker (Annette) [2000], *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 398 p.

Augustin (Pierre) [1974], « Quelques dénombrements de la population du Territoire français des Afars et des Issas », in *Pount n°13 (4e trimestre 1974)*

Bat (Jean Pierre) [2012], *Le syndrome Foccart. La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard collection Folio Histoire, 838 p.

Bat (Jean Pierre), Courtin (Nicolas) dir. [2012], *Maintenir l'ordre colonial. Afrique, Madagascar, XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 220 p.

Bader (Christian) [1999], *Le sang et le lait. Brève histoire des clans Somali*, Paris, Maisonneuve et Larose, 255 p.

Balandier (Georges) [1982 4e éd] *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 530 p.

Barnes (Cedric) [2004], « The Somali political economy in the Eastern Ethiopia circa 1941-1948 », in *Putting the cart before the horse: contested nationalism and the crisis of the nation-state in Somalia*, edited by Abdi Kusow, Trenton-Asmara, Africa world Press inc, 2004.

Barnes (Cedric) [2007], « The Somali Youth league, Ethiopian Somalis and the Greater Somalia idea, 1946-1948. », *Journal of Eastern African Studies*, vol 1, n°2, 2007.

Barthas (Louis) [2003 3e éd.], *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918*, introduction et postface de Rémy Cazals, Paris, Editions La Découverte/Poche, 566 p.

Belkacem (Recham) [1996], *Les Musulmans algériens dans l'armée française : 1919-1945*, Paris, L'Harmattan, 327 p.

Berhanou (Abebe) [1998], Histoire de l'Ethiopie, d'Axoum à la révolution, c. IIIesiècle à 1974, Paris, CFEE - Maisonneuve et Larose, 238 p.

Bertin (Francine) [1973], « Les chefs Issa signataires des traités avec le gouvernement français », in *Pount n°12,* 4e trimestre 1973.

Bonte (Pierre) et Izard (Michel) dir. [2007, 3e ed.], *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 842 p.

Boothman (Isabel. M) [1975], « A historical survey of the incidence of drought in northern Somalia » in *Abaar, the Somali drought*, International African institute, Emergency report 1, Feb. 1975.

Bouet (Hyppolite) [1931], *Historique du bataillon Somali* , Rochefort sur mer, 67 pages

Brunschwig (Henri) [1983], *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française ou comment le colonisé devient colonisateur, 1870-1914*, Paris, Flammarion, 243 p.

Burton F.R. [1856], *First footsteps in East Africa, or an exploration of Harar*, London, Longman, 648 p.

Carlier (Claude), Pedroncini (Guy), dir. [1997], *Les troupes coloniales dans la Grande Guerre*, Paris, Economica, 206 p.

Cassanelli (Lee V.), [1982], *The shaping of Somali society: reconstructing the History of a pastoral people*, University of Pennsylvania Press, 311 p.

Cassanelli (Lee V.), [2010], Speculations on the historical origins of the "total Somali genealogy", in Markus V. Hoene and Virginia Luling, *Peace and milk, drought and war. Somali culture, society and politics. Essays in honour of I.M Lewis,* New York, Columbia university press, pp.53-66.

Castagno (Margaret) [1975], *Historical dictionary of Somalia*, Metuchen N.J, Scarecrow press, 213 p.

Chaillet C [1999], *La garde indigène de la Côte française des Somalis (1901-1939). Un facteur d'intégration*. Mémoire de Maîtrise sous la direction de C. Dubois, Université de Provence.

Chailley (Marcel) [1980], *Notes sur les Afars de la région de Tadjoura 1935-1937*, texte entièrement revu et corrigé par Ed. Chedeville et R. Ferry, Académie des Sciences d'outre-mer, Paris, 145 p.

Chaline (Emile), Santarell (Pierre) [1992 3eéd et 1994], *Historique des Forces navales françaises libres*, Paris, Association des FNFL et Service historique de la Marine, tomes 1 et 2.

Champeaux (Antoine) [1997], « Les traditions du 1er Bataillon Somalis de Douaumont à Djibouti », in *Les troupes coloniales durant la Grande guerre*, Paris, Economica, pp. 23-51.

Champeaux (Antoine), Deroo (Eric), Riesz (János) [2009], *Forces noires des puissances coloniales européennes*, Paris, Lavauzelle, 346 p.

Chazette (Alain), Reberac (Fabien) [2005], *Royan-Pointe de Grave : poches de l'Atlantique. Occupation, fortifications, libération. 1939-1945*, Paris, Histoire et Fortifications, 336 p.

Chrétien (Jean-Pierre), Prunier (Gérard) dir.[2003], *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 439 p

Ciabarri (Luca) [2010], "Trade, lineages, inequalities. Twist in the Northern Somali path to modernity", in Markus V. Hoene and Virginia Luling, *Peace and milk, drought and war. Somali culture, society and politics. Essays in honor of I.M Lewis,* New York, Columbia university press, pp. 67-85.

Clayton (Anthony) [1988], *France, soldiers and Africa*, London, Oxford, Washington, Brassey's Inc, 488 p.

Clayton (Anthony), Killingray (David) [1989], *Khaki and blue: military and police in British colonial Africa*, Ohio University Center for International Studies, 335 p.

Clayton (Anthony) [1994]*, Histoire de l'armée française en Afrique 1830-1962*, Paris, Albin Michel, 554 p.

Coats (Peter D.) [1983], « Factors of intermediacy in Nineteenth century Africa : the case of the Issa of the Horn. », in *Proceedings of the Second International Congress of Somali studies, University of Hambourg, August 1983, vol II; archeology and history*, edited by Thomas Labahn.

Cochet (François) [2005], *Survivre au front : les Poilus entre contrainte et consentement*, Paris, 14-18 éditions, 263 p.

Cooper (Frederick) [1987], *On the African waterfront : urban disorder and the transformation of work in colonial Mombasa*, New Haven, Yale university press, 290 p.

Cooper (Frederick) [2004], *Décolonisation et travail en Afrique : l'Afrique britannique et française. 1935-1960*, Paris, Karthala, 578 p.

Cooper (Frederick) [2010], *Le colonialisme en question: théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 426 p.

Coquery-Vidrovitch (Catherine) [1986], « Emeutes urbaines, grèves générales et décolonisation en Afrique française », in Ageron (C.R) dir*., Les chemins de la décolonisation de l'empire français, 1936-1956*, Paris, éditions du CNRS, 564 p.

Coquery-Vidrovitch (Catherine) [1988], « Villes coloniales et histoire des Africains », *Vingtième siècle*, vol 20, n°20, Oct-Dec 1988, pp. 49-73.

Coquery-Vidrovitch (Catherine) [1992, 2nde ed.], *Afrique noire. Permanences et ruptures*, Paris, L'Harmattan, 447 p.

Coquery-Vidrovitch (Catherine) [2003], « Le postulat de la supériorité blanche et de l'infériorité noire », in Ferro (Marc) dir., *Le livre noir du colonialisme*, Paris, Robert Laffont, 843 p.

Coubba (Ali) [1993], *Djibouti, une nation en otage*, Paris, L'Harmattan, 353 p.

Coubba (Ali) [1996], *Le mal djiboutien : rivalités ethniques et enjeux politiques*, Paris, L'Harmattan, 171 p.

Cousturier (Lucie*)* [2001, 1920 1e éd.]*, Des inconnus chez moi*, préface de R. Little, Paris, L'Harmattan, 234 p.

Cru (John-Norton) [2006], *Témoins*, Préface et postface de Rousseau F, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 922p

Curle (Sandy) [2008], *Letters from the Horn of Africa. 1923-1942. Sandy Curle, soldier and diplomat extraordinary*, edited by Christian Curle, Barnsley, Pen & Sword Books Ltd, 256 p.

Daoud A. Alwan, Yohanis Mibrathu [2000], *Historical dictionary of Djibouti*, African historical dictionary n°82, Lanham, Maryland, London, The Scarecrow Press, 165 p.

De Juniac G. [1994 2e éd], *Le dernier Roi des Rois. L'Ethiopie de Haïlé Sélassié*, , Paris, L'Harmattan, 416 p.

De Smedt (Johan) [2012], *The Nubis of Kibera. A social history of the Nubians and Kibera slums*, Nairobi, édition à compte d'auteur, 283 p.

Del Boca (Angelo) [1969], *Ethiopian war 1935-1941*, University of Chicago press, 289 p.

Delaporte (Sophie) [1996], *Gueules cassées de la Grande guerre*, Paris, Agnès Viénot éditions, 230p.

Deloye (Yves) [1997], *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 123 p.

Deroo (Eric), Champeaux (Antoine) [2006], *La Force noire. Gloire et infortunes d'une légende coloniale*, Paris, Tallandier, 224 p.

Deschamps (Hubert) [1975], *Roi de la brousse. Mémoires d'autres mondes*, Paris, Berger-Levrault, 360 p.

Désiré (M, cap) [1963], « Les troupes somalies pendant les deux guerres mondiales » in *Revue historique de l'Armée*, n°4, Novembre 1963, pp. 141-147.

Dewitte (Philippe) [1985], *Les mouvements nègres en France, 1915-1939*, Paris, L'Harmattan, 416 p.

Djama (Marcel) [1995], *L'espace, le lieu, les cadres du changement social en pays nord somali, la plaine du Hawd 1884-1990*, thèse dactylographiée, EHESS, Marseille, 548 p.

Djama (Marcel) [1997], « Trajectoire du pouvoir en pays Somali », *Cahiers d'études africaines* vol 37 n°146, 1997.

Doresse (Jean) [1971], *Histoire sommaire de la Corne de l'Afrique*, Paris, Geuthner, 1971, 389 p.

Dornel (Laurent) [1995], « Les usages du racialisme. Le cas de la main d'œuvre coloniale pendant la Première guerre mondiale » in *Genèses*, Septembre 1995, pp. 45-72.

Drysdale (John) [1964], *The Somali dispute*, London, Pall Mall Press, 183 p.

Drysdale (John) [2010], « Reflections 1943-1963 », in Markus V. Hoene and Virginia Luling, *Peace and milk, drought and war. Somali culture, society and politics. Essays in honour of I.M Lewis,* New York, Columbia university press, pp. 19-33.

Dubois (Colette), [1985], *Le prix d'une guerre AEF (1911-1923)*, Institut d'Histoire des pays d'Outre-mer, Université de Provence, 345 p.

Dubois (Colette) [1997], *Djibouti 1888-1967, héritage ou frustration ?,* L'Harmattan, 431 p.

Dubois (Colette) [2002], « Jacques Foccart et Ali Aref », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 30/2002.

Dubois (Colette) [2003], *L'or blanc de Djibouti. Salines et sauniers (XIX^{ème} – XX^{ème} siècles),* Paris, Karthala, 267 p.

Dubois (Colette), Soumille (Pierre) [2004], *Des chrétiens à Djibouti en terre d'Islam (XIX^{ème} – XX^{ème} siècles),* Paris, Karthala, 376 p.

Dubois (Colette), Pénel (Jean-Dominique) [2007], *Saïd Ali Coubèche, la passion d'entreprendre, témoin du XX^{e}siècle*, Paris, Lions club de Djibouti-Karthala, 405 p.

Duchenet (Edouard) [1936], *Histoires somalies. La malice du primitif*, Paris, Larose, 191 p.

Echenberg (Myron) [1975], « Paying the blood tax : military conscription in French West Africa, 1914-1929 », *Revue canadienne d'études africaines*, volume 9, n°2, 1975, PP. 171-192.

Echenberg (Myron) [1980], « Les migrations militaires en Afrique occidentale française, 1900-1945 », *Revue canadienne des études africaines*, volume 14, n°3, 1980.

Echenberg (Myron) [1991], *Colonial conscripts, The Tirailleur sénégalais in french West Africa, 1857-1960*, London, James Currey, 236 p.

Echenberg (Myron) [1992], « "Promotion africaine" : The africanization of military officers and decolonization in French West Africa. 1945-1960 » in Ageron (C.R) et Michel (Marc) Dir., *L'Afrique noire française: l'heure des indépendances*, Paris, CNRS éditions, 728 p.

Echenberg (Myron) [2009 ed. fr.], *Les tirailleurs sénégalais en Afrique occidentale française (1857-1960)*, préface de Marc Michel, Paris, CREPOS-Karthala, 348 p.

Fargetas (Julien) [2012], *Les tirailleurs sénégalais. Les soldats noirs entre légendes et réalités 1939-1945*, Paris, Tallandier, 382 p.

Fitzgibbon (Louis) [1982], *The betrayal of the Somalis*, London, Rex Collings, 114 p.

Frémeaux (Jacques) [2006], *Les colonies dans la Grande guerre. Combats et épreuves des peuples d'Outre-mer*, Paris, Soteca éditions 14-18, 393 p.

Frémeaux (Jacques) [2012, 2002 1e ed.], *Les empires coloniaux : une histoire-monde*, Paris, CNRS coll. Biblis, 564 p.

Fremigacci (Jean) [2007], « La vérité sur la grande révolte de Madagascar », L'Histoire n°318, mars 2007, pp. 36-43.

Gaillard (Philippe), [1995], *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Tome 1, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 506 p.

Gabriel-Marie (Rev. Fr) [1979], *Un cœur simple et audacieux, Joseph Maurel (Fr Robert d'Uzès),* Frères de Saint-Gabriel, Province de Poitiers, 183 p.

Gascon (Alain) [1989], « Les bastides d'Ethiopie, les villes fortes de Menilek dans le sud de l'Ethiopie et l'urbanisation contemporaine », in *Tropiques, lieux et liens*, Paris, Orstom, 1989.

Gavin (R.J) [1975], *Aden under British rule, 1839-1967*, London, G. Hurst & Company, 472 p.

Gebissa (Ezekiel) [2004], *Leaf of Allah. Khat and agricultural transformation in Harerge, Ethiopia, 1875-1991*, Oxford, James Currey, 210 p.

Germain (René) [2007], *Il revint immortel de la grande bataille. Carnets de guerre 1914-1919*, Triel-sur-Seine, Editions Italiques, 312 p.

Geshekter (Charles L.) [1985], "Anti-colonialism and class formation : the Eastern Horn of Africa before 1950", in *The international journal of African historical studies*, vol 18-1, 1985.

Goffman (Erving) [1968 ed. fr.], *Asiles. Etudes sur la condition sociale des maladies mentaux et autres reclus*, Editions de minuit, coll. « Le sens commun », 451 p.

Grandclément (Daniel) [1998, 2e éd.], *L'incroyable Henry de Monfreid*, Paris, Grasset, 1998, 441 p.

Habib-Deloncle (Michel) [1956], « Menaces sur Djibouti ? », in *Union française et parlement*, n°73, mai 1956

Hardier (Thierry), Jagielski (Jean-François) [2004], *Combattre et mourir pendant la Grande guerre (1914-1925),* Paris, Imago, 375 p.

Hess (Robert L.) [1964], « The "Mad Mullah" and northern Somalia » , in *Journal of African history*, v.3, 1964, pp. 415-433.

Houssein Meraneh Mahamoud [2005], *Dardaaran. Testament d'un nomade revenu des mers*, traduit par Ali Moussa Iye, Paris, Menaibuc, 183 p.

Hunt (John A.) [1951], *A general survey of Somaliland protectorate 1944-1950*, Colonial development and Welfare Scheme, 1951, 203 p.

Imbert-Vier (Simon) [2008], *Frontières et limites à Djibouti durant la période coloniale (1884-1977)*, Thèse sous la direction de Colette Dubois, Université Aix-Marseille I, CEMAF.

Imbert-Vier (Simon) [2011], *Tracer des frontières à Djibouti : des territoires et des hommes aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Karthala, 479 p.

Israel (Adrienne M.) [1987], « Measuring the War experience : Ghanaian soldiers in World War II», *The Journal of Modern African Studies*, vol.25, 1, 1987, pp. 159-168.

Jardine (Douglas J.) [1923], *The Mad Mullah of Somaliland*, Londres, Herbert Jenkins, 336 p.

Joly (Vincent) [2009], *Guerres d'Afrique: 130 ans de guerres coloniales, l'expérience française,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 336 p.

Joint-Daguenet (Roger) [1994], *Histoire moderne des Somalis. Les Gaulois de la Corne*, L'Harmattan, Paris, 239 p.

Joint-Daguenet (Roger) [1997], *Histoire de la mer Rouge de Lesseps à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 574 p.

Jouin (Y, colonel) [1963], « La CFS : 1- De 1936 à 1940. 2- Participation française à la résistance éthiopienne 1936-1940 » in *Revue historique de l'armée*, n°4, Novembre 1963, pp. 149-162.

Kaké (Ibrahima Baba) [1987*], Sékou Touré : le héros et le tyran*, Paris, Jeune Afrique livres, 254 p.

Keegan (John) [2003], *La Première guerre mondiale*, Paris, Perrin et Agnès Viénot, 553 p.

Kessel (Joseph) [1933], *Marchés d'esclaves*, Paris, Les éditions de France.

Killingray (David) [1984], « Soldiers, Ex- Servicemen, and politics in the Gold Coast, 1939-1950», *The Journal of Modern African Studies*, vol.21, n°3, 1984, pp. 523-534.

Killingray (David) [2010], *Fighting for Britain. African soldiers in the Second world war*, Woodbridge, James Currey, 289 p.

Killion (Tom C.) [1992], « Railroad workers and the Ethiopian Imperial state : the politics of Workers' organization on the Franco-Ethiopian Railroad, 1919-1959 », *The International Journal of African Historical Studies*, Vol.25, n°3 (1992), pp. 583-605.

Labrousse (Henri) [1997], « Les opérations de Suez en mer Rouge : l'opération Toréador » in *Revue historique des Armées, n°207 (1997.*

Larminat (Edgard De) [1962], *Chroniques irrévérencieuses*, Paris, Plon, 398 p.

Laudouze (André) [1982], *Djibouti : nation carrefour*, Paris, Karthala, 246 p.

Lawler (Nancy) [1996], *Soldats d'infortune, les tirailleurs ivoiriens de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, l'Harmattan, 271 p.

Le Chevoir (Pierre col.) [2005], *Origine et mise en œuvre du groupement nomade autonome de Djibouti. 1967-1972*, Paris, Editions Publibook, 340 p.

Lécuyer-Samantar (Nicole) [1979], *Mohamed Abdulle Hassan, poète et guerrier de la Corne de l'Afrique*, Paris, Afrique Biblio Club, 205 p.

Le Houerou (Fabienne) [1994], *L'épopée des soldats de Mussolini en Abyssinie, 1936-1938, les ensablés*, Paris, L'Harmattan, 200 p.

Le Houerou (Fabienne) [1999], « Les *ascari* érythréens créateurs de frontières », *in Vingtième siècle*, n°63, 1999.

Le Naour (Jean-Yves) [2004], *La Honte noire*, Paris, Hachette littérature, 277 p.

Leroux (Rémi) [1998], *Le « Réveil de Djibouti », 1968-1977 : simple outil de propagande ou reflet de la société ?*, Aix-en-Provence, L'Harmattan, 284 p.

Lewis (Ioan Myrddin) [1955 1ᵉed., 1998], *Peoples of the Horn of Africa: Somali, Afar and Saho*, Red sea Press, 424 p.

Lewis (Ioan Myrddin) [1961, 1999, 2nd ed.], *A pastoral democracy*, , Oxford, James Currey, with the International African Institute, 370 p.

Lewis (Ioan Myrddin) [1965], "Shaikhs and Warriors in Somaliland» in M. Fortes & G. Dieterlen ed., *African system of Thought*, Oxford, Oxford university Press, 1965.

Lewis (Ioan Myrddin) ed. [1975], *Abaar, the Somali drought*, International African institute, Emergency report 1, Feb. 1975.

Lewis (Ioan Myrddin) [2002, 4th ed.], *A modern History of the Somali*, Oxford, James Currey, 347 p.

Lewis (Ioan Myrddin) [2008], *Understanding Somalia and Somaliland. Culture, History, Society*, London, Hurst, 139 p.

Lippmann (Alphonse) [1953], *Guerriers et sorciers en Somalie*, Paris, Hachette, 256 p.

Little (Roger) dir. [2009], *Lucie Cousturier, les tirailleurs sénégalais et la question coloniale*, Actes du colloque tenu à Fréjus en Juin 2008, Paris, L'Harmattan, 340 p.

Lormier (Dominique) [1989], *La Résistance dans le Sud-ouest*, Bordeaux, Editions Sud Ouest, 253 p.

Lormier (Dominique) [1998], *La Poche du Médoc. 1939-1945*, Montreuil-Bellay, Editions CMD, 126 p.

Lunn (Joe) [1999], *Memoirs of the maelstrom. A Senegalese Oral History of the First World War*, Oxford, James Currey, 264 p.

Lunn (Joe) [1999], « Les Races guerrières: Racial Preconceptions in the French Military about West Africans During the First World War » in *Journal of Contemporary History* , Vol 34, n° 4, October 1999, pp. 518-535.

Ly (Abdoulaye) [1957], *Mercenaires noirs. Notes sur une forme d'exploitation des Africains*, Paris, Présence africaine, 69 p.

Mailhac-Raggini (Edith) [1999], *Le capitaine Laurent Depui (1878-1947). Un agent français sur les deux rives de la mer Rouge*, Paris, aresae (Inalco), 41 p.

Mangin (Charles, général) [1910], *La Force Noire*, Paris, Hachette, 365 p.

Mantran (Robert) dir. [1989], *Histoire de l'empire ottoman*, Paris, Fayard, 810 p.

Marchal (Roland), Messiant (Christine) [1997], *Les chemins de la guerre et de la paix : fins de conflit en Afrique orientale et australe*, Paris, Karthala, 259 p.

Markakis (John) [1987], *National and class conflict in the Horn of Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 314 p.

M'Bokolo (Elikia) [2004, 2eed.], *Afrique noire. Histoire et civilisations. Du XIXème siècle à nos jours*, Paris, Hatier, 587 p.

Méker (Maurice) [1980], *Le temps colonial. Itinéraire africain d'un naïf du colonialisme à la coopération, 1931-1960*, Abidjan-Lomé-Nice, Nouvelles éditions africaines, 263 p.

Meillassoux (Claude) [1964], *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire : de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, Paris, Mouton & Co, 382 p.

Michel (Marc) [1971], « La genèse du recrutement de 1918 en Afrique noire française », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 213/1971, pp. 433-450.

Michel (Marc) [1982*], L'appel à l'Afrique. Contributions et réactions à l'efforts de guerre en AOF, 1914-1919*, Paris, Publications de la Sorbonne, 533 p.

Michel (Marc) [1990], « Mythes et réalités du concours colonial : soldats et travailleurs d'Outre-mer dans la guerre française », *in Les sociétés européennes et la guerre de 1914-1918*, J.J Becker et S. Audouin-Rouzeau, Centre d'Histoire de la France contemporaine, Université Paris X Nanterre, pp. 393-409.

Michel (Marc) [2001], « La mémoire officielle des tirailleurs de la Première Guerre mondiale », in *Les troupes de marine dans l'armée de terre, un siècle d'Histoire, 1900-2000*, CEHD, CMIDOM, Lavauzelle.

Michel (Marc) [2003], *Les Africains et la Grande Guerre*. *L'appel de l'Afrique (1914-1918)*, Paris, Karthala, 302 p.

Michel (Marc) [2008], « Avant j'étais nègre, maintenant je suis français . Les soldats noirs de la Grande guerre » in Little (Roger), *Lucie Cousturier, les tirailleurs sénégalais et la question coloniale* , Paris, l'Harmattan, pp.85-100.

Miribel (Laurent) [1996], *Les camps de Fréjus-Saint-Raphaël pendant la Première guerre mondiale*, Mémoire de Maîtrise sous la direction de M. Schor, Université de Nice-Sophia Antipolis.

Mohamed Abdi Mohamed [1996], *Recueil de textes choisis II. Maxamed Cabdi Maxamed*, Service tehnique de l'UFR Lettres de Besançon.

Mohamed Abdi Mohamed [1996], « Somalie et Ogaden : une double organisation sociale pour faire face aux conditions climatiques. », *Les Cahiers de l'Université Ouverte*, n°7-1996, *Les Cahiers d'URBAMA*, n°12, 1996.

Monfreid (Henry De), *Aventures en mer Rouge* (3 tomes), Paris, Grasset, nombreuses rééditions depuis 1932 date de parution de *Aventures en mer*, premier volet des publications réunies par Grasset.

Monfreid (Henry De) [1936], *Les guerriers de l'Ogaden*, Paris, Gallimard, 344 p.

Monfreid (Henry De) [1984], *Journal de bord*, Paris, Arthaud, 238 p.

Monfreid (Henry De) [1999 et 2000], *Lettres d'Abyssinie* suivies de *Lettres de la mer Rouge*, Paris, Flammarion.

Morin (Didier) [2004], *Dictionnaire historique afar (1288-1982)*, Paris, Karthala, 298 p.

Moyse-Bartlett (L.C Hubert) [1956], *The Kings African rifles. A study in the military History of East and Central Africa, 1890-1945*, Aldershot, Gale & Polden, 727 p.

Muller R [1959], « La population de la CFS », *Cahiers de l'Afrique et de l'Asie*, n°5, Paris, Peyronnet.

Mzé (Mohamed) [2007], « La "Sabena" de la Grande Comore. Etude d'une migration" in *Les Comoriens à Majunga : Histoire, migrations, émeutes, Etudes Océan indien* n°38-39, 2007.

Oberlé (Philippe) [1971], *Afars et Somalis- Le dossier de Djibouti*, Paris, Présence africaine, 303 p.

Oberlé (Philippe), Hugot (Pierre) [1985], *Histoire de Djibouti, des origines à la République*, Paris, Présence africaine, 346 p.

Offenstadt (Nicolas) [2004], *Le Chemin des dames, de l'évènement à la mémoire*, Paris, Stock, 493 p.

Onana (Charles) [2003], *La France et ses tirailleurs. Enquête sur les combattants de la République*, Paris, Duboiris, 243 p.

Page (Malcom), [2011 2nd ed.], *A history of King's African rifles and East African forces*, Barnsley, Pen & Sword Books, 298 p.

Pankhurst (Estelle Sylvia) [1951], *Ex-Italian Somaliland. "The Benadir",* London, Watts, 460 p.

Pankhurst (Richard) [1965], "The trade of the Gulf of Aden ports of Africa in the Nineteenth and early Twentieth centuries *",* in *Journal of Ethiopian studies*, 1 (1965).

Pankhurst (Richard) [1985], *History of Ethiopians towns from the mid-nineteenth century to 1935*, Stuttgart, F. Steiner Verlag Wiesbaden, 391 p.

Parsons (Timothy H.) [1999], *The African rank-and-file. Social implications of colonial military service in the King's African rifles, 1902-1964*, Portsmouth (NH), Heinemann ; Oxford, James Currey, 302 p.

Pathieu (Sylvain) [2009], « Souteneurs noirs à Marseille, 1918-1921. Contribution à l'histoire de la minorité noire en France. », *Annales. Histoire, sciences Sociales*, 2009/6 64e année, pp. 1361-1386.

Pérouse de Montclos (Marc-Antoine) [2001], « Interprétations d'un conflit. Le cas de la Somalie », *Travaux et documents* n°70 (2001), Centre d'étude d'Afrique noire, IEP Bordeaux.

Perry (F.W) [1988], *The Commonwealth armies. Manpower and organization in two world wars*, Manchester, Manchester University Press, 250 p.

Picquart A. [1971], « Le commerce des armes à Djibouti de 1880 à 1914 », in *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, n°213, 4ème trimestre 1971, pp. 407-432.

Piguet (François) [1998], *Des nomades entre la ville et les sables. La sédentarisation dans la Corne de l'Afrique*, Paris, Karthala, 444 p.

Prijac (Lukian) [2012], *Lagarde l'éthiopien, le fondateur de Djibouti*, Paris, L'Harmattan, 430 p.

Prost (Antoine) [1977], *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*, 3 tomes, Paris, Presses de la FNSP, 270 p.

Prunier (Gérard) [1997], « Segmentarité et violence dans l'espace somali, 1840-1992 », *Cahiers d'études africaines*, n°146, 1997, pp. 319-348.

Prunier (Gérard) [2010], « Benign neglect versus *La Grande Somalia.* The colonial legacy and the post-colonial somali state », in Markus V. Hoene and Virginia Luling, *Peace and milk, drought and war. Somali culture, society and politics. Essays in honour of I.M Lewis,* New York, Columbia university press, pp. 35-49.

Rafidison (Nathalie) [2007], « Conflits ethniques et leur résolution à Majunga de 1740 à aujourd'hui », in *Les Comoriens à Majunga : Histoire, migrations, émeutes, Etudes Océan indien* n°38-39 (2007), pp. 113-168

Raimbault (Franck) [2007], *Dar-Es-Salaam, Histoire d'une société urbaine coloniale en Afrique Orientale Allemande (1891-1914)*, Thèse sous la direction de J.P Chrétien, Université Panthéon-Sorbonne, 2007.

Rainero (Romain H.) [2009], « Les troupes indigènes des forces armées italiennes » in Champeaux A., Deroo E., Riesz J., Musée des troupes de marine, CHETOM, *Forces noires des puissances coloniales*

européennes, Actes du colloque des 24-25 janvier 2008 organisé à Metz, Lavauzelle, 2009, pp. 107-116.

Razafindranaly (Jacques) [2000], *Les soldats de la Grande île. D'une guerre à l'autre 1895-1918*, Paris, L'Harmattan, 373 p.

Rives (Maurice, colonel), Dietrich (Robert) [1990], *Héros méconnus (1914-1918, 1939-1945),* Paris, Association frères d'armes, 351 p.

Rochat (Giorgio) [1995], *Les guerres italiennes en Libye et en Ethiopie. 1921-1939*, Vincennes, Service historique de l'armée de l'air, 280 p.

Rodinson (Maxime) [2002, 1981 1e éd.], *Les Arabes*, Paris, Presses Universitaires de France, 178 p.

Rolland (Denis) [2005], *La grève des tranchées : les mutineries de 1917*, postface de Offenstadt N, Paris, Imago, 447 p.

Rosental (Paul-André) [1999], *Les sentiers invisibles : espace, familles et migrations dans la France du XIXe siècle*, Paris, éditions de l'EHSS, 255 p.

Rouaud (Alain) [1979], *Les Yémen et leurs populations*, Bruxelles, Editions Complexe, 240 p.

Rouaud (Alain) [1980], *Introduction générale à une étude monographique de la communauté yéménite*, Paris, Inalco, 1980.

Rouaud (Alain) [1997], « Pour une histoire des Arabes de Djibouti 1896-1977», *in Cahiers d'études africaines,* n°146, 1997, pp. 319-348.

Sabatier L [1917], « Nos troupes noires sur la Côte d'Azur », *L'Illustration*, 22 Septembre 1917.

Saïd S. Samatar [1982], *Oral poetry and Somali nationalism. The case of Sayyid Mahammad Abdille Hassan*, Cambridge, Cambridge University Press, 232 p.

Saint Véran (Robert) [1977], *A Djibouti avec les Afars et les Issas*, Cagnes-sur-mer, auto-édité, 272 p.

Samson (A. Bezabeh) [2011], « Citizenship and the logic of sovereignty in Djibouti », *African affairs*, 2011, 110/441, pp. 587-606.

Séché (Alphonse) [1919], *Les Noirs d'après les documents officiels*, Paris, Payot et Cie, 250 p.

Serigne Mansour Tall et Aly Tandian [2011], « Migrations circulaires des sénégalais. Des migrations tacites aux recrutements organisés » , *CARIM Notes d'analyses et de synthèses 2011/52*, European University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, http://cadmus.eui.eu

Silberman (Leo) [1961], "Why the Haud was ceded", in *Cahiers d'études africaines*, vol 2 n°5, (1961).

Siriex (P. H.) [sans date], *Souvenirs en vérité 1930-1980 (Oxford, Londres, Afrique, Madagascar, Djibouti)*, sans éditeur.

Schlee (Günther) [2002], « Régularités dans le chaos. Traits récurrents dans l'organisation politico-religieuse et militaire des Somali. *», L'Homme* n° 161, 2002, pp. 17-50.

Sohier (Estelle) [2011], *Portraits controversés d'un prince éthiopien : Iyasu 1897-1935*, Paris, L'Archange Minotaure, 103 p.

Stora (Benjamin) [1986], *Messali Hadj : pionnier du nationalisme algérien, 1898-1974*, Paris, L'Harmattan, 306 p.

Summers (Anne), Johnson (R.W.) [1978], “World War 1 conscription and social change in Guinea”, *Journal of African history*, XIX, I, 1978, pp. 25-38.

Thesiger (Wilfred) [2003], *Carnets d’Abyssinie*, traduit par Bories A., Paris, Hoëbeke, 271 p.

Thibon (Christian) [2000], « Recherches en histoire rurale. Sociétés rurales en modernisation. Pyrénées XIXe siècle, Burundi XXe siècle », *Ruralia [en ligne]*, 06/2000.

Thompson (Virginia), Adloff (Richard) [1968*], Djibouti and the Horn of Africa*, Stanford, Stanford University Press, 246 p.

Trampont (Jacques) [1990], *Djibouti hier de 1887 à 1939*, Paris, Hatier, 142 p.

Traoré Ray Autra (Mamadou) [1985], *Les députés du RDA à l’Assemblée nationale française (1946-1958)*, Mémoire de l’EHESS sous la direction de J.L Amselle.

Uoldelul Chelati Dirar [2004], *« Ascari* and urbanisation of Eritrea », *Cahiers d’études africaines*, n°175, pp. 533-574.

Valensky (Chantal) [1995]*, Le soldat occulté. Les Malgaches de l’armée française 1884-1920*, Paris, L’Harmattan, 445 p.

Van Gelder de Pineda (Rosana) [1995], *Le chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba*, Paris, L’Harmattan, 733 p.

Waugh (Evelyn) [1989], *Waugh en Abyssinie*, traduit par Vierne B., Paris, Arléa, 253 p.

Weber (Eugen) [2005], *La France de nos aïeux. La fin des terroirs. Les imaginaires et la politique au XIXe siècle*, Paris, Fayard, 858 p.

Williams (Philip) [1971], *La vie politique sous la IVe République*, Paris, A. Colin, 869 p.

Zorzetto (Gabriele) [2011], *Uniformi e insegne delle truppe coloniali italiane, vol.1 Eritrea e Somalia 1885-1934*, Parma, Edizioni Museo dell’Araba Fenice.

Liste des graphiques, tableaux et photographies

Graphiques et tableaux

Evolution des effectifs militaires recrutés en CFS (1899-1969)……p.68
Nombre de livrets sélectionnés……p.82
Composition ethnique des recrutements……p.84
Part en pourcentage des différentes ethnies……p.85
Comparaison lieu de naissance et de résidence des recrues……p.90
Comparaison lieu de naissance et de résidence des recrues (1916 et 1943)……p.90
Pays de naissance déclaré par les recrues…… p.93
Confédérations claniques somalies les plus représentées……p.99
Fractions somalies les plus représentées en nombre de recrues……p.101
Somali Issaq dans le panel des recrues et dans la population du Somaliland……p.102
Recrues Issa, Gadabuursi et Habar Aoual parmi les recrues somalies……p.107
Part des différentes professions déclarées à l'engagement……p.117
Répartition des pasteurs par ethnie……p.118
Domaine d'activité des recrues somalies, arabes et afars……p.121
Recrutements et sécheresses……p.129
Proportion d'orphelins dans les recrutements étudiés……p.134
Situation maritale déclarée à l'engagement……p.139
Durée comparée des engagements et rengagements……p.145
Durée des engagements après 1945……p.145
Pourcentage de déserteurs……p.146
Lieux de décès de 374 tirailleurs « morts pour la France » durant la Grande Guerre……p.180
Lieux de résidence de 143 réservistes en 1933……p.249
Emplois occupés par les réservistes en 1933……p.265

Illustrations et photographies

Carte du Golfe d'Aden……p.16
De la création de la Brigade indigène à la Grande Guerre (1910-1918)……pp.189-192
L'Entre-deux-guerres : tirailleurs somalis médaillés de la Grande Guerre……pp.193-194
Seconde Guerre mondiale……p.224
Les anciens combattants après 1945……pp.225-226
Lieux de mémoire……pp.227-229
Des rangs de l'armée à la vie politique de la CFS……pp.330-331

Table des matières

Introduction p.2

Première partie : S'engager

Chapitre 1 : Une relation fondée sur l'intérêt p.15

1. L'intrusion coloniale : des populations à la croisée d'impérialismes concurrents (1850-1917) p.16
   1.1 Une région convoitée : entre intérêts commerciaux mineurs et positionnements stratégiques p.17
      - Des intérêts commerciaux surestimés
      - Les intérêts stratégiques dominent
   1.2 Une prise de possession négociée (1862-1917) p.21
      - La multiplication des traités et des accords
      - Qui sont les signataires des traités avec les Européens ?
      - Quels ont été les mobiles des autochtones ?
2. Une mise en dépendance « douce » p.28
   2.1 Conséquences économiques et sociales de ce nouveau cadre politique
      - Mise en place de limites territoriales
      - Mutation des circuits commerciaux : nouveaux acteurs, nouvelles pratiques
      - L'essaimage urbain : Djibouti tête d'un nouveau réseau
   2.2 Djibouti, point d'ancrage de la France dans la Corne de l'Afrique p.33
      - Un port, une zone d'influence
      - Djibouti, verrou stratégique
   2.3 Composer avec la domination coloniale p. 42
      - Une présence supportée dans un premier temps
      - Une présence remise en cause après 1945

Chapitre 2 : La place de la Corne de l'Afrique dans l'armée coloniale p.51

1. Participer à la défense de l'Empire p.51
   1.1 Militaires et supplétifs de la CFS p.52
      - Naissance d'une force de sécurité propre à la colonie
      - Une force supplétive au statut ambigu
      - Le rôle de l'armée dans la défense de la colonie
   1.2 Le cadre légal des recrutements de l'armée française p.59
      - « Engagés volontaires pour la durée de la guerre »
      - En temps de paix
2. Des recrutements en apparence modestes p.65
   2.1 La Corne de l'Afrique et la Force noire p.66
      - Origines et mise en œuvre d'un mythe
      - Une contribution limitée à l'effort de guerre
      - De modestes recrutements durant les « années de paix »
   2.2 Dans les autres armées européennes p.75
      - Dans les rangs de l'armée italienne
      - Dans les rangs de l'armée britannique

Chapitre 3 : Recrutements et migrations militaires dans la Corne de l'Afrique p.81

1. Un recrutement qui dépasse les frontières de la CFS p.82
   1.1 Les recrues somalies dominent p.84
   1.2 Vers un recrutement centré sur la CFS p.88
      - Les migrations militaires et l'aire d'attraction de la ville de Djibouti
      - Privilégier les natifs de la colonie
2. Réseaux migratoires p.97
   2.1 Surreprésentations claniques p.98
      - Les Somali Issaq et Dir dominent
      - Habar Aoual et groupes surreprésentés
   2.2 Genèse et efficacité des réseaux migratoires : des filières de recrutement p.104
      - Un choix délibéré de l'administration coloniale
      - Réticences des autochtones ?
      - Efficacité des réseaux lignagers

Chapitre 4 : Des guerriers ou des cadets sociaux ? Des stratégies, et des expériences sociales individuelles p.115

1. Pasteurs et précaires p.116
   1.1 Importance et déclin des pasteurs éleveurs p.118
      - Une stratégie d'adaptation
      - Déclin du pastoralisme
      - L'impact des famines, épizooties et guerres
   1.2 S'engager pour rebondir p.130
      - La recherche d'une stabilité économique
      - Une forme de résilience
      - Fonder un foyer
2. L'armée, du pis-aller à la carrière p.142
   2.1. Des professionnels de la guerre en nombre limité
      - Des intérimaires plus que des mercenaires
      - Désertions et conjoncture économique
   2.2. Un intérêt réel pour le métier des armes p.150
      - Un métier considéré comme honorable
      - L'Armée, une entreprise comme une autre

Seconde partie : Au service de la France

Chapitre 5 : La Grande Guerre, fondement de la mémoire combattante en CFS p.159

1. Les enjeux de la guerre vus de Djibouti p.159
   1.1 Faire face aux menaces réelles ou supposées p.161
      - Un contexte régional troublé
      - Une colonie sur ses gardes
   1.2 Contribuer à l'effort de guerre p.164
      - Recruter des travailleurs
      - Recruter des combattants
2. Les tirailleurs somalis à l'épreuve du feu p.167
   2.1 Le tirailleur somali, une révélation p.168
      - Des tirailleurs mal appréciés dans un premier temps
      - De Douaumont à la Victoire

2.2 Violences de guerre : entre contrainte et consentement p.168
- Des guerriers consentants ?
- Des volontaires contraints ?
3. Des morts mais peu de reconnaissance p.179
3.1 Des soldats éprouvés
- Bilan des pertes
- De la « chair à canon » ?
3.2 Amer retour p.184
- Honneurs militaires
- Mépris colonial

Chapitre 6 : Seconde Guerre mondiale et conflits coloniaux, du tirailleur au « marsouin » p.195

1. Participation tardive à la Libération p.195
1.1 La CFS, enclave vichyste (juin 1940- décembre 1942) p.196
- 1940, ou comment une colonie rate l'Histoire
- Une population soumise aux rivalités entre vichystes et Français libres
1.2 Sur le front de l'Atlantique p.201
- Le Bataillon somali est reconstitué
- En pointe sur le front du Médoc
- A l'image de leurs aînés
2. Le soldat de la CFS à l'heure des Indépendances p.210
2.1 Conflits coloniaux p.211
- Madagascar
- Algérie
2.2 Sous l'uniforme colonial p.215
- La position inconfortable du soldat colonisé
- Mémoires croisées

Troisième partie : valoriser son expérience

Chapitre 7 : L'Armée vecteur du changement socioculturel ? p.231

1. Une expérience majeure dans une vie : des intermédiaires culturels p.232
1.1 L'expérience de l'autre
- Se plier à une discipline étrangère
- Esprit de corps, relations avec les autres
1.2 L'expérience du lointain p.244
- « Voir au-delà de l'horizon »
- Émigrer
2. L'armée comme ascenseur social p.252
2.1 Une carrière militaire aux perspectives limitées
- La place du gradé indigène
- L'Armée, une école
- Devenir sujet français
2.2 Progrès social p.262
- Des promesses difficiles à tenir
- Des opportunités se sont offertes cependant
- Esquisse d'un groupe social

Chapitre 8 : Valoriser son expérience à des fins politiques. Les anciens combattants et la politisation en CFS p.275

1. Les voies de la politisation en situation coloniale : le cas de la CFS p.278
   1.1 La ville, lieu de structuration et de contestation
      - Clubs, associations et syndicats
      - La place des nationalismes dans le processus de politisation en CFS
   1.2 Naissance chaotique d'une vie démocratique p.290
      - Participation des colonisés et politisation en CFS
      - Les anciens militaires, acteurs politiques et relais d'opinion
      - L'ONAC : perpétuer des relations de subordination ?
      - Une fidélité à relativiser
2. Anciens militaires et nouveaux leaders politiques : deux trajectoires exceptionnelles p.304
   2.1 La fabrique de leaders politiques : la France Libre comme ascenseur vers le pouvoir p.305
      - Itinéraires de deux « Français libres » originaires de la CFS
      - L'expérience de la guerre comme révélateur des faiblesses de la France ?
   2.2 De la contestation au nationalisme pan-somali : la radicalisation d'élus de la Corne de l'Afrique p.311
      - Dans le sillage gaulliste (1946-1951)
      - S'émanciper des tutelles : des choix personnels (1952-1958)
      - Le choix de la rupture (été 1958-1969)

Conclusion : L'instrumentalisation du métier des armes : une question d'échelle p.332

Sources et bibliographie
Sources p.337
Bibliographie p.349
Liste des tableaux, graphiques et photographies p.361